

**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DE LA  
PRÉFECTURE  
DU VAR**

---

**Numéro 024  
Publié le 07 février 2023**

---

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PRÉFECTURE DU VAR**

**SOMMAIRE RAA N°024 publié le 07 février 2023**

**PRÉFECTURE**

**DIRECTION DES SÉCURITÉS**

- Arrêté préfectoral N° 2023-BSP-SUR-01 du 07 février 2023 relatif aux mesures particulières de police applicables sur l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ**

- Arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2023/38 du 06 février 2023 portant modification de l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2022/290 du 31 août 2022 instituant les bureaux de vote et les lieux de réunion des électeurs dans le département du Var à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

- Arrêté n° DCL/BERG/2023/37 du 3 février 2023 portant autorisation d'appel à la générosité publique pour le fonds de dotation « A WISH FOR HUMANITY » dont le siège est situé à La Croix-Valmer (83420)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU VAR**

- Arrêté préfectoral n° DDTM/SAF/BCFSP/2023-016 du 3 février 2023 autorisant Monsieur MARCEL Christophe à effectuer des tirs de défense simple en vue de la protection de son troupeau contre la prédation du loup (Canis lupus)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES BOUCHES DU RHÔNE**

- Arrêté inter-départemental portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement sur différentes routes départementales et voies diverses, pour la sécurité des usagers et des convois ITER de catégorie 3.2 circulant en deux nuits

- Arrêté inter-départemental portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement sur différentes routes départementales et voies diverses, pour la sécurité des usagers et des convois ITER de catégorie 3.4 et 3.5 circulant en trois nuits

**ARRÊTÉ PREFECTORAL N° 2023-BSP-SUR-01 DU 07 FEVRIER 2023  
RELATIF AUX MESURES PARTICULIÈRES DE POLICE APPLICABLES  
SUR L'AÉRODROME DE VINON-SUR-VERDON**

**Le préfet du Var,**

- Vu** le règlement (CE) n° 300/2008 modifié du parlement européen et du conseil du 11 mars 2008 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de l'aviation civile ;
- Vu** le règlement (UE) n° 1254/2009 de la commission du 18 décembre 2009 fixant les critères permettant aux États membres de déroger aux normes de base communes en matière de sûreté de l'aviation civile et d'adopter d'autres mesures de sûreté ;
- Vu** le Code des Transports, notamment ses articles L.6332-1 et 2 ;
- Vu** le Code de l'Aviation Civile, notamment ses articles R.213-1-4, R.213.1-5 et R.213-1-6 ;
- Vu** le Code de l'Environnement ;
- Vu** le Code de la Route ;
- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le Code pénal ;
- Vu** le décret n°74-78 du 1er février 1974 relatif aux attributions des préfets en matière de maintien de l'ordre sur certains aérodromes ;
- Vu** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2012-832 du 29 juin 2012 relatif à la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** le décret du président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Evence RICHARD, préfet du Var ;
- Vu** l'arrêté du 23 janvier 1980 modifié par l'arrêté du 19 mars 2002 relatif aux précautions à prendre pour l'avitaillement des aéronefs en carburant sur les aérodromes ;
- Vu** l'arrêté du 7 janvier 2000 relatif à la répartition des missions de sécurité et de paix publiques entre la police nationale et la gendarmerie nationale sur l'emprise des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique ;

- Vu** l'arrêté du 12 décembre 2000 relatif à l'avitaillement des aéronefs sur les aérodromes ;
  - Vu** l'arrêté du 28 août 2003 modifié relatif aux conditions d'homologation et aux procédures d'exploitation des aérodromes (arrêté CHEA) ;
  - Vu** l'arrêté du 10 juillet 2006 relatif aux caractéristiques techniques de certains aérodromes terrestres utilisés par les aéronefs à voilure fixe (arrêté TAC) ;
  - Vu** l'arrêté du 18 janvier 2007 modifié relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes ;
  - Vu** la circulaire du 5 août 2010 relative aux modalités de formation à la circulation des véhicules et engins sur les aérodromes ;
  - Vu** la convention communale de sécurité autorisant l'accès à l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon au service de police municipale ;
  - Vu** l'avis du Commandant de la compagnie de gendarmerie des transports aériens de Nice ;
  - Vu** l'avis du Directeur Interrégional des Douanes et droits indirects ;
  - Vu** l'avis du commandant de groupement de gendarmerie du Var ;
  - Vu** l'avis de l'Exploitant de l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon « Association des Usagers de l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon » ;
  - Vu** l'avis de la Directrice de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est ;
- Sur proposition** de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Var ;

## **ARRÊTE**



## SOMMAIRE

<b>DEFINITIONS.....</b>	<b>5</b>
<b>TITRE I – DELIMITATION DES ZONES.....</b>	<b>6</b>
Article 1 : Limites des zones constituant la plateforme de l'aérodrome.....	6
Article 2 : Zone « librement accessible au public ».....	6
Article 3 : Zone « non librement accessible au public ».....	6
<b>TITRE II - MESURES DE SURETE.....</b>	<b>7</b>
Article 4 : Référent sûreté.....	7
Article 5 : Contact sûreté.....	7
Article 6 : Mesures applicables aux bâtiments et aux aéronefs.....	7
<b>TITRE III - CIRCULATION DES PERSONNES.....</b>	<b>8</b>
Article 7 : Conditions d'accès et de circulation des personnes en zone « librement accessible au public » .....	8
Article 8 : Conditions d'accès et de circulation des personnes en zone « non librement accessible au public » .....	8
<b>TITRE IV - CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES.....</b>	<b>11</b>
Article 9 : Conditions générales de circulation et/ou de stationnement.....	11
Article 10 : Conditions de stationnement.....	11
Article 11 : Surveillance de la circulation et du stationnement.....	11
Article 12 : Conditions générales d'accès des véhicules en zone « non librement accessible au public ».....	11
Article 13 : Conditions de circulation des véhicules en zone « non librement accessible au public ».....	12
Article 14 : Limitation d'accès des véhicules sur l'aire de manœuvre.....	13
Article 15 : Conditions de circulation et stationnement sur l'aire de manœuvre.....	13
Article 16 : Formation ou sensibilisation à la circulation sur l'aire de manœuvre.....	13
Article 17 : Limitation d'accès des véhicules sur les aires de trafic et routes de service.....	14
Article 18 : Conditions de circulation et de stationnement sur les aires de trafic et aires réglementées de service.....	14
<b>TITRE V – MESURES DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE.....</b>	<b>15</b>
Article 19 : Dispositifs de protection contre l'incendie.....	15
Article 20 : Dégagement des accès.....	15
Article 21 : Chauffage.....	15
Article 22 : Conduits de fumée (le cas échéant).....	16
Article 23 : Permis de feu.....	16
Article 24 : Stockage des produits inflammables en intérieur.....	16
Article 25 : Interdiction de fumer.....	16
Article 26 : Avitaillement des aéronefs.....	16
<b>TITRE VI – PRESCRIPTIONS SANITAIRES.....</b>	<b>17</b>
Article 27 : Dépôt et enlèvement des déchets.....	17
Article 28 : Rejet des eaux résiduaires.....	17
<b>TITRE VII – CONDITIONS D'EXPLOITATION COMMERCIALE.....</b>	<b>18</b>
Article 29 : Autorisation d'activité.....	18

Article 30 : Mesures anti-pollution.....	18
Article 31 : Fauchage et culture.....	18
Article 32 : Exercice de la chasse.....	18
Article 33 : Stockage de matériaux et implantation de bâtiments.....	18
Article 34 : Conditions d’usage des installations.....	18
<b>TITRE VIII – POLICE ADMINISTRATIVE GENERALE.....</b>	<b>19</b>
Article 35 : Interdictions diverses.....	19
Article 36 : Conservation du domaine de l'aérodrome.....	19
<b>TITRE IX - SANCTIONS PENALES ET ADMINISTRATIVES.....</b>	<b>20</b>
Article 37 : Constatation des infractions.....	20
Article 38 : Sanctions Pénales.....	20
Article 39 : Sanctions administratives.....	20
<b>TITRE X – DISPOSITIONS SPECIALES.....</b>	<b>21</b>
Article 40 : Application.....	21
Article 41 : Abrogation de la décision précédente.....	21
Article 42 : Publication de cet arrêté.....	21
<b>TITRE XI – ANNEXES.....</b>	<b>22</b>
Annexe 1 : Modèle de panneau d’interdiction d’accès en Zone Non Librement Accessible au public .....	23
Annexe 2 : Plans de zonage de l’aérodrome de Vinon-sur-Verdon.....	24
Annexe 3 : Coordonnées du référent sûreté.....	26

## DEFINITIONS

Au sens du présent arrêté, on désigne notamment par :

**Aire de mouvement** : L'aire de mouvement de l'aérodrome est la partie d'un aérodrome à utiliser pour les décollages, les atterrissages, la circulation des aéronefs à la surface et leur stationnement.

Elle comprend l'aire de manœuvre et la ou les aires de trafic.

**Aire de manœuvre** : L'aire de manœuvre est la partie d'un aérodrome à utiliser pour les décollages, les atterrissages et la circulation des aéronefs à la surface, à l'exclusion des aires de trafic.

L'aire de manœuvre comprend les pistes, les voies de circulation avion et leurs dégagements associés ainsi que toutes les aires opérationnelles (aires critiques, aires sensibles, etc.).

**Aire de trafic** : Les aires de trafic sont des aires définies, sur un aérodrome terrestre, destinées aux aéronefs pendant l'embarquement ou le débarquement de l'équipage et, le cas échéant, des voyageurs, le chargement ou le déchargement de la poste ou du fret, l'avitaillement ou la reprise de carburant, le stationnement ou l'entretien.

**Aire réglementée de service** : Aires utilisées pour le stationnement et le halage des aéronefs (moteur coupé) et de leurs remorques éventuelles.

**Aires réglementées particulières** : Aires faisant l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire et, le cas échéant, d'une réglementation propre à l'Occupant.

**Zone Librement Accessible au public (ZLA)** : les parties d'un aéroport, y compris la totalité ou une partie des terrains et des bâtiments adjacents, qui ne se trouvent pas du côté de l'aire de mouvement et ne sont pas avec un accès réglementé. La ZLA correspond à la zone « côté ville » selon la terminologie utilisée au sein du règlement (CE) N°300/2008 et du code de l'aviation civile.

**Zone Non Librement Accessible au public (ZNLA)** : L'aire de mouvement et la totalité ou une partie des terrains et des bâtiments adjacents d'un aéroport, dont l'accès est réglementé. La ZNLA correspond à la zone « côté piste » selon la terminologie utilisée au sein du règlement (CE) N°300/2008 et du code de l'aviation civile.

**Le Gestionnaire** : Propriétaire de la plate-forme de l'aérodrome, en l'occurrence le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

**AOT** : Autorisation d'Occupation Temporaire attribuée à une entité par le Gestionnaire de la plate-forme.

**L'Exploitant** : Entité morale à qui le Gestionnaire a confié l'exploitation générale de l'aérodrome régional de Vinon-sur-Verdon pour une période donnée (sauf pour tout ce qui relève du domaine Domanial et Patrimoniale). En date de prise de l'arrêté préfectoral, l'exploitation de l'aérodrome a été confiée à l'Association des Usagers de l'Aérodrome de Vinon-sur-Verdon.

**L'Occupant (ou Entité « Occupante »)** : Entité titulaire d'une autorisation d'occupation temporaire pour des bâtiments, installations ou aires réglementés particulières.

## TITRE I – DELIMITATION DES ZONES

### Article 1 : Limites des zones constituant la plateforme de l'aérodrome

L'ensemble des terrains constituant la plateforme de l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon est divisé en deux zones définies ci-après aux articles 2 et 3 :

- une zone dite « librement accessible au public » (ZLA), dont l'accès à certaines parties peut être réglementé ;
- une zone dite « non librement accessible au public » (ZNLA) dont l'accès est soumis à des règles particulières.

Les délimitations de ces zones figurent sur les plans annexés au présent arrêté (Annexe 2) et font l'objet d'une signalisation particulière.

### Article 2 : Zone « librement accessible au public »

La zone « librement accessible au public » comprend toute la partie centrale de l'aérodrome accessible au grand public. Elle est notamment constituée par :

- d'une façon générale, par les zones situées :
  - côtés opposés aux façades des hangars aéronautiques longeant directement les aires dites de trafic ;
  - côtés opposés aux aires réglementées ;
- les locaux de l'aérodrome accessibles au public (accueil, bureaux, sanitaires...);
- les parcs ou zones de stationnement pour véhicules terrestres, ouverts au public ;
- les routes et voies ouvertes à la circulation publique.

### Article 3 : Zone « non librement accessible au public »

La zone « non librement accessible au public » comprend :

- l'aire de manœuvre (pistes, voies de circulation réservées aux aéronautiques et les surfaces de dégagement aéronautiques qui leur sont associées) ;
- l'aire de trafic (aires de stationnement des aéronautiques et les voies de circulation permettant l'accès des aéronautiques motopropulsés aux postes de stationnement) ;
- les hangars dédiés au stationnement des aéronautiques et des ateliers de maintenance ;
- les aires réglementées de service telles que les zones de stationnement des planeurs et de leurs remorques ;
- les aires réglementées particulières faisant l'objet d'une AOT et d'une réglementation propre à l'Occupant, à savoir (2021) : les deux aires d'accueil, la zone dédiée à l'aéromodélisme, l'aire de l'entité « ATV », l'aire dédiée à la station météo ;
- les aires agricoles ;
- les aires naturelles.

Les limites de ces aires (sauf zone agricoles) sont marquées par des clôtures, barrières, fil sur piquets ou marquages, haies. Elles sont signalées par des panneaux d'interdiction d'accès (Annexe 1).

## **TITRE II – MESURES DE SURETE**

### **Article 4 : Référent sûreté**

L'exploitant de l'aérodrome propose au préfet, la désignation d'un « référent sûreté ». Le « référent sûreté » est l'interlocuteur privilégié des services de l'Etat pour toutes les questions relatives à la sûreté aéroportuaire. Il est chargé d'informer et d'alerter les services de l'Etat en cas d'événement mettant en jeu la sûreté de l'aviation civile, de promouvoir la sûreté et de contribuer à sa mise en œuvre auprès des utilisateurs de la plate-forme. Par défaut, le référent sûreté de l'aérodrome est l'Exploitant, représenté par son Président en exercice (Annexe 3).

### **Article 5 : Contact sûreté**

Chaque entité utilisatrice présente sur l'aérodrome est invitée à désigner en son sein un « contact sûreté ». Le « contact sûreté » est le relais, au sein de son entité, du « référent sûreté » de la plate-forme. Lorsque le « référent sûreté » appartient à une entité, il peut être désigné « contact sûreté ».

Le « contact sûreté » est chargé de la sensibilisation des pratiquants et s'assure du respect des règles de bon comportement et de bonne gestion.

Par défaut les « contacts sûreté » sont les Présidents ou les Directeurs Généraux en exercice des entités précitées.

### **Article 6 : Mesures applicables aux bâtiments et aux aéronefs**

L'exploitation de chaque bâtiment ou hangar (ou groupe de bâtiments et/ou hangars) est confiée à une personne morale (« l'Occupant », titulaire d'une AOT) qui en fixe les conditions d'exploitation et se porte garante d'une utilisation conforme aux règles en vigueur notamment en matière de sécurité et de sûreté.

Cette occupation temporaire est autorisée par le gestionnaire de la plate-forme et doit rappeler à l'entité bénéficiaire les obligations fixées aux paragraphes 3 et 4 de l'article 6 du présent arrêté. La liste et les coordonnées des bénéficiaires d'une AOT est tenue à jour par l'Exploitant.

L'Occupant du bâtiment ou hangar ne peut laisser pénétrer en zone « non librement accessible au public » que les personnes et véhicules dont la présence est justifiée par une activité aéronautique. Les hangars devront pouvoir être verrouillés par un dispositif de fermeture performant mis en œuvre en l'absence de surveillance d'une personne autorisée à circuler sur l'aire de trafic, de manœuvre ou des aires réglementées.

Chaque utilisateur ou propriétaire d'un aéronef motorisé, basé ou non sur la plate-forme, devra veiller à la fermeture de l'appareil (clés ou dispositifs antivol). Les clés des hangars et des aéronefs devront être mises en sécurité et accessibles uniquement aux personnes autorisées par le propriétaire ou par l'Occupant.

Les propriétaires des aéronefs « basés » sont soit les associations titulaires d'une AOT, soit les membres de ces associations.

## TITRE III – CIRCULATION DES PERSONNES

### **Article 7 : Conditions d'accès et de circulation des personnes en zone « librement accessible au public » (ZLA)**

La circulation des personnes sur les aires dites « librement accessible au public » est ouverte à tout public dans le cadre du respect du code de la route.

Le préfet peut, si les circonstances l'exigent, interdire totalement ou partiellement l'accès de la zone « librement accessible au public » aux personnes et aux véhicules, quels qu'ils soient, ou limiter l'accès de certains locaux aux personnes dont la présence se justifie par une obligation professionnelle ou associative.

### **Article 8 : Conditions d'accès et de circulation des personnes en zone « non librement accessible au public » (ZNLA)**

Les conditions d'accès et de circulation en zone « non librement accessible au public » sont :

#### **a. Accès et circulation des personnes sur l'aire de manœuvre**

L'accès et la circulation des personnes sur l'aire de manœuvre est interdite, sauf pour :

- les personnes des douanes, de la police, de la gendarmerie, ou de la sécurité civile ;
- toutes personnes d'intervention dans les cas de danger imminent ou de secours ;
- toutes personnes titulaires d'un brevet ou d'une licence aéronautique en cours de validité ;
- toutes personnes accompagnées et/ou encadrées par une personne titulaire d'un brevet ou d'une licence aéronautique en cours de validité ;
- toutes personnes escortées par le personnel d'un Occupant ou de l'Exploitant ;
- toutes personnes, autres que les équipages, chargées de la mise en œuvre des aéronefs (notamment du tractage au sol, du treuillage et de la mise en piste des planeurs) ;
- toutes personnes explicitement autorisées à circuler sur l'aire de manœuvre par le représentant de l'Exploitant en exercice ou, pour les activités aéronautiques exclusives de son Association, par l'un des Présidents des associations aéronautiques « Occupantes » de l'aérodrome (le signataire de l'autorisation engage sa responsabilité) ;
- personnes en charge d'inspection, de prestations ou travaux neufs ou de maintenance de l'aire de manœuvre (voiries, signalétiques, balisage, fauchage, roulage, etc.) et de dépannage, dûment autorisées par l'Exploitant, ou intervenant dans le cadre de travaux réalisés sous les conditions d'un « protocole travaux » de l'Exploitant.

#### **b. Accès et Circulation des personnes sur l'aire de trafic**

L'accès et la circulation des personnes sur l'aire de trafic est interdite, sauf pour :

- les personnes des douanes, de la police, de la gendarmerie, ou de la sécurité civile ;
- toutes personnes d'intervention dans les cas de danger imminent ou de secours ;
- toutes personnes titulaires d'un brevet ou d'une licence aéronautique en cours de validité ;

- toutes personnes accompagnées et/ou encadrées par une personne titulaire d'un brevet ou d'une licence aéronautique en cours de validité ;
- toutes personnes escortées par le personnel d'un Occupant ou de l'Exploitant ;
- toutes personnes, autres que les équipages, chargées de la mise en œuvre des aéronefs (notamment du tractage au sol, du treuillage et de la mise en piste des planeurs) ;
- toutes personnes explicitement autorisées à circuler sur l'aire de trafic ou de manœuvre par le représentant de l'Exploitant en exercice ou, pour les activités aéronautiques exclusives de son Association, par l'un des Présidents des associations aéronautiques « Occupantes » de l'aérodrome (le signataire de l'autorisation engage sa responsabilité) ;
- personnes en charge d'inspection, de prestations ou travaux neufs ou de maintenance de l'aire de manœuvre (voiries, signalétiques, balisage, fauchage, roulage, etc.) et de dépannage, dûment autorisées par l'Exploitant, ou intervenant dans le cadre de travaux réalisés sous les conditions d'un « protocole travaux » de l'Exploitant.
- personnes en charge de la maintenance, du dépannage et de l'avitaillement des aéronefs, des installations (station essence, bâtiments...) et des véhicules ou engins de service.

### **c. Accès et circulation des personnes sur les aires réglementées de service**

L'accès et la circulation des personnes sur les aires de service réglementées est interdite, sauf pour :

- les personnes des douanes, de la police, de la gendarmerie, ou de la sécurité civile ;
- toutes personnes d'intervention dans les cas de danger imminent ou de secours ;
- toutes personnes titulaires d'un brevet ou d'une licence aéronautique en cours de validité ;
- toutes personnes accompagnées et/ou encadrées par une personne titulaire d'un brevet ou d'une licence aéronautique en cours de validité ;
- toutes personnes escortées par le personnel d'un Occupant ou de l'Exploitant ;
- toutes personnes, autres que les équipages, chargées de la mise en œuvre des aéronefs (notamment du tractage au sol, du treuillage et de la mise en piste des planeurs) ;
- toutes personnes explicitement autorisées à circuler sur l'aire de trafic ou de manœuvre par le représentant de l'Exploitant en exercice ou, pour les activités aéronautiques exclusives de son Association, par l'un des Présidents des associations aéronautiques « Occupantes » de l'aérodrome (le signataire de l'autorisation engage sa responsabilité) ;
- personnes en charge d'inspection, de prestations ou travaux neufs ou de maintenance de l'aire de manœuvre (voiries, signalétiques, balisage, fauchage, roulage, etc.) et de dépannage, dûment autorisées par l'Exploitant, ou intervenant dans le cadre de travaux réalisés sous les conditions d'un « protocole travaux » de l'Exploitant ;
- tout usager des installations de ces aires réglementées de service ;
- toutes personnes autorisées par le Gestionnaire de l'aérodrome.

#### **d. Accès et circulation des personnes sur les aires réglementées particulières (selon art 3)**

L'accès et la circulation des personnes sur ces aires est interdite, sauf pour :

- toutes personnes d'intervention dans les cas de danger imminent ou de secours ;
- les membres des associations ou des entités ayant le statut d'Occupant de ces aires, leurs accompagnants et leurs visiteurs occasionnels ;
- personnes en charge d'inspection, de prestations ou travaux neufs ou de maintenance et de dépannage de ces aires, dûment autorisées par « l'Occupant », ou par l'Exploitant de l'aérodrome ;
- toutes personnes autorisées par le Gestionnaire de l'aérodrome.

#### **e. Accès et circulation des personnes sur les aires naturelles**

L'accès et la circulation des personnes sur ces aires est interdite, sauf pour :

- Les personnes des douanes, de la police, de la gendarmerie, ou de la sécurité civile ;
- toutes personnes d'intervention dans les cas de danger imminent ou de secours ;
- les personnes en charge d'inspection, de prestations de maintenance de ces aires, dûment autorisées par l'Exploitant de l'aérodrome ;
- toutes personnes autorisées par le Gestionnaire de l'aérodrome.

Sur demande des autorités de police judiciaire, toute personne qui se trouve en zone « non librement accessible au public » doit présenter un titre ou, à défaut, une autorisation de l'Exploitant de l'aérodrome ou, pour les zones réglementées particulières, de l'entité « l'Occupante » lui permettant d'accéder aux aires de ladite zone.

#### **f. Mesures de circulation des personnes à pied**

Toute personne exerçant une activité pédestre sur l'aire de mouvement doit porter un vêtement de signalisation à haute visibilité dès-lors qu'elle s'éloigne des aéronefs.



## **TITRE IV – CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES**

### **Article 9 : Conditions générales de circulation et / ou de stationnement**

Les conducteurs de véhicules circulants ou stationnés sur l'emprise de l'aérodrome sont tenus d'observer les règles générales afférentes à la conduite et à la circulation édictées par le code de la route.

Toutefois, sur l'emprise de l'aérodrome, la vitesse des véhicules ne doit en aucun cas être supérieure à 50 km/heure en ZLA et 30 km/heure en ZNLA.

Les conducteurs de véhicules doivent également se conformer à la signalisation existante et obtempérer aux injonctions que peuvent leur donner les représentants des forces de sécurité intérieure, des douanes ou de la police municipale territorialement compétente.

### **Article 10 : Conditions de stationnement**

Les poids lourds (> 3,5 tonnes) et engins divers sont interdits de stationnement sauf livraison ponctuelle ou autorisation spécifique de l'Exploitant.

A l'exception des aires dites « d'accueil » (sous réserve de l'autorisation de leur gestionnaire), le camping et/ou le caravanning sous toutes leurs formes sont interdits sur l'ensemble de la plateforme de l'aérodrome.

Sauf autorisation expresse de l'Exploitant, le stationnement des véhicules d'une durée supérieure à 48 heures est interdit sur l'ensemble de la plateforme de l'aérodrome.

En zone « librement accessible au public » (ZLA), le stationnement de véhicules est limité aux usagers des associations ou entités titulaires d'une AOT et à leurs visiteurs. Les véhicules ne doivent stationner qu'aux emplacements réservés à cet effet et le long des bâtiments ou des voies de circulation. Le stationnement ne doit en aucun cas entraver la circulation générale ni l'accès aux installations.

### **Article 11 : Surveillance de la circulation et du stationnement**

Sur l'emprise de l'aérodrome, la surveillance de la circulation et du stationnement des véhicules et engins ainsi que des personnes autorisées à les conduire est assurée, notamment par la gendarmerie ou la police municipale.

Toute infraction constatée en zone « non librement accessible au public au public » (ZNLA) dans l'exécution de ces opérations de surveillance peut entraîner le retrait temporaire ou définitif de l'autorisation permettant d'accéder sur cette zone de l'aérodrome.

### **Article 12 : Conditions générales d'accès des véhicules en zone « non librement accessible au public »**

Sur l'aire de mouvement, le stationnement est strictement prohibé, excepté pour les interventions de surveillance, de maintenance, de travaux, d'avitaillement ou nécessaires aux opérations aéronautiques pour une durée limitée à ces dites interventions et/ou opérations.

Sur la zone de l'aéromodélisme et les aires réglementées de service, les véhicules ne doivent stationner qu'aux emplacements réservés à cet effet.

Sur les aires réglementées particulières les conditions de stationnement sont régies par les règlements (le cas échéant) des entités « Occupantes »

Sur prescription d'un officier de police judiciaire, les véhicules en stationnement irrégulier peuvent, aux frais de leur propriétaire, être mis en fourrière. Ils ne seront rendus à leur propriétaire qu'après remboursement des frais exposés pour leur enlèvement.

A l'exception des aires réglementées particulières dont les conditions d'accès des véhicules sont régies par les entités « Occupantes » elles-mêmes, les véhicules autorisés à circuler en zone « non librement accessible au public » font l'objet d'un laissez-passer (ou badge) qui mentionne le nom du conducteur du véhicule, la fin de validité, la ou les aires auxquelles il donne accès.

Lorsque le véhicule se trouve sur l'aire de mouvement, le laissez-passer doit être placé de façon à être visible de l'extérieur du véhicule.

Les laissez-passer (ou badges) sont délivrés par l'Exploitant ou, pour les véhicules tractant des planeurs, par le président de l'Association Aéronautique Verdon Alpilles (AAVA). Les « voiturettes » dédiées au tractage des planeurs ne sont pas soumis à cette obligation.

Le laissez-passer doit être retourné immédiatement à son signataire dans les cas suivants :

- à la demande de celui-ci ;
- lorsque le véhicule n'est plus utilisé pour accéder à la zone autorisée ;
- à l'expiration du laissez-passer.

L'accès à la zone « non librement accessible au public au public » est strictement limité aux véhicules dont la présence se justifie par une activité effective dans cette zone.

### **Article 13 : Conditions de circulation des véhicules en zone « non librement accessible au public »**

Les conducteurs doivent faire preuve de toute la prudence rendue nécessaire par les risques particuliers inhérents à l'exploitation de l'aérodrome.

La vitesse doit, notamment, être limitée de telle façon que le conducteur reste maître de son véhicule. Hors intervention d'urgence, elle ne doit en aucun cas être supérieure à 30 km/h.

Les feux de signalements et feux de détresse des véhicules doivent être allumés. Les engins de travaux doivent être pourvus d'un gyrophare allumé (ou autres feux à éclats).

Les conducteurs sont tenus, dans tous les cas, de laisser la priorité aux aéronefs et de marquer un arrêt avant toute traversée ou pénétration sur une piste.

Les véhicules circulant en zone non librement accessible au public au public de l'aérodrome doivent faire l'objet d'une assurance couvrant les dommages pouvant résulter d'une collision avec un aéronef.

## **Article 14 : Limitation d'accès des véhicules sur l'aire de manœuvre**

Sans préjudice des dispositions prévues par les articles 9 à 13 ci-dessus, la circulation des véhicules ou engins terrestres sur l'aire de manœuvre est interdite, sauf pour :

- les véhicules des Douanes, de la Gendarmerie, de la Police et de la Sécurité civile ;
- tous véhicules d'intervention exceptionnelle, en cas de danger imminent, de secours ou de dépannage d'un aéronef, d'un véhicule ou engins quels qu'ils soient ;
- véhicules privés autorisés par l'Exploitant (forme écrite) pour les besoins d'inspection, de surveillance, de maintenance, de travaux sur l'aire de mouvement ou autres opérations ;
- les véhicules de service propres à l'AAVA (dont « voitures » et « Citroën TUB » du starter planeur), les véhicules privés autorisées par le Président de l'AAVA en exercice (ou, à défaut, par l'Exploitant) pour le tractage en pistes des planeurs ;
- tous véhicules ou engins, propriétés de l'Exploitant et/ou de son personnel ;
- tous véhicules ou engins de chantier de prestataire ou d'entreprise affectés aux prestations ou travaux de maintenance ou de travaux neufs sur l'aire de manœuvre (voiries, signalétiques, fauchage, roulage, etc.) et dûment habilités par l'Exploitant par un protocole travaux.

## **Article 15 : Conditions de circulation et stationnement sur l'aire de manœuvre**

Les véhicules ne peuvent circuler sur l'aire de manœuvre, dans les surfaces de dégagement aéronautiques ou de limitation d'obstacles que dans les conditions fixées, notamment, par :

- les dispositions relatives à la circulation des véhicules sur les aires de manœuvre des aérodromes fixées par l'arrêté du 28 août 2003 modifié susvisé relatif aux conditions d'homologation et aux procédures d'exploitation des aérodromes (dénommé arrêté « CHEA ») ;
- les consignes particulières de l'Exploitant de l'aérodrome ou de l'AAVA pour les véhicules tractant les planeurs.

Le stationnement des véhicules autorisés sur l'aire de manœuvre n'est admis que le temps de leur intervention.

Le conducteur de tout véhicule circulant sur l'aire de manœuvre doit tout particulièrement bien connaître, notamment, les délimitations des différentes composantes de l'aire de manœuvre (piste et voies de circulation réservées aux aéronefs et les surfaces de dégagement aéronautiques qui leur sont associées), les circuits de circulation au sol des aéronefs (variables en fonction des pistes en service) ainsi que les règles de circulation fixées par l'arrêté « CHEA » susvisé.

## **Article 16 : Formation ou sensibilisation à la circulation sur l'aire de manœuvre**

L'Exploitant de l'aérodrome ou, pour les véhicules tractant les planeurs, le Président de l'association AAVA peuvent, s'ils le jugent utile, organiser une formation ou une sensibilisation aux règles de circulation sur l'aire de manœuvre aux personnes susceptibles de conduire un véhicule ou un engin visé à l'article 14 ou 15 du présent arrêté.

## **Article 17 : Limitation d'accès des véhicules sur les aires de trafic et routes de service**

Sans préjudice des dispositions prévues à l'article 11 ci-dessus, la circulation des véhicules ou engins terrestres sur l'aire de trafic ou aires de service réglementées est interdite, sauf pour :

- les véhicules des Douanes, de la Gendarmerie, de la Police et de la Sécurité civile ;
- tous véhicules d'intervention exceptionnelle, en cas de danger imminent, de secours ou de dépannage d'un aéronef, d'un véhicule ou engins quels qu'ils soient ;
- les véhicules ou engins autorisés par l'Exploitant ou le Président de l'AAVA à circuler sur l'aire de manœuvre (selon articles 14 et/ou 15) ;
- tous véhicules en charge de l'avitaillement des carburants destinés aux aéronefs ou d'approvisionnements-ateliers divers pour la maintenance ou le dépannage des aéronefs et installations fixe de l'aire de trafic ou aires réglementées.

## **Article 18 : Conditions de circulation et de stationnement sur les aires de trafic et aires réglementées de service**

Le stationnement des véhicules énumérés ci-avant n'est admis sur l'aire de trafic que le temps de leur intervention.

Les conducteurs des véhicules, engins et matériels doivent observer les règles du code de la route.

La justification de la présence de tout véhicule en un point quelconque des aires peut toujours être exigée de son conducteur ou de son Occupant.

Les conducteurs doivent se conformer aux instructions des personnels des services de Gendarmerie, de Police et de la Sécurité civile.

Aucun véhicule, engin ou matériel ne doit être laissé en stationnement sans surveillance sur les aires de trafic et sur les aires réglementées de service à l'exception de ceux qui sont rangés sur des emplacements de garage ou d'attente prévus à cet effet. Tout véhicule, engin ou matériel abandonné en dehors de ces emplacements pourra être enlevé d'office, aux risques et périls de son propriétaire, dans les conditions prévues à l'article 10.

En aucun cas, l'Exploitant de l'aérodrome ne pourra être tenu comme responsable des accidents ou dommages que pourraient provoquer ou subir des véhicules, engins ou matériels abandonnés.

Sur les aires réglementées de service, les aéronefs motopropulsés sont déplacés « moteur coupé ».

## **TITRE V – MESURES DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

### **Article 19 : Dispositifs de protection contre l'incendie**

Protection des bâtiments et des installations :

- chaque hangar, bâtiment ou local doit être équipé par l'Occupant ou, selon le cas, par le gestionnaire des locaux d'hébergement de dispositifs d'alarme et de protection contre l'incendie (extincteurs, caisses de sable, pelles, gaffes...) conforme à la réglementation en vigueur selon le groupe et la catégorie des établissements éventuellement concernés ;
- le contrôle périodique des extincteurs et leur remise en état incombent à l'Occupant ou, selon le cas, au gestionnaire des locaux d'hébergement ;
- les personnels Occupant ces locaux devront connaître le maniement des extincteurs de premier secours disposés en des lieux d'un accès dégagé ;
- l'Occupant ou, selon le cas, le gestionnaire des locaux doit procéder à une vérification périodique des installations techniques et tenir à jour un registre de sécurité mentionnant les contrôles des équipements techniques (extincteur, alarme, formation...);
- il est interdit que soient apportées des modifications aux installations électriques et aux fusibles par des personnes non qualifiées ;
- les matériaux combustibles inutilisés, tels que les emballages vides, devront être évacués dans les meilleurs délais, de même pour les chiffons gras ou les déchets inflammables.

Ces dispositions figureront dans les concessions d'occupation établies.

Protection des aéronefs :

- l'Exploitant de l'aérodrome devra mettre en place, à un endroit rapidement et aisément accessible, un extincteur sur roues de 50 kg de poudre BC dédié uniquement à l'intervention sur feux d'aéronefs. Il en assurera la charge des entretiens et contrôles périodiques.

### **Article 20 : Dégagement des accès**

Toutes les voies d'accès aux différents bâtiments doivent être dégagées de manière à permettre l'intervention rapide des services de secours ou de lutte contre les incendies.

Les bouches d'incendie et leurs abords, ainsi que les différents regards de visite, quelle que soit leur nature, doivent être matérialisés, dégagés et accessibles en permanence.

Dans les bâtiments et hangars (le cas échéant) les accès aux robinets d'incendie armés, aux colonnes sèches, aux organes de commande des installations fixes de lutte contre l'incendie et, en général, à tous les moyens d'extinction, doivent rester dégagés en permanence.

Les marchandises et objets entreposés à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments, ateliers, hangars, etc. doivent être rangés avec soin, de telle sorte qu'ils ne représentent pas un risque pour les tiers n'entravent pas la circulation et ne constituent pas un obstacle à la reconnaissance et « l'attaque » d'un foyer d'incendie.

### **Article 21 : Chauffage**

Les utilisateurs doivent avant de quitter les locaux, s'assurer qu'aucun risque d'incendie n'est à craindre, en particulier avec les radiateurs ou matériels électriques.

## **Article 22 : Conduits de fumée (le cas échéant)**

Les Occupants des locaux ou, selon le cas, le gestionnaire des locaux d'hébergement sont tenus de procéder au moins une fois par an au ramonage des cheminées et à la vérification de leurs installations de chauffage. Les cheminées des restaurants ou cantines doivent être ramonées mensuellement. Les filtres à graisse installés sur l'extraction des cuisines doivent être nettoyés au moins une fois par semaine.

## **Article 23 : Permis de feu**

Dans les bâtiments de l'aérodrome, il est interdit d'allumer des feux de toute nature et d'utiliser des appareils à flamme nue tels que des lampes à souder, chalumeaux, etc., sans l'accord préalable de l'Occupant du bâtiment concerné dont le gestionnaire délivre, le cas échéant, un permis de feu fixant les instructions de sécurité appropriées.

## **Article 24 : Stockage des produits inflammables en intérieur**

Le stockage des carburants et de tous autres produits inflammables ou volatiles de capacité supérieure à 60 litres doit s'effectuer dans des contenants appropriés et homologués, transportés et stockés selon la réglementation en vigueur.

Dans les locaux où des produits inflammables sont employés (ateliers de peintures, d'entretien mécanique...), la quantité admise de ces produits dans le local est celle qui est nécessaire à une journée de travail.

Tous ces produits doivent être enfermés dans des bidons ou des fûts métalliques hermétiques.

La gestion, la surveillance et le contrôle de ces stockages de produits inflammables relèvent de la responsabilité de l'Occupant du bâtiment concerné.

## **Article 25 : Interdiction de fumer**

Il est formellement interdit de fumer ou de faire usage de briquet ou d'allumettes dans les hangars recevant des aéronefs, dans les ateliers où sont manipulées des matières inflammables, à moins de quinze mètres des aéronefs, camions citernes et soutes à essence, ainsi que sur les aires de stationnement et d'avitaillement des aéronefs.

Il est également interdit de jeter des cigarettes, allumettes, ou débris enflammés sur les aires de stationnement et sur l'aire de mouvement des aéronefs ainsi que sur les emplacements réservés au stationnement des véhicules.

## **Article 26 : Avitaillement des aéronefs**

Les sociétés distributrices des carburants et les usagers sont tenus de se conformer strictement aux règles de sécurité afférentes aux opérations d'avitaillement.

## TITRE VI – PRESCRIPTIONS SANITAIRES

### Article 27 : Dépôt et enlèvement des déchets

Les ordures et/ou encombrants doivent obligatoirement être mises dans des conteneurs d'un type agréé par les services municipaux de collecte des ordures et encombrants qui fait procéder à leur enlèvement. Le tri des matières déposées dans les conteneurs est interdit.

Les déchets industriels banals destinés à la récupération seront évacués hors plateforme par les usagers ou Occupants des installations. Ils seront déposés dans les containers de tri sélectif ou à la déchetterie municipale.

Les décharges des déchets industriels banals ne pouvant donner lieu à récupération sont interdites. Ces déchets doivent être évacués en déchetterie ou décharge autorisée par les usagers des entités « Occupantes » des bâtiments et installations de l'aérodrome dans les délais les plus brefs.

Les déchets verts produits sur les aires des entités « Occupantes » sont évacués par celles-ci en déchetterie municipale ou disposés sur des aires spécifiques définies par l'Exploitant en vue d'être broyés par celui-ci. Les déchets verts des espaces ne faisant pas l'objet d'une AOT sont gérés de la même façon par l'Exploitant.

Les matières présentant un danger particulier doivent être séparées des ordures et déchets industriels banals et faire l'objet d'un traitement spécifique en accord avec les règlements applicables.

### Article 28 : Rejet des eaux résiduaires

Les usagers de l'aérodrome (y compris l'Exploitant et les Occupants de l'aérodrome) sont tenus de se conformer aux dispositions réglementaires relatives au rejet des eaux résiduaires :

- les eaux usées domestiques doivent être raccordées au réseau eaux usées de la commune ou, à défaut, éliminées dans un dispositif d'assainissement non collectif conforme à la réglementation ;
- les eaux pluviales des surfaces revêtues susceptibles d'être polluées par les hydrocarbures doivent être éliminées dans des conditions compatibles avec les exigences du milieu récepteur.

## **TITRE VII – CONDITIONS D’EXPLOITATION COMMERCIALE**

### **Article 29 : Autorisation d’activité**

Aucune activité industrielle, commerciale ou artisanale ne peut être exercée sur l’emprise de l’aérodrome sans une autorisation spéciale délivrée par le Gestionnaire d’aérodrome (Conseil Régional Provence Alpes Côte d’Azur).

### **Article 30 : Mesures anti-pollution**

La mise en œuvre des matériels et équipements particulièrement bruyants, y compris les essais de moteurs d’avions ainsi que toute activité susceptible de provoquer une pollution peuvent faire l’objet de mesures édictées par l’Exploitant de l’aérodrome.

### **Article 31 : Fauchage et culture**

A l’exception des services d’entretien de l’aérodrome, peuvent seuls procéder à des travaux de fauchage ou de culture les titulaires d’autorisations d’occupation temporaire de terrains nus réservés à cette destination, qui leur auront été accordées par le Gestionnaire de l’aérodrome ou son représentant qualifié.

### **Article 32 : Exercice de la chasse**

L’exercice de la chasse sur l’emprise de l’aérodrome est strictement interdit.

Toutefois, l’Exploitant de l’aérodrome peut organiser, en cas de nécessité, la chasse d’animaux non protégés avec l’autorisation de l’autorité compétente.

### **Article 33 : Stockage de matériaux et implantation de bâtiments**

Sur l’emprise de l’aérodrome, les stockages volumineux de matériaux et objets divers, les implantations de baraques ou abris divers sont interdits, sauf autorisation écrite du Gestionnaire de l’aérodrome ou de son représentant dûment qualifié.

Si l’autorisation est retirée ou dès que sa durée a pris fin, le bénéficiaire doit procéder à l’enlèvement des matériaux, objets, baraques ou abri, selon les prescriptions qui lui ont été faites et dans les délais qui lui ont été impartis. A défaut d’exécution, le Gestionnaire de l’aérodrome ou ses représentants peuvent procéder d’office à leur enlèvement aux frais, risques et périls de l’intéressé.

### **Article 34 : Conditions d’usage des installations**

D’une façon générale les usagers basés ou non basés respectent et utilisent raisonnablement les installations mises à leur disposition.

Les conditions d’utilisation de l’aérodrome et de ses installations sont rappelées aux usagers par les dispositions insérées dans les contrats d’occupation, les consignes particulières et les protocoles de l’Exploitant, les consignes particulières des Associations Occupantes dûment validées par l’Exploitant.

Les dommages causés aux usagers à l’occasion de la circulation et du stationnement des personnes, des véhicules, des engins, des matériels (ou des marchandises) peuvent ouvrir droit à réparation selon le régime de responsabilité dont ils relèvent.



## **TITRE VIII – POLICE ADMINISTRATIVE GENERALE**

### **Article 35 : Interdictions diverses**

Il est interdit de :

- gêner l'exploitation de l'aérodrome par des attroupements ;
- pénétrer ou de séjourner sur l'aérodrome dans la « zone non librement accessible au public » avec des animaux, même s'ils ne sont pas en liberté. Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas aux animaux dont le propriétaire est titulaire d'un contrat de pacage établi avec l'Exploitant de l'aérodrome, à ceux transportés dans les aéronefs, à condition d'être accompagnés et tenus en laisse, en cage ou en sac, et aux équipes cynophiles spécialisées des douanes ou de la gendarmerie ;
- camper sous quelque forme que ce soit en dehors des aires d'accueil et sous réserve de l'autorisation de l'entité « Occupante » ;
- laisser des véhicules ou engins autres que ceux nécessaires à l'usage de l'aérodrome ou à la maintenance de ces installations ;
- procéder à des quêtes, sollicitations, offres de services, distribution d'objets quelconques ou de prospectus sur l'emprise de l'aérodrome, sauf autorisation spéciale délivrée par l'Exploitant de l'aérodrome ou son représentant, après avis, selon le cas, du responsable local de la douane et de la gendarmerie ;
- procéder à des prises de vues commerciales, ou de propagande, sauf autorisation spéciale délivrée dans les conditions fixées à l'alinéa précédent.

### **Article 36 : Conservation du domaine de l'aérodrome**

Il est interdit d'effectuer des dégradations quelconques aux meubles ou immeubles, voirie, signalisations ou clôtures du domaine de l'aérodrome, de mutiler les arbres (sauf contrainte d'obstacle à la navigation aérienne), d'abandonner ou de jeter des papiers ou des débris ailleurs que dans les corbeilles ou containers réservés à cet effet.

## **TITRE IX – SANCTIONS PENALES ET ADMINISTRATIVES**

### **Article 37 : Constatation des infractions**

Sans préjudice des dispositions régissant le cas des contraventions de grande voirie et le cas des contraventions au code de la route, les infractions aux dispositions mentionnées par le R.217-2, R.217-3 du code de l'aviation civile susvisé et aux dispositions du présent arrêté sont constatées par :

- la Gendarmerie nationale ;
- la Police municipale ;
- les agents des Douanes ;
- certains agents civils et militaires habilités et assermentés, conformément aux dispositions de l'article L.6372-1 du code des transports.

Dans tous les cas, le constat, sous forme obligatoirement écrite, est notifié à la personne concernée soit directement soit par lettre recommandée avec accusé de réception et est transmis à la préfecture avec copie envoyée à la Délégation Côte d'Azur de la DSAC/SE.

La personne objet du constat dispose d'un délai de 30 jours calendaires pour produire ses observations à l'autorité préfectorale.

### **Article 38 : Sanctions Pénales**

Sans préjudice de l'application des dispositions régissant le cas des contraventions de grande voirie et le cas des contraventions au code de la route, ceux qui ont contrevenu aux dispositions du présent arrêté préfectoral pris en application des points c et d de l'article R.213-1-5 et du II de l'article R.213-1-4-du Code de l'aviation civile sont punis :

- de l'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe (450 Euros), lorsque l'infraction a été commise dans la zone librement accessible au public (ZLA).
- de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe (750 Euros), lorsque l'infraction a été commise à l'intérieur de la zone non librement accessible au public (ZNLA). Sera punie de la même amende toute personne pénétrant à l'intérieur de la ZNLA ou, le cas échéant, dans un des différents secteurs et zones qui composent cette dernière sans raison légitime de s'y trouver.

### **Article 39 : Sanctions administratives**

En cas de manquement constaté aux dispositions du présent arrêté, le préfet du Var peut, prononcer une sanction administrative tel que prévu par l'article R.217-3.

A l'encontre d'une personne physique, le préfet peut soit prononcer une sanction administrative d'un montant maximum de 750 Euros, soit suspendre l'accès en zone non librement accessible au public pour une durée ne pouvant pas excéder trente jours. Pour une personne morale, la sanction administrative peut être prononcée jusqu'à un montant maximum de 7500 Euros.

Ces plafonds d'amende pour les personnes physiques et morales peuvent être doublés en cas de nouveau manquement de même nature commis dans le délai d'un an à compter de la notification de la décision du préfet.

## **TITRE X – DISPOSITIONS SPECIALES**

### **Article 40 : Application**

Les dispositions des présentes mesures particulières d'application, sont applicables dans toute l'emprise de l'aérodrome.

### **Article 41 : Abrogation de la décision précédente**

Sans objet.

### **Article 42 : Publication de cet arrêté**

Le présent arrêté (à l'exception de l'annexe 3) sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du VAR et affiché sur l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon, ainsi que dans la mairie de la commune de Vinon-sur-Verdon.

## **TITRE XI – ANNEXES**

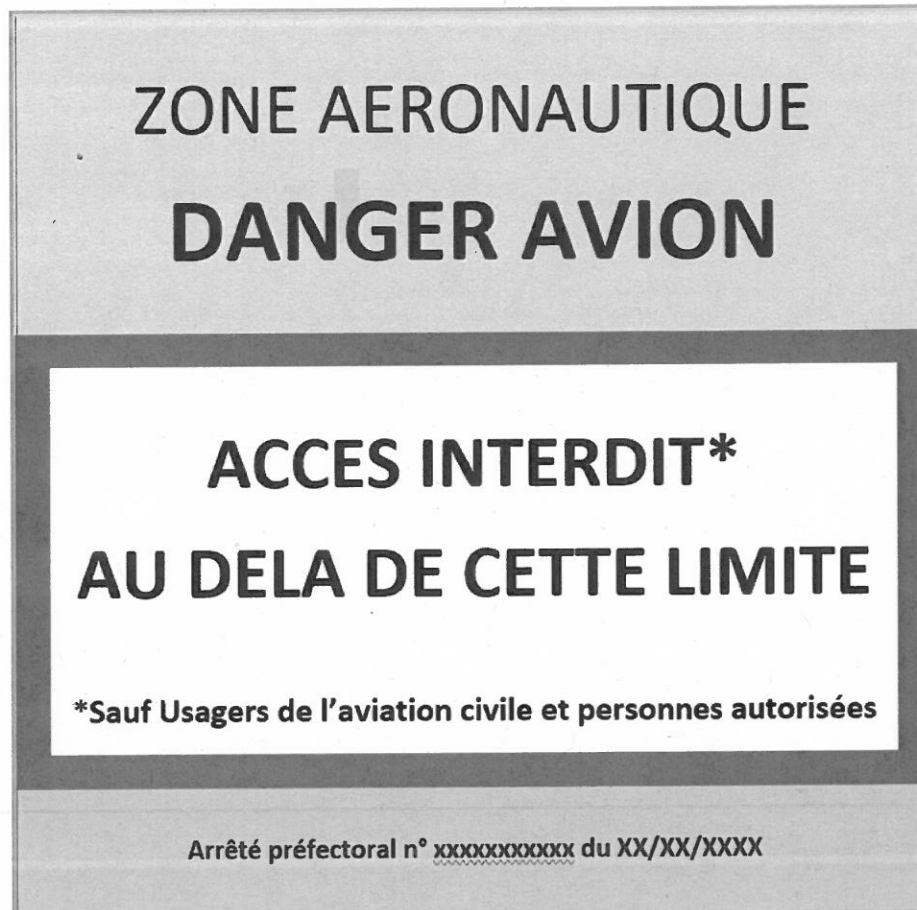
**Annexe 1 :** Modèle de panneau d'interdiction d'accès en Zone Non Librement Accessible au public

**Annexe 2 :** Plans de zonage de l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon

**Annexe 3 :** Coordonnées du référent sûreté

**Annexe 1**

Modèle de panneau d'interdiction d'accès en Zone Non Librement Accessible au public (ZNLA)



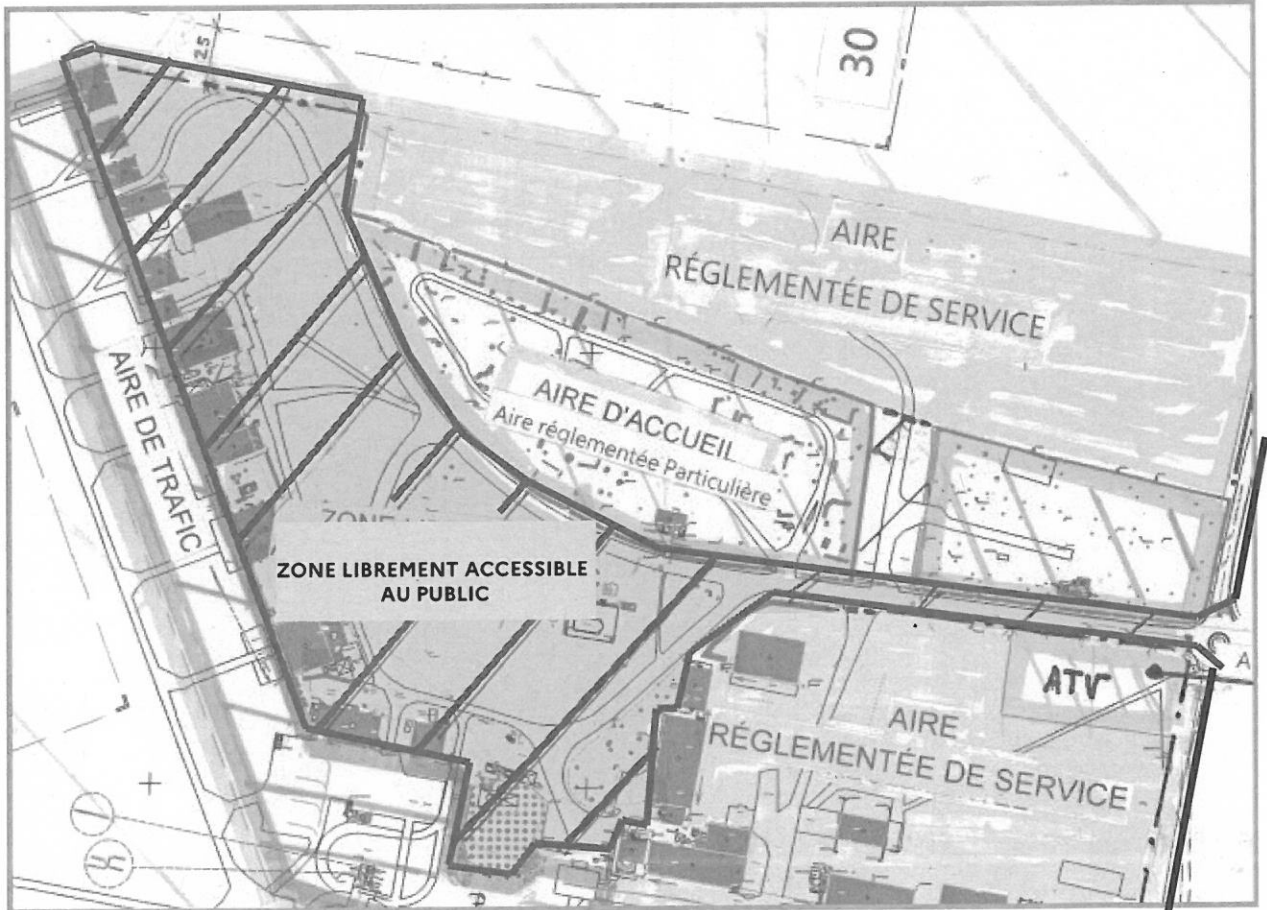


**Annexe 2**

Plan de zonage de l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon

Daté du 29 novembre 2021 Version 02

**Zoom zone librement accessible au public**



**Annexe 3**

Coordonnées du référent sûreté

**NON DIFFUSEE**





**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité**  
Bureau des Élections et de la Réglementation Générale

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DCL/BERG/2023/38 du 06 FEV. 2023**  
**portant modification de l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2022/290 du 31 août 2022**  
**instituant les bureaux de vote et les lieux de réunion des électeurs**  
**dans le département du Var à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Le préfet du Var,

**VU** le code électoral et notamment ses articles L. 12, L. 12-1, L. 13, L. 14, L.17, L. 79, R.40 et R. 40-1 ;

**VU** le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n°2014-270 du 27 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Var ;

**VU** le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Evence RICHARD en qualité de préfet du Var ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2022/17/MCI du 28 avril 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2022/290 du 31 août 2022 instituant les bureaux de vote et les lieux de réunion des électeurs dans le département du Var à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**VU** les demandes présentées par les maires de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et Vinon-sur-Verdon ;

**Considérant** qu'il convient de modifier les adresses des bureaux de vote des communes sus-visées, qui en ont fait la demande ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le tableau annexé à l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2022/290, qui institue les bureaux de vote et les lieux de réunion des électeurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, est remplacé par le tableau ci-joint.

**ARTICLE 2** : Les autres articles sont sans changement.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets et les maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et immédiatement affiché.

Toulon, le

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

**LUCIEN GIUDICELLI**

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :-  
- un recours gracieux, adressé à :Monsieur le Préfet du Var – Bd du 112ème régiment d'infanterie- 83070 TOULON CEDEX  
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;  
Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.  
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.  
- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Toulon : 5 rue Racine -BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX

ADRETS DE L ESTEREL (LES)	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0001	BC	1	Salle des fêtes – Hôtel de ville - 2 Route du violon	Lieux dits : les adrêchons, baudiéry, bauquier, la beillesse, les cabannes, le collet de félix, le collet de pélicouet, la favière, grimons, l'hubac de la verrerie, le logis de paris, logis de paris, les Manons, maraval, marras, les mendiguons, la mourisque, les oures, peinié, pélicouet, pey-servier, picaulier, le planestel, plan grimon, pra bousquet, pré-vert, sabatier, sigalon, touar de thoume, la verrerie.
ADRETS DE L ESTEREL (LES)	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0002		2	Salle des fêtes – Hôtel de ville - 2 Route du violon	Lieux-dits : la baisse, les bastians, bon-homme, bouscatier, cabrol, catau, cavillon, chense, la colle, la colle d'en bermond, le collet, le collet du sarde, coutel et pinée, le couvent, le couvent méridional, la cRuette, l'église, les gabriels, les gérils, la grangue, le gros jas, guillaume, l'hubac, l'hubac de mouillaud, le mareret, mouillaud, les philippins, Pierre-feu, plaine de chense, le sarde, séguret, la suverée, la tuilière.
AIGUINES	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	Salle Fernand Chauvin	TOUTE LA COMMUNE
AMPUS	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	Place de la mairie	TOUTE LA COMMUNE
ARCS (LES)	1	Vidauban (N° 23)	0001	BC	1	Salle des fêtes Hugony - Place du 11 novembre	Allée des écoles ; Allée Jean Zay ; Avenue Jules Guesde ; Boulevard Gambetta ; Boulevard Marcel Audibert dit "Amoretti" ; Impasse de la Motte ; Impasse des Bouchonniers ; Impasse du Réal ; Impasse Marceau ; Impasse Mirabeau ; Place Anatole France ; Place Edouard Soldani (ancienne place de la Libération) ; Place Francisco Ferrer ; Place du Général de Gaulle ; Place Louis Mouton ; Rue Antoine Truc ; Rue Carnot ; Rue de la Motte ; Rue de la République ; Rue de la Valette ; Rue de Sospel ; Rue de Trans ; Rue des Bouchonniers ; Rue du Docteur Mourre ; Rue du Midi ; Rue de la Rondourette ; Rue Milante ; Rue du Saule ; Rue Etienne Dollet ; Rue Jules Ferry ; Rue Marceau ; Rue Mirabeau ; Rue Pasteur ; Impasse de l'Horloge ; Impasse Guillaume Olivier ; Place de l'Horloge ; Place du Baron ; Place du Château ; Place du Collier ; Place du Micocoulier ; Place du Père Clinchard ; Place Paul Simon ; Rue de la Croisière ; Rue de la Paix ; Rue de l'Horloge ; Rue du Bas Four ; Rue du Mûrier ; Rue du Nord ; Rue du Thélou ; Rue Guillaume Olivier ; Rue Victor Maria ; Rue Vieille Boucherie ; Rue Chevalier de la Barre ; Rue Emile Agnely ; Place de la Rondourette
ARCS (LES)	1	Vidauban (N° 23)	0002		2	Salle des fêtes Hugony - Place du 11 novembre	Route De Draguignan ; Domaine Les Clarettes ; Hameau Des Nouradons ; Les Cambres Méridionales ; Les Cambres Septentrionales ; Les Selves Des Coulomb ; Les Selves Des Arcs ; Les Selves Des Fans ; Les Selves Des Potier ; Montée De Trans ; Quartier Beou Seren ; Quartier Chabara ; Quartier Colle De Comte ; Quartier Collet Du Cyprès ; Quartier DaNdralet ; Quartier Julienne ; Route De Flayosc ; Quartier Le Cyprès ; Quartier Le Fabrègue ; Quartier Le Thélou ; Quartier Les Croisières Est ; Quartier Les Cyprès ; Quartier Les Nouradons ; Quartier Les Plaines ; La Tour De Bonnaud ; Chemin De La Grive Musicienne ; Chemin Des Bécasses ; Chemin De L'Alouette ; Chemin De La Linotte Mélodieuse ; Chemin Des Glycines ; Chemin Des Lauriers ; Chemin Des Arbousiers ; Quartier Les Selves ; Quartier Magdeleine Des Nouradons ; Quartier Puits De L'Ane ; Quartier Saint-Féréol ; Ancien Chemin De Flayosc ; Chemin Des Cambres ; Chemin Des Comtes ; Chemin Des Croisières ; Chemin Des Lavandes ; Chemin Des Restanques ; Chemin Du Micocoulier ; Chemin Puits Perdu ; Route Des Croisières ; Route Des Nouradons ; Quartier La Garrigue ; Quartier Combaud ; Chemin Saint-Martin ; Quartier La Croix ; Quartier Saint-Martin ; Chemin Des Mûriers ; Chemin Des Plaines ; Chemin Du Cyprès ; Quartier Le Pourridet ; Route Du Cimetière ; Chemin Des Pinsons ; Chemin Des Fauvettes ; Chemin Des Bergeronnettes ; Chemin Des Genêts ; Chemin Des Mimosas ; Chemin Des Pins ; Chemin Des Romarins ; Ancien Chemin De Flayosc ; Chemin Du Rigaou ; Chemin Du Reton ; Chemin De L'Ancienne Chapelle
ARCS (LES)	1	Vidauban (N° 23)	0003		3	Salle des fêtes Hugony - Place du 11 novembre	Boulevard Des Moulins ; Chemin Saint Claude ; Quartier Colombier ; Chemin Colombier ; Rue Pierre Renaudel ; Quartier Valaury ; Lotissement Le Plein Soleil ; Les Laurons ; Les Laurons II ; Lotissement Les Moulins ; Lotissement Les Oliviers ; Avenue Victor Hugo ; Rue Ernest Renan ; Rue Georges Cisson ; Impasse Les Moulins ; Quartier Le Moulin ; Quartier Les Laurons ; Résidence Le Provence ; Avenue Les Laurons ; Avenue Jean Jaurès ; Rue Lucien Fabre ; Lotissement Dionysos ; Chemin Des Laurons ; Chemin Des Laurons ; Chemin La Garrigue Des Moulins
ARCS (LES)	1	Vidauban (N° 23)	0004		4	Ecole élémentaire Jean Jaurès - Allée des écoles	Rue Des Fonces ; Rue Camille Pelletan ; Quartier Notre Dame ; Lotissement Notre Dame ; Lotissement Le Rucher ; Avenue Les Piétons ; Avenue De La Gare ; Résidence Notre Dame ; Résidence Les Peymarlier ; Boulevard Peymarlier ; HLM Les Guéringuiers ; Les Jardins Des Arcs 1 ; Les Jardins Des Arcs 2 ; Les Jardins Des Arcs 3 ; Lotissement La Source ; Quartier De La Gare ; Quartier Les Fonces ; Boulevard Saint Pierre ; Impasse Saint Pierre ; Chemin Des Fonces ; Lotissement Saint Pierre ; Quartier Gros Ped ; Résidence L'Arc En Ciel ; Impasse Peymarlier ; Le Pont Rout ; Quartier Peymarlier ; Quartier Guéringuiers ; Chemin Guéringiers
ARCS (LES)	1	Vidauban (N° 23)	0005		5	Ecole élémentaire Jean Jaurès - Allée des écoles	Château Sainte Roseline ; Quartier Trentessore ; Route Sainte Roseline ; Les Gorges Du Rasteou ; Le Relais Des Moines ; Quartier Roquerousse ; Quartier Sainte Cécile ; Quartier Le Ribas ; Quartier L'Oratoire ; La Barre Du Pouare ; Quartier Les Basses Bréguières ; Quartier Le Serre ; Quartier La Baume ; Quartier Le Bouillidou ; Quartier Le Préveire ; Quartier La Barque ; Route Des Valises ; La Front Du Broc ; Quartier Sainte Roseline ; Domaine La Valette ; Chemin Des Gardes ; Quartier Trépotin ; Quartier En Dela Du Pont ; Quartier Les Bréguières ; Boulevard De La Liberté ; Résidence Le Clos Saint Roch ; Chemin Du Bouillidou ; Quartier La Roquette ; Chemin Des Basses Bréguières ; Domaine Des Ribières ; Les Basses Badiés ; Chemin De L'Éouvières ; Les Ribas Sud ; Rue Gabriel Péri ; Quartier L'Annonciade ; Quartier La Sauteranne ; Quartier La Tournavelle ; Quartier La Valette ; Quartier Le Pont D'Argens ; Quartier Le Ponteyaou ; Quartier Les Ribas ; Quartier Les Badiés ; Quartier Pampelune ; Quartier Pont De L'Aille ; Quartier Saint Roch ; Quartier Les Bréguières Est ; Route de Sainte Cécile ; Chemin De Trentessore ; Chemin Des Valises
ARCS (LES)	1	Vidauban (N° 23)	0006		6	Ecole élémentaire Jean Jaurès - Allée des écoles	Chemin De Beauveser ; Chemin De Fantroussière ; Impasse Du Baou ; Quartier Chavalon Et Le Baou ; Quartier La Font Du Loup ; Quartier Le Baou ; Chemin De La Chabotte ; Impasse Gérard Philippe ; Impasse Paul Césanne ; Quartier La Chabotte ; Quartier Saint Pierre ; Rue Jules Muraire Dit Raimu ; Rue Marcel Pagnol ; Rue Vincent Scotti ; Avenue Des 13 Lorguais ; Château Saint Pierre ; Domaine De L'Olivier ; Impasse Lou Paradou ; Lotissement Agnési ; Quartier Bourgogne ; Camp De Miquéou ; Camping L'Eau Vive ; Chemin De La Cognasse ; Chemin De La Maïme ; Chemin Des Basses Cognasse ; Chemin Du Bac ; Domaine Des Ribières ; Quartier Caisse De Cauvin ; Quartier Emprouance ; Quartier La Cognasse ; Quartier La Magdelaine ; Quartier L'Arguillet ; Quartier Le Touar ; Quartier Les 4 Chemins ; Quartier Les Gachettes ; Quartier Les Gachettes Nord ; Quartier Les Plainons ; Quartier L'Escroy ; Quartier Saint Jean ; Quartier Saint Jean L'Occidental ; Rn7 ; Route De Taradeau
ARTIGNOSC SUR VERDON	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	Les planets	TOUTE LA COMMUNE
ARTIGUES	8	Saint-Maximin (N° 13)	0001 (unique)	BC	1	Salle des fêtes	TOUTE LA COMMUNE
AUPS	8	Flayosc (N° 4)	0001	BC	1	Gymnase Pierre Donnadieu – Quartier Quatre coins	Rue Albert 1er ; Rue Borme ; Allée Charles Boyer ; Route de Tourtour ; Rue de la Fontette ; Rue de la Placette ; Rue de l'Eglise ; Rue de l'Eperon ; Impasse de l'Estama ; Rue de l'Horloge ; Route de Moissac ; Chemin Ste Madeleine ; Rue des Barrins ; Chemin des Devenseaux ; Chemin des Escadenieres ; Rue des Gomberts ; Route de Vérignon ; Rue du Chateau ; Rue du Haut de la Place ; Rue du Marché ; Rue du Pontillac ; Rue du Puits ; Avenue Edouard Le Bellegou ; Rue Ernest Millet ; Rue Gabriel Péri ; " Place Général Girard ; HLM Les Aires ; Rue Hopital Vieux ; Allée Jean Moulin ; Rue Alois ; Rue Jules Philibert ; Rue La Basse Tuilière ; Rue La Blaquièrre ; Rue La Costete ; Rue la Ferrage ; Rue la Font de l'Auroou ; Rue La grave ; Rue l'Amarante ; Rue l'auquier ; Rue le clos du verdon ; rue le jas rouge ; rue le petit serre ; Place Louis Gautier ; Rue Maréchal foch ; Place Maréchal Joffre ; Rue Biagini ; Montée des aires, Montée des moulins ; Montée Ste Camille ; Rue Montolivet ; Rue Notre Dame ; Rue Richel, Rue Rosette Ciofi, Avenue Victor Maria ;
AUPS	8	Flayosc (N° 4)	0002		2	96 Chemin des prés	Avenue Beausoleil ; Route de Fox Amphoux ; Rue de la Piscine ; Chemin de Ratton ; Chemin de Ste Catherine ; Chemin des prés ; Route de Villecroze ; Avenue Docteur Roziès ; Chemin du Val de l'Aven ; Rue Emile Plan ; Chemin des Rayols ; Chemin du Cade ; Chemin du plan ; Place Frédéric Mistral, Place Gendarme Duchatel ; Avenue Georges Clémenceau ; Chemin du Petit Loup ; Chemin Neuf ; Chemin des Jonquières ; Place Marin Bidoure ; Chemin du Stade ; Route de Salernes ; Chemin rural de la Tuilière, Chemin rural de ratton ; Chemin de Taurenne ; Route de Sillans ; Rue Voltaire
BAGNOLS EN FORET	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0001	BC	1	Foyer municipal – Boulevard du Rayol	Grande Rue ; Rue des marronniers ; Rue du barri ; Boulevard du rayol ; escaliers du mitan ; Impasse du mitan ; Rue du mitan ; Rue de la voûte ; Impasse du tambour ; Impasse oswald ; montée de l'église ; Rue de l'église ; Place de l'église ; montée de derrière le château ; montée du four ; Place de la mairie ; Rue de l'ancienne mairie ; Place de l'hôtel de ville ; Place de la poste ; Rue de la poste ; corso pieve di tecco ; Chemin Sainte-Anne ; Chemin des aires de Sainte-Anne ; Rue Sainte-Anne ; montée Sainte-Anne ; Rue de la pompe ; Rue du portail ; Place du rond ; Rue de la calade ; Rue de la mountado ; Rue de l'abbé bruno ; Rue neuve ; Rue du lavoir ; Traverse des anciennes écoles ; Chemin des mérianes ; Chemin des pradons ; Chemin du cAnnet ; Chemin des baumettes ; Route de fréjus ; escalier des beaumonts ; Chemin des clos ; Chemin de l'adrech ; Chemin de Saint-Antoine ; Chemin des culasses ; Route de Saint-Paul du n° 1 au n° 599
BAGNOLS EN FORET	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0002		2	Foyer municipal – Boulevard du Rayol	Route de Saint-Paul du n° 600 au 9999 ; Chemin de vauloube ; Chemin des tubières ; Impasse des tubières ; Quartier des tubières ; vallon des tubières ; Chemin de Rousseau ; Quartier Rousseau ; Chemin de plan pinet ; Annexe de plan pinet ; Quartier plan pinet ; Chemin de maupas ; Quartier de maupas ; Traverse de maupas ; Chemin des crêtes ; Chemin des sources ; Chemin du queyron ; Chemin des rivières ; Traverse des rivières ; Chemin des escolles
BAGNOLS EN FORET	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0003		3	Foyer municipal – Boulevard du Rayol	Chemin de Bargemon ; Chemin de tournoune ; Chemin de fournoune ; Chemin de la combe ; Chemin des mérianes ; Chemin de la plaine ; Traverse de la plaine ; Chemin de la rouquaire ; Chemin de l'abreuvement ; Chemin de Saint-denis ; Chemin de seillans ; Chemin des cigales ; Chemin des granges ; Chemin du plan des granges ; Chemin des cigarières ; Chemin de bayonne ; Chemin des meules ; Route du muy
BANDOL	7	Ollioules (N° 10)	0001	BC	1	Groupe scolaire Octave Maurel - Rue des écoles	Avenue de la Libération, Rue du Docteur Louis Marçon, Montée Voisin, Rue Voltaire, Rue Charles Gounod, Rue de L'immortelle, Quai Charles De Gaulle, Rue des jardins, Place Isidore Brun, Allée Marie, Boulevard de Gairard, Rue André Malraux, Rue Portalis, Impasse Charles Lecocq, Impasse Dupont, Rue Colbert, Traverse Aristide Briand, Place Lucien Artaud, Rue de la Tour, Impasse de l'Embellie, Traverse du Canal, Rue Lazare Carnot, Impasse du Barry, Rue de Provence
BANDOL	7	Ollioules (N° 10)	0002		2	Groupe scolaire Octave Maurel - Rue des écoles	Avenue du 11 Novembre, Rue Danton, Rue Vincent Allègre, Rue Puit de Charron, Rue du 8 Mai 1945, Rue Didier Daurat, Avenue de la Gare, Rue de la république (N°1-24), Rue des Tonneliers, Rue Jean-Jacques Rousseau, Rue Mirabeau, Allée Jean Moulin, Rue Courbet, Rue de la Paroisse, Rue Jean Mermoz, Rue Pons (N°1-14), Port de Bandol, Rue Louis Blériot, place Estienne D'Orves, Rue Guynemer, rue Pierre Toesca, chemin de Saint-Antoine, Place de la Liberté, Rue d'Alsace, Rue Gabriel Péri, Rue République (N°5-24), Impasse Alphonse Daudet, Rue du Languedoc, Avenue des Chênes Verts, Rue de Madagascar, Boulevard de la Mer, Chemin de Roustagnon, Impasse de la Sérénité, Impasse C. Berard, Rue Alphonse Daudet, Impasse des Victoires
BANDOL	7	Ollioules (N° 10)	0003		3	Groupe scolaire Octave Maurel - Rue des écoles	Boulevard de Pierreplane, Boulevard de la Peyriere, Boulevard du Capelan, Avenue Albert 1er, Rue Honoré de Balzac, Boulevard de Lorette, Rue Marivaux, Rue Jean Jaurès, Rue Anatole France, Impasse D'auvergne, Avenue Maréchal Foch, Impasse de la Bastide Folco, Impasse du Canet, Rue Frédéric Mistral, Rue Lamartine, Impasse Anatole France, Impasse du Félibrige, Impasse du Rond Point, Rue Edmond Rostand, Rue Alfred de Musset, Rue Aubanel, Allée Anatole France, Impasse de Camargue,, Rue de L'arlésienne, Rue du Pont de Fer, Rue Emile Zola
BANDOL	7	Ollioules (N° 10)	0004		4	Groupe scolaire Octave Maurel - Rue des écoles	Rue des Ecoles, Rue Charles Perrault, Chemin St Marc, Traverse Boileau, Chemin Saint Michel, Rue République (N°26A 62), Boulevard Victor Hugo, Impasse du Moulin à Vent, Rue de Lyon, Corniche Bonaparte, Rue de Bordeaux, Rue Pons (à partir du N° 16), Rue Jules Verne, Rue Raimu, Avenue du Château, Rue Molière, Boulevard Georges Clémenceau, Boulevard Louis Lumière, Rue Racine, Traverse de la Tuilerie, Impasse Pierre Loti, Raccourci de la Gare, Chemin de Saint-Etienne, Rue de Toulon, Chemin de la Manly, Impasse Corneille, Rue de Paris, Place du Château, Rue de Strasbourg, Rue Florian, Rue Guy de Maupassant, Rue de Renécross, Rue Félicien Fabre, Allée Alfred Vivien, Avenue Général Leclerc, Impasse de Nice, Rue de Verdun, Rue de la Fontaine, Ile de Bendor, Rue du Plateau, Impasse Fénélon
BANDOL	7	Ollioules (N° 10)	0005		5	Groupe scolaire Octave Maurel - Rue des écoles	Boulevard des Gravières, Rue de L'arçois, Chemin des Chasseurs, Rue Paul Cézanne, Avenue du Littoral, Rue de l'Équinoxe, Rue de L'Italie, Rue du Soudan, Rue du Sénégal, Rue de Belgique, Impasse de L'esterel, Impasse du Zénith, Rue de Lorraine, Allée des Bastides, Rue de Flandres, Avenue Georges V, Impasse du Cottage Fleuri, Impasse Victor Coste, Traverse du Dauphiné, Impasse de Gascogne, Impasse Ile de France, Impasse M.Chagall, Impasse du Bearn, Rue de Poitou, Impasse Edouard Manet, Impasse de Champagne, Impasse des Cévennes, Impasse du Berry, Impasse Suzy, Rue de Savoie, Rue du pont de Pierre, Impasse de Saintonge, Impasse du Limousin, Quartier Roustagnon, Impasse de Bourgogne, Lotissement Plein Soleil, Allée des Maures, Rue de Normandie
BANDOL	7	Ollioules (N° 10)	0006		6	Ecole maternelle - Bois Maurin - Boulevard du bois maurin	Chemin de la Ciotat, Chemin de Naron, Chemin du Grand If, Route du Beausset, Rue Clément Ader, Traverse des Mattes, Impasse Pierre et Marie Curie, Impasse du Pont d'Aran, Chemin d'Entrechaux, Chemin des Hautes, Chemin de Poutier, Impasse du Vieux Four, Rue Chaptal, Chemin des Vignes, Montée de la Cole de Rene, Rue Lavoisier, Allée des Bougainvilliers, Montée du Jas, Traverse des Gypières, Chemin du Ménestrel, Allée des Roses, Chemin de la Ricette, Rue Aragon, Rue daggerre, Impasse Brarly, Impasse du Gros Chêne, Chemin Tour Sarrazine, Montée André Labarthe, Impasse de la Vieille Ferme, Chemin du Grand Cedre, Chemin de la Colline de l'Aube, Montée Pascale, Quartier Poutier, Allée des Hibiscus, Chemin de Roumpinas, Impasse des Fleurs, Impasse Mon Repos, Quartier des Hautes, Quartier de la Répe, Rue Reaumur, Quartier les Mattes, Chemin de la Bergerie, Quartier Cole de Rene, Quartier Entrechaux, Quartier Vallongue, Impasse de l'Olivade, Quartier des Gypières, Chemin de la Pascale, Quartier Vallongue, Quartier La Pascale, Quartier Logis Neuf
BANDOL	7	Ollioules (N° 10)	0007		7	Ecole maternelle - Bois Maurin - Boulevard du bois maurin	Rue Richelieu, Avenue des Citronniers, Avenue des Lavandes, Impasse de Frontenac, Rue Monté Cristo, Traverse des Laboureurs, Rue des Narcisses, Chemin de Pertuas, Allée des Garrigues, Avenue Bellevue, Impasse des Ligures, Avenue de la Méditerranée, Montée des Arbousiers, Route de la Crête, Impasse des Genévriers, Rue Parmentier, Impasse des Chardons, Rue de Mireille, Rue des Mimosas, Rue des Palmiers, Chemin de l'ail Blanc, Rue des Lauriers Roses, Rond-Point du Midi, Route de Saint-Cyr, Impasse des Géraniums, Impasse des Lentiques, Place des Palmiers, Impasse des Genêts, Impasse des Mas Fleuris, Impasse du Serpolet, Impasse des Iris, Quartier de la Garduère, Impasse des Eucalyptus, Rue des Cyprès, Rue des Oliviers, Impasse des Figuiers, Rue des Bruyères, Rue de la Sarriette, Impasse des Romarins, Impasse du Fenouil, Impasse des Violettes, Impasse du Thym, Impasse de la Saugue, Impasse de la Verveine

BANDOL	7	Ollioules (N° 10)	0008		8	Ecole maternelle - Bois Maurin - Boulevard du bois maurin	Boulevard de Marseille, Boulevard du Bois Maurin, Rue René Cassin, Allée des Fauvettes, Boulevard des Rossignols, Boulevard des Hironnelles, Rue Côteaux Ensoleillés, Avenue des Mouettes, Avenue des Mésanges, R.D 559, Montée de L'Oustalet, Avenue de L'île Rousse, Allée des Colombes, Avenue des Embiez, Impasse des Serins, Rue des Flamants Roses, Impasse des Liserons, Rond Point Chardonnerets, Allée des Alouettes, Chemin du Four à Chaux, Avenue de Bendor, Avenue Jean Loste
BANDOL	7	Ollioules (N° 10)	0009		9	Ecole maternelle - Bois Maurin - Boulevard du bois maurin	Rue de Buffon, Rue Jenner, Boulevard de Vallongue, Rue Ambroise Paré, Rue Cuvier, Rue Pasteur, Allée du Val Vert, Boulevard Pierre Puget, Impasse Chantegril, Rue Laennec, Impasse des Lutins, Impasse du Docteur Roux, Impasse Ampère, Impasse Lou Gat
BANDOL	7	Ollioules (N° 10)	0010		10	Ecole maternelle - Bois Maurin - Boulevard du bois maurin	Avenue Deï Reganeou, Rue des Orangers, Chemin de la Garduère, Boulevard de l'Escourche, Boulevard de Lattre de Tassigny, Chemin du Logis Neuf, Rue Descartes, Chemin de L'Escourche, Allée des Colibris, Allée des Pinsons, Avenue Montemer
BARGEME	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	Mairie de Bargème	TOUTE LA COMMUNE
BARGEMON	8	Flayosc (N° 4)	0001	BC	1	Bureau rez de chaussée - 1 Place de la mairie	Avenue colonel manhès ; Avenue François maurel ; Avenue pasteur ; calade du Chemin neuf ; calade Camille aubin ; Place philippe chauvier ; Chemin aloisi ; Chemin campeiran ; Chemin campauré ; Chemin de carnabou ; Chemin de la garduelle ; Chemin de la peyregone ; Chemin de la roque d'embove ; Chemin de la sanbourette ; Chemin de malignon ; Chemin de peiranier ; Chemin des cabanes ; Chemin des hauts adrechs ; Chemin du bouscatier ; Chemin du clos ; Chemin du clos d'ausselet ; Chemin du levant ; Chemin du muy ; Chemin du vaco ; Chemin peyru ; Chemin Saint roch ; Impasse de la chenaie ; Impasse de la coupo santo ; Impasse de la transhumance ; Impasse des bergers ; Impasses des costes ; Impasse des genêts ; Impasse des marçassins ; Impasse du rouge gorge ; Route de brovès ; Route de callas ; Route de comps ; Route de seillans ; Rue Jean Jaurès ; Rue marceau
BARGEMON	8	Flayosc (N° 4)	0002		2	Bureau rez de chaussée - 1 Place de la mairie	Calade de l'aire ; calade d'alicia ; calade du lapin ; calade Louis flandin ; Chemin blanc ; Chemin baoufreye ; Chemin de coucadis ; Chemin de la ferrage ; Chemin de la forêt ; Chemin de la vigne blanche ; Chemin de l'usine ; Chemin de maramouille ; Chemin de ribelon ; Chemin de ronde ; Chemin des agros ; Chemin des chats ; Chemin des moulins ; Chemin des oiseaux ; Chemin des roses ; Chemin des vergers ; Chemin des vignes ; Chemin des wagonnets ; Chemin du marquis ; Chemin du plan ; Chemin du riou ; Chemin la ferrage ; Chemin le clos robert ; Chemin le reynardet ; Chemin les espourounes ; Chemin les estangs ; Chemin notre dame ; Chemin Saint Pierre ; Chemin san peyre ; escalier montmartre ; Impasse de la platrière ; Impasse André delpui ; Impasse des cailloux ; Impasse des cigales ; Impasse des jardins ; Impasse girame ; Impasse lei cades ; Impasse pebre d'ai ; Place de la mairie ; Place du château ; Place du tertre ; Place moréri ; Place Saint Etienne ; Route de clapiers ; Route de la voie ferrée ; Rue couchoire ; Rue de la poissonnerie ; Rue de la prison ; Rue de la résistance ; Rue Docteur antelmy ; Rue du château ; Rue gabriel péri ; Rue sous-barry ; Rue sur barry ; Traverse de l'alambic ; Traverse des ecreuils ; Traverse des ecuries ; Traverse du lauron
BARJOLS	7	Saint-Maximin (N° 13)	0001	BC	1	A.L.S.H. - Place du 19 mars 1962	Route de Draguignan ; Ancienne route de Draguignan ; Avenue de Garessio ; Chemin de la Verdrière ; Rue de l'Abattoir ; Chemin de Riou ; Route de Tavernes ; Chemin des Camps ; Place du 19 mars 1962 ; Chemin du stade ; Gavotte de la Crouite ; HLM les Camps ; HLM Les Laus ; les Carmes ; Les hameaux de Barjols ; Lotissement les Laus ; Lotissement les Pastorales ; Les Tambourins ; Maison de retraite ; place martin Ferdinand ; Promenade Maurice Simian ; Quartier les Perets ; Quartier les Gavottes ; Quartier des Paluds ; Quartier gavotte de la crou ; Quartier les Laus ; Quartier les Tourtoires ;
BARJOLS	7	Saint-Maximin (N° 13)	0002		2	A.L.S.H. - Place du 19 mars 1962	Allée Anatole France ; Campagne Biatte ; Campagne Purpan ; Chemin de la Lauve ; Rue de la Porte Rouge ; Chemin de l'eau Salée, Route de Marseille ; Chemin de St Lazare ; Chemin de Saint Martin ; Route de Varages ( ancienne ) ; chemin des Condamines ; Chemin des Fourches ; Domaine de Gigery ; Domaine la Procureuse ; Domaine de l'eau salée ; Domaine St Chris ; Font Cros ; Boulevard Grisolle ; La Donine ; Le font de Gavoty ; Le Pigeonnier ; Le pont Vieux ; Les Cabassons ; Les Maurels ; Allée Louis Pasteur ; Quartier Defens du Camp de Primond ; Quartier Charjare ; Quartier de la Pinède ; Quartier des Camps de Primond ; Quartier la Lauve ; Quartier le Clos de Bonnet ; Quartier les Belles Gardes ; Quartier les Condamines ; Quartier les Fourches ; Quartier les Hauts Défens ; Quartier les hauts piouroux ; Quartier les Marrelers ; Quartier les Piouroux ; Quartier les Rigoirs ; Quartier Saint Etienne ; Quartier St Hermentaire ; Quartier St Jeume ; Quartier St Lazare ; Quartier les Bourrigues ; Traverse Louis Guérin ; Traverse Raynoird ; Impasse des Fourches ; Domaine de Valrose ;
BARJOLS	7	Saint-Maximin (N° 13)	0003		3	A.L.S.H. - Place du 19 mars 1962	Rue Adam ; Ancienne route de Brignoles ; Place capitaine Vincens ; Route de Brignoles ; Rue de Clastre ; Rue de la Prévôté ; Rue de la République ; Rue de l'endronne ; Chemin de St Nicolas ; Chemin de St Etienne ; Allée des Aludes ; Rue des Audiffren ; Rue des boyers ; Rue des jardins ; Rue des Moulins ; Rue des Petits Augustins ; Chemin des Près quartiers ; Rue des tanneurs ; Place du 8 mai 1945 ; Rue du Barri ; Rue du boeuf ; Rue du chateau d'eau ; Rue du four neuf ; Allée du Pré de Foire ; Rue du Réal ; Chemin du Viérard ; Place Emile Zola ; Place Eugène Payan ; Place Fontaine de la Cour ; Chemin Fontaine Roubaud ; Fontaine St Marc ; Rue Frédéric Mistral ; Rue Guion Auguste ; La Reine Jeanne ; Le crouchet ; Place Ledru Rollin ; Les bas Piouroux ; Les hauts quartiers ; Place Louis Durand ; Rue Marcel Amic ; Chemin neuf ; Chemin oratoire St Marcel ; Rue Pierre Curie ; Rue Portail des faïnéants ; Quartier de Véounes ; Quartier le Pré de foire ; Quartier les Prés Quartiers ; Quartier St Marc ; Quartier St Nicolas ; Quartier sur Bonnaval ; Rue St François ; Rue St Marc ; Place Victor Hugo ; Avenue Eugène Payan ; Impasse des Pénitents ; Rue de la Muette ; Rue des Tanneurs ; Rue du Château
BASTIDE (LA)	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	Salle du 1000 Club n°588 Route de Comps	TOUTE LA COMMUNE
BAUDINARD SUR VERDON	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	Mairie - Salle polyvalente - Grande Rue	TOUTE LA COMMUNE
BAUDUEN	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	Ecole primaire Quartier Sainte Anne	TOUTE LA COMMUNE
BEAUSSET (LE)	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0001	BC	1	Salle Espace Azur - Esplanade Charles de Gaulle	Rue des Aires, Rue du Moulin des Aires, Rue Calmette, Rue Carnot, Rue Cavaillon, Impasse Cavaillon, Rue Pierre Curie, Rue Saint Eloi, Rue Figuière, Rue du Grand Four, Rue du Petit Four, Rue Gambetta, Place Général de Gaulle, Rue Guynemer, Rue Hoche, Rue Victor Hugo, Rue Jean Mermoz, Rue Estienne d'Orves, Rue Gabriel Péri, Rue Portalis, Rue Victor Rougier, Impasse de la Treille, Rue de la Treille.
BEAUSSET (LE)	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0002		2	Pôle Saint Exupéry - Chemin du Rouve	Boulevard Chanzy, Rue de l'Egalité, Chemin du Gourganon, Chemin des Lilas, Rue Ste Magdeleine, Allée des Primevères, RD 26, Avenue du Souvenir Français, Chemin de Marseille à Toulon, Le Vallon des Vignes
BEAUSSET (LE)	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0003		3	Pôle Saint Exupéry - Chemin du Rouve	Impasse Corbeille d'Argent, Boulevard de la Ter Armée, Chemin du Castellet au Beausset, Rue Chanoine Boeuf, Impasse la Cabane, Route du Castellet, Rue du Château, Rue Notre Dame, Rue Alphonse Daudet, Rue du Félibrige, Rue Puits d'Isnard, Boulevard de la Libération, Avenue Saint Louis, Boulevard du 8 mai 1945, Place Frédéric Mistral, Rue Marcel Pagnol, Rue Pasteur, rue Raimu, Rue de la République, Rue de la Rode, Rue Vincent Scotto, Impasse du Puits de la Ville.
BEAUSSET (LE)	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0004		4	Complexe sportif - Rue Marcelle Drutel	Chemin fontaine des cinq sous.
BEAUSSET (LE)	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0005		5	Complexe sportif - Rue Marcelle Drutel	Rue Jean Aicard, Rue Paul Cézanne, Rue St Eutrope, Chemin des Goubelets, Allée Yves du Manoir, Rue Font Neuve, Boulevard du 11 Novembre, Chemin des Platrières, Rond Point Georges Pompidou, Rue Antoine Simoni.
BEAUSSET (LE)	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0006		6	Complexe sportif - Rue Marcelle Drutel	Chemin du Val d'Aren, Chemin du Canadeau, Chemin du Grand Canadeau, Chemin du Beausset au Castellet, Chemin Saint Etienne, Chemin de Gavarry, Avenue de la Résistance, Ancien chemin du Rouve, Chemin du Rouve, Quartier le Rouve, Traverse du Rouve, Chemin de la Fontaine de Tassy, Allée du Tilleul, Chemin de la Venturonne, Chemin Carraire de la Venturon, Quartier la Venturonne, Chemin du Beausset Vieux
BEAUSSET (LE)	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0007		7	Complexe sportif - Rue Marcelle Drutel	Quartier Jas Blanc, Chemin du Bournéou, Quartier la Couchoua, Chemin de la Couchoua, Chemin de la Daby, Quartier le Vallon de Fauvy, Chemin des 4 Frères, Quartier les 4 Frères, Chemin de la Gueirarde, Chemin de la Motto, Chemin de la Pierre Mouraou, Chemin de la Mude, Chemin de Signes à Ollioules, RDN 8, Ancien chemin Beausset à Signe, Chemin du Beausset à Signes, Montée de Tochou, Quartier les Vallons
BEAUSSET (LE)	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0008		8	Complexe sportif - Rue Marcelle Drutel	Chemin de la Bérengière, Chemin de la Capucine, Chemin du Pas de la Crau, Chemin de la Font des Pères, Chemin des Escadenières, Chemin des Folies, Chemin Saint François, Chemin de Gailloux, Allée des Ginestés, Quartier les Ginestés, Chemin des Ginestés, Chemin de la Grenadière, Chemin de la Mirapelle, Chemin de la Font des Pères, Chemin du Pontillaou, Chemin de la Reppe, Quartier la Reppe, Ancien Chemin Marseille Toulon, Ancien Chemin de Marseille à Toulon
BEAUSSET (LE)	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0009		9	Complexe sportif - Rue Marcelle Drutel	Chemin de la Croix de Barry, Chemin du Gros Bois, Chemin Sainte Brigitte, Traverse Sainte Brigitte, Quartier Cabaudran, Chemin de Cabaudran, Chemin de Cambeiron, Chemin du Claou, Quartier le Claou, Traverse des Escouradières, Chemin des Escouradières, Traverse de l'Estagnol, Chemin de l'Estagnol, Chemin du Plan Fait, Traverse Vallons aux Folies, Quartier Maran, Chemin de Maran, Ancien chemin Toulon à Marseille, Chemin de la Miquelette, Route Nationale 8, Chemin des voutes, Quartier la Viste, Chemin de Font Vive
BEAUSSET (LE)	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0010		10	Complexe sportif - Rue Marcelle Drutel	Rue Marcelle Drutel, Allée des Erables, Chemin de la Fournigüe, Avenue Anciens Combattants Indochine, Rue des Mélias, Chemin de la Baro Nuecho, Chemin de Pignet, Traverse du Rouquet, Chemin du Rouquet.
BELGENTIER	2	Solliès-Pont (N° 18)	0001	BC	1	Salle polyvalente H. Aycard - Place Etienne Arnaud	Quartier de l'aube ; lotissement les Beaumettes ; Rue des bergers ; lieudit le camp ; Route du canal de provence ; Rue de châteauroux ; Place châteauroux ; Traverse de châteauroux ; Chemin de la colle ; lieudit les costes ; Place de la cour ; lieudit les escalvins ; hubac de l'escride ; Chemin de l'escride ; lieudit adrech de l'escride ; lieudit hubac de l'escride ; Chemin de vigne-fère ; Chemin de ferrantu ; lieudit font d'ouvin ; Chemin de font d'ouvin ; Rue de la fontaine ; Rue des fours ; lieudit la foux ; Chemin de la foux ; lieudit la gaffe ; Place Edouard granet ; Chemin coste hubague ; Rue des jardins ; Impasse des jardins ; Rue du jas ; Chemin de camp long ; Chemin du maoupas ; Rue des muriers ; Chemin de la tour d'olivier ; Place peiresc ; Rue peiresc ; château peiresc ; Place gabriel peri ; Rue du rayol prolongé ; Rue du rayol ; Place de la République ; Quartier de la rouvière ; lotissement la rouvière ; Chemin de la rouvière ; Rue grand'Rue ; Chemin de la tour de Salles ; lieudit les sardouires ; lieudit le sarret ; lotissement serra ; camping les tomasses ; Chemin de valbelle ; bastide vigne-fère
BELGENTIER	2	Solliès-Pont (N° 18)	0002		2	Salle polyvalente H. Aycard - Place Etienne Arnaud	Avenue Louis Arnaud ; les bastides ; Rue des bastides ; lieudit les beaumes ; lot les hauts de belgentier ; lieudit benoit ; Chemin des blétonèdes ; lotissement les blétonèdes ; lieudit les blétonèdes ; lieudit bron ; camp de broquier ; cabane ; bastide la cerisaie ; lieudit la cerisaie ; mas des conférences ; lieudit les conférences ; Quartier Sainte croix ; Rue de cuers ; Avenue de cuers ; Chemin des escléaouvéoux ; lotissement les escléaouvéoux ; lotissement le Saint esprit ; Quartier Saint esprit ; campagne st Joseph ; Quartier Saint-joseph ; Avenue du 8 mai 1945 ; Chemin Saint-Michel ; les olimandiers ; Chemin de pétégoux ; lieudit pétégoux ; Quartier peyronnier ; lieudit la platrière ; les 3 ponts ; Chemin du puy ; lieudit la raffelle ; Rue rascassol ; Route rd 554 ; Rue de la République ; Quartier roumégoux ; lieudit roumégoux ; Chemin de la font Sainte ; Chemin des turcos ; Chemin de valcros ; Chemin du vallon ; lieudit le vallon ; lot le verger de la rouvière ; lieudit la vignasse
BESSE SUR ISSOLE	4	Le Luc (N° 9)	0001	BC	1	Salle polyvalente parking du Pradon	Rue notre dame ; pont neuf ; les jarrets ; plan redon ; Pierrefeu ; pécaussier ; boquière ; cabasson sud ; la plAnne ; Saint-benoît ; adouradouire ; cros l'Augier ; ribas de broquier ; blanquefort Saint agathe ; Rue de la République ; Place alexandre souleyet ; Boulevard Paul bert ; Rue de la promenade ; Rue notre-dame ; Avenue de la libération ; magnau ; baratte ; la ferraille du chateau ; la grave ; cros de quitta ; colle brune ; lavellane ; buganay ; cros d'aude ; lac de gavoty ; poulmas ; le quartier ; la penne ; le bacon ; plan peyrassou ; la croix de bontard ; Sainte agathe ; lac de thouron ; matheron ; pyfarnier ; molin
BESSE SUR ISSOLE	4	Le Luc (N° 9)	0002		2	Salle polyvalente parking du Pradon	Avenue de la libération ; Rue Frédéric montenard ; Rue Paul barrème ; Rue Jean Aicard ; Impasse jobéty ; Impasse jacobus ; Rue emilie gasquet ; Place du lac ; Rue alphone Daudet ; Rue des orfèvres ; Rue Paul arène ; Rue des bergeries ; Saint-quinis ; le lac ; Place Noël blanche ; Rue pasteur ; Placette du murier ; Rue du murier ; Rue Jean Jaurès ; Rue Frédéric Mistral ; Rue de la mairie ; Avenue victor hugo ; camping ; croû ; les restanques ; pevoulloua ; les lèques ; perratier ; les charbonnières ; Pierrefeu nord ; cabasson ; catarane ; les hauts du lac ; les vignes du lac ; Place du chateau ; Rue de l'église ; Rue du petit jeu de paume ; Place de l'horloge ; Rue gaspard de besse
BESSE SUR ISSOLE	4	Le Luc (N° 9)	0003		3	Salle polyvalente parking du Pradon	Impasse du laqué ; Rue Sainte-croix ; Saint Pierre ; la laqué ; la rouge ; camp fenouillet ; la coste ; la beaume ; peygros ; grobourdin ; Chemin de Brignoles ; la mandeirede ; les gabrielles ; guitton ; cloboyer ; garavan ; la coste ; Rue Docteur roux ; Avenue de la gare ; Boulevard du collège ; flanquegiare ; Chemin de la beaume ; blin ; les angles ; Sainte croix ; les sébières ; la ferraile rouge ; la calade ; la libre ; le fougou ; Route de Sainte-anastasia ; les issards ; barbarin ; collet de chaume ; boudulette ; les adrets ; plan du chapitre ; Route de carnoules d13 ; garouvin ; les aumenèdes ; le haut bacon ; Sainte Etienne ; camp de la roque ; la romane ; thèmes ; cocu de fontbelle ; les molières ; les vau ; peybesson ; l'hôpital ; lauzière ; barabane ; le pré de baume ; pont de lauzière ; plane magdeleine ; souroy ; aigle blanche ; la prévôte ; Saint lambert ; barbaigue ; Planquette
BORMES LES MIMOSAS	4	La Crau (N° 2)	0001	BC	1	Salle des Fêtes - Allée des Commandos d'Afrique	Allée des Commandos d'Afrique - Avenue des Lauriers Roses - Boulevard de la République - Boulevard des Amandiers - Boulevard du Soleil (du n°2 au 3000) - Boulevard Jean Jaurès - Chemin Georges Barbarin - Chemin de Carafaton - Chemin de Constance - Chemin de l'Orangerie - Chemin de la Calade - Chemin de la Fontone - Chemin de la Verne - Chemin de la Vieille - Chemin des Aires - Chemin des Caroubiers - Chemin des Endettés - Chemin des Restanques - Chemin des Sésames - Chemin du Landon - Chemin du moulin d'eau - La Coulole dei Mouli - Le Domaine des Maurels - Rue Escourche de Parlo Soulet - Impasse de la Trirème - Impasse dei Panicaou - Impasse des Canaris - Impasse des Coquelicots - Impasse des Fuchsias - Impasse des Gazanias - Impasse des Gerles - Impasse des Hauts de Carafaton - Impasse des Myrtes - Impasse des Trèfles - Impasse du Couvent - Impasse du Jasmin - Impasse du Petit Lac - Impasse Lei Roucas ou Souleou - Impasse Raphaël - Montée Charles Cazin - Montée Roberta Gonzalez - Place Chapon - Place de la Rescapade - Place du Mûrier - Place du Poulid Cantoun - Place du puits de la République - Place Gambetta - Place Hippolyte Bouchard - Route des Crêtes - Route des Lavandières (côté impair du n°1 au 4001) - Route du Baguier - Route du Dom - Rue Bonaparte - Rue Carnot - Chemin des Carriero Dei Gats - Rue de l'Ormeau - Rue de la Plaine des Ânes - Rue de la Rose - Rue des Bouchonniers - Rue des Bougainvilliers - Rue des Cactus - Rue des Contours - Rue des Glycines Rue des Jonquilles - Rue des Lentisques - Rue des Orangers - Rue des Roches Rouges - Rue du Bessal - Rue du Casino - Rue du Corsaire Mourdeille - Rue du Cubert - Rue du Hameau des Oliviers - Rue du Logis - Rue du Mas du moulin - Rue Gabriel Péri - Rue Jean Aicard - Rue des Marchands - Rue Maurin des Maures - Rue Pierre Toesca - Rue Pouverin - Rue Rompi Cuou - Rue San-Sébastien - Ruelle du Moulin - Sentier des Acacias - Sentier Saint-François - Square Norbert Ségard - Venelle du Moyen Age - Montée du Paradis - Traverse des Aloès - Rue de la Vue des Iles - Sentier de l'Olivette

BORMES LES MIMOSAS	4	La Crau (N° 2)	0002		2	Ecole maternelle - Chemin du train des Pignes	Allée des Althaeas – Allée des Eucalyptus – Allée des Fraisiers – Allée du Romarin – Allée des Saules – Allée du Verger – Avenue du 8 Mai – Avenue Lou Mistrarou (côté pair du n°1248 au 2500) – Boulevard des Tennis – Boulevard du Levant – Boulevard du Mont des Roses – Boulevard du Soleil (du n°1 au 3001) – Boulevard Uranus – Chemin de la Blègue – Chemin du Bignon – Chemin des Kakis – Chemin des Pierres Blanches – Chemin des Vignes – Chemin du Train des Pignes (côté pair du n°1010 au 2550 et côté impair du n°1001 au 2549) – Impasse de l'Olivier – Impasse de l'Origan – Impasse des Abeilles – Chemin des Acanthes – Impasse des Camélias – Impasse des Cannas – Impasse des Dahlias – Impasse des Farigouettes – Impasse des Genêts – Impasse des Hirondelles – Impasse des Jacinthes – Impasse des Myrtilles – Impasse des Poivriers – Impasse du Castellan – Impasse du Pin – Impasse Marcel Fournier – Montée des Cactus – Place de Verdun – Place du Pin – Route des Lavandières (côté pair du n°2 au 380) – Rue de GardAnne – Route Hameau des Amandiers – Rue des Chênes et Pins – Rue des Daphnés – Rue des Dionées – Rue du HAnneton – Rue des Hortensias – Rue des Magnolias – Rue Montagard – Rue des Narcisses – Rue du Soja – Voie Romaine – Rue Macaron – Rue de l'Olivastre
BORMES LES MIMOSAS	4	La Crau (N° 2)	0003		3	Salle polyvalente - Salle A – Chemin du content	Allée de la Vigne Vierge – Allée des Anémones – Allée des Jardins du Content – Allée des Pinsons – Allée du Gaspardet – Allée du Haut Batailler – Allée du Roncier – Allée Nais – Chemin de Cardenon – Chemin de la Sauge – Chemin de la Sourbière – Chemin de l'Estragon – Chemin de l'Orge – Chemin de Surlé – Chemin des Arnauds – Chemin des Coustellines – Chemin des Fougères – Chemin des Lupins – Chemin des Platanes – Chemin des Quatre Saisons – Chemin des Résédas – Chemin des Vignerons – Chemin du Batailler – Chemin du Charme – Chemin du Content – Chemin du Liseron – Chemin du Niel – Chemin du Patelin – Chemin du Seigle – Chemin du Train des Pignes (côté impair du n°1 au 7001 et côté pair du n°2 au 7002) – Chemin du Zéphir – Impasse des Agaves Impasse des Chanterelles – Impasse des Geais – Impasse des Pimprenelles – Impasse des Roseaux – Impasse du Houx – Impasse du Tilleul – Route de Bénat – Route de Cabasson – Rue du Koala – Impasse des Sourbières
BORMES LES MIMOSAS	4	La Crau (N° 2)	0004		4	Salle polyvalente - Salle B – Chemin du content	Allée Canto Souleu – Allée des Figuières – Allée des Santolines – Allée des Troènes – Allée du Jardin Provençal – Avenue des Ligures – Avenue Lou Mistrarou (côté impair du n°1 au 7001 et côté pair du n°2 au 1246 puis du n°2502 au 7000) – Chemin de Bénat – Chemin de la Bergerie – Chemin de la Marjolaine – Chemin des Berles – Chemin des Boutons d'Or – Chemin des Catalanes – Chemin des Cistes – Chemin des Freesias – Chemin des Plumbagos – Chemin du Pont – Chemin Saint-Victor – Impasse de la Bruyère – Impasse dei Limbert – Impasse des Argelas – Impasse des Citronniers – Impasse des Digitales – Impasse des Hibiscus – Impasse des Murènes – Impasse des Roses Rouges – Montée du Querelet – Route des Lavandières (côté pair du n°382 au 4000) – Rue des Rapugues – Rue du Grand Plantier – Rue du Muguet – Rue du Lou Plantier – Rue du Petit Plantier – Traverse des Asphodèles – Traverse des Mimosanes – Traverse des Passiflores – Traverse du Chêne Liège. Chemin Vélo de Barque – Avenue André Del Monte – Chemin de la Qeirade
BORMES LES MIMOSAS	4	La Crau (N° 2)	0005		5	Salle polyvalente - Salle C – Chemin du content	Allée des Arbousiers – Allée des Bleuets – Allée des Cimes – Allée du Cinsault – Allée des Pervenches – Allée des Roches – Allée des Thuyas – Allée du Clos de Semillon – Allée du Peuplier – Allée du Ponant – Allée dei Rigaou – Allée du Trapan – Allée Lou Valat – Avenue Auguste Mabilly – Avenue Guy Tezenas – Chemin de la Lavande – Chemin de l'Angueiron – Chemin de Manjastre – Chemin de Maudroume – Chemin des Droseras – Chemin des Giroules – Chemin des Janets – Chemin des Lilas – Chemin des Marguerites – Chemin des Mauves – Chemin des Mirabelles – Chemin des Orchidées – Chemin des Renoncles – Chemin des Ulmaires – Chemin du Petit Fort – Chemin du Tibouren – Impasse Erica – Impasse de l'Épicea – Impasse des Grillons – Impasse des Manians – Impasse des Pétonias – Impasse du Clos des Anthémis – Impasse du Lierre – Impasse du Parador – Montée des Arums – Montée des Buissons Ardents – Montée de l'École – Montée des Ignames Place Guillaume Gosa – Route de Léoube – Route de Martegasse – Route du Barrage – Route du Bout du Monde – Rue de l'Eglantier – Rue des Hélianthes – Rue des Icares – Rue des Impatiences – Rue des Iris – Rue des Ivraies – Rue des Lactaires – Rue des Lis – Rue des Noisetiers – Rue des Cœllets – Rue des Coteaux du Pin – Sentier de la Passerelle – Traverse des Azalées – Traverse des Giroflées – Traverse des Sarments - Allée de l'Eclaircie
BORMES LES MIMOSAS	4	La Crau (N° 2)	0006		6	Salle Robert Ferrero - 238 Boulevard du port	Allée du Raioulet – Allée Marcel Richard – Avenue de la Mer – Avenue des Girelles – Avenue des Lauriers – Avenue des Mimosas – Avenue des Violettes – Boulevard de la Baie du Gaou – Boulevard de la Plage – Boulevard du Front de Mer – Chemin de la Pinède – Chemin de la Pinède – Chemin des Arbousiers – Chemin des Ifs – Chemin du Cap Bénat – Chemin de la Résidence de la Pinède – Combes du Château – Corniche des Iles d'Or – Corniche du Belvédère – Corniche du Levant – Corniche Inférieure – Chemin du Jardin de la Favière – Corniche Supérieure – Corniche Varoise – Domaine de la Ris – Domaine de la Tripe – Domaine du Cap Bénat – Domaine du Gaou Bénat – Impasse Brise Marine – Impasse de la Sariette – Impasse des Gorgones – Impasse de l'Oxalis – Impasse de Treilles – Impasse du Josselit – Impasse du Néflier – Le Port de Bormes – Montée du Bois du Coteau – Piste du Pirate – Route de l'Esquillette – Route de la Garrigue – Route de la Viste – Route de Porto Fino – Route des Cigales – Route du Cap – Route du Clocher – Route de Cristaou – Route du Phare – Route du Sémaphore – Rue de Coty Plage – Sente de Brégançon – Sente de Cabasson – Sente de Giens – Sente de l'Adret – Sente de Porquerolles – Sente de Port Cros – Sente des Tortues – Sente du Gaspardet – Sente du Langoustier – Sente du Levant – Sente du Sanglier – Sentier du Gouron – Village des Fourches – Voie du Sommet. Corniche du Cardenon – Corniche du Château – Allée de la Garriguette – Route du Pinet – Passage des Nacres – Passage du Gecko – Passage des Gabians
BOURGUET (LE)	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	1 Rue du Château	TOUTE LA COMMUNE
BRAS	8	Saint-Maximin (N° 13)	0001	BC	1	Cantine groupe scolaire "la brasque" réfectoire des primaires	Chemin de la colline ; Chemin des chênes ; Rue du 24 février ; Chemin des adrets ; Chemin des oliviers ; Chemin des plans ; les aires neuves ; Chemin des aires neuves ; Quartier les aires neuves ; Place des Allées ; ancien Chemin de barjols ; ancien Chemin de correns ; lieu-dit auquier ; le clos d'aurran ; Quartier barraud ; Chemin de barraud ; bas rail ; Quartier bellevue ; Quartier le briançon ; Rue Aristide Briand ; Quartier le brusquet ; ferme la cabreto ; les prés de la cadette ; Quartier les prés de la cadette ; Rue professeur calmette ; Chemin du haut camp redon ; le haut camp redon ; Quartier les candouliers ; domaine de capelet ; Quartier carteirade ; domaine de clapiers ; Rue Emile combes ; Chemin de correns ; Chemin de couillièrre ; les bas devensons ; devensons ; Quartier les hauts devensons ; Quartier le clos des drays ; le floriane ; Quartier les fourques ; Quartier fringane ; Rue gambetta ; Chemin les gens de bons ; Quartier les gens de bon ; gentils ; Quartier collet de la gérarde ; gourd bénis ; les hautes rêgues ; Quartier le gros de l'hôpital ; Rue Jean Jaurès ; jonquas ; Rue Jules Ferry ; Chemin de la colle ; Chemin des mûriers ; Quartier l'aprèviel ; Quartier lourtaud ; Quartier crau de marin ; Quartier masseboeuf ; moulin ; Rue octave gérard ; Rue denis papin ; Rue Louis pasteur ; Quartier les hauts patarins ; Rue Paul doumer ; Quartier les hauts pieds roubert ; Chemin de pied roubert ; Quartier pignelle ; Quartier les plans de bacon ; plantiers ; Quartier le plateau ; plateau ; pouarè ; Quartier le pouarè ; Quartier les hauts rails ; Quartier les rails ; Quartier camp redon ; bas pied roubert ; Quartier roulane ; Quartier roulette ; Chemin de l'ancien relais ; Rue Jean-Jacques Rousseau ; Route de barjols ; Route de Brignoles ; Route de bRue-auriac ; rups ; campagne Saint-aquilé ; Chemin de Saint-aquilé ; Quartier Saint-aquilé ; Quartier Saint-cézaire ; Quartier le haut Saint Jean, Chemin des hauts de Saint Jean ; Quartier Saint Pierre ; Saint-cézaire des estuverades ; Quartier le suy ; lotissement les templiers ; Chemin des magnolias ; Quartier les terres blanches ; Quartier les truyas ; Chemin des vaux ; bas vaux ; lotissement le clos villageois ; Chemin clos villageois ; Chemin de la fontenetette ;
BRAS	8	Saint-Maximin (N° 13)	0002		2	Cantine groupe scolaire "la brasque" réfectoire des maternelles	Rue des 3 pins ; Quartier anadeau ; Chemin des cyprès ; Chemin des vignes ; Quartier le bas camp redon ; basse rêgues ; Quartier bastiAnne ; Quartier beauregard ; lotissement beauregard ; domaine de bouchen ; immeuble la brasque ; lotissement la brasque ; Chemin de la brasque ; Chemin des fruitiers ; Quartier brégnard d'anadeau ; Rue Camille pelletan ; Chemin de campanse ; claussons ; coopérative le cellier des templiers ; Chemin des crêtes ; Rue edison ; Quartier fontcouverte ; grand temple ; Chemin des bas grescs ; Quartier les bas grescs ; Quartier les grescs ; lotissement les hauts de floriane ; Chemin des hauts de floriane ; les hauts grescs ; Rue Henri fabre ; Rue Jules guesde ; him la brasque ; la muscadelle ; Quartier clapiet de la verrerie ; Chemin de l'égalié ; Quartier de l'hôpital ; domaine du peyrourier ; Quartier picougou ; Rue Pierre curie ; Quartier les piffans ; Place du 14 juillet ; Place sadi Carnot ; Rue professeur roux ; Quartier le regay ; regay ; Carraire du regay aux signols ; Rue République ; Route de Saint maximin ; le relais des Routes ; lieu-dit les Routes ; Quartier les Routes ; Chemin de Saint eloi ; Chemin de Saint Jean ; Chemin des signols ; signols ; Quartier le temple ; Traverse des jardins ; Quartier de la verrerie ; Rue Voltaire ; lotissement la soleillade ; Chemin de la soleillade ; lotissement le clos villageois ; Chemin du clos villageois ; Chemin des noyers
BRENON	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	Salle de la mairie	TOUTE LA COMMUNE
BRIGNOLES	6	Brignoles (N° 1)	0001	BC	1	Hall des expositions - cours de la liberté	Ilot des templiers – Impasse Moscou – Place des Comtes de Provence - Place Cavaillon – Place de la Paroisse – Place des deux fours – Place des Portaniers – Place du collège – Place Parrocel – Place portail neuf – Place Robinet – Place St. Pierre – Place Ste. Catherine – Rue Barry vieux – Rue Cavaillon – Rue Collet Redon – Rue de la Glacière – Rue de la Paroisse – Rue des Boucheries – Rue des Casernes – Rue des Cordeliers – Rue des Grands Escaliers – Rue des Lanciers – Rue des Meuniers – Rue des Portaniers – Rue des Remparts – Rue des Templiers – Rue Docteur Gradelet – Rue du Collège – Rue du Palais – Rue Entraigues – Rue Hôpital Vieux – Rue Jules Ferry – Rue Limousin – Rue Plan de Saue – Rue Poissonnerie – Rue Portail Neuf – Rue Robinet – Rue St. Christophe – Rue St. Esprit – Rue St. François – Rue St. Joseph – Rue St. Pierre – Rue St. Sébastien – Rue Ste Anne – Rue Ste Catherine – Rue Ste Ursule – Rue Tourmalaute – Rue Tourvieille – Rue Trinité – Tr. des Religieuses – Traverse Cavaillon – Traverse des Templiers – Hors commune
BRIGNOLES	6	Brignoles (N° 1)	0002		2	Hall des expositions- cours de la liberté	Avenue de la Gare - Boulevard des Voûtes - Boulevard Neuf - Chemin St. Sumian - Cours de la Liberté – Im. Le Palais R. Ottaviani - Lot St. Sumian - Place Caramy - Place des Trois Moulins - Place du 8 mai 1945 - Place du Palais de Justice - Place Jean Reynaud – Place St. François – Pont des Augustins - Promenade des berges - Rond Point de la Gare - Rue Carriamette – Rue de l'hôpital - Rue de la République - Rue des Anciens Abattoirs - Rue des Bains - Rue des Rhodes - Rue des Trois Moulins - Rue Docteur Barbaroux - Rue Douzon - Rue Emilien Lebrun - Rue L. Ottaviani - Rue Lice de Signon - Rue Louis Maître - Rue Notre Dame - Rue Pas de Grain - Rue Petit Paradis - Rue Sadi Carnot - Rue Vitry - Traverse St. Sumian
BRIGNOLES	6	Brignoles (N° 1)	0003		3	Hall des expositions- cours de la liberté	Chemin des bassins - Chemin du Cimetièrre – Chemin St. Pierre – L'Hermitage – L'Hermitage les Fauvettes – L'Hermitage les Martinets – L'Hermitage les Mésanges – L'Hermitage les Pinsons – Lot les Agasses – Lot les Bouvreuils – Lot les Genêts – Lot les Restanques – Lot St. Pierre – Qu. Croix de Saurin – Qu. Les Petits Hubacs – Qu. Puits de Fassy – Qu. St. Pierre – Qu. La Dime – Rue du Souvenir Français – Rue Marcel Pagnol – Ste Barbe anc. chem. de Camps – Vallon des Cardeurs – Vieux Chemin de Camps
BRIGNOLES	6	Brignoles (N° 1)	0004		4	Hall des expositions- cours de la liberté	Av. Mal De Lattre de Tassigny – Av. de la Libération – Av. Dréo – Av. Henri Buzzegoli – Bld St. Louis – Centre Hospitaller – Chemin de la Dime – Chemin des Capucins – Hameau des Capucins – Immeuble les Capucins – Ld Qu. Les Capucins – Le Mas de la Dime – Les Cèdres – Les Mas de la Dime – Lot les Capucins – Lot les jardins du Capucin – Lot les mas de la Dime – Rés les Jardins d'Alice – Rue Curny – Rue Joseph Lambot – Rue Marbec – Rue Paul Blanc – Square St. Louis – Traverse des Capucins
BRIGNOLES	6	Brignoles (N° 1)	0005		5	Hall des expositions- cours de la liberté	Avenue Frédéric Mistral – Campagne Saint-Jean – Carrière de Candelon - Chemin Candelon Route de Toulon – Chemin St. Jean – Chemin de Cumín – Chemin des Gaudières – Immeuble le St. Jean – Les Cavières Route de Toulon – Les Consacs – Les Prés Longs Route Toulon – Lot Frédéric Mistral – Lot l'Eolienne – Lot le Grand Dantelle – Petit Candelon Route Toulon – Qu. Grand Dantelle – Qu. les Gaudières – Qu. Petit St. Jean – Qu. Catarinette – Qu. Dentelle – Qu. St. Sumian – Qu. Catherinette – Qu. St. Jean – Résidence les 7 fontaines – Route de Toulon – Rue Bret – Val de Camps Route Toulon – Vieux Chemin de La Celle – Zone Industrielle Consacs – Chemin de la Celle – Chemin des Gaudières
BRIGNOLES	6	Brignoles (N° 1)	0006		6	Ecole Jean Giono, Avenue de Lattre de Tassigny	Chemin des Pourraques – Chemin de Pélicon – Chemin du bassin de la Dime – Chemin du Pérégrinage – H.L.M. Route de Nice – Impasse des Hérissons - Lot les Vignes – Lot Pegoraro – Qu. Collet Rouge – Qu. La Bétoride – Résidence la Dime - Route de Camps – Route de Nice – Rue Gadagne – Chemin du collet rouge – Chemin de la bétoride – Route de Camps (RD 12)
BRIGNOLES	6	Brignoles (N° 1)	0007		7	Ecole Jean Giono, Avenue de Lattre de Tassigny	Chemin du Pin Qu. Les Bréguières – Chemin du Pin – Chemin San Peyre – Le Clos des Monges – Lot Mickaël – Qu. Le Pin – Qu. Les Bréguières – Qu. de l'Ecluse – Qu. la Perte – Qu. Pey de Gallin – Quartier Tombarel - Route de Cabasse – Chemin Pey de Gallin – Chemin du petit Nice – Chemin des Bréguières
BRIGNOLES	6	Brignoles (N° 1)	0008		8	Médiathèque Jacques Cestor - Place de Gaulle	Av. Maréchal Foch – Campagne St. Lazare Route du Val – Chemin Cybelle Route de Vins – Chemin de la Burlière – Chemin Fenouillette Route de Vins – Chemin de Valerian – Chemin du Béal – H.L.M. les Tambourins – Immeuble le Foch – Immeuble St. Louis – Le Candelon Les Arcades – Place Général de Gaulle – Qu. Baranque Route de Vins – Qu. St. Lazare – Résidence St. Lazare – Résidence St. Lazare, Les Tilleuls – Résidence St. Lazare. Les Magnolias – Résidence St. Lazare. Les Erables – Résidence St. Lazare Les Peupliers – Résidence St. Lazare. Les Saules – Résidence St. Lazare. Les Acacias – Résidence le Bizet – Route de Vins – Rue de Tielt – Rue des Déportés – Rue Jean Mermoz
BRIGNOLES	6	Brignoles (N° 1)	0009		9	Médiathèque Jacques Cestor - Place de Gaulle	Av. du 11 novembre – Av. Bruneck Brunico – Bld Just Marie Raynouard – Campagne le Vabre – Chemin du Vabre – H.L.M. le Vabre – H.L.M. St. Louis – Immeuble la Burlière – Immeuble le Provence – Lot les Chênes Verts – Lot les Cistes – Résidence du Caramy - Rue de Szamotuly - Rue Jean Aicard – Rue Louis Braille – Rue Maréchal Joffre – Rue P. et M. Curie – Rue Pasteur
BRIGNOLES	6	Brignoles (N° 1)	0010		10	Médiathèque Jacques Cestor - Place de Gaulle	Chemin Grands Pins Route du Val – Chemin des Fourches – Le Kiosque du Parc – Le Plein Sud Les Adrets – Lot la Laouve – Lycée Raynouard – Qu. Pied Gros Route du Val – Qu. Piegros Nord – Qu. Piegros Sud Route du Val – Qu. Vaoupinouard Route du Val – Qu. La Laouve – Résidence Ste Lucie Route du Val – Route du Val – Route du Val Qu. les Fourches – Route du Val Qu. Cibelle – Rue G. Pelissier – Rue Martyrs de la Résistance – Chemin des grands cèdres
BRIGNOLES	6	Brignoles (N° 1)	0011		11	Ecole la tour - Chemin de Bonnaval	Ancien Chemin du Val – Boulevard Jean Moulin – Centre d'affaire l'Hexagone – Chemin de la Viguière – Gendarmerie – H.L.M. Pré de Pâques – Lot la Grande Prairie – Qu. Béouève Les Adrets – Qu. les Adrets – Résidence Pré de Pâques – Rue François Louis Dufort – Chemin des archers
BRIGNOLES	6	Brignoles (N° 1)	0012		12	Ecole la tour - Chemin de Bonnaval	Avenue des Berges - C.E.S. Pré de Pâques – Chemin Cante Perdrix – Chemin de Bonnaval – Chemin de Gigeri – Chemin de la Tour – Chemin de la Campagne Roman – Chemin Saint Roch -H.L.M. la Brignolette – Lot Pechinyne – Lot le Clos des Vignes – Lot les Jardins de Provence – Lot la Brignolette – Qu. Cante Perdrix – Qu. la Brignolette – Qu. la Tour – Qu. le Pré de Pâques – Qu. Raton – Route d'Aix – Route de Marseille – Square la Tour – Village du Pré de Pâques – Impasse Bellefont – Chemin de Bonnavou
BRIGNOLES	6	Brignoles (N° 1)	0013		13	Ecole des Censiès - Les Censiès	Bellefont - Campagne Cologne – Chemin de Peygon - Chemin La Charité Route de Bras - Chemin La Gavotte Cante Perdrix - Domaine Bourganèl – La Régalette Rte d'Aix - La Reinette Rte de Marseille - Les Censiès - Les Gaetans - Les Revaux - Qu. Cambarette - Qu. La Machotte - Qu. l'Estagnol - Qu. La Colle Route de Bras - Qu. Messine Cante Perdrix – Quartier Cadou - Quartier Le Plan - Route de Bras - UISC7 Route de Bras - Vieux Chemin de Bras – Chemin de la bauxite – Chemin de Cante-Perdrix – Chemin de la Gavotte – Chemin de Ramatuelle – Chemin de Cambarette

BRUE AURIAC	8	Saint-Maximin (N° 13)	0001 (unique)	BC	1	Chemin de Saint Martin	TOUTE LA COMMUNE
CABASSE	4	Le Luc (N° 9)	0001	BC	1	Salles des fêtes - Route de Carcès	Chemin Sainte Annonciade ; Chemin du clos ; Chemin du collet de beilon ; Chemin du vallon ; Impasse glacière ; Rue Jean Jaurès ; Rue Jules Ferry ; Rue de puits de ville ; lieu-dit les cotes ; lotissement de l'issole ; lotissement les muriers ; Place de la libération ; Place de la République ; Place victor hugo ; Place Aristide Briand ; Place de l'ancienne chapelle ; Place du monument aux morts ; Place imbert ; Place Jean dotto ; Quartier les aires ; Quartier les draboux ; Quartier neuf ; résidence les oliviers ; Rue ancien marché couvert ; Rue des moulins ; Rue portail de l'olivier ; Rue Frédéric Mistral ; Rue Georges Clémenceau ; Rue Jean Jaurès ; Rue Jules Ferry ; Rue pasteur ; Rue Pierre et marie curie ; Rue portail sourn ; Rue st esprit ; Quartier les drabons
CABASSE	4	Le Luc (N° 9)	0002		2	Salles des fêtes - Route de Carcès	Avenue de la résistance ; Avenue Louis Aragon ; Chemin de la plaine d'île ; Chemin de la colle de nouvé ; Chemin des bréguières ; Chemin du dolmen ; Chemin fontaine des romarins ; Quartier cros de cay ; domaine de combecave ; hameau de pompes ; hameau st martin ; hameau st pastour ; hlm les florettes ; lotissement la croix du sud ; la grand'pièce ; Quartier la Michelle ; Quartier le cros de baoucou ; le grand campdumy ; lotissement le panorama des vanaux ; lotissement le plein sud ; Quartier les billettes ; Quartier les colles d'avniges ; Quartier les nivières ; Quartier les nouradons ; lotissement les vanaux ; Quartier les prieurs ; Quartier l'issard ; lotissement le florette ; lotissement les chênes verts ; lotissement maurin des morts ; lotissement le clos des chênes ; lotissement le clos des vanaux ; lotissement les bréguières ; lotissement les genets ; Quartier adrets de st loup ; Quartier jacourette ; Quartier barbeirAnne ; Quartier costant ; Quartier la selle ; Quartier le grenouillé ; Quartier les bouissières ; Quartier le pont ; Quartier poirier de mones ; Route de besse ; Route de Brignoles ; Route de chabaud ; Route du luc
CADIERE D AZUR (LA)	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0001	BC	1	Espace culturel - 5, Place Général de Gaulle	Ancien Chemin du Castellet ; Avenue André favory ; Avenue de la libération ; Avenue des oliviers ; Avenue du 11 novembre 1918 ; Avenue du 8 mai 1945 ; Avenue du jas de ville ; Avenue du moulin ; Avenue gabriel péri ; Avenue Henri jansoulin ; Avenue magloire giraud ; Avenue marx dormoy ; Avenue pichou espanet ; Avenue vincent negrel ; calade Saint-côme ; calade Saint-eloi ; Chemin de Saint-marc ; Chemin des aires de Sainte madeleine ; Chemin des baumes ; Chemin des ladres ; Impasse de la safranière ; Impasse des réservoirs ; Place de la dime ; Place des consuls ; Place Jean Jaurès ; Place Sainte madeleine ; Route du stade ; Rue Aristide Briand ; Rue Auguste charlois ; Rue blancherie ; Rue de l'église ; Rue de l'horloge ; Rue de la boucherie ; Rue de la colle ; Rue de la rate ; Rue de la République ; Rue denfert rochereau ; Rue des aires longues ; Rue des anciennes écoles ; Rue des grenadiers ; Rue des maures ; Rue du greffe ; Rue du jeu de paume ; Rue du vieux presbytère ; Rue paradis ; Rue Paul bert ; Rue Saint Jean ; Rue tricot des pères ; Traverse des cerisiers ; Traverse des jardins ; Traverse des moulins ; Place Général de Gaulle ; Rue de l'hôpital ; Rue du grand four ; Rue du moulin ; Chemin du moulin ; Traverse du chilet
CADIERE D AZUR (LA)	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0002		2	Espace culturel -Rue Aristide Briand	Chemin de baraveou ; Chemin de fontanieu ; Chemin de fontanieu bis ; Chemin de la cambuse ; Chemin de la croix des signaux ; Chemin de la madrague ; Chemin de la paguette ; Chemin de la ricette ; Chemin de marenc et des costes ; Chemin de naron ; Chemin de pibarnon ; Chemin de pibarnon à fontanieu ; Chemin départemental 266 ; Chemin départemental 66 ; Chemin des Arnauds ; Chemin des Etiennes ; Chemin des moines ; Chemin des roquettes ; Chemin du cros d'amic ; Chemin du pas d'antuni ; Chemin du pas de la chèvre nord ; Chemin du pas de la chèvre sud ; Chemin Saint-Jean ; Route de bandol ; Route de Saint cyr à bandol ; Chemin du pas de la chèvre
CADIERE D AZUR (LA)	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0003		3	Salle Lucien Fontanarosa 9, Place Général de Gaulle	Chemin ancien Chemin Ciotat-Cadière ; Chemin cd 82 ; Chemin de cuges ; Chemin de l'argile ; Chemin de la malissonne ; Chemin de la muraille longue ; Chemin du pey neuf ; Chemin des belles Pierres ; Chemin des Luquettes ; Chemin des paluns ; Chemin des samats ; Chemin du cède ; Chemin du pré de caune ; Chemin Sainte-croix ; Route de Saint cyr ; Route de Sainte Anne cd87 ; Route du plan du Castellet
CADIERE D AZUR (LA)	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0004		4	Salle Lucien Fontanarosa 9, Place Général de Gaulle	Chemin contournement nord-est Saint cyr ; Chemin de l'audiarde ; Chemin de la barbarie ; Chemin de la bégude ; Chemin de la lougne et du malvallon ; Chemin de la péguière ; Chemin de la toussane ; Chemin de Saint Antoine ; Chemin départemental 2 ; Chemin des salettes ; Chemin des vannières et des ricards ; Chemin des vaussiers ; Chemin du jas de clare ; Chemin du malpasset et muscatièrre ; Chemin de la méne ; Chemin des barbaroux
CALLAS	8	Flayosc (N° 4)	0001	BC	1	Centre Beaujour 1025 RD 25 le Ray Sud	Le village ; le ray sud ; la ferrage du ray ; casteou ; les ferrages ; st-blaise septentrional ; st-blaise oriental et occidental ; riuu sec ; les vènes ouest ; l'étang ; claret ; les roumines ; les queirons ; camps de ponteves nord ; les commensuques ; riuu sec ; camp redon nord ; piol ; les platrières ; les gardettes ouest ; les clos ; piol est ; miqueou haut ; miqueou bas ; les rays ; les gardettes est ; st Pierre ; camps de pontes ; les mérigues ; camp redon ; le clos de st peire ; piébert ; la colette ; le clos deris ; collet de st laurent ; le villard nord
CALLAS	8	Flayosc (N° 4)	0002		2	Centre Beaujour 1025 RD 25 le Ray Sud	Le villard ; les fonds de guigues ; les blimouses ; les vènes ; le plan ouest ; les clèdes ; le plan est ; les costes sud ; st Antoine ; les rouméguières sud ; les 4 Chemins ; le claou ; pouillac ; la trinité ; st donin ; les issarts est ouest et nord ; haute jouyouse ; la haute colle blanche , collet de delphine ; la combe ; les rouméguières : la colle ; les moulières ; coudone ; la ferrage ; le collet motte ; la chapelle ; peybou ; st laurent : sébivan ; st auxile ; les costes ; les etournelles ; dauphine ; st auvin ; le coubeau ; les clots ; beaurepaire ; les graous ; la bouisse ; les néouries ; l'estagnol ; peron ; garidelle ; la grande pinède ouest ; l'aire de suvérier ; combes des selves ; terre gaste ; gardAnne ; la péguière ; gros collet ; grate loup ; la beaume ; l'argentièrre ; pennafort ; rouissine ; prignonet ; l'éouvière ; vioune ; la bouisse ; basse garduère , haute garduère ; les colles basses ; la clue ; pays cavier occidental et oriental ; grand clot pouiri ; demi semences ; collet de rampin ; petit clot pouiri ; beaujeu ; clos de pennafort ; clos de garrus ; pourcieux ; collet de cabasse ; font de moutte ; maou rouit ; les combes ; petit rouit ; les plaines de rouit ; les plaines de rouit ; la péguidière de gandy ; collet de giboin ; pouvérié ; fouan dou cassaire ; l'aire de pastoret ; collet de peyron ; jouyouse ; les lauvas ; les crottes ; l'adret de gues ; l'hubac de l'adret de gues ; la colle blanche ; la petit siaï ; le mounestier ; siaï
CALLIAN	8	Roquebrune/Argens (N° 11)	0001	BC	1	Salle Omnisport – Chemin de la fontaine	Boulevard amiral Rue; Rue baou; Rue de la barricade; Rue du bas four; Rue des caïs; Rue de la calade; Rue de la chapelle; Rue du château; Chemin des clavéous; Rue du collet; Chemin des cottes d'embourre; Chemin Edouard goerg; Chemin de l'establerie; Rue de l'estrech; Route de Fayence; Chemin de la fontaine; grand'Rue; Chemin des granges; Rue du haut four; Chemin des hautes cottes; Place honoré bourguignon; Rue longue; Rue de lyle; Place de la mairie; Rue des maisons neuves; Chemin de mayan; Chemin des moulins; Chemin des morgues; Impasse des muets; Rue des muets; Chemin des pettelins; Rue de la Placette; Rue du portaron; Chemin du presbytère; Chemin du purgatory; Rue de la ramade; Rue des ratins; Traverse des ratins; Chemin de ricardenque; Place Saint Antoine; Chemin de Saint donat; Place Saint roch; Rue du terronier; Rue du vallon; Chemin du vignaou
CALLIAN	8	Roquebrune/Argens (N° 11)	0002		2	Salle Omnisport – Chemin de la fontaine	Chemin des adrechs; Chemin du brusquet; Chemin des bruyères; Chemin du charon; Chemin du clos des adrechs; Chemin de fontenouille; Chemin du fourné; Chemin des gâches; Chemin du grand pinée; Chemin des graous; Route de mons; Route de montaroux; Chemin des oliviers; Chemin des plaines de mireu; Chemin du puits à caillou; Chemin des queinières; Chemin du reservoir; Route de Saint cézaire; Chemin de savettes; Chemin des touars; Chemin des touos vignon
CALLIAN	8	Roquebrune/Argens (N° 11)	0003		3	Salle Omnisport – Chemin de la fontaine	Route de Bagnols; Chemin de Camiole; Chemin Carpenée; Chemin des combes; Chemin des coulettes; Chemin des crottons; Chemin de dayan; Chemin de fondurane; Chemin des gours d'olive; Chemin du haut plan; Chemin de Jean Paul; Chemin de marestruc; Chemin des maures; Chemin du plan de la grande vigne; Chemin du plan guillon; RD 562; Chemin du serminier; Chemine des villards
CAMPS LA SOURCE	6	Garéoult (N° 7)	0001	BC	1	Foyer rural - 1 Place du ménage	Rue de l'abattoir, espace des acacias, passage de l'an 2000, Impasse de Sainte-Anne, passage de l'archer, Rue Henri aubert, Rue de la bergerie, Traverse de la bergerie, Rue alexandre blanc, Rue de la calade, Chemin de la calade, Impasse du canal, Rue du canal, Traverse du catalpa, Impasse des chapeliers, Rue des chapeliers, Rue du château, Impasse du château, Impasse du cimetière, Rue des citronniers, Rue de Saint-clair, Impasse Saint-clair, Rue Paul constantin, Chemin des coulettes, Traverse des cyprès, Traverse des écoles, Rue de l'église, Traverse des escaliers, Rue des feutres, Route de Toulon (du n° 1 au n° 221), Impasse des fleurs, Traverse de la forge, Rue du four, Traverse du four, Avenue de la gare, Impasse du jujubier, Traverse des lauriers roses, Rue des lotiers, Place des lierres, Rue du magnolia, Place de la mairie, Rue Marcellin marin, Rue du marronnier, Place du ménage, Rue du ménage, Place des micocouliers, Chemin des moulières, Rue du Chemin neuf, Allée des oliviers, Place des ormeaux, Impasse du ruisseau du pas perdu, Impasse des peupliers, la Placette, Rue de la Placette, Chemin du plan, Rue du plan, Impasse du porche, Place du portail, Impasse du puits, Rue de la roquette, grande Rue, Chemin des sables, Chemin de Saint-sauveur, Chemin de Saint-sébastien, Carraire de Saint-sébastien, Impasse de la servi, Place de la servi, Rue de la source, Place du souvenir français, Place du tennis.
CAMPS LA SOURCE	6	Garéoult (N° 7)	0002		2	Foyer rural - 1 Place du ménage	Impasse bellevue, Route de Brignoles, Chemin de cambaret, Chemin les capelières, Chemin de capenvers, Chemin des cavières, Chemin de la celle, Chemin des châtaigniers, Chemin des combes, Chemin de doman, Chemin du hameau de doman, Chemin du pey d'estève, Chemin de la voie ferrée, Route de forcalqueiret, Chemin de la gare, Chemin des pieds jauffret, Chemin du serre long, Impasse du serre long, Chemin de Saint-marc, Chemin de Saint-martin, Carraire de Saint-martin, Route de la fons de mendris, Impasse des mouissettes, Chemin de paracos, Chemin de la peade, Chemin de pétouide, Chemin de la plaine, Chemin des planes, Chemin des pourraques, Chemin du prieuré, Chemin des roucassèdes, Chemin des roucassèdes nord, Route de Toulon (du n° 346 au n°2 670), Chemin du vallon, Chemin des vallons.
CANNET DES MAURES (LE)	4	Le Luc (N° 9)	0001	BC	1	Grand foyer - Parc Henri Pellegrin	Rue Alphonse Daudet ; Impasse bachas ; Impasse de bouillidou ; Avenue de la 4ème République ; Avenue de verdun ; Rue de vienne ; Impasse de vienne ; Impasse des arbusiers ; Impasse des cerisiers ; Impasse des lauriers roses ; Allée des mimosas ; Allée des pins ; Impasse du vallon ; Chemin du château ; Rue du lavoir ; Avenue du 8 mai 1945 ; Avenue Frédéric Mistral ; Parc Henri pellegrin ;hlm canal du moulin ; Rue Jean Aicard ; Rue Jean giono ; lot. Cité denis tissot ; lot. Logis du Parc ; Impasse lou cassau ; Rue Marcel Pagnol ; Route nationale 7 ; Quartier de vienne.
CANNET DES MAURES (LE)	4	Le Luc (N° 9)	0002		2	Petit foyer - Parc Henri Pellegrin	Ancienne Route d'Italie B2 ; Traverse bachas ; campagne le gourrins ; Chemin de la cagne ; Impasse de la gerfroise ; Chemin de Saint clair ; Route départementale 84 ; Impasse des buisson ardents ; Chemin des carbonnels ; Chemin des costettes ; Chemin du bouillidou ; Route du thoronet b2 ; Route du vieux cAnnet ; Route du vieux plantier ; Traverse guizori ;Chemin le cros de rosse ; le theron ; le vieux cAnnet ; lotissement le vieux plantier ; les caudeirons ; les grandes futaies ; Quartier guizori ; quartier les costettes ; Allée rolland moreno.
CANNET DES MAURES (LE)	4	Le Luc (N° 9)	0003		3	Salle de danse -Parc Henri Pellegrin	Ancienne Route d'Italie B3 ; base E.A.A.L.A.T. ; Chemin de caussereine ; Chemin de chante coucou ; Route de la gallante ; Chemin de la gallante ; Impasse de la pinède ; Chemin de portal ; Route de Saint tropez ; Route des vingtinères ; Route départementale 17 ; Route départementale 75 ; Chemin des agassons ; Chemin des écureuils ; Chemin des escruveliers ; Chemin des jardins ; Impasse des lys ; Chemin des pétyges ; Traverse des renards ; Chemin des roseraies ; Route du mas du four ; Traverse du pavillon ; Route du thoronet b3 ; lotissement escota ; Impasse gabriel brun ; les andracs ; mas bon accueil Quartier le plan ; Rue Paul cornu ; Quartier grande bastide ; Quartier la forge ; Quartier la tillesse ; Quartier real martin ; lotissement real martin ; hameau real martin ; Quartier riotord.
CANNET DES MAURES (LE)	4	Le Luc (N° 9)	0004		4	Salle de la magnanerie - Parc Henri Pellegrin	Voie Aurélienne ; Chemin de bourbouteou ; Impasse de la clairière ; Rue de l'argelas ; Impasse de l'argelas ; Impasse de l'orée du bois ; Impasse des amandons ; Impasse des arnaves ; Impasse des baguiers ; Impasse des brugas ; Impasse des canies ; Impasse des chênes ; Impasse des genets ; Impasse des genevriers ; Impasse des messugues ; Impasse des muriers ; Impasse des olivaies ; Impasse des pèbres d'aii ; Impasse des romarins ; Impasse des roubines ; Impasse des serpolets ; Impasse des tortues ; Rue du bosquet ; Impasse du vallon des fourches ; Impasse des farigoulettes ; Impasse farriou ; Impasse le méridien ; Impasse les pins parasols ; lotissement les jujubiers ; Quartier Saint andrieux ; Quartier taurrelle ; Impasse Saint andrieux ; lotissement Saint jaume ; Impasse Saint jaume ; Traverse bourbouteou .
CARCES	8	Brignoles (N° 1)	0001	BC	1	Salle Salle polyvalente "l'oustaou per touti" - Lotissement Saint Martin les Bauquières	Quartier Saint christophe; Rue du nord; Rue du roy; Rue Etienne sieyes; Rue haute cousteironne; Rue hoche; Rue Jean brémond; Rue Maréchal foch; Rue Maréchal joffre; Rue Maurice janetti; Rue sous-ville; Place des martyrs de la résistance; Place bramadou; Place Emile Zola; Place gabriel péri; Place Marcel Marius; Place victor hugo; Rue de l'église; cité méiévale; Impasse des cuves; Impasse des grottes; Impasse sous-ville; Avenue ferrandin; Avenue florentin giraud; Avenue Georges Clémenceau; Boulevard fournery; ccas carcès; Chemin des lônes; Rue campagnier; Rue cousteironne; Rue de la rampe; paroisse de carcès; Rue de l'horloge; Rue des jardins; Rue des prairie; Rue des pressoirs; Rue des usines; Quartier les baguiers
CARCES	8	Brignoles (N° 1)	0002		2	Salle Salle polyvalente "l'oustaou per touti" - Lotissement Saint Martin les Bauquières	Chemin de Saint Paul; Chemin de rompicue; Chemin des oliverons; Chemin de valcros; Route de lorgues; Route de cotignac; Chemin de la fare; Chemin de parayon; ancien Chemin de cotignac est; ancien Chemin de cotignac ouest; Impasse de la rouvière; Chemin des escarants; Impasse le pin pignon; lotissement Saint martin; vieux Chemin d'entrecasteaux; lotissement la rouvière; lotissement les jardins de la rouvière; Impasse des bauquières; Impasse Saint martin est; Impasse Saint martin ouest; Chemin des clos de gérin; Route de montfort; Chemin des bastidettes cros du roure; Chemin de l'etang; Impasse des oliverons; Chemin de broves; Chemin des cadenières; Chemin de gombaud; Chemin de gombaud Impasse des cadenières; lotissement la cabre d'or; lotissement la fare; lotissement la farigoulette; lotissement Saint martin les terrasses; Avenue du 8 mai; Quartier derrière la fare

CARCES	8	Brignoles (N° 1)	0003		3	Salle Salle polyvalente "l'oustau per touti" - Lotissement Saint Martin les Bauquières	Lotissement lou cade; Chemin de notre dame; Chemin de la garde; Impasse des laouves; Impasse des founses; Chemin du cade; Chemin des fouguières; Chemin les prés neufs; Chemin de bagateou; Chemin du caramy; Chemin de cougournier; Route du lac; Route de Sainte croix; Chemin de Pierrefeu; Impasse de la pie qui chante; Chemin des terres blanches; Quartier de l'église; Chemin de bouque de buou, Chemin du derrot; Chemin du courredou; Chemin du riourat; Chemin des pièces; Chemin des anglades; Quartier vaou negre est; Quartier de vaou negre ouest; Quartier Saint Jean; la commanderie; Saint Etienne du clocher; Chemin des grès; Chemin du plan; Chemin des teyes; Chemin de barayol; Chemin de maou barret; Chemin du pré de château; Quartier l'apié; Quartier mouneye; Quartier tasseau; Chemin de blanquette; Chemin des riaux; Chemin des gradins; Chemin des bastides; Route de Brignoles; le village du lac; za les praderies; lotissement les founses; Chemin du jas de sieyes, Chemin Saint vincent; domaine Saint Jean; hameau de Sainte croix; auberge du lac; l'hubac des fabrons; camps la rouvière.
CARNOULES	6	Garéoult (N° 7)	0001	BC	1	Salle d'activité Honoré Daumier Chemin de font de l'Isle	rue Ambroise Croizat, avenue Colonel Fabien, impasse de la coopérative, place de la libération, rue de la paix, impasse de l'enclos, rue Pierre Curie, cours Victor Hugo, impasse du croissant, passage du lavoir, rue du murier, place et impasse Gabriel Péri, rue Godefroy Thomas, rue Guy Mocquet, rue et impasse Jeanne d'Arc, rue Jules Valles, Montée de l'Escalade, rue Paul Landrin, rue sous les moulins, place Vaillant Couturier, impasse de l'écolier, impasse du groupe scolaire, rue Henri Barbusse, place Jean Jaurès, place Jules Guesde, impasse des bergeries, rue de la coulette, impasse des mimosas, impasse des tourterelles, rue du catet, place du levant, place du couchant
CARNOULES	6	Garéoult (N° 7)	0002		2	Salle d'activité Honoré Daumier Chemin de font de l'Isle	Allée Albert Camus Allée des Cyprès Impasse Condorcet Rue Danielle Casanova Route de Besse Chemin de Besse, Rue de la Font de l'île, Chemin de la Gouargue, Rue de la Liberté, Impasse de la Paillassonne, Impasse de la Tousse, Chemin de Pignans, Chemin de Saint-Jean, Chemin de Valmoussine, Impasse des Aveiroules, Impasse des Bourrachés, Les Bouscarlones, Chemin des Bravengues, Impasse des Cades, Impasse des Canisses, Chemin des Cressonnières, Allée des Cyprès, Impasse des Esclaveous, Chemin des Esperous, Impasse des Frères Corses, Impasse des Ginestes, Impasse des Grives, Impasse des Laurentins, Chemin des Loups, Impasse des Moulères, Impasse des Oliviers, Chemin des Prés Ferriers, Chemin des Rabassières, Impasse des Restanques, Impasse des Roseaux, Impasse des Rossignols, Chemin du Cros de l'Amandier, Impasse du Gineste, Rue du San Giorgio, Impasse du Vallat, Chemin du Vieux Moulin de St-Jean, Chemin Fernand Rampin, Rue Jean-Jacques Rousseau, Impasse Jean-Paul Sartre, Le Collet des Amoureux, Le Grand Cros, Impasse Philber, Chemin de l'Ecluse, Impasse Saint-Victor, Impasse Saint-Adrien, Allée Simone de Beauvoir, Impasse Simone Weil, Rue Voltaire, Route de Brignoles, Les Eouvs, Chemin de Courigol, Impasse de la Diligence, impasse de la Verrière, Impasse des Glycines, Chemin des Sureaux, Impasse des Tournesols, Chemin du Couvent, Impasse du Giratoire, Route du Luc, Impasse du Noyer, Impasse du Pavillon, impasse des agrumes, Les Serres du Couvent, Impasse Saint-Michel, Chemin Sous les Moulins, chemin du plan, hameau du plan, chemin de l'origan, chemin des 3 évéchés, impasse de la terenguière
CARNOULES	6	Garéoult (N° 7)	0003		3	Salle d'activité Honoré Daumier Chemin de font de l'Isle	Rue de Bron, Quartier Les Baumes, Bel Air, Bron, Chemin de l'Orée des Bois, Citée Ouvrière, Impasse des Tilleuls, Chemin de BRON, Impasse de la Closerie, Impasse de la Félicité, Chemin de la Font d'Or, Chemin de la Fontanasse, Chemin de la Rivière, Chemin de la Vernatelle, Chemin de l'aurède, Chemin de l'Ubac des Lauvets, Route de Pierrefeu, Impasse des Adrets, Impasse des Arbousiers, Chemin des Baumes, Impasse des Baumes, Impasse des Bruyères, Impasse des Cansaux, Impasse des Jardins, Impasse des Lauriers Roses, Impasse des Lierres, Impasse des maisons neuves, Chemin des Maures, Route des Maures, Impasse des Pierres Blanches, Chemin du Deffens, Impasse du Paradis, Impasse du Pin d'Alep, Route du Réal Martin, HLM Méditerranée, La longue de Pignans, La machine, La Terenguière, Le Collet des Terres Rouges, Le Verdier, Les Bimes, Les Naies, Les Palues, Les Petits Brons, Les Suves, Les Vignes Grasses, Impasse Pitchoun, Quartier Val le Bois, Vallon Catalan, Vaoute d'Espinouat, Veneili, Chemin des Serres, Chemin des Trois Ponts, Chemin des Vidoux, Chemin des Tauredes, Chemin de l'Arguillone, impasse des genets, impasse des sorbiers, La Dallonne
CARNOULES	6	Garéoult (N° 7)	0004		4	Salle d'activité Honoré Daumier Chemin de font de l'Isle	Impasse de la Source, Camp Orioul, Castagnier, Château Royal, Collet de la Coulette, Chemin de la Colline, Chemin de la Coulette, Chemin de la Ferrage, Chemin de la Rouvière, Chemin de la Viere, Rue de l'Egalité, Chemin du Pey Pelas, Route de Toulon, Impasse de Trittia, Chemin Denis Morin, Rue des Aires, Impasse des Bergeries, Chemin des Cigales, Impasse des Cistes, Chemin des Cros de Sauvans, Impasse des Establettes, Impasse des Figuiers, Impasse des Font Tetes, Chemin des Fontinelles, Impasse des Genevriers, Impasse des Grenadiers, Impasse des Hauts Graffaux, Impasse des Lentisques, Impasse des Mas, Impasse des Mimosas, Chemin des Plaines, Avenue des Platanes, Impasse des Résidences, Chemin des Rigaous, Chemin des Roses Tremières, Chemin des Vallons, Impasse des Yuccas, Chemin du Canal, Chemin du Castrum, Impasse du Clos Fleuri, Chemin du Colonel Parnière Chemin du Fougoux Impasse du Granouillet Résidence Granouillet Chemin du Puits de Guerrier Chemin du Roucas La Tuilière Rue Léandre Impasse Maria Montée de la Coulette Chemin Notre Dame de la Viere Avenue Pierre Semard Quartier Douloué Roumezas Themes Chemin de Château Royal Impasse des Alouettes Chemin des Bas Graffaux Rue des Fauvettes impasse es hirondelles Impasse des Mésanges Impasse des Passereaux Impasse des Rosiers Allée des Rouges Gorges Impasse des Vignes Chemin du Brise Charge Chemin du Stade Quartier Le Plan
CARQUEIRANNE	3	La Garde (N° 6)	0001	BC	1	Hôtel de ville Place de la République	Au Sud : Avenue de la 1ère DFL et Boulevard de la Liberté ; A l'Est : Rue Jules Guigues, Touzet du Vigier ; A l'Ouest : Le chemin des Vieux Roubauds ; Au Nord : Chemin du Vieux Puits, Rue de la Colinette
CARQUEIRANNE	3	La Garde (N° 6)	0002		2	Ecole Jules Ferry, Place de la République	Au Sud : Quartier des Plaines, la route des Trois Pins ; A l'Est : Chemin des Vieux Roubauds, le Parc des Roubauds, la Haute Durande ; A l'Ouest : La route de la Moutonne et le quartier de la Moutonne ; Au Nord : La limite entre les deux communes.
CARQUEIRANNE	3	La Garde (N° 6)	0003		3	Maison Grac - 6 Avenue de la grande bastide	Au Sud : La mer (Pradon, Peno) ; A l'Est : Le Grand Vallat, les Redonnes, Avenue Général De Gaulle ; A l'Ouest : Le Maillet bleu, La Seigneurie, Chemin de la Salamone, Chemin Lou Trémil, Impasse Cysampe, Chemin des Baguiers, Allée des pêcheurs, Allée Jahandiez ; Au Nord : L'avenue de la 1ère DFL.
CARQUEIRANNE	3	La Garde (N° 6)	0004		4	Ecole Jules Ferry – Salle des cantines, Place de la République	Au Sud : La Mer ; A l'Ouest : La limite avec la ville de Hyères ; Au Nord : La limite avec la ville de Hyères ; A l'Est : La limite entre la Californie et la Sabatière, l'avenue de la Valérane, la limite entre Font Brun et Port Maurice.
CARQUEIRANNE	3	La Garde (N° 6)	0005		5	Ecole Saint-Exupéry - Salle des jeux, côté nord, Chemin du hameau	Au Sud : La Seigneurie, Chemin de la Salamone, Avenue de la Grande Bastide ; A l'Est : Chemin Lou Trémil, Impasse Cysampe, Chemin des Baguiers, Allée des pêcheurs, Allée Jahandiez ; A l'Ouest : Le Canebas, le chemin des Peyrons ; Au Nord : L'avenue de la 1ère DFL
CARQUEIRANNE	3	La Garde (N° 6)	0006		6	Ecole Jules Ferry - Place de la République	Au Sud : Limite chemin de la Martine, route du Vallon ; A l'Est : La Valérane et la limite avec la Californie ; A l'Ouest : La Benoîte et la route de la Benoîte ; Au Nord : La limite communale avec Hyères
CARQUEIRANNE	3	La Garde (N° 6)	0007		7	Ecole Saint-Exupéry - Salle des jeux - côté sud, Chemin du hameau	Au Sud : La Mer ; A l'est : Les Maillets Bleus, le Chemin de la Seigneurie, le Chemin du Canebas ; A l'Ouest : La limite avec la Commune du Pradet ; Au Nord : La Route des trois Pins, le Quartier des Plaines
CARQUEIRANNE	3	La Garde (N° 6)	0008		8	Ecole Jules Ferry, Place de la République	Au Sud : Le chemin du Vieux Puits, Rue de la Colinette ; A l'Est : L'avenue Touzet du Vigier, la route de la Benoîte, et le quartier de la Benoîte ; A l'Ouest : La Haute Durande, le Paradis, Le Parc des Roubauds, le Chemin des Vieux Roubauds ; Au Nord : La limite de la Commune avec Hyères.
CARQUEIRANNE	3	La Garde (N° 6)	0009		9	Maison Grac - 6 Avenue de la grande bastide	Au Sud : La Mer ; A l'Est : La limite Port Maurice/Font Brun ; A l'Ouest : Les Redonnes, le Grand Vallat, l'avenue Général de Gaulle ; Au Nord : Le Boulevard de la Liberté.
CARQUEIRANNE	3	La Garde (N° 6)	0010		10	Maison des associations clair Val, Chemin du petit lac	Au Sud : Boulevard de la Liberté ; A l'Est : Limite des quartiers Saint-Vincent, la Valérane, le petit lac ; A l'Ouest : Avenue Jean Jaurès, rue Jules Guigues ; Au Nord : Limite de la Martine, route du Vallon
CASTELLET (LE)	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0001	BC	1	Salle des mariages – Place du champ de bataille	Chemin de la ferrage (côté: les deux); Chemin de la salsepareille (côté: les deux); Chemin de l'aube (côté: les deux); Chemin de l'enfant jesus (côté: les deux); Chemin de Saint francois (côté: les deux); Chemin des costes (côté: les deux); Chemin des puechs (côté: les deux); Chemin des vas (côté: les deux); Chemin du chateau vieux (côté: les deux); Chemin du cros du loup (côté: les deux); Chemin du vallat de casteou (côté: les deux); Impasse de l'homme de paille (côté: les deux); montée des costes (côté: les deux); montée du chateau (côté: les deux); montée Saint eloi (côté: les deux); Place de la fontaine (côté: les deux); Place de l'ormeau (côté: les deux); Place des remparts (côté: les deux); Place du champ de bataille (côté: les deux); Place du jeu de paume (côté: les deux); Place du moulin (côté: les deux); Place du portail (côté: les deux); Place Saint eloi (côté: les deux); Route des gorges d'olioules (côté: les deux); Route des sources (côté: pair); Rue de la congregation (côté: les deux); Rue de la poste (côté: les deux); Rue de l'aube (côté: les deux); Rue de l'église (côté: les deux); Rue decugis (côté: les deux); Rue des boucheries (côté: les deux); Rue douce (côté: les deux); Rue droite (côté: les deux); Rue du grand four (côté: les deux); Rue du jeu de paume (côté: les deux); Rue du marechal ferrant (côté: les deux); Rue du portail (côté: les deux); Rue Saint eloi (côté: les deux); Rue Sainte genevieve (côté: les deux); Rue tricot (côté: les deux); Traverse de chateau-vieux (côté: les deux); Traverse du presbytere (côté: les deux);
CASTELLET (LE)	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0002		2	Salle des fêtes - 3054 Route des sources le plan du Castellet	Allée des ecoliers (côté: les deux); Avenue des cigales (côté: pair); Avenue du bosquet (côté: pair); Boulevard des acacias (côté: les deux); Chemin de tounon (côté: les deux); Chemin des cypres (côté: les deux); Chemin des fanges (côté: les deux); Chemin des tennis (côté: les deux); Chemin du real martin (côté: les deux); Chemin du vigneron (côté: les deux); hlm les cerisiers (côté: les deux); Impasse des genets (côté: les deux); la chance (côté: les deux); la grande bastide (côté: les deux); le plan du Castellet (côté: les deux); lotissement bel air (côté: les deux); lotissement les cerisiers (côté: les deux); lotissement les jacinthes (côté: les deux); lotissement les vignes du plan (côté: les deux); montée de l'église (côté: les deux); Place herrischried (côté: les deux); Quartier des hautes (côté: les deux); Route des mourvedres (côté: impair); Route des sources (côté: impair); Rue des micocouliers (côté: les deux); Rue du Docteur clement (côté: les deux); Saint eloi (côté: les deux); Traverse de la cadriere (côté: les deux); Traverse du lavoir (côté: les deux);
CASTELLET (LE)	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0003		3	Salle des fêtes - 3054 Route des sources le plan du Castellet	Avenue des cigales (côté: impair); Avenue du bosquet (côté: impair); Chemin de la cadeyrenque (côté: les deux); Chemin de la gypiere (côté: les deux); Chemin de la regie (côté: les deux); Chemin des baumes (côté: les deux); Chemin des platrières (côté: les deux); Chemin du canadeau (côté: les deux); Chemin du cas (côté: les deux); Chemin du galantin (côté: les deux); Chemin du pont de la braquety (côté: les deux); Chemin du val d'arenc (côté: les deux); la cadeyrenque (côté: les deux); la gypiere (côté: les deux); le grand moulin (côté: les deux); le pont d'antis (côté: les deux); le real martin (côté: les deux); les cas (côté: les deux); lotissement la cheneraie (côté: les deux); lotissement le clos lorette (côté: les deux); lotissement le grand st eloi (côté: les deux); lotissement le petit st eloi (côté: les deux); lotissement le rayol (côté: les deux); lotissement les antis (côté: les deux); lotissement les coteaux du cas (côté: les deux); lotissement les restanques (côté: les deux); lotissement lis oliuivies (côté: les deux); lotissement l'olivade (côté: les deux); lotissement l'ouzel (côté: les deux); Route de bandol (côté: les deux); Rue du grenache (côté: les deux);
CASTELLET (LE)	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0004		4	Salle des fêtes - 599 Chemin royal le Brûlat du Castellet	Chemin de la fontaine de cugen (côté: les deux); Chemin de la massoque (côté: les deux); Chemin de la roche du saule (côté: les deux); Chemin de la suffrene (côté: les deux); Chemin de larousse (côté: les deux); Chemin de l'olivette (côté: les deux); Chemin des faremberts (côté: les deux); Chemin du beleouve (côté: les deux); Chemin du cedre (côté: les deux); Chemin du jas de clair (côté: les deux); Chemin du valdaray (côté: les deux); Chemin du vallat de casteou (côté: les deux); lotissement les acacias (côté: les deux); montée des oliviers (côté: les deux); Route du grand vallat (côté: les deux);
CASTELLET (LE)	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0005		5	Salle des fêtes - 274 Avenue Georges Clémenceau Sainte-Anne-du-Dastellet	Avenue du Mistral (côté: les deux); Avenue Georges clemenceau (côté: les deux); Chemin de bertola (côté: les deux); Chemin de caday (côté: les deux); Chemin de la chapelle (côté: les deux); Chemin de la ragle (côté: les deux); Chemin de l'aire (côté: les deux); Chemin de l'estagnol (côté: les deux); Chemin du grand pin (côté: les deux); Chemin du moulin (côté: les deux); Chemin royal (côté: les deux); lou capitani (côté: les deux); Route des oratoires (côté: les deux); Rue Marcelin Albert (côté: les deux); Rue Marcellin Albert (côté: les deux);
CASTELLET (LE)	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0006		6	Salle des fêtes - 274 Avenue Georges Clémenceau Sainte-Anne-du-Dastellet	Chemin de la font de marc (côté: les deux); Chemin de l'empereur (côté: les deux); Chemin de pin vert (côté: les deux); Chemin de pipette (côté: les deux); Chemin du matelas (côté: les deux); montée du vieux camp (côté: les deux); Route des garrigues (côté: les deux); Route des hauts du camp (côté: les deux); Route du maquis (côté: les deux); Route nationale 8 (côté: les deux);
CAVALAIRE SUR MER	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0001	BC	1	Complexe Sportif « Henry Gros » - Allée Henry Gros	Quartiers : Centre Ville (Rues Pasteur, Aubanel, Curie) – le Port – Cap Cavalaire – la Vigie – Super Cavalaire - Rue du Port - Centre d'Animation du nouveau Port - Avenue P et M. Curie - Allée des Bains - Rue du Cap - Rue des Sables - Impasse de la Calaque - Rue de la Calaque - Rue des Mimosas – Allée de la Bergerie - Rue Aubanel - Rue Roumanille - Avenue Charles de Gaulle - Rue de Verdun – Allée Pasteur - Boulevard Pasteur - Rue de la Fontaine - Rue de la Baie - Avenue de la Vigie - Rue Bellevue - Allée de la Californie - Impasse Louis Lumière - Avenue des Tritons - Allée du Corail - Avenue des Iles - Avenue des Amphores - Avenue de Neptune - Allée des Néréides - Esplanade de la Ste Estelle







CRAU (LA)	3	La Crau (N° 2)	0006		6	Ecole Jean Aicard 2 Place Maréchal De Lattre de Tassigny	Au nord la Rue de la noria jusqu'à la Rue des vergnes non incluse ; au sud l'Avenue de la libération ; l'Avenue des faurys ; a l'ouest l'Avenue du 8 mai 1945 non incluse ; a l'est le rond-point des anciens combattants
CRAU (LA)	3	La Crau (N° 2)	0007		7	Ecole Jules Ferry 185 Vieux Chemin d'Hyères	Au nord le Chemin long non inclus ; au sud l'Avenue Jean monnet non incluse ; a l'ouest commune de la garde ; a l'est l'Avenue Edouard aiguier incluse ; l'extrémité est du Chemin de terrimas incluse ; le Chemin de l'estagnol non inclus
CRAU (LA)	3	La Crau (N° 2)	0008		8	Ecole Jules Ferry 185 Vieux Chemin d'Hyères	Au nord le Chemin long non inclus ; au sud l'Avenue Jean monnet non incluse ; a l'ouest l'Avenue Edouard aiguier non incluse ; l'extrémité est du Chemin de terrimas non incluse ; le Chemin de l'estagnol inclus ; a l'est commune d'hyeres
CRAU (LA)	3	La Crau (N° 2)	0009		9	Ecole Jules Ferry 185 Vieux Chemin d'Hyères	Au nord l'Avenue Jean monnet ; au sud commune de carqueirAnne ; a l'ouest commune de carqueirAnne ; a l'est commune d'hyeres
CRAU (LA)	3	La Crau (N° 2)	0010		10	Espace culturel Jean-Paul Maurric 46 Chemin du moulin 1 <sup>er</sup>	Au nord Chemin du moulin premier ; au sud commune d'hyeres ; a l'ouest la Route d'hyères non incluse ; l'Avenue Frédéric Mistral non incluse ; le complexe sportif du fenouillet non inclus ; le gapeau jusqu'à l'Avenue des faurys ; a l'est commune d'hyeres
CRAU (LA)	3	La Crau (N° 2)	0011		11	Espace culturel Jean-Paul Maurric 46 Chemin du moulin 1 <sup>er</sup>	Au nord Route de maraval non incluse ; a l'ouest la limite ouest du vallon du soleil jusqu'à l'Impasse des bruyères incluse ; Impasse des bougainvilliers incluse ; Chemin des arbousiers inclus ; a l'est Route de Pierrefeu incluse
CRAU (LA)	3	La Crau (N° 2)	0012		12	Espace culturel Jean-Paul Maurric 46 Chemin du moulin 1 <sup>er</sup>	Au nord commune de Sollies-Pont ; au sud la Route de Pierrefeu non incluse jusqu'au niveau du Chemin des arbousiers ; au sud ouest la voie villeneuve ; a l'est la limite ouest du vallon du soleil jusqu'à l'Impasse des bruyères non incluse ; l'Impasse des bougainvilliers non incluse ; le Chemin des arbousiers non inclus
CRAU (LA)	3	La Crau (N° 2)	0013		13	Espace culturel Jean-Paul Maurric 46 Chemin du moulin 1 <sup>er</sup>	Au nord la Route de Pierrefeu non incluse ; la commune de sollies-pont par la Route de maraval ; la commune de cuers ; la commune de Pierrefeu ; au sud le Chemin du moulin premier non inclus ; a l'est commune d'hyeres
CRAU (LA)	3	La Crau (N° 2)	0014		14	Ecole Marie Mauron 820 Avenue de Limans	Au nord l'Avenue de limans jusqu'au rond-point des arquets non incluse ; au sud la voie ferrée ; le Chemin des goys fourniers non inclus ; a l'est la rd 554 Route d'hyères incluse ; a l'ouest l'extrémité nord du Chemin des grenaches
CRAU (LA)	3	La Crau (N° 2)	0015		15	Ecole Marie Mauron 820 Avenue de Limans	Au nord l'Avenue de la libération ; l'Avenue des faurys non incluses ; au sud l'Avenue Frédéric Mistral incluse ; a l'ouest l'Avenue Général de Gaulle non incluse jusqu'à son intersection avec l'Avenue Frédéric Mistral ; a l'est le gapeau jusqu'au complexe sportif palazy
CRAU (LA)	3	La Crau (N° 2)	0016		16	Ecole Marie Mauron 820 Avenue de Limans	Au nord la Rue des chasselas jusqu'à son intersection avec la Traverse du ribier non incluse ; au sud l'Avenue de limans ; l'Impasse de l'ermitage ; l'Allée du marselan incluses ; a l'ouest le Chemin des armons non inclus ; a l'est le canal Jean natte.
CROIX VALMER (LA)	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0001	BC	1	Salle de fêtes - Charles Voli - Place des palmiers	Rue Louis martin ; Place foisy ; Rue du 08 mai 1945 ; Rue des cigales ; Rue du charron ; Rue Frédéric Mistral ; lotissement y aboutissant : lotissement lou rouve ; Rue Louis pellegrin ; Rue Jean giono ; Boulevard de Saint-raphaël (nord-ouest) ; lotissement y aboutissant : le domaine des vignes ; Chemin du gourbenet ; Route du col ; Rue du réservoir ; Rue des genêts ; Impasse du gourbenet ; Impasse des argelas ; corniche des crêtes ; Chemin de provence lotissement y aboutissant : la colline valmer ; résidence les maisons de la croix ; Boulevard de tahiti - Rue des marquises - Avenue des antilles ; Avenue des bermudes ; Avenue des kerguelen ; Rue sabrina ; Rue hawaï ; Impasse touamotou ; Impasse malaïta ; Impasse antigua ; passage vanua ; Parc des chênes ; Place des palmiers ; Rue du train des pignes.
CROIX VALMER (LA)	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0002		2	Salle de fêtes - Charles Voli - Place des palmiers	Domaine des Emeraudes (Rue des émeraudes ; Rue des saphirs ; Rue des rubis ; Rue des agathes) ; domaine des rochers blancs (Avenue des galoubets ; Avenue du belvédère ; Boulevard des fifres ; corniche des rochers blancs ; Boulevard des fifres) ; domaine de barbigoa (Avenue de neptune ; Impasse de neptune ; Avenue de l'horizon ; Impasse de l'horizon ; Impasse du corail ; Avenue du belvédère ; Impasse du belvédère ; Avenue des gabiers ; Avenue des marsouins ; Avenue du panorama ; Impasse du panorama ; Avenue de la rivière ; Avenue de la daurade ; Avenue de la girelle ; Avenue des phalènes ; Avenue des éphémères ; Avenue de la ferme ; Avenue des libellules ; Avenue des lucioles ; Avenue mireio ; Avenue du soleil ; Boulevard canto cigaloun ; Boulevard de la souleïado ; Impasse de la souleïado ; Boulevard des tambourinaires ; Impasse des lavandes ; Impasse magali ; Impasse des tritons ; Impasse des coccinelles ; Allée des éphémères) ; Boulevard de Saint-raphaël (sud-ouest) et lotissements y aboutissant : les résidences des mandarines ; lotissement de meï lese (Boulevard clair soleil ; Boulevard de la source ; Boulevard des arbousiers ; Boulevard de ceinture ; Boulevard electra ; Impasse de la source) ; lotissement du val de mer ; lotissement de la ricarde (Allée Marcel Pagnol ; Allée des sagnes ; Allée du puisatier ; Allée Manon des sources ; Allée fanny ; Allée Jean de florette ; Allée angèle ; les mas des sagnes ; les cigaloun de la ricarde.) ; lotissement les hauts de peynie ; Chemin de provence ; le pont de provence ; lotissement les mimosas ; Boulevard de la mer lotissement y aboutissant : lotissement le clos de la ricarde ; Impasse de la mer ; Boulevard Maréchal juin ; Boulevard de Saint-raphaël (sud-est) et lotissements y aboutissant : le clos des lavandes ; Chemin de la Pierre plantée ; Rue de l'église et lotissements y aboutissant : les 3 îles ; la chapelle ; les jardins de la croix ; Rue des mûriers ; le clos de l'église ; les maisons des vignes ; Quartier de l'église ; Boulevard de tabarin (sud-ouest) : Rue de l'ancienne cave.
CROIX VALMER (LA)	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0003		3	Salle de fêtes - Charles Voli - Place des palmiers	Boulevard de Saint-Raphaël nord-est ; zone artisanale du gourbenet ; Route du brost lotissement y aboutissant : lotissement cambon bonne fontaine ; Quartier du brost ; Route du hameau du brost ; montée du vieux saunier ; Quartier du saunier neuf ; Quartier du saunier vieux ; Route des moulins de paillas ; Chemin des baumettes ; Boulevard de tabarin (sud-est) ; Rue du vallon ; Boulevard des villas ; Route du tennis ; Boulevard Georges selliez lotissement y aboutissant ; lotissement le vallon ; Impasse desbonnet ; Route de Ramatuelle lotissement y aboutissant ; domaine des eucalyptus ; lotissement lamandie ; lotissement la colline des sarrazins ; lotissement cap lardier 1 et 2 ; domaine de fafarola ; domaine de la bastide blanche ; lieu-dit le brouis ; lotissement paillon (Boulevard jarrosson ; Boulevard paillon ; Allée beauregard) ; lotissement la pinède (Allée des lauriers ; Allée des embruns ; Allée des terrasses ; Allée des cyprès ; Allée des chênes ; Impasse des chênes ; Allée des cassis ; Allée de la roselière ; Allée des vignes ; Allée des îles d'or ; Allée des cimes ; corniche de la pinède) ; lotissement de la vAllée (Route des chênes vieux ; Route des collines ; voie de l'enchanteur -Chemin des écureuils ; Chemins des roseaux ; Chemin des cèdres ; Boulevard des cyprès ; Chemin du vieux pressoir ; Rue sarrazine ; Chemin du soleil ; Chemin de la chèvre d'or ; Chemin aux fées ; Impasse des cèdres) ; Boulevard Maréchal juin sud-est : domaine de la croix (Allée du bois du manège ; Allée des mouettes ; Allée des rosignols ; Allée des mésanges - Allée de la vigne du roy ; Allée des cigales ; Allée de la garenne ; Allée des glaïeuls ; Allée des iris ; Allée de la bouillabaisse ; Allée des mimosas ; Allée des géraniums ; Boulevard des roches ; Boulevard de bellevue) ; Boulevard du littoral lotissement y aboutissant ; lotissement la ferme normande ; les Parcs du vergeron ; lotissement de bois de vergeron ; lotissement du vergeron ; lotissement mer et vue ; domaine de la bouillabaisse lotissement du clos des palmeraias ; lotissement robida ; lotissement les jardins d'héraclées - lotissement palmer ; lotissement le Parc d'héraclées ; lotissement plein cie1 ; lotissement cavalière valmer ; Route de la galliasse ; Boulevard abel faire lotissement y aboutissant : Saint Michel carissimo ; Boulevard de gigaro lotissement y aboutissant : le hameau des brugas ; les hauts de gigaro ; lotissement la baie de valmer ; lotissement les mas de la mer ; lotissement le clos de gigaro ; lotissement les Parcs de gigaro ; lotissement les mas de valmer ; lotissement les mas de gigaro ; les gâches ; Boulevard Saint Michel ; Chemin de la mer ; Impasse héraclées ; Impasse du soleil ; Impasse du ponant ; Chemin du mas valmer ; Chemin des abois ; Boulevard de sylvabelle et lotissements y aboutissant : la colline de sylvabelle ; les terrasses de sylvabelle ; lotissement sopalmer.
CUERS	6	Solliès-Pont (N° 18)	0001	BC	1	Hotel de ville Place Général Magan	Avenue Maréchal joffre ; Impasse bis denfert rochereau ; Impasse de verdun ; Impasse denfert-rochereau ; Impasse Joseph roumanille ; Impasse nationale ; Impasse patillon ; Place clément audibert ; Place de la convention ; Place estienne d'orves ; Place François bernard ; Place Général de Gaulle ; Place Général magnan ; Place pasteur ; Place patillon ; Place victor hugo ; Rue benjamin flotte ; Rue clément audibert ; Rue de la cour ; Rue de la fraternité ; Rue de verdun ; Rue denfert-rochereau ; Rue des 4 coins ; Rue des droits de l'homme ; Rue des fours ; Rue des portiques ; Rue du président Carnot ; Rue du téron ; Rue ferradon ; Rue François fournisseur ; Rue garibaldi ; Rue Louis fille ; Rue Louis girard ; Rue Michel de bourges ; Rue nationale ; Rue panisson ; Rue patillon ; Rue Paul bert ; Rue revertgat ; Rue rompi-cul ; Rue Saint christophe ; Rue vachère ; Rue victor hugo ; Traverse l'anglade.
CUERS	6	Solliès-Pont (N° 18)	0002		2	Pôle culturel – 20 Avenue Jean Moulin	Ancien Chemin de Brignoles à cuers ; ancien Chemin de cuers à pignans ; ancien Chemin de néoules ; Chemin de la bastide de l'allamande ; Chemin du jas d'auran ; Chemin de collobrières ; Chemin de cuers à la ruol ; Chemin de la pouverine ; Chemin de la rouveïde ; Chemin de l'allamande ; Chemin de néoules ; Chemin de Saint-martin ; Chemin des acanthes ; Chemin des cades ; Chemin des chasselas ; Chemin des cinsauts ; Chemin des claires ; Chemin des gamays ; Chemin des grenaches ; Chemin des mouvèdres ; Chemin des oliviers ; Chemin des plaines de gens ; Chemin des trébaudels ; Chemin du bastidon garrel ; Chemin du brusquet ; Chemin du clos d'auréillan ; Chemin du collet de blanc ; Chemin du collet de brau ; Chemin du collet de la foux ; Chemin du jas du mourier ; Chemin du plan de loubé n°1 ; Chemin du plan de loubé n°2 ; Chemin du plan de loubé n°3 ; Chemin du plan de Saint-martin ; hauts plan de loubé ; Impasse alexandre prat-flotte ; Route de nice - rn 97 ; Route de puget-ville ; Route de rocbaron rd 40
CUERS	6	Solliès-Pont (N° 18)	0003		3	Salle de l'Oustatou per touti - Avenue Léon Amic	Allée des carignans ; Allée Frédéric chopin ; Allée gabriel trotobas ; Allée Georges bizet ; alée ludovic martin ; Avenue gabriel péri ; Avenue Léon amic ; Avenue raoul reymoneng ; Chemin de Sainte christine ; Chemin des primons ; Chemin du castellas ; Impasse Claude debussy ; Impasse des ajoncs ; Impasse des chèvrefeuilles ; Impasse des cistes ; Impasse des liserons ; Impasse des eglantines ; Impasse des marguerites ; Impasse des tournesols ; Impasse des pâquerettes ; Impasse des myrtes ; Impasse des narcisses ; Impasse du téron ; Impasse gabriel faure ; Impasse gabriel péri ; Impasse Jean-François de la pérouse ; Impasse Pierre loti ; Impasse Sainte-thérèse ; Place mirabeau ; Place Sainte-thérèse ; Route de Toulon - rn 97 ; Rue bassique ; Rue Camille Saint-saens ; Rue Charles gounod ; Rue de la motte piquet ; Rue des 2 frères Paulet ; Rue Hector Berlioz ; Rue Maurice ravel ; Rue savorgnan de brazza
CUERS	6	Solliès-Pont (N° 18)	0004		4	Salle de l'Oustatou per touti - Avenue Léon Amic	Allée francis garnier ; Avenue des bousquets ; Avenue des bousquets - zac ; Avenue fernad blacas ; Chemin de la barralière/la maure ; Chemin de st Jean de la navarre ; Chemin de la barralière ; Chemin de la bayole ; Chemin de la bouisse ; Chemin de la glavine ; Chemin de la la pine à JeAnnette ; Chemin de Saint-Jean ; Chemin des charrettes ; Chemin des pas de baron ; Chemin des vignes ; Chemin du camps de JeAnne ; Chemin du colombier ; Chemin du grand verger ; Impasse Jean du plessi de grenédan ; impasse rené dugay trouin ; Impasse robert surcouf ; Quartier les rayols ; Route de solliès-pont ; Rue de l'initiative ; Rue de la compétition ; Rue de la création ; Rue de la performance ; Rue de la technologie ; Rue de l'expansion ; Rue des brevets ; Rue des découvertes ; Rue du challenge ; Rue du lotissement la cigale ; Rue Pierre-Paul de la grandière
CUERS	6	Solliès-Pont (N° 18)	0005		5	Pôle culturel – 20 Avenue Jean Moulin	Allée Alphonse Daudet ; Allée aubert dupetit thouars ; Allée de la farigoulette ; Allée de la marjolaine ; Allée de la sarriette ; Allée des arbousiers ; Allée des genévriers ; Allée des lauriers ; Allée des romarins ; Allée du serpolet ; Allée Frédéric Mistral ; Allée Jean Aicard ; Allée Jean giono ; Allée Louis-Antoine de bougainville ; Allée Marcel Pagnol ; Allée Paul cézanne ; Allée Paul-Emile victor ; ave Maréchal meclerc de hauteclouque ; Avenue de Lattre de Tassigny ; Chemin des peireguins ; esplanade haroun taziEFF ; Impasse Alphonse Daudet ; Impasse Charles feu ; Impasse Claude bRueys ; Impasse du thym ; Impasse Joseph autran ; Impasse Jules muraira ; impasse Maréchal joffre ; Impasse Marius jouveau ; Rue Alphonse Daudet ; Rue du lotissement la barralière ; Rue Frédéric Mistral ; Rue Jacques yves cousteau ; Rue Jean-Baptiste charcot ; Rue Jean-François siri ; Rue Marius jouveau
CUERS	6	Solliès-Pont (N° 18)	0006		6	Pôle culturel – 20 Avenue Jean Moulin	Allée du meige pan ; Allée François fénélon ; ancien Chemin de hyères ; Avenue Henri et eugénie majastre ; Avenue du 8 mai 1945 ; Avenue Jean moulin ; Boulevard gambetta ; Chemin de gueirouard ; Chemin de la clauvade ; Chemin de la guinguette ; Chemin de la jouliane ; Chemin de la mué ; Chemin de l'aumérade ; Chemin des syrahs ; Chemin des tibourens ; Chemin des vignes ; Chemin du pouverel ; Chemin fouan de broquier ; Impasse comtesse de ségur ; Impasse des deux ruisseaux ; Impasse geoges sand ; Impasse gustave bénédic ; Impasse Henri bosco ; Impasse Jacques audibert ; Impasse Jules verne ; Impasse Lazare cordier ; Impasse Michelet ; moulin du paradou ; Place Lazare cordier ; Quartier de la gare ; Route de Pierrefeu/hyères ; Rue de l'innovation ; Rue Jean de la bruyère ; Rue Jean-Jacques Rousseau ; Rue mAdame de stael ; Rue Pierre benoit ; Rue Voltaire ; Traverse fontaine dol
CUERS	6	Solliès-Pont (N° 18)	0007		7	Pôle culturel – 20 Avenue Jean Moulin	Allée de la foux ; Allée des trois pins ; Allée des mûriers ; Avenue julien philippon ; Avenue du commandant lofi ; Avenue Maréchal foch ; Chemin de l'abattoir ; Chemin de pandoué ; Chemin des pradets ; Impasse de l'egalité ; Impasse Edouard manet ; Place clémanceau ; Place eugène delacroix ; Place Norbert peloux ; Route de Brignoles rd 43 ; Rue blanqui ; Rue clément julien ; Rue de la liberté ; Rue de la République ; Rue de l'egalité ; Rue des 4 frères bernard ; Rue des escourriou ; Rue des pins ; Rue des eugènes delacroix ; Rue hoche ; Rue ledru rollin ; Rue Sainte-marthe

CUERS	6	Solliès-Pont (N° 18)	0008		8	Pôle culturel – 20 Avenue Jean Moulin	Avenue guy teisseire ; Avenue olive heimbürger ; Chemin de belgentier à valcros ; Chemin des vignes de la terrine ; Chemin jas d'auran/bastide de l'allamande ; Chemin raccourci cuers à valcros ; Chemin cadenettes les peyrières ; Chemin de belgentier à cuers ; Chemin de belgentier à trubuy ; Chemin de guirAnne ; Chemin de la terrine ; Chemin de Saint eutrope ; Chemin de trubuy ; Chemin de valcros ; Chemin des anémones ; Chemin des bourraches ; Chemin des cadenettes ; Chemin des campanules ; Chemin des chapelles ; Chemin des gipières ; Chemin des régagnades ; Chemin des roquettes ; Chemin des tournels ; Chemin des veys ; Chemin lou camin de valcros ; Chemin toucas valcros/ guirAnne ; hameau de valcros ; Impasse des 4 frères bernard ; Impasse des capriers ; Impasse olive heimbürger ; passage félix arène ; Place de la graponnière ; Place jessy beugin ; Place olive heimbürger ; Rue de la ferraillette ; Rue de la graponnière ; Rue des baudes ; Rue des chapelles ; Rue des manants ; Rue du souvenir français ; vc de cuers à valcros
CUERS	6	Solliès-Pont (N° 18)	0009		9	Pôle culturel – 20 Avenue Jean Moulin	Allée André breton ; Allée des grives ; Allée des mésanges ; Allée hervé bazin ; Avenue adjudant hourcade ; Avenue pothonier ; Chemin du haut pas redon ; Chemin Antoine wateau ; Impasse des bergeronnettes ; Impasse des hirondelles ; Impasse edgar degas ; Impasse fernand léger ; Impasse François bouchet ; Impasse Georges braque ; Impasse joan miro ; Impasse Joseph vernet ; Impasse van gogh ; Rue Auguste Renoir ; Rue des bergeronnettes ; Rue des chardonnerets ; Rue de refuge des fauvelles ; Rue du refuge des pinsons ; Rue François mauriac ; Rue Henri matisse ; Rue Jean Aicard ; Rue Louis Aragon ; Rue Paul gaugin ; Rue Pierre béraud ; Rue Pierre bonnard ; Rue raoul dufy ; Rue salvador dali ; Rue stéphane mallarme
CUERS	6	Solliès-Pont (N° 18)	0010		10	Pôle culturel – 20 Avenue Jean Moulin	Allée du colibri ; Avenue Georges seurat ; Avenue Joseph balestrazzi ; Boulevard marc chagall ; Chemin adrech des défens ; Chemin des santolines ; Impasse des moineaux ; Impasse des roitelets ; Impasse des rossignols ; Impasse gustave caillebotte ; Impasse Jean-marie poumeyrol ; Place Claude monet ; Rue amédéo modigliani ; Rue Camille pissaro ; Rue de la bartavelle ; Rue de la colombe ; Rue de la galinette ; Rue gustave courbet ; Rue Jean cocteau ; Rue Jean dubuffet ; Rue rené Magritte ; Rue du Vanneau
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0001	BC	1	Hall du théâtre - Boulevard Georges Clémenceau	Place Claude gay ; Rue Frédéric mireur (côté impair) ; Place du marché (côté pair) ; Rue Pierre clement (côté pair) ; bd Jean Jaurès (côté impair du 43 au 15) ; Rue labat (côté pair) ; bd marx dormoy (côté pair) ; bd Général Leclerc (côté impair) ; Allées d'azémar (côté pair parking) ; bd Maréchal joffre (côté jardin angles) ; rd/pt du 4 décembre 1974 ; bd foch (côté pair) ; Place Claude gay (côté pair) ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0002		2	Résidence des personnes âgées - Rue juiverie	Bd de la liberté (côté pair) ; Bd du jardin des plantes (côté pair) ; montée des houillères (côté pair) ; Rue de l'observance (côté pair) ; Place aux herbes (côté pair) ; Rue des marchands (côté pair) ; Place du marché (côté impair) ; Rue Frédéric mireur (côté pair) ; Place Claude gay (côté impair) ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0003		3	Office du tourisme - Avenue Lazare Carnot	Avenue de Grasse (côté pair) ; montée de la calade (côté impair) ; bd des remparts (côté pair) ; Place du souvenir français ; bd john Kennedy (côté impair) ; Place pasteur (côté Rue de trans) ; bd Jean Jaurès (côté pair du 2 au 26) ; Rue Pierre clément (côté impair) ; le bas de la Place du marché (impair) ; Rue des marchands (côté impair) ; Place aux herbes (côté impair) ; Rue de l'observance (côté impair) ; montée des houillères (côté impair) jusqu'à l'Avenue de Grasse ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0004		4	Ecole Jean Jaurès I - Boulevard des fleurs	Rue notre dame du peuple (côté impair) ; Avenue st hermentaire (côté impair) ; bd Michel lafourcade côté pair ; Avenue du fournas (côté pair, du 34 au 52) ; Chemin victor gelu (côté impair) ; Place Louise Michel ; bd comte muraire (côté pair du 122 au 402) ; bd des martyrs de la résistance (côté pair) ; bd rené mauduech ; bd Général Leclerc (côté pair) ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0005		5	Ecole Brossolette - Avenue du 4 septembre	Avenue Jean boyer (côté impair) ; Place henry dunant ; Chemin st jaume (côté impair du 9 au 311) ; bd des cyprès bleus (côté impair) ; rd/pt bachaga boualem ; Avenue du petit plan (côté impair) ; Avenue de la cerisaie du 366 au 248 ; Impasse des aloes qui débouche sur (côté gauche face à l'Impasse) ; Chemin des figuiers (côté impair du 149 jusque la rivière) ; suivre la nartuby jusqu'au pont de lorgues ; Avenue Pierre brossolette (côté pair) ; Place condorcet ; av du 4 septembre (côté pair) ; bd joffre (côté pair) ; av Jean boyer ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0006		6	Ecole Jules Ferry - Avenue Jules Ferry	Chemin folletière (côté impair jusqu'au 349) ; canal de la reine JeAnne (côté impair) ; Avenue de Montferrat (côté pair du 696 au 452) ; Chemin des aréniers (côté impair) ; Place ludovic altieri ; Avenue Jules Ferry (côté pair) ; Place henry dunant ; Rue Jean boyer (côté pair) ; bd joffre (poste et s/prefecture) ; rd/pt du 4 décembre 1974 ; bd foch (côté impair) ; bd de la liberté (côté impair) ; Chemin de folletière ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0007		7	Maternelle Jean Aicard - 435, Rue Jean Aicard	Avenue de Montferrat (côté pair à partir du canal de la reine Jeanne n° 734) ; Place Marcel meiffret ; Avenue F.H. Manhes (côté pair jusqu'à la limite de la commune de chateaudouble) ; des propriétés guiran au Chemin des bassins st michel ; Chemin du pas du loup (côté impair) ; Chemin de blanc (côté impair) ; Chemin de folletière (côté impair) du 351 au 613 ; le canal de la reine JeAnne (côté pair) ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0008		8	Complexe Saint Exupéry I - 23, Boulevard Albert Robinson	Montée de la calade (côté pair) ; Bd des remparts (côté impair à partir du 423) ; Place du souvenir français ; Bd Kennedy (côté pair jusqu'au 82) ; Rue Patrick rosso (côté impair) ; Rue ferdinand buisson (côté impair) ; Rue Renoir (côté impair) ; Bd John Kennedy (côté pair de 554 à 614) ; Chemin duvallon des tours (côté impair) ; Chemin des tours (côté pair) ; Route de Grasse (côté pair du 2056 au 1358) ; Chemin de cantepedrix (côté pair) ; vieille Route de Grasse (côté pair à partir du 826) ; montée de la calade (côté pair) ; av 551ème bataillon paraméricains (côté pair) ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0009		9	Ecole Paul arène - 167 Avenue Paul arène	Rd/pt Claude Dufour ; Bd Léon Blum (côté pair jusqu'au 508 inclus) ; Chemin de la motte (côté pair jusqu'au 388) ; Chemin st Jean la foux (côté pair) ; Chemin st Jean (côté pair) ; Avenue du Général de Gaulle (côté impair) ; rd/pt Charles de Gaulle ; Av Julien Cazelles (côté impair)
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0010		10	Maternelle Brossolette - Avenue du 4 septembre	Chemin de beaussaret (côté impair) ; raccourci du col de l'ange (côté impair) ; av fred scamaroni (côté impair) ; suivre limite de commune (lorgues, taradeau, les arcs, trans) ; Chemin des incapis (côté pair jusqu'au 844) ; suivre la nartuby voie Georges pompidou (côté pair) ; ancien Chemin de beaussaret ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0011		11	Maternelle Jean Giono - 38, Avenue Lazare Carnot	Bd Jean Jaurès (côté impair du 1 au 13) ; Rue Labat (côté impair) ; Bd Marx Dormoy (côté impair) ; Bd René Mauduech ; Bd des martyrs de la résistance (côté impair) ; Bd Comte Muraire (côté impair du 109 au 189) ; suivre la trouée verte ; emplacement de la rocade ; Avenue du 18 juin 1940 (côté pair) ; rd/pt Charles de Gaulle ; av Mal Juin (côté pair) ; rd/pt de Lattre de Tassigny ; av du 8 mai 1945 (côté pair) ; Rue Renoir (côté pair) ; Bd Ferdinand Buisson (côté pair) ; Rue Patrick Rosso (côté pair) ; Bd Jean Jaurès
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0012		12	Maternelle Paul Arène - 167 Avenue Paul arène	Place Daniel mayer ; Bd Marcel Pagnol (côté impair) ; Bd Léon Blum (côté impair du crédit agricole au cfrt n°37) ; rd/pt Claude dufour ; av de verdun (côté pair) ; Avenue de la grande armée (côté pair) ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0013		13	Ecole Marcel Pagnol - Chemin Sainte barbe	Bd Théodore Aubanel (côté pair) ; Chemin Sainte barbe (du 559 au 585) ; bd Emile Thomas (côté impair) ; bd Léon Blum (côté impair du 645 au temps des cerises) ; Bd Marcel Pagnol (côté pair jusqu'au 322) ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0014		14	Collège Général Ferrié - Place Yitzhak Rabin	Avenue du 4 septembre (côté impair) ; rd/pt condorcet ; Avenue Pierre brossolette (côté impair) ; Chemin de la nartuby (côté pair) ; ancien Chemin de beaussaret ; voie Georges pompidou (côté impair) ; bd Saint Exupéry (côté pair du 964 au 1258) ; Avenue Saint hermentaire (côté pair) ; Rue notre dame du peuple-Allées azemar (côté impair du 45 au 49) ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0015		15	Maternelle Jean Jaurès II - Boulevard des fleurs	Av de st hermentaire côté impair des gémeaux (du 319 au rd /pt resplandin ) ; bd st exupery (côté impair du 987 au 1175) ; suivre la nartuby ; Chemin des incapis 5 (côté pair à partir du 844) ; Avenue du fournas (côté pair jusqu'au 188) ; Boulevard Michel lafourcade (côté impair) ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0016		16	Complexe Saint Exupéry II - 23 Boulevard Albert Robinson	Chemin du malmont-figanières (côté pair du 36 au 90) ; Chemin du peyrard (côté pair jusqu'au 256) ; Chemin dei ginesto (côté impair) ; Chemin du malmont-figanières (côté pair du 620 jusque limite de commune de figanières) ; Avenue de Grasse (côté impair jusqu'au 2443) ; Chemin de font clovisse (côté impair) ; Avenue de la grande armée (côté impair) ; Boulevard john Kennedy (côté impair de la grande armée au Chemin du vallon des tours) ; Chemin du vallon des tours (côté pair) ; Chemin des tours (côté pair) ; Avenue de Grasse (côté impair du 2059 au 1349) prendre Chemin de cantepedrix (côté impair) ; vieille Route de Grasse (côté impair du 823 au Chemin du malmont-figanières) ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0017		17	Ecole Alphonse Daudet - 1, Avenue Alphonse Daudet	Place ludovic altieri ; Avenue Alphonse Daudet (côté pair) ; Avenue du pont d'aups (côté pair) ; Chemin du seiran (côté pair) ; Chemin du figueiret (côté pair jusque limite de commune avec ampus et chateaudouble) ; suivre limite des communes ampus chateaudouble) ; Avenue Frédéric-Henri manhes (côté impair) ; Place Marcel meiffret ; Avenue de Montferrat (côté impair jusqu'au 475) ; Chemin des aréniers (côté pair) ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0018		18	Gymnase du COSEC - Boulevard Léon Blum	Boulevard Léon Blum (côté pair) ; Chemin des négadis (côté pair du 2 au 204) ; Avenue Jean monnet (côté pair et impair du 191 au 615) ; Chemin dei belugo (ni pair ni impair) ; suivre limite commune de trans ; Avenue du Général de Gaulle (côté impair du 649 au 1795) ; Chemin Saint Jean (côté pair) ; Chemin de st Jean la foux (côté impair du 1 au 933) ; Chemin de la motte (côté impair) ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0019		19	Ecole Jacques Brel - Traverse Jacques Brel	Chemin de font clovisse (côté pair) ; Avenue de Grasse (côté pair du 2494 jusque limite de commune figanières la motte) ; Avenue Maréchal Galliéni (côté impair) ; Avenue de la grande armée (côté impair jusqu'au 673) ; Chemin de font-clovisse ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0020		20	Ecole Brossolette - Avenue du 4 septembre	Avenue du col de l'ange (côté impair) ; Avenue de tuttlingen (côté pair) ; Place du col de l'ange- av fred scamaroni (côté pair jusque limite de la commune de lorgues) ; suivre limites des communes de lorgues, flayosc et ampus ; Chemin du figueiret (côté impair) ; Chemin du seiran (côté impair) ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0021		21	Mairie principale -Salle des cordeliers - Rue Georges Cisson	Chemin de folletière (côté pair) ; Chemin de blanc (côté pair) ; Chemin du pas du loup (côté pair) ; Chemin des bassins st Michel (suivant les propriétés guiran jusque limite de commune de chateaudouble) ; suivre limites des communes de chateaudouble et figanières ; Chemin du malmont-figanières (côté impair) ; Chemin dei ginesto (côté pair) ; Chemin du peyrard (côté impair) ; Chemin du malmont-figanières (côté impair) ; montée de la calade (côté impair) ; Avenue de Grasse (côté impair à partir du 375) ; bd du jardin des plantes (côté impair) ; Chemin de folletière ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0022		22	Maternelle Jacques Brel - Traverse Jacques Brel	Avenue de la grande armée (côté pair du 220 au 2250) ; av Maréchal Galliéni (côté pair jusque limites de commune de la motte) ; Chemin des faisses orientales (côté impair) ; suivre limite commune de trans (côté pair) ; Chemin des négadis (côté impair) ; Chemin dei belugo (côté pair et impair) ; Avenue Jean monnet (côté impair du 1 au 189) ; Chemin des négadis (côté impair du 1 au 201) ; bd Léon Blum (côté impair du 701 au 1385) ; bd Emile thomas (côté pair) ; Chemin de ste barbe (côté pair du 582 au 682) ; bd Théodore aubanel (côté impair) ; bd Marcel Pagnol (côté pair du 460 au 630 - rd/pt Daniel mayer) ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0023		23	Collège Jean Rostand - Avenue du Fournas	Rd/pt Général de Gaulle ; Avenue du Général de Gaulle (côté pair jusque limites de commune de trans) ; suivre limite de commune de trans ; Chemin des incapis (côté impair du n° 1711 jusque l'Avenue du fournas) ; Avenue du fournas (côté impair) ; Chemin victor gélu (côté pair) ; Place Louise Michel ; bd comte muraire (côté impair du n° 373 au n° 297) ; longer la trouée verte ; emplacement de la future rocade ; Avenue du 18 juin 1940 (côté impair) ; rd/pt Charles de Gaulle ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0024		24	Ecole Jean Zay I - 108, Allée Jean Zay	Rd/pt henry dunant ; Avenue Jules Ferry (côté impair) ; Place ludovic altieri ; Avenue Alphonse Daudet (côté impair) ; Avenue du pont d'aups (côté impair) ; bd léo lagrange (côté pair) ; rd/pt bachaga boualem ; Boulevard des cyprès bleus (côté pair) ; Chemin Saint jaume (côté pair) ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0025		25	Ecole Jean Zay II - 108, Allée Jean Zay	Avenue du col de l'ange (côté pair) ; Avenue de tuttlingen (côté impair) ; Place du col de l'ange ; raccourci du col de l'ange (côté pair) ; Chemin de beaussaret côté pair) ; Chemin de la nartuby (côté impair) ; pont de lorgues ; suivre la nartuby ; Chemin des figuiers (côté pair de la rivière au 168) ; Impasse des aloes (côté gauche) ; Avenue de la cerisaie (côté impair du 207 au 335) ; Avenue du petit plan (côté pair du 238 au 54) ; bd léo lagrange (côté impair jusqu'au 1015) ; Avenue du pont d'aups (côté impair) ; Avenue du col de l'ange ;
DRAGUIGNAN	8	Draguignan (N° 3)	0026		26	Complexe Saint Exupéry III - 23, Boulevard Albert robinson	Rd/pt Charles de Gaulle ; av julien cazelles (côté pair) ; av mal juin (côté impair) ; av jacqueline badord (côté pair) ; av du 8 mai 1945 (côté impair) ; rd/pt de Lattre de Tassigny ; bd john Kennedy (côté pair de 550 à 822) ; rd/pt Claude dufour ; av de verdun (côté impair) ; av 551ème bataillon paraméricains (côté impair) ;
ENTRECASTEAUX	8	Brignoles (N° 1)	0001 (unique)	BC	1	Salle de l'age d'or - Le collet	TOUTE LA COMMUNE
ESPARRON	8	Saint-Maximin (N° 13)	0001 (unique)	BC	1	Salle polyvalente Quartier les aires	TOUTE LA COMMUNE

EVENOS	2	Ollioules (N° 10)	0001	BC	1	Complexe Espace - 17 Traverse de l'église	Impasse de la noria ; Avenue coreil ; Chemin de la peyrane ; Impasse du mountin ; Chemin mountin ; Chemin de la foux ; Rue des mas de ste Anne ; Chemin des andrieux ; Traverse les andrieux ; Chemin de la bérengière - Chemin de la marbrière ; Chemin des ginestes ; Route d'evenos du n° 0 au n° 850 inclus ; Chemin de l'enchristine
EVENOS	2	Ollioules (N° 10)	0002		2	Salle polyvalente Etienne Roux – Avenue d'Estienne d'Orves – Le Broussan	Route du broussan à partir du n° 2179 ; Chemin des Cadières ; Chemin de la colle à partir du n° 1177 ; Chemin de la rouvière ; Chemin du destel ; Avenue honoré d'estienne d'orves ; Place Lucien pichaud ; Place Léon bonifay ; Rue de l'école ; Impasse des claux ; ancien Chemin de signes ; Rue des baïonnnettes ; Chemin de la reboule ; ancien Chemin de signes à Toulon ; ancien Chemin du broussan au beausset ; Route du corps de garde est ;
EVENOS	2	Ollioules (N° 10)	0003		3	Ecole primaire Edouard Estienne – 140 Route d'Evenos	Route d'evenos à partir du n° 851 ; ancien Chemin d'evenos à ste Anne ; Chemin de la colle du n° 0 au n° 1176 inclus ; Chemin des espeissards ; Route du broussan du n° 0 au n° 2178 inclus ; nèbre ; Rue de l'église ; Place des consuls ; Place de la caranque ; Chemin de venette
EVENOS	2	Ollioules (N° 10)	0004		4	Complexe espace - 17 Traverse de l'église	Route de Toulon ; Chemin de font vive ; Chemin des guis ; Traverse des guis ; Impasse des guis ; Rue de la roche ; Route de marseille ; quai du cabot ; Place Jean Jaurès ; Rue de l'égalité ; Place dorgere ; Traverse de l'église ; Chemin de la reppe ; Chemin font des pères
FARLEDE (LA)	2	Solliès-Pont (N° 18)	0001	BC	1	Espace associatif et culturel de la Capelle – Hall d'exposition – 160 Chemin du Partégal	Chemin des peyrans ; Chemin du partégal ; Impasse des mas de la beaussière ; Impasse Alphonse Daudet ; Impasse Charles trenet ; Impasse des marguerites ; Impasse des pensées ; Impasse Emile Zola ; Place bérato ; Place mocador ; Place picholina ; Place Saint dominique ii ; Rue abbé rigouard ; Rue des lilas ; Rue du grand vallat ; Rue gaspard monge ; Rue Georges brassens ; Rue Saint dominique ; Avenue du coudon (de l'intersection avec l'Avenue de la République jusqu'à l'intersection avec le Chemin du partégal, soit tous les numéros sauf les 21 et 22)
FARLEDE (LA)	2	Solliès-Pont (N° 18)	0002		2	Espace associatif et culturel de la Capelle – Hall d'exposition – 160 Chemin du Partégal	Chemin de la garnière ; Chemin de la Pierre blanche ; Chemin de pierrascas ; Chemin des etourneaux ; Chemin des laures ; Chemin du bouvreuil ; Chemin du coudon ; Chemin du haut ; Chemin du merle ; Chemin du milieu ; Chemin du rollier ; Chemin du verdier ; Impasse de l'alouette ; Impasse de la bergeronnette ; Impasse de la fauvette ; Impasse de la mauvis ; Impasse des coquelicots ; Impasse des etourneaux ; Impasse des hirondelles ; Impasse des moulins ; Impasse des rouges gorges ; Impasse du bécassier ; Impasse du bruant ; Impasse du hameau des laures ; Impasse du moineau ; Impasse du roitelet ; Impasse du rossignol ; Rue du hameau des laures
FARLEDE (LA)	2	Solliès-Pont (N° 18)	0003		3	Salle des fêtes - Rue de la font des fabre	Allée des eucalyptus ; Chemin de flayosque ; Chemin de hyères ; Chemin des cerisiers ; Chemin des figuiers ; Chemin des pêcheurs ; Impasse de la cigalette ; Impasse des abricotiers ; Impasse des acacias ; Impasse des mandariniers ; Impasse des mauniers ; Impasse des myrtes ; Impasse des orangers ; Impasse des pruniers ; Impasse des sorbiers ; Impasse des tilleuls ; Impasse du micocoulier ; Impasse du mûrier ; Impasse du noyer ; Place des amandiers ; Place des oliviers ; Rue de la pépinière ; Rue des palmiers ; Rue des peupliers ; Rue des poiriers ; Rue du chêne ; Rue du hameau des mauniers ; Rue du saule ; Rue de la gare (à partir du n°677)
FARLEDE (LA)	2	Solliès-Pont (N° 18)	0004		4	Salle des fêtes - Rue de la font des fabre	Impasse des vergers de la condamine ; Impasse de l'anémone ; Impasse de l'olive ; Impasse de la ruhe ; Impasse des tulipes ; Impasse du clos Saint Joseph ; Impasse du vivaldi ; Place de l'aubane ; Rue des acacias ; Rue des lauriers ; Rue des marronniers ; Rue du cyprès ; Avenue Charles de Gaulle (du n°1 au n°226 inclus) ; Rue de la font des fabre (du n°1 au n°340 inclus) ; Rue de la gare (du n°1 au n°676 inclus)
FARLEDE (LA)	2	Solliès-Pont (N° 18)	0005		5	Salle des fêtes - Rue de la font des fabre	Allée des citronniers ; Allée des etamines ; Allée des ombelles ; Avenue de la République ; Chemin Alphonse lavAllée ; Impasse des bastides ; Impasse des figuiers ; Impasse des tamaris ; Impasse ventre ; Place de la liberté ; Rue Carnot ; Rue corporandy ; Rue de la tuilerie ; Rue ventre ; Traverse barthélémy
FARLEDE (LA)	2	Solliès-Pont (N° 18)	0006		6	Salle polyculturelle - Chemin du Partégal	Allée des glycines ; Allée des orchidées ; Allée des pivoines ; Allée des roses ; Avenue des guils ; calade des clémentiniers ; Chemin des fourniers ; Chemin des gaches ; Impasse de l'olivade ii ; Impasse de la durandière ; Impasse de la source ; Impasse de la source ; Impasse de la verdillonne ; Impasse des boutons d'or ; Impasse des genets ; Impasse des pervenches ; Impasse des restanques ; Impasse du hameau des fourniers ; Impasse du hameau des guils ; Rue de la calade Sainte elisabeth ; Rue de la condamine ; Rue de la leydière ; Rue des guils ; Rue du 4 septembre ; Rue Jean Aicard ; Rue Saint Lazare ; Rue victor hugo ; Avenue de la libération (du n°1 au n°151 inclus)
FARLEDE (LA)	2	Solliès-Pont (N° 18)	0007		7	Salle polyculturelle - Chemin du Partégal	Avenue de l'auvèle ; Avenue de la 9ème d.i.c. ; Avenue désiré gueit ; Chemin des bleuets ; Chemin des pinsons ; Impasse du lotissement le village ; Impasse de la litorne ; Impasse des bougainvillées ; Impasse des mésanges ; Impasse des mimosas ; Impasse des violettes ; Impasse du hameau d'aiguier ; Impasse du hameau des grands ; Impasse du nicolas ; Impasse du tarin ; Impasse Marius-clair bérard ; Place du romarin ; Rue des félibres ; Rue des iris ; Rue des lavandes ; Rue du hameau des grands ; Rue Ernest fouque ; Rue Henri guiol ; Rue Maréchal des logis berthou ; Rue xavier messina ; Avenue de la libération (à partir du n°152) ; Avenue du coudon (de l'intersection avec le Chemin du partégal jusqu'à l'intersection avec l'Avenue de l'auvèle, soit les n°21 et 22)
FARLEDE (LA)	2	Solliès-Pont (N° 18)	0008		8	Salle polyculturelle - Chemin du Partégal	Ancienne Route de la garde ; Chemin de la font des fabre ; Chemin des grives ; échangeur de Jérusalem ; Impasse de la bastide de Jérusalem ; Impasse de l'armoise ; Impasse de l'aubane ; Impasse de l'auberte ; Impasse de la bruyère ; Impasse de la castillette ; Impasse de la ciboulette ; Impasse de la figuère ; Impasse de la font des fabre ; Impasse de la garrigue ; Impasse de la sarriette ; Impasse de la sauge ; Impasse des argelas ; Impasse des cadinières ; Impasse des cistes ; Impasse des piboules ; Impasse des tourterelles ; Impasse des trois bastides ; Impasse du chasselas ; Impasse du genièvre ; Impasse du jacquet ; Impasse du loriot ; Impasse du robin ; Impasse du romarin ; Impasse du serpolet ; Route de la crau ; Route nationale 97 ; Rue ampère ; Rue de la font des fabre ; Rue dominique larrey ; Rue dr calmette ; Rue du Docteur schweitzer ; Rue lavoisier ; Avenue Charles de Gaulle (à partir du n°227)
FAYENCE	8	Roquebrune/Argens (N° 11)	0001	BC	1	Espace culturel - Rue du terme	Boulevard de l'Anonciade, rue Maurice Astier, place église St Jean Baptiste, rue de la Bonnefond, rue de la Carita, place font Cigale, rue St Clair, Avenue Robert Fabre coté droit, rue droite, rue des écoles, place de l'église, Avenue Robert Fabre, Allée monseigneur du Fleury, rue champ de foire, place du champ de foire, boulevard Gambetta, rue Camille Laroutte, rue St Jacques, rue de la jarrerrie, rue du four du mitan, rue du mitan, rue du murier, rue font neuve, place de l'olivier, rue du paty, Impasse peygayet, rue des remparts, rue St Roch, espace Jean Baptiste Roux, place Léon Roux, place sarrazine, rue du Docteur talent, rue du terme, chemin du terme, boulevard de tourrettes, rue des vignes, rue font de vin, les acacias, Route de l'aréodrome, Allée de la bergerie, Avenue St Christophe, Impasse font cuberte, Avenue St Eloi, HLM la Garelle, Avenue Robert Fabre, Impasse du terme 2, Impasse du terme 1, rue du terme, rue Contesse de Villeneuve, Allée des Chardonnerets, pépinière St Eloi, Allée des Fauvettes, rue du St Trou, chemin de la libération
FAYENCE	8	Roquebrune/Argens (N° 11)	0002		2	Ecole maternelle le château - Rue St Pierre	Colline du bel air, chemin du béal, Quartier la bernade, rue Louis Blanc, chemin de la Bonnefond, chemin piéton de camandre, chemin de la caraire, Avenue René Gassin, Route de Mons, place du Château, Impasse du Château, rue du Château, grande rue du Château, rue Coulet, Impasse du coulet, chemin de l'etrade, chemin des fontinelles, chemin des granges, chemin du jonquier, Quartier Maluby, chemin de la montagne, rue St Pierre, chemin de la quenière, place du ray, chemin du ray, Quartier la regagnade, place de la République, chemin de la roche, chemin de la tuyère, rue de la ferrage, Quartier les cauverts, chemin des cauverts, ancien chemin de Seillans, chemin de Seillans, chemin du serre, résidence les cauverts supérieurs
FAYENCE	8	Roquebrune/Argens (N° 11)	0003		3	Ancien Gymnase Lou Baguié	Ancienne voie ferrée, chemin du Banégon, chemin de terre blanche, Quartier de la blanquerie, Impasse de la blanquerie, Quartier castellaras, Route de Seillans, Quartier le colombier, l'adrech de notre dame 1, l'adrech de notre dame 2, Quartier notre dame est, chemin notre dame, rue de la ferrage, Quartier le ferrinon, chemin du fraissé, Route de Fréjus, chemin de garelle, chemin du puits de la grette, chemin de la grette, chemin de la peyrière haute, Quartier malvoisin, chemin de malvoisin, boulevard du 19 mars 1962, chemin de peymeyan, Traverse des peyrière, chemin de la peyrière, Quartier l'adrech du peyron, Quartier de l'adrech de prébarjaud, chemin de prébarjaud, Quartier le haut prébarjaud, Quartier préGaudin,, chemin du Pey de la Salle, Quartier gafary, résidence de l'Aumade, lot de l'Aumade, Impasse du grand jardin.
FAYENCE	8	Roquebrune/Argens (N° 11)	0004		4	Ecole la colombe- Route de Frejus	Chemin de Draguignan, Quartier de l'Aumade, chemin de l'Aumade, Quartier de la Bane, chemin de la Bane, chemin des Suanes Basses, Quartier Baudisse, chemin du plan de cabrié, Route de Draguignan CD 562, Quartier les Combes, ancienne Route de Draguignan, Impasse de la fontaine, chemin des suanes hautes, Quartier des jaumillots, chemin des jaumillots, chemin de la croix des lugues, chemin du puits du plan ouest, Quartier parroubaud ; chemin de parroubaud, Impasse du pascouren, chemin du pascouren, chemin du haut pascouren, Quartier le haut pascouren, Quartier le puits du plan ouest.
FAYENCE	8	Roquebrune/Argens (N° 11)	0005		5	Collège Marie Mauron – 851 Route de Fréjus	Allée des Agreniers, Allée des arbousiers, lot vallon du bouquet, Quartier plan de cabrié est, Avenue des cades, Quartier les 4 chemins, Avenue des chèneaux, Avenue des chênes, Quartier le claux, lotissement les claux, boulevard des claux, chemin du clos de digne, chemin de belle dame, chemin du claux de digne, Quartier du claux de digne, Impasse du puits du plan est 3, Impasse du puits du plan est, chemin du puits du plan est 3, chemin du puits du plan est 1, chemin du puits du plan est 2, chemin du puits du plan est 4, Allée des génévriers, Allées des rouges gorges, Allée des grives, chemin de maracabre, Quartier le claux mourre de masque, chemin de mourre de masque, Allée des muriers, Avenue des mésanges noires, chemin de la combe d'oriol, ancienne Route de St Paul, Route de St Paul, Allée des perdraux, Avenue des pies, Allée des pins, Allée des pinsons, Quartier le puits du plan est, Quartier combe plane nord, Quartier combe plane sud, Allée des prunelliers, Avenue des roures, Allée du lièvre.
FIGANIERES	8	Flayosc (N° 4)	0001	BC	1	1 Rue Saint Eloi	Cantoun de carles ; cantoun du Maréchalum ; Chemin de caban ; Chemin de la lance ; Chemin des collettes ; Chemin des cottes ; Chemin du viyet ; grand Rue ; Impasse des pénitents ; Impasse du braconnier ; Impasse Fontvieille ; la croix de peyrard ; la Fontvieille ; la peroua ; le campon ; le cros ; le noyer de caban ; le pré de la roque ; le viyet ; les aires ; les cadenelles ; les cadenelles sud ; les calades ; les camps ricard ; les collettes ; les cornueredes ; les cottes ; les escabrolles ; les espérels ; les gattières ; lotissement les hauts de figanières ; lou naou ; montée de Fontvieille ; montée de la calade ; montée de la ferrage ; montée du puits ; montée Saint Joseph ; montéou ; notre dame les oliviers ; Place du 08 mai 1845 ; Place de lirette ; Place du caou ; plade mûriers ; zac des oliviers ; Rue barbossi ; testebarry
FIGANIERES	8	Flayosc (N° 4)	0002		2	Ecole élémentaire - Avenue Adrien Gagnaire	Allée Clémenceau n°1 ; Allée Clémenceau n°2 ; Allée Louis honoré ; Allée Saint esprit ; Avenue des marthes ; Chemin de la haute garduère ; Chemin du piouret ; clos rougon ; la chenaie des marthes ; la clue ; la clue est ; la garde ; la garde du goundou ; la grande vigne ; la grangue ; la scierie ; le bas plan ; le clos des marthes ; le moulin d'astroin ; le piouret ; le plan ; le pont de la garde ; le portail de blanc ; le thronnet ; les 4 Chemins ; les aumèdes ; les bastides ; les marthes ; les naïs ; les nouguierets ; les perrières ; les perrières hautes ; les vignaux ; l'estang ; lotissement lou plan ; lou pué ; pasquetty ; Route de la motte ; Rue du moulin ; Saint blaise ; Saint esprit ; Saint martin ; serre de mouette
FLASSANS SUR ISSOLE	4	Le Luc (N° 9)	0001	BC	1	Salle Bernard Gavoty, 4 Rue des grands prés	Vallon de la bourette ; Impasse les peyrouas ; Chemin de vaumagnaude ; Impasse de la gariasse ; Impasse de la tine ; Chemin de pichabert ; Impasse des bousquetiers ; Impasse de la carrière ; Impasse des ecreuils ; Impasse des abeilles ; Impasse de la pinède ; Impasse des coccinelles ; Impasse des 4 vents ; Impasse des cigales ; Route du seuil de l'issolle ; Impasse des pivoines ; Impasse des pas neuf ; Impasse du bosquet ; Impasse de la garrigue ; Impasse de la pastourelle ; Rue de la fontaine, calade des lavandières ; Traverse du portage ; Rue de l'horloge ; Rue source st Michel ; Impasse du vieux pressoir ; Impasse du laquet ; Traverse Marcel Pagnol ; Avenue Général de Gaulle (nord ouest) ; rn7 (nord ouest) ; Rue République
FLASSANS SUR ISSOLE	4	Le Luc (N° 9)	0002		2	Salle Bernard Gavoty, 4 Rue des grands prés	Impasse du pigeonnier ; Impasse dei favard ; Impasse des tourterelles ; Chemin de croix ; résidence les tilleuls ; Impasse du rosaire ; Impasse des églises ; Rue des écoles ; Rue des grands prés ; Impasse du canebié ; lieudit ritouard ; Chemin de la chapelle ; Impasse du vieux village ; Chemin du puyami ; Chemin dei perdigau ; Impasse des mésanges ; Impasse des passereaux ; Impasse des rossignols ; Impasse de piegros ; Chemin du deffens ; Impasse des sansonnets ; Impasse des loriots ; Impasse de cabés ; Impasse des bergeronnettes ; Chemin du château d'eau ; Impasse des perdrix ; Chemin des oliviers ; Impasse des hirondelles ; Avenue du Général de Gaulle (nord est) ; rn7 (nord est)

FLASSANS SUR ISSOLE	4	Le Luc (N° 9)	0003		3	Salle Bernard Gavoty, 4 Rue des grands prés	La gypièrre, Impasse dei roumias ; Impasse dei courrejolo ; Impasse des fourches ; Impasse des pins ; Avenue de la libération ; Impasse du 15ème corps ; Impasse des chèvrefeuilles ; Impasse dei cardoun ; Impasse dei campanello ; Impasse dei rousié ; Impasse dei messugo ; Impasse dei valeriano ; Impasse dei rabasso ; Impasse de la pandecousto ; Route de gonfaron ; Impasse du four ; Rue des boyers ; Impasse courte ; Impasse de simiane ; peyrassol ; Place du 17 août 1944 ; Chemin du pebre dâne ; Chemin Saint acquilée ; Impasse des collines ; Rue Saint roch ; Impasse dis aglianié ; Chemin de vaubereau ; Impasse dei genesto ; Impasse clos Saint vincent ; Impasse des lauriers ; Impasse dei blavet ; Impasse de la ferigoulo ; Impasse de nougueyret ; Impasse des mûriers ; Impasse de la raphèle ; Impasse du jas ; Place du gros chêne ; Impasse des vendanges ; Impasse des restanques ; Impasse de la treille ; Chemin de la rouvière ; Chemin de terre longue ; vieux Chemin du luc ; Avenue Général de Gaulle (est)
FLASSANS SUR ISSOLE	4	Le Luc (N° 9)	0004		4	Salle Bernard Gavoty, 4 Rue des grands prés	Place pasteur ; Impasse des diligences ; Impasse dei rouve ; Placette des genévriers ; Impasse des hautes aires ; Placette Alphonse Daudet ; Impasse Jean giono ; Rue Jules Ferry ; Impasse des noisetiers ; Chemin les plus hautes aires ; Impasse de la poste ; Impasse des clèdes ; Impasse du colombier ; Rue de la bergerie ; Placette des bergers ; Impasse Paul arène ; Impasse des palombes ; le peyron Saint benoit ; Impasse le peyron ; Impasse des iris ; Impasse des santolines ; Impasse du thym ; Impasse des marguerites ; Impasse des pâquerettes ; Impasse des jonquilles ; Impasse de perdigon ; Impasse des eglantines ; Impasse des violettes ; Impasse des coquelicots ; Avenue Général de Gaulle (sud ouest) ; Rue République (sud)
FLAYOSC	8	Flayosc (N° 4)	0001	BC	1	Hôtel de Ville – Avenue Angelin Germain	Avenues : Jean Garrus, Angelin Germain, de la Station, François Dol. Boulevards : Général de Gaulle, des Remparts, du Grand Chemin, Jean Moulin. Lotissements : les Jardins de Flayosc, l'Oliveraie, La Cadenière, Le Pigeonnier, les Cigales. Places : Bellevue, Bremond, Cresson, de la Reinesse, de la République, du 8 mai, du Château, Pied Barri, St Martin, Serrailier. Rues : André Ruelle, Chieusse, de la Conque, de la Magnanerie, de la Rénovation, de la Verdrière, de l'Hubac, des Fainéants, du Puits, Lavandières, Rompe Cul, St Esprit, Ste Roseline. Chemin des Moulins, Clos d'Aron, HLM le Village, HLM Jean Oliva, Impasse le Suy Camp Grenier, Les Jardins de Flayosc, Montée de l'Eglise, Montée du Château, Montée Ste Anne, Quartier Foncabrette, Traverse du Galoubet.
FLAYOSC	8	Flayosc (N° 4)	0002		2	Salle Espace d'Activités – Place Zezza d'Ogglio	Chemins : de Cambeferris, de Carasse, de Fontaramelle, de Fontgème Occidental, de la Colle, de la Gardete, de Michelage, de Pardigon, de Peire Aiguille, de Valbelette, des Bas Peylons, des Escruvettes, des Peylons, des Plaines de Matourne, des Restanques, des Tubieyes, du Défends, du Peylon, du Figueiret, du Peyron, Enginasse, le Pré du Roi, Ste Anne. Quartiers : Gauou Galin, les Faisces, St Jean, St Roch. Routes : de Draguignan, du Flayosquet, du Peyron. Lotissements : le Poustouron, les Genets 1, les Genets 2, Impasse de la Gardete, d'Enginasse, des Escruvettes, du Figueiret, du Paroir, le Pré du Roi, Pardigon, Pontillesse, Valbelette. Ancien Chemin des Arcs, Ancien Chemin du Paroir, Ancienne Voie Ferrée, Campagne Cabrol, Camping Pavillon, La Platrière, Le Flayosquet, Montée de la Grand Vigne, Montée du Figueiret, Montée la Gardete, Hameau de Maupas, Hameau de Sauveclair.
FLAYOSC	8	Flayosc (N° 4)	0003		3	Salle Espace d'Activités – Place Zezza d'Ogglio	Chemins : Camp des Gros, Camp Grenier, Font de roux, de l'Ensoleillade, du Gineste, du Grenouillet, du Rimalte, du Stade, Rimalte Font de Roux, Rimalte Nord. Impasses : Camps des Gros, des Moulères, du Gineste, du Grenouillet, la Martinière, le Suy, les Tourres, Rimalte Sud, Rimaltes, Ste Anne. Le Pot de terre, Lotissement la Martinière, Quartier St Barthélémy, Route de Sauveclare, Sauveclare, Traverse du Gineste, Traverse Rimaltes.
FLAYOSC	8	Flayosc (N° 4)	0004		4	Ecole Maternelle – Route de Salernes	Chemins : Antoudiane, Clos de Floriège, de Fontgème, de Gombert, de la Basse Maure, de la Colle des Maures, de la Croix d'Espuis, de la Graneirede, de la Maure, de l'Aire Vieille, de Lavenon, de Paneou, de Salgues, de Tourmarin, des Clos, des Ecoles, des Imberts, des Martelles, des Moulères, des Risples, des Solliès, des Treilles, des Troins, du Gineste Septentrion, du Villard, la Meyere, le Four, Moulères, St Lambert. Impasses : de la Maure, des Ecoles, du Carroussel, du Gineste Septentrion, Fontgème, le Clapier des Plans, le Plan de Noyer, les Pauvres, Varon. Routes : de Lorgues, de Matourne, de St Lambert, de Salernes, des Plans. Ancien Chemin des Plans, Château de Berne, Domaine de Berne, Groupe Scolaire Ernest Maunier, Hameau de Matourne, Hameau de la Basse Maure, Lotissement Clos de Floriège, Lotissement le Gineste, Montée du Gineste Septentrion, Pigayet le Bas, Traverse des Clos, Vaoure.
FORCALQUEIRET	6	Garéoult (N° 7)	0001	BC	1	Salle des fêtes "la farandole" - Avenue de Chianni	Zone agglomérée du village délimitée au sud par l'issolle, à l'est par la rd 43, au nord et à l'ouest par la commune de rocbaron
FORCALQUEIRET	6	Garéoult (N° 7)	0002		2	Salle des fêtes "la farandole" - Avenue de Chianni	Délimitée au nord par la commune de Brignoles, à l'ouest par la rd 43, à l'est par la commune de Sainte-anastasie et au sud par la commune de rocbaron
FOX AMPHOUX	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	Salle des mariages – 132 Place de la Mairie	TOUTE LA COMMUNE
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0001	BC	1	Mairie Salle Riculphe- 45 Place Formige	Rue Antelmi ; Traverse Antelmi ; Rue J.Aubenas ; Rue de beausset ; Place du bourguet ; Rue du bourguet ; Rue G.Bret ; Av A.Briand ; Place du Docteur ciamin ; Rue candolle ; passage candolle ; Place castelli ; Rue castelli ; Traverse castelli ; Rue du Docteur ciamin ; Place des consuls ; Place du couvent ; Rue desAugiers ; Place du district ; Place Paul-Albert février ; Rue de fleury ; Place formigé ; Rue du four ; Rue girardin ; Rue de la glacière ; Place de la glacière ; Rue graecinus ; Rue grisolle ; Rue j.Jaurès ; Rue Jean xxii ; Rue Iacépède ; Place de la liberté ; Place mangin ; Rue montgolfier ; Rue des parrets ; Place Saint-François de Paule ; Place de la porte d'orée ; Rue des potiers ; Rue e.poupé ; Rue reynaud ; Rue richery ; Place riculphe ; Rue sieyès ; Rue sigaudy ; Rue des tombales ; Rue de l'abbé toti ; Rue du Docteur turcan ; Place p.vernet ; Place de versailles ; Place l.walesa ;
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0002		2	Ecole turcan - 109 Rue du Docteur Turcan	Place agricole ; Rue du bel air ; Av des aqueducs ; Rue J.Aubenas ; Impasse Aulezy ; Square g.barale ; Rue P.Bertagna ; Rue M.Bidouire ; Rue blanche ; Rue G.Bret ; Rue de Camelin ; Place Castellane ; Rue P.Chaix ; Av du xv°corps ; Rue craponne ; Rue de l'escabois ; Rue du puits des ferrats ; Rue gallus ; Rue Général de Gaulle ; Rue girardin ; Rue graecinus ; Place des jésuites ; Rue jourdan ; Traverse jourdan ; Place Saint-Léonce ; Rue montgolfier ; Rue Saint-François de Paule ; Rue v.Paulin ; Rue j.pinelii ; Rue des potiers ; Rue du puy ; Rue du repos ; av du théâtre romain ; Rue roscius ; Rue h.vadon ; Place h.vadon ; av de verdun
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0003		3	Ecole turcan - 109 Rue du Docteur Turcan	Rue du Docteur Augier ; Rue j.bacchi ; Rue G.Bret ; av a.Briand ; Rue du Général broset ; Impasse du Général broset ; Impasse A.Chenier ; Rue A.Chenier ; av du xv°corps ; Chemin de Saint-Lambert ; Rue Général mangin ; Rue des marsouins ; Rue F.Mireur ; av des palmiers ; Impasse des poiriers ; av du théâtre romain ; Impasse des romarins ; Rue du Docteur Turcan ; Impasse du Docteur Turcan ;
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0004		4	Ecole turcan - 109 Rue du Docteur Turcan	Rue d'Agay ; Rue du Docteur Augier ; Rue du Général broset ; Rue de la première D.F.L. ; Rue du Docteur Donnadiou ; Rue de la magdeleine ; Impasse des soucis ; av de Lattre de Tassigny
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0005		5	Ecole turcan - 109 Rue du Docteur Turcan	Rue de l'avelan ; Av A.Briand ; Impasse des cigales ; Rue A.Einaudi ; Impasse A.Einaudi ; Rue de l'estérel ; Av de la galissardière ; Impasse de la galissardière ; Impasse des horts ; Impasse claustra maris ; Rue des moulins ; Impasse du thoron ; Rue du thoron
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0006		6	Ecole Via Aurélia - 460 Avenue du 15e corps d'armée	Av de l'Agachon ; Av Lucie Cousturier ; Av J.F.Kennedy ; Rue du Reyrannet ; Chemin de la vAllée rose
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0007		7	Ecole Via Aurélia - 460 Avenue du 15e corps d'armée	Av de l'Agachon ; Rue G.Bret ; av du xv° corps d'armée ; Av A.Sakharov
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0008		8	Ecole Via Aurélia - 460 Avenue du 15e corps d'armée	Av de l'Agachon ; Rue G.Bret ; Av Général J.Calliès ; Rue des chênes ; Av du xv° corps d'armée ; Rue A.Duvivier ; Av de l'Europe ; Av A.Léotard ; Rue corniches liguriennes
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0009		9	Ecole Via Aurélia - 460 Avenue du 15e corps d'armée	Allée du pic d'aurèle ; Rue Botticelli ; Av Général J.Calliès ; Impasse caruso ; Allée des demoiselles ; Allée de florence ; av h.giraud ; av de Saint-lambert ; av A.Léotard ; Rue de la montagne ; Allée du pressoir ; Allée Sainte-Roseline ; Allée du pic du cap roux ; Allée de la treille ; Allée de valère ; Impasse verdi ; Allée de la vigne ; Allée du mont vinaigre ; Impasse vivaldi
FREJUS	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0010		10	Groupe scolaire Aurélien - 775 Avenue Général Norbert Riera	Allée des jardins d'azur ; Quartier Bellevue ; Allée de bellevue ; Av Général J.Calliès ; Chemin du councillier ; Allée des cyprés ; Av de l'Europe ; Allée des géraniums ; Allée des lierres ; Allée des lupins ; rd37 Route de malpasset ; Allée des ormeaux ; Allée de l'ouro ; Allée du saule pleureur ; av deis portisol ; Allée des pourpiers ; av du gal Norbert riera ; Allée des sentolines ; av des portes du soleil ; Allée du sorbier
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0011		11	Groupe scolaire Aurélien - 775 Avenue Général Norbert Riera	Allée des arcades ; Av du val des arches ; Allée deis arnavau ; Av des bosquets ; Allée des bougainvilliers ; Av deis bruscs ; av des camélias ; Allée deis caneu ; Route de Cannes ; Allée catulle ; Allée deis ferigoulo ; Route du gargalon ; Allée deis ginesto ; Av Horace ; Allée des hortensias ; Allée des jasmins ; Rue des jonquilles ; Allée juvenal ; Allée deis laurie ; Impasse des lavandes ; Allée deis lentisque ; av rose de mai ; RD 37 Route de Malpasset ; Impasse des marguerites ; Allée deis messugo ; Allée deis nerto ; Allée deis nespie ; Av P.Nieto ; Allée deis oulivie ; Allée Ovide ; Allée des pensées ; Place deis pigneto ; Quartier Saint-Pons ; Allée deis roure ; Allée saluste ; Allée deis sauvi ; Chemin du sourcier ; Allée tacite ; Allée Terence ; Allée Virgile ;
FREJUS	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0012		12	Mairie Annexe de la tour de mare - 65 Allée du Serpolet	Allée d'azur ; Allée des bruyères ; Av Général J.Calliès ; Route de Cannes ; Allée des cistes ; Av R.Couzinet ; Allée des diamants ; Av des Emeraudes ; Allée des glaieuls ; Rue H.Guillaumet ; Allée du jade ; Allée des jaies ; Allée des Pierres de lune ; Allée des aiguës marines ; av deis portisol ; Rue des rubis ; Allée des saphirs ; Allée du serpolet ; av des portes du soleil ; Allée des topazes ; Allée des turquoises ; Allée des yuccas ;
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0013		13	Mairie Annexe de la tour de mare - 65 Allée du Serpolet	Allée Pline l'ancien ; Av de l'arche ; Av du mont aventin ; Av du mont caelius ; Route de Cannes ; Av du mont capilotin ; Allée cicéron ; Av du colisée ; av r.couzinet ; Av du mont esquin ; Allée tite live ; Av du mont oppius ; Av du mont palatin ; Av du mont quirinal ; av de l'aqueduc romain ; av du forum romain ; Allée sénèque ; Allée suetone ; Allée des yuccas
FREJUS	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0014		14	Salle des sports Galliéni - Avenue Henri Giraud	Rue améthyste ; Impasse améthyste ; Rue Aragonite ; Impasse Aragonite ; Impasse du petit bois ; av Général J.Calliès ; Rue a.camus ; Chemin du casteu ; Place estérelite ; Rue fluorite ; Impasse Galliéni ; av h.giraud ; Impasse des hibiscus ; Impasse du kangourou ; Impasse castel st lambert ; an a.léotard ; Rue des lices ; Rue du Maréchal lyautey ; Rue de la montagne ; Impasse de la montagne ; Allée du riou ; Impasse des roseaux ; Impasse de la salamandre ; Rue f.sardou ; Rue léopold sédar senghor ; Allée de toscane t
FREJUS	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0015		15	Salle des sports Galliéni - Avenue Henri Giraud	Rue des agnelets ; Impasse des aiguières ; Allée Ariane ; Allée Aurore ; Impasse d'Auvergne ; Impasse de la barbacane ; Impasse du berger ; av de la vieille bergerie ; Rue du fort de bregançon ; Allée de la bretèche ; Impasse des campanules ; Impasse des campas ; Impasse des cévennes ; Allée chanteclerc ; Allée du donjon ; Impasse de lechaugette ; Rue du mont faron ; Impasse franc-comtoise ; Rue de l'île de France ; av h.giraud ; av du golf ; Impasse du golf ; Impasse guérande ; Chemin du plan guinet ; allé du pont levis ; Impasse du limousin ; Impasse des marjolaines ; Allée du grand mas ; Impasse du merlon ; Impasse des mimosas ; Impasse de la pastourelle ; Impasse de picardie ; av du vallon des pins ; Impasse de la poterne ; Allée roxane ; Impasse de la savoie ; Allée de la tour ; Impasse du velay ; ;
FREJUS	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0016		16	Salle des sports Galliéni - Avenue Henri Giraud	Impasse des aglanies ; via Aurélia ; Allée du basilic ; Av de la biche ; Impasse des cadeniero ; Route de Cannes ; av E.Chabrier ; Impasse du chevreuil ; Av F.Chopin ; Impasse F.Chopin ; Allée de la coupole ; Av l.delibes ; Impasse du faon ; Allée de la farigoulette ; Av de la figueirado ; Allée de la florentine ; Av G.Haendel ; Av du jas ; Av E.Lalo ; Allée des lauriers ; Rue des lavandins ; Allée manon ; Rue des messugues ; av Michel-ange ; av de la musCadière ; Rue des myrtes ; Allée de parnasse ; Impasse des pins ; Allée de la piscine ; Rue des poivriers ; Placette des poivriers ; av des pycarantha ; Impasse ravaisou ; av a.Renoir ; Allée des romarins ; av g.rouault ; Impasse des sambusquie ; av r.santi ; Rue f.sardou ; Rue de la sarlette ; Allée de la sibylle ; Allée du thym ; av l. de vinci ;
FREJUS	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0017		17	Salle des sports Galliéni - Avenue Henri Giraud	Via Aurélia ; Impasse Aurélia ; Allée du belvédère ; Allée des bergeronnettes ; Impasse du geai bleu ; Impasse de campanie ; Route de Cannes ; Allée des ceps ; Allée p.Cézanne ; Allée M.Chagall ; Impasse de la chapelle ; Impasse des charbonnerets ; Allée des cigales ; Allée E.Degas ; Allée R.Dufy ; Allée des ecreuils ; Impasse P.Fresnay ; Impasse J.Gabin ; Route du gargalon ; Impasse des girolles ; Av du golf ; Allée des vignes de guinet ; Av des hirondelles ; Rue d'istrie ; Impasse ancienne Route d'Italie ; Av du lac ; Allée T.Lautre ; Chemin de la louve ; Impasse de lucanie ; RD 37 Route de malpasset ; Rue des mésanges ; Av F.Nicolai ; Allée des passereaux ; Impasse des pétales ; Allée des pinsons ; Chemin de plandua ; Impasse romulus ; Impasse T.Rossi ; Allée des rouges-gorges ; Rue F.Sardou ; Impasse S.Signoret ; Bd du hameau tranquille ; Impasse de vénétie ; Impasse des verdiers
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0018		18	Ecole Aubanel - 210 Rue Théodore Aubanel	Rue d'Ambon ; Rue T.Aubanel ; Rue H.Bosco ; Rue du Dr Donnadiou ; Rue de l'estérel ; Av du château de Galliéni ; Rue Maréchal Galliéni ; Allée des ligures ; Rue du malpey ; Rue des troupes de marine ; Rue du pédégal ; Rue roumanille ; Rue savournin ; Av de Lattre de Tassigny ; Av des violettes ;

FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0019		19	Ecole Aubanel - 210 Rue Théodore Aubanel	Rue T.Aubanel ; Rue A.Daudet ; Rue du Dr Donnadiou ; Impasse du félibrige ; Rue du félibrige ; Av du chateau de Galliéni ; Rue J.Giono ; Chemin des hirondelles ; Rue Maurin des maures ; Allée des mimosas ; Rue du rastel ; Rue roumanille ; Rue J.Verne ; Rue du vignal ; Allée du zénith ;
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0020		20	Ecole Aubanel - 210 Rue Théodore Aubanel	Rue de la gabelle ; Rue J.Giono ; Rue M.Pagnol ; Rue des sources ; av Gino Tassan ; Av de Latre de Tassigny
FREJUS	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0021		21	Ecole Aubanel - 210 Rue Théodore Aubanel	Impasse de l'abreuvoir ; Placette des agaves ; Allée des amandiers ; Allée du Parc arundo ; Allée des asphodels ; Av de la vieille bergerie ; Allée de la bessonière ; Impasse des cades ; Allée du capricorne ; Impasse des charbonnières ; Allée du hameau du collège ; Placette des cymas ; Placette des cytises ; Allée des fenouils ; Allée des fragons ; Allée des frènes ; Allée des genêts ; av H.Giraud ; Allée des glycines ; Allée aux herbes ; Placette des jububiers ; av A.Léotard ; Allée des lys ; Placette des magnolias ; Impasse de nans ; Impasse des pins parasols ; Placette des passiflores ; Allée des polygales ; Allée du sagittaire ; Impasse des santons ; Impasse des sonnailles ; Placette des streitizias ; Allée du Parc du suveret ; Impasse des tambours ; Chemin de valescure ; Av de valescure ; Rue du hameau de Valescure ; Placette des verveines ;
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0022		22	Salle polyvalente H. Fabre - 584 Rue Hippolyte Fabre	Rue P.Curie ; Rue du Maréchal Galliéni ; Rue R.Garros ; Av V.Hugo ; Rue S.Huguetto ; Rue Priol et Laporte ; Bd de la libération ; Rue J.Mermoz ; Rue L.Pasteur ; Place de la République ; Rue de la République ; Rue V.Reybaud
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0023		23	Salle polyvalente H. Fabre - 584 Rue Hippolyte Fabre	Bd d'Alger ; Rue P.Arene ; Impasse J-B Charcot ; Impasse Duguay-Trouin ; Impasse P.Eluard ; Impasse H.Fabre ; Rue H.Fabre ; Impasse P.Fort ; Rue N.Garnier ; Rue Lacaille ; Rue A.Lazès ; Rue des micocouliers ; Passage des micocouliers ; Impasse de la pinède ; Impasse de provence ; Allée de la saulerie ; Rue W.Shakespeare
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0024		24	Salle polyvalente H. Fabre - 584 Rue Hippolyte Fabre	Rue J.Aicard ; Impasse J.Aicard ; promenade J.Aicard ; Rue de baccarat ; Rue des batteries ; Rue H.Boucher ; Rue P.Bret ; Impasse A.Camus ; Rue de la carène ; Rue dou chamecisso ; Rue de Saint-Exupéry ; Rue de la frégate ; Square R.Garros ; Rue J.Hellet ; Rue M.Hilz ; rond point Maréchal Juin ; Rue R.Louis ; Bd de la mer ; Rue F.Mistral ; Rue G.Nouveau ; Rue Rivarol ; Rue E.Rostand ; Impasse C.Roux ; Rue I.Spariat ; Rue A. de Vigny ; Rue E. Zola
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0025		25	Capitainerie de port-Fréjus - Passage des Caryatides	Place actium ; Quai d'agrippa ; Bd d'Alger ; Rue deis ange ; Quai de M.Antoine ; Rue dou cabiscaou ; quai dou carenage ; passage des caryatides ; Place civadeu ; Quai Cléopâtre ; Place dei couquihage ; Rue du doufain ; Rue du grand esca ; passage du grand esca ; Place dei espadou ; Rue H.Fabre ; Place dei favouio ; Rue de la foudre ; A de Port-Fréjus ; Place dou galouin ; Place dou galoubet ; Place de la porte d'Hermès ; passage d'Hermès ; Rue Lacaille ; Place dei langousto ; passage du Quartier latin ; Rue A.Lazès ; Av du Maréchal leclerc ; Rue des forces françaises libres ; Rue du littoral ; Rue R.Louis ; Av du Général Magendie ; Place dou malet ; Place dei tres mast ; Rue de la méditerranée ; Quai Octave ; Rue dei perdigau ; Place dei pescaire ; Place du piémont ; Impasse F.Poulenc ; Place dei tambourinaire ;
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0026		26	Salle du sextant - 1413 Avenue de Provence	Rue du commerce ; Rue R.Garros ; rond point gendarmerie nationale ; Rue des iles d'or ; Rue D.Papin ; Rue L.Pasteur ; Rue du progrès ; Rue Dr Schweitzer ; Rue de triberg ; Rue G.Vignerou
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0027		27	Salle du sextant - 1413 Avenue de Provence	Rue de la carène ; Rue de la frégate ; Av de Provence ; Rue W.Shakespeare ; Rue du gendarme Veilex
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0028		28	Ecole primaire les eucalyptus - 25 Avenue de Villeneuve	Av du 8 mai 1945 ; Av de l'argens ; Rue de baccarat ; Rue L.Bleriot ; Av des bleuets ; Impasse des bleuets ; Rue des campanettes ; Av des capucines ; Rue J.Carrara ; passage J.Carrara ; Av des eucalyptus ; Rue G.Guynemer ; Av E.Joly ; Impasse du mas ; Rue du mas ; Bd de la mer ; Av des peupliers ; Av du printemps ; Av du soleil ; Impasse Testanier ; Rue de la Tourrache ;
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0029		29	Ecole primaire les eucalyptus - 25 Avenue de Villeneuve	Rue des anthémis ; Impasse du Béal ; Rue des belladones ; Rue du Capitaine Blazy ; Rue J.Carrara ; Rue des climatites ; Bd S.Decuers ; Rue des jardins ; Rue des lantanas ; Chemin de la lanterne d'Auguste ; Rue des moulins ; Place des muriers ; Impasse L.Pierrugues ; Av de Provence ; Rue du port romain ; Place des rosiers ; Rue des sauges ; passage des sauges ; Rue de la tourrache ; Av de Villeneuve ;
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0030		30	Ecole maternelle de Villeneuve - 352 Rue de l'Argentière	Rue de l'argentière ; Rue d'auriasque ; Rue du Capitaine Blazy ; Rue des sauges ; Rue de la Tourrache
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0031		31	Ecole maternelle de Villeneuve - 352 Rue de l'Argentière	Av du 8 mai 1945 ; Route départementale 559 ; Route départementale 8 ; Allée Albertine ; Rue de l'argentière ; Rue du Capitaine Blazy ; quartier le bouisset ; Quartier le capou ; Chemin rural n°12 Carraire de Villeneuve ; Quartier des couradours ; Quartier de la Gaudine ; quartier la palissade ; quartier de la plaine ; Chemin des plaucudes ; Chemin rural 6 dit mme reverdit ; Chemin rural n°1 limite de puget/argens ; Chemin rural n°2 Carraire de la plaine ; Chemin rural n°3 Carraire courte ; Chemin rural n°4 grande Carraire ; Chemin rural n°5 fourcade de langlade ; Chemin rural n°6 Carraire de reverdit ; Chemin rural n°7 Carraire de la Gaudine ; Chemin rural n°8 Carraire St Louis ; Chemin rural n°9 la palissade ; Chemin rural n°11 Carraire du bouisset ; Chemin rural n°13 vincennes ; Chemin de la sablière ; Rue de la tourrache ; quartier de la tourrache ; Chemin de la tourrache ; Route de Saint-tropez ;
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0032		32	Salle des sports de Caïs - 422 Rue du Malbousquet	Route dep nationale 7 ; Rue g.besse ; Quartier du bravet ; Allée des cerisiers ; Rue a.citroen ; Rue des citronniers ; Allée du colibri ; Rue du pas du colombier ; av Lucie couturier ; Allée de la cigale d'or ; Rue r.diesel ; Impasse t.edison ; Rue a.einstein ; Quartier des esclapes ; av des esclapes ; Place Henri favra ; av lou gabian ; Rue de l'intendance ; Chemin Saint-Joseph ; Impasse des frères lumière ; Quartier montourey ; Rue de montourey ; Allée des néfliers ; Rue combattants afrique du nord ; Rue des oliviers ; Rue des orangers ; Allée des palombes ; Quartier de la palud ; Rue des pêcheurs ; Rue du pigeonnier ; Rue des pommiers ; Impasse pythagore ; Rue de la vernède ; Chemin des vernèdes ,Quartier des vernèdes
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0033		33	Salle des sports de Caïs - 422 Rue du Malbousquet	Rue de la bastide ; Quartier de la baume ; Rue du bravet ; Quartier de caïs ; av du hameau de caïs ; Chemin de claviers ; Quartier du compassis ; Chemin du compassis ; Impasse rosa gallica ; Impasse du hameau ; Impasse des immortelles ; Impasse des liserons ; Quartier malbousquet ; Rue de malbousquet ; Impasse missiri ; Impasse des mufliers ; Impasse des narcisses ; Rue combattants afrique du nord ; Impasse des oeillets ; Impasse du vallon d'or ; Rue du vallon d'or ; Allée du papet ; Impasse des pignons ; Impasse des pivoines ; Impasse des renoncules ; Impasse du stade
FREJUS	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0034		34	Salle des sports de Caïs - 422 Rue du Malbousquet	RD 4 ; Allée des alouettes ; Allée dei arbouso ; Route de bagnols ; av I.barbero ; Allée des bartavelles ; Allée des bengalis ; Chemin du bonfin ; Quartier du bonfin ; Allée dei bruscastiero ; Allée des canaris ; Quartier du capitou ; Chemin de claviers ; Place du coliou ; av des collines ; Allée des colombes ; Impasse le corbusier ; Allée des cormorans ; Allée des coucous ; Allée des couroucou ; av du capitou de l'estérel ; Allée des fauvettes ; Allée des flamants ; Allée eugène freyssinet ; Allée des gelinottes ; Allée des goelands ; Quartier le gonfaron ; Allée des gorfous ; Allée des gouras ; Allée des hérons ; Rue du caporal el hadj houidéf ; Rue de l'industrie ; av j.lachenaud ; av des lions ; Rue Louis lepine ; rd37 Route de malbousquet ; av du musée troupes de marin ; Allée des martinets ; Rue hubert masquefa ; Allée des moineaux ; Impasse Joseph monier ; Place des mouettes ; Allée des paons ; Allée des pélicans ; Allée des ramiers ; Allée dou regoun ; Place du remiz ; Allée des rosetlets ; Allée des rolliers ; Allée des sansonnets ; Place du tisserin ; Allée des toucans ; Allée de touracos ; Allée des tourterelles ; Allée de la tramontane ; Allée sébastien vauban ; Impasse Louis-Joseph vicar ; Chemin de curebéasse
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0035		35	Salle polyvalente C. Denis - 54 Avenue Lucien Boeuf	Route départementale 7 ; Route départementale 8 ; Quartier du bac ; Av de la baronne ; Impasse de la baronne ; Bd L.Van Beethoven ; Impasse du Bellay ; Impasse J.Bouin ; Rue J.Bouin ; Square J.Bouin ; Av Chardin ; Av G.Charpentier ; Impasse G.Charpentier ; Av ChateauBriand ; Impasse ChateauBriand ; Av C.Debussy ; Rue des mas de l'etang ; Chemin des etangs ; Impasse Foch ; Impasse L.Héritier ; Av Lamartine ; Av Malherbe ; Impasse Malherbe ; Av Manet ; Av Massenet ; Impasse Massenet ; Av J.Michelet ; Av P.Puget ; Impasse P.Puget ; Impasse Rodin ; Av P. de Ronsard ; Av E.Rostand ; Av Stendhal ; Av Troyon ; Allée des petits chateaux de Villepey ; Quartier de Villepey ; Av R.Wagner ; Impasse Wagner ; Av Watteau ; Impasse Watteau
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0036		36	Salle polyvalente C. Denis - 54 Avenue Lucien Boeuf	Route départementale 559 ; Rue des adrets ; Rue d'Alsace ; Av de la corniche d'azur ; Bd H. de Balzac ; Bd Carpeaux ; Av L.Castillon ; Av E.Chatrion ; Bd Corot ; Impasse Corot ; Av M.Couillet ; B Cyrnos ; Place Duran ; Quartier des esclamandes ; Av Fruhinsoltz ; Rue de la galiote ; Place de la galiote ; Rue R.Martin du Gard ; Rue Garnier-Pages ; Bd Hamon ; Av C.Hugues ; Impasse des lilas ; Allée Magali ; Av A. de Musset ; Bd du Muy ; Av du train des pignes ; Rue de la plage ; Impasse du ponant ; Rue du port ; Bd C.Saint-Saens ; Impasse C.Saint-Saens ; Bd J.Salvarelli ; Rue Vauvenargues
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0037		37	Salle polyvalente C. Denis - 54 Avenue Lucien Boeuf	Av de la corniche d'azur ; bd h.de balzac ; Impasse h.de balzac ; Impasse c.baudelaire ; Impasse h.Berlioz ; av g.bizet ; av l.boeuf ; Impasse g.brun ; Place g.brun ; Allée des calanques ; av l.castillon ; Impasse l.castillon ; Impasse lou cigaloun ; av l.Daudet ; av g.flaubert ; Impasse g.flaubert ; Allée des fleurs ; Rue a.France ; Impasse a.France ; av imer ; av g.de maupassant ; passage g.de maupassant ; av j.f.millet ; av a.de musset ; Rue m.perrais ; Place de la poste ; Impasse e.Renan ; Rue a.rey ; Impasse a.rey ; bd strauss ; Impasse sylvestre ; Impasse p.verlaine
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0038		38	Salle polyvalente C. Denis - 54 Avenue Lucien Boeuf	Av antony ; av des arbousiers ; Rue de l'artuby ; bd de Saint-aygulf ; av de la corniche d'azur ; Impasse de bargeme ; av du belvédère ; bd h.Berlioz ; Impasse s.bernhardt ; av de la corniche d'azur ; av du grand boucharel ; av bourgine ; av j.breton ; Impasse folle brise ; Impasse de callas ; rond point de callas ; av a.carrel ; av r.chastel ; av du four à chaux ; av des chevreuilles ; av chintreuil ; Impasse chintreuil ; Allée christiane ; Rue de claviers ; Impasse de claviers ; av de la moyenne corniche ; Allée du couchant ; av courbet ; Impasse courbet ; Allée donizetti ; av fragonard ; av Galliéni ; av a.galvaing ; av t.gautier ; av c.gounod ; Impasse c.gounod ; av p.laugier ; Allée du levant ; av f.martin ; Impasse f.martin ; Allée du midi ; Impasse de la motte ; Impasse mozart ; Rue de la tête noire ; Allée des oiseaux ; av de la corniche d'or ; Impasse des rives d'or ; av du pébrier ; Impasse du pébrier ; av c.peguy ; av r.poincaré ; Impasse r.poincaré ;
FREJUS	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0039		39	Salle polyvalente Saint Jean de Cannes - Rue du Marsaou	Route dep nationale 7 ; Rue de l'adrech ; Allée des arbousiers ; av des arbousiers ; Allée de la vieille auberge ; Rue des baous ; Sqaure des baous ; Rue du pas de la cèpe ; Impasse du collet ; av de la croisette ; Impasse de la draio ; Rue du lac de l'ecureuil ; Allée des iris de l'escaillon ; Allée des mimosas de l'escaillon ; Allée des myrtes de l'escaillon ; av de l'espeoutier ; av des eucalyptus ; av du festival ; av des iles ; Rue du marsaou ; av des mimosas ; av travers des orangers ; Rue du pic de l'ours ; av des péguères ; av du plan pinet ; av de la rescave ; Allée de la réserve ; Rue du revest ; av des roques-rousses ; Impasse du roucas ; Rue des sivières ; Impasse du tAnneron ; av baoume traucade ; Rue de l'ubac
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0040		40	Ecole Via Aurélie - 460 Avenue du 15e corps d'armée	Rue du Général broset ; av Général J.Calliès ; Rue du dr donnadiou ; av de Saint-lambert ; av a.léotard
FREJUS	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0041		41	Salle des sports Galliéni - Avenue Henri Giraud	Rue du dr donnadiou ; Impasse garon ; Rue J.Giono ; av a.léotard ; Rue du suveret ; Rue des tournesols
FREJUS	5	Fréjus (N° 5)	0042		42	Salle des sports de Caïs - 422 Rue du Malbousquet	Allée de l'albizzia ; Allée de l'araucaria ; Chemin des baisses ; Chemin de la beaume ; Route de bozon ; Quartier Sainte-brigitte ; Allée du caroubier ; Allée du cèdre ; av Lucie couturier ; Allée des genévriers ; Impasse de l'hermitage ; Impasse kipling ; av j.lachenaud ; rd37 Route de malpasset ; Rue de montourey ; av p.nieto ; Rue combattants afrique du nord ; via nova ; av de l'orée du Parc ; Allée du phoenix ; Chemin Saint-pons ; qt ste brigitte du reyrans ; Chemin de la vAllée rose
GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0001	BC	1	Hôtel de ville - Rue Jean Baptiste Lavène	Passage Anatole France ; Avenue baptistin autran (du n°25 au n°55) ; Rue descartes ; Rue Docteur baissade ; Rue doumet ; Rue d'estienne d'orves ; Chemin des ferrages ; Rue du four ; Avenue Franklin Roosevelt (du n°0 au n°224, du n°226 au n°300, du n°302 à la fin) ; Place Frédéric Mistral ; Rue giel ; Rue Jean Aicard ; Rue Jean-Jacques Rousseau ; Rue du jeu de paume ; Rue de l'horloge ; Rue de la brèche ; Rue de la chapelle ; Rue ledru rollin ; Place moussou ; nouvel hôtel de ville ; Rue Paul Langevin ; Chemin du pigeonnier ; Rue richard bloch ; Avenue roger salengro.
GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0002		2	École maternelle Zunino	Rue Ambroise croizat ; Avenue baptistin autran (du n°0 au n°24 et du n°56 à la fin) ; Rue curie ; Rue danton ; Rue diderot ; Place eugène blanc ; Rue gabriel boudillon ; Avenue gabriel péri ; Rue gambetta ; Rue Jean-Baptiste lavène ; Avenue Jean Jaurès (du n°0 au n°203, du n°205 à la fin) ; Rue Jean zay ; Place de la République ; Rue léo lagrange ; Rue Louis blanc ; Avenue max dormoy ; Boulevard Michel Zunino (pairs, impairs du n°1 au n°103 et du n°107 à la fin) ; Rue Paulin bertrand ; Avenue sadi Carnot (du n°0 au n°350, du n°352 au n°368, du n°370 à la fin) ; Avenue de stalingrad ; Rue victor thouron ; Rue vincent raspail ; Impasse vincent raspail ; Place Voltaire ; Rue Marius Tardivier ; Place victor hugo

GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0003		3	Centre aéré Henri Wallon	Avenue abel gance (impairs du n° 1301 à la fin, pairs du n° 1350 à la fin) ; Rue victor agostini ; Allée des baguiers ; Rue beau soleil ; Impasse beau soleil ; Avenue bellevue ; Rue nadine bernot ; Allée des bougainvilliers ; Impasse des cercis ; Chemin des chênes ; Allée des chênes ; Chemin des crêtes ; Impasse Charles demontes ; Square dieudonné jacobs ; Impasse eugène boudin ; Rue george sand ; Allée des glycines ; Avenue Jean giono ; Impasse de la bastidonne ; Rue de la brunette ; Rue de la tréluzière ; Impasse des lauriers roses i ; Rue des lauriers roses ii ; lotissement des lauriers roses ; lotissement mas de la garde ; Allée des magnolias ; Rue de manosque ; Rue marylou ; Avenue Louis masson ; Impasse des jardins de la mer ; Allée des mésanges ; Rue du midi ; Rue yvette ortega jacobs ; Impasse des partisans ; Impasse Anne-marie christine guillaume-payet ; Impasse jehAnne d'almarc payet ; Chemin du pouverel (du n° 1394 à la fin) ; Avenue de provence ; Impasse raoul dufy ; Avenue de reblancon ; Impasse des 3 rivières ; Chemin de Sainte musse ; Impasse de Sainte musse ; sente edmé tassy ; Impasse theoma ; Rue des tourterelles ; Chemin du vieux colombier ; Impasse du vieux colombier.
GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0004		4	Ecole maternelle Zunino	Avenue du 8 mai 1945 (du n° 64 au n° 82, n° 200, du n° 368 au n° 404, n° 450) ; Avenue abel gance (impairs du n° 1 au n° 615) ; Rue Alphonse Daudet ; Impasse Ambroise paré ; Rue des citronniers ; Impasse des citronniers ; Allée courbet ; Impasse du dauphiné ; Rue geneviève de Gaulle-anthonioz ; Impasse evariste galois ; Impasse des fauvettes ; Allée des fauvettes ; Rue Georges bizet ; Impasse Georges bizet ; Rue Jacques bossuet ; Rue Jacques prévert ; Rue Louis Aragon ; Impasse Louis blériot ; Avenue médecin colonel blanc ; Impasse Paul eluard ; Rue robert desnos ; Impasse des rossignols ; Impasse salinas ; Impasse de savoie.
GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0005		5	Ecole maternelle Zunino	Avenue du 8 mai 1945 (du n° 0 au n° 63, du n° 83 au n° 367, du n° 405 au n° 449, du n° 451 à la fin) ; Rue Docteur sambucy ; Avenue Frédéric Mistral ; Rue Georges Clémenceau ; Rue germain nouveau ; Avenue Jean Jaurès (n° 204) ; Boulevard Michel Zunino (n° 105) ; Avenue sadi Carnot (n° 351 et n° 369).
GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0006		6	Ecole Lucie Tardivier	Impasse des chèvrefeuilles ; Impasse des eglantiers, Rue du gros pin ; Impasse du gros pin ; Place des jacarandas ; Rue des micocouliers ; Avenue de montesarchio (n° 4, n° 5, n° 33, impairs du n° 117 au n° 133 et du n° 181 au n° 235) ; Rue des mûriers ; Rue du saule ; Place du séquoia ; Impasse des seringas ; Impasse des sorbiers, Rue des violettes.
GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0007		7	Ecole Lucie Tardivier	Rue des anciens combattants ; Avenue infanterie de marine du pacifique ; Chemin du bécassier ; Allée des cactus ; Rue capitaine delsol ; Allée des collines ; Allée des forsythias ; Allée des hauts de costeboyère ; Impasse des hélianthes ; Impasse des jasmins ; Allée de la garrigue ; Avenue de la paix (du n° 917 à la fin) ; montée du thour (du n° 0 au n° 104, et du n° 106 à la fin) ; Avenue de montesarchio (pairs du n° 2 au n° 306) ; Rue des myosotis (impairs du n° 1 au n° 25 et du n° 101 à la fin) ; Allée des ortolans ; Rue des pétunias ; Chemin de pierrascas ; Allée des pinsons ; Chemin des plantades ; Route nationale 97 ; Rue robert schumann ; Impasse roger coste ; Allée des tournesols ; université de Toulon et du var
GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0008		8	Ecole Lucie Tardivier	Avenue Abel Gance (numéros pairs, du n° 2 au n° 288) ; Allée d'aiguines ; Rue Albert Pialut (n° 257 et n° 285) ; Avenue d'aups ; Allée d'Aups ; Impasse d'aups ; Impasse de Bargemon ; Allée des bergeronnettes ; Avenue de Bormes ; Allée de Bormes ; Avenue de Carcès ; Carrière de Reblancon ; Allée de Cogolin ; Rue de Collobrières ; Rue Dieudonné Jacobs ; Impasse de Forcalquier ; Avenue de la 1ère DFL ; Avenue de la paix (du n° 0 au n° 172) ; Impasse de la RoquebrussaAnne ; Rue le coffic ; Rue Marc Delage (du n° 401 à la fin) ; Allée de Montmeyan ; Allée de la Roquebrussanne ; Allée de Salernes ; Sente de Seillans.
GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0009		9	Ecole Paul Langevin	Rue Albert Camus ; Rue Auguste Aiguier ; Avenue des amandiers ; Impasse de Béarn ; Impasse Boileau ; Boulevard du Commandant Houot ; Impasse Corneille ; Chemin des douaniers ; Boulevard enseigne de vaisseau Pont ; Chemin du fort de Sainte Marguerite ; Impasse du fort Sainte marguerite ; Rue Jean de la fontaine ; Chemin de la chapelle ; Impasse de la chapelle ; Place de la chapelle ; Allée de la masselotte ; Allée marquet ; Impasse de médicis ; Impasse molière ; Impasse de navarre ; Impasse olivier de serres ; Rue olivier de serres ; Impasse Pablo Picasso ; Rue racine ; Rue sully ; Chemin vial.
GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0010		10	Ecole Paul Langevin	Impasse amiral Forbin ; Allée des Andes ; anse de San Peyre ; Allée des caraïbes ; Allée Carlo Cotti ; Allée du chéraïa ; Rue Claude Forbin ; Impasse Claude Forbin ; Rue Denis Papin ; Avenue fleurie ; Impasse fleurie ; Rue Gaspard de Besse ; Rue Joseph Cugnot ; Allée de la Colombie ; Allée de la Jamaïque ; Avenue de la Marthoune ; Impasse les tilleuls ; lotissement clairs matins ; Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny ; Avenue maurin des maures ; Rue Max Barel ; Impasse des mélías ; Rue des oliviers ; Rue Palamède de Forbin ; Rue Parlo Soulet ; piste cyclable ; Port de l'anse San Peyre ; Quartier Sainte Marguerite ; Place Reine Jeanne ; Place du Roi René ; Allée du Roure ; Impasse Santa José ; Avenue des sonias ; Allée Suzanne Valadon ; Impasse Victorine.
GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0011		11	Ecole Jean Aicard	Rue d'Alsace ; Rue d'Aquitaine ; Quartier des astourets ; Chemin d'astourets ; Allée betelgeuse ; Rue de bretagne ; Avenue du commandant l'herminier ; Rue de champagne ; Rue du dauphiné ; Rue fernand léger ; Avenue de France ; Rue francis picabia ; Rue Henri matisse ; la bouilla ; Chemin de la foux ; Impasse de la Pauline ; Avenue nelson mandela ; Place Marcel Paul ; Impasse nelson mandela ; Impasse des pivoines ; Chemin des plaines ; Quartier les castelles ; Rue rigel ; vieux Chemin d'hyères.
GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0012		12	Ecole Jean Aicard	Avenue Franklin Roosevelt (n° 225 et n° 301) ; Rue Jean bartolini ; Avenue Jules Ferry ; Rue Jules Ferry (impairs du n° 1 au n° 47 et du n° 311 à la fin) ; Rue du nouveau pigeonnier.
GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0013		13	Maternelle Elsa Triolet	Avenue du 14 juillet 1789 ; Impasse alcyon ; Impasse des cyclades ; Rue eole ; Avenue Jacques duclos (du n° 0 au n°228, du n° 230 au n° 434 et du n° 436 à la fin) ; Rue neptune ; Rue poséidon ; Rue téthys ; Rue des naïades ; Rue du colonel Arnaud beltrame.
GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0014		14	Centre aéré Henri Wallon	Allée des olivades ; Avenue abel gance (impairs du n° 617 au n° 1299) ; Impasse des alpillés ; Rue Antoine wateau ; Rue du capitaine perraud ; Rue des cigales ; Impasse des cigales ; Rue dominique ingres ; Allée François mauriac ; Impasse Georges brassens ; Allée Georges de la tour ; Rue hubert robert ; Rue Jean cananzi ; Impasse Jean giono ; Rue de l'aubépine ; Impasse de l'aubépine ; Rue de l'enseleillade ; Impasse de l'enseleillade ; Impasse de l'olivastre ; Place de l'olivastrie ; Allée de la clairière ; Allée de la futaie ; Rue de la maurAnne ; Impasse de la maurAnne ; Impasse de la maurAnnette ; Rue de la pinède ; Rue de la piscine ; Rue de la solange ; Rue de la solange ; Impasse léo ferré ; Allée du levant ; Impasse du lubéron ; Rue des mas du pouverel ; Allée nicolas poussin ; Avenue julia pillore ; Impasse julia pillore ; Rue du pin parasol ; Rue des pins ; Rue des platanes ; Chemin du pouverel (du n° 0 au n° 1393) ; Avenue du pouverel ; Rue des romarins ; Avenue des savels ; Impasse du vieux mas.
GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0015		15	Ecole Lucie Tardivier	Rue Albert pialut (n° 330) ; Rue marc delage (du n° 1 au n° 400) ; Rue du vieux puits.
GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0016		16	Maison de Quartier de la Planquette	Impasse alain fournier ; Allée Camille pissarro ; Impasse Camille pissarro ; Allée Edouard manet ; Rue flora tristan ; Impasse François nardi ; Rue Jules Ferry (du n° 48 à la fin) ; Chemin de la Planquette (du n° 0 au n° 499) ; mail de la Planquette ; Rue Paul cézAnne.
GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0017		17	Ecole Jean Aicard	Avenue des castelles ; Chemin de la capellane ; Impasse des 4 saisons ; Chemin de rabasson.
GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0018		18	Centre aéré Henri Wallon	Avenue abel gance (pairs du n° 290 au n° 1348) ; Allée des acacias ; Rue des amandiers ; Impasse lou baguier ; Allée du bois ; Impasse ma campagne ; Rue colette ; Rue Pierre gaillard ; Rue des glières ; Rue Jean cocteau ; Avenue Jean moulin ; Rue Joseph brun ; Rue Jules vallés ; Allée de l'orée ; Allée de la patinoire ; Impasse de la vigneraie ; Allée des lauriers ; lotissement maison blanche ; Chemin Marcel Pagnol ; Rue Maurice utrillo ; Allée des mimosas ; Impasse Marius olive ; Rue Pablo neruda ; Rue des palmiers ; Allée des pins ; Allée des rosiers ; Rue sergent chef lesconnec ; Allée du thym ; Rue du vercors ; Rue victor hugo ; Impasse victor hugo ; Impasse la cigalière.
GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0019		19	Ecole Lucie Tardivier	Rue Albert pialut (du n° 0 au n° 256, du n° 258 au n° 284, du n° 286 au n° 329, du n° 331 à la fin) ; Allée Aristide maillol ; Avenue Charles sandro ; Rue circulaire des lilas ; Allée du grenadier ; Rue des iris ; Impasse des jonquilles ; Avenue de la paix (du n° 174 au n° 916) ; montée du thouars (n° 105) ; Avenue de montesarchio (n° 53 et n° 159) ; Rue des myosotis (pairs du n° 26 au n° 100) ; Rue des pâquerettes ; Rue des pervenches.
GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0020		20	Ecole Paul Langevin	Rue bigeault ; Boulevard bourgarel ; Impasse du buisson ; Place des cèdres ; Chemin des cèdres ; Chemin de Sainte-marguerite ; Boulevard enseigne de vaisseau guès ; Allée des epicéas ; Rue du four vieux ; Impasse gauguin ; Rue joliot curie ; Chemin de la calade ; Impasse de la mairie Annexe ; Allée lamartine ; Allée le bosquet ; Rue des lianes ; Chemin lugari ; Impasse du maquis ; Rue olive tamari ; Rue Pierre loti ; Rue Saint Exupéry ; Boulevard Sainte geneviève ; Impasse Sainte geneviève ; Rue des vestales.
GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0021		21	Maternelle Elsa Triolet	Avenue Jacques duclos ( n° 229 et n° 435)
GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0022		22	Groupe scolaire Maurice DelPlace	Avenue arago ; Chemin des Arnauds ; Impasse Auguste Renoir ; Avenue Auguste Renoir ; Chemin de barbaroux ; Rue le corbusier ; Chemin du Docteur Jules fontan ; Avenue de Draguignan ; Avenue eugène augias ; Avenue fabri de peiresc ; Chemin félicien espanet ; Rue des frères lumière ; Impasse Henri de toulouse lautrec ; Avenue irène et joliot curie ; Avenue Joseph Louis lambot ; Chemin des juliens ; Chemin de la maronne ; Chemin de la Planquette (n° 500 à la fin) ; Square Louis pasteur ; Chemin du néoulier ; Allée de l'olivaie ; Impasse picard ; Quartier les juliens ; Rue raymond Maréchal ; Route nationale 98 ; Avenue robesPierre ; vieux Chemin de la Pauline ; Avenue rouget de l'isle ; Allée des quatre Chemins ; Avenue de digne.
GARDE (LA)	3	La Garde (N° 6)	0023		23	Groupe scolaire Maurice DelPlace	Avenue amiral muselier ; Rue Antoine tomasini ; Allée Claude monet ; Rue Georges braque ; Rue Joseph bara ; Allée léo poupart ; Rue léo poupart ; Rue marc chagall ; Rue Paul gauguin ; Allée vaillant couturier ; Rue van gogh.
GARDE FREINET (LA)	4	Le Luc (N° 9)	0001	BC	1	Mairie Salle du conseil municipal Place de la mairie	Village
GARDE FREINET (LA)	4	Le Luc (N° 9)	0002		2	Place de la mairie	Extérieurs village
GAREOULT	6	Garéoult (N° 7)	0001	BC	1	Complexe sportif Paul Emeric – Avenue du Docteur Bosio	Impasse Albert Paul - Impasse Paul Cézanne - Impasse Pierre loti - Allée Joseph kessel - Chemin des souquiers - Allée Emile Zola - Impasse rabelais - Impasse raimu - Impasse Jules queirard - Impasse j.b. Poquelin - Impasse blaisee pascal - Impasse Jean giono - Chemin fernand fabre - Chemin ste colombe - Impasse Albert camus - Avenue le bellegou - Allée Mistral - Allée Jean Aicard - Chemin des cadenières - Allée montaigne
GAREOULT	6	Garéoult (N° 7)	0002		2	Complexe sportif Paul Emeric – Avenue du Docteur Bosio	Impasse Voltaire - Chemin de précouvert - Impasse romain rolland - Allée Georges sand - Allée la salamandre - Allée edmond rostand - Allée ronsard - Allée Marcel Pagnol - Allée Alfred de musset - Avenue André malraux - Chemin victor hugo - Chemin fernandel - Allée alexandre dumas - Allée Alphonse Daudet - Allée Paul Claudel - lotissement la clairière - Allée honoré de balzac - Allée Paul verlaine - Allée Jules verne
GAREOULT	6	Garéoult (N° 7)	0003		3	Complexe sportif Paul Emeric – Avenue du Docteur Bosio	Allée pegoud - Impasse gabriel voisin - Allée nungesser - lotissement les carbassettes - les jardins de léa - Allée rené mouchotte - Allée hubert latham - Chemin g gwynemer - Allée farman - Chemin st Exupéry - Impasse François coli - Chemin Louis blériot - Chemin clément ader - Chemin maryse bastie - Chemin Jean mermoz - Chemin Maurice bellonte
GAREOULT	6	Garéoult (N° 7)	0004		4	Complexe sportif Paul Emeric – Avenue du Docteur Bosio	lotissement la cigalière - les hauts de st martin - Allée jacqueline auriol - Allée des azalées - Chemin st Pierre - Allée des violettes - Allée des tulipes - Allée des œillets - Chemin des lilas - Allée des jonquilles - Allée des jacinthes - Chemin Henri guillaumet - Chemin roland garros - Allée les clos fleuris - Allée didier daurat - Impasse dieudonné costes - Chemin des clos - Allée brocard - Chemin des benegans - Chemin hélène boucher
GAREOULT	6	Garéoult (N° 7)	0005		5	Complexe sportif Paul Emeric – Avenue du Docteur Bosio	Impasse François couperin - Chemin du stelladou - Allée rameau - Allée antonio vicaldi - Chemin vincent scotto - Chemin des vignes - Allée rossini - Allée des roses - Allée Maurice ravel - Chemin des puits - Impasse des muriers - Impasse Jules massenet - Chemin des chaberts - Impasse des iris - Impasse Charles gounod - Impasse des genêts - Allée léo delibes - Chemin Claude debussy - Allée des cyprès - Impasse des chênes - Impasse des capucines - Allée des bleuets - Allée bizet - Allée Hector Berlioz - Chemin des acacias - Allée du muguet - Allée des amandiers



GAREOULT	6	Garéoult (N° 7)	0006		6	Complexe sportif Paul Emeric – Avenue du Docteur Bosio	Chemin des iscles – Rue du père popieluszko – Rue du réal – Rue de la République – Rue de la russie – Rue Charles sandro – Boulevard Louis bremond – Rue du Docteur bosio – Rue victor aschieri – Boulevard audibert – Rue du 11 novembre – la Placette – le pigeonnier – Place tivoli – Rue des victimes – Chemin des serrets – Rue Louis cavuin – Rue du château – Chemin des guines - Rue font de clastres – Rue aire des dames – Rue des gendarmes d'ouvéa – Rue des farayettes – Rue du four – Rue mendes France – Boulevard Etienne gueit – Place Georges gueit – Rue martin luther king – Rue de l'église – Boulevard de la libération – Place du 8 mai – Place de la mairie – Rue des molières – Boulevard du mourillon – hlm Jean moulin – hlm André Paul
GASSIN	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0001	BC	1	Rue des écoles	1064 RD 559 - Parc oasis ; 1380 RD 559 ; 1508 RD 559 - les chenes lieges ; 1508 RD 559 - Parcs de longagne ; 1509 RD 559 -lycee du golfe ; 525 Route du grafionier - mas de chausse ; 672 Route du bourrian ; 811 Route du grafionier - cce air France ; Allée A.Sisley - domaine St Martin ; Allée B. Morisot - domaine St Martin ; Allee C. Monet – domaine Saint Martin ; Allee E. Degas - dom st martin ; allee gaugin - dom st martin ; av p. CezAnne- dom st martin ; ave a. Renoir - dom st martin ; bld des chenes - 4780 rd 559 ; ch du cros de martin ; ch. Chapelle Saint laurent ; che de baguirede nord ; Chemin de carruby ; Chemin de carteyron ; Chemin de longagne ; Chemin de riboty ; Chemin des écoles ; Chemin des hauts de carruby ; Chemin du brost - gassin ; Chemin du gourbenet ; Chemin du haut bourrian ; Chemin du pre fontereau ; Chemin du puits Saint Jean ; Chemin les hauts des gassinieres ; Chemin moulin de verdagne ; dom st martin la chesnaie ; hameau de gassin ; Impasse farigoulette - Parcs de longagne ; montee de la tubassiere ; montee Saint Joseph ; montee ven terraou ; passage des restanques ; Place de chateaneuf ; Place de l'église ; Place de la mairie ; Place dei barri ; Place des iles d'or ; Place neuve ; r. Troubadour de garcin ; rampe des micocouliers ; rd 559 ; rd 89 - Route de la vignus ; Route de fumeel longue ; Route de l'escaled ; Route de pimpinon ; Route du brost ; Rue centrale ; Rue de galembert ; Rue de l'aire ; Rue de l'androuno ; Rue de l'enclos ; Rue de la calade ; Rue de la tasco ; Rue des bouchonniers ; Rue des fabriques ; Rue du moulin a huile ; Rue du puits ; Rue germondy ; Rue longue ; Rue marie Louise raymond ; Rue rompe cuou ; Rue Saint Jean Baptiste ; Rue Saint laurent ; sentier de gassin ; sentier de la gare ; Traverse des bugadières ; Traverse du levant
GASSIN	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0002		2	Rue des écoles	2180 Route de la Berle ;2498 RD 98A - Pont de la tortue ;286 Route du bourrian ;300 Chemin rogon de la valette ;3310 rd 98 A - les marines de gassin ;370 rte du bourrian ;3869 RD 98A - centre commercial ;4170 RD 98a - azur park ;655 rte du bourrian ;all des mimosas – font mourier ;all. Des cypres - font mourier ;all. Des lauriers roses - font mourier ;allee de la cheneraie ;allee des bayes - res du golfe ;allee des haliotis ;allee du domaine du treizain ;allee du haut treizain ;allee du ponant - res du golfe ;allee du valat - res golfe ;allee du vivier - la cheneraie 2 ;allee pin bouan - res du golfe ;av des bouvreuils - sinopolis ;av des colibris-sinopolis ;av des hirondelles-sinopolis ;av des mesanges - sinopolis ;av des rossignols - sinopolis ;av du val de bois - res golfe ;ave apollinaire - sinopolis ;ave apollo xi - sinopolis ;ave bello visto - res golfe ;ave colette - sinopolis ;ave des basses terres ;ave des canaris - sinopolis ;ave des largades - res golfe ;ave des loriots - sinopolis ;ave des patapans - res du golfe ;ave des pinsons - sinopolis ;ave des sansonnets - sinopolis ;ave du rivalet - res golfe ;ave f. Mistral - sinopolis ;ave j. Cocteau - sinopolis ;ave verlainne - sinopolis ;Avenue de la rouvraie ;bld de provence - res du golfe ;bld des cretes - sinopolis ;bld median - sinopolis ;ch des moulins de bestagneche. Saint bonnaventure ;Chemin de bagarry ;Chemin de barbarie ;Chemin de la gassine ;Chemin de la plaine ;Chemin de malleribes ;Chemin de salesse ;Chemin de trassbarry ;Chemin de ville vieille ;Chemin des bruno ;Chemin des claires ;Chemin des marres ;Chemin des moulins de bestagne ;Chemin des parys ;Chemin du chastelas ;Chemin du sablas ;Chemin rogon de la valette ;clos des mimosas ;domaine chateau martin ;domaine de barbeyrolles ;domaine minuty ;imp. Des pythos - font mourier ;imp. Des romarins - font mourier ;imp. Des tamaris - font mourier ;lotissement sinopolis ;Place du serre - res du golfe ;rd 61 - Route des domaines ;rd 93 - Route des plages ;rd 98a ;residence du golfe ;Route de coste brigade ;Route de la berle ;Route du bourrian ;Route du golf ;rte moulins de paillas ;sentier ecreuils - font mourier
GINASSERVIS	8	Saint-Maximin (N° 13)	0001 (unique)	BC	1	Salle des mariages – Place du Docteur Richaud	TOUTE LA COMMUNE
GONFARON	4	Le Luc (N° 9)	0001	BC	1	Salle Paul Maurel – 77 Route du pont Maurice	De la Rue Etienne boero incluse jusqu'à la voie ferrée et jusqu'en direction du Luc. Chemin de l'abreuvement inclus. Chemin des pignons et Chemin des moulières inclus jusqu'en direction des mayons.
GONFARON	4	Le Luc (N° 9)	0002		2	Mairie Annexe – Rue du 4 septembre	De la Route de Flassans incluse à la Rue marceau exclue. Avenue Foch incluse jusqu'à la Rue du 4 septembre incluse. Rue du pont et Rue kléber incluses à l'Impasse de la croix incluse. Avenue gabriel péri incluse, l'Impasse des oliviers incluse. Rue Etienne boero exclue jusqu'à la voie ferrée.
GONFARON	4	Le Luc (N° 9)	0003		3	Salle des Maquisards – 210 Avenue des Maquisards	Du croisement Rue marceau exclue et Avenue maréchal foch exclue à la Rue de la République incluse, Rue du pont exclue et Avenue Jean Aicard incluse jusqu'au croisement du Chemin de l'abreuvement. Avenue Paul maurel incluse jusqu'en direction de collobrières (d39) Chemin de barnabél inclus à l'Avenue des maquisards incluse. Rue du 22 septembre 1972 jusqu'au croisement de la Rue marceau et l'Avenue Maréchal foch exclues
GONFARON	4	Le Luc (N° 9)	0004		4	Salle du karaté – 193 Rue Jules Cheilan	De la Rue marceau incluse, Rue Jules cheilan incluse au Chemin de barnabél exclu. Chemin des vergers inclus jusqu'à la D97 en direction de Toulon. De la d97 en direction de Toulon jusqu'à la Route de flassans exclue
GRIMAUD	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0001	BC	1	Mairie - Salle du conseil municipal - Avenue de la Cabro d'or	A l'ouest par le début du Chemin de la vicairie (côté numéros pairs) et le nord du Chemin de la castellane rejoignant la Route de collobrières jusqu'à la RD 48 dite Route de vaubelette (côté numéros pairs ainsi que les numéros impairs à compter du n° 895). Ce secteur comprend tous les habitants du hameau de la tour et au-delà. A l'est du Chemin du pré Saint Michel jusqu'à la rivière de la garde en ligne droite jusqu'aux lieuxdits le nogatier et les vernades jusqu'à la limite de commune du plan de la tour
GRIMAUD	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0002		2	Salle des fêtes Beausoleil - 908 Route nationale	Par le Chemin du pré Saint Michel désigné ci-dessus, jusqu'à la limite de commune du plan de la tour. A l'est par la RD 44 dite Route du plan de la tour (n° impairs) jusqu'à la rd 14 dite Route de Sainte-maxime (numéros impairs du 1 au 739) puis par le Chemin Saint-Pierre (n° pairs du 0 au 460) puis le Chemin des vignaux (numéros impairs) rejoignant la rd 558 dite Route de cogolin jusqu'à la limite de commune de cogolin. Au nord par le Chemin de la castellane, le début du Chemin de la vicairie (côté numéros impairs) et la RD 558 dite Route nationale (côté numéros pairs). A l'ouest de la RD 48 dite Route de vaubelette, côté numéros impairs jusqu'au n° 893, ce secteur englobant les Quartiers du val de gilly, du pré garnoux et de vaucaude, jusqu'aux limites de la commune
GRIMAUD	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0003		3	Groupe scolaire des Blaquières - 155 Carraire d'Aïgo Puto	A l'ouest par la RD 44 dite Route du plan de la tour (côté numéros pairs) jusqu'à la RD 14 dite Route de Sainte-maxime jusqu'au Chemin Saint-Pierre puis le Chemin des vignaux (côté numéros pairs) rejoignant la RD 558 dite Route de cogolin jusqu'à la limite de commune de Cogolin. A l'est depuis le Chemin des lyons jusqu'à la RD 244, dite Route de bardasse du 0 au 1241, à la limite du lotissement des restanques, incluant le lotissement de la colline, le Chemin des cadéous, le hameau des cadéous, le Chemin des cagnignons pour rejoindre le carrefour de Saint-pons les mûres en ligne droite vers la mer
GRIMAUD	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0004		4	Salle Arthur Bauchet, complexe sportif des Blaquières, 834 Route des Blaquieres	A l'ouest depuis le Chemin des lyons jusqu'à la RD 244, dite Route de bardasse du n° 1241 au 9999, à la limite du lotissement des restanques, incluant le lotissement de la colline, le Chemin des cadéous, le Chemin des cagnignons pour rejoindre le carrefour de Saint-pons les mûres, par la Route de Sainte maxime, incluant les n° 2011 au n° 3387 en ligne droite jusqu'à la mer. A l'est par la limite de commune avec Sainte-maxime
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0001	BC	1	HÔTEL DE VILLE - 12 Avenue Joseph Clotis	Avenue Ambroise Thomas (côté pair du n°0 au n°18), Avenue Aristide Briand (côté pair), Avenue de Belgique (côté pair), Avenue Edmond Dunan (côté impair), Avenue Gambetta (côté impair du n°0 au n°39), Avenue Général De Gaulle, Avenue Jean Jaures (côté impair), Avenue Joseph Clotis, Avenue Maréchal Lyautey, Place Maréchal Joffre, Place Théodore Lefevre (côté impair du n°1 au n°5), Rue Allegre, Rue Barnéoud, Rue Brest, Rue Charles Saint, Rue Crivelli, Rue de Provence, Rue des Porches (côté pair), Rue Jean Aicard, Rue Jean Ribier, Rue Massillon (côté impair du n°0 au n°11), Rue Saint Rémy, Rue Soldat Ferrari (côté pair du n°10 au n°16)
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0002		2	Salle audiovisuelle du Park Hôtel – 16 Avenue de Belgique	Avenue 1ère Division Brosset (côté pair du n°0 au n°12), Avenue Alphonse Denis (côté impair et côté pair du n°0 au n°44), Avenue Aristide Briand (côté impair), Avenue de Belgique (côté impair), Avenue Général Mangin, Avenue Nocard (côté impair), Boulevard Nocard (côté pair), Boulevard Pasteur (côté impair), Cours de Strasbourg, Place Bourgneuf (côté impair du n°0 au n°1 et côté pair du n°0 au n°2), Place de la République, Place de l'Oustaou Rou, Place Georges Clémenceau, Rond Point Louis Cartigny, Rue Bourgneuf (côté impair du n°0 au n°15), Rue Claude, Rue Curie, Rue de Castelnaou (côté pair), Rue de la République (côté impair du n°0 au n°27 et côté pair), Rue de Verdun (côté impair), Rue du Docteur Roux Seignoret, Rue du Prieuré (côté pair), Rue du Puits (côté impair du n°0 au n°7 et côté pair du n°0 au n°10), Rue du Temple (côté pair du n°2 jusqu'à la fin), Rue Franklin (côté impair et côté pair du n°0 au n°18), Rue Henri Bournazel, Rue Massillon (côté pair du n°0 au n°28), Rue Saint Francois (du n°0 au n°19), Rue Saint Louis, Rue Soldat Ferrari (côté impair du n°0 au n°17 et côté pair du n°0 au n°4), Rue Viala (côté pair), Rue Voltaire, Traverse Alphonse Denis, Traverse Bourgneuf (côté impair), Traverse de l'Oustaou Rou
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0003		3	Ecole maternelle Françoise Dolto classe 1 - 891 Avenue Jean Moulin	Avenue du Huit Mai, Avenue Edmond Dunan (côté pair), Avenue Gambetta (côté impair du n°39 jusqu'à la fin), Avenue Jean Moulin (du n°770 jusqu'à la fin), Chemin de la Font de L'ange (côté pair du n°0 au n°4), Impasse Gambetta, Place Théodore Lefevre (côté pair), Placette Du Onze Novembre
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0004		4	Ecole maternelle Françoise Dolto classe 2 - 891 Avenue Jean Moulin	Avenue Ambroise Thomas (côté pair du n°24 jusqu'à la fin), Avenue Jean Moulin (du n°599 au n°770), Avenue Olbuis Riquier, Chemin du Martinet.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0005		5	Ecole Paul long classe 1 - 12 Avenue Paul Long	Avenue Paul Long (côté impair du n°0 au n°55), Avenue Paul Long (côté pair), Boulevard d'Orient (côté impair du n°0 au n°23), Boulevard Frédéric Mistral (côté impair du n°0 au n°1 et côté impair du n°29 jusqu'à la fin), Boulevard Matignon (côté impair et côté pair du n°0 au n°24), Chemin de la Gerbaude Bas, Impasse Bourgneuf, Impasse Charles Ruchot, Impasse de la Gerbaude, Impasse Paul Long, Montée de Noailles (côté impair du n°0 au n°19 et côté pair du n°0 au n°16), Place Ailhert, Place Bourgneuf (côté impair du n°1 jusqu'à la fin et côté pair du n°2 jusqu'à la fin), Place Jean Henry Dunant, Rue Bourgneuf (côté impair du n°15 jusqu'à la fin et côté pair), Rue de la Tour (côté impair du n°0 au n°7 et côté pair), Rue de l'Ascension, Rue de l'Asile, Rue de l'Ecole (côté pair), Rue de Verdun (côté pair), Rue du Puits (côté impair du n°7 jusqu'à la fin et côté pair du n°10 jusqu'à la fin), Rue du Rempart (côté impair du n°0 au n°9 et côté pair du n°0 au n°26), Rue du Trou de la Ser, Rue Emile Paul (côté impair du n°5 jusqu'à la fin et côté pair), Rue Franklin (côté pair du n°18 jusqu'à la fin), Rue Matignon, Rue Neuve, Rue Saint Esprit (côté impair du n°0 au n°13 et côté pair), Rue Saint Francois (du n°19 jusqu'à la fin), Rue Viala (côté impair), Traverse Bourgneuf (côté pair), Traverse de la Colline, Traverse de la Tour (côté impair du n°0 au n°7 et côté pair), Traverse Frédéric Mistral (côté impair).
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0006		6	Ecole Excelsior classe 2 – 47 Avenue du 15e corps	Allée des Eglantines, Allée des Grés Roses, Allée des Jasmins, Allée des Myosotis, Allée Des Oliviers, Allée des Vignes Vierges (côté pair), Allée du Marathon, Allée Lavoisier, Allée Nativelle, Avenue 1ère Division Brosset (côté impair), Avenue des Mimosas, Avenue du Quinzième Corps (côté pair), Avenue Mal de Lattre de Tassigny (côté pair), Avenue Pierre de Coubertin (côté impair du n°0 au n°15), Boulevard Olivier de Serres (côté impair), Impasse des Magnolias, Impasse Lamarck, Impasse Nativelle, Rue Jean Bouin, Rue Léonce Pustel, Rue Sainte Odouline (côté pair), Rue Vincent Scotto
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0007		7	Ecole val des pins classe 1 – 128 Chemin de Bellevue	Allée des Palmiers, Avenue Mal de Lattre de Tassigny (côté impair du n°15 jusqu'à la fin), Chemin de Bellevue (côté impair du n°0 au n°661 et côté pair du n°0 au n°612), Chemin de l'Excelsior (côté impair du n°0 au n°657 et côté pair), Impasse Docteur Zamenhof (côté impair), Impasse du Vallon, Rue Docteur Vidal (côté impair du n°3 jusqu'à la fin et côté pair du n°4 jusqu'à la fin), Rue Docteur Zamenhof (côté pair), Rue du Mataffe, Rue Eugène Berre (côté impair).
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0008		8	Mairie des Salins - 3 Bis Avenue des Ganguis	Avenue de la Libération, Avenue de La Victoire, Avenue des Chalutiers, Avenue des Ganguis, Boulevard Eole, Boulevard Front de Mer (du n°1124 jusqu'à la fin), Chemin de la Rivière (côté pair), Chemin des Bords du Gapeau (côté impair et côté pair du n°1448 jusqu'à la fin), Chemin des Cabanes du Gapeau, Chemin des Cigalons, Chemin des Ourlèdes, Chemin des Pélicans, Chemin Jean Mottura, Chemin Saint Lazare (côté impair du n°1653 jusqu'à la fin), Impasse de la Rivière, Place des Lauriers, Place des Pêcheurs, Route de Nice (côté pair du n°522 jusqu'à la fin), Route des Vieux Salins, Rue de la Rascasse, Rue des Goélands, Rue Saint Nicolas, Traverse Bagaud, Traverse du Gapeau
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0009		9	Mairie de Porquerolles – 110 Rue de la ferme	Île de Porquerolles.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0010		10	Mairie Ile du Levant – 66 Chemin du Titan	Île du Levant.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0011		11	Mairie Ile de Port Cros – Promenade de la Rade	Île de Port-Cros.

HYERES	3	Hyères (N° 8)	0012	12	Mairie de l'Aiguade – 63 Impasse des Col Verts	Allée des Bergeronnettes, Avenue Alfred Décugis (du n°2234 jusqu'à la fin), Avenue de la Caravelle, Avenue de la Frégate, Avenue de la Goelette, Avenue de la Tartane, Avenue des Hippocampes, Avenue des Hirondelles, Avenue des Mésanges, Avenue des Mouettes, Avenue des Rossignols, Avenue des Sirènes, Boulevard de la Marine (côté impair du n°1165 jusqu'à la fin et côté pair du n°766 jusqu'à la fin), Boulevard des Girelles, Boulevard Front de Mer (du n°0 au n°1124), Chemin des Sarcelles, Chemin Saint Lazare (côté pair du n°1648 jusqu'à la fin), Chemin Traversier du Plan, Impasse des Col Verts, Impasse des Tourterelles, Place des Murènes, Place du Bouchon, Place Jean Pierre Daviddi, Place Saint Louis, Quai des Plaisanciers, Quai des Cormorans, Rue Alphonse Daudet, Rue de la Galère, Rue des Courlis, Rue des Etourneaux, Rue des Grèbes, Rue des Langoustiers, Rue des Médès, Rue des Pescadoues, Rue des Pluviers, Rue des Saraniers, Rue des Tourterelles, Rue du Ceinturon, Rue Marcel Pagnol, Rue Ribaud
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0013	13	Ecole St Exupery classe 1 – 97 Rue St Exupéry	Allée Auréa, Allée des Hibiscus, Avenue Alfred Décugis (du n°0 au n°2234), Chemin de la Rivière (côté impair), Chemin de Macany, Chemin des Bords du Gapeau (côté pair du n°760 au n°1448), Chemin des Quatre Vents, Chemin des Rougières, Chemin du Ceinturon, Chemin du Père Eternel (côté impair du n°967 jusqu'à la fin et côté pair du n°930 jusqu'à la fin), Chemin Petit Traversier du Plan, Chemin Saint Lazare (côté impair du n°0 au n°1653 et côté pair du n°0 au n°1648), Chemin Soldat Macri, Chemin Traversier de Macany, Impasse Macany, Traverse des Muriers.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0014	14	Ecole St Exupery classe 2 – 97 Rue St Exupéry	Allée du Topaze, Avenue 1ère Division Brosset (côté pair du n°14 jusqu'à la fin), Avenue du Soleil Levant (côté impair du n°11 jusqu'à la fin), Avenue Général Eisenhower, Avenue Pierre de Coubertin (côté pair), Boulevard Nocart (côté impair), Impasse des Anémones, Impasse Guillaumet, Rue de la Blocarde, Rue Mermoz, Rue Saint Exupéry.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0015	15	Mairie du port - Avenue du Docteur Robin	Allée Chevalier Paul, Allée de Grasse, Allée des Tennis, Allée Forbin, Allée Suffren, Avenue de la Gavine, Avenue de la Méditerranée, Avenue du Capitaine Chapelier, Avenue du Docteur Robin, Avenue du Ponant, Avenue Emile Gérard, Avenue Jean Bart, Avenue Jean d'Agrevé, Avenue Stéphen Liégeard, Boulevard de la Marine (côté impair du n°0 au n°1165 et côté pair du n°0 au n°766), Quai Gilles Barbanson, Quai Milou Conio, Route de Giens (côté impair du n°0 au n°1729), Rue Claude Durand, Rue de Bougainville, Rue de l'Hippodrome, Rue des Etrangers, Rue du Port de la Plage, Rue Emile Rimbaud, Rue Léopold Aquilia.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0016	16	Forum du casino Salle 1 – 5 Avenue Ambroise Thomas	Allée du Casino des Palmiers, Avenue Ambroise Thomas (côté impair du n°1 au n°19 et côté pair du n°18 au n°24), Avenue des Cigales, Avenue Jean Jaures (côté pair), Boulevard Pasteur (côté pair), Chemin de la Font de L'ange (côté impair et côté pair du n°4 jusqu'à la fin), Impasse Georges Simenon, Impasse Soldat Ferrari, Place Louis Versin, Place Vicomtesse de Noailles, Rue des Bigaradiers (côté pair du n°0 au n°18), Rue du Dr Léopold Jaubert, Rue Georges Simenon (côté impair), Rue Paul Gensollen, Rue Soldat Ferrari (côté impair du n°17 au n°41 et côté pair du n°20 au n°58).
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0017	17	Forum du casino Salle 2 – 5 Avenue Ambroise Thomas	Allée des Cèdres Bleus, Avenue 1ère Division Brosset (côté pair du n°12 au n°14), Avenue de la Sauvette (côté pair), Avenue du Soleil Levant (côté impair du n°0 au n°11 et côté pair du n°16 jusqu'à la fin), Avenue Nocart (côté pair), Boulevard de la Lazarine, Place de la Sauvette, Place des Bigaradiers, Rue de la Lazarine, Rue des Bigaradiers (côté impair et côté pair du n°18 jusqu'à la fin), Rue des Giroflées, Rue des Violettes, Rue Soldat Ferrari (côté impair du n°53 jusqu'à la fin)
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0018	18	Forum du casino Salle 3 – 5 Avenue Ambroise Thomas	Allée Richard, Avenue Ambroise Thomas (côté impair du n°19 jusqu'à la fin), Avenue de la Sauvette (côté impair), Avenue du Soleil Levant (côté pair du n°0 au n°16), Impasse des Grillons, Place du Soleil Levant, Rue des Grillons, Rue Edouard Branly, Rue Georges Simenon (côté pair), Rue Soldat Ferrari (côté impair du n°41 au n°53 et côté pair du n°58 jusqu'à la fin).
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0019	19	Ecole maternelle les mouettes classe 1 – 72 Rue Guy Couffe	Allée des Ablettes, Allée des Brochets, Allée des Chevesnes, Allée des Goujons, Allée des Ombres, Allée des Perches, Allée des Sandres, Allée des Tanches, Allée Georges Dussauge, Chemin du Plan du Pont (côté pair du n°0 au n°994), Chemin du Vivier (du n°0 au n°999), Route de Pierrefeu (côté impair du n°0 au n°1625), Rue Galinette, Traverse du Plan du Pont (côté pair), Traverse du Puisatier.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0020	20	Ecole maternelle les mouettes classe 2 – 72 Rue Guy Couffe	Allée des Grands Cyprès, Allée des Lauriers Roses, Allée des Lavandes, Allée des Vignes Vierges (côté impair), Avenue de Rottweil (côté pair), Avenue Pierre de Coubertin (côté impair du n°15 jusqu'à la fin), Boulevard Olivier de Serres (côté pair du n°20 jusqu'à la fin), Chemin des Bords du Gapeau (côté pair du n°0 au n°760), Chemin du Moulin Premier, Chemin du Père Eternel (côté impair du n°0 au n°967 et côté pair du n°0 au n°930), Chemin du Plan du Pont (côté impair du n°0 au n°15), Route de Nice (côté pair du n°0 au n°522), Rue du Plaqueminier, Rue Guy Couffe (côté pair), Rue Sainte Douceline (côté impair), Rue Victorin Philip, Traverse du Père Eternel.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0021	21	Ecole des Iles d'Or classe 1 - 2 Avenue Alexis Godillot	Avenue Alexis Godillot (côté impair du n°0 au n°3), Avenue Alexis Godillot (côté pair du n°0 au n°42), Avenue de la Paix, Avenue des Iles d'or (côté impair du n°21 jusqu'à la fin et côté pair du n°40 au n°66), Avenue des Nations Unies, Avenue Edith Wharton (côté impair du n°0 au n°5), Avenue Jean Natte (côté pair du n°0 au n°16), Avenue Riondet (côté impair du n°1 au n°29), Impasse Matelot Gauthier, Impasse Saint Joseph, Impasse Marie des Anges, Passage Alain Samaran (côté impair), Rue de l'Orangerie, Rue Jules Massel (côté impair du n°0 au n°11 et côté pair), Rue Matelot Gauthier, Rue Poniatowski, Rue Saint Joseph (côté impair), Rue Séré de Riviere (côté pair), Rue Victor Hugo.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0022	22	Ecole Anatole France classe 1 - 1, Rue Michelet	Allée Yves Moignard, Avenue Dr Jean Jacques Perron (côté impair), Avenue Ernest Millet, Avenue Gambetta (côté pair du n°8 jusqu'à la fin), Rue Alexandre Castueil, Rue Edouard Cordier, Rue Georges Auric, Rue Léon Gautier, Rue Maréchal Gallieni (côté impair du n°1 jusqu'à la fin), Rue Michelet (côté impair), Rue Pierre Brossolette (côté impair du n°0 au n°5 et côté pair du n°0 au n°16), Rue Pierre Moulis (du n°2 jusqu'à la fin), Rue Soldat Bellon.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0023	23	Ecole Anatole France classe 2 - 1, Rue Michelet	Avenue Andrée de David Beauregard, Avenue Alexis Godillot (côté impair du n°3 au n°31), Avenue des Iles d'or (côté impair du n°0 au n°21), Avenue Dr Jean Jacques Perron (côté pair), Avenue Gambetta (côté pair du n°0 au n°8), Avenue Jacques Pillement, Avenue Victoria, Rue Commandant Monteil, Rue Ernest Réyer, Rue François Arène, Rue Héliotrope, Rue Maréchal Gallieni (côté impair du n°0 au n°1 et côté pair), Rue Michelet (côté pair), Rue Pierre Brossolette (côté impair du n°5 jusqu'à la fin), Rue Pierre Moulis (du n°0 au n°2), Rue Prince Albert, Rue Séré de Riviere (côté impair), Traverse Michelet.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0024	24	Ecole Jules Michelet – 5 Traverse de l'oratoire	Allée du Castel Sainte Claire, Avenue des Iles d'or (côté pair du n°0 au n°40), Chemin de la Porte Saint Jean, Chemin des Maurettes (côté pair), Chemin du Vieux Château (côté pair), Impasse Garrel, Montée Sainte Croix, Passage Sainte Croix, Place Cafabre, Place de l'Oratoire, Place des Savonniers, Place Massillon, Place Saint Paul, Rue Alexandre Besson (côté impair), Rue André Ampère, Rue Antonin Lavagetto, Rue Barbacane, Rue Barruc (côté impair et côté pair du n°0 au n°12), Rue Cafabre, Rue Charvet, Rue de la Croix, Rue de la Pastourelle, Rue de l'Ecole (côté impair), Rue de Limans (côté pair), Rue de l'Oratoire, Rue des Caves, Rue des Ecuries, Rue des Porches (côté impair), Rue des Princes, Rue des Savonniers, Rue du (escaliers) Four Cauvin, Rue du Château, Rue du Prieuré (côté impair), Rue du Puits Saint Pierre (côté impair), Rue du Repos, Rue du Temple (côté impair et côté pair du n°0 au n°2), Rue du Vieux Cimetiere, Rue Emile Paul côté impair du n°0 au n°5), Rue Fanguerot, Rue Fenelon, Rue Fenouillet, Rue Garrel, Rue Georges Caton, Rue Jean Marie Ollivier, Rue Jules Romains, Rue Lamalgue, Rue Massillon (côté impair du n°11 jusqu'à la fin et côté pair du n°28 jusqu'à la fin), Rue Paradis, Rue Portalet, Rue Rabaton, Rue Saint Bernard (côté impair et côté pair du n°0 au n°22), Rue Saint Esprit (côté impair du n°13 jusqu'à la fin), Rue Saint Paul, Rue Saint Pierre, Rue Sainte Catherine, Rue Sainte Claire, Rue Victor Basch (du n°0 au n°3), Square Queirolo, Traverse (escaliers) Fenouillet, Traverse 1ère Traverse Lamalgue, Traverse 1ère Traverse Saint Bernard, Traverse 2ème Traverse Lamalgue, Traverse de l'Oratoire, Traverse des Chaudrons (du n°0 au n°12), Traverse du Béal, Traverse du Four Cauvin, Traverse Paradis.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0025	25	Ecole Almanarre classe 1 - 2743, Route de l'Almanarre	Allée de la Palmeraie, Allée de l'Oléastre, Allée des Albizzias, Allée des Amandiers, Allée des Biches, Allée des Caquiers, Allée des Charmes, Allée des Cordeilles, Allée des Coteaux de Provence, Allée des Dolias, Allée des Grignons, Allée des Mélias, Allée des Scourtins, Allée du Pressoir, Allée du Vieux Moulin, Avenue de la Font des Horts (côté impair du n°799 jusqu'à la fin), Chemin de la Rescence Arène, Chemin de l'Amiral (côté pair), Impasse des Colonnes de l'Almanarre, Impasse de l'Amiral, Impasse de l'Oliveraie, Impasse des Amandiers, Impasse des Butias, Impasse des Jubaéas, Promenade ,des Horts, Route de l'Almanarre (côté pair du n°1184 au n°2520), Rue de l'Oliveraie, Rue du Puits des Horts
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0026	26	Ecole Almanarre classe 2 - 2743, Route de l'Almanarre	Allée des Anthémis, Allée des Héliantes, Allée du Vieux Puits, Allée Notre Dame, Chemin de l'Amiral (côté impair du n°1 jusqu'à la fin), Chemin Jacques Anquetil, Impasse Armata, Route de l'Almanarre (côté impair du n°0 au n°2743 et côté pair du n°0 au n°1184), Route des Marais (côté impair), Rue Baléyana, Rue Déalbata, Rue Floribunda, Rue Mirandola, Rue Mottéana.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0027	27	Ecole Paule Humbert classe 1 – 571 Route de Toulon	Allée des Beauarnéas, Allée des Brahéas, Allée des Chamerops, Allée des Cocotiers, Allée des Coryphas, Allée des Cycas, Allée des Dactyliféras, Allée des Dracéas, Allée des Erythéas, Allée des Kentias, Allée des Latanias, Allée des Pritchardias, Allée des Trachycarpus, Allée des Washingtonias, Avenue de Toulon (côté impair du n°85 jusqu'à la fin), Avenue des Combattants en AFN (côté impair), Avenue des Monocotylédones, Chemin de la Bayorre (côté pair), Chemin Vieux Chemin de Toulon (côté pair du n°0 au n°486), Place de la Bayorre, Route de Toulon (côté impair du n°0 au n°681), Rue des Sépales.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0028	28	Mairie de la Capte - 1945 Route de Giens	Allée de la Mer, Allée des Joncs, Allée des Roseaux, Allée du Pousset, Avenue de la Badine, Avenue de la Bergerie, Avenue de la Pinède, Avenue de la Sablière, Avenue de l'Arrogante, Avenue du Couchant, Avenue du Levant, Chemin de Thalassa, Chemin Denis Papin, Place du Jeu de Boules, Place Ernest Millet, Route de Giens (côté impair du n°1729 jusqu'à la fin et côté pair), Rue de la Darse, Rue des Marchands, Rue des Pêcheurs, Rue du Port de la Capte, Rue Léopold Reminder, Traverse de la Badine, Traverse de la Pinède, Traverse de l'Arrogante, Traverse du Bouvet, Traverse du Couchant, Traverse du Dunkerque, Traverse du Montcalm, Traverse Jules Allegre.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0029	29	Mairie de Giens - Salle Astier - 2 Avenue du clair de lune	Allée des Asphodèles, Allée des Bouscarles, Allée des Genets, Allée des Rigaous, Avenue des Gabians, Avenue des Mouettes, Avenue des Stermes, Avenue du Clair de Lune, Avenue du Tennis, Avenue René de Kniff, Boulevard Edouard Herriot (côté impair du n°0 au n°181), Chemin de la Bastide, Chemin de la Plage, Chemin de la Plaine de Bouisson (côté impair), Chemin de la Table Ronde, Chemin de l'Agriotier, Chemin de l'Héritier, Chemin de l'Olivastre, Chemin de Maître Jean, Chemin de Neptune, Chemin des Barques, Chemin des Passiflores, Chemin des Pierras, Chemin du Béton, Chemin du Castéou Nègre, Escalier Roumpicouou, Impasse des Barques, Impasse des Canaris, Impasse des Guilou, Impasse Ferdinand, Impasse Lataud, Impasse Lou Biou, Impasse Merciel, Montée des Acanthes, Montée du Haut Niel, Place du Belvédère, Place Saint Pierre, Route de la Madrague (du n°591 jusqu'à la fin), Route des Crêtes, Route du Niel, Route Raymond Degioanni, Rue Claude Debussy, Rue de l'Abri Cotier, Rue des Martins Pêcheurs, Rue du Maquis Vallier, Rue du Mistral, Rue Léon Escoffier, Rue Vieille
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0030	30	Salle Astier – 2 Avenue du clair de lune	Allée de la Pinède, Allée des Eucalyptus, Allée des Mimosas, Allée des Vergers, Allée du Tennis, Avenue de l'Estérel, Avenue des Arbanais, Avenue des Cyprès, Avenue des Lauriers, Boulevard d'Alsace-lorraine, Boulevard Edouard Herriot (côté impair du n°181 jusqu'à la fin et côté pair du n°550 jusqu'à la fin), Chemin de la Plage de la Polynésie, Chemin de Collobrières, Chemin de la Batterie, Chemin de la Plaine de Bouisson (côté pair), Chemin de l'Estanci, Chemin de Port Auguier, Chemin des Essarts du Comte, Chemin du Bouvet, Chemin Vieux Chemin de la Tour Fondue, Corniche Grande Corniche, Corniche Petite Corniche, Impasse de la Pinède, Impasse des Agaves, Impasse des Arbousiers, Impasse des Avocettes, Impasse des Cyprès, Impasse des Géraniums, Impasse des Iris, Place de la Tour Fondue, Place Louis Coulomb, Route de la Madrague (côté impair du n°0 au n°345), Rue François Joseph Fournier, Rue Saint John Perse, Square des Pins.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0031	31	Ecole Eugénie classe 1 – 9 Rue Eugénie	Allée de la Roche Taillée (côté pair), Allée Marie des Lions, Avenue de Toulon (côté impair du n°3 au n°43 et côté pair du n°0 au n°40), Avenue des Iles d'or (côté pair du n°66 jusqu'à la fin), Avenue Edith Wharton (côté impair du n°5 jusqu'à la fin et côté pair du n°4 jusqu'à la fin), Avenue Riondet (côté pair), Boulevard Riondet, Chemin de Beauvallon Haut (côté impair du n°0 au n°21 et côté pair du n°0 au n°6), Chemin des Maurettes (côté impair), Impasse de Beauvallon Haut (côté impair), Impasse du Réal Baye, Impasse Victor Basch, Rue des Buissons Ardents (côté impair), Rue Eugénie (côté pair du n°0 au n°20), Rue Paul Langevin, Rue Victor Basch (du n°3 jusqu'à la fin), Traverse Victor Basch
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0032	32	Ecole Eugénie classe 2 – 9 Rue Eugénie	Avenue de Toulon (côté impair du n°0 au n°3), Avenue Maréchal Leclerc (côté pair), Avenue Riondet (côté impair du n°29 jusqu'à la fin), Rond Point Robert Schuman, Rue Eugénie (côté impair), Rue Yann Piat.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0033	33	Ecole Guynemer classe 1 – 27 Avenue Pierre Renaudel	Avenue Alexis Godillot (côté impair du n°31 au n°47), Avenue Alexis Godillot (côté pair du n°42 au n°58), Avenue Edith Cavell (côté pair du n°0 au n°36), Avenue Paul Bourget, Impasse Paul Bourget, Impasse Pierre Barbesant, Rue Bonnefoy (côté pair), Rue Charles Gérin, Rue de la Marquise, Rue du Grand Marché, Rue Jean Devos, Rue Minvielle (côté pair), Rue Olivier Voutier, Rue Saint Jacques.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0034	34	Ecole Guynemer classe 2 – 27 Avenue Pierre Renaudel	Avenue Alexis Godillot (côté impair du n°47 jusqu'à la fin), Avenue Alexis Godillot (côté pair du n°58 jusqu'à la fin), Avenue Edith Cavell (côté impair et côté pair du n°36 jusqu'à la fin), Avenue Geoffroy Saint Hilaire (côté pair), Avenue Pierre Renaudel, Impasse du Gros Pin, Place de l'Europe, Rue Bonnefoy (côté impair), Rue du Gros Pin, Rue Gustave Roux, Rue Hippolyte Fontaine, Rue Louis Armand, Rue Minvielle (côté impair), Traverse Philippe Lebon, Traverse Pierre Renaudel



HYERES	3	Hyères (N° 8)	0035		35	Ecole Guynemer classe 3 – 27 Avenue Pierre Renaudel	Avenue de l'Aéroport, Avenue Geoffroy Saint Hilaire (côté impair), Avenue Jean Moulin (du n°0 au n°599), Chemin de la Verlaque, Chemin des Nartettes, Chemin du Palyvestre, Chemin du Roubaud (côté impair du n°1535 jusqu'à la fin et côté pair), Impasse des Cardamines, Impasse des Narcisses, Rond Point du 18 Juin 1940, Rue Antoine Parmentier, Rue Nicéphore Niepce.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0036		36	Ecole maternelle Costebelle classe 1 - 3, Allée du Trapetum	Allée des Restanques des Fées, Chemin de la Farigoulette, Chemin de la Grotte des Fees (côté impair et côté pair du n°906 au n°1396), Chemin de la Maunier (côté pair), Chemin de la Source (côté impair du n°357 jusqu'à la fin), Chemin des Hauts de Coupiane (côté pair du n°34 jusqu'à la fin), Impasse de la Forêt, Impasse des Restanques des Fées, Impasse Morgane, Montée de Costebelle (côté pair du n°8 jusqu'à la fin), Place des Lutins, Rue Mélusine.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0037		37	Ecole maternelle Costebelle classe 2 - 3, Allée du Trapetum	Allée Albert de Saxe, Allée des Bengalis, Allée des Chardonnerets, Allée des Colombes, Allée des Engoulements, Allée des Flamants, Allée des Hironnelles, Allée des Loriots, Allée des Pinsons, Allée du Prince Edouard, Avenue de la Font des Horts (côté pair du n°410 jusqu'à la fin), Avenue des Bouvreuils, Avenue des Colibris, Avenue des Fauvettes, Avenue des Grives, Avenue des Ibis, Avenue des Mésanges, Avenue Docteur Marcel Armanet, Avenue du Pinchinier, Chemin de la VertaubAnne, Chemin de Pomponiana, Chemin Saint Pierre des Horts, Route de l'Almanarre (côté pair du n°2520 jusqu'à la fin), Route des Argères, Route des Lentisques, Route des Térébinthes.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0038		38	Ecole maternelle Costebelle classe 3 - 3, Allée du Trapetum	Allée du Trapetum, Avenue de la Font des Horts (côté impair du n°0 au n°799), Boulevard Félix Descroix, Chemin de l'Amiral (côté impair du n°0 au n°1), Chemin de l'Ermitage, Chemin des Villas, Chemin du Bocage (côté impair du n°0 au n°1 et côté pair du n°6 jusqu'à la fin), Impasse des Agapanthes, Impasse des Amaryllis, Impasse des Gerberas, Montée de Costebelle (côté impair du n°31 jusqu'à la fin), Rue d'Arcadie, Rue des Stréltzias, Rue du Vélodrome
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0039		39	Ecole maternelle Costebelle classe 4 - 3, Allée du Trapetum	Allée André Bourvil, Allée André Gide, Allée André Roussin, Allée Charlie Chaplin, Allée de Mese, Allée de Protée, Allée des Campanières, Allée des Fées, Allée des Fourmiges, Allée des Piverts, Allée des Rossignols, Allée du Manoir, Allée Fernand Raynaud, Allée Fernand Sardou, Allée Fernandel, Allée Francis Blanche, Allée Jean le Poulain, Allée Louis de Funes, Allée Rellys, Avenue de la Font des Horts (côté pair du n°0 au n°410), Avenue des Rotelets, Avenue des Rouges Gorges, Boulevard de La Joie De Vivre, Boulevard Général Koening, Chemin de la Grotte des Fees (côté impair du n°1453 jusqu'à la fin et côté pair du n°1396 jusqu'à la fin), Chemin des Fontaines, Chemin des Fontaines de la Ville, Place de la Gabinière, Rue Marc Riché.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0040		40	Ecole Henri Matisse classe 2 – 14 Rue des peupliers	Allée des Lilas, Allée des Muguetts, Avenue de Toulon (côté impair du n°43 au n°85), Avenue des Combattants en AFN (côté pair), Chemin du Baye, Impasse de la Cannae, Rue des Buissons Ardents (côté pair), Rue des Peupliers, Rue du Fontainier, Rue du Rocher, Rue Eugénie (côté pair du n°20 jusqu'à la fin).
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0041		41	Espace la Vilette 1 - 96 Rond-Point du 18 juin 1940	Avenue Mario Benard, Chemin de Coupiane, Chemin de la Grotte des Fees (côté pair du n°298 au n°906), Chemin de la Maunier (côté impair), Chemin de la Source (côté impair du n°111 au n°357 et côté pair), Chemin des Hauts de Coupiane (côté impair du n°1 jusqu'à la fin et côté pair du n°0 au n°34), Chemin du Col du Serre (côté impair), Chemin du Forgeron, Chemin du Rémouleur, Chemin du Sourcier, Chemin Saint Jean (côté pair), Chemin Saint Martin, Impasse de la Reine de Mai, Impasse de l'Etameur, Route des Loubes (côté impair du n°827 au n°1771 et côté pair du n°0 au n°1098), Rue de la Forge, Rue des Capucines (côté pair), Rue Philémon LAugier.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0042		42	Espace la Vilette 2 - 96 Rond-Point du 18 juin 1940	Allée des Coquelicots, Allée Petit, Chemin de la Grotte des Fees (côté pair du n°0 au n°298), Chemin de la Vilette (côté pair), Chemin du Bocage (côté pair du n°4 au n°6), Impasse des Lys, Impasse Marius, Montée de Costebelle (côté impair du n°0 au n°31 et côté pair du n°0 au n°8), Route des Loubes (côté impair du n°0 au n°827), Rue de l'Etendard, Rue des Capucines (côté impair), Rue des Charmilles, Rue des Clématites, Rue des Jonquilles, Rue Hippolyte Panhard, Rue Jean Marie Fritz.
HYERES	3	La Crau (N° 2)	0043		43	Ecole Paul Long classe 3 – 12 Avenue Paul Long	Avenue Alphonse Denis (côté pair du n°44 jusqu'à la fin), Avenue des Marguerites, Avenue du Quinzième Corps (côté impair du n°0 au n°21), Avenue Paul Long (côté impair du n°55 jusqu'à la fin), Boulevard ChateauBriand, Boulevard d'Orient (côté impair du n°23 jusqu'à la fin et côté pair), Boulevard Frédéric Mistral (côté impair du n°1 au n°29 et côté pair), Boulevard Matignon (côté pair du n°24 jusqu'à la fin), Chemin de la Ritorte (côté impair du n°0 au n°25 et côté pair du n°4 au n°6), Chemin de la Roquette (du n°0 au n°661), Impasse de Noailles, Montée de Noailles (côté impair du n°19 jusqu'à la fin et côté pair du n°16 jusqu'à la fin), Rue Auguste Renoir, Rue de Castelnau (côté impair), Rue de la Tour (côté impair du n°7 jusqu'à la fin), Rue du Puits Saint Pierre (côté pair), Rue du Rempart (côté impair du n°9 jusqu'à la fin et côté pair du n°26 jusqu'à la fin), Rue Edouard Manet, Rue Emmanuel Benezit, Rue Henri Matisse, Rue Lamartine, Rue Paul Cézanne, Rue Saint Bernard (côté pair du n°22 jusqu'à la fin), Rue Tagnard, Sentier du Paradis, Traverse ChateauBriand, Traverse d'Orient, Traverse Frédéric Mistral (côté pair).
HYERES	3	La Crau (N° 2)	0044		44	Ecole Excelsior classe 1 – 47 Avenue du 15e corps	Allée Hélios, Allée Phoebus, Avenue du Mont Soleil, Avenue du Quinzième Corps (côté impair du n°21 jusqu'à la fin), Avenue Mal de Lattre de Tassigny (côté impair du n°0 au n°15), Chemin de la Ritorte (côté impair du n°25 jusqu'à la fin et côté pair du n°0 au n°4 et côté pair du n°6 jusqu'à la fin), Chemin des Hauts de Hyères, Chemin des Italiens, Chemin du Golf, Chemin du Vénadou, Impasse Beau Site (côté pair), Impasse de la Ritorte, Impasse des Alizés, Impasse des Hauts de Hyères, Impasse Docteur Zamenhof (côté pair), Impasse du Golf, Impasse du Mont Soleil, Place Albert Verdino, Rue des Piémontais, Rue d'Hypaka, Rue Docteur Vidal (côté impair du n°0 au n°3 et côté pair du n°0 au n°4), Rue Docteur Zamenhof (côté impair), Rue Emile et Paul Verdino, Rue Eugène Berre (côté pair), Rue Marie Louise Francoul, Rue Roger Verdino.
HYERES	3	La Crau (N° 2)	0045		45	Ecole Val des pins classe 2 – 128 Chemin de Bellevue	Allée Victor Bellaguet (côté pair), Avenue de Rottweil (côté impair du n°395 au n°549), Chemin de Bellevue (côté impair du n°661 jusqu'à la fin et côté pair du n°612 jusqu'à la fin), Chemin de l'Excelsior (côté impair du n°657 jusqu'à la fin), Chemin du Muat, Chemin du Plan du Pont (côté impair du n°15 jusqu'à la fin et côté pair du n°994 jusqu'à la fin), Impasse des Terrasse du Golfe, Place de l'Aigle, Place des Gendarmes d'Ouvea, Rue des Camélias, Rue des Clivias, Rue des Daturas, Rue des Solandras, Rue des Terrasse du Golfe, Rue des Yuccas, Rue du Clos Saint Jean, Rue du Domaine des Pins, Rue Guy Couffe (côté impair), Traverse de Rottweil, Traverse du Plan du Pont (côté impair)
HYERES	3	La Crau (N° 2)	0046		46	Mairie des Borrels – 27 Place Louis Spigai	Chemin des Borrels, Chemin des Maures, Place Louis Spigai, Route de Nice (côté impair du n°863 jusqu'à la fin), Route de Pierrefeu (côté pair du n°0 au n°1626).
HYERES	3	La Crau (N° 2)	0047		47	Salle des fêtes de Sauvebonne – 9074 Route de Pierrefeu	Allée de Sauvebonne, Chemin de la Mayonnaise, Route de Pierrefeu (côté impair du n°1625 jusqu'à la fin et côté pair du n°1626 jusqu'à la fin), Route du Réal Martin.
HYERES	3	La Crau (N° 2)	0048		48	Ecole Paule Humbert classe 2 – 571 Route de Toulon	Chemin de la Garde, Chemin de la Mattered, Chemin de la Pendelotte, Chemin de l'Horticulture, Chemin de l'Ourse, Chemin du Col du Serre (côté pair), Chemin du Laboureur (du n°60 au n°674), Chemin du Maraîcher, Chemin du Rocher Saint Jean (côté pair), Chemin Guitéco, Chemin Saint Jean (côté impair), Impasse de la Noria, Impasse de l'Aire à Blé, Impasse de l'Estalle, Impasse des Champs Fleuris, Impasse des Figuiers, Impasse du Berger, Impasse du Métayer, Impasse du Semeur, Impasse Saint Jean, Place des Jardins, Route de la Crau, Route de Toulon (côté impair du n°1207 jusqu'à la fin et côté pair du n°468 jusqu'à la fin), Route des Loubes (côté impair du n°1771 jusqu'à la fin et côté pair du n°1098 jusqu'à la fin), Rue des Fleurs, Traverse des Loubes, Traverse du Domaine de l'Ourse, Traverse Saint Jean.
HYERES	3	La Crau (N° 2)	0049		49	Ecole Henri Matisse classe 1 – 14 Rue des Peupliers	Allée de la Roche Taillée (côté impair), Avenue de Toulon (côté pair du n°40 jusqu'à la fin), Chemin de Beauvallon Bas, Chemin de Beauvallon Haut (côté impair du n°21 jusqu'à la fin et côté pair du n°6 jusqu'à la fin), Chemin de la Falaise, Chemin de la Poterie, Chemin de la Roquette (du n°661 jusqu'à la fin), Chemin de la Tarente, Chemin des Chênes, Chemin des Garrigues, Chemin du Fenouillet, Chemin du Hameau de la Poterie, Chemin du Roc, Chemin du Vieux Château (côté impair), Impasse de Beauvallon Haut (côté pair), Impasse des Maurels, Route de Toulon (côté pair du n°0 au n°468), Traverse Badre.
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0050		50	Ecole des Iles d'Or classe 2 - 2 Avenue Alexis Godillot	Avenue Maréchal Leclerc (côté impair du n°59 jusqu'à la fin), Boulevard Maréchal Juin (côté pair), Chemin de la Bayorre (côté impair), Chemin de la Demi lune (côté impair du n°307 jusqu'à la fin et côté pair du n°312 jusqu'à la fin), Chemin de l'Aufrène, Chemin Vieux Chemin de Toulon (côté impair et côté pair du n°486 jusqu'à la fin), Impasse de la Vieille Bayorre, Rond Point des Harkis, Route de Toulon (côté impair du n°681 au n°1207), Rue Armand Metz, Rue de la Symphonie, Rue de l'Orme, Rue Francois Reboul
HYERES	3	Hyères (N° 8)	0051		51	Ecole des Iles d'Or classe 3 - 2 Avenue Alexis Godillot	Avenue de la Crestade, Avenue Jean Natte (côté impair du n°1 jusqu'à la fin et côté pair du n°16 jusqu'à la fin), Avenue Maréchal Leclerc (côté impair du n°0 au n°59), Boulevard Maréchal Juin (côté impair), Chemin de la Demi lune (côté impair du n°0 au n°307 et côté pair du n°0 au n°312), Impasse des Espanciers, Impasse des Pivoines, Place de la Monterane, Place du Réalet, Rue André Malraux, Rue de la Jonquière, Rue de la Monache, Rue de la Passerone, Rue de la Serve, Rue des Bugadières, Rue des Citronniers, Rue Jules Massel (côté impair du n°11 jusqu'à la fin), Rue Saint Joseph (côté pair), Rue Saint Vincent.
LAVANDOU (LE)	4	La Crau (N° 2)	0001	BC	1	Hôtel de ville, Place Reyer	-A l'Est : Le Lotissement du Super Lavandou, Boulevard des Pêcheurs, Boulevard des Hautes Collines, l'Avenue Colonel Rigaud, l'Avenue DFL (du numéro 2 au 12 inclus). -A l'Ouest : Par la Rue Jean Aicard, le Chemin Marmier (côté Pair), l'Avenue de Provence (à compter du 50 inclus), le Boulevard Paul Valéry (côté Pair), la Rue du Bois Notre-Dame, la Rue de la Chapelle (côté Pair), la Rue des Roses Trémières, Boulevard des Gireliers. -Au Nord, à la limite de la commune
LAVANDOU (LE)	4	La Crau (N° 2)	0002		2	Hôtel de ville, Place Reyer	-A l'Est : Par la rue Jean Aicard, le Chemin Marmier (côté Impair), l'Avenue de Provence (jusqu'au 49 inclus), le Boulevard Paul Valéry (côté Impair), la Rue Jean Moréas, la Rue des Olivastres. -A l'Ouest, l'Avenue des Commandos d'Afrique (numéros pairs), la Traverse de la Vieille, jusqu'au ruisseau de la Vieille, Chemin du Repos, Rue des Bugadières -Au Nord, à la limite de la commune
LAVANDOU (LE)	4	La Crau (N° 2)	0003		3	COSEC, Avenue Jules Ferry	L'Avenue des Commandos d'Afrique (numéros Impairs), la Rue Auguste Renoir, la Rue du Puits Michel, L'Avenue Lou Mistrrou jusqu'au quartier du Puits Michel, la Rue du Puits Michel, Avenue du Maréchal Juin (du numéro 55 au 475), l'Avenue du Grand Jardin (numéros Impairs), l'Allée du Ponant, l'Avenue du Président Vincent Auriol (numéros Impairs).
LAVANDOU (LE)	4	La Crau (N° 2)	0004		4	COSEC, Avenue Jules Ferry	L'Avenue du Général Bouvet, l'Allée du Mistral, l'Avenue du Président Vincent Auriol (côté Pair), L'Avenue Pierre de Coubertin, l'Avenue du Grand Jardin (numéros Pairs), l'Avenue du Maréchal Juin (du numéro 519 au 921), l'Avenue de la Baou, l'Avenue Lou Mistrrou- quartier du Puits-Michel (à la hauteur de l'Avenue de la Baou jusqu'à la limite Ouest de la commune).
LAVANDOU (LE)	4	La Crau (N° 2)	0005		5	Ecole de Saint-clair, Chemin de la cascade	A l'Est : par le Vallon de Saint-Clair -A l'Ouest : Une partie de l'Avenue André Gide, l'Avenue des Cistes, l'Avenue du Pilon, la limite Est du Lotissement du Super Lavandou - Au Nord, à la limite de la commune
LAVANDOU (LE)	4	La Crau (N° 2)	0006		6	Ecole de cavalière, Rue des écoles	Entre le Vallon de Saint-Clair et la limite Est de la commune.
LONDE LES MAURES (LA)	3	La Crau (N° 2)	0001	BC	1	Hôtel de ville-Place du 11 novembre	Allée Henri Jacques Esperandieu; Allée Pierre Bonnard; Rue eugène Baboullène; Allée François Nardi; Allée vincent courdouan; Rue Louis bussone; Rue Carnot; Impasse du centre; Rue de la cheylane; Avenue Georges Clémenceau; Rue Pierre curie, Rue d'Alger; Rue Antoine de Saint Exupéry; Rue Maréchal foch; Rue gambetta; Rue marcéhal joffre; Rue des lauriers; Place Jacques lazzerini; Avenue du 8 mai 1945; Impasse de la mairie; Rue Frédéric Mistral; Place du 11 novembre; Rue eugène oswald; Rue pasteur; Rue des poilus; Impasse Henri reynaud; Avenue Albert roux; Impasse du ruisseau; Rue roger salengro; Place sochet; Rue de la victoire, Avenue Albert roux
LONDE LES MAURES (LA)	3	La Crau (N° 2)	0002		2	Ecole maternelle du moulin vieux Avenue du Général de Gaulle	Rue des arbusiers; Traverse des arbusiers; Rue de bâte; Allée du petit bois; Impasse du petit bois; Rue André boragno; Rue Louis bosc; Rue branly; Rue Jules colombain; Impasse de l'ecume; Avenue Général de Gaulle; Rue des largades; Rue des sirènes; Place des sirènes; Rue du stade, Rue de verdun
LONDE LES MAURES (LA)	3	La Crau (N° 2)	0003		3	Ecole maternelle du moulin vieux- Avenue du Général de Gaulle	Rue Jean-Sébastien Bach; Rue Hector Berlioz; Rue Georges bizet; Allée Albert camus, Allée Paul cézanne; Allée marc chagall; Rue Frédéric chopin; Avenue Alphonse Daudet; Place debussy; Allée degas; Rue Henri fabre; Place gabriel faure; Place fragonard; Allée des gabiers; Allée gounod; Allée du gué; Allée hergé; Place victor hugo, Rue lamartine; Rue franz liszt; Avenue Henri matisse; Rue Claude monet; Place offenbach, Avenue Marcel Pagnol; Rue Pablo Picasso; Avenue Georges pompidou; Place Pierre puget, Rue Maurice ravel, Rue Auguste Renoir, Rue Camille Saint saens; Place schubert, Rue Ambroise thomas; Allée utrilo, Rue verdi, Rue vivaldi

LONDE LES MAURES (LA)	3	La Crau (N° 2)	0004		4	Salle des fêtes- Rue de la Salle de fêtes	Boulevard des commandos d'afrique; Avenue de l'atlantide; Boulevard de bacchus, Allée des cyclades; Allée de diane; Rue eole, Rue eros, Rue de l'étoile; Allée des grenaches; Place Saint hubert; ancien Chemin de hyères; Avenue combattants d'indochine; Place Sainte isabelle; Rue junon; Rue jupiter; Rue mercure; Rue minerve; Impasse des naiades; Quartier Saint nicolas; Impasse de l'olivette; Chemin des oliviers; Quartier le paluel; le haut pansard; Quartier le bas pansard; Chemin du haut pansard; Impasse du Parc; domaine de la pinède; Impasse des plaisirs; Rue poseidon, Rue du vieux pressoir, Rue saturne, Rue du soleil, Boulevard des thermes; Rue de vénus; Rue des vestales; Chemin le pin vieux; Chemin des vignes; rd 559, rd 98
LONDE LES MAURES (LA)	3	La Crau (N° 2)	0005		5	Salle des fêtes- Rue de la Salle de fêtes	Rue blériot; Rue Bonaparte, Allée des bugadières; domaine des carrubiers; Route du carrubier; Impasse du collège; Rue des cordiers; Rue Paul corroti; Avenue de la 1ere d.f.l.; Place Général ducourneau; Allée du Maréchal ferrand; Rue des forgerons; Avenue du Docteur Alfred henry; Place des hirondelles, Chemin lou trapouno, Rue de la madrague; Allée de port man; Rue marin marie; Rue des martinets; Rue Jean mermoz; Rue des mésanges; Impasse de la moisine, Rue des mouettes, Rue des nertas, Chemin de la pompe; Rue des puisatiers, Rue de la petite rotonde; Allée des rusquiers; Rue baptistin scaronne; Avenue deLattre de Tassigny; Rue des tourterelles; Rue de la petite treille; Impasse du vannier; Rue simone veil, Place des vendangeurs, Rue victoria; Traverse marguerite yourcenar
LONDE LES MAURES (LA)	3	La Crau (N° 2)	0006		6	Salle des fêtes- Rue de la Salle de fêtes	Allée des acacias; Place allègre; Boulevard azan; Rue félicien bonnet; Rue des carignans; Impasse des chasselas; Rue dixmude, Rue de la Salle des fêtes; Rue de la forge; Allée des foudriers, Rue Théodore géricault; Impasse ds glycines, Impasse des hibiscus, Impasse des iris, Rue des jardins; Rue Joseph laure; Impasse Joseph laure; Impasse de l'église; Rue Pierre magnol; Rue Jules murair; Rue des oliviers; Rue de la paix; Rue Aristide perrin; Impasse des deux pins; Place du pressoir; Allée des pyracanthas; Rue des roses, Rue serpentine; Rue des tennis, Rue du tilleul; Allée de la treille; Rue horace vernet
LONDE LES MAURES (LA)	3	La Crau (N° 2)	0007		7	Salle des fêtes- Rue de la Salle de fêtes	Impasse des abricotiers; Impasse azur; Impasse des mésanges bleues; Rue des bourbons; Impasse Léon bourgeois; Rue des calanques; Rue des capétiens; Rue du chai; Impasse de la ciboulette; Rue des cinsaults; Rue des climatites; Impasse des colombes; Chemin du puits de la commune; Rue des coquelicots; Allée de port cros; Rue david; Impasse d'azur; Rue les jardins de la décelle; Boulevard de la décelle; Impasse de la décelle; Rue des fleurs; Rue Ernest goiran; Rue des îles; Impasse des lavandières; Impasse liardet; Rue des lilas; Avenue rouget de lisle; Rue des mistelles; Rue des pampres; Rue des primevères; Place des sarments, Rue des sauges; Impasse des soleillades; Rue des thym; Rue de la tonnellerie; Rue des valois; Impasse des pics verts; Impasse des verveines; Impasse des vigneron; Rue des violettes
LONDE LES MAURES (LA)	3	La Crau (N° 2)	0008		8	Ecole maternelle Oswald - Rue Oswald	Rue des adrets; Avenue des agaves; Avenue du balcon d'alicastre, Impasse des amandes; Rue des amandiers; Rue anthares; montée du cap d'armes, Avenue des asphodèles, Avenue de bellevue; Place du baron de belvédère; la bergerie; Avenue des collines bleues, Avenue des bouganivillers; Rue des brochets, Avenue des bruyères, corniche des cigales; Avenue des cistes; Allée des colibris; Boulevard du corail; Allée des cormorans; Avenue des cyprès, Impasse eden; Allée des genets; Impasse Saint germain, Impasse des goujons; Avenue de la vAllée heureuse; Allée des ibis; Avenue des jasmins; Boulevard de l'alicastre, Avenue des lavandes; Impasse Saint légier; Avenue du levant; Avenuedu soleil levant; Allée des chênes lièges; corniche de l'occident; Avenue des marjolaines; Rue de la mer; Rue des merous; Allée des mimosas; Rue de la montagne; Rue des oursins; Rue paradis; Allée des paradisiers; Allée des passereaux; Rue des pélicans; Rue de la perche; Rue des rascasses; Allée du bon repos; Avenue des romarins; Impasse des rosacées, Avenue des lauriers roses; Avenue des flamants roses; basse corniche du roucas; corniche supérieure du roucas; moyenne corniche du roucas; Rue de la soulane; montée des soupirs; Placette de la tarasque, golf de valcros, maison de valcros; Impasse venelle Sainte Anne; Allée de la vigie; montée de villars
LONDE LES MAURES (LA)	3	La Crau (N° 2)	0009		9	Salle des fêtes des Bormettes- Place Françoise Belot	Place Jean bart; Chemin du bastidon; Place de benat, Boulevard Louis bernard; Place bougainville; Rue du brégançonnet; domaine des canoubiers; Impasse cassard; Allée du front de mer; Rue Jean charcot; Place dumont d'urville; Rue du forum; Place vasco de gama; Chemin de la garenne; Impasse giens; Place Georges gras; Rue des ischias; Avenue de la baie des îles; quai Jean lamoudu; Impasse du langoustier; Rue magellan; Rue du maravenne; Rue des mélias; Chemin des moulières; Chemin du pansard; Traverse des pêcheurs; Rue de la ferme du plan; Rue marco polo; Placette du sarranier; Rue des îles du soleil; Rue surcouf; Placette du titan; Chemin du pansard
LONDE LES MAURES (LA)	3	La Crau (N° 2)	0010		10	Salle des fêtes des Bormettes- Place Françoise Belot	Boulevard de la plage de l'argentière - Chemin du domaine de l'argentière - Rue du pont blanc; Route de brégançon; Chemin de la colline; Chemin de la corniche; Rue de port-cros; Rue du château d'eau; Rue de la fonderie; Rue de la frégate; Rue de léoubes; Chemin du bord de mer; Rue des mimosas; Route du pellegrin; Rue des platanes; Rue de provence; Rue de la rade; Avenue schneider, Chemin du vallon; Chemin des hautes vues; Rue des dauphins
LONDE LES MAURES (LA)	3	La Crau (N° 2)	0011		11	Salle le chêne et l'olivier - Boulevard Azan	Route de l'appie; Route des borrels; Route de collobrières; Chemin de la farigoulette; le favenquet; Route de Saint honoré; za du bas jasson; Route de la jouasse; notre dame des maures; Quartier le trapan; Route de valcros; la vernède
LORGUES	4	Vidauban (N° 23)	0001	BC	1	Mairie - cours de la République	Ancienne voie ferree ; Boulevard République ; Boulevard clemenceau ; cours de la République ; impasse du grand jardin ; Place auriol ; Place clemenceau ; Place d'entrenchaux ; Place de la citadelle ; Place du petit marche ; Place du revelin ; Place lionel accarisio ; Place Marius trussy ; Place neuve ; Place Saint francois ; Quartier la muscatelle ; Quartier le grand jardin ; Quartier seignoun ; Rue de la cabane ; Rue de la commune ; Rue de la glaciere ; Rue de la resistance ; Rue de verdun ; Rue des 4 coins ; Rue des badiers ; Rue des tours ; Rue Docteur courdouan ; Rue droite ; Rue du cAnnet ; Rue du grand jardin ; Rue du marche ; Rue du paty ; Rue du revelin ; Rue du rouu ; Rue hopital vieux ; Rue juiverie ; Rue la citadelle ; Rue rob julien ; Rue Saint martin ; Rue Saint Michel ; Rue vacquier ; Rue vieille commune ; Rue vieille horloge ; Ruelle Saint martin
LORGUES	4	Vidauban (N° 23)	0002		2	Cantoun Dei Ancians - Cours de la République	Avenue Allongue ; Avenue de Toulon ; Avenue des 4 Pierres ; Boulevard de la liberation ; Boulevard frederic Mistral ; Chemin du gaz ; lotissement les ferrages ; lotissement les logis lorguais ; Place de climenes ; Place de l'église ; Place des ferrages ; Place du perron ; Quartier de la cooperative ; Quartier ferray redonne ; Quartier le college ; Quartier le plan ouest ; Quartier les ferrages ; Quartier les jardins ; Quartier Saint roch ; Quartier Sainte auxile ; rond point de la liberation ; Rue 8 mai 1945 ; Rue ancien college ; Rue barbacAnne ; Rue bourgade ; Rue de climenes ; Rue de l'église ; Rue de la trinite ; Rue des ferrages ; Rue des ourtins ; Rue du coursier ; Rue du perron ; Rue Emile heraud ; Rue torrent d'Etienne ; Ruelle de la trinite ; Ruelle de l'église ; verger des ferrages
LORGUES	4	Vidauban (N° 23)	0003		3	Groupe scolaire Emile Zola - Place des ferrages	Boulevard real calamar ; Chemin notre dame ; Chemin de Saint ferreol ; ehpad notre dame des anges ; ehpad Saint francois ; ermitage st ferreol ; hlm l'enclos ; lotissement bastides de l'enclos ; lotissement les amandiers ; missionnaires de l'assomption ; oblates de l'assomption ; Quartier collet de michoune ; Quartier l'enclos ; Quartier bastian ; Quartier châteaufloreyes ; Quartier cote de Saint ferreol ; Quartier defens neuf oriental ; Quartier gorge de st ferreol ; Quartier l'enclos ; Quartier la cassérine ; Quartier la marsAnne ; Quartier le boris ; Quartier le defens neuf ; Quartier le defens neuf occidental ; Quartier le relars ; Quartier les allemans ; Quartier les tuffs ; Quartier real calamar ; Quartier Saint ferreol ; Quartier Saint honorat ; residence autonomie clos des tufs ; Route de berne ; Route de sauveclare ; Rue des tuffs ; Rue notre dame ; Rue Saint honorat
LORGUES	4	Vidauban (N° 23)	0004		4	Groupe scolaire Emile Zola - Place des ferrages	Hameau des pailles ; hameau du content ; hameau la couaste ; Quartier bastides des candeliers ; Quartier bataye ; Quartier castel roubine ; Quartier Chemin Draguignan-frejus ; Quartier clos des amandiers ; Quartier florieyes ; Quartier jas de paret ; Quartier jas de paret meridional ; Quartier la cadenièrre ; Quartier la couaste ; Quartier la gattuse ; Quartier la lombarde ; Quartier la mascaronne ; Quartier laouadiou ; Quartier le candelier ; Quartier le candelier meridional ; Quartier le clos de girards ; Quartier le clos du capitou ; Quartier le content ; Quartier le jeu de mai ; Quartier les aumedes ; Quartier les aumedes orientales ; Quartier les fourches ; Quartier les fourques ; Quartier les omedes ; Quartier les pailles ; Quartier liecabre ; Quartier liecabre occidental ; Quartier liecabre sud ; Quartier petit Saint barthelemy ; Quartier peylong ; Quartier peylong du plan ; Quartier plan de perrieres ; Quartier roubine ; Quartier Saint barthelemy ; Quartier Saint Jean du plan ; Quartier Sainte Anne ; Quartier vaussiere ; Route de Draguignan
LORGUES	4	Vidauban (N° 23)	0005		5	Groupe scolaire Emile Zola - Place des ferrages	Chemin de la martinette ; domaine Saint Louis ; hameau vignaubiere ;hameaux de provence ;Quartier adrech de belinarde ;Quartier adrech pommeret ;Quartier adrech valmouissine ;Quartier avenc des pics ; Quartier belinarde ;Quartier broussan ;Quartier château st Louis ;Quartier descalis ;Quartier fauveri ;Quartier foneri ;Quartier fontvallon ;Quartier gavaron ;Quartier gorge combrefine ;Quartier l'Arnaude ;Quartier l'avenc ;Quartier la basse peirouard ;Quartier la beliere ;Quartier la cabriere ;Quartier la colle de prat ; Quartier la courneirede ;Quartier la haute courneirede ; Quartier la martinette ;Quartier la matabonne ;Quartier la panisse ;Quartier la peirouard ; Quartier la peirouard orientale ;Quartier le pendedi ;Quartier le plan ;Quartier le plan est ; Quartier le plan ouest ; Quartier les adrechs ; Quartier les crottes ; Quartier les girards ; Quartier les maneous ; Quartier les monges ; Quartier les monges meridionales ; Quartier les mourres ; Quartier les mourres descalis ; Quartier les peiroux ; Quartier les pics ; Quartier lou sauviè ; Quartier plan de la vache ; Quartier Sainte Anne d'argens ; Quartier valmouissine ; Quartier vignaubiere
LORGUES	4	Vidauban (N° 23)	0006		6	Ecole maternelle André Negrel - Place des ferrages	Hameau Saint jaume ; Quartier peycervier occidental ; Quartier baudinaires ; Quartier blacassous ; Quartier blacassous meridional ; Quartier bourrage ; Quartier chatearenard ; Quartier collet guilon ; Quartier collet redon ; Quartier collet redon clapièr ; Quartier de l'homme mort ; Quartier de mappe ; Quartier franqueuse ; Quartier fricassun ; Quartier gigery ; Quartier graveisson ; Quartier la clapièrre ; Quartier la douce ; Quartier la douce ouest ; Quartier la dourette ; Quartier la luvriere ; Quartier le palet ; Quartier le palet oriental ; Quartier le pas de l'ave ; Quartier le pont d'argens ; Quartier les gaurrands ; Quartier les lones ; Quartier les mauniers ; Quartier les miquelets ; Quartier les pelicans ; Quartier lou roundin ; Quartier mappe occidental ; Quartier mappe oriental ; Quartier mappe septentrional ; Quartier peicervier ; Quartier peycervier ; Quartier peycervier oriental ; Quartier plan des Salles ; Quartier rocher de mAdame ; Quartier Saint christophe ; Quartier Saint jaume ; Quartier Saint jaume occidental ; Quartier Saint jaume sud ; Quartier Saint Lazare ; Quartier san lai ; Quartier san peire ; Quartier san peire oriental ; Quartier san peire ouest ; Quartier valmouissine est ; Quartier ventrone ; residence les combarelles ; Route de carces
LORGUES	4	Vidauban (N° 23)	0007		7	Ecole maternelle André Negrel - Place des ferrages	Chemin de l'etang ; Chemin de la faou ; Chemin des reveries ; domaine Sainte foy ; hameau les salettes ; Quartier la canal ; Quartier adret des salettes ; Quartier ; Quartier brunette ; Quartier cacoi ; Quartier collet de mouton ; Quartier defens vieux occidental ; Quartier defens vieux oriental ; Quartier domaine du pin ; Quartier du pin ; Quartier faillant ; Quartier faillant ; Quartier gaveison ; Quartier l'etang ; Quartier la faou ; Quartier le defens vieux ; Quartier les enqueses ; Quartier les roberts ; Quartier les rougons ; Quartier les salettes ; Quartier pra redon ; Quartier real cornu ; Quartier real lAugier ; Quartier real richoune ; Quartier rougon meridional ; Quartier rougon occidental ; Quartier rougon septentrional ; Quartier Sainte foy ; Quartier source real cornu ; residence les oliviers ; Route Saint antonin
LUC (LE)	4	Le Luc (N° 9)	0001	BC	1	Ecole maternelle Daudet Avenue Pierre Gaudin	Rue appolinaire ; Place bisal ; Rue brunet ; Place brunet ; Rue Lazare Carnot ; Impasse Lazare Carnot ; Impasse cavally ; Rue cavally ; Rue combes ; Place de la convention ; Place vaillant couturier ; Rue de l'enviadou ; Place des fabres ; Rue des fours ; Avenue Pierre Gaudin ; montée de l'horloge ; Rue de l'horloge ; résidence les jardins ; Place de la liberté ; Quartier la mascarpone ; Rue victor méric ; Rue des muriers ; Rue du portalet ; Rue du ravellet ; Rue de la République ; Rue de la roucaire ; Rue du quatre septembre ; Place de verdun ; Rue du vergeiras
LUC (LE)	4	Le Luc (N° 9)	0002		2	Ecole maternelle Daudet Avenue Pierre Gaudin	Route ancienne rte nationale 7 ; Quartier les près d'audières ; Rue de l'auria ; Chemin de l'avena ; Quartier la bernade ; résidence l'orée du bois ; immeuble de l'orée du bois ; Chemin bouderry ; Quartier bourigau ; Route de Brignoles rn 7 ; Quartier la butière ; Chemin de la caronne ; Quartier les destres ; hlm Pierre Gaudin ; Quartier de la croix de girarde ; Quartier la girarde ; Quartier Saint honorat ; Chemin de la Saint Joseph ; Quartier Saint Joseph ; Quartier le clapièr de la legue ; residence les hauts du luc ; domaine de la mirayette ; Avenue Pablo Picasso ; Quartier pierouy ; Quartier le bon pin ; Quartier le plantassier ; Rue Henri poincaré ; Quartier les pourraques ; Quartier rompe-coual ; Quartier vallon rougiers ; Quartier les trucs ; hlm le vergeiras ; Quartier le vergeiras ; residence du vergeiras ;
LUC (LE)	4	Le Luc (N° 9)	0003		3	Salle Jean-Louis dieux Avenue Pierre Gaudin	Avenue Jean Aicard ; Impasse Jean Aicard ; Quartier l'amaurigue ; Avenue gabriel barbaroux ; lotissement les bastides ; Rue Auguste blanqui ; Quartier la burlière ; Route de cabasse ; Quartier les caudeirons ; residence les cerises ; Quartier la colle ; Quartier le collet bas ; Quartier engenin ; Rue eugène garnier ; lotissement les genêts ; lotissement les rouges gorges ; Rue robert grosso ; Rue victor hugo ; Impasse victor hugo ; Quartier la font d'icard ; Quartier injenin ; Quartier plan jaubert ; Rue Jean Jaurès ; Rue Maréchal joffre ; Rue marechal lyautey ; Rue de meren ; Chemin de mirande ; Rue Frédéric Mistral ; Rue Jean moulin ; hameau les muraires ; Quartier les peyrans ; Rue serge pothonier ; Avenue de provence ; Quartier pumeyan ; Quartier la ruisse ; lotissement Saint eloi ; Quartier val de sollies ; Quartier tabarry ; lotissement tabarry.

LUC (LE)	4	Le Luc (N° 9)	0004		4	Salle Jean-Louis dieux Avenue Pierre Gaudin	Quartier allemagne ; Quartier baraouque ; Quartier la bareste ; immeuble la cerisaie ; Rue Paul cézar ; Avenue Pierre de courbetin ; domaine la croix de Pierre ; Quartier les debras ; Avenue Anatole France ; Quartier la gardAnne ; Boulevard Charles Gaudin ; Quartier gazan ; Quartier du grimaudet ; Quartier st Jean ; Chemin de st Jean ; Rue Louis jolivet ; Quartier la grande lauzade ; Rue du Docteur maurin ; Route des mayons ; Quartier le mournai ; lotissement les mueilles ; Avenue du onze novembre ; Quartier st Jean occidental ; Quartier paradis ; Quartier pebrier ; lot hameau Saint Pierre ; Avenue de pioule ; Quartier de pioule ; Quartier le plan ; Quartier le pourverel ; Quartier les basses retraches ; Quartier Saint andrieux ; Chemin de la source ; Avenue de Lattre de Tassigny ; Route de Toulon ; Quartier la tour ; Quartier le plan de la tour ; hameau de la tour ; Quartier vacquette ; Quartier les vidals ;
LUC (LE)	4	Le Luc (N° 9)	0005		5	Salle Jean-Louis dieux Avenue Pierre Gaudin	Quartier l'angoustière ; Quartier bel amant ; Quartier l'escarabin ; Quartier la fedonière ; Quartier front freye ; Quartier les goirAnnes ; Quartier guelliere ; Quartier la gueirAnne ; Quartier les lauves ; Quartier masse ; Route des mayons ; domaine de la myrayette ; Quartier cote de pracamino ; Quartier le paradou ; Quartier la pardiguière ; Quartier la Parisenne ; Quartier pas-vieux ; Chemin de payette ; Quartier payette ; Quartier peguier ; Quartier les hautes pommiers ; Quartier les pommiers ; Quartier les basses pommiers ; hameau de repenti ; Chemin de repenti ; Route de repenti ; Quartier le vallat sableux
LUC (LE)	4	Le Luc (N° 9)	0006		6	Salle Jean-Louis dieux Avenue Pierre Gaudin	Rue Joseph andrac ; voie Aurélienne ; Rue Hector Berlioz ; Avenue Aristide Briand ; residence les capucines ; Impasse corneille ; Rue corneille ; residence d'azur ; Rue de la fontaine ; Rue de la gare ; Rue gounod ; Avenue rouget de l'isle ; Place rouget de l'isle ; Quartier les jardins ; Quartier Saint jaume ; Avenue des lauriers ; Quartier les liebauds ; Rue molière ; residence les muriers ; Rue Marcel Pagnol ; Avenue paradis ; lotissement paradis ; Rue racine ; Avenue johan strauss ; Avenue van gogh ; Rue verdi
LUC (LE)	4	Le Luc (N° 9)	0007		7	Salle Jean-Louis dieux Avenue Pierre Gaudin	Rue de l'auriac ; Chemin de l'auriac ; terrasses bella vista ; bd Pierre chavaroche ; Chemin du fanguet ; Quartier le fanguet ; Traverse la ferrage ; hlm la ferrage ; Rue lamartine ; Quartier l'annonce ; immeuble Saint Lazare ; Quartier Saint Lazare ; les jardins de mestre elie ; Rue de l'ormeau ; Place pasteur ; Rue Emile pelepoul ; Chemin de precoumin ; Quartier precoumin ; Rue edmond rostand ; Chemin de vaulongue
LUC (LE)	4	Le Luc (N° 9)	0008		8	Salle Jean-Louis dieux Avenue Pierre Gaudin	Quartier coudounelle ; Rue gustave flaubert ; Avenue Pierre mendes France ; Rue théophile gautier ; Quartier la lauzade ; Quartier le mauvent ; Avenue Pierre mendes France ; Quartier la mourignette ; Chemin des oliviers ; Quartier les oliviers ; Quartier le mas de pourverel ; Quartier la retrache ; residence Saint-Louis ; Route de Toulon ; lotissement les vigneron ; residence les vignes
MARTRE (LA)	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	Mairie - Salle du conseil	TOUTE LA COMMUNE
MAYONS (LES)	4	Le Luc (N° 9)	0001 (unique)	BC	1	Rue grande	TOUTE LA COMMUNE
MAZAUGUES	6	Garéoult (N° 7)	0001 (unique)	BC	1	Salle des fêtes - Place Pedeau	TOUTE LA COMMUNE
MEOUNES LES MONTRIEUX	6	Garéoult (N° 7)	0001	BC	1	Mairie - Salle du conseil municipal	Auberge de pachouin ; auberge pa py yong ; campagne chantavert ; camping aux tonneaux ; chapelle st Lazare ; chartreuse de montrieux ; Chemin de st Lazare ; Chemin du cros de l'estang ; Chemin du nai ; clos du gapeau ; domaine de gavaudan ; domaine de la grave ; Impasse du vieux moulin ; la capeliere ; la trinite ; le collet de Saint Lazare ; le quartelet ; les espreveires ; les fogellis ; les hauts de la capeliere ; les prairies du nai ; maison forestiere ; mas du cros de l'estang ; midi de Saint Lazare ; montee du calvaire ; montrieux le jeune ; montrieux le vieux ; Place de l'église ; Quartier barrare ; Quartier baumon ; Quartier de Saint Lazare ; Quartier du cros de l'estang ; Quartier la coste ; Quartier les ferrages ; Quartier pachouin ; Quartier peyrouar ; Route de montrieux ; Route de Toulon
MEOUNES LES MONTRIEUX	6	Garéoult (N° 7)	0002		2	Salle Odette Beaulieu	Bramapan ; campagne la calotte ; campagne peyrougier ; Chemin de peyrougier ; Chemin de planestel ; domaine vigne groussiere ; farine orientale ; font petugue ; grand'Rue ; hostellerie la poele d'or ; Impasse Saint esprit ; la poulaque ; le camp ; le jas de barry ; le martinet ; le vallon ; les auguspins ; les fourgelys ; les lingoustieres ; les molieres ; les rampins ; mas de peyrougier ; montee des anciennes écoles ; passage Saint antoni ; Place vieille ; planestel et caylade ; Quartier beaumarran ; Quartier farine ; Quartier la platriere ; Quartier le cros ; Quartier peiroubaret ; Quartier planesselve ; Quartier planestel ; Quartier Sainte Anne ; Route de brignole ; Route de signes ; Route de Toulon ; Route nationale ; Rue basse ; Rue blanquet ; Rue des ormeaux ; Rue du four ; Rue melna ; Rue neuve ; villa le bastidou
MOISSAC BELLEVUE	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	Salle de la Combe	TOUTE LA COMMUNE
MOLE (LA)	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0001 (unique)	BC	1	Salle de l'astéroïde - 1er étage - 11 Bis Chemin du Raia	TOUTE LA COMMUNE
MONS	8	Roquebrune/Argens (N° 11)	0001 (unique)	BC	1	Centre culturel Place Saint sébastien	TOUTE LA COMMUNE
MONTAUROUX	8	Roquebrune/Argens (N° 11)	0001	BC	1	Mairie Place du clos	Chemin des adrechs de valcros ; Chemin de cougourdon ; Chemin de la frégière ; Chemin des bas adrechs ; Impasse des bas adrechs ; Impasse des roures ; Chemin de camp long ; Impasse de camp long ; Chemin de l'ancienne gare ; Impasse de l'ancienne gare ; Impasse des bassins de la gare ; Chemin de Saint-Michel ; Traverse de Saint-Michel ; Chemin de gimbrette ; Impasse de gimbrette ; Chemin de Saint-vincent ; Chemin départemental 37 ; Rue Antoine bonnet ; Place justin blanc ; Avenue Jean-Camille pauc ; Impasse de la barricade ; montée christian dior ; Place du clos ; Quartier la fontaine ; Rue de la fontaine ; Rue de la résistance ; Rue de la rougière ; Rue de l'église ; Rue du rastel ; Rue derrière barri ; Rue des écoles ; Rue des marchands ; Rue droite ; Rue du pigeonier ; Rue eugène segond ; Rue Georges lacombe ; Rue léopold hustache ; Rue mirabeau ; Rue neuve ; Rue Saint-barthélemy ; Rue Sainte-brigitte ; Quartier raton ; Chemin de la barricade
MONTAUROUX	8	Roquebrune/Argens (N° 11)	0002		2	Ecole du lac - Quartier la colle noire	Ancienne gare ; Avenue de provence ; centre espace ; Chemin de chambarrot ; Chemin de fondurane ; Chemin de la frieste ; Chemin de gaudon ; Chemin de la barrière ; Chemin de la buissière ; Chemin de la colle noire ; Chemin de la fontaine d'Aragon ; Chemin de l'aven ; Chemin de narbonne ; Chemin de valcros ; Chemin départemental 37 ; Chemin des chaumettes ; Chemin des cigales ; Chemin des esclapières ; Chemin des genêts ; Chemin du magnanon ; domaine de la chesnaie ; Quartier font pascal ; font taboureno ; hameau les chaumettes ; hameau fontaine d'Aragon ; Impasse colombe ; Impasse des charonnerets ; Impasse des chaumettes ; Impasse des esclapières ; Impasse des roures ; Impasse fontaine d' Aragon ; Impasse le plan oriental ; Quartier la colle noire ; Quartier le gabinet ; Quartier le plan occidental ; les eaux chaudes ; lotissement de la colle noire ; lotissement des chaumettes ; montée des oliviers ; Quartier fontaine d'Aragon ; Quartier fondurane ; Quartier gaudon ; Quartier la barrière ; Quartier la buissière ; Quartier du magnanon ; Quartier la foux ; Quartier des esclapières ; Quartier les chaumettes ; Quartier les légets ; Quartier narbonne ; Quartier valcros ; Route départemental 562 ; résidence les chaumettes ; Route du lac ; Rue des amandiers ; Rue des micocouliers ; Rue des pêcheurs ; Traverse de colombe ; Traverse de la barrière ; zac des chaumettes ; Chemin des oliviers ; Quartier chambarrot ; Quartier le plan oriental
MONTAUROUX	8	Roquebrune/Argens (N° 11)	0003		3	Salle polyvalente Rond Point du 8 mai	Pont de siagne ; Quartier le jas neuf ; Quartier patareou ; Route de Grasse ; Route de la gare ; Allée Berlioz ; Allée debussy ; Avenue bach ; Avenue chopin ; Avenue halévy ; Avenue de schubert ; Boulevard marquis du rouret ; Boulevard du belvédère ; Boulevard de tournon ; Boulevard rameau ; Boulevard verdi ; Boulevard vivaldi ; Chemin de la gipièrre ; Chemin de l'affama ; Chemin de l'aubéguier ; Chemin de l'euvière ; Chemin de tournon ; Chemin de villefranche ; Chemin des bassins ; Chemin des claveaux ; Chemin des hauts adrechs ; Chemin des messugues ; Chemin de belvédère ; Chemin du brayet ; Chemin du clos de roland ; Chemin du petit brayet ; Chemin du petit engeiraou ; Chemin engeiraou ; Chemin font de cade ; Impasse de l'affama ; Impasse des fleurs ; Impasse des messugues ; Quartier villefranche ; Impasse du grand puits ; Impasse les lauriers roses ; le val des cèdres ; les chênes yeuses ; Quartier des claveaux ; Quartier engeiraou ; Quartier font de cade ; Quartier la gipièrre ; Quartier la matade ; Quartier l'affama ; Quartier l'aubéguier ; Quartier le brayet ; Quartier le grand puits ; Quartier le laquet ; Quartier l'euvière ; Quartier les adrechs du puits ; Quartier les hauts adrechs ; Route de tournon ; Chemin de l'euvière ; Traverse de la matade
MONTAUROUX	8	Roquebrune/Argens (N° 11)	0004		4	Salle polyvalente - les Estérets du lac	Soleil des adrets ; Rue du soleil des adrets ; Rue du reyran ; Traverse des mûriers ; Allée des aulnes ; Avenue des estérets ; Rue du belvédère ; Chemin des roches ; corniche des moulières ; corniche des porphyres ; hameau des fustières ; hameau du soleil ; Impasse des arbousiers ; Impasse des bruyères ; Impasse des chèvrefeuille ; Impasse des fougères ; Impasse des sangliers ; estérets du lac ; les rives de la siagnole ; Rue de l'Europe ; les terrasses de soulAnnes ; passage du lac ; Rue de la siagnole ; Rue de l'hubac ; Rue des arbousiers ; Rue des fustières ; Rue des moulières ; Rue des roches ; Rue des rûches ; Rue du crolnet ; Rue du four ; Rue du gros ; Rue du lac ; Rue du reyran ; Rue du vallon de garrot ; Rue du vallon de pèbre ; Rue maraval ; Traverse des sangliers ; vallon de pèbre ; vallon des ours ; Place des estérets ; Place du nord ; Route du lac
MONTAUROUX	8	Roquebrune/Argens (N° 11)	0005		5	Salle polyvalente Rond Point du 8 mai	Chemin de bigarel ; Chemin de la ferrage ; Chemin de Saint-donat ; Chemin de subrane ; Chemin des laouves ; Chemin des sureaux ; Chemin du collet de bigarel ; Chemin du collet du puits ; Quartier le collet du puits ; lotissement le collet du puits ; Quartier bigarel ; Quartier carpenelle ; Quartier courraguier ; Quartier de la ferrage ; Quartier font d'imbert ; Quartier le petit puits ; Quartier les laouves ; Quartier péchier ; Quartier subrane ; Route de callian ; Chemin de cuguillade ; Chemin de la gachette ; Chemin de la siagne ; Chemin des areniers ; Chemin des toars ; Chemin des vignes ; Chemin du défens ; Chemin du moulin ; Chemin du stade ; Chemin du vilaron ; Impasse du grand puits ; Impasse de la gachette ; Impasse des boudrians ; Impasse des toars ; Impasse des vignes ; Impasse des bois ; montée des toars ; Impasse du moulin ; Quartier blétière ; Quartier cuguillade ; Quartier du puits ; Quartier de la gachette ; Quartier le bois ; Quartier le brusquet ; Quartier le vilaron ; Quartier les areniers ; Quartiers les toars ; rond point du 8 mai ; Traverse de la blétière3/4
MONTFERRAT	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	Salle Jean-Paul Carletti - 11 Chemin de Pierrepont	TOUTE LA COMMUNE
MONTFORT SUR ARGENS	6	Brignoles (N° 1)	0001 (unique)	BC	1	Ecole Octave Vigne - Quartier le Pré de Clastre	TOUTE LA COMMUNE
MONTMEYAN	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	Place de la coopérative	TOUTE LA COMMUNE
MOTTE (LA)	8	Flayosc (N° 4)	0001	BC	1	Salle des fêtes, Place de la République	Rue aymard ; Quartier colle-basse ; Rue bouffarde ; Quartier bramepan ; Rue de la cabrière ; Chemin du saut du capelan ; domaine de chateauxvieux ; Place clemenceau ; Chemin du dégoustaou ; Chemin des euvreils ; Quartier de l'etang ; Allée des ferrages ; lot des ferrages ; ancien Chemin de figanières ; Route de figanières ; Chemin de figanières ; lot les genets ; Chemin des hayettes ; lotissement bel horizon ; Place de l'horloge ; Chemin des horts ; Rue des îles ; le peiréguier du jas ; Chemin du peiréguier du jas ; Chemin de Saint-Joseph ; Quartier méyas ; Avenue Frédéric Mistral ; Chemin des oliviers ; Chemin du péré ; Chemin des pignatelles ; Quartier le plateau ; Quartier pouillette ; Quartier le puits ; Rue Saint-quinis ; Chemin de pré-redon ; Chemin des ribas ; Chemin des selves ; Chemin des sources ; centre stogaz ; Rue du tambourinaire ; Rue du tonnerre ; Rue tramayon ; Route de trans ; Chemin de l'usine ; domaine de valbourgès ; Chemin de vAllongue ; Rue violet
MOTTE (LA)	8	Flayosc (N° 4)	0002		2	Salle des fêtes, Place de la République	Résidence le clos d'azur ; Route de bagnols ; lotissement bellevue ; domaine de don bosco ; Boulevard André bouis ; Route de callas ; lot la cantarelle ; Chemin des clans ; lieu-dit clastron ; Chemin des correns ; Avenue du 15 août 1944 ; golf Saint-édréol ; Chemin des euvreils ; château d'esclans ; domaine jas d'esclans ; domaine des grands esclans ; résidence l'estagnol ; Chemin de fontcyrille ; Chemin du pin fourca ; Rue grande ; Chemin des jardins ; Rue de la libération ; Quartier la maurette ; Chemin des bastides du mitan ; bastide du mitan ; Route du muy ; Chemin des muyois ; les hauts de la nartuby ; Route nationale 555 ; Chemin de la plaine d'olive ; Chemin de péou-gros ; résidence le pigeonier ; hlm le pigeonier ; Avenue de Sainte-roseline ; résidence le roucas ; Chemin des rouvières ; lotissement le serre ; domaine du serre ; Quartier le serre ; Rue de la treille
MUY (LE)	5	Vidauban (N° 23)	0001	BC	1	Salle polyvalente, Avenue Sainte	Limite nord, Boulevard de la libération non compris ses électeurs. Limite est Avenue de la tour y compris ses électeurs et non compris les électeurs des hlm Saint-andrieu, limite sud, autouRoute a8, limite ouest cd52, non compris ses électeurs,
MUY (LE)	5	Vidauban (N° 23)	0002		2	Salle polyvalente, Avenue Sainte	Limite nord Route d'aix y compris ses électeurs, limite est cd 25 y compris ses électeurs, limite sud autouRoute a8, limite ouest jusqu'à la commune des arcs-sur-argens
MUY (LE)	5	Vidauban (N° 23)	0003		3	Salle polyvalente, Hall de la médiathèque, Avenue Sainte- Anne	Limite sud Boulevard de beauregard y compris ses électeurs, limite ouest jusqu'à la commune de trans-en-provence, limite nord jusqu'à la limite de la motte, limite est juqu'à la Route de callas non compris ses électeurs

MUY (LE)	5	Vidauban (N° 23)	0004		4	Salle Polyculturelle Pierre Taxil, 11 Avenue Jules Ferry	Limite ouest Route de callas y compris ses électeurs, limite nord jusqu'à la commune de la motte, limite est de Roquebrune/Argens non compris les électeurs des domaines de la roquette et du rabinon, limite sud Boulevard de la libération, Avenue de la tour non compris les électeurs de ces voies, y compris les électeurs des électeurs des hlm Saint-andrieu y compris jusqu'à la limite des communes de plan de la tour et Sainte-maxime non compris les électeurs des domaines des Charles, des canebières, des déguiers, des basses et des hautes bauquières
MUY (LE)	5	Vidauban (N° 23)	0005		5	Salle Polyculturelle Pierre Taxil, 11 Avenue Jules Ferry	Boulevard de la libération, secteur limité par le Boulevard de beaugerard non compris ses électeurs, la Route d'aix non compris ses électeurs, jusqu'au hlm la peyrovas non compris ses électeurs, les électeurs domiciliés hors de la commune, les électeurs habitant à l'étranger, domaine des Charles, domaine des canebières, les déguiers, les hautes et basses bauquières, domaine de la roquette, domaine du rabinon
NANS LES PINS	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0001	BC	1	Espace polyvalent - Place de Losme - Route du Cauron	Grand Rue, Rue Georges Clémenceau, Cours Général de Gaulle, Rue Frédéric Mistral, Route de la Sainte Baume, Boulevard de la Mecque, Place de la Chapelle, Rue du Vieux Nans, Chemin du Barry, Traverse des jardins, Les Genestières, Les Garrigues, Les Aumèdes, Quartier La Jolie, Rue Jean Aicard, L'orge, Carraire du vallon de l'Orge, Saint Laurent, La Taurelle, Traverse du portail, Traverse Pelicier, Rue de l'Eglise, Rue de l'ancienne Mairie, Route du Tigre, Lotissement Le Château, Chemin de l'Hubac, Chemin de l'Orge, Passage de la Baume, Chemin de Saint Esprit, Place Victor Dedieu, Place de Verdun, Lotissement Les Fumades, La Faroto, Chemin de la Placette, Le Barry, Impasse du Cheval Blanc, Traverse du Boutiquet, Le Cros de Mouron, Le Clos Farage, Collet Redon, Cros de Mouron, Chemin du Bouaou, Les Prés, Chemin Saint-Esprit
NANS LES PINS	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0002		2	Espace polyvalent - Place de Losme - Route du Cauron	Route de Marseille, Jas de Ribier, RD 560, Lotissement Le Clos de l'Olivier, Plan de Georges, Le Puits de Peyron, Traverse de la Cerisaie, RD1, La Vausière, Lotissement Le Pas des Rouves, Le Mont Aurélien, Domaine de Cantailac, Domaine de La Castinelle, Domaine de la Martine, Domaine de la Tuilière, Le Jas de Rouquier, Les Adrets, La Chaumette, La Crèche, Lotissement Le Clos Fleuri, Chemin Puits de Peyron, Quartier panelly, Chemin de Fontvieille, Chemin du Cimetière, Traverse de Fontvieille, Chemin de Mantelette, Les Sentes, Quartier Vandegale, La Mouchouane, Les Clos, La Colle de Gauthier, Chemin de la Colle de Gauthier, Impasse Docteur Daniel Manassero, Lotissement Le Clos des Tilleuls, Lieu dit la Mouchouane
NANS LES PINS	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0003		3	Espace polyvalent - Place de Losme - Route du Cauron	Route de la Transhumance, Chemin de Pierrefeu, Route de Brignoles, Chemin du Moulin, Lotissement La Jeannette, Route de Saint-Maximin, Chemin du Cros de Briançon, Cros de Briançon, Courgourde, La Plaine, Pierre Plate, Lotissement Le Jardin de Rose, Lot. Jardins de Joseph et Jeannette, Lotissement Lou Pouli Cautoun, Allée Paulette et Jacques Toméi, Lotissement Les Jardins de Lisa, Allée des Micocouliers, Quartier Pierrefeu, Le Pré Long, Impasse Justinien Bech
NANS LES PINS	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0004		4	Espace polyvalent - Place de Losme - Route du Cauron	Avenue Julien Jourdan, Les Jas, Carraire de Delvieux Nord, Boulevard Pascal Jourdan, Route du Cauron, Carraire de Delvieux Sud, Chemin du Jas, Chemin de Meinarguette, Lotissement Les Concerts du Paradis, Lotissement Le Clos Saint Jacques, La Bastide Blanche, La Coudounelle, Les Costes, Les Vannades, Mère Grand, La Mitresse, Traverse de La Morne, Lotissement L'Orée du Golf, Le Jas, Lotissement Les Allées de la Tosca, La Tuilière
NEOULES	6	Garéoult (N° 7)	0001	BC	1	Salle polyvalente Square du bicentenaire	Le village, Quartier centre
NEOULES	6	Garéoult (N° 7)	0002		2	Salle polyvalente Square du bicentenaire	Quartier ouest
NEOULES	6	Garéoult (N° 7)	0003		3	Salle polyvalente Square du bicentenaire	Quartier est
OLLIERES	6	Saint-Maximin (N° 13)	0001 (unique)	BC	1	Parc Jean Doriac - Salle des fêtes	TOUTE LA COMMUNE
OLLIOULES	2	Ollioules (N° 10)	0001	BC	1	Salle Jean Moulin - Espace Pierre Puget - 1 Place Marius Trotobas	Chemin de Châteauvallon, Route de faveyrolles (côté impair du 631 au 99999), Chemin de la porte de l'octroi, Chemin de la clairière, Rue filippi, Impasse du chardonneret, Impasse des myrtilles, Chemin de la reynaude, Chemin des sorbiers, Chemin des cyprès, Chemin de la tuilerie, Chemin de la marjolaine, Chemin du Docteur nivière, Chemin de la chapelle, Chemin de la cancelade, Chemin de la baratone, Impasse picooove, Chemin Pierre vezzoso, Chemin picooove, Impasse Pierre vezzoso, Chemin des messugues, Rue st victor, Rue de savre, Rue de la Grassette, Chemin campagne canolle, Chemin du rossignol, la soulane, Chemin Etienne massiani, Chemin du seigneur, Chemin de canto maï, Impasse de la cancelade.
OLLIOULES	2	Ollioules (N° 10)	0002		2	Salle Jean Moulin - Espace Pierre Puget - 1 Place Marius Trotobas	Lotissement darbousson, hameau de faveyrolles, Allée des mimosas, Chemin des chênes, Chemin du château d'eau, Chemin de brignac, Chemin de campourri, Allée des violettes, Allée des lilas, Allée des roses, Chemin du kiosque, Route nationale 8, Chemin des lentisques, montée du panorama, Chemin du soleil, lotissement barry, Chemin de la bastide, Chemin de la coopérative, Chemin de l'arcadia, lotissement la royale, Allée le plein soleil, Route de faveyrolles (côté pair du 0 au 1080), Impasse des ancolives, Impasse les hautes des ancolives.
OLLIOULES	2	Ollioules (N° 10)	0003		3	Salle Jean Moulin - Espace Pierre Puget - 1 Place Marius Trotobas	Rue le geffrier, Chemin de la gipièrre, Chemin de la reine des bois, Chemin de la mandragore, domaine des cigales, Chemin de faveyrolles, Impasse des peupliers, Chemin de geffrier, Allée hélvétia, Chemin boneil, Rue des aubépines, Allée des eglantiers, Chemin de l'eau vive, Impasse de geffrier, Avenue Frédéric Mistral, Rue des argelas, Allée des genévriers, Impasse pignatue, espace athéna, Allée de la brun, Allée de la cayon, Allée de la coucourelle, Allée de la bouteillan, Chemin du vallon des oliviers, Chemin des cèdres, Impasse gas, Impasse des tilleuls, Impasse des amaryllis, Route de faveyrolles (côté pair du 1090 au 99998), Allée du blason, Allée Joseph berthelot, Avenue semper oliva, Traverse semper oliva, Allée fidélis, Chemin de la gaie vAllée.
OLLIOULES	2	Ollioules (N° 10)	0004		4	Salle Jean Moulin - Espace Pierre Puget - 1 Place Marius Trotobas	Chemin de piedardan, Route de la seyne, Chemin de six fours, Chemin des volières, Impasse des tochous, Chemin des roseaux, Chemin du passage à gué, Chemin de la rouquette, Chemin du camp laurent, Avenue Aristide Briand, Place Etienne astégiano, Chemin de lagoubran, Chemin sauvan, colline giraud, Impasse colline giraud, Chemin de la bouyère, Chemin André Louis, Chemin meissonnier, Allée des romarins, Chemin de la Mistralade, Chemin de la bouillonne, Allée des muriers, Chemin lou foevi, Chemin de la bauoque, Chemin de la juliette, Avenue Jean monnet, Chemin des delphiniums, Chemin de la petite garenne, Chemin de la capellane, Chemin des deux frères, Chemin André favet, Impasse de l'amiradou, Allée de la girane, Avenue Jean mermoz, Chemin de la bourrache.
OLLIOULES	2	Ollioules (N° 10)	0005		5	Salle André Mazza - 98 Rue Philippe De Hauteclouque	Route de la gare, Allée des chèvrefeuilles, Chemin des primevères, Chemin des rouves, Chemin de la tourelle (côté impair du 1 au 795), Chemin de la scabieuse, Chemin de la vaccoune, Chemin des deux cyprès, Impasse des amélie, montée de la farigoulette, Chemin de la Carraire, Chemin des glaiuels, Chemin du béal, Chemin des passeroses, Chemin du hameau, Chemin de la grand bastide, Chemin des pépinières, Allée des pervenches, Chemin des noisetiers, Chemin du baguïé, montée des restanques, Chemin franca, Traverse du serpolet, Route de sanary sur mer, Chemin des giroflées, Chemin du roustidou, Chemin des côtes du plan, Chemin du four, Chemin des fusains, Chemin de la marude, Chemin raoul coletta, Chemin des capucines, Chemin de la garrigue, Chemin les hauts de la vaccoune, Chemin des coquelicots.
OLLIOULES	2	Ollioules (N° 10)	0006		6	Salle ex-criée aux fleurs - 50 Tue Nationale	Chemin de Sainte barbe, Chemin du trémaillon, les hauts de Sainte barbe, Chemin du vallon, Chemin des rouges gorges, Chemin des fauvettes, Chemin les hauts du lançon, Chemin de la bergerie, Chemin havez, Chemin pas maï, Impasse des ecreuils, Chemin de la carrerade, Chemin des vignes, Chemin du lançon, Chemin des alouettes, Impasse des mésanges, Chemin de vallon cros, Route du gros cerveau, Chemin des hauts de vallon cros, Chemin des laurentins, Chemin des esqueiries, Chemin des agapanthes, Chemin du vallon de bonnet, Chemin de la tourelle (côté impair du 797 à 99999), Chemin de la tousque, Chemin des grands pins, Chemin du castellas, Chemin du refuge, Chemin de la tourelle (côté pair).
OLLIOULES	2	Ollioules (N° 10)	0007		7	Salle ex-criée aux fleurs - 50 Tue Nationale	Avenue Jean-Jacques dumas, Chemin de l'oratoire, Chemin des arbres, Chemin de la poussaraque, Impasse des genêts, Allée des magnolias, Allée des albizzias, Allée des cystes, Chemin du paradis, Chemin de l'oppidum, Route des gorges, Impasse du grand balcon, Chemin Sainte catherine, Allée des mirabelles, Chemin du régage, Chemin du haut vallon, Impasse de la bonnefont, Chemin de la bonnefont, Chemin de la courtine (côté impair), Place du 8 mai 1945.
OLLIOULES	2	Ollioules (N° 10)	0008		8	Salle ex-criée aux fleurs - 50 Tue Nationale	Allée marguerite, Chemin Saint laze, Chemin de la castellane, Chemin de l'oliveraie, Chemin des buis, Impasse des oiseaux, Chemin de la lentièrre, Chemin des garances, Chemin de la colline, Allée des bougainvillées, Allée des cerisiers, Allée des lauriers roses, colline Saint laze, Impasse des arbousiers, Chemin de la courtine (côté pair), Chemin des ligures, Chemin baron godinot, Allée des bleuets, Chemin de la cousteline, Impasse des cerisiers, Chemin du ribas, Route de faveyrolles (côté impair du 1 au 629), Chemin de coste floride, Chemin de Saint-Pierre, Chemin Saint vincent, Chemin Saint roch (côté impair).
OLLIOULES	2	Ollioules (N° 10)	0009		9	Maison des anciens - Avenue du 11 novembre 1918	Avenue Georges Clémenceau, Chemin de la burlière, Chemin Saint roch (côté pair), Chemin du pont du berger, Rue wolfgang amadeus mozart, Rue Hector Berlioz, Rue Maréchal de Lattre de Tassigny, Impasse rive gauche, Chemin de la martelière, Chemin d'odelys, Chemin d'entre les horts, Chemin du mail, Chemin de la noria, Chemin de vAnnelle, Chemin de l'aiguière, Chemin les vergers de Saint roch, Impasse du moulin neuf.
OLLIOULES	2	Ollioules (N° 10)	0010		10	Maison des anciens - Avenue du 11 novembre 1918	Rue des boutons d'or, Chemin des gais côteaux, Avenue de la résistance, Allée roger chambon, Place des marronniers, montée des palmiers, Chemin du floral, Chemin des oliviers, Chemin de la baume
OLLIOULES	2	Ollioules (N° 10)	0011		11	Espace Bremond - Rue Loutin	Rue Arnaud beltrame, Avenue maccarri, Rue République, hlm les gerberas, Avenue du 11 novembre, Place de verdun, Chemin de provence, Rue des bruyères, lotissement la cacoye, Allée des myosotis, Rue des anthémis, Rue des volubilis, Allée des orangers, Rue des lys, Rue des lavandes, Rue des jonquilles, Rue rené cassin, Rue romain rolland, Chemin Saint honnorat, Impasse bonifay, Chemin de la cacoye, Rue Antoine de Saint-Exupéry, Rue Marcel Pagnol, Rue Sainte-Anne, Chemin Saint-eloi.
OLLIOULES	2	Ollioules (N° 10)	0012		12	Espace Bremond - Rue Loutin	Rue Henri barbusse, Rue baudin, Rue Edouard branly, Rue berthelot, Rue Pierre et marie curie, Avenue Anatole France, Avenue barthélémy dagnan, Place victor clément, Rue fontaine du rentier, Rue diderot, Rue gambetta, Rue hoche, Place Jean Jaurès, Rue victor hugo, Rue du lançon, Rue loutin, Rue mourès, Rue marceau, Rue nationale, Rue pasteur, Rue gabriel péri, Rue Jean-Jacques Rousseau, Rue roger salengro, Rue Saint laurent, Rue de la tour, Place Marius trotobas, Chemin notre dame, cours Voltaire, Traverse du lançon, Traverse du moulin, sente du vieux moulin, Impasse Joseph ollivier, Avenue du Général de Gaulle, Impasse des néfliers, Place du trémaillon, Rue de l'audience, Impasse renaudel, Rue Renan.
PIERREFEU DU VAR	6	Garéoult (N° 7)	0001	BC	1	Salle André Malraux - Espace de la Bouchonnerie - 19 Avenue des poilus	Impasse libération; Avenue du 8 mai 1945; Impasse du 8 mai 1945; Place urbain senes; Rue Auguste roux; Impasse des bigaradiers; Avenue des cèdres; Impasse des cèdres; Place d'estienne d'orves; Impasse des oliviers; Impasse des matrnniers; Impasse des lauriers roses; Allée des cerisiers; Allée des mûriers; sentier du gros pin; sentier des mimosas; lotissement les cèdres; Impasse Henri bosco; Rue côme monier; Place de la concorde; Rue Docteur edmond mercier; Rue gabriel péri; Avenue Général de Gaulle; Rue Général sarraïl; lotissement les haineaux; Avenue mozart; Allée Georges bizet; Allée Frédéric chopin; passage del'arlésienne; Impasse les jai-dins de Saint-clair; lotissement la joliette; Impasse de la joliette; Impasse des jujubiers; Impasse des acacias; Rue de la joliette; Rue Jules favre; Rue Jules favre prolongée; Rue Jules fen-y; Avenue de Lattre de Tassigny; le gré; lieu dit le logis; Rue piene et marie curie; lotissement les mas du traversier; pat-c alexandre bertrand; Rue Louis pasteur; Chemin des petites telrnses; Avenue piene renaudel; Impasse piene renaudel; Rue du puits; Impasse Alphonse Daudet; Chemin de Saint-clair; Impasse Saint-Jacques; Quartier Saint-Jacques; Avenue des tenasses; résidence les tenasses; Impasse trotte can; Rue victor hugo - gfa du gré; Rue victor maurel; Impasse Voltaire - gfa du gré.
PIERREFEU DU VAR	6	Garéoult (N° 7)	0002		2	Salle André Malraux - Espace de la Bouchonnerie - 19 Avenue des poilus	Avenue a.g. Graziani - le gré; Traverse du baguie; Chemin de beausseas; Impasse Saint Michel; lotissement le bois Saint-Michel; Traverse Saint-Michel; Carraire de Jean court; Impasse Frédéric Mistral; Avenue Frédéric Mistral - le gré; Rue Jean Aicard - le gré; Chemin de Jean comt; Impasse Jean court; Impasse des lavandes; Impasse des iris; quattier Jean court; Impasse des messugues; Chemin de Jean coult le haut; quattier Jean giono - le gré; Quartier de la joliette; Chemin de la luquette; Impasse des passiflores; Impasse du pré de sigou; Traverse de sigou; Impasse de l'Eglantier; Impasse des pétunias; Chemin de sigou; Impasse des géraniums; Quartier sigou; Impasse des mat'guerites; Traverse des h01tensias; Impasse des abélias; Chemin de sigou le haut; Rue Louis Aragon; Rue Pablo Picasso; lotissement tenti ferme; Chemin du traversier; Impasse du vallon de sigou; Impasse de la ramade; lotissement les vignes.

PIERREFEU DU VAR	6	Garéoult (N° 7)	0003		3	Salle André Malraux – Espace de la Bouchonnerie – 19 Avenue des poilus	Avenue des anciens combattants afn ; Chemin des bigat-adiers ; Impasse des cigales ; Rue del'asile; Quartier barnenq ; Chemin du ban-y; Impasse du bassin; Rue du bassin; Chemin des bergeries ; Chemin du bon puits ; lieudit la broquièrre ; Impasse de la chapelle ; Rue de la chapelle ; Impasse du château ; lotissement les claires ; Chemin du collet du bon puits ; Rue de l'église ; Rue de l'Ermitage ; Chemin de la gravière ; Quartier la gravière ; Boulevard Henri guerin ; Route d'hyères ; Avenue Léon Blum ; Rue Louis honoré ; Rue du moulin à huile ; Avenue des poilus ; Impasse de la garance ; Impasse des poilus ; Chemin du poun-et ; Quartier poim-et ; Route de puget-ville; résidence réal mattin; Rue de la République; quattier la rivière ; Chemin des roches ; Chemin de la satteiris ; Quartier la satteiris ; Place wilson.
PIERREFEU DU VAR	6	Garéoult (N° 7)	0004		4	Salle André Malraux – Espace de la Bouchonnerie – 19 Avenue des poilus	Impasse des bruyères ; Chemin du cabanon du deffens ; Impasse du cade - le clos des massacans ; Impasse des camélias - le jardin de Paulina ; Impasse des genêts ; Impasse des myltes ; Impasse des chênes ; Chemin du collet du pont vieux ; lotissement le coteau ; Chemin du deffens de becasson ; le deffens de becasson ; Impasse des romarins ; Impasse des chèvrefoilles ; Chemin de la san'tette ; Allée de la farigoulette ; Impasse de la farigoulette ; qurutier le haut des plantiers ; Chemin de l'issemble ; Impasse des piverts ; Impasse des pétugues ; lieudit la josolette ; Chemin de la josolette ; Impasse des grives ; Impasse des drains ; Impasse des merles ; Impasse des serins ; Impasse des bergeronnettes ; Impasse des alouettes ; résidence lou pebre d' ail ; Impasse lei toudre ; Route des maures ; Impasse des pinsons ; Impasse des mésanges ; Impasse des rouges-gorges ; Impasse des loriots ; Impasse des geais ; lotissement !Oliveraie; Impasse du pin d'alep; Allée de la salsepareille ; Allée des genévriers ; la pinède des cigales ; qurutier les plantiers ; Impasse du rigau ; Impasse des rossignols ; Impasse du petits-houx - les ten-es de provence ; Allée des tournesols ; Impasse des lentisques ; Impasses des cistes ; Allée des cistes ; le vallon des cigales.
PIERREFEU DU VAR	6	Garéoult (N° 7)	0005		5	Salle André Malraux – Espace de la Bouchonnerie – 19 Avenue des poilus	Domaine de l'aumérade; ban cuers-pien-efeu; lieudit la bastide neuve; hameau beauvais ; Allée de beauvais ; Chemin sous peigros ; Impasse sauvignon ; Impasse syrah ; Chemin de la sermette ; Chemin de belle lame ; Impasse de belle lame ; lieudit la camargue ; campagne la deidière ; campagne la guiralfie ; campagne la rollande ; campagne les limacons ; campagne les mru-gayettes ; campagne petit Jean ; Impasse Carraire Saint-Michel ; château le tour Sainte Anne ; château montagne ; lieudit clouachières ; Chemin de clouachières ; Route de cuers ; Chemin des david ; hameau les david ; Impasse cinsault; lieudit fru-embert; domaine font-freye ; domaine de la gordonne ; domaine du jas de cape ; lieudit les man-onniers ; château montaud; Chemin des moulières ; Chemin du moulin - le pradoun ; lieudit le moulin la scie ; Impasse Paul verlaire ; lieudit peigros ; le petit montaud ; Route de pignans ; Chemin du plan ; le plan du carrat ; hameau les platanes ; Rue cabernet ; hameau la p01tanière ; Impasse de sauecAnne ; Rue de l'école ; Rue du fournil; Place des deux cafés; Impasse du puits; Impasse de l' aire; Impasse taroya; Impasse des périers ; Rue des rouves ; Impasse du canier ; Chemin des Paulettes ; Impasse du pressoir ; Impasse Jacques prévert ; Chemin du redouron; lieudit les rollands ; domaine Saint pien-e les baux; hameau Saint Jean ; Avenue Saint Michel ; lotissement Saint Michel ; Quartier Saint Michel ; Chemin de sen-e menu ; hameau la tuilière ; Impasse carignan ; Chemin des hameaux ; hameau les vidaux ; Rue alicante ; Rue chasselas ; Impasse aramon.
PIGNANS	4	Le Luc (N° 9)	0001	BC	1	Salle polyvalente Berthoire - le Pouverel	Place de la mairie, Rue de l'Église, Rue Cote Paille , Rue du Barry Neuf Rue des Quatre Coins,Rue GarriAnne, Rue de l'Enfer,Rue des Cliquessees,Chemin du Carry,Chemin Saint Pierre, Avenue Jules,Gérard,Avenue du Calvaire, Impasse de l'Église,Impasse Bourg Neuf , Place Mairie,Place des Armistices , Place de l'Église,Place de l'Enfer,Lotissement le Carry,Maison de Retraite, Quartier Le Carry, Quartier du Cros de Gourdin ,Chemin Cros de Gourdin,Quartier Saint Pierre,Quartier Valcros,Quartier Cul d'Alque,Quartier Plaiguiet,Chemin Vallon Lambert,Lotissement Le Chardonneret,Quartier Cros de l'Arnavet, Le Barry Neuf ,L'Annonciade,Chemin de Valcros,Impasse Général Azan Albert,Avenue Général Azan,Rue Louis Pasteur,Place de la Mairie ,Avenue de la Mairie ,Résidence Pin et Soleil, Avenue du Calvaire,Impasse Saint Pierre ,Lotissement le carry 2,Chemin du Carry ,Avenue General Albert Azan,Impasse Cul d'Alque,Lotissement La Pascalinette,Impasse du Page ,Lotissement le Clos des Carignans,Rue de la Calèche ,Impasse des Lauriers ,Lotissement Colette,Lotissement Sainte Marguerite ,Impasse des Genêts,Rue des Mésanges ,Impasse des Pinsons ,Impasse du Rouge Gorges,Impasse des Sansonnets ,Impasse de la Rocaille ,Rue des Jubbiers ,Rue Paradis ,Impasse des Cinsault ,Rue des Lys ,Impasse du Grenache ,Rue des Pitchouns,Impasse des étourneaux,Chemin des Cades,Impasse des Narcisses ,Impasse du cabernet ,Impasse du Tibouren,Rue du Syrah,Le Pré des Aires,Avenue du pré des Aires,Place des Aires,Quartier le pré des Aires
PIGNANS	4	Le Luc (N° 9)	0002		2	Salle polyvalente Berthoire - le Pouverel	Grande Rue ,Rue Les Maisons Neuves,Rue Saint Esprit ,Rue Juiverie,Rue des Caux,Chemin du Moulin,Chemin la Foux,Chemin des Plaines,Impasse des Caux,Impasse de l'Hospice,Domaine Rimauresq,Le Relais des Maures ,Route de Gonfaron,Route du Martinet,Route Nationale 97,Route de Notre Dame des Anges,Quartier Les Salles,Quartier La Foux,Quartier Les Cardonnées,Quartier Val de Collobrières ,Quartier Le Fége,Quartier La Fondaille,Quartier Les Plaines ,Quartier Carmaures,Quartier Le Migranon dessous,Quartier Valbonnette,Quartier Val Redonne,Quartier La Serre , Quartier Saint Barthélémy,Avenue du 8 mai 1945,Quartier Rimauresq,Vallon de l'Aubarède,Lieu-dit La Gourre,Quartier Bel Air ,Sanctuaire Notre Dame des Anges,Quartier Val de Garnier,Migranon,ZA La Lauve,Le Vallon de l'Aubarède ,Quartier Les Maisons Neuves,Chemin du Martinet ,Route des Plaines ,Quartier Les Salles Orientales ,Quartier Les Bastides,Chemin des Martels,Ancienne Route de Toulon,Chemin de la Serre,Lotissement Les Maisons Neuves ,Impasse des Sources ,Impasse de l'Estragon,Avenue Amélie Vernet,Rue L'orée des Maures ,Impasse du Romarin,Impasse de la Sarriette,Impasse Léopold Cahors,Rue des Pins,Chemin des Escargots ,Impasse du Thym,Impasse du ruisseau,Impasse de la Sauge,Piste D81,Chemin De la Papèterie ,Impasse du Cabanon ,Chemin de la Bergerie,Route du Cros de Panau,Chemin de Rimaurets,Piste de Seignoret D122,Route Ancienne Route de Toulon ,Chemin des Arbousiers ,Impasse du serpolet ,Impasse Odette Aussel,Chemin des Plaines ,Rue des Châtaigniers ,Impasse de la Prairie ,Chemin de L'aubarède, Impasse de la Marjolaine
PIGNANS	4	Le Luc (N° 9)	0003		3	Salle polyvalente Berthoire - le Pouverel	Rue Saint André,Rue Les Placettes,Rue Fontaine des Laines,Rue des Treilles,Rue Jean Aicard,Rue Tarabotte,Chemin du Colombier,Chemin du Panicau,Chemin des Banquets,Chemin La Plâtrière,Avenue Marcel Pagnol,Impasse Saint André,Place des Ecoles,Place Mazel,Place Saint André,Lotissement Les Fontaines des Laines,Lotissement Le Colombier,Traverse Mazel ,Vallon Caudet,Domaine Berthoire,Traverse Saint André,Route de Flassans,Quartier Les Montauds,Quartier BarbeirAnne,Quartier Les Banquets,Quartier Les Plâtrières,Chemin des Plâtrières,Quartier Le Pouverel,Quartier Panicaud,Quartier Derrière l'Auzière,Quartier Valbelle ,Quartier La Pellegrine,Quartier Jérôme,Quartier Combe ,Quartier Fontaine des Laines,Quartier Vallon Caudet,Quartier L'Espine ,Rue Fontaines des Laines,Chemin de La Pellegrine,Quartier Le Défends ,Rue des Ecoles, Quartier Berthoire,Lotissement Les Mas du Vignoble ,Salle Polyvalente Berthoire,Avenue Mazel,Rue Saint André,Chemin Des Banquets ,Chemin Jérôme Haut ,Impasse du Noyer ,Impasse du Chêvrefouille,Impasse du Houx,Piste Forestière T28,Impasse de L'ormeau ,Rue du Lavoir,Rue de la Gypièrre,Impasse du Château d'eau ,Chemin Derrière l'Auzière,Impasse du Lierre,Impasse de la Carrière,Impasse du Bastidon ,Chemin Des Combes,Impasse des Lentisques,Impasse du rocher ,Impasse de L'Origan,Lotissement Le Passé,Rue des lavandières
PIGNANS	4	Le Luc (N° 9)	0004		4	Salle polyvalente Berthoire - le Pouverel	Rue Recluse,Rue de la Berlière,Chemin du Paradou,Avenue Saint Roch,Avenue de la Gare,Avenue Rossima,Impasse La Foire,Traverse La Foire,Campagne Venelli,Place de la Foire,Route de Carnoules,Route de Pierrefeu,Quartier Le Paradou,Quartier La Longue, Quartier Le Béal,Quartier Rossima,Avenue du 11 Novembre 1918,Chemin des Cerisiers,Chemin des Lilas ,Chemin des Pommiers ,Gare SNCF ,Avenue La Foire,Quartier Rossima ,Chemin des Cerisiers,Impasse des Peupliers ,Impasse le Collet de la Longue,Impasse des Artistes,Avenue St Roch ,Impasse des Saules ,Chemin D'Astraud,Impasse des Bruyères ,Impasse Les CAnnes,Impasse du Héron,Impasse des Lavandes ,Impasse des Bigarreux,Impasse des Abeilles ,Impasse de la Truite,Impasse des Bambous ,Impasse Lou Parpaillou,Impasse des Roseaux,Impasse des Joncs ,Impasse des Cèpes ,Impasse du Chêne Liège,Impasse des Rossignols,Impasse du Platane ,Impasse du Noisetier ,Impasse des Griottes ,Impasse Plaqueminiers,Impasse du cyprès,Impasse des néfliers,Impasse des tilleuls,Chemin du figuier,Impasse des figuiers
PLAN D AUPS STE BAUME	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0001	BC	1	Maison de pays Salle 1, 332 Avenue de la libération	Chemin des adrets – Chemin du grand védi – carreirade des adrets – coulet de la carpAnne – Impasse de la figuère – Impasses des amoures – Impasse du champs des fourches – Impasse des genêts – Quartier roux – Chemin de la peyrière – Rue de l'oratoire – Quartier corps de ville, centre du village – Boulevard de la bayounette – Route d'auriol – Chemin de la brasque – Chemin de l'hubac – Allée de Saint jaume – Allée de bethanie – Chemin de la terre noire – Allée des pins verts, côté ouest – Avenue de la libération jusqu'au croisement de l'Allée des pins verts, côté ouest – Impasse de la morguette – Impasse du petit nice – Impasse Sainte germaine – Allée de signes jusqu'au croisement de l'Allée des pins verts, côté ouest
PLAN D AUPS STE BAUME	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0002		2	Maison de pays Salle 2, 332 Avenue de la libération	Cd 80 Boulevard de la quille, cd 80 Route de nans jusqu'à la cd 95 Route de mazaugues – cd 80, hôtellerie de la Sainte baume – Impasse de la petite caire – Impasse des peupliers – Impasse des pibles – Chemin de la magdala - Chemin de la morguette – Chemin de la maire - Allée des pins verts, côté est - Allée de signes depuis l'Allée des pins verts, côté est – Allée de l'orée du bois – Route de Saint-zacharie – Allée du jas – Chemin de la petite tourne – Allée des cèdres – Allée des N°s – Allée de mazaugues – Impasse des chênes verts – Allée des pérussiers – Allée des fayards – Allée des sorbiers – Chemin de la mine – Chemin des braconniers – Allée des erables – Impasse du Saint-pilon – Allée des béguines – giniez
PLAN DE LA TOUR	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0001	BC	1	Mairie (Salle du conseil) – Place Maréchal Foch	Avenue Général Leclerc - Boulevard marechal joffre - Chemin de la forge - Chemin de la playe - Chemin de la tousque - Chemin d'emponse - Chemin des lions - Chemin des Marcells - Chemin des roubauds - Chemin de guillaubert - Chemin du hameau des lions - Chemin du jardin - Chemin du petit bout - Chemin du pigeonier - Chemin du preconil - Chemin du soubert - Chemin du vernet - Impasse de la pompe - lotissement du Quartier neuf - lotissement olivades - Place foch - Route de la garde-freinet - Rue Alphonse Daudet - Rue du pigeonier - Rue du - Quartier neuf - Rue gambetta - Rue Paul doumer - Rue de petiache - Rue philibert perin - Rue st Exupéry - Rue victor hugo - Rue victorin bransiec
PLAN DE LA TOUR	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0002		2	Salle Marie Mauron - Place Foch	Allée du bois d'icard - Avenue du xvème corps - Avenue Galliéni - Chemin de coriolan - Chemin de coup de poing - Chemin de courRuero - Chemin de la plane - Chemin de la planete - Chemin de la terre rouge - Chemin de maraval - Chemin de prat bourdin - Chemin des brugassieres - Chemin des gorgues - Chemin des gourrins - Chemin des moulières - Chemin des sigalas - Chemin des vernades - Chemin du verneton - Chemin du clos des chênes - Chemin du clos de leonie - Chemin du magnan - Chemin du pont romain - Chemin du pré d'icard - Chemin du ruisseau d'emponse - Chemin escarrayas - Impasse st martin - Chemin des ecoliers - passage du pressoir - Place clemenceau - Place de la victoire - Place des anciens combattants d'afrique du nord – Place st martin - Route de grimaud - Rue cardenille - Rue de l'abbé spariat - Rue de l'horloge - Rue de l'oranger - Rue des hoirs - Rue du clocher - Rue du senateur sigallas - Rue Frédéric Mistral - Rue Jean Jaures - Rue Jean Michelet - Rue Jean moulin - Rue pasteur - Rue Paul bert – Rue Pierre curie - Rue perosa argentina - Rue Pierre curie - Rue st martin - Rue Voltaire - Traverse st martin
PLAN DE LA TOUR	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0003		3	Salle Marie Mauron - Place Foch	Ancien Chemin des gambades – Chemin de leaubre – Chemin de baltrap - Chemin de la bastide - Chemin de la frisade - Chemin de l'aire du pin - Chemin des barrets - Chemin des bassinets - Chemin des gambades - Chemin des garandins - Chemin des gassines (hameau des gassines) - Chemin des gastons - Chemin des hoirs d'esteve - Chemin des lonnes - Chemin des mesanges buon aigo – Chemin des mines - Chemin des pierrons - Chemin des pignols – Chemin des pommiers - Chemin des prés - Chemin des ricards - Chemin des romarins buon aigo - Chemin des santolines buon aigo - Chemin des vayacs - Chemin des vignes - Chemin du cros d'entassi - Chemin du hameau des vayacs - Chemin du hameau du plan - Chemin du jas - Chemin du jas rout - Chemin du lauva - Chemin du plan - Chemin du revest - Chemin du rouge - Chemin du serre de gassine - hameau de Vallaury - hameau des claudins - hameau des gambades - hameau des gastons – hameau des gassines - les terrasses de la buon aigo - Route de ste maxime - Route de vidauban - Route du muy - Route du plan - Rue des cigales - Chemin de la tour
PONTEVES	8	Saint-Maximin (N° 13)	0001 (unique)	BC	1	Salle polyvalente – Sous la Mairie	TOUTE LA COMMUNE
POURCIEUX	6	Saint-Maximin (N° 13)	0001 (unique)	BC	1	Salle des fêtes – Chemin du Deffends	TOUTE LA COMMUNE
POURRIERES	6	Saint-Maximin (N° 13)	0001	BC	1	Salle des fêtes -Route de Rians	Chemin Cézanne; Chemin de barielle; Chemin de bellevue; Chemin de la meyronnette; Chemin de la renardière; Chemin de la Sainte Allée; Chemin de Picasso; Chemin des arlens; Chemin des coquelicots; Chemin du planet; Chemin gauguin; Impasse des aubépines; Impasse des chèvrefoilles; Impasse des fauvettes; Impasse des rossignols; Route de puyloburier; Route de rians, <b>Impasse Matisse, Impasse Salvador Dali, Traverse Van Gogh,</b>
POURRIERES	6	Saint-Maximin (N° 13)	0002		2	Réfectoire St Exupery – Avenue des bastides	Allée des rouges gorges; Avenue des bastides; Chemin de berthoire; Chemin de cataran; Chemin de gueide; Chemin de la santé; Chemin des genêts; Chemin des noisetiers; Chemin des roses; hameau des hermentaires; Impasse des argelas; Impasse des bruyères; Impasse des cerisiers; Impasse des chênes; Impasse des jacinthes; Impasse des pins; Impasse du thym; Rue des cèdres; Rue des pissenlits; Rue des pivoines; Rue des pourpiers; Rue du hameau de cataran; Rue du jasmin, <b>Impasse des Magnolias, Impasse des Lys, Impasse des Orangers, Lotissement du Puits Reinier, Allée des Rouges Gorges prolongée, Impasse des Jubbiers, Impasse des Oliviers, Impasse Garrus, Impasse des Lauriers, Impasse du Sapin, Impasse du citronnier, Chemin des Abricotiers, Chemin des Truffiers, Impasse des Charmilles, Impasse des Mimosas, Impasse des Muriers, Impasse des Sorbiers, Impasse des Tilleuls, Impasse des Eglantines, Impasse du Figuier, Impasse des Arbousiers</b>



POURRIERES	6	Saint-Maximin (N° 13)	0003		3	Ecole maternelle Joseph Pascal - Place Marcel Pagnol	CD6; Chemin de grosse Pierre; Chemin de la charité; Chemin de la coopérative; Chemin de la halte; Chemin de la rouvière; Chemin des amandiers; Chemin des béals; Chemin des chardonnerets; Chemin des cyprès; Chemin des joncs; Chemin des perdreaux; Chemin des plaines; Chemin des prés; Chemin du défends du pin; Chemin du gourt; Impasse des hirondelles; Impasse des mésanges; Impasse des perdreaux; Quartier collet des mourgues; Quartier jas neuf; Quartier sacaron; Route de pourcieux; Route de trets; rn8bis; rn7, Impasse de la Chouette, Impasse des Saules, Impasse des Fourques
POURRIERES	6	Saint-Maximin (N° 13)	0004		4	Mairie – Place Jules Michel	Chemin des trente gouttes; grand Place; grand Rue; hors commune; Impasse des romarins; Place de l'an cent deux; Place du 11 novembre; Place du 08 mai 1945; Place du château; Place du commerce; Place Jules Michel; Place Michel de bourges; Route de pourcieux; Rue belle font; Rue belle vue; Rue centrale; Rue de l'an cent deux; Rue de l'église; Rue de l'horloge; Rue des gainiers; Rue des hermentaires; Rue des jardins; Rue des minimes; Rue des poilus; Rue du 11 novembre; Rue du bassin; Rue du château d'eau; Rue du commerce; Rue du Docteur blanc; Rue du nord; Rue du puits; Rue félix fabre; Rue Fontvieille; Rue Fontvieille prolongée; Rue Frédéric Mistral; Rue germain nouveau; Rue Jean Aicard; Rue Louis pasteur; Rue Marius caius; Rue Pierre curie; Rue sans nom; Rue sous le château
PRADET (LE)	3	La Garde (N° 6)	0001	BC	1	Mairie (Salle du conseil municipal) - Avenue de la 1ere DFL	Nord esplanade du 3è zouave. Est Rue Hector Berlioz. Sud lotissements les hautes terres ; les hauts de courbebaïsse ; clos des oliviers ; l'orée du bois ouest Chemin de la mounine ; Avenue Jean moulin en partie.
PRADET (LE)	3	La Garde (N° 6)	0002		2	Foyer des anciens – l' Acropole - Rue Joseph Lantrua	Nord Avenue Général brosset. Est Boulevard Jean Jaurès. Sud limite naturelle de la commune. Ouest Chemin de san peyre prolongé par le Chemin de l'avenir.
PRADET (LE)	3	La Garde (N° 6)	0003		3	Espace des arts - Esplanade François Mitterrand	Nord lotissement bellevue ; limite du lotissement gasquet. Est limite ouest du lotissement gasquet ; Boulevard de Lattre de Tassigny. Sud Avenue des pins ; lotissement les mas de la garonne. Ouest lotissement JeAnne d'arc / bellevue ; limite du lotissement JeAnne d'arc / les bonnettes jusqu'à la limite naturelle de la commune ; Boulevard du commandant l'herminier
PRADET (LE)	3	La Garde (N° 6)	0004		4	Espace des arts - Esplanade François Mitterrand	Nord Avenue gabriel péri ; Traverse Paulin david ; Rue Docteur coulet. Est limite est des lotissements la campagne et le verger de beauvoir. Sud Chemin du traversier. Ouest Boulevard Jean-Jaurès ;lotissement gasquet et l'est du lotissement Parc Saint grégory.
PRADET (LE)	3	La Garde (N° 6)	0005		5	Ecole Charles Sandro - Rue Adrien Pellegrin	Nord limite avec la commune de la garde. Est Rue de Saint-avy et Rue Paul guiol. Sud Rue Maréchal Iyautey prolongée par la Rue emmanuel chabrier ;limite de la Rue du Docteur coulet ouest Avenue Jean moulin en direction de la garde
PRADET (LE)	3	La Garde (N° 6)	0006		6	Ecole Charles Sandro - Rue Adrien Pellegrin	Nord limite avec la commune de la garde est Chemin de la foux ; zac du forum ; zac des 4 saisons sud lotissement les lauriers ; carrefour du Chemin de la cibonne et du Chemin de l'artaude ouest : limite Rue Docteur coulet ; Rue Paul guiol ; zac des 4 saisons ; zac du forum ; limite Rue de Saint-avy.
PRADET (LE)	3	La Garde (N° 6)	0007		7	Ecole Charles Sandro - Rue Adrien Pellegrin	Nord limite de la commune de la garde et carqueirAnne ; Chemin des astourets ; Chemin des plaines. Est limite de la commune de carqueirAnne sud Chemin de la berthière ; Chemin des bernard. Ouest l'est du Chemin de la foux ; Rue des fonds verts ; limite du lotissement les lauriers ; Chemin de l'artaude prolongé par le Chemin des bernards
PRADET (LE)	3	La Garde (N° 6)	0008		8	Ecole Marcel Pagnol - Rue Marie Mauron	Nord limite avec la commune de la garde. Est Avenue Jean moulin ; limite de la Rue eugène fromentin ; Rue Charles de foucauld ; cité l'espérance (groupes). Sud limite Place cardinal lavigerie ; lotissement les gravettes-ville ; limite Avenue Général brosset ouest Rue Jean giono ; Rue Marcel Pagnol.
PRADET (LE)	3	La Garde (N° 6)	0009		9	Ecole Marcel Pagnol - Rue Marie Mauron	Nord limite naturelle avec la commune de la garde. Est Rue du pin de galle et l'est de la résidence les heures claires ; limite ouest du Chemin des gravettes sud limite naturelle de la commune avec la mer. Ouest limite naturelle avec la commune de la garde ; Boulevard commandant houot
PRADET (LE)	3	La Garde (N° 6)	0010		10	Espace jeunesse – Place du 8 mai 1945	Nord Impasse du moulin ; Impasse philip ; Avenue du collet du pastre ; lotissement le collet du pastre ii ; limite du Chemin de la berthière est limite de la commune avec carqueiranne sud limite naturelle de la commune avec la mer ouest limite naturelle de la commune avec la mer
PUGET SUR ARGENS	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0001		1	Hôtel de Ville - Salle des Mariages – 137 Boulevard Cavalier	Allée Arsène Garmirian ; Allée des Hirondelles ; Allée des Mésanges ; Allée du Lac ; Allée des Figueurs ; Allée Georges Sierra ; Avenue du 15 août 1944 ; Boulevard Cyrille Jauffret ; Boulevard Saint-Exupéry ; Boulevard Cavalier ; Cave Aire Belle ; Chemin du Picoton ; Chemin d'Aire Belle ; Chemin de la Carraire ; Chemin de Carréou ; Chemin de la Gaudrade ; Chemin de la Plaine ; Chemin de l'Isclé ; Chemin de Saint-Tropez ; Chemin des Artisans ; Chemin des Commandes ; Chemin des Frênes ; Chemin des Prés ; Chemin des Tuileries ; Chemin des Wagonnets ; Chemin du Moulin ; Chemin du Petit Lac ; Domaine de Saint-Sauveur ; Impasse des Bleuets ; Impasse des Ormeaux ; Les Hoirs ; Lieu dit Aire Belle ; Lot du Reynard ; Lot le Drakkar ; Lot la Gaudrade ; Lot les Platanes ; Lot Saint-Julien ; Place de la Paix ; Quartier de la Gare ; Quartier la Flandine ; Quartier le Carréou ; Quartier du Picoton ; Résidence Saint-Jacques ; Rue A. Audemar ; Rue L. Bellon ; Rue du 19 mars 1962 ; Rue de la Liberté ; Rue des Alouettes ; Rue des Ecoles ; Rue des Pervenches ; Rue Iperty ; Rue J. Guehenno ; Rue J. Rostand ; Rue J. Prévart ; Tuileries Aire Belle
PUGET SUR ARGENS	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0002	BC	2	Hôtel de Ville - Hall de l'hôtel de ville-137 Boulevard Cavalier	Boulevard E. et J. Giordano ; Boulevard Pasteur ; Boulevard Saint-Jacques ; Immeuble du Belvédère ; Impasse du Four ; Les Lauriers Roses ; Lieu dit le Moulin ; Lot. Les Primevères ; Passage Curie ; Place A. Fallières ; Place Pierre Curie ; Place T. Heraud ; Quartier des Condaminés ; Rés. Les Bastides de Puget ; Rue A. Boglio ; Rue A. France ; Rue Antoine-Paulin Jubert ; Rue Charles Gounod ; Rue Calmette ; Rue Cérisola ; Rue de Callas ; Rue de l'Horloge ; Rue du Château ; Rue E. Branly ; Rue F. Mistral ; Rue H. Fredducci ; Rue Gabriel Péri ; Rue Marie Curie ; Bâtiment les Vernèdes ; Rue Daniel Isnard ; Rue Général de Gaulle (du n° 0 au n° 421 côtés pair et impair) ; Rue Lamartine ; Rue Pierre Puget ; Rue Victor Hugo ; Rue Sieyès ; Traverse Cavalier
PUGET SUR ARGENS	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0003		3	Salle polyvalente Paul Cavalier - Boulevard Robert Martinez	Chemin de l'Orée du Bois ; Chemin de la Pinède ; Chemin des Casemattes ; Chemin des Chênes Verts ; Chemin des Suvrières (du n° 0 à 999) ; Chemin du Gabron ; Clos d'Eugénie 1 ; Clos des Oliviers ; Clos d'Eugénie 2 ; Impasse des Jardins d'Opale ; Impasse du Cabernet ; Impasse du Tibouren ; Quartier du Gabron ; Quartier les Casemattes ; Quartier les Rouguillies ; Rue des Clairettes ; Rue du Sauvignon
PUGET SUR ARGENS	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0004		4	Salle polyvalente Paul Cavalier - Boulevard Robert Martinez	Boulevard Général Leclerc (jusqu'au n° 714) ; Camping des Aubrèdes ; Camping Enghein du Loup ; Camping des Hautes Vernèdes ; Chemin de Claviers ; Chemin de Curebèasse ; Chemin des Aubrèdes ; Chemin Enghein du Loup ; Chemin du Réal (côté pair) ; Impasse des Boutons d'Or ; Impasse des Marjolaines ; Impasse des Myosotis ; Impasse du Cerfeuil ; Impasse du Serpolet ; Impasse du Réal ; Les Lavandes ; Lot. Les Belles Terres 1 ; Lot. Les Belles Terres 2 ; Lot. des Hautes Vernèdes ; Parc des Aubrèdes ; Quartier des Aubrèdes ; Quartier des Hautes Vernèdes ; Quartier Malbousquet ; Rue des Coquelicots
PUGET SUR ARGENS	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0005		5	Salle polyvalente Paul Cavalier - Boulevard Robert Martinez	Allée du Réal ; Allée des Vignes ; Avenue de la Lieutenantante ; Avenue des Chênes ; Avenue des Lauriers ; Avenue du Lac ; Boulevard des Cistes ; Boulevard du Général Leclerc (du n° 720 au n° 5000) ; Camp de Vidal ; Chemin de Cabran ; Chemin des Pèbres d'Al ; Chemin du Réal (côté impair) ; Impasse de la Sariette ; Impasse des Amandiers ; Impasse des Cerisiers ; Impasse des Ferrières ; Lot. La Lieutenantante ; Lot. Les Côteaux du Gabron ; Lot. Macagno ; Lot. Le Gabre ; Place des Acacias ; Quartier Baraille ; Quartier de Cabran ; Quartier Lagourin ; Route de la Lieutenantante ; Rue des Lilas ; Rue des Mimosas ; Rue Lei Cade
PUGET SUR ARGENS	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0006		6	Ecole des pins parasols - Rue Baptistin Iperty	Allée de la Mayre ; Avenue des Lavandes ; Avenue Magdelein ; Boulevard Jean Moulin ; Boulevard Joseph Costamagna ; Boulevard de Provence ; Boulevard du Progrès ; Boulevard Pompidou ; Chemin de la Tuilière ; Impasse des Bouchonniers ; Impasse des Genevriers ; Impasse des Oliviers ; Impasse des Romarins ; Impasse des Pins Parasols ; Lieu dit la Tuilière ; Lieu dit les Barestes ; Lot. La Bergerie ; Lot. Paouvadou ; Lot. Simian ; Place de la Victoire ; Place du 8 mai 1945 ; Place Saint-Jean ; Quartier le Bercail ; Quartier les Escaravaters ; Quartier les Meissugues ; Rés la Bergerie ; Rue J. Falco ; Rue de la Coopérative ; Rue des Aubépines ; Rue des Fougères ; Rue du Fournil ; Rue du Lavoir ; Rue Général de Gaulle (à partir du 422 à 1000) ; Rue Noël Jean ; Rue Saint-Jean
PUGET SUR ARGENS	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0007		7	Ecole des pins parasols - Rue Baptistin Iperty	Allée de Compostelle ; Allée Jean Giono ; Allée Maurin des Maures ; Allée Marcel Pagnol ; Boulevard d'Alsace ; Boulevard de Bazeilles ; Boulevard du Commerce ; Boulevard de l'Industrie ; Boulevard de Lorraine ; Boulevard de Savoie ; Boulevard du Dauphiné ; Château des Aubrèdes ; Chemin de Callas ; Chemin de la Bastiane ; Chemin des Vernèdes ; Chemin du Jas Neuf ; Chemin du Jas de Pellicot ; Chemin des Suvrières (du n° 1000 à 9999) ; Clairière des Vernèdes ; Domaine de la Vernède ; Domaine de Vaucouleurs ; Domaine J.J. Bousquet - Campinus ; Hameau des Aubrèdes ; Hameau des Vernèdes ; Impasse A. Achard ; Impasse des Pins Bertrand ; Les Esclaves ; Lot. du Stade ; Maison de Retraite Saint-Jacques ; Oasis Village ; Les Salles ; L'Hospitalier ; Lieu dit la Bastide Brûlée ; Lot. Jas Neuf ; Place de la Fontaine ; Place du Puits ; PRL Oasis ; Mas Bastiane ; Quartier Bastiane ; Quartier Canavère ; Quartier des Basses Vernèdes ; Quartier la Coste ; Quartier les Plainnes ; Quartier du Jas Neuf ; Quartier de la Vernède ; Rés Bellevue ; Rue de la Paix ; Rue du Rocher ; Rue R. Martinez ; ZI Camp Dessert Nord ; ZI Les Plainnes
PUGET VILLE	7	Garéoult (N° 7)	0001	BC	1	Montée du Félibrige	Rues de la libération du ° 49 au 505 et du n° 12 au 482; de la paix; mas de fustier; de la caboche; du rayolet; des N°s; mas de clapier; du fouloir; de la mairie; des fours; des mandariniers; des acacias; de font de clar; des ecoliers; Chemins des vignes; de gravaillon jusqu'au n° 342; de Saint-sidoine; de navarin; du sénateur martin; Impasses de la Placette; claire; margot; madeleine; simone; mas de clapier; du stade; de l'harmonie; le village; du porche; Traverse du bigardier; Routes de rocbaron jusqu'au n° 181; de Pierrefeu jusqu'au n° 87; allee rhin et danube
PUGET VILLE	7	Garéoult (N° 7)	0002		2	Montée du Félibrige	Rues de la libération du n)525 au n° 1149; de l'enclos; neuve; de la thèse; des anciens; de l'angle; des anathys; des lys; de l'eau vive; montée du félibrige; Routes de la planque; départemntal 413 à partir du n) 974, de carnoules; de maraval; Traverses des tamaris; du bouquet; du bouclodrome; Impasses des chênes; des rabines; Chemin de perret; du collet de béguin; du bouffre; de trénon; de la lavette; moun-pantail; de la rouvière; grand vieux à partir du n° 3053; de la candaride; des cogolins; des crêtes; des escances; du mas de caudière; de la cour de roque; du merlançon; du suve du vent
PUGET VILLE	7	Garéoult (N° 7)	0003		3	Montée du Félibrige	Rues du néflier; du lavoir; de la gare; du pressoir; Routes de Pierrefeu à partir du n° 168; Chemins du mas de brun; de la bouchonneire; de la sauveux; de la gînest; de tréboulaine; des grands prés; du cade; des vallons; du tonkin; du grenouillet; moure-cendroux; des pugets; des ferrières; grand vieux jusqu'au n° 2069; des bosquets; de camp redon; de sautarel; des ruches; de la chèvrerie; des vignes; de Saint-lurent; de la moutte; du vieux puits; de gros chêne; de cante perdris; de la ruol; de la source; de marles; du canal de carcès; des sauronnes; Impasses Saint-maur; des iris; de l'amandier; des romarins; des lauriers; des mûriers; du bougainvillier; de l'olivier; des bons voisins; du palmier; du tilleul; des abeilles
PUGET VILLE	7	Garéoult (N° 7)	0004		4	Montée du Félibrige	Rues de la petite colline; de l'archer; des amoureux; des lavandières; de la fontaine; du relais; des jardins; du moulin; de la peiregoua; des primevères; Routes de rocbaron à partir du n° 184; Chemins du grand vallat, de rabouchon; de la mère des fontaines; du canadel; de la tour; de thèmes; de piestan; de pey caou; de pey double; de Saint-Joseph; de font de luc; des cadenières; de marouine; de font julio; de Sainte-philomène; Impasses du défens de la tour; catherine; du Mistral; de l'abrevoir; du bief; ramoun latil; Saint-Louis; des micocouliers; des amaryllis; Places du faucon, de la bugade Traverses de font de reboule; de la bergerie; du béal
RAMATUELLE	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0001	BC	1	Espace Albert Raphaël - 11 Chemin de la calade	Allée de la mer;allee des chenes;allee des grands horizons;allee des roques;allee des sources;ancienne Route des moulins de pailles;Avenue gustave Etienne - impair;Boulevard du 8 mai 1945 - impair;Chemin de beauqui;Chemin de bestagne;Chemin de la colline;Chemin de la ferme du pinet;Chemin de la fond de madon;Chemin de la liquette;Chemin de la matarane;Chemin de la roseliere;Chemin de l'ancien Chemin de Ramatuelle;Chemin de l'oratoire;Chemin de l'oumede;Chemin de l'oumede ouest;Chemin de pascati;Chemin de Sainte Anne;Chemin de val de rian;Chemin de valisson;Chemin des aiguiers;Chemin des bouis;Chemin des canniers;Chemin des migraniers;Chemin des moulins;Chemin des patapans;Chemin des piboules;Chemin des tamaris;Chemin du cap;Chemin du grand jas;Chemin du grand pin;Chemin du pinet;Chemin du radio phare;Chemin du stade;Chemin du tennis;Chemin du val de limbert;Chemin du val Saint andre;Chemin du vieux chateau d'eau;Impasse de Saint ame;Impasse des marres;Impasse du capon;Impasse du carignan;Impasse du picardan;Impasse Jean giono;la rocade - impair;Route de la rouillere;Route de pailles - impair;Route de tahiti;Route des plages;Route du village - impair n° 401 à la fin;Rue de la roche des fees;Rue du castellas;Rue du colombier;Rue du tibouren;Rue Jean Aicard;Rue Jean moulin;Rue Marcel Pagnol;Rue tamanu;Rue tianoa;Traverse des tours

RAMATUELLE	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0002		2	Espace Albert Raphaël - 11 Chemin de la calade	Allee de la butte;allee de la source;allee des agaves;allee des arbusiers;allee des cicercelles;allee des murenes;allee des orphies;allee des oursins;allee des palmiers - ex camarat;allee des roucaous;allee des sargues;allee des spires;allee des tortues;allee du canadel;allee mona lisa;allee robert le bel;Avenue des belges;Avenue des cistes;Avenue des girelles;Avenue des lauriers roses;Avenue des mimosas;Avenue des pins;Avenue des pins parasols;Avenue des vignes;Avenue du belvedere;Avenue du casabianca;Avenue escudelier;Avenue frederic Mistral;Avenue Georges clemenceau;Avenue gustave Etienne - pair;Avenue serpentine;Boulevard de la praya;Boulevard du 8 mai 1944 - pair;Boulevard patch;Chemin de bistagne;Chemin de camarat a bonne terrasse;Chemin de jaffret;Chemin de la bastide blanche;Chemin de la calade;Chemin de la croix valmer;Chemin de la douane;Chemin de la ferme;Chemin de la font d'avaou;Chemin de la pinede;Chemin de la plage de pampelonne;Chemin de la pommier;Chemin de la tourraque est;Chemin de l'ancienne caserne;Chemin de l'epi;Chemin de roumegou;Chemin de talland;Chemin de val de pons;Chemin des barraques;Chemin des boutinelles;Chemin des combes;Chemin des cretes;Chemin des fanaux;Chemin des hauts de l'escalet;Chemin des muletiers;Chemin des pres;Chemin des quatre vents;Chemin des tournels;Chemin du drac;Chemin du jas d'alexis;Chemin du merlier;Chemin du pin de truc;Chemin du plan;Chemin du pre long;Chemin garonne;Chemin le vallon de pons;Impasse de la bergerie;Impasse de la quessine;Impasse de l'etendoir;Impasse des jardins;Impasse du capelan;Impasse du Mistral;la rocade - pair;passage du ponant;Place Alphonse alsfasser;Place de l'ormeau;Place des tambourinaires;Place gabriel peri;Place Général de Gaulle;Placette de la font d'avaou;Route de bonne terrasse;Route de camarat;Route de collebasse;Route de la tourraque;Route de l'escalet;Route de paillas - pair;Route du village - n° 1 à n° 400;Route du village - pair n° 402 à la fin;Rue des amoureux;Rue des sarrazins;Rue du centre;Rue du clocher;Rue du moulin roux;Rue Emile depetri;Rue rompe cuou;Rue Saint esprit;Rue victor leon;Traverse du chateau
RAYOL CANADEL (LE)	1	La Crau (N° 2)	0001 (unique)	BC	1	Salle des fêtes – RD 559	TOUTE LA COMMUNE
REGUSSE	8	Flayosc (N° 4)	0001	BC	1	Mairie de Régusse - Cours Alexandre Gariel	Rue d'Albert ; Quartier Saint alimen ; Quartier Saint Antoine ; lot. les hauts de Saint Antoine ; les prés d'avaou ; Rue bellevue ; Rue de la bourgade ; c.d. 260 ; Chemin de la grande cadenière ; Chemin de cagueloup ; Rue des castellane ; Quartier Sainte catherine ; Chemin de Sainte catherine ; Chemin de cavillone ; Place du vieux château ; aire du château ; Rue du château ; lotissement les chènes blancs ; Chemin des clouos ; Quartier les clouos ; Avenue des contents ; Chemin de notre-dame ; Quartier notre-dame ; Rue de l'église ; Quartier Saint eloy ; Impasse de l'est ; Place féodale ; Quartier les ferrages ; Chemin de la font ; Quartier la font ; cours alexandre gariel ; Avenue Jean giono ; Chemin de la gra ; Traverse du grenadier ; Quartier gréouré ; Place grimaldi ; Impasse de l'horloge ; Place de l'horloge ; Impasse des jardins ; Rue des jardins ; Rue de la liberté ; Route longue ; Avenue maginot ; Place de la mairie ; Place de l'ancienne mairie ; Rue des marches ; Quartier la marlatière ; Chemin du haut de Saint martin ; Quartier Saint martin ; domaine de Saint maurin ; Avenue Frédéric Mistral ; Route de moissac ; Route de montmeyan ; Rue des moulins ; Impasse des moulins ; Avenue des moulins ; Quartier les cartons du puits neuf ; lotissement les oliviers ; Rue de la paix ; Quartier peirard ; Chemin du peirard ; domaine du peirard ; Quartier carrière plane ; Quartier le plantier ; hlm le presbytère ; Quartier réjus ; Rue de la République ; grand Rue ; lotissement les hauts de Saint Antoine ; Chemin des sauvevrons ; Chemin de la sine ; Rue sombre ; Chemin de sourdillon ; Impasse du sud ; Rue des templiers ; domaine de la tour ; Quartier tourrau ; lotissement Saint Jean du verdon ; domaine Saint Jean du verdon ; résidence Saint Jean du verdon ; hameau de villeneuve ; domaine de Saint vincent ; Chemin de Saint vincent ; Chemin de la tour , Chemin des plans ; Chemin de la fontaine ; passage de coutelas ;
REGUSSE	8	Flayosc (N° 4)	0002		2	Ecole élémentaire - Restaurant scolaire - Quartier le plantier	Avenue du père d'ail ; Avenue des alpes ; Chemin des aréniers ; Chemin d'artignosc ; Impasse des asperges ; Quartier san bastian ; Chemin de bauduen ; camping les lacs du verdon ; hameau de la chapelle ; Avenue des cigales ; lieu-dit le clauo ; Rue Pierre et marie curie ; Impasse des ecreuils ; Carraire de l'ouvière ; Chemin haut des faïsses ; Chemin bas des faïsses ; Quartier les faïsses ; lotissement clos san ferdinand ; Impasse des flandines ; Chemin de flandine ; Avenue Général de Gaulle ; Impasse des genêts ; Avenue des genêts ; Avenue des genévriers ; Chemin de gonce ; Avenue des grillons ; Avenue des grives ; lotissement chapelle Saint Jean ; hameau de la chapelle ; lotissement village Saint Jean ; Avenue du haut de Saint Jean ; Avenue de Saint Jean ; Avenue des lavandes ; Impasse des lavandes ; Impasse de la marjolaine ; Avenue Léon moutet ; Carraire de la font neuve ; Chemin des paouves ; Rue pasteur ; Avenue de provence ; Impasse des rigaous ; le puits de riquer ; Impasse des romarins ; Impasse des sangliers ; Quartier sarredourier ; lieu-dit sarredourier ; Chemin de sarredourier ; Avenue de la sarriette ; Impasse des tamaris ; Chemin marguerite de trians ; Quartier les vallons ; Quartier la grand'vigne ; ;
REVEST LES EAUX (LE)	2	Toulon III (N° 21)	0001	BC	1	Salle Sauvaire- Boulevard d'Estienne d'Orves	Rue Jean Aicard ; les amendes ; l'ancolie ; les arrosants ; Allée Charles aude ; Chemin eugène baboulène ; Square alexandre barry ; Rue de la bastille ; les baumettes ; Chemin des baumettes ; montée des bugadières ; la calade ; Impasse de la calade ; Rue Lazare Carnot ; le mont caume ; Chemin Carraire du mont caume ; le caume ; carrière du mont caume (ex) ; Carraire du mont caume ; résidence le mont caume ; Rue Lucien chailloux ; Rue eugène chaix ; chanteroc ; les chapélaniers ; Chemin des chapélaniers ; le vieux château ; église Saint christophe ; le clos lotissement ; le clos ; stade de la colline ; Route du colombier ; Traverse du contrefort ; les crûs ; Rue Pierre curie ; Place Saint marc ; Square Albert décaris ; Place François desambrois ; lotissement le surgeon d'eau ; le surgeon d'eau ; Chemin des châteaux d'eau ; Boulevard de l'égalité ; Place de l'église ; le clos étienne ; ancien Chemin d'évenos ; Chemin d'évenos ; eygout ; Place prosper ferrero ; Chemin de fiéraquet ; la fiorentine ; Rue Maréchal foch ; Rue Docteur godard ; Rue Paul godart ; Rue grande ; Rue victor hugo ; Chemin du jas ; le jas ; le jas neuf ; Traverse du jas neuf ; Place Jean Jaurès ; Place Paul Langevin ; le hameau des laurons ; les hauts laurons ; les laurons ; Chemin des laurons ; Place Général Leclerc ; Place de la libération ; Boulevard de la libération ; la luzerne ; Traverse de la luzerne ; Place de la mairie ; mairie ; Place Saint marc ; Place Marius rémy meiffret ; baud du midi ; Carraire des morts ; les morts ; Place Jean moulin ; Rue du 11 novembre 1918 ; musée copte orthodoxe ; les orts ; Boulevard d'estienne d'orves ; Rue de la paix ; Rue pasteur ; Rue gabriel péri ; le pigeonnier ; montée du pigeonier ; Avenue des poilus ; Traverse de la poste ; Traverse du ray ; le bas ray ; le ray ; Chemin du haut ray ; Chemin du ray ; Chemin du bas ray ; le haut ray ; la reboune ; Chemin de la reboune ; Rue de la République ; lotissement le Parc du revest ; les terrasses du revest ; le Parc du revest ; Chemin du rigadu ; le rigadu ; robion ; Chemin du rouqua ; le rouqua ; le saraillon ; Traverse du saraillon ; Chemin du saraillon ; Chemin de signes ; Avenue de Latre de Tassigny ; Rue de la tour ; la tour ; tripette ; tripette nord ; Chemin des turcos ; Rue Antoine vialé ; école maternelle du village ; Route de signes ; le champ d'aquin ; la suie ; carquiet ; le champ de mouttet ; Avenue gabriel péri ; Chemin des châteaux d'eau ; Avenue de la libération ; résidence du mont caume ; Avenue d'estienne d'orves ; Chemin du château d'eau ; clos étienne ; Chemin du château d'eau ; mairie - Place Jean Jaurès ; Avenue Maréchal foch ;
REVEST LES EAUX (LE)	2	Toulon III (N° 21)	0002		2	Mairie - Salle des réunions - Place Jean-Jaurès	Chemin du val d'ardène ; le clos bamboo ; Chemin du barrage ; Route du barrage ; le barrage ; campagne la beaudevigne ; la beaudevigne ; Chemin des camps ; les camps ; les capélaniers ; Chemin de la capélude ; capélude ; Route du mont caume ; clos Saint Charles ; zone artisanale le colombier ; le colombier ; Route du colombier ; Chemin de la chapelle copte ; costebelle ; lieu dit notre dame ; Quartier notre dame ; notre dame ; Chemin de notre dame ; Chemin des écoliers ; les écreuils ; lotissement les écreuils ; le Saint esprit ; les cinq fontaines ; Chemin de fontanieu ; Chemin du collet de fontanieu ; le collet de fontanieu ; fontanieu ; la foux ; Chemin de la foux ; Traverse de la foux ; la gairouarde ; Chemin de la gairouarde ; Route Général de Gaulle ; l'aire de gay ; voie lotissement hayem ; campagne hermitte ; Chemin des institutrices ; Impasse des institutrices ; le jardin ; lotissement le jardin ; les lones ; lotissement les majoliques ; les majoliques ; rond-point de malvallon ; giratoire de malvallon ; carrefour de malvallon ; Chemin de malvallon ; malvallon ; malvallon nord ; lotissement Saint marc ; Saint marc ; pont du marlet ; le marlet nord ; domaine du marlet ; le marlet ; les marlets nord ; domaine des marlets ; les marlets ; pont des marlets ; boucle de la massillonne ; bretelle de la massillonne ; Chemin de la massillonne ; la massillonne ; le pilon nord ; mastaba ; campagne mastaba ; mastaba ; Chemin de mastaba ; Chemin des morières ; les morières ; hameau des olivières ; Chemin des olivières ; les olivières ; le Parc des oliviers ; église copte orthodoxe ; pendiguière ; voie vallon de la pendiguière ; les pènes ; les hauts pènes ; le pilon nord ; Chemin de la platée ; Chemin des pomets ; les pomets ; le ragage sud ; le ragage ; le ragas ; lotissement le régatta ; le régatta ; lotissement le val du rocher ; zac le val du rocher ; le val du rocher ; campagne roland ; Chemin de la roustane ; la roustane ; le Saint sacrement ; domaine de la touravelle ; Chemin de la touravelle ; la touravelle ; domaine de la tourevelle ; Chemin de la tourevelle ; tourris nord ; Chemin du val d'ardennes ; lotissement notre dame ; mairie - Place Jean Jaurès 2 ; campagne beaudevigne ; Avenue Général de Gaulle ; domaine de marlet ; pont de marlet ; Chemin du val d'ardenne ; Route des camps ; collet de fontanieu ; Parc des oliviers
REVEST LES EAUX (LE)	2	Toulon III (N° 21)	0003		3	École primaire - 469 Chemin de l'oratoire	Lotissement les abeilles d'or ; Impasse des abeilles d'or ; les abeilles d'or ; le val d'ardène ; Chemin du val d'ardène ; lotissement le val d'ardène ; lieu-dit les bouisson ; lotissement les bouisson ; les bouisson ; la clairette ; lotissement la clairette ; domaine de la clairette ; Route des tribus commoni ; Impasse des hauts de dardennes ; les escruvièyes ; lotissement la gardane ; la gardAnne ; sentier de la gardAnne ; Chemin de la gardAnne ; Route Général de Gaulle ; campagne gazaix ; le collet de gubert ; lotis. Le collet de gubert ; le vallon des oliviers nord ; le vallon des oliviers sud ; le vallon des oliviers ; le domaine des oliviers ; l'oratoire ; Chemin de l'oratoire ; Chemin du pilon ; les adrets du pilon ; le pilon ; les restanques ; lotissement les restanques ; mdr les jardins du revest ; cds les collines du revest ; rés. Les terrasses du revest ; la salvatte ; lotissement la salvatte ; école primaire la salvatte ; Impasse de la salvatte ; Chemin de la salvatte ; maison de retraite la salvatte ; post-cure la salvatte ; la salvatte haute ; lotissement soum ; les teissères ; Chemin des teissères ; lotissement la toucasse 2 ; lotissement la toucasse 1 ; lotissement la toucasse ; Impasse de la toucasse ; Chemin de la toucasse ; la toucasse ; lotissement valentin ; Place verdun 1916 ; Route de la salvatte ; le val d'ardennes ; lot. Le collet de gubert ; vallon des oliviers ; sentier de la gardane ; Avenue Général de Gaulle ; Chemin du val d'ardenne ; collet de gubert ; mairie - Place Jean Jaurès 3 ; domaine des oliviers ; le val d'ardenne ; Chemin de la gardane ; Chemin du val d'ardennes
REVEST LES EAUX (LE)	2	Toulon III (N° 21)	0004		4	École primaire - 469 Chemin de l'oratoire	Voie lotissement marie angelina ; Chemin du val d'ardène ; Impasse de la barbasse ; Chemin de la barbasse ; campagne la barbasse ; la barbasse ; Chemin du béal ; Traverse du béal ; Avenue Jean bordino ; Avenue m.rouquier-j.bordino ; hameau des bouisses ; château des bouisses ; les bouisses ; Chemin des bouisses ; domaine de tourris le château ; le verger du château ; Chemin du château ; la cordière ; Chemin de la danillonne ; campagne la danillonne ; la danillonne ; pont de dardennes ; Route de dardennes ; dardennes centre ; dardennes ; rond-point du pont de dardennes ; hameau de dardennes ; le domaine de dardennes ; école maternelle de dardennes ; château de dardennes ; giratoire du pont de dardennes ; carrefour du pont de dardennes ; Chemin départemental n° 46 ; rive flandres-dunkerque 40 ; les fauvettes ; les favières ; la folie ; Chemin de la folie ; les forges ; le pré des forges ; campagne gilly ; lotissement la grenette ; campagne la grenette ; hameau de la grenette ; carrefour de la grenette ; la grenette ; zac la grenette ; les JeAnnettes ; le mas du kob ; les marronniers ; campagne meiffret ; Place émile meiffret ; campagne mina ; Chemin de moneiret ; Impasse moneiret ; Chemin de la mourellette ; la mourellette ; la moutte ; Chemin de la moutte ; clos du mûrier ; l'étoile noire ; les neufs outins ; le paridon ; le Paris ; campagne parodi ; la paysAnne ; le persichino ; la pinède ; mon plaisir ; campagne mon plaisir ; Impasse mon plaisir ; Chemin de la raison ; la raison ; Chemin de la ripelle ; vieux Chemin de la ripelle ; la petite ripelle ; la ripelle ; carrefour de la ripelle ; château de la ripelle ; Chemin de la petite ripelle ; voie domaine de la ripelle ; ancien Chemin de la ripelle ; Avenue Marius rouquier ; Chemin de la salvatte ; Impasse du clos george sand ; clos george sand ; la semillonne ; domaine de tourris ; domaine du château de tourris ; Chemin de tourris ; tourris ; Route de tourris ; château de tourris ; Route de la valette ; le grand vallon ; lotissement le grand vallon ; le grand vallon a ; le grand vallon b ; le clos des vignes ; mairie - Place Jean Jaurès 4 ; Route de la salvatte ; Chemin du val d'ardennes ; Chemin du val d'ardenne
RIANS	8	Saint-Maximin (N° 13)	0001	BC	1	Chemin de la Garde - restaurant scolaire	Centre village : délimité par la d3 ; Quartier les salettes ; Quartier les jas ; Quartier 30 gouttes ; Chemin de loubette et ancienne rn 561
RIANS	8	Saint-Maximin (N° 13)	0002		2	Chemin de la Garde - restaurant scolaire	Quartiers ouest : délimité par les limites communales avec pourrières ; puylobier ; jouques ; vauvenargues ; st Paul lez durance ; par la d3 ; sur l'ancien canal de provence et le Chemin de labeau
RIANS	8	Saint-Maximin (N° 13)	0003		3	Chemin de la Garde - restaurant scolaire	Quartiers nord - est : délimité par les limites communales avec ginasservis ; st Paul lez durance et la verdière ; sur l'ancien canal de provence et le Chemin de labeau et la d 561
RIANS	8	Saint-Maximin (N° 13)	0004		4	Chemin de la Garde - restaurant scolaire	Quartiers sud et sud-est : délimité par les limites communales avec artigues ; puylobier ; pourrières ; par la d3, le Chemin de la garde ; le jas ; les salettes ; Quartier ste catherine
RIBOUX	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0001 (unique)	BC	1	Salle des fêtes	TOUTE LA COMMUNE
ROCBARON	6	Garéoult (N° 7)	0001	BC	1	Groupe scolaire ex Salle polyvalente	Axe cuers Brignoles ; espace fray redon ; Route de Garéoult (à gauche en descendant n° impairs) ; sentier l'acaté ; Traverse des escoulettes à limbaud ; Allée des comtes de provence ; Chemin des aludes ; Chemin des cadés ; Chemin d'eloi ; Chemin des escoulettes ; Chemin des parpaillouns ; Chemin du pas de lièvre ; Chemin des pinsons ; Impasse de l'alouette ; Impasse des argelas ; Impasse des aïrelles ; Impasse bellevue ; Impasse de la bergeronnette ; Impasse du colibri ; Impasse des cytises ; Impasse de l'eau vive ; Impasse de l'eirissoun ; Impasse de l'esquirou ; Impasse de l'esparga ; Impasse des fauvettes ; Impasse du ffres ; Impasse du geai ; Impasse des giroflées ; Impasse de l'hibiscus ; Impasse du jujubiers ; Impasse des lauriers roses ; Impasse les lentisques ; Impasse des lilas ; Impasse des lauvettes ; Impasse des myrthes ; Impasse des muriers ; Impasse des oiseaux ; Impasse du pétouils ; Impasse des péteges ; Impasse des romarins ; Impasse de la santoline ; Impasse du serpolet ; Impasse de la sitelle ; Impasse des tournesols ; lotissement l'acaté ; lotissement l'anicet ; lotissement bellevue ; lotissement les chanterelles ; lotissement les chènes blancs ; lotissement les claiettes ; lotissement le clos des chènes ; lotissement l'eau vive ; lotissement les ecreuils ; lotissement la farigoule ; lotissement les gallines ; lotissement les genêts ; lotissement l'olivette ; lotissement les quatre Chemins ; lotissement les romarins ; lotissement le serpolet ; lotissement le clos baron ; Quartier l'acaté ; Quartier les clas ; Quartier les escoulettes ; Quartier les lauvettes ; Quartier la poulane ; Rue du coup du roi ; Rue des damages ; Rue des mésanges ;

ROCBARON	6	Garéoult (N° 7)	0002		2	Groupe scolaire ex Salle polyvalente	Impasse des abricotiers ; Impasse des amandiers ; Impasse des aramonts ; Impasse des cabernets ; Impasse des cardinals ; Impasse des cerisiers ; Impasse chantepie ; Impasse des chasselats (omis) ; Impasse des cinsaults ; Impasse des clarettes ; Impasse des dattiers ; Impasse de la ferronnerie ; Impasse de la fontaine ; Impasse des grenaches ; Impasse des gros verts ; Impasse des merlots ; Impasse des mourvèdres ; Impasse des muscats d'hambourg ; Impasse des pissenlits ; Impasse des roussannes ; Impasse des sauvignons ; Impasse des syrah ; Impasse des sémillons ; Impasse des tourterelles ; Impasse des ugni blanc ; Impasse li troubaire ; lotissement les amandiers ; lotissement les cerisiers ; lotissement les chènes ; lotissement le hameau des vignes ; lotissement labao ; lotissement labao svf ; lotissement les mas des vignes ; Quartier les blaques ; Quartier fray redon ; Quartier labao ; Quartier les vignes ; Chemin les blaques ; Chemin des carignans ; Chemin de la fontaine de rico ; Chemin du fray ; Chemin du pèbre d'ail ; Chemin des rigaou ; Chemin des vignes ; axe cuers Brignoles rd 43 (entre zac et la station d'épuration) ; Allée des chasselats ; espace fray redon ; Carraire des grives ; Avenue Jacques troussel (côté gauche n° impairs) ; Route de Garéoult (à droite en descendant n° pairs) ; rd 43 ; rd 12 ; rd 81 ;
ROCBARON	6	Garéoult (N° 7)	0003		3	Salle du conseil Hôtel de ville	Ancien Chemin de Garéoult à forcalqueiret ; ancien Chemin de Garéoult à rocbaron ; Chemin des albizias ; Chemin des arbusiers ; Chemin des bougainvilliers ; Chemin des châtaigniers ; Chemin d'intérêt communal n° 28 rd 68 ; Chemin du collet long ; Chemin du collet redon ; Chemin des corbeilles d'argent ; Chemin des ecoreuils ; Chemin des farrugues ; Chemin du grand pin ; Chemin des liserons ; Chemin des noisetiers ; Chemin de la pesseguère ; Chemin de prégaour ; Chemin du petit collet ; Chemin des roses ; Impasse du bastidon ; Impasse des bolets ; Impasse des cèpes ; Impasse des chardons bleus ; Impasse des chènes verts ; Impasse des cigales ; Impasse des chardonnerets ; Impasse des coquelicots (omis) ; Impasse des draines ; Impasse des flamboyants ; Impasse de la garrigue ; Impasse des genévriers ; Impasse des giroles ; Impasse de la grande bastide ; Impasse de la gentiane ; Impasse des hauts de la grande bastide ; Impasse du jas ; Impasse du lavandin ; Impasse mathilde ; Impasse des morilles ; Impasse des morvelois ; Impasse des oiseaux ; Impasse des oliviers ; Impasse des oranges ; Impasse de la pinède ; Impasse des pissacants ; Impasse pomme cAnnelle nord ; Impasse pomme cAnnelle sud ; Impasse des prèles ; Impasse des roses ; Impasse des rouges-gorges ; Impasse des safranés ; Impasse du thym ; Impasse des truffes ; Quartier cascavéou ; Quartier le collet long ; Quartier les farrugues ; Quartier les gravettes ; Quartier les grenouilles ; Quartier les nécorines ; Quartier la pesseguère ; Quartier pijomas ; Quartier les plaines ; Quartier le plan ; Quartier prégaour ; Quartier les quinsonnets ; lotissement les bastides ; lotissement les farigoulettes ; lotissement les pentes du collet ; lotissement richard ; axe cuers Brignoles b3 rd 43 ; sente du pas du sanglier ;
ROCBARON	6	Garéoult (N° 7)	0004		4	Salle de psychomotricité maternelle	Impasse Alphonse Daudet ; Impasse des bartavelles ; Impasse des becfigues ; Impasse de la cardeline ; Impasse Charles poncy ; Impasse edmond rostand ; Impasse de l'église ; Impasse Frédéric Mistral ; Impasse François villon ; Impasse des hauts de priscat ; Impasse Henri bosco ; Impasse honoré de balzac ; Impasse Jean Aicard ; Impasse Jean giono ; Impasse mAdame de sévigné ; Impasse Marcel Pagnol ; Impasse des olivettes ; Impasse de l'oppidum ; Impasse Paul arène ; Impasse des perdigaou ; Impasse du puits ; Impasse des sources ; Impasse simone veil ; Impasse des tambourinaires ; Impasse thyde monnier ; Impasse vincent scotto ; Impasse de la vipérine ; Quartier les argeries ; Quartier les bréguières ; Quartier les faysonnes ; Quartier la fardèle ; Quartier les ferrages ; Quartier les lavettes ; Quartier les pelades ; Quartier priscat ; Quartier théméré ; Quartier vallon de limbaud ; Quartier la verrerie ; Quartier le village ; lotissement la charbonnière ; lotissement lorraine ; lotissement les mas des argeries ; lotissement les palmiers ; lotissement le patriarce ; lotissement les restanques ; lotissement les sarriettes n°1 ; lotissement les sarriettes n°2 ; lotissement les sources ; ancien Chemin de cuers ; ancien Chemin de puget ville à rocbaron ; Chemin des bories ; Chemin des bréguières ; Chemin Saint sauveur ; Chemin de théméré ; Chemin du vallon limbaud ; gr 9 ; Rue de la bergerie ; Rue du café ; Rue des colombes ; Rue de la coopérative ; Rue des faysonnes ; Rue fernand gueit ; Rue Jean monnet ; Rue Jean moulin ; Rue de la liberté ; Rue Louis martin ; Rue du ruisseau ; Rue Saint sauveur ; Place de la liberté ; Place Lucien gueit ; Place de la mairie ; Place du souvenir français ; Place de l'église ; Route de forcalqueiret rd 12 ; Route de néoules ; Route de puget ville ; Avenue Jacques troussel (côté droit n° pairs) ; Avenue Marcel le bihan ; ex Allée de la broderie Impasse Henriette thouvenot ; Allée de l'olivaie ; passage clovis guichard ; lieu-dit priscat ; domaine de la verrerie ;
ROQUE ESCLAPON (LA)	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	Mairie – Salle du rez de chaussée	TOUTE LA COMMUNE
ROQUEBRUNE SUR ARGENS	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0001	BC	1	Mairie d'honneur – Place Germain Ollier	Boulevard de la liberté ; hlm Saint Jacques ; Impasse barbacAnne ; Impasse Saint esprit ; montée Saint Michel ; passage justinien cougourdan ; Place a. Tofanelli ; Place Alfred perrin ; Place de la République ; Place de l'église ; Place du rocher ; Place Ernest pellet ; Place germain ollier ; Place Saint esprit ; Place Saint Pierre ; Place salvagno ; Placette des oliviers ; Placette Jean mayol ; Rue de la bouhonnerie ; Rue de la fromagerie ; Rue de la glacière ; Rue de la pompe ; Rue de la valette ; Rue de l'église ; Rue de l'hospice ; Rue de l'hôtel de ville ; Rue des bouhonners ; Rue des dalles ; Rue des portiques ; Rue des vergers ; Rue du four ; Rue du galinier ; Rue du moulin à huile ; Rue du pin ; Rue du pré de foire ; Rue Frédéric Mistral ; Rue grande André cabasse ; Rue Henri gastinel ; Rue notre dame ; Rue raoul martial ; Rue Saint Antoine ; Rue Saint eloi ; Rue Saint esprit ; Rue Saint Michel ; Rue traversiere ; Traverse du centre.
ROQUEBRUNE SUR ARGENS	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0002		2	Salle Molière – Place Germain Ollier	Avenue Sainte candie ; Avenue Paul arène ; Avenue Sainte Anne ; Boulevard de provence Sainte Anne ; Boulevard ferdinand clavel ; Boulevard Jean Jaurès ; Boulevard Sainte candie ; Impasse de provence Sainte Anne ; Impasse des abricotiers ; Impasse des cerisiers ; Impasse des jububiers ; Impasse des muriers ; Impasse des néfleirs ; Impasse des pêcheurs ; Impasse des pommiers ; lotissement la garduelle ; Quartier la garduelle ; résidence Sainte Anne les cavalières ; résidence Sainte Anne ; résidence Sainte candie ; Rue des pruniers ; Rue Joseph roumanille provencelles ; Rue Jean Baptiste gibouin ; Rue Théodore aubanel provencelles.
ROQUEBRUNE SUR ARGENS	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0003		3	Salle Molière – Place Germain Ollier	Avenue gabriel péri ; Avenue Jean giono ; Boulevard des cavalières ; Boulevard des roches les Parcs de palayson ; Boulevard j.f. Kennedy ; Boulevard xavier Henriot ; Chemin de la valette ; Chemin des près chevaux ; Chemin du moulin des iscles ; Chemin rural du revest ; Impasse Alphonse Daudet lot Saint eloi ; Impasse du stade ; Impasse Emile goujon ; Impasse magali la garonne ; lotissement le moulin à vent ; lotissement Saint Pierre ; Quartier des cavalières ; Quartier le gresq ; Quartier notre dame ; Quartier Saint Pierre ; Route départementale 7 bv 03 ; Rue Alphonse Daudet lotissement Saint eloi ; Rue alex thomas ; Rue des cavalières ; Rue du 8 mai 1945 ; Rue du 11 novembre 1918 ; Rue Jean Aicard
ROQUEBRUNE SUR ARGENS	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0004		4	Salle Robert Manuel – Pinède des Issambres - Les Issambres	Allée des aloés ; Allée olivier rameau ; Avenue beau rivage grand boucharel ; Avenue beau rivage ; terrasses de Saint aygulf ; Avenue des coralliers grand boucharel ; Avenue de la frégate les mouettes ; Avenue des lauriers tins ; Avenue des mimosas les mouettes ; Avenue des palmiers les mouettes ; Avenue des romarins les mouettes ; Avenue du verdon grand boucharel ; Avenue de la tourterelle à collier ; les mouettes ; Avenue la caravelle le corsaire ; Avenue agriottier grand boucharel ; Avenue de beaupré ; Avenue de bélaigo ; Avenue de la gaillarde ; Avenue de la galère ; Avenue de la vigie ; Avenue de la vigie les sirènes ; Avenue de verdi les rives d'or ; Avenue des dolmens ; Avenue des eucalyptus marbré ; Avenue des malouins ; Avenue des mousses ; Avenue des pins sylvestres bonne eau ; Avenue des poivriers ; Avenue des tumulus ; Avenue du boucharel ; Avenue du camp romain ; Avenue du corsaire ; Avenue du goulet ; Avenue du mas cocagne ; Avenue du Parc de la vigie ; Avenue du pas de sanglier ; Avenue du théâtre de verdure ; Avenue dugay trouin ; Avenue Jean bart ; Avenue de la crête des mouettes ; Avenue maurin des maures ; Avenue maureil deschamps ; hautes rives d'or ; Boulevard de roquebrune grand boucharel ; Boulevard de roquebrune ; terrasses de Saint aygulf ; Boulevard des issambres - les terrasses ; Boulevard de la corniche d'azur les rives d'or ; Boulevard de calypso les rives d'or ; Boulevard de la ligurie ; Boulevard des celtes ; Boulevard des giroles ; Boulevard destumulus ; Boulevard sun beach ; Chemin des messugues les mouettes ; Chemin du pèbre d'ail les mouettes ; Chemin de ronde ; Chemin des asphodèles ; corniche des cigales deferreo ; corniche semiranis les mouettes ; corniche varoise grand boucharel ; corniche varoise les terrasses ; corniche varoise terrasses de Saint aygulf ; Impasse des arcs lesterrasses ; Impasse figanières les terrasses ; Impasse la gaillarde val corsaire ; Impasse la gardiette grand boucharel ; Impasse lambert grand boucharel ; Impasse lissandre grand boucharel ; Impasse roquebrune les terrasses ; Impasse trigance le grand boucharel ; Impasse beaupré ; Impasse charpentier rives d'or ; Impasse de la vigie ; Impasse de muscade ; Impasse des celtes ; Impasse des maures ; Impasse du puget les terrasses ; Impasse serpentine ; les hauts rives d'or ; Parc de la vigie ; Place ollier ; Place ottaviani ; Quartier la gaillarde gendarmerie ; Quartier la pinède bat municipal ; Quartier du corsaire ; Quartier esplanade la vigie ; Quartier la gaillarde ; Quartier la pinède issambres ; Quartier le nid au soleil ; Quartier les calanques ; Quartier les calanques ; Quartier Saint ferréol ; Route de corniche ; Route la corniche les mouettes ; Rue de l'argens grand boucharel ; Rue de l'acanthé ; Rue de l'argens terrasses de Saint aygulf ; Rue de l'origan ; Rue du gatillier la gaillarde ; Rue du nid au soleil ; Rue du thym Parc la vigie ; Rue Henri sthele les dolmens ; vallon de la gaillarde ; village provençal ; zac la gaillarde
ROQUEBRUNE SUR ARGENS	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0005		5	Salle Robert Manuel – Pinède des Issambres - Les Issambres	Allée de l'arpillon ; Allée des druides ; Allée de la source ; Allée des muges ; Allée des romarins en fleurs ; Allée du mérou ; Avenue de nausicaa ; Avenue de circe - les sirenes ; Avenue de la baignoire ; Avenue de la vAllée verte ; Avenue de la jetée ; Avenue de san peire ; Avenue des actinies ; Avenue des asteries - les sirenes ; Avenue des ceps de vigne ; Avenue des coteaux ; Avenue des crêtes ; Avenue des druides ; Avenue des gabians ; Avenue des muges ; Avenue des pins maritimes ; Avenue des sirenes ; Avenue du belvedere ; Avenue du carignan - masligour ; Avenue du compte de provence ; Avenue du réservoir ; Avenue du train des pignes ; Avenue Jean rey ; Boulevard de bagnecol ; Boulevard de la toge ; Boulevard des bruyères ; Boulevard des cigales de mer val d'esquières ; Boulevard des cistes blancs val d'esquiere ; Boulevard des gaulois ; Boulevard des geraniums ; Boulevard des hippocampes- les sirenes ; Boulevard des iberes ; Boulevard des jonquilles ; Boulevard des lucioles ; Boulevard des murènes ; Boulevard des naiades ; Boulevard des nymphes les sirènes ; Boulevard des roses ; Boulevard des tritons ; Boulevard des vacances ; Boulevard du corail ; Boulevard du coteau ; Boulevard du val d'esquières ; Boulevard du vallon ; Boulevard du ver luisant ; Boulevard l'aramon masligour ; Boulevard plein sud ; Chemin des arbusiers ; Chemin des castagnoles ; Chemin des lentiques ; corniche de massel ; corniche figure ; corniche sarrazine ; domaine valmaris ; foyer logement la récampado ; Impasse du mourvèdre masligour ; Impasse bagnecol ; Impasse de la petite sirène les sirenes ; Impasse des arboises ; Impasse des celtes ; Impasse des cistes roses ; Impasse des ricolettes ; Impasse des trois lavandes ; Impasse du brigadier ; Impasse du carignan masligour ; Impasse du gai chasseur ; Impasse grenache masligour ; Impasse du gui ; Impasse du levant ; Impasse du listan ; Impasse du marin esquiché ; Impasse du muscat ; Impasse du pénéqué ; Impasse du plat d'etaïn ; Impasse du terret ; Impasse ligure ; Impasse roche noire ; Impasse tournematin ; Impasseviro drecho massel ; le masligour vi ; masligour Avenue de la tibourène ; Place san peire ; Place neuchatel ; Quartier san peire ; Rue de la pomme de pin ; Rue des cimbres ; Rue des demoiselles ; Rue des escavènes ; Rue des ricolettes ; Rue des virettes ; Rue du mas des vignes ; Rue du sautiquet ; Rue du temps perdu ; venelle des clarettes ; venelle du merle au nid
ROQUEBRUNE SUR ARGENS	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0006		6	Salle Suzanne Régis - Boulevard des arbusiers	Avenue Auguste Renoir le lou paradou ; Avenue des cigalons la pinède ; Avenue des cigalons le Parc ; Avenue Paul cezAnne le lou paradou ; Impasse maillol les bastides du lac ; Impasse des cigales la pinède ; Impasse des cigalons la pinède ; Rue bourdelle les bastides du lac ; Rue des cigales la pinède ; Rue des grillons le Parc de la bouverie ; Rue despiau les bastides du lac ; Rue fernand leger le lou paradou ; Rue gauguin le lou paradou ; Rue maillol les bastides lac ; Rue marc chagall le lou paradou ; Rue Pablo Picasso le lou paradou ; Rue rodin les bastides du lac ; Rue van gogh le lou paradou
ROQUEBRUNE SUR ARGENS	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0007		7	Salle Suzanne Régis - Boulevard des arbusiers	Allée debussy le caloussu ; Avenue de la bouverie ; Avenue mozart le caloussu ; Impasse massenet le caloussu ; Impasse beethoven le caloussu ; Impasse Berlioz le caloussu ; Impasse bizet le caloussu ; Impasse brassens hameau du caloussu ; Impasse chopin le caloussu ; Impasse des bolets clos des pins ; Impasse des giroles clos des pins ; Impasse des safranés clos des pins ; Impasse gounod le caloussu ; Impasse m. Ravel le caloussu ; Impasse cerdi le caloussu ; Impasse vivaldi le caloussu ; Quartier la gêne ; Quartier le blavet ; Quartier les bauges ; Quartier les blavets ; Quartier les camus ; Quartier pas de piche ; Route André serié ; Rue des cèpes clos des pins ; Rue des sanguins clos des pins
ROQUEBRUNE SUR ARGENS	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0008		8	Salle Suzanne Régis - Boulevard des arbusiers	Chênes verts Avenue du taureau ; Impasse daurat terrasses du blavet ; Impasse du bélier les chênes verts ; Rue berliot terrasses du blavet ; Rue daurat terrasses du blavet ; Rue de la vierge les chênes verts ; Rue des gémeaux les chênes verts ; Rue du bélier les chênes verts ; Rue du capricorne les chênes verts ; Rue du sagittaire les chênes verts ; Rue hélène boucher les bruyères ; Rue Jean mermoz les bruyères ; Rue roland garros les bruyères ; Rue Saint Exupéry les bruyères ; Rue Saint Exupéry terrasse blavet
ROQUEBRUNE SUR ARGENS	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0009		9	Salle Molière – Place Germain Ollier	Allée des capucines les Parcs de palaysons ; Allée du muguet les Parcs de palaysons ; Avenue du Général de Gaulle ; Chemin de belleuve ; Impasse des coumbettes ; Impasse du pont de Pierre les fourques ; le hameau du collège ; lotissement les hauts du collège ; Quartier belleuve ; Quartier des combettes ; Quartier des vergers ; Quartier les fourques ; Rue de la magnanerie zac des garillans ; Rue de la tuilerie zac des garillans ; Rue du lavoir



ROQUEBRUNE SUR ARGENS	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0010		10	Salle Robert Manuel – Pinède des Issambres - Les Issambres	Allée des mésanges; Allée des cailles; Allée des galapagos; Allée des merles; Allées des rouges gorges; Allée du Parc d'esquières; Avenue de la pinède maritime val d'esquières; Avenue des maurettes le varazur; Avenue du libeciou le varazur; Avenue du tambourinaire le varazur; Avenue de bellevue; Avenue de la méduse; Avenue de la rivière; Avenue de la thébaïde; Avenue de la vAllée; Avenue des lauriers roses; Avenue des perdrix; Avenue des pins parasols; Avenue du Général callies; Boulevard des oliviers le varazur; Boulevard des tourterelles bois d'angélis; Boulevard des eucalyptus d'australie val d'esquières; Boulevard de la garonnette; Boulevard des agasses; Boulevard des alouettes; Boulevard des collines; Boulevard des grives; castillon des issambres; Chemin de la corniche d'azur; Chemin de la rovière; Chemin départemental 8; Chemin des esquières; colline de la garonnette; corniche de l'argens varazur; corniche de l'asse domaine hauts des issambres; corniche des issambres; corniche des issambres rd 559; corniche du roitelet; corniche du rossignol; corniche varoise du bougnon; hlm du val d'esquières; Impasse bleue; Impasse du bougnon; Impasse de la garonnette; Impasse de la vAllée; Impasse de la vAllée verte; Impasse des collines; Impasse des oiseaux; Impasse des pins d'alep; Impasse du plateau; Impasse jaune; Impasse mauve; Impasse rose; lorissemen " le petit village"; Placette des oliviers varazur; rd 559 nouveau port des issambres; résidence les hautes des issambres: résidence varazur zac du bougnon; résidence les jardin d'ys; Route du col du bougnon d8; Rue des garennes; Rue de musaraignes; Rue des restanques le varazur; zac du bougnon
ROQUEBRUNE SUR ARGENS	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0011		11	Salle Georges de la tour, Place Germain Ollier	Chemin des bas pétignons; Chemin des hauts pétignons; hlm le pouvadou; hlm du jas callian Avenue Paul arène; foyer logement le jas de callian; hlm pont des pauses les provencelles Avenue Sainte Anne; Impasse du rocher les fourques; Impasse du vieux puits; Impasse Marcel Pagnol; lieu-dit jas de callian; Quartier galande; Quartier de la roquette; Quartier de la valette; Quartier de la vernède; Quartier des camelines; Quartier de la garonne; Quartier la maurette; Quartier les pétignons; Route de la maurette; Route de la roquette; Rue bel air la garonne; Rue des douanes; Rue des marais; Rue des roses blanches la garonne; Rue du jas de callian; Rue Jean cocteau la garonne; Rue Marcel Pagnol
ROQUEBRUNE SUR ARGENS	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0012		12	Salle Suzanne Régis - Boulevard des arbousiers	Allée des bruyères multiflores les pins parasols; Allée des camélias les pins parasols; Allée des jacinthes les pins parasols; Allée des lavandes les pins parasols; Allée des mimosas chenilles les pins parasols; Allée des romarins sauvages les pins parasols; Allée du lavandin les pins parasols; Allée des bleuets les pins parasols; Allée des chênes les pins parasols; Allée des cochenilles; Allée des genets les pins parasols; Allée des pins pignons les pins parasols; Allée des roses rouges les pins parasols; Allée eglantines les pins parasols; Allée des jonquilles sauvages les pins parasols; Avenue de la pinède le cantadou; Avenue des lilas le cantadou; Avenue des roses tremières le cantadou; Avenue des eucalyptus le cantadou; Boulevard des arbousiers les pins parasols; Boulevard ric hochet les blavets; Chemin de la come d'azur; Chemin de la come d'or; Chemin de parpaillon; Chemin des arquets; Chemin des bas petugons; Chemin du blavet; Chemin du mas occitan; Impasse de la galinette; Impasse des libellules; Impasse des merlettes; Impasse du jas neuf; Quartier de la bouverie; Quartier de marchandise; Quartier de parpaillon; Quartier des pétugons; Quartier la colombelle; Quartier la combe; Quartier la commande; Quartier le jas neuf; Quartier le merle; Quartier les arquets; Quartier les chataigniers; Quartier les veillans; Quartier raphèle; Quartier Saint barthelemy; Route de marchandise; Route départementale 7; Route du pas de piche; Route de l'industrie za du blavet; Rue des entrepreneurs za blavet; Rue du commerce za blavet; zac du blavet la bouverie
ROQUEBRUNE SUR ARGENS	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0013		13	Salle Georgette Florent - Place Germain Ollier	Chemin de la vernède; Chemin de l'alisier blanc; Chemin de palayson; Chemin départementale 7; Chemin des fourques; Chemin des trois croix; Chemin des vergers; Impasses des canailous; les jardins du rocher; les terrasses du rocher; Quartier barbosi; Quartier de la gare; Quartier de la roque; Quartier de la tuilerie; Quartier de l'homède; Quartier de limougade; Quartier de l'isclé; Quartier de palayson; Quartier des planetes; Quartier des vignaux; Quartier du jas de moutte; Quartier la basse bastide; Quartier de la baume; Quartier la grande bastide; Quartier la Quartier la grande piece; Quartier le castelet; Quartier le défends; Quartier les nicoles; Quartier les sausses; Quartier Saint-martin; Quartier Saint-sauveur; Quartier verteil; Rue ripert guignonnet
ROQUEBRUNE SUR ARGENS	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0014		14	Salle des associations – Place des felibres	Allée des cistes collet redon; Allée du 15 août 1944 la bouverie; Avenue des aigues marines collet redon; Avenue des grands pins parasols; centre commercial 2 la bouverie; collet redon Impasse des saphirs; collet redon Impasse des thym; corniche du paradis collet redon; Impasse balzac lou roucas; Impasse des agathes; Impasse des beaux arbousiers le collet redon; Impasse des cistes les arbousiers; Impasse des fougères collet redon; Impasse des genêts d'espagnes collet redon; Impasse des jasmis collet redon; Impasse des lauriers sauces collet redon; Impasse des lavandes sauvages collet redon; Impasse des perles le collet redon; Impasse des rubis le collet redon; Impasse des topazes collet redon; Impasse Jean racine lou roucas; Impasse marjolaine le collet redon; Impasse onyx le collet redon; Impasse opale le collet redon; les agathes le collet redon; lot le collet redon Avenue des rubis; lot les agathes; Place des félibres; Rue de la font des anguilles; Rue de l'ecureuil; Rue du baguier; Rue du baguie; Rue du prince ferdinand de bougnon des 2 siciles; Rue des Emeraudes collet redon; Rue des Pierre précieuses; Impasse de la Pierre de lune, Impasse des améthystes; Impasse du cristal de roche; Impasse de l'ambre; Impasse du jade vert
ROQUEBRUNE SUR ARGENS	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0015		15	Salle Molière – Place Germain Ollier	Coeur du golf; domaine des baux; domaine des 2 collines; golf de roquebrune; les rives du golf; Quartier collet redon; Quartier de la rouvière; Quartier des baux; Quartier des plaines; Quartier le fournel; Quartier le perrussier; Quartier les tourres; Quartier vaudois; Route du golf d7 la rouvière; zac de la rouvière; zac des plaines
ROQUEBRUSSANNE (LA)	6	Garéoult (N° 7)	0001	BC	1	Maison du temps libre 'René Autran' – Chemin des molières	Avenue du portail; Avenue Saint sébastien; Carraire v.barthélémy; Chemin chapelle notre-dame; Chemin de la Manon; Chemin de la palun; Chemin de la savonnière; Chemin de sabatery; Chemin des aires; Chemin des baumes; Chemin des clos; Chemin des craux; Chemin des neufs fonts; Chemin du moulin; Chemin du pical; deviation cd5; Impasse de la petite fontaine; Impasse des aires; Impasse du campanile; les baumes; lot la rouvière; Place de la fontaine; Place de l'orbitelle; Place des marronniers; Place du Docteur caubin; Place guet; Place Sainte marguerite; Quartier la rouvière; Route de Brignoles; Route de mazaugues; Rue de la latte; Rue de l'horloge; Rue des cloches; Rue du pical; Rue Georges Clémenceau; Rue Saint Antoine
ROQUEBRUSSANNE (LA)	6	Garéoult (N° 7)	0002		2	Maison du temps libre 'René Autran' – Chemin des molières	Carraire de la miquelette; Carraire du pical; Carraire dupas de Saint Louis; Chemin de fioussac; Chemin de font couverte; Chemin de l'adret; Chemin de la daumasse; Chemin de la foux; Chemin de la persévérance; Chemin de valescure; Chemin des blanches; Chemin des ferrages; Chemin des graffières; Chemin des molières; Chemin des pointes; Chemin des rouvières; Chemin du baguier; Chemin du cendrier; Chemin du louu; Chemin du muy; Chemin du pesquier; Chemin du regayé; Chemin du riolet; Chemin du trou de couasse; Chemin du vallon de barras; Chemin du vallon de castel; domaine du louu; hameau de la roque; hameau du pical; la foux haute; les graffières; lotissement les baladins; pourraques; Quartier la pourraque; quartie le pical; Route de gareoult; Route de Toulon; trou de couasse
ROUGIERS	6	Brignoles (N° 1)	0001 (unique)	BC	1	Salle des fêtes - Avenue de Brignoles	TOUTE LA COMMUNE
SAINT ANTONIN DU VAR	8	Brignoles (N° 1)	0001 (unique)	BC	1	Espace culturel - Route d'Entrecasteaux	TOUTE LA COMMUNE
SAINT CYR SUR MER	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0001	BC	1	Ecole petit prince - 163 Boulevard De Lattre de Tassigny	Allée de la Bavarelle, Allée de la Rascasse, Allée du Capélan, Allée du Salabre, Avenue Aristide Briand, Avenue des Lecques, Avenue Maréchal Juin, Boulevard Jean Jaurès, Chemin de l'Androuno, Impasse Chevallier, Impasse de la Galinette, Impasse de la Girelle, Impasse du Loup, Impasse du Rouget, Impasse Garonnette, Impasse Lou Terraie, Place du Caramy, Place du Gapeau, Quartier La Banette, Quartier Pas de Graine, Rue de l'Artuby, Rue du Cachouffier, Rue du Jabron, Rue du Verdon, Traverse Pas de Graine
SAINT CYR SUR MER	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0002		2	Ecole Jean de Florette - 131 Avenue du 08 mai 1945	Allée de la Coste, Allée des Lauriers, Allée des Muriers, Allée des Oliviers, Allée des Palmiers, Allée des Pins, Allée des Platanes, Allée des Tamaris, Allée des Vignes, Allée Docteur Seillon, Allée du Général Onofri, Avenue de la Mer, Avenue du Port (N°1 au 53), Boulevard des Lavandes, Chemin de la Gavotte, Chemin de l'Origan, Chemin départemental 559, Impasse de la Bignone, Impasse des Agapanthes, Impasse des Coquelicots, Impasse du Cassissier, Impasse du Lantana, Impasse Provence, Lotissement Les Quatre Saisons, Résidence Le Village, Résidence Les Cyclades, Résidence Les Lavandes, Résidence Les Maldives, Résidence Les Primevères, Résidence L'Île Heureuse, Résidence Provence Village, Résidence Provence Parc, Rue de la Ciste, Traverse de la Mer Egée, Traverse Raimu
SAINT CYR SUR MER	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0003		3	Ecole Jean de Florette - 131 Avenue du 08 mai 1945	Allée Beauvallon, Allée des Mimosas, Avenue des Frères Fabry, Avenue du Littoral, Avenue du Port (n°54 au n°99), Avenue Giraud, Carraire de la Taurrelle, Carraire des Lecques, Chemin de Roumanieu, Chemin de Saint-Antoine(à partir du n°2606), Chemin de Sorba, Chemin Marin, Chemin privé des Aludes, Chemin privé des Vignerons, Chemin privé du Vallon, Contre-Allée de la Farandole, Contre-Allée du Rigaudon, Impasse Beau Site, Impasse Beau Soleil, Impasse des Frères Fabry, Impasse des Mimosas, Impasse du Sémaphore, Impasse Victor Gelu, Les Jardins de la Mer, Lotissement La Cour Pavée, Lotissement Amiradou, Lotissement Beau Rivage, Lotissement Le Calendal, Lotissement Le Grand Large, Lotissement Les Heures Claires, Lotissement Les Oliviers, Quartier des Lecques, Quartier La Bourrasque, Quartier Saint Louis, Quartier Superlecques, Rampe Bâbord, Rampe Tribord, Résidence Les Hauts du Port, Route de Marseille, Rue Alexandre Dumas, Rue de la Chapelle, Rue de la Chapelle prolongée, Rue Martin
SAINT CYR SUR MER	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0004		4	Gymnase – 180 Boulevard de Lattre de Tassigny	Avenue Aimé Carbonnel, Avenue André Berton, Avenue du Général de Gaulle, Avenue Ernest Marguery, Avenue Felix Benet, Chemin de la Barbarie, Chemin de la Peyguière, Chemin des Pradeaux, Chemin du Jas de David (à partir du n° 863), Chemin du Tilleul, Lotissement La Provence I, Lotissement La Provence II, Lotissement Les Tourelles, Quartier La Gare, Quartier de la Peyguière, Quartier de Puits Bernard, Quartier Le Mouranier, Quartier Le Suvrier, Quartier Les Pradeaux, Quartier Vaussier, Résidence Grand Soleil, Square Bonifay
SAINT CYR SUR MER	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0005		5	Gymnase – 180 Boulevard de Lattre de Tassigny	Allée des Palombes, Avenue Pasteur, Boulevard de Lattre de Tassigny, Boulevard Edouard Seillon, Boulevard Jules Ventre, Chemin de La Miolane, Chemin des Bastidons, Chemin du Sauvet (jusqu'au n°457), Fauvenargues, Impasse de la Mésange Bleue, Impasse Pons des Sallettes, Parc La Miolane, Quartier La Miolane, Quartier Les Samats, Résidence La Miolane, Résidence Le Capri, Résidence Le Frédéric Mistral, Rue des Cardalines, Rue des Chardonnerets, Rue des Colibris, Rue des Serins, Rue des Verdiers, Rue Jean Moulin, Traverse Jean Moulin, Route de la Cadière (jusqu'au n°576)
SAINT CYR SUR MER	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0006		6	Gymnase – 180 Boulevard de Lattre de Tassigny	Allée Françoise Dolto, Allée Jacques Prévert, Allée Jean de La Fontaine, Avenue d'Arquier, Chemin de Font Michel, Chemin de La Clare, Chemin de la Girolle, Chemin des Poissonniers, Chemin du Criquet, Chemin du Galoubet, Chemin François Canac, Chemin Jourdan Leca, Chemin Max Barel, Chemin privé de Font Michel, Impasse de la Mure, Les Vignes Vierges, Lotissement Le Clos, Lotissement Le Clos des Vignes, Place du Docteur Roux, Place Emile Désirat, Place Portalis, Quartier de La Moutte, Quartier La Clare, Quartier La Deidière, Quartier Le Coudon, Résidence ChateaubAnne, Résidence La Marie JeAnne, Rue de la République, Rue Roger Moutte, Rue Victor Hugo, Square Gabriel Péri, Traverse de la République
SAINT CYR SUR MER	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0007		7	Ecole Jean de Florette - 131 Avenue du 08 mai 1945	Allée de Bourboulenc, Allée de Cinsault, Allée de Grenache, Allée des Mirandoles, Allée du Petit Bois, Avenue de la Gache, Avenue de Tauroentum n°612 et n°794, Avenue du 08 mai 1945, Chemin Caune, Impasse de La Calandre, Impasse de la Cardarine, Impasse des Tourdres, Impasse des Troènes, Impasse du Caroubier, Impasse du Vallat, Impasse Lou Chinchare, Impasse Lou Perdigaou, Impasse Lou Quinson, Impasse Lou Tolissier, Le Clos des Lauriers Roses, Le Corail, Le Petit Bois, Le Poséidon, Le Stadium, Le Viguier, L'Ensoleillade, Les Santolines, Punta Marina, Quartier La Falquette, Résidence La Pinède, Résidence Mon Domaine, Rue des Pétugues, Rue Lamartine
SAINT CYR SUR MER	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0008		8	Ecole Jean de Florette - 131 Avenue du 08 mai 1945	Allée des Bartavelles, Allée des Cadiérens, Allée des Peupliers, Allée Edmond Rostand, Allée Frédéric Mistral, Allée Jean Giono, Allée Marcel Pagnol, Allée Paul Arène, Allée Paul Cézanne, Allée Soleiado, Allée Théodore Aubanel, Avenue de Californie, Avenue de Floride, Avenue de Miami, Avenue de Tahiti, Avenue d'Hawaï, Boulevard de la Plage, Boulevard Hélène, Chemin de Bellevue, Chemin de la Sablière, Chemin Jacques Meyer, Impasse Alphonse Daudet, Impasse des Cadiérens, Lotissement La Largade, Lotissement Le Caylar, Lotissement Super Baumelles, Lotissement Super Bellevue, Quartier La Madrague, Quartier Super Baumelles, Quartier Super Bellevue, Résidence Le Grand Large, Route de la Madrague, Route des Pétugues, Rue Antoine Charras, Rue Magloire Giraud, Traverse de la Salle, Les Coraux: Impasse des Coraux - Allée des Coraux, Les Îles: Impasse de la Falouque, Rue de la Gourse, Rue de la Pilotine, Rue de la Tartane, Rue du Pointu, Les Caraïbes: Allée de la Barbade, Allée de la Guadeloupe, Allée de la Martinique, Allée Sainte Lucie, Avenue des Tropiques, Impasse de la Tortue
SAINT CYR SUR MER	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0009		9	Ecole Jean de Florette - 131 Avenue du 08 mai 1945	Allée de la Farigoulette, Avenue Abbé Dol, Boulevard Anatole Ducros, Chemin de la Douane, Chemin de la Galère, Chemin de la Moutte, Chemin de Nartette, Chemin privé de la Grive, Chemin privé de Paramido, Chemin privé des Bartavelles, Chemin privé des Moutettes, Chemin privé du Collet Redon, Chemin privé du Merle, Domaine de Port d'Alon, Port de la Madrague, Quartier de Nartette, Quartier La Madrague Sud, Quartier Le Pin du Midi, Quartier Le Port d'Alon, Résidence La Pinède de la Madrague, Résidence Le Hameau de la Madrague, Résidence Le Hameau de la Mer, Résidence Les Aigues Marines, Route de la Calanque

SAINT CYR SUR MER	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0010		10	Ecole petit prince - 163 Boulevard De Lattre de Tassigny	Avenue de Tauroentum, Carraire des Moines, Carraire du Péras, Carraire Fontvieille, Carraire Rampale, Chemin de Fontvieille, Chemin de la Petite Maintenance, Chemin de l'Aven, Chemin de Saint-Côme, Chemin de Saint-Marc, Chemin des Baumelles, Chemin du Péras, Chemin du Pont des Anges, Chemin privé de la Rocade, Chemin privé de l'Oustaou, Chemin privé de Pertuas, Chemin privé de Saint-Jean, Chemin privé du Baou, Chemin privé du Pont Long, Chemin privé du Puits Martin, Hameau des Amandiers, Lotissement Les Cartelliers, Montée Privée des Cartelliers, Quartier de la Mure, Quartier des Baumelles, Quartier Fontvieille, Quartier Frégate, Quartier Jas des Amandiers, Quartier La Recense, Quartier Le Chic, Quartier Le Peras, Quartier Le Pont des Anges, Quartier Le Regard, Quartier Le Tunnel, Quartier Les Cartelliers, Quartier Pas de Lieutaud, Quartier Port d'Alon Est, Quartier Rampale, Quartier Saint Come, Route de Bandol
SAINT CYR SUR MER	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0011		11	Ecole Jean de Florette - 131 Avenue du 08 mai 1945	Allée de la Syrah, Allée du Mourastel, Allée du Mourvèdre, Avenue de la Liberté, L'Andalou, L'Athénée, Le Carthage, Le Césarée, Le Florentin, Le Madrilène, Le Neptune, Le Nil, Le Palais Vénitien, Le Plan de la Mer, Le Piazza, Le Syracuse, Les Anémones, Les Astéries, Les Balcons, Les Embruns, Les Palétuviers, Les Palmiers, L'Olympe, Les Eucalyptus: Allée du Mourastel, Allée du Mourvèdre, Allée de la Syrah, Les Palétuviers: Allée Antoine Denis Chaudet, Allée Coustou, Allée François Rude, Allée Germain Pilon, Allée Jean Goujon, Allée Jean-Antoine Houdon, Allée Jean-Baptiste Carpeaux, Allée Jean-Jacques Pradier, Allée Paul Claudel, Allée Pierre Puget, Avenue Frédéric Bartholdi, Rue Auguste Rodin, Les Anémones: Allée des Bernicles, Allée des Murex, Allée du Lagon, Les Palmiers: Allée des cocotiers, Allée des Grenadiers, Allée des Poivriers, Impasse des Bananiers, Impasse des Dattiers, Impasse des Manguiers
SAINT CYR SUR MER	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0012		12	Gymnase - 180 Boulevard de Lattre de Tassigny	Boulevard de la Litorne, Chemin Cagueloup, Chemin de la Bégude, Chemin de la Malissonne, Chemin de la Verdelaie, Chemin de l'Alouette, Chemin de Saint-Antoine (jusqu'au n°2605), Chemin des Vannières, Chemin du Gueissard, Chemin du Jas de David (jusqu'au n°862), Chemin du Sauvet (à partir du n°458), Impasse de la Draine, Quartier Cagueloup, Quartier Gueissard, Quartier La Brémone, Quartier La Salle, Quartier La Verdelaie, Quartier Le Sauvet, Quartier les Vannières, Quartier l'Estagnol, Route de la Cadière (à partir du 577)
SAINT JULIEN	8	Saint-Maximin (N° 13)	0001	BC	1	Mairie - 22 Rue de l'hôtel de ville	Vieux village ; Saint Pierre ; les puits neufs ; résidence de retraite ; hlm vallon de l'eclou ; les gites ; l'eclou ; les cameaux ; Sainte Anne ; les mayons ; les guis ; les pignolets ; lou pardigau ; les ollagniers ; les bourdas ; les pontiers ; le jas des hugou ; malaurie ; la mouroye ; boisset ; la barraque ; les pellas ; les gillets ; pas de la colle ; les cheyres ; clos du loup ; phéline ; les maurras ; la jauffrette ; regagnolles ; les clouos ; la jourd'Anne ; la pelasse ; les masets
SAINT JULIEN	8	Saint-Maximin (N° 13)	0002		2	Salle communale des Rouvières	Les rouvières ; les jonquiers ; les thonets ; les gillets des rouvières ; les bernés ; les peyres ; la ricarde ; la mantuane ; le courcoussier ; le pilantier
SAINT MANDRIER SUR MER	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0001	BC	1	Rue des écoles - école maternelle-groupe scolaire Louis clément (Salle d'exercices)- Saint mandrier village	Parc du Lazaret;Avenue du Maréchal Leclerc;Rue des pêcheurs;quai séverine;quai Jules guesde ("le dombiste", "le moscotty", "le président", "le Saint-florian");quai Aristide Briand ("le cigalon");montée costabella;résidence costabella"; Route de la renardière;Avenue de la rade ("les falouques", "la brise", "les mouettes");la corniche du grand horizon;corniche du soleil;Impasse de la rade;Chemin des mimosas;Chemin des bruyères;Boulevard moscotty;montée d'azur;Avenue marc baron; Rue des écoles;"le but":capitainerie du port;Impasse de six-fours;les jardins d'hydra;Avenue d'estienne d'orves;Rue gabriel peri
SAINT MANDRIER SUR MER	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0002		2	Rue des écoles - école maternelle-groupe scolaire Louis clément (Salle réfectoire) - Saint mandrier village	Place des résistants;"le port";Rue Anatole France;Rue Frédéric Mistral;Rue pasteur;"le pasteur";Impasse André Cadière;Place du 11 novembre;Rue Jean Aicard;quai Jean Jaurès;"le siffroy";"la grande rade";Rue rouget de l'isle;Rue de l'officier mécanicien chailier;pinède Saint-Georges;Impasse de la baumette; Impasse du creux;
SAINT MANDRIER SUR MER	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0003		3	Rue des écoles - Ecole maternelle - groupe scolaire Louis clément (Dortoir cantine) - Saint Mandrier Village	Mar bello;les dauphins;Chemin des aubépines;Chemin des lilas;Chemin des roses;lotissement "la florade";résidence "le grand large";"les coudoulières";"les bruyères";"le triton";Route du cap cépet;"les iris";Route du sémaphore;hauts de cavalas;résidence de cavalas;Avenue des grillons;Avenue des cigales;Avenue des coccinelles;Avenue de la corniche d'or;hauts de Saint-Georges;hlm marine "creux Saint-Georges";ex caserne de gendarmerie maritime; résidence port soleil;Chemin des 11 pins;"le Saint-flavien"; Square marc baron
SAINT MANDRIER SUR MER	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0004		4	Avenue fliche bergis - immeuble les amandiers - Salle myrtes - pin rolland	Port pin rolland;Route de Saint-mandrier cd18;les bastides du clos Saint elme;les hauts de pin rolland;camping de la presqu'île;Avenue fliche bergis;immeubles "les planètes";immeuble "les oiseaux";Avenue des oliviers;Avenue des aloès;Avenue des genévriers;Avenue des genêts;Avenue de la farigoulette;Avenue des lavandes;Avenue des santolines;Avenue des basilics;Avenue des asphodèles;Avenue des romarins;Avenue des arbusiers;Avenue des cystes;Avenue de la sarriette;les jardins de pin rolland ("amandiers", "bananiers", "cerisiers", "dattiers", "eglantiers", "figuiers");Rue mireille labrousse;maison de retraite "korian les pins bleus";Allée des eucalyptus
SAINT MANDRIER SUR MER	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0005		5	Avenue fliche bergis - immeuble les amandiers - Salle Arbouses - pin rolland	Avenue du béarn; Boulevard d'anjou ("les pins", "les lauriers", "les romarins");Avenue de provence;Avenue d'Alsace;Avenue du poitou;Avenue d'arts;Avenue de bretagne;Avenue de gascogne;Avenue de normandie;Avenue Albert 1er; Avenue Gabriel péri; Avenue Maréchal foch; Avenue de dunkerque;Boulevard Sainte asile;fort du gros bau;centre de vacances cce vert bois;Boulevard de champagne;hlm hameau du baou bleu;résidence pin rolland plage;Impasse d'avignon;Impasse des amandiers;le petit pin rolland;Impasse François autheman;Impasse pellegrin;résidence cap soleil;Chemin du figuier;Avenue de la mer;Impasse du dauphiné
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	6	Saint-Maximin (N° 13)	0001	BC	1	Salle des fêtes - Place de Lattre de Tassigny	Allée Alphonse Daudet; Allée de la pétanque; Allée des bas rouges; Allée des briards; Allée des perdrix; Allée des tourterelles; Allée des yeuses gauvian; Allée du serpolet; Allée Marcel Pagnol; ancienne Route d'esparron; Avenue Albert 1er; Avenue Gabriel péri; Avenue Maréchal foch; Chemin de Saint mitre; Chemin de sceaux; Chemin du pigeonier; Chemin du prugnon; Chemin féraud; Chemin herboux; Impasse des herbes de provençes; Impasse du pré de foire; le pré de foire; Place de Lattre de Tassigny; Rue du comte; Route de barjols; Route d'olières; Rue de la grave; Rue de l'ancienne Tannerie; Rue François raynouard; Rue gutenber; Rue Maurice janetti; Traverse de sceaux; Traverse des coteaux; Traverse gutenber
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	6	Saint-Maximin (N° 13)	0002		2	Salle des fêtes - Place de Lattre de Tassigny	Allée des cèdres; Allée des cerisiers; Allée des chênes kermès; Allée des genêts; Allée des genévriers; Allée des lauriers tins; Allée des lilas; Allée des oliviers; Allée des pins; Allée des thuyas; ancien Chemin de pourrières; Avenue de l'Aurélienne; Avenue des cinq ponts; Avenue de la maximinoise; Avenue du 19 mars 1962; Chemin de barcelone; Chemin de boucard; Chemin de guillefret; Chemin des anges; Chemin des catalans; Chemin des fontaines; Chemin les hauts de barcelone; hlm les anges; Impasse des cèdres; Impasse des chênes kermès; le réal vieux; Route d'aix; Rue de la provence; Rue de la Sainte baume; Rue de la Sainte victoire; Rue de l'ancienne poste; za du Chemin d'aix
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	6	Saint-Maximin (N° 13)	0003		3	Mairie - Parvis Charles II d' Anjou	Avenue du xvème corps; Boulevard Jean Jaurès; Boulevard victor hugo; Impasse barthélémy; Impasse brémont; Impasse du xvème corps; Impasse Jean Jaurès; Impasse victor hugo; Place de la révolution; Place de la victoire; Place de l'hôtel de ville; Place du 4 septembre; Place du 14 juillet; Place hoche; Place Jean salusse; Place malherbe; Place martin bidouré; Rue barbes; Rue baudin; Rue belfort; Rue buffon; Rue Colbert; Rue daguerre; Rue de la fraternité; Rue de la République; Rue de la révolution; Rue de l'hôtel de ville; Rue denfert rochereau; Rue des remparts; Rue du 04 septembre; Rue du 11 novembre; Rue du 14 juillet; Rue esquiros; Rue gambetta; Rue garibaldi; Rue Général de Gaulle; Rue hoche; Rue jacquard; Rue kleber; Rue lafontaine; Rue marceau; Rue mirabeau; Rue Pierre puget; Traverse du déffends
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	6	Saint-Maximin (N° 13)	0004		4	Ecole Jean Jaurès (Cantine) - Rue des écoles	Allée des cyprès; Avenue Paul bertin; Chemin de conillère; Chemin du moulin; Impasse lou capéu; Impasse du sirocco; Rue christine boyer; Rue des écoles; Rue Louis rostan; Rue Lucien Bonaparte
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	6	Saint-Maximin (N° 13)	0005		5	Ecole Jean Moulin - Chemin des vertus	Chemin de la garrigues; Chemin des bergers; Chemin des bons voisins; Chemin de la farigoulette; Chemin des peyrouas; Chemin des terriers; Chemin du claret; Chemin du resty; Impasse des iris; Impasse des jonquilles
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	6	Saint-Maximin (N° 13)	0006		6	Ecole Paul Verlaine - Chemin des vertus	Boulevard Saint Jean; Chemin de bonneval; Chemin de cameau; Chemin de garrade; Chemin de la jardinière; Chemin de vaoulongue; Chemin de véran; Chemin des ecreuils; Chemin des hauts de resty; Chemin des vertus; Chemin du chevalier; Chemin du colombier; Chemin du petit rayol; Impasse de la bégude; Impasse de la grave; Impasse de la libération; Impasse des aires; Impasse des restanques; Impasse du bancaou; Impasse du clos de resty; Route de bras; Rue du cimetière
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	6	Saint-Maximin (N° 13)	0007		7	Pôle culturel (Médiathèque) - Place Malherbe	Allée des acacias; Allée des amandiers; Allée des cistes; Allée des fauvelles; Allée des mésanges; Allée des romarins; ancien Chemin de sceaux; Chemin de l'avière; Chemin de rébubéou; Chemin de régalette; Chemin des douze deniers; Chemin des régaou; Chemin du labour; Chemin du plantier; Impasse de la cerisaie; Impasse des chênes verts; Impasse des cistes; Impasse du clos de régalette
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	6	Saint-Maximin (N° 13)	0008		8	Ecole grand pin - parking du souvenir français	Allée des epis; Allée des myrtes; Avenue du 08 mai 1945; Chemin de la corse; Chemin du grand rayol; Impasse du clos du lavandin; Impasse de la montagnette; Impasse du petit rayol; le petit Chemin; Rue de la plaine; Rue eloise
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	6	Saint-Maximin (N° 13)	0009		9	MJA - Salle Neptune -Rue des Tivolis	Ancien Chemin de barjols; Avenue de la libération; Avenue du père lagrange; Boulevard bonfils; Boulevard rey; Chemin des coquelicots; Impasse du hameau Colbert; Impasse des hirondelles; Impasse Saint Jean; Place barboulin; Place de la révolution; Place Jean mermoz; Place molière; Place Voltaire; Rue Carnot; Rue de la glacière; Rue de l'agriculture; Rue de l'enclos; Rue de strasbourg; Rue des poilus; Rue du baou; Rue du coudoulet; Rue galilée; Rue raspail; Rue tivoli; Rue vaucanson; Traverse magdala; Traverse rey; Traverse Saint Jean
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	6	Saint-Maximin (N° 13)	0010		10	Ecole Victor Hugo (cantine droite) - Chemin de la gare	Allée des boutons d'or; Impasse des glycines; Allée des orchidées; Allée des tournesols; ancien Chemin de tourves; Chemin de la tessonnrière; Chemin de Saint simon; Chemin des bartavelles; Chemin des pierriers; Chemin des rabassières; Chemin des rocailles; Chemin les mourgues; Chemin mignon; Chemin du clos de ganelle; Chemin du clos de l'avant pont; Impasse des glycines; Impasse des hauts de clastre; Impasse des rabassières; Impasse du mazet; Impasse Saint simon; Route de nice; Rue les jardins de vaucanson; Traverse du rayol
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	6	Saint-Maximin (N° 13)	0011		11	Ecole Victor Hugo (Salle de motricité) - Chemin de la gare	Allée des aubépines; Allée des marronniers; Avenue estienne d'orves; Chemin de beauregard; Chemin de bellevue; Chemin de la gare; Chemin de la revaute; Chemin de l'ouivo; Chemin des marseillais; Chemin du camélia; Impasse de la croix rouge; Impasse du mont fleury; rond-point du mont fleury; Route de marseille; Rue de la croix rouge; Traverse des rosiers; Traverse des tilleuls
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	6	Saint-Maximin (N° 13)	0012		12	Ecole Victor Hugo (cantine gauche) - Chemin de la gare	Chemin Aurélien; Chemin de la colline; Chemin des 4 platanes; Chemin du petit ruisseau; Chemin du pied de la chèvre; Chemin du val en sol; Impasse de la loubé; Impasse du jas de rigau; Route de mazaugues
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	6	Saint-Maximin (N° 13)	0013		13	Ecole élémentaire Paul Barles (gauche) - Route de Mazaugues	Allée bernard buffet; Allée Charles trenet; Allée Claude monet; Allée gilbert bécaud; Allée Henri matisse; Allée Pablo Picasso; Allée Paul cézanne; ancienne Route de mazaugues; Avenue Jacques breil; Chemin de berne; Chemin du déffends; Chemin du Saint pilon; hlm le déffends 1; hlm le déffends 2; hlm le déffends 3; Impasse edith piaf; Impasse des terrasses; Place fernandel; Place Georges brassens
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	6	Saint-Maximin (N° 13)	0014		14	Ecole élémentaire Paul Barles (droite) - Route de Mazaugues	Allée des bastides; Allée du bois joli; Allée lou père d'ai; Allée de la pinède; Chemin de l'argérie; Chemin des batailloles; Chemin des oliviers; petite Route de marseille
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	6	Saint-Maximin (N° 13)	0015		15	Ecole maternelle Paul Barles - Route de Mazaugues	Chemin de brandine; Chemin de font trouvade; Chemin de la chapelle; Chemin de la forêt; Chemin de la sorbière; Chemin de la villone; Chemin des deux cèdres; Chemin du canal; Chemin du grand chêne; Chemin du haut recours; Chemin du petit nice; Chemin du petit recours; Chemin du plateau; Impasse de la Sainte baume; Impasse du cana; Impasse Saint esprit; Route de rougiers; Traverse du canal
SAINT PAUL EN FORET	8	Roquebrune/Argens (N° 11)	0001	BC	1	Centre culturel Salle André Bagur - 114 Place du champ de foire	Village ; domaine de rémaillet ; Chemin de trestaure ; Quartier l'aire de gasse ; ancienne Route de Fayence ; Allée bagur ; Chemin des colles ; Quartier le collet st André ; Route de Draguignan ; Route de Fayence ; Chemin de la tyre ; Chemin de la chapelle ; Chemin de l'école ; Quartier maugariel haut ; Quartier maugariel bas ; Quartier pascaret ; Chemin de bois ; lotissement les oliviers ; lotissement de la chapelle ; Quartier baudisset ; Quartier charlon ; Quartier l'aumade haute ; Quartier les sacquetons ; les mazets d'ivar ; Rue Louis simon ; Quartier pincounillier ; Chemin des bagarry ; Quartier les esclouéou
SAINT PAUL EN FORET	8	Roquebrune/Argens (N° 11)	0002		2	Mairie - 154 Place du champ de foire	Chemin de peymeyan ; Route de bagnols ; Impasse des murs ; Impasse des arbusiers ; Impasse des tourterelles ; lotissement les hauts de st Paul ; Quartier la coulette ; Chemin de souliès ; Quartier vigne de maure ; Route de fréjus
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0001	BC	1	Mairie de Saint-RAPHAEL - 26 Place Sadi Carnot	Axe du ruisseau de la garonne partie comprise entre la Rue victor hugo et le carrefour charcot (Avenue de valescure Avenue commandant charcot côté sud) ; Rue Jules Ferry (côté impair) ; Place gabriel péri (côté impair) ; Rue de la liberté (côté nord) ; Place Carnot limite nord du domaine scnd entre Rue Léon basso et axe du ruisseau la garonne au pont Rue victor hugo.

SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0002		2	Salle Félix Martin - 186 Boulevard Félix Martin	Pont d'arcade (côté sud) limite périphérique Place Kennedy côté sud rond-point Kennedy ; cours Jean bart ; quai Albert 1er ; quai amiral nomy limite périphérique du parking Bonaparte limite sud de la plage du veillat ; épi diana ; épi zamenoff limite du rivage jusqu'au prolongement de l'alignement est de la Rue beau rivage ; Rue beau rivage (côté est) et son prolongement jusqu'à la sncf ; domaine sncf (voie ferrée) depuis la Rue beau rivage jusqu'à l'axe de la Rue gambetta ; partie est de la Rue gambetta entre la sncf et Rue Alphonse karr ; Rue Alphonse karr (côté sud).
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0003		3	Maison des Associations 1 - 213 Rue de la Soleillette	Impasse du pédégat (côté nord) ; Avenue de verdun (côté nord) partie comprise entre l'Impasse du pédégat et l'axe du ruisseau de la garonne ; ruisseau de la garonne entre l'Avenue de verdun et le carrefour charcot-valescure ; Avenue de valescure partie comprise entre le carrefour charcot et Avenue Aurélienne (côté impair) ; Avenue Aurélienne (côté impair) jusqu'à son intersection avec l'Avenue artufel ; Avenue artufel (côté impair) ; ruisseau le pédégat (côté est) limite de la commune de Saint-raphaël jusqu'à l'Impasse du pédégat.
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0004		4	Maison des Associations 2 - 213 Rue de la Soleillette	Limite ouest de l'ex-station d'épuration limite ouest de la propriété le petit valescure et son prolongement (limite des communes) jusqu'au rond-point giratoire Alphonse karr ; Rue des châtaigniers (côté ouest) jusqu'à la Rue des ormeaux ; Rue des ormeaux (côté sud) ; Rue des pins parasols (côté ouest) jusqu'à la Rue des tilleuls ; Rue des tilleuls (côté sud) ; Rue du pin bernard du n° 84 au n° 204 (côté pair) du n° 84 de la Rue du pin bernard par une ligne rejoignant le n° 913 de l'Avenue de valescure ; Avenue de valescure (côté ouest) partie comprise entre le n° 913 et l'intersection avec le Boulevard baudino ; le ruisseau jusqu'au ruisseau de la garonne ; le ruisseau de la garonne jusqu'à l'Avenue du xvème corps ; Avenue du xvème corps du n° 75 jusqu'à son début et à l'intersection avec l'Avenue de valescure ; Avenue de valescure (côté pair) du n° 494 au n° 580 jusqu'à son intersection avec l'Avenue Aurélienne ; Avenue Aurélienne (côté pair) jusqu'à son intersection avec l'Avenue j artufel ; Avenue j artufel (côté pair) jusqu'à l'ex-station d'épuration.
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0005		5	Ecole Élémentaire Ernest Camail - 26 Rue Anatole France	Limite nord sncf entre la Rue gambetta et le pont diana ; Boulevard de nice (côté ouest) ; Avenue du clocher de fréjus (côté nord) entre le Boulevard de nice et le Chemin du bois notre-dame ; Chemin du bois notre-dame (côté ouest) partie comprise entre l'Avenue du clocher de fréjus et le Boulevard Saint-Exupéry ; Boulevard Saint-Exupéry (côté nord) entre le Chemin du bois notre-dame et la Rue curie ; Rue curie (côté nord) entre le Boulevard Saint-Exupéry et le Boulevard des lions ; Boulevard des lions (côté ouest) entre la Rue curie et le Boulevard st-nicolas ; Boulevard st-nicolas (côté sud) entre le Boulevard des lions et front de taille de la carrière (co-proprété les anémones incluse) une ligne droite jusqu'au n° 236 Boulevard des anglais ; Boulevard des anglais (côté pair) du n° 236 inclus à son début (intersection avec le Boulevard Georges Clémenceau) ; Boulevard Georges Clémenceau (côté sud) du n° 51 à son début Place lamartine (comprise) ; Boulevard d'Alsace (côté sud) ; Rue de la liberté (côté sud) ; Place Carnot (côté est).
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0006		6	Centre Culturel - 16 Place Gabriel Péri	Boulevard d'Alsace (côté nord) ; Boulevard Georges Clémenceau (côté nord) du début jusqu'au n° 51 ; Boulevard des anglais (côté nord) du début jusqu'à son intersection avec l'Avenue marguerite audoux une ligne droite jusqu'au Boulevard Saint nicolas (co-proprété les anémones exclue) ; Boulevard Saint- nicolas (côté nord) partie comprise depuis la limite ouest de l'hôpital-la chenaie jusqu'au Boulevard des anglais ; Boulevard des anglais (côté nord) entre le Boulevard Saint-nicolas et l'Avenue de bretagne ; Avenue de bretagne (côté ouest) ; Avenue marguerite audoux (côté sud) entre l'Avenue de bretagne et la voie de desserte du groupe hlm st-sébastien ; voie de desserte hlm st-sébastien partie comprise entre l'Avenue marguerite audoux et l'Avenue ronsard limite extrême sud-est et nord de la propriété des hlm st-sébastien (bât c) ; Avenue ronsard (côté ouest) au droit des deux bâtiments hlm et co-proprété de la sci ronsard ; limites ouest des propriétés situées 79 Avenue ronsard et 55 et 60 Impasse du bellay ; limite sud du cimetière Alphonse karr ; côté est de la limite ouest de la co-proprété le hameau des archers ; limite est et nord-est du jardin public (Square du dr clément) ; limite sud des réservoirs st-sébastien ; ligne de crête ; limite nord des propriétés situées entre le 461 et le 757 Boulevard st-sébastien ; une ligne jusqu'à la Rue Jules Ferry (côté pair) ; la Rue Jules Ferry ; Place gabriel péri (côté pair) jusqu'à l'intersection Rue de la liberté ; Boulevard d'Alsace.
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0007		7	Ecole Maternelle de la Lauve - 487 Chemin de la Lauve	Ruisseau de la garonne (côté est) partie comprise entre l'Avenue du xvème corps et la limite ouest du lotissement les claires ; limite ouest des propriétés bordant le côté ouest de la Rue du bocage (lotissement les claires) ; Boulevard Jacques baudino partie comprise entre la propriété n° 634 de la voie et le carrefour giratoire situé à l'encontre du bd du cerceron ; Boulevard du cerceron (rd 100) partie comprise entre le Boulevard Jacques baudino et le ruisseau de la garonne compris ; le ruisseau de la garonne (partie comprise entre le Boulevard du cerceron et la limite extrême-nord de la zac du cerceron limite nord-nord est) de la zac du cerceron ; Boulevard du cerceron partie comprise entre la limite extrême est de la zac du cerceron et l'accès à ladite zac ; une ligne droite reliant l'accès à la zac du cerceron à l'Allée des rossignols (immeuble du petit défends) ; Avenue du 8 mai 1945 partie comprise entre l'Allée des rossignols et l'Avenue des gabians ; limite est et nord de la co-proprété les hauts de st-raphaël ; limite nord de l'Avenue des gabians (partie comprise entre la copropriété les hauts de Saint-raphaël et le Chemin de la lauve) ; Chemin de la lauve (côté ouest) partie comprise entre le débouché de l'Avenue des gabians et l'Avenue du xvème corps ; Avenue du xvème corps (côté nord) entre le Chemin de la lauve et le ruisseau la garonne.
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0008		8	Ecole Maternelle des Plaines 1 - 549 Avenue du Val des Oiseaux	Boulevard christian lafon (côté sud) partie comprise entre le Boulevard Louis blériot et le Boulevard Maréchal juin ; Boulevard Maréchal juin (côté ouest sud-ouest) ; pont du fournas (côté ouest) ; voie d'accès à la plage du fournas (côté ouest) (limite entre le lotissement santa lucia-beau rivage) ; le rivage partie comprise entre la plage du fournas et port santa-lucia ; limite extrême est du port santa lucia entre le rivage et la Route de la corniche (rd 559) ; Route de la corniche limite ouest du lotissement le corail ; domaine sncf (côté est) prolongement du lotissement le corail ; Avenue des magnolias (côté nord) entre le lotissement le corail et le Boulevard du rébori ; Boulevard du rébori (côté est) ; Boulevard notre dame (côté nord) partie comprise entre le Boulevard du rébori et le ruisseau le rébori ; côté est de la limite ouest de la copropriété le val des oiseaux ; Avenue du val des oiseaux (côté nord) ; partie comprise entre la limite ouest de la copropriété le val des oiseaux et le Boulevard Louis blériot ; Boulevard Louis blériot (côté est).
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0009		9	Bureau Municipal de Boulouris - Boulevard des Mimosas	Le rivage au droit du Chemin de la palmeraie ; Chemin de la palmeraie (côté est) entre le rivage et la Route de la corniche ; Boulevard de la mer (côté est) partie comprise entre la Route de la corniche (rd 559) et le domaine ; limite extrême est de la Place de la poste de boulouris ; Avenue de la gare (côté est) jusqu'au ruisseau de l'armitelle ; Avenue des chênes (côté impair) jusqu'à son intersection avec l'Avenue des pinèdes ; l'Avenue des pinèdes (côté impair) jusqu'à son intersection avec l'Avenue des arbousiers ; Avenue des arbousiers (côté impair) ; Avenue des glycines (côté impair) ; Avenue des lavandes (côté impair) de son intersection avec l'Avenue des glycines jusqu'à son intersection avec l'Avenue des grives ; Avenue des grives (côté impair) ; Avenue richard wagner (côté pair) jusqu'au carrefour de l'Europe ; Avenue du grand défends (côté pair) ; Rue raoul blanchard (côté est) ; Chemin du grand défends (côté nord) partie comprise entre la Rue raoul blanchard et l'Avenue léo lagrange ; Avenue léo lagrange (côté est) limite de la forêt communale du défends) ; rd 100 (côté sud) partie comprise entre le carrefour peire sarade et le ravin d'aiguebonne (carrière des caous) ; ravin d'aiguebonne (côté ouest) partie comprise entre la rd 100 et la Route de la corniche (propriété du creps) ; débouché du ravin d'aiguebonne sur la plage de boulouris (côté ouest) ; le rivage entre la plage de boulouris et le Chemin de la palmeraie.
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0010		10	Salle Polyvalente du Dramont - 318 Chemin des sangliers - Le Dramont	Du rivage à la plage de boulouris ; côté est du débouché du vallon d'aiguebonne entre le rivage et la Route de la corniche (rd 559) ; vallon d'aiguebonne (côté est) partie comprise entre la Route de la corniche et la rd 100 (carrière des caous) ; rd 100 (côté sud) partie comprise entre le vallon d'aiguebonne et la Pierre levée ; lieu-dit vallon vacquier (côté ouest) partie comprise entre la Pierre levée et la limite nord-est du domaine du castellas ; côté ouest de la limite ouest du domaine cultivable du castellas et son prolongement jusqu'au vallon des ferrières ; au sud de la limite nord-nord-est de cap esterel entre le vallon des ferrières et la voie principale de desserte de cap esterel ; voie de desserte de la copropriété cap esterel (côté ouest) partie comprise entre la rd 559 (Boulevard de la 36ème division du texas) et la Rue de l'estérel ; plage du pourrousset (côté ouest) de la partie extrême-est de la plage aménagée ; le rivage partie comprise entre la partie est de la plage aménagée de l'anse du pourrousset jusqu'à la plage de boulouris.
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0011		11	Salle du Togo - Avenue du Gratadis - Agay	Du carrefour peire sarade (rd 100 corniche varoise Boulevard de l'aspé) ; une ligne droite (côté est) passant par le n° 5 300 de l'Avenue des golfs jusqu'au massif de l'estérel de la commune de Saint-raphaël ; au sud de la limite nord de la commune jusqu'au ruisseau séparant les mas de l'estérel et la bastide d'agay (exclue) ; une ligne droite jusqu'à l'intersection avec le Boulevard de la baumette ; le Boulevard de la baumette (côté pair) jusqu'au n° 1 580 ; le rivage ; au nord-est de la limite nord de cap esterel ; côté est de la limite ouest du domaine du castellas ; lieu-dit vallon vacquier (côté nord-est) partie comprise entre la limite extrême nord du domaine cultivable du castellas et Pierre levée ; rd 100 ; corniche varoise (côté nord) partie comprise entre Pierre levée et le carrefour peire sarade.
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0012		12	Ecole Primaire Francis Trivière - 589 Boulevard de la Plage - Agay	Boulevard de la baumette (côté impair) du n° 1 331 jusqu'à la limite de la commune (avec théoules-sur-mer) ; le rivage ; limite nord de la commune jusqu'au col des trois termes ; du col des trois termes ; une ligne droite en direction du sud jusqu'au ruisseau séparant les mas de l'estérel et la bastide d'agay (inclus) et jusqu'au Boulevard de la baumette.
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0013		13	Centre de Loisirs de Valescure - 1030 Avenue de Valescure	Avenue de valescure (de son intersection avec le Boulevard Jacques baudino côté pair n° 750) ; par une ligne rejoignant la limite nord-est du n° 84 Rue du pin bernard ; Avenue de la pinède (côté ouest) jusqu'à la Traverse de la pinède ; Traverse du camp romain (côté sud) ; Rue du pin bernard au nord du n° 204 ; Rue des tilleuls (côté nord) ; Rue des pins parasols (côté est) ; Rue des ormeaux (côté nord) ; Rue des châtaigniers (côté est) du rond-point giratoire Alphonse karr à la Rue du pin bernard (côté sud) ; Chemin Aurélien jusqu'à l'Avenue de valescure (côté nord) ; Chemin Aurélien (côté sud) jusqu'au Boulevard baudino ; Boulevard baudino (côté ouest) jusqu'à la limite extrême-ouest du lotissement les claires jusqu'à la propriété numérotée 632 ; côté ouest de la limite ouest du lotissement les claires entre le Boulevard Jacques baudino et le ruisseau de la garonne ; le ruisseau de la garonne (côté ouest) depuis le lotissement les claires ; une ligne jusqu'à l'intersection entre l'Avenue de valescure et le Boulevard Jacques baudino.
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0014		14	Ecole Elementaire de l'Aspé - 150 Avenue du 8 Mai 1945	Le Boulevard de l'aspé (côté pair) jusqu'au carrefour avec l'Avenue de l'Europe ; l'Avenue de l'Europe (côté pair) jusqu'au carrefour de l'Europe ; l'Avenue du grand défends (jusqu'au n° 700) côté impair ; de la propriété n° 700 Avenue du grand défends jusqu'à la propriété n° 120 Avenue lulli (au sud de l'Allée des hauts de l'aspé) ; jusqu'au 100 Impasse strauss ; l'Avenue du grand défends (n° 433 à 333 côté impair) ; une ligne droite jusqu'à l'Impasse des grillons (propriété n° 80) ; au nord de l'Impasse des collines ; jusqu'à la limite sud de la résidence les mas de l'estérel ; jusqu'à l'Impasse montaigne (à l'est de la propriété n° 93) ; jusqu'au 50 Boulevard Jean dorat ; jusqu'au 1 230 Boulevard Jean moulin ; le Boulevard Jean moulin (côté pair) du n° 1230 à la fin.
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0015		15	Ecole Maternelle des Plaines 2 - 549 Avenue du Val des Oiseaux	Boulevard des lions (côté est) partie comprise entre le Boulevard christian lafon et le Boulevard st-nicolas ; Boulevard st-nicolas (côté sud sud-est) partie comprise entre le Boulevard des lions et le Boulevard des anglais ; Boulevard des anglais (côté sud) partie comprise entre le Boulevard Saint-nicolas et l'Avenue de bretagne ; Avenue de bretagne (côté est) ; Avenue marguerite audoux (côté nord) partie comprise entre l'Avenue de bretagne et la voie d'accès au groupe hlm st-sébastien ; la voie d'accès au groupe hlm st-sébastien (côté est et sud) partie comprise entre l'Avenue marguerite audoux et la limite de la propriété des hlm ; limite extrême est et nord de la propriété hlm st-sébastien (au nord bât c) ; Avenue ronsard entre la limite nord de la propriété des hlm st-sébastien et l'angle nord-ouest de la propriété numérotée 79 de l'Avenue ronsard ; au sud des limites nord des propriétés numérotées 79 à 631 de l'Avenue ronsard ; limite est de la propriété numérotée 661 de l'Avenue ronsard ; au sud des limites nord des propriétés numérotées 119 à 411 de l'Avenue des collines ; au sud des limites nord des propriétés numérotées 61 et 71 et 72 et 60 de l'Impasse des collines ; au sud de la limite nord de la propriété numérotée 103 de l'Avenue des cigales ; au sud de la limite nord des propriétés numérotées 80 et 86 de l'Impasse des grillons ; a l'est de la ligne droite reliant la limite nord de la propriété numérotée 80 de l'Impasse des grillons à l'Avenue du grand défends face à la partie est du lotissement le coteau du peyron ; Avenue du grand défends (côté sud) entre le lotissement le coteau du peyron et Avenue richard strauss ; limite sud et est du lotissement Avenue des hauts de l'aspé ; Avenue du grand défends (côté sud) partie comprise entre la limite est du lotissement les hauts de l'aspé et l'Avenue richard wagner ; Avenue richard wagner (côté ouest) ; Avenue des pervenches (côté ouest) ; Avenue Edouard vii (côté nord) partie comprise entre l'Avenue des pervenches et le rond point pasteur ; Avenue de la fontaine (côté ouest) ; Boulevard christian lafon (côté nord) partie comprise entre le carrefour de la fontaine et le Boulevard des lions (Boulevard Georges Clémenceau).
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0016		16	Ecole Maternelle de Valescure -14 Allee Valengo	Ruisseau le pédégat (côté est) partie comprise entre la rd 100 et l'Avenue des mimosas à valescure (rd 37) ; Avenue des mimosas-valescure (côté sud) partie comprise entre le ruisseau du pédégat (limite des communes) et le Boulevard du suverét ; Avenue des mimosas-valescure (côté sud) jusqu'au carrefour des anglais ; Avenue de valescure (côté ouest) jusqu'au n° 1451 par une ligne horizontale qui passe au nord des résidences Aurélia et ensoloiad ; Chemin Aurélien (côté nord) du n° 390 jusqu'au ruisseau le pédégat.

SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0017		17	Ecole Elémentaire Monge-Roustan 1 - 385 Boulevard Jean Moulin	Chemin de la lauve (côté pair) du n° 450 (résidence le peyron inclus) jusqu'à la Rue salvador allende ; Rue salvador allende (côte est) ; Boulevard Jean moulin (côté nord) partie comprise entre la Rue salvador allende et la limite extrême nord-est du cimetière Alphonse karr ; ligne droite reliant la limite extrême nord-est du cimetière Alphonse karr à la propriété de la sci ronsard (Avenue ronsard) ; limite sud des propriétés numérotées 35 et 45 et 55 Impasse bellay ; limite sud des propriétés numérotées de 132 à 674 Avenue François villon ; Impasse montaigne (côté ouest et côté est) ; Traverse Jean dorat ; ligne droite rejoignant la propriété numérotée 50 Rue Jean dorat et 1 230 Boulevard Jean moulin (côté impair) ; une ligne jusqu'au nord du ruisseau (lotissement les genêts exclu) ; la partie sud du ruisseau jusqu'à l'intersection avec le Boulevard du ponant ; une ligne droite jusqu'au côté sud de la limite nord-nord-ouest du lotissement le val de l'aspé ; côté sud du ruisseau le peyron partie comprise entre le lotissement le val de l'aspé et le Chemin de la lauve (résidence le peyron inclus).
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0018		18	Ecole Elémentaire Monge-Roustan 2 - 385 Boulevard Jean Moulin	Avenue du xvème corps (côté sud) ; Chemin de la lauve (côté ouest) ; partie comprise entre l'Avenue du xvème corps et le rond-point des médaillés militaires ; Rue salvador allende (côté ouest) ; Boulevard Jean moulin (côté sud) ; partie comprise entre la Rue salvador allende et la limite extrême nord du cimetière Alphonse karr ; limite est et sud-est du cimetière Alphonse karr ; à l'ouest de la limite ouest de la copropriété le hameau des archers ; limite nord nord-est du Square du Docteur clément ; limite sud-est des réservoirs d'eau de Saint-sébastien ; limite nord-est de la propriété numérotée 43 Avenue franz léhar ; au nord de la limite nord des propriétés numérotées 487 à 757 Boulevard Saint-sébastien ; limite ouest et son prolongement en direction de la Rue Jules Ferry de la propriété numérotée 193 Avenue offenbach ; limite sud des propriétés numérotées 356 et 366 Rue Jules Ferry ; limite est de la propriété numérotée 366 Rue Jules Ferry ; Avenue commandant charcot (côté nord) ; Avenue de valescure (côté est) entre l'Avenue commandant charcot et l'Avenue du xvème corps.
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0019		19	Ecole Elémentaire des Tasses - 11 Impasse des Marguerites	Boulevard christian lafon (côté sud) partie comprise entre le Boulevard Maréchal juin et le carrefour de la fontaine ; Avenue de bouloris (côté sud) partie comprise entre le carrefour de la fontaine et la limite est de la propriété numérotée 558 de la voie ; limite est-sud de la dite propriété ; limite ouest de la propriété située au sud de la précédente ; Impasse des clématites ; limite nord et ouest des propriétés numérotées 65 et 41 Impasse des clématites ; limite ouest des propriétés numérotées 340 et 414 de l'Avenue des suisses ; Avenue des belges (côté ouest) partie comprise entre l'Avenue des suisses et le Boulevard de la paix ; Boulevard de la paix (côté nord) partie comprise entre l'Avenue des belges et le passage inférieur sncf situé au bas de l'Avenue de la péguère ; passage inférieur sncf (côté ouest) ; Route de la corniche (côté sud) partie comprise entre le débouché de l'Avenue de la péguère sur cette voie et le prolongement de la limite est de la propriété de thalassothérapie ; limite est de la propriété de thalassothérapie jusqu'au rivage ; le rivage partie comprise entre la limite est de la propriété de la thalassothérapie et la plage du fournas ; voie de desserte de la plage du fournas (côté est) entre les lotissements santa lucia et beau rivage ; pont du fournas (côté est) ; Boulevard Maréchal juin (côté est nord et est).
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0020		20	Centre de Loisirs des Golfs 1 - 651 Avenue des Golfs - Valescure	Chemin de la ferme Arnaud (côté nord) ; Avenue colonel brooke (côté est) du n° 886 au n° 994 (inclus) ; côté sud d'une ligne qui joint la limite nord du n° 994 colonel brooke au Boulevard darby ; Boulevard darby (côté est) jusqu'à la limite sud de l'immeuble 264 Avenue du golf ; Avenue du golf (côté sud) du n° 264 exclu au ruisseau le maltemps (voie du barban) ; ruisseau du maltemps (côté ouest) ; partie comprise entre l'Avenue des golfs et la retenue des cous ; a l'ouest d'une ligne droite reliant l'extrémité est de la retenue des cous à l'angle nord-est du lotissement le clos des pins ; a l'ouest de la limite est du lotissement le clos des pins et son prolongement jusqu'au Boulevard baudino (ex Chemin de vaulongue) ; de ce point à l'est d'une ligne droite rejoignant la déchetterie du Boulevard du cerceron (n° 2431) ; côté nord du Boulevard du cerceron jusqu'à la limite est de la zac du cerceron ; côté nord de la zac du cerceron ; côté nord du ruisseau la garonne jusqu'au carrefour avec le Boulevard baudino ; Boulevard baudino (côté sud) jusqu'à son intersection avec le Chemin du maltemps ; côté est de la zac caroline ; vallon de coste (côté est) ; a l'est et au nord des limites est et nord de la propriété située 252 Allée de la bastide et limite nord des propriétés situées Allée du plateau ; au nord de la limite nord des propriétés numérotées 41 et 44 et 104 et 136 de la Rue tibourin ; à l'ouest de la limite ouest des propriétés numérotées 136 et 166 et 182 et 184 de la Rue tibourin ; Avenue du vieux mas (côté nord) ; partie comprise entre la ferme Arnaud et le Chemin de la ferme Arnaud ; Chemin de la ferme Arnaud (côté nord).
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0021		21	Salle Polyvalente Blondelet - 670 Boulevard de la Paix - Boulouris	Avenue des grives (côté pair) ; Avenue des lavandes (côté pair) de son intersection avec l'Avenue des grives jusqu'à son intersection avec l'Avenue des glycines ; Avenue des glycines (côté pair) ; Avenue des arbusiers (côté pair) ; Avenue des pinèdes (côté pair à partir du n° 50) de son intersection de l'Avenue des arbusiers jusqu'à son intersection avec l'Avenue des chênes ; Avenue des chênes (côté pair à partir du n° 220) ; le ruisseau de l'armitelle (côté ouest) jusqu'à l'Avenue de la gare ; Avenue de la gare (côté sud-sud-ouest) partie comprise entre le ruisseau de l'armitelle et le Boulevard des mimosas-boulouris ; Place de la poste de bouloris (côté est) ; domaine sncf ; Boulevard de la mer (côté ouest) ; Chemin de la palmerie (côté ouest) jusqu'au rivage ; le rivage partie comprise entre le Chemin de la palmerie et la limite est de la propriété de la thalassothérapie ; limite est de la propriété de thalassothérapie ; Route de la corniche (côté nord) partie comprise entre la limite est de la thalassothérapie et le passage inférieur sncf (prolongement de l'Avenue de la péguère) ; Boulevard de la paix (côté sud) partie comprise entre le passage inférieur de la sncf et l'Avenue des belges ; Avenue des belges (côté est) partie comprise entre le Boulevard de la paix et l'Avenue des suisses ; côté est de la limite ouest des propriétés numérotées 314 et 440 de l'Avenue des suisses ; côté est de la limite ouest des propriétés situées 41 et 65 Impasse des clématites ; côté est de la limite ouest de la propriété située immédiatement au sud de celle numérotée 558 Avenue de bouloris ; Avenue de bouloris (côté nord) entre la propriété numérotée 558 de la voie et le carrefour de la fontaine ; Avenue de la fontaine (côté est) ; Avenue Edouard vii (côté sud) partie comprise entre le rond-point pasteur et l'Avenue des pervenches ; Avenue des pervenches (côté est).
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0022		22	Centre de Loisirs des Golfs 2 - 651 Avenue des Golfs - Valescure	Ruisseau le pédégal (limite des communes) partie comprise entre l'Avenue des mimosas-valescure (rd 37) et l'oratoire de guérin ; limite des communes de fréjus-Saint-raphaël ; partie comprise entre l'oratoire de guérin et l'intersection d'une ligne nord-sud joignant l'extrémité du Boulevard Kennedy ; limite ouest de la zac des veysières jusqu'à l'Avenue des golfs ; Avenue des golfs ; de ce point jusqu'au n° 264 (inclus) ; Boulevard darby (côté ouest) ; nord d'une ligne rejoignant l'extrémité nord du n° 994 Avenue du colonel brooke au Boulevard darby ; Avenue du colonel brooke (côté ouest) jusqu'au Boulevard du suverèt ; Boulevard du suverèt (côté nord) de l'intersection du Boulevard du suverèt avec l'Avenue des mimosas-valescure ; Avenue des mimosas-valescure (côté nord) jusqu'au pédégal.
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0023		23	Ecole Maternelle Léon Isnard - Avenue des Iscles	Avenue Général Leclerc (côté sud) ; partie comprise entre le ruisseau le pédégal (limite des communes) et le ruisseau de la garonne ; ruisseau de la garonne (côté ouest) ; partie comprise entre l'Avenue Général Leclerc et la limite sud du domaine sncf (voie ferrée) ; domaine sncf entre le ruisseau de la garonne et l'axe de la Rue gambetta ; Rue gambetta (côté ouest) partie comprise entre le domaine sncf et la Rue Alphonse karr ; cours commandant guilbaud (côté nord) partie comprise entre la Rue gambetta et le pont d'arcole ; pont d'arcole (côté nord) partie comprise entre l'Avenue commandant guilbaud et le ruisseau le pédégal.
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0024		24	Salle Roche - 206 Avenue Général Leclerc	Impasse du pédégal (côté sud) ; Avenue de verdun (côté ouest) partie comprise entre l'Impasse du pédégal et le ruisseau de la garonne ; ruisseau de la garonne (côté ouest) partie comprise entre l'Avenue de verdun et l'Avenue Général Leclerc ; Avenue Général Leclerc (côté nord) entre le ruisseau de la garonne et le ruisseau le pédégal (limite des communes) ; ruisseau le pédégal (limite des communes) partie comprise entre l'Avenue Général Leclerc et l'Impasse du pédégal.
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0025		25	Ecole Maternelle Jean Moulin - Rue Salvador Allende	Pont sur le peyron Chemin de la lauve ; Chemin de la lauve (côté est) partie comprise entre le pont sur le peyron et le débouché de l'Avenue des gabians ; Avenue des gabians (côté sud) partie comprise entre le Chemin de la lauve et la copropriété les hauts de Saint-raphaël ; côté sud de la limite nord nord-est de la copropriété les hauts de Saint-raphaël ; Avenue du 8 mai 1945 (côté sud) partie comprise entre l'Avenue des gabians et l'accès à la copropriété des immeubles du petit défend ; limite est et sud de la copropriété des immeubles du petit défend ; limite nord du lotissement les genêts ; limite nord du lotissement le val d'aspé ; ruisseau le peyron partie comprise entre la limite nord nord-ouest du lotissement le val d'aspé et du Chemin de la lauve.
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0026		26	Villa Les Myrtes - 298 Avenue du Parc des Myrtes	Boulevard de nice (côté est) ; Avenue du clocher de fréjus (côté sud) partie comprise entre le Boulevard de nice et le Chemin du bois notre-dame ; Chemin du bois notre-dame (côté est) partie comprise entre l'Avenue du clocher de fréjus et le Boulevard Saint-Exupéry ; Boulevard Saint-Exupéry (côté sud) partie comprise entre le Chemin du bois notre-dame et la Rue curie ; Rue curie (côté sud) partie comprise entre le Boulevard Saint-Exupéry et le Boulevard des lions ; Boulevard des lions (côté est) partie comprise entre la Rue curie et les Boulevards Georges Clémenceau et christian lafon ; Boulevard christian lafon (côté sud) entre le Boulevard des lions et le Boulevard Louis blériot ; Boulevard Louis blériot (côté ouest) ; Avenue du val des oiseaux (côté sud-ouest) partie comprise entre le Boulevard Louis blériot et la limite extrême ouest de la copropriété le val des oiseaux ; Boulevard notre-dame (côté sud) partie entre le ruisseau le rébori et le Boulevard du rébori ; Boulevard du rébori (côté ouest) passage inférieur sncf sur la Rue commandant le prier ; domaine sncf (voie ferrée) côté sud partie comprise entre le passage inférieur Rue commandant le prier et limite extrême ouest du lotissement le corail ; limite extrême ouest propriété numérotée 100 Route de la corniche ; limite est port santa lucia ; limites sud-ouest des bassins du port santa lucia ; le rivage partie comprise entre le bassin ouest du port santa lucia et le prolongement de l'axe de la Rue beau rivage ; limite ouest de la propriété beau rivage ; de la Rue beau rivage à la sncf ; domaine sncf partie nord entre la copropriété beau rivage et le pont diana.
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0027		27	Complexe Sportif de l'Esterel - 940 Boulevard de l'Aspe	L'intersection entre le Boulevard de l'aspé et le Boulevard léo lagrange ; le Boulevard de l'aspé jusqu'à son intersection avec le Boulevard d'arbaud ; le Boulevard d'arbaud (côté impair après le n° 341) jusqu'à l'Impasse des lilas (le bello visto inclus) ; une ligne jusqu'au Boulevard Pierre delli zotti ; le Boulevard Pierre delli zotti (côté pair) jusqu'à l'intersection avec le Boulevard peire sarade ; le Boulevard peire sarade (côté pair) jusqu'à l'intersection avec le Boulevard de l'aspé ; le Boulevard de l'aspé (côté impair) jusqu'à l'intersection avec l'Avenue de l'Europe ; l'Avenue de l'Europe (côté impair) jusqu'au carrefour de l'Europe ; l'Avenue du grand défends (côté impair) jusqu'à l'intersection avec la Rue raoul blanchard ; Rue raoul blanchard (côté impair) jusqu'à l'ouest de l'intersection avec la Rue léo lagrange ; Rue léo lagrange (côté impair) jusqu'à son intersection avec le Boulevard de l'aspé.
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0028		28	Salle des Veysières - 70 Avenue Diane	Du carrefour peire sarade (rd 100 corniche varoise Boulevard de l'aspé) ; le Boulevard de l'aspé (côté est) jusqu'à l'intersection avec le Boulevard Jacques baudino (lotissements vigne neuve 1 et 2 inclus) ; limite ouest de la zac du pin blanc jusqu'à l'Avenue des golfs ; limite ouest de la zac des veysières jusqu'au camping estérel caravaning ; limite du massif de l'estérel commune de Saint-raphaël ; une ligne droite passant par le n° 5 300 de l'Avenue des golfs (côté ouest) jusqu'à son intersection avec le carrefour de peire sarade.
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0029		29	Mairie d'Honneur - 1596 Avenue de Valescure	Chemin Aurélien (côté nord) entre le Boulevard baudino et l'Avenue de valescure ; Avenue de valescure (côté est) du n° 1386 exclu au carrefour des anglais ; Avenue des mimosas-valescure (côté nord) jusqu'au Boulevard du suverèt ; Boulevard du suverèt (côté sud) ; Avenue colonel brooke (côté est) de son intersection avec le Boulevard du suverèt jusqu'au Chemin de la ferme Arnaud ; Chemin de la ferme Arnaud (côté sud) ; Avenue du vieux mas (côté sud) partie comprise entre le Chemin de la ferme Arnaud ; la ferme Arnaud limite extrême-ouest des propriétés numérotées 136 à 188 Impasse tibourin ; limite extrême nord des propriétés numérotées 136 à 104 Impasse du tibourin et 41 et 44 Rue du tibourin ; limite extrême-nord nord-est des propriétés situées au nord de l'Allée du plateau entre le vallon du suverèt et le vallon de coste ; vallon de coste (côté ouest) ; le Parc caroline (côté sud) ; Boulevard Jacques baudino (côté nord) partie comprise entre son intersection avec le Chemin du maltemps et le Chemin Aurélien.
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0030		30	Ecole Maternelle de l'Aspé - 150 Avenue du 8 Mai 1945	Le Boulevard Jean moulin (côté impair) n° 1 231 (lotissement les genêts inclus) ; le ruisseau (partie nord) ; une ligne droite jusqu'aux « villas du petit défend » (Allée des pugargues) et le lotissement du petit défend exclus jusqu'à son intersection avec l'Avenue du 8 mai 1945. L'Avenue du 8 mai 1945 (côté pair) du début jusqu'au n° 500 (maison de retraite l'hermès) ; une ligne jusqu'à l'Avenue thalès (rond-point d'épsilon 2) ; Boulevard du cerceron ; Pierre delli zotti (côté pair) jusqu'au carrefour avec le Boulevard peire sarade ; le Boulevard peire sarade (côté impair) jusqu'à son intersection avec le Boulevard de l'aspé ; le Boulevard de l'aspé (côté impair) jusqu'à l'intersection avec le Boulevard Jean moulin.
SAINT RAPHAEL	5	Saint-Raphaël (N° 14)	0031		31	Centre de Loisirs de l'Esterel - 1022 Boulevard de l'Aspe	Boulevard d'arbaud (côté impair) à partir du n° 341 les jardins de cassiopée ; une ligne jusqu'à son intersection avec le Boulevard Pierre delli zotti ; le Boulevard Pierre delli zotti (côté impair) n° 291 exclu ; une ligne jusqu'au lotissement le clos des pins reliant la retenue collinaire des cous ; côté est du ruisseau le maltemps jusqu'à l'Avenue des golfs ; Avenue des golfs (côté sud) jusqu'au n° 2 860 exclu ; une ligne droite partant de ce point jusqu'au carrefour (lotissements vigne neuve exclu) ; Boulevard de l'aspé (côté ouest) jusqu'à son intersection avec l'Avenue Joseph d'arbaud (n° 341) côté impair.
SAINT TROPEZ	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0001	BC	1	Salle Jean Despas - Boulevard Vasserot	Tour du portalet, quai Frédéric Mistral, quai Jean Jaures, quai suffren, Boulevard vasserot, Avenue foch, Avenue Frédéric Mistral
SAINT TROPEZ	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0002		2	Salle Jean Despas - Boulevard Vasserot	Parking du port, Avenue Charles de Gaulle, Avenue Paul roussel, Avenue Leclerc, Avenue François pelletier
SAINT TROPEZ	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0003		3	Salle Jean Despas - Boulevard Vasserot	Avenue Général Leclerc, Avenue Paul roussel, Chemin des amoureux, leï amourie, la florida, eden Parc, résidences clos Sainte-Anne, les conquêtes, les pastures, Avenue Paul roussel,
SAINT TROPEZ	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0004		4	Salle Jean Despas - Boulevard Vasserot	Avenue du 15 août 1944, Route des carles, la bouillabaisse, z.a. Sainte-Claude, Chemin Saint-Antoine, la cravelle, Chemin des bastidettes
SAINT TROPEZ	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0005		5	Salle Jean Despas - Boulevard Vasserot	Avenue François pelletier, Avenue foch, Chemin des bastidettes, vieux Chemin de Sainte-Anne, la messardière, Quartier maneby, valfère
SAINT TROPEZ	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0006		6	Salle Jean Despas - Boulevard Vasserot	Cap Saint-Pierre, Avenue Paul signac, les graniers, Quartier valfère, la moutte, les salins



SAINT ZACHARIE	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0001	BC	1	Ecole maternelle – Boulevard des martyrs de la résistance	Nord-est de la commune délimité par la Route de trets et la rn 560, et comprenant les voies suivantes : cours Louis blanc - Avenue Paul gaimard - Route de trets - Chemin de la cartière - Chemin d'estusse - Chemin de cantissier - Chemin des fenouilloux - Chemin du déguier - Chemin de la calade - Rue du lion - hameau de florette - Avenue Frédéric Mistral - Place de la dime - Chemin du petit Paris - Chemin de Saint-clair - résidence Saint-clair - lotissement Saint-clair - Chemin de Saint-Antoine - le clos Saint-Antoine - le clos Saint-clair - lotissement les genêts - Quartier peygros - Chemin de la gantesse
SAINT ZACHARIE	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0002		2	Ecole maternelle – Boulevard des martyrs de la résistance	Centre village, côté est délimité par la rn 560, la Rue Jean Jaurès et l'huveaune et comprenant les voies suivantes : Route de Brignoles - la petite foux - cours marceau - Place de l'église - Rue du 14 juillet - Place de la maintenance - Rue denfert rochereau - Rue Voltaire - Place de la céramique - Rue bringier monnier - Rue du Général gasquet - Place gabriel péri - Place ledru rollin - Rue de la République - Boulevard hoche - Rue hoche - Traverse des bœufs - Boulevard de la révolution - Boulevard bernard palissy - Place dréo - Place du 4 septembre - Rue raspail - Traverse des jardins
SAINT ZACHARIE	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0003		3	Ecole maternelle – Boulevard des martyrs de la résistance	Territoire sud de la commune délimité par l'huveaune, l'Avenue gaston de saporta et la Route de marseille et comprenant les voies suivantes : Chemin du plan d'aups - Avenue Jean moulin - la beaume - la cité - la mouère - le pavillon - Quartier Saint-Pierre - Impasse de la lare - Chemin des naves - Quartier rivière de peyruis - Chemin du peyruis - lotissement rivière de peyruis - Chemin du camp d'agha - Chemin du défend - Chemin de garnier - Chemin de pètière - la petite basse - Chemin de la cadole - Avenue gaston de saporta - Chemin du vieux moulin - centre de montvert
SAINT ZACHARIE	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0004		4	Ecole maternelle – Boulevard des martyrs de la résistance	Centre village côté ouest, délimité par l'Avenue juramy, l'Avenue gaston de saporta, le Chemin de moulin de redon et la Rue Jean Jaurès et comprenant les voies suivantes : Rue Jean Jaurès - Avenue augustin juramy - Boulevard de la libération - Place de la victoire Boulevard des martyrs de la résistance - Avenue Général de Gaulle - Avenue du 8 mai 1945 - Chemin de la coopérative - lotissement les près - Allée des fenouils - Allée des micocouliers - Allée des romarins - Allée des lauriers roses - Allée de la cascade - Allée des lavandes - Allée du moulin blanc - Allée des cyprès - Quartier le plan - Impasse de l'ancienne scierie
SAINT ZACHARIE	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0005		5	Ecole maternelle – Boulevard des martyrs de la résistance	Nord-ouest de la commune délimité par la Route de trets, l'Avenue du 8 mai 1945 et le Chemin du moulin de redon et comprenant les voies suivantes : Quartier réal de favard - lotissement réal de favard - Chemin de florette - Chemin de Manon - Chemin du moulin de redon - brigade de gendarmerie - lotissement les 4 Chemins - Chemin de gaumin - Chemin du ruisseau - Chemin des arcades - Chemin de la julienne - Chemin de la bernarde - Chemin de regagnas - Chemin du baou rouge - Chemin de la floride
SAINT-MARTIN-DE-PALLIERES	8	Saint-Maximin (N° 13)	0001 (unique)	BC	1	Salle polyvalente – Ecole des pallieres – RD 470	TOUTE LA COMMUNE
SAINTE ANASTASIE SUR ISSOLE	6	Garéoult (N° 7)	0001 (unique)	BC	1	Salle polyvalente - Les Négadisses	TOUTE LA COMMUNE
SAINTE MAXIME	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0001	BC	1	Hôtel de ville, Salle du conseil municipal – Boulevard des mimosas	Avenue du Bois Joli / Boulevard Beau Site / Boulevard Bellevue / Impasse Bon Repos / Avenue Charles de Gaulle / Place Colbert / Rue Courbet / Traverse d'Alger / Rue d'Alsace / Montée de la Résistance / Chemin de l'Angeline / Traverse de l'Angeline / Montée de l'Espagneul / Rue de Lorraine / Rue des Belges / Chemin des Cigales / Boulevard des Cistes / Avenue des Combattants en Afrique du Nord / Rue des Maures / Boulevard des Mimosas / Place des Sarrasins / Rue des Sarrasins / Boulevard des Terrasses Fleuries / Rue du Docteur Porre / Boulevard du Grand Couronne / Place du Marché / Rue du Marché / Rue du Progrès / Boulevard du Sémaphore / Montée du Sémaphore / Rue Fernand Bessy / Boulevard Frédéric Mistral / Rue Gabriel Péri / Rue Gambetta / Avenue Henri Frenay / Rue Hoche / Rue Jean Aicard / Rue Léon Gaumont / Place Louis Blanc / Place Pasteur / Rue Paul Bert / Impasse Stanislas Béranguier / Rue Siméon Fabre / Place Victor Hugo / Impasse du Rocher / Place Mireille de Germond / Allée Henri Saudan
SAINTE MAXIME	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0002		2	Hôtel de ville, Salle de réception – Boulevard des mimosas	Chemin de la Carrière / Boulevar de la Paix / Boulevard de la Tramontane / Impasse de la Tramontane / Boulevard des Argelas / Boulevard des Cades / Boulevard des Chênes / Allée des Ecuireuils / Boulevard des Trois Frères Monteil / Boulevard des Geais / Boulevard des Grands Horizons / Boulevard des Pins / Boulevard des Quatre Vents Boulevard des Sorbiers / Avenue du Débarquement (pairs≤132 ; impairs≤71) / Boulevard Lex / Boulevard du Mistral / Boulevard du Ponant / Impasse du Ponant / Chemin du Sémaphore / Boulevard du Vallon / Route Jean Corona / Lotissement les Hauts du Sémaphore / Impasse Beau Chêne
SAINTE MAXIME	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0003		3	Ecole primaire Siméon Fabre, Salle polyvalente 2 - Boulevard de la paix	Rue de Verdun / Traverse des Lauriers / Rue du Docteur Sigallas / Avenue du Préconil / Rue Félix Martin / Avenue Georges Clémenceau / Avenue Jean Jaurès / Place Jean Mermoz / Rue Pierre et Marie Curie / Passage Saint-Exupéry
SAINTE MAXIME	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0004		4	Ecole primaire Simon Lorière, Salle polyvalente - Avenue du 8 mai 1945	Avenue Benjamin Freze / Avenue du 8 mai 1945 / Route du Plan de la Tour (impairs≤49 ; pairs≤66) / Impasse du Préconil / Impasse Etienne/ Place Félix Pizzorne / Rue Félix Pizzorne / Rue Guy de Maupassant / Rue Jules Michelet / Rue Théodore Blanc / Avenue Victor Marguerite / Place des Gendarmes d'Ouvéa
SAINTE MAXIME	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0005		5	Ecole primaire Simon Lorière, Salle de musique - Avenue du 8 mai 1945	Chemin des Saquèdes / Route du Plan de la Tour (68 ≥ pair ; pair ≤ 100) / Route du Plan de la Tour (51 ≥ impair ; impair ≤ 81) / Chemin du Préconil / Chemin Figuière-Fere / Impasse Lou Figuières
SAINTE MAXIME	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0006		6	Ecole maternelle des Virgiles, Salle de classe (1ère à gauche en entrant) – Chemin des Virgiles	Basse Suane / Chemin des Virgiles (sauf les n° 1 et 2) / Route du Plan de la Tour (n°102 à 164) / Boulevard Florentin Brigaud / Lotissement le Hameau du Souleyas
SAINTE MAXIME	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0007		7	Ecole des Virgiles, réfectoire - Chemin des Virgiles	Avenue Georges Pompidou / Chemin des Virgiles n°1 et 2
SAINTE MAXIME	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0008		8	Ecole primaire Siméon Fabre, Salle polyvalente - Boulevard de la paix	Chemin des Bouteillers / Boulevard des Bruyères / Boulevard des Hortensias / Boulevard du Romarin / Impasse de la Palmeraie / Avenue de Latre de Tassigny / Avenue Saint-Exupéry (P) / Avenue Théodore Botrel / Boulevard Aristide Briand / Rue de la Plage / Rue des Frères Battaglia / Rue Magali
SAINTE MAXIME	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0009		9	Capitainerie, salon d'honneur - Quai Léon Condroyer	Chemin Ancienne Batterie / Avenue Berthie Albrecht / Avenue de Casabianca / Chemin de la Nartelle / Chemin de la Vierge Noire / Chemin de l'Aurore / Boulevard des Arbousiers / Boulevard des Brugas / Boulevard des Cactus / Chemin des Crêtes / Allée des Esquirols / Boulevard des Myrtes / Avenue des Pins (PC) / Avenue des Sardinaux / Chemin des Tourterelles / Impasse du Champ Fleuri / Avenue du Débarquement (pair≥134 ; impair ≥73) / Boulevard du Meinier / Avenue du Général Touzet du Vigier / Avenue Jules Santin / Boulevard Massilia / Impasse Massilia / Avenue Montfleuri / Route Nationale n°98 (Nartelle) / Mas de la Nartelle / Parc du Belvédère / Quartier du Port / Quai Léon Condroyer / Chemin du Vallon de la Nartelle / Impasse des Arbousiers / Avenue du Général Leclerc / Avenue des Pins
SAINTE MAXIME	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0010		10	Maison des associations, restaurant 1 - Route Jean Corona	Avenue Alphonse Daudet / Avenue Auguste Renoir / Allée BRuegel / Montée des Clapeiros / Chemin Clos / Allée Courte / Parc d'Anaïs / Allée de la Chenaie / Avenue de la Garrigue / Avenue de la Nartelle / Parc de la Nartelle / Avenue de la Plage / Rue de l'Amandier (PPI) / Rue de l'Olivier / Boulevard de Provence / Avenue des Algues / Impasse des Algues / Boulevard des Artistes / Avenue des Orangers / Avenue des Palmiers / Boulevard des Peintres / Avenue des Pins (SDL) / Place du 2ème Régiment de Cuirassiers / Avenue du Croiseur Léger le Malin / Rue du Figuié / Rue du Genevrier / Promenade du Levant / Rue du Micocoulier (PPI) / Avenue du Mont Cabasse / Avenue du Montjoli / Rue du Murier / Avenue du Roi de Camargue / Avenue du Saut du Loup / Rue du Sequoia / Chemin du Soleil Couchant / Avenue Eugène Issaye / Avenue Frédéric Mistral / Avenue Jean Giono / Avenue Jean-Claude Roussel / Impasse Lou Imbert / Montée Louise ettembourg / Avenue M. Maeterlinck / Avenue Maurin des Maures / Avenue Mireille / Corniche Moyenne / Avenue Hoirs Girard / Traverse de l'Olivetto / Avenue Paul Arène / Avenue Paul Cézanne / Avenue Roumanille / Avenue Rubens / Avenue Saint-Exupéry (N) / Boulevard Sara / Impasse Sian Bien / Chaussée Souleïado / Avenue Vallon Sous le Vent / Corniche Supérieure / Avenue Théodore Aubanel / Avenue Van Gogh / La Garonnette / Rue du Petit Prince / Rue du Petit Prince / Passage des Roseaux / Boulevard du Rigaou / Impasse du Cabre d'Or / Impasse Ronco / Avenue Van Dyck / Rue Henri Matisse / Avenue Marcel Pagnol / Allée Pebre d'Ai / Impasse Corniche Supérieure / Chemin de la Miougrano / Chemin des Collines / Rue de l'Amandier (PPII) / Rue de l'Eucalyptus
SAINTE MAXIME	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0011		11	Maison des associations, restaurant 2 - Route Jean Corona	Rue Alphonse Tavan / Rue Anselme Mathieu / Rue Antonin Artaud / Impasse Baptiste Bonnet / Rue Belaud de la Bellaudière / Avenue Célestin Montcocol / Boulevard Coupo Santo / Chemin de l'Escandihado / Chemin des Bouillonnets / Boulevard des Félibres / Boulevard du Bouillonnet / Boulevard du Golf / Maisons du Golf / Impasse Edmond Jaloux / Boulevard Edmond Rostand / Rue Edmond Rostang / Allée Germain Nouveau / Boulevard Henri Bosco / Avenue Jean Brunet / Rue Jean Brunet / Impasse Joseph Autran / Impasse Joseph d'Arbaud / Chemin Lei Magnoti / Rue Lis Aureto / Place Lou Gré / Place Lou Marina / Chemin Lou Pantai / Chemin Lou Rampeu / Impasse Lou Valat / Impasse Maxime Gouveau / Rue Paul Arène / Rue Paul Géria / Boulevard San Estelle / Boulevard Victor Balaguer / Rue Victor Gelu / Lei Rouves / Hameau des Greens / Impasse Bouscarlo / Impasse des Greens / Rue Lou Marina / Impasse Lei Rouves / Rue Jules Conforti / Impasse Bernard Valère / Impasse Lou Riau / Impasse Les Hubacs / Impasse Léon Vêrane
SAINTE MAXIME	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0012		12	Bosquette, dojo 1 - Route du plan de la tour	Allée du Midi / Avenue Saint-Julien / Avenue Saint-Michel / Impasse de l'Occident / Impasse des Artistes / Impasse du Sud / Rue des Artisans / Rue des Inventions / Rue des Métiers / Rue du Commerce / Rue Saint-ntoine / Avenue de la Liberté / Allée Agasso / Allée des Bazarettes / Boulevard de l'esquiro / Route du Plan de la Tour (impair ≥51 ; pair ≥166) / Avenue Saint-Antoine / Avenue des Artisans
SAINTE MAXIME	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0013		13	Bosquette, dojo 2 - Route du plan de la tour	Bagarry / Village sur la Colline / Allée des Acacias / Allée du Ponant / Boulevard des Bouillerettes / Boulevard des Fauvettes / Boulevard du Couloubrier / Hameau des Bouillerettes / Impasse des Grives / Impasse des Hironnelles / Impasse des Merles / Impasse des Mésanges / Impasse des Moineaux / Impasse des Pinsons / Place des Platanes / Rue des Alouettes / Rue des Bergeronnettes / Rue du Micocoulier (LDC) Château de la Mère / Domaine des Chautard / Piste de Cabasse / Chemin de Peigros / Hameau les Gastons / Les Beaucas / Domaine de l'Eaubre / Hameau le Revest / Quartier Pourrières / Allée Serpentine / Route du Muy D25 / Les Basses Ribbes / Les Hautes Ribbes / Avenue Gaston Rebuffat / Chemin des Ribbes / Rue des Alouettes / Chemin de Théo / Chemin du Hameau des Pins / Route de Charlie / Avenue Mathias / Boulevard Gustave Eiffel / Avenue Magellan / Avenue d'Amérique / Impasse des Moulins / Impasse Louis Olivier / Avenue Léonard de Vinci / Avenue Auguste Bartholdi / Rue de la Magnanerie / Impasse du Parpaïou
SAINTE MAXIME	4	Sainte-Maxime (N° 15)	0014		14	Salle de bridge – La croisette – 3 Avenue du souvenir français	Boulevard Albert Camus / Lotissement Croisette Plage / Bastides de Guerrevielle / Chemin de Guerrevielle / Clos de Guerrevielle / Collines de Guerrevielle / Jardins de Guerrevielle / Mas de Guerrevielle / VAllée de Guerrevielle / Quartier de la Croisette / Parc de la Croisette / Avenue de la Farigoulette / Montée de la Grande Croisette / Avenue de la Nasque / Avenue de la Pinède / Avenue de la Rascasse / Chemin des la Thébaïde / Boulevard de l'Aïoli / Avenue de l'Olympe / Chemin Pollux / Impasse Castor / Chemin de Veirane / Chemin des deux ruisseaux / Chemin des Arbousiers / Avenue des Messuges / Chemin des Rascassons / Traverse des Santons / Corniche du Grand Souleyas / Avenue du Jas / Boulevard du Soleil / Avenue du Souvenir Français / Boulevard Jean Moulin / Avenue Raoul Nordling / Chemin Sian Proun / Lotissement Val Oréa I, II, III / Impasse des Mimosas / Boulevard du Val d'Oréa / Place de la Pétanque / Chemin du Grand Souleyas / Domaine de la Croisette / Chemin du Soleil / Allée Jean Giono / Avenue Marcel Pagnol (VO) / Avenue Georges Brassens / Domaine des Myrtes / Lotissement des outeillers / Quartier Val Quèis / Pan Cuet / Lotissement Vimort / Les Hauts des Bouteillers / Boulevard du Rayol / Allée Charles Gounod / Allée Alphonse Daudet / Impasse des Pins / Chemin des Aoucellouans / Impasse du Rayol
SALERNES	8	Flayosc (N° 4)	0001	BC	1	Salle 3ème âge complexe Charles Sandro	Rue des 4 coins, Place du 8 mai 1945, Rue des abattoirs, Rue barbe caron, Rue Jean bartolini, Rue du bas four, Rue du château, Place Georges clemenceau, cour des marles, Rue Edouard basset, Rue fontaine du murier, Place gabriel péri, Rue giraud, Rue de la gorguette, haute Place, Rue longue, Rue de la calade, Rue des martyrs de la résistance, Rue du 19 mars 1962, Rue des moulins, Boulevard Paul cotte, Rue Pierre blanc, Rue du portail, Place de la République, Place de la révolution, cours Théodore bouge, Rue vieille, Rue Voltaire, Impasse sous clastre, Rue Jean-Jacques Rousseau, cours Jean bart, Avenue Pierre Gaudin, Avenue victor hugo, Boulevard de la libération, montée des oliviers, Impasse du verger, Impasse de la manserve, Chemin de la capelière, Rue de l'école, Route d'entrecasteaux (jusqu'au cimetière communal)
SALERNES	8	Flayosc (N° 4)	0002		2	Salle gymnastique complexe Charles Sandro	Route de villecroze d51, Chemin de la manserve, Chemin des sources, Chemin des muriers, Chemin de gandelon, Chemin du tuf, Chemin du coulé, Chemin de la peyrova, Chemin du pin bernard, Chemin du parouvier, Chemin de la cabrière, Chemin de la roque, Route de provence (1ère partie de rn 560), Chemin de la baume, za la baume, Chemin des prés, Route de l'Europe (2ème partie de la d51 à la d30, Route d'aups), Traverse de gandelon, Chemin des pins, Chemin de combe vidal, Chemin du défend, Chemin de st barthélemy, Chemin combe amère, Chemin des espèces, Chemin du coulé, Route de Draguignan (rn560), Chemin de la cougourdière, Chemin de st romain, Chemin de la terre cuite, Chemin des pastons, Chemin de pelcourt, Chemin des hubacs, Chemin de vallon de st romain

SALERNES	8	Flayosc (N° 4)	0003		3	Salle judo complexe Charles Sandro	Chemin de la bresque, Chemin bellandes, Chemin de la chapelle, Chemin des tourdres, Route des 4 Chemins, Chemins des lones, Chemin des grangues, Chemin st Michel, Chemin de la chapelle, Chemin des romarins, Chemin croix de solliès, Chemin la pouade, piste du serre, Chemin le bas gaudran, Chemin le capelier, Chemin le serre, Chemin de la plaine, Route d'entrecasteaux, Chemin de st loup, ancienne voie ferrée de provence, Chemin la combe obscure, Chemin du rocher rouge, Chemin de la fayourude, Chemin du gourgaret, Route de sillans rn560, Chemin de la mude, Chemin des coudeirons, Chemin de la plaine, Chemin de la haute moude, Chemin du camps du riquiou, Route d'aups d31 : Impasse de la croix, Chemin de l'imbut, Chemin de la croix, Chemin de la combe, za le combe, Chemin du train des pignes, Chemin le jonquier
SALLES SUR VERDON (LES)	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	Salle des fêtes - Avenue de Bocouenne	TOUTE LA COMMUNE
SANARY SUR MER	7	Ollioules (N° 10)	0001	BC	1	Ecole élémentaire Jean-Michel Cousteau - Espace Colonel Arnaud Beltrame	Avenue Joseph Soleillet - Avenue Raoul Henry - Impasse De La Prud'homme - Impasse Granet - Place Albert Cavet - Place De La Liberté - Place De La République - Place De La Tour - Place Du Coquillon - Place Du Marechal De Lattre De Tassigny - Place Michel Pacha - Quai Charles De Gaulle - Rue André Tassy - Rue Antoine Hugues - Rue Barthelemy De Don - Rue De La Prud'homme - Rue Du Moulin - Rue Felix Pijeaud - Rue Gabriel Peri - Rue Gaillard - Rue Granet - Rue Guy Moquet - Rue Jean Jaures - Rue Joseph Courrau - Rue Laget - Rue Louis Blanc - Rue Lucien Guirard - Rue Siat Marcellin - Ruelle De L'enclos
SANARY SUR MER	7	Ollioules (N° 10)	0002		2	Ecole élémentaire Jean-Michel Cousteau - Espace Colonel Arnaud Beltrame	Allees D'estienne D'orves - Avenue De L'europe Unie - Avenue De Primerose - Avenue De Primerose - Avenue Des Poilus - Avenue Du Moulin Neuf - Avenue Georges Clemenceau - Avenue Joseph Lautier - Avenue Louis Pasteur - Boulevard De L'avenir - Boulevard D'estienne D'orves - Impasse De L'ermitage - Place Des Poilus - Rue Docteur Emile Roux - Rue Giboin - Rue Jean Carbone - Square Du Huit Mai 1945
SANARY SUR MER	7	Ollioules (N° 10)	0003		3	Ecole élémentaire Jean-Michel Cousteau - Espace Colonel Arnaud Beltrame	Allee Des Petits Pins - Allee Des Villas De La Grande Bastide - Allee La Grande Bastide - Avenue Des Prats - Chemin De La Baou - Chemin Saint Roch - Chemin Saint Roch - Impasse De La Grande Bastide - Impasse Des Chenes - Impasse Des Prats - Impasse Du Jardinier - Impasse Veronique - Place Antigone
SANARY SUR MER	7	Ollioules (N° 10)	0004		4	Ecole élémentaire Jean-Michel Cousteau - Espace Colonel Arnaud Beltrame	Allee Des Ecoreuils - Allee Des Lavandieres - Allee Des Mas Fleuris - Allee Des Vignes - Allee Du Figuier - Allee Du Figuier - Allee La Cerisaie - Allee Le Pascal - Allee Louis - Allee Lucile - Allee Mi Regali - Avenue Des Lavandieres - Chemin Des Jardins - Impasse De Cerendier - Impasse Des Vigne - Impasse Olympe - Impasse Saint-Marcel - Route De La Gare - Route De La Gare
SANARY SUR MER	7	Ollioules (N° 10)	0005		5	Ecole élémentaire Jean-Michel Cousteau - Espace Colonel Arnaud Beltrame	Allee Des Champs Fleuris - Avenue Andre Dumerc - Avenue Des Fleurs - Boulevard Joseph Audiffren - Chemin De La Buge - Impasse Bel Air - Rue De Syracuse
SANARY SUR MER	7	Ollioules (N° 10)	0006		6	Ecole élémentaire Jean-Michel Cousteau - Espace Colonel Arnaud Beltrame	Avenue Bir Hakeim - Avenue De Portissol - Avenue De Verdun - Avenue Du Docteur Raphael Boyer - Avenue Du Marechal Gallieni - Boulevard Courbet - Chemin De La Colline - Chemin De La Colline Prolonge - Chemin De La Menandiere - Chemin De La Pointe Grise - Chemin Gimel Barre - Corniche Des Baux - Esplanade Frederic Dumas - Impasse Gai Logis - Impasse Jean Stanislas Sassy - Impasse Lou Simai - Montee Commandant Blouet - Montee De La Carreirade Dei Riberado - Montee Soeur Vincent - Quai Marie Esmenard - Quai Wilson - Rue Fernand Wehrle - Rue Jules Jean-Louis - Rue Lauzet Aine - Rue Marc Sangnier - Rue Vincent Beraudo - Traverse Lami
SANARY SUR MER	7	Ollioules (N° 10)	0007		7	Ecole élémentaire Jean-Michel Cousteau - Espace Colonel Arnaud Beltrame	Avenue Du Deuxieme Spahis - Chemin De Bellevue - Chemin De La Pinede - Corniche Du Soleil - Rue Alexandre Dumas - Rue General Rose
SANARY SUR MER	7	Ollioules (N° 10)	0008		8	Ecole élémentaire Jean-Michel Cousteau - Espace Colonel Arnaud Beltrame	Avenue De La Resistance - Avenue Desmazures - Avenue Du Paradis - Avenue Jean Mermoz - Avenue Jean Mermoz Prolongee - Avenue Marechal Leclerc - Avenue Marechal Lyautey - Chemin D'arbois - Chemin Des Picotieres - Impasse Henri Dunant - Impasse Maximilien Sully - Rue Antoine Andrac - Rue Antoine Andrac Prolongee - Rue Du 18 Juin 1940 - Rue Nazaire Fournier - Rue Robert Schuman - Traverse Des Picotieres - Traverse Georges Chenard-Huche
SANARY SUR MER	7	Ollioules (N° 10)	0009		9	Ecole élémentaire Jean-Michel Cousteau - Espace Colonel Arnaud Beltrame	Avenue Des Mimosas - Avenue Du Rosaire - Avenue Val D'azur - Chemin De La Residence De Beaucours - Chemin De L'oliveraie Du Rosaire - Chemin Des Jumelles - Chemin Du Diable - Chemin Du Paradou - Chemin Olive - Impasse De L'harmonie - Impasse Des Jumelles - Impasse Miramar - Impasse Paul Achard - Impasse Soleillet - Montee Du Val D'azur - Rue De L'harmonie - Rue Henri Berret - Rue Pierre Curie - Traverse Primavera
SANARY SUR MER	7	Ollioules (N° 10)	0010		10	Ecole élémentaire Jean-Michel Cousteau - Espace Colonel Arnaud Beltrame	Allee Des Marines De Portissol - Allee Du Ressac - Avenue Cecile Sorel - Avenue De La Corniche - Avenue De La Papou - Avenue De La Pointe - Avenue De Provence - Avenue De Segur - Avenue Des Oiseaux - Avenue Des Pins - Avenue Des Tennis - Avenue Du Nid - Avenue Du Theatre - Avenue Frederic Mistral - Boulevard Beausoleil - Boulevard De La Falaise - Boulevard De La Plage De Beaucours - Chemin Bory - Chemin Du Rosaire - Impasse Bory - Impasse Chez- Nous - Impasse Des Geraniums - Impasse Du Nid - Impasse Olive - Impasse Roca- Mare - Rue Barbazanges
SANARY SUR MER	7	Ollioules (N° 10)	0011		11	Groupe scolaire Vernet Boulevard de l'école	Allée Anna; Allée Anne-Marie; Allée Carmen; Allée des Lilas; Allée des Oliviers; Allée Jeanne; Allée Juliette; Allée Louise; Allée Marie Antoinette; Allée Mireille; Allée Thérèse; Avenue de la Gorguette; Avenue du Prado; Avenue du Soleil d'Or; Avenue Intendant Bernardini; Chemin de Bacchus; Chemin de Beaucours; Chemin de l'Amandier; Chemin de la Falaise; Chemin de la Marine; Chemin de la Plage; Chemin Victoria; Impasse Alexandra; Impasse Beaucours Beach; Impasse Chante-Brise; Impasse Cybelle; Impasse de la Gerboise; Impasse de la Résidence de Bacchus; Impasse de la Vague d'Or; Impasse des Lilas; Impasse des Pointus; Impasse Perchias; Place la Marinière; Route de Bandol
SANARY SUR MER	7	Ollioules (N° 10)	0012		12	Groupe scolaire Vernet Boulevard de l'école	Allée des Lavandins; Allée des Pins Parasols; Allée des Rosiers; Allée des Tamaris; Allée du Colombet; Ancien Chemin de Toulon; Avenue de l'Ensoleillade; Avenue Joseph de Virelle; Chemin de la Conférence; Chemin Lieutenant Hervé Combescurie; Impasse Fortuné Paul; Place André Roethlisberger; Place des Faux Poirviers; Place des Sarments; Place des Vendanges; Place du Pressoir; Place du Vieux Foudre; Placette des Fenouils; Placette des Platanes; Rue de la Marjolaine; Rue des Budalcias; Rue des Eucalyptus; Rue des Lauriers Roses; Rue des Micocouliers; Traverse des Vins de Bandol; Traverse du Cep; Traverse du Demi Mui; Traverse du Mourvedre
SANARY SUR MER	7	Ollioules (N° 10)	0013		13	Groupe scolaire Vernet Boulevard de l'école	Allée des Aubépines; Allée des Chèvrefeuilles; Allée de Primevères; Ancien chemin de Toulon; Chemin de l'Huide; Chemin de la Lange; Chemin de la Millière; Chemin des Mas de l'Huide; Impasse de la Valériane; Impasse de Rivoli; Impasse des Aubépines; Impasse des Grillons; Impasse du Verger; Impasse Iloha; Impasse Jacques Tisseyre; Impasse Joséphine; Impasse La Fenière; Impasse des Albizias; Impasse Les Vignes de la Guicharde; Impasse Letizia; Impasse Lou Plantié; Place des Aubépines; Placette du Moulin; Rue d'Arcole; Rue Marengo; Traverse d'Huide; Traverse du Verger
SANARY SUR MER	7	Ollioules (N° 10)	0014		14	Groupe scolaire Vernet Boulevard de l'école	Allée des Abricotiers; Allée des Cypres; Allée des Parasols; Allée du Pas du Roy; Avenue Adrien Bernard; Avenue Claire Hermitte; Avenue du Mont d'Or; Avenue Elisa Soleillet; Avenue Eole; Avenue François Bernard; Avenue François Bonnafoux; Avenue Marie Bonnafoux; Chemin de la Baie; Chemin de la Lange; Impasse de la Lange; Impasse des Copains; Impasse des Galinettes; Impasse des Iris; Impasse des Picotières; Impasse des Quatre Vents; Impasse des Restanques; Impasse du Carignan; Impasse du Lière; Impasse du Refuge; Impasse Maria; Impasse Stellamare; Placette Aigrette; Placette Bouvreuil; Placette Colibri; Placette Dronte; Place Emerillon; Placette Gelinotte; Rond-Point Stellamare; Traverse Abel Audiffren; Traverse Alizé; Traverse des Roches; Traverse Elisa Soleillet
SANARY SUR MER	7	Ollioules (N° 10)	0015		15	Groupe scolaire Vernet Boulevard de l'école	Allée des Magnolias; Allée des Palmiers; Allée des Paquerettes; Allée Kisling; Allée Les Jardins de Provence; Allée Simonne; Chemin de la Bergerie; Chemin de la Morvenède; Chemin de la Terre Blanche; Chemin des Galets; Chemin des Genêts d'Or; Chemin des Roches; Impasse des Galets; Impasse des Genêts d'Or; Impasse des Grives; Impasse des Jardins du Roy; Impasse du Clos Saint-Michel; Impasse du Parc des Oliviers; Impasse du Vieux Puits; Impasse Marius; Impasse Pandora; Impasse Paul Cézanne; Impasse Paul Signac; Impasse Pierre de Lune; Montée Renée Michel; Placette de Verdiers; Placette des Chardonnerets; Placette des Mesanges; Placette des Ortolans; Placette des Pinsons; Rue des Fauvettes; Rue des Hirondelles
SANARY SUR MER	7	Ollioules (N° 10)	0016		16	Groupe scolaire Vernet Boulevard de l'école	Allée des Terriers; Allée Lou Cigaloun; Chemin de Pierredon annexe; Chemin de la Deviotte; Chemin de la Tourelle; Chemin de la Tourelle annexe; Chemin de la Tousque; Chemin de Pierredon Sud; Chemin des Bruyères; Chemin des Ginestes; Chemin Fernand Chabon; Chemin Mortier; Chemin Raoul Coletta; Impasse de la Garrigue; Impasse de la Résidence des Chênes; Impasse de la Santoline; Impasse de la Sariette; Impasse des Baguies; Impasse des Genêts; Impasse des Oliviers; Impasse des Quatre Saisons; Impasse des Romarins; Impasse des Terriers; Impasse du Thym; Impasse Raoul Coletta; Impasse Saint-Pierre; Impasse Thalassa; Montée des Arbousiers; Montée des Lauriers; Montée des Safrans; Montée du Serpolet
SANARY SUR MER	7	Ollioules (N° 10)	0017		17	Groupe scolaire Vernet Boulevard de l'école	Allée de l'Oliveraie; Allée des Acacias; Allée des Cerisiers; Allée des Glaieuls; Allée des Jardins de la Goretterie; Allée des Maclahorias; Allée des Pétunias; Allée des Tulipes; Allée du Cygne; Allée du Docteur Dravet; Allée du Jas; Allée du Mas de la Vernette; Allée du Parc de la Cerisaie; Avenue de la Croix du Sud; Avenue du Sextant; Avenue du Stade; Boulevard de l'Ecole; Chemin de la Vernette; Impasse de l'Aubre; Impasse de l'Oliveraie; Impasse de la Riquière; Impasse des Chênes Blancs; Impasse des Coteaux; Impasse des Jacinthes; Impasse des Photinias; Impasse du Tilleul; Impasse l'Oustaou; Place des Landinières; Place des Mûriers
SANARY SUR MER	7	Ollioules (N° 10)	0018		18	Groupe scolaire Vernet Boulevard de l'école	Allée du Parc du Roy; Chemin de Bonnegrâce; Chemin de l'Ecole Sainte-Trinide; Chemin de la Bernarde; Chemin de la Carrerade; Chemin de la Chapelle Sainte-Trinide; Chemin de la Clavelle; Chemin de la Grande Bastide; Chemin de la Pirole Paul Venel; Chemin de la Valverane; Chemin de Sainte-Trinide; Chemin des Bancaous; Chemin des Gros Pins; Chemin des Hauts de la Pirole; Chemin du Bassin de la Pirole; Chemin du Gourg; Chemin du Lançon; Chemin Les Hauts du Lançon; Route du Beausset
SANARY SUR MER	7	Ollioules (N° 10)	0019		19	Groupe scolaire Vernet Boulevard de l'école	Allée de l'Ecuyer du Roy; Allée de la Treille du Roy; Allée des Bastidans; Allée des Bocages du Roy; Allée des Coustelines; Allée des Mas de la Plaine du Roy; Allée des Noisetiers; Allée des Papillons; Allée du Berger; Allée du Pavé du Roy; Allée du Rouve; Ancien Chemin de Toulon; Avenue Caliandro; Avenue des Bastidans; Avenue du Pont d'Aras; Avenue de Regalido; Avenue Lou Caliandro; Chemin de la Campagne; Chemin de la Canolle; Chemin de la Cigalière; Chemin de la Melonne; Chemin des Améliés; Chemin des Fenouillets; Chemin des Narcisses; Chemin du Beau Bois; Chemin du Relais du Roy; Chemin Le Bien Loïn; Chemin Vert; Impasse d'Espinassy; Impasse de la Ciade; Impasse des Mas du Soleil; Impasse du Clos du Roy; Impasse du Docteur Charcot; Impasse du Pont d'Aras; Impasse Jacques Cartier; Impasse la Pérouse; Impasse Lou Gargali; Impasse Lou Mistralet; Impasse Van Gogh; Montée du Parc; Placette des Bastidans; Rue Jean Bart; Traverse des Brebis
SEILLANS	8	Roquebrune/Argens (N° 11)	0001	BC	1	Salle polyvalente	Chemin des vignasses; Chemin de la fabrique; les hautes combelongs; Route de Bargemon; ancienne Route de Bargemon; les basses combelongs; Chemin de l'etang; Chemin du bas aille; Chemin Saint-arnoux; Rue de la capelette: soutu Barry; Rue du haut four; Rue du mitan four; Placette de la Route; font jordan; font d'amont; grand Rue; portail cAnnet; Rue de la vanade; Rue de l'ordevier; Rue du portail; Chemin des blaquières; Chemin des moulins; Impasse du moulin; Route de la parfumerie; la mas st roch; ehpad du riou blanc; Rue Georges kireef; Chemin Saint-Michel les adrechs; montée des ferrages; Chemin st cyr les vignasses, Chemin des ferrages ouest; Chemin du clos; Chemin des vennes; callade de la garenne; ancienne Route de mons; Chemin de gratian; Chemin du gavoua; hameau de meaux; Chemin st Joseph; Chemin st antoni; Chemin st Pierre; Rue du bas de ville
SEILLANS	8	Roquebrune/Argens (N° 11)	0002		2	Salle polyvalente	Route de Fayence; Route de Grasse/Draguignan; brovès; domaine de l'euvière; Chemin des hauts plans; Chemin des bas plans; Chemin du rouquier; Chemin du rougnet; Chemin des granges; Chemin des bouques; Chemin de la blaque; les selves; Chemin du val négrin, Chemin de notre dame; château maunier; Route de mons; Chemin de la gare; Chemin de la combe; Chemin du collet la bouscarle; Chemin des plaines; Chemin d'engaspaty; Chemin du cunier à camandre; Chemin de grouffau; Chemin le lac les hautes selves
SEILLONS SOURCE D ARGENS	8	Saint-Maximin (N° 13)	0001	BC	1	Ecole primaire les quatre vents	Rue du Lavoir ;Rue du grand Jardin ;Rue du Four ;Rue des Ecuries ;Place de l'Orme ;Chemin Pessasse et Fontete ;Chemin du Moulin (du numéro 0 au numéro 253) ;Rue du Moulin ;Rue Barbourin ;Rue Danton Arnaud ;Place Jean Jaurès ;Rue Vieille Forge ;Place Croix de la Mission ;Rue du Château ;Rue du Grand Jas ;Chemin des Aires ;Rue du Vieux Village ;Chemin de la Verrerie ;Impasse des Genets ;Lotissement le hameau du paradou ;Rue de la Cave Coopérative ;Place Gabriel Péri ;Rue du Petit Jas ;Rue André Dumerc ;Lotissement des Aires ;Rue des Plaines de l'Aire ;Avenue Jean Moulin ;Lotissement Bonne Fille ;Départementale 270 Côté droit à partir des 4 chemins.
SEILLONS SOURCE D ARGENS	8	Saint-Maximin (N° 13)	0002		2	Ecole maternelle Maurice Janetti	Chemin de Vaoucrouite ;Impasse des Restanques ;Chemin de la Clemencière ;Chemin la Carraire des Clos ;Traverse des Mésanges ;Impasse des Violettes ;Lotissement la Clairière des Sources ;Peade de la Mule ;Départementale 70 (côté gauche).

SEILLONS SOURCE D ARGENS	8	Saint-Maximin (N° 13)	0002		3	Centre aéré (ALSH)	Départementale 70 (côté gauche jusqu'à la cave Castelin);Départementale 70 (côté droit intersection D70/D270 jusqu'au lotissement les chènes verts);Lotissement les Chênes verts;Lotissement le Clos des Abeilles;Lotissement les Oiseaux;Lotissement les Terrasses de la Verrerie;Chemin des Croix;Lotissement les Terrasses des Croix;Lotissement le Jardin des Oliviers;Lotissement la Closeriea;Chemin du Perrussier;Chemin des Carmes;Chemin de l'Hubac;Chemin du Moulin (du numéro 256 au numéro 600);Quartier de Paris;La Gasque;Les Lones;Départementale D270/D560;Départementale D270 (côté gauche);Impasse du Petit Nice;Impasse des Clos;Vieux Chemin de Seillons;Chemin des Sausses;Chemin des Clos;Impasse de la Petite Source;Chemin du Jonquier;Impasse des Pruneliers;Chemin des Tribourins;Impasse de la Chapelle;Chemin de Saint-André;Chemin les Grands Vignes.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0101	BC	1	Hôtel de ville – 20 quai Saturnin Fabre	Au Nord : Ruisseau de la Muraillette, partie avenue de la 1ère Armée Française jusqu'au rond point du 8 Mai ; A l'Est : La Mer ; A l'Ouest : Avenue Youri Gagarine du Carrefour du 8 mai 1945 jusqu'à la rue Jules Verne exclue ; Avenue Gambetta exclue de la rue Jules Verne à la rue Chappe ; partie de l'avenue du Docteur Mazon exclue ; rue Charles Gounod exclue ; Au Sud : Quai de la Marine et quai Hoche exclus ; avenue Hoche exclue ; place Martel Esprit exclue ; rue Clément Daniel exclue.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0102		2	102 école Jean-Baptiste Martini - 146 Rue Martini	Au Nord: Quai de la Marine inclus ; quai Hoche et avenue Hoche inclus ; Place Martel Esprit incluse ; rue Clément Daniel incluse ; A l'Est : Quai Saturnin Fabre et rue Lefebvre inclus ; A l'Ouest : rue Etienne Prat et rue Emile Combes incluses ; Au Sud : Place Galilée incluse ; rue Beauissier incluse ; rue Berny et rue d'Alsace incluses.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0103		3	103 école Jean-Baptiste Martini - 146 Rue Martini	Au Nord : Place Galilée exclue ; rue Beauissier et rue Berny exclus ; quai Gabriel Peri inclus ; La Mer ; A l'Est : Partie de l'Espace Joseph Grimaud ; rue Pierre Lacroix incluse ; partie du Rond Point Kennedy ; rue Condorcet incluse ; A l'Ouest : chemin Arnaud ; limite des quartiers Beauissier et Tortel ; Au Sud : Partie du chemin de La Seyne à Bastian incluse ; rue Pierre de Coubertin incluse ; rue Jules Guesde incluse ; rue Louis Pasteur exclue ; rue Cauquièrre incluse ; Rond Point Kennedy inclus ; cours Toussaint Merle exclu ; Place des Mouissèques et partie de la Corniche Philippe Giovannini exclus.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0104		4	104 école Emile Malsert 1 - 1 Rue Lafontaine	Au Nord : Cours Toussaint Merle inclus de la Traverse Zimmerman incluse au début de la Corniche Philippe Giovannini exclue jusqu'au chemin Jacques Casanova ; A l'Est : chemin Jacques Casanova exclu ; A l'Ouest : Allées Maurice Blanc exclus ; Au Sud : avenue Esprit Armando côté pair inclus.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0105		5	105 école Emile Malsert 1 - 1 Rue Lafontaine	Au Nord : avenue Esprit Armando côté impair du début à l'impasse du Sapin incluse ; A l'Est : impasse du Sapin incluse ; ouest des parcelles AR143, AR81 et AR542 ; A l'Ouest : avenue Général Carmille du début jusqu'à l'impasse Fontainebleau incluse ; Au Sud : impasse Fontainebleau incluse Nord des parcelles AR 514 et AR 515.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0106		6	106 école Emile Malsert 1 - 1 Rue Lafontaine	Au Nord : partie de l'avenue Esprit Armando côté impair incluse de l'intersection avec l'impasse du Sapin exclue jusqu'à l'avenue des Collines de Tamaris ; résidence Les Collines de Tamaris du bâtiment 8 au 18 inclus ; A l'Est : Parc du Château inclus ; avenue des Collines de Tamaris ; A l'Ouest : impasse du Sapin exclue ; Ouest des parcelles AR143, AR81 et AR542 ; Au Sud : sud des parcelles AR542, AR1383, AR1220 et AR1079.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0107		7	107 Ecole Cédric de Pierrepont – 2 Chemin de l'Evescat	Au Nord : Cours Toussaint Merle du square Toussaint Merle à l'impasse Noël Verlaque ; Partie de la rue Pierre Fraysse ; A l'Est : impasse Noël Verlaque incluse ; partie du boulevard Jean Jaurès entre la rue Pierre Fraysse et la rue Boisselin ; chemin de l'Evescat exclu jusqu'au chemin de La Treille exclu ; A l'Ouest : partie du chemin Louis Rouvier ; limite ouest des parcelles AT826 AT827 AT40 AT18 AT17 AT472 jusqu'à l'avenue lvaldi ; partie de l'avenue lvaldi ; avenue Frédéric Mistral exclue ; rue Pierre Lacroix exclue ; Au Sud : partie du chemin de La Treille entre le chemin de l'Evescat jusqu'au chemin Louis Rouvier.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0108		8	108 Ecole Cédric de Pierrepont – 2 Chemin de l'Evescat	Au Nord : rue Pierre de Coubertin exclue ; rue Jules Guesde exclue ; rue Louis Pasteur incluse ; rue Cauquièrre incluse ; partie du chemin de La Seyne à Bastian entre la rue Isnard et le chemin Arnaud ; A l'Est : rue Condorcet exclue ; avenue Frédéric Mistral incluse ; partie de l'avenue lvaldi jusqu'au chemin Jean Ghibaudo ; A l'Ouest : du début du chemin de La Seyne à Bastian jusqu'à l'avenue Laurent-Cotsis ; de la place Séverine au chemin Arnaud exclue puis côté pair inclus du chemin Arnaud au début de l'avenue Cotsis ; Au Sud : chemin Jean Ghibaudo de l'avenue lvaldi jusqu'à l'avenue Laurent-Cotsis ; avenue Laurent-Cotsis exclue.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0109		9	109 Ecole Cédric de Pierrepont – 2 Chemin de l'Evescat	Au Nord : partie de la rue Camille Pelletan et partie du Cours Toussaint Merle jusqu'à la Traverse Zimmerman exclue ; A l'Est : Allées Maurice Blanc incluses ; avenue Général Carmille côté impair de l'avenue Pierre Fraysse à l'impasse des Clairières du Fort ; A l'Ouest : chemin de l'Evescat inclus jusqu'à la rue Jean-Louis Balzac ; partie du boulevard Jean Jaurès entre la rue Boisselin et Pierre Fraysse ; impasse Noël Verlaque exclue ; Au Sud : Ouest des parcelles AO394 AO885 AO877 AO396 AO1113 et AO1114 ; sud des parcelles AO867 AO866 AO1076 AO1114 et AO817 ; impasse Facchini incluse.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0110		10	110 école Emile Malsert 1 - 1 Rue Lafontaine	Au Nord : Ouest des parcelles AR394 AR396 AR1113 et AR1114 ; sud des parcelles AO867 AO866 AO1076 AO1114 et AO817 AO087 AO1089 et AO121 ; chemin Baptistin Revest inclus ; nord des parcelles AR515 AR945 (Bois du Fort Napoléon) AR1271 AR1215 AR675 AR1156 AR943 AR1157 AR1216 AR1132 AR1003 AR1239 AR1160 et AR425 AR1411 AR1415 ; A l'Est : chemin du Manteau côté impair de l'intersection du chemin de Gauran jusqu'à la Corniche Michel Pacha ; A l'Ouest : avenue Général Carmille du n°30 au 40 côté pair inclus ; chemin de l'Evescat côté pair de l'intersection avec la rue Balzac jusqu'à l'intersection avec le chemin de l'Evescat au Fort Caire ; Au Sud : chemin de l'Evescat au Fort Caire côté pair de l'intersection avec le chemin de l'Evescat jusqu'à l'avenue Général Carmille ; avenue Général Carmille côté pair de l'intersection du chemin de l'Evescat au Fort Caire jusqu'à l'avenue Auguste Plane ; avenue Auguste Plane côté pair jusqu'à la Mer ; Corniche Michel Pacha jusqu'au chemin du Manteau.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0111		11	111 école Edouard Vaillant - 550 Avenue Charles Tournier	Au Nord : La Mer ; A l'Est : La Mer ; A l'Ouest : chemin Jacques Casanova (VC 11) inclus ; Ouest des parcelles AR962 AR1196 AR1274 AR 1275 et AR1197 ; Au Sud : Partie de la Corse Résistante exclue du N°21 jusqu'au carrefour avec le chemin de l'Aiguillette ; chemin de l'Aiguillette inclus ; sud des parcelles AR954 AR1191 AR1343 AR1344 AR236 AR593 AR244 ; ouest des parcelles AR1397 et AR1208.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0112		12	112 école Lucie Aubrac - Rue Jean Vilar	Au Nord : Boulevard Jean Rostand de l'intersection de l'avenue Louise Michel au Carrefour du Prairial inclus ; A l'Est : avenue Antonio Gramsci exclue ; A l'Ouest : avenue Louise Michel ; Au Sud : avenue Rosa Luxemburg incluse du carrefour De Lattre de Tassigny jusqu'à l'avenue Antonio Gramsci.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0113		13	113 école Lucie Aubrac - Rue Jean Vilar	Au Nord : avenue Jean Bartolini du carrefour Floréal au carrefour Vendémiaire ; rue Le Corbusier ; avenue Yitzhak Rabin de la rue Le Corbusier jusqu'à l'avenue Antoine de Saint Exupéry ; inclus la cité Pierre Semard ; A l'Est : avenue Jules Renard du carrefour du Germinal à l'avenue Louis Pergaud ; avenue Louis Pergaud ; partie de la rue Professeur Auguste Piccard de la limite Ouest de la résidence Villas Louis Pergaud jusqu'à l'avenue Yitzhak Rabin ; A l'Ouest : rue de la Chaulane jusqu'à la limite Ouest du Stade de Berthe ; limite ouest de la parcelle AC551 ; limite nord-est de la résidence Les Tournesols ; Au Sud : boulevard Jean Rostand de l'avenue Yitzhak Rabin jusqu'au carrefour du Germinal.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0114		14	114 école Lucie Aubrac - Rue Jean Vilar	Au Nord : avenue Yitzhak Rabin de la rue Charles Fourier à l'avenue Antoine de Saint-Exupéry ; A l'Est : avenue Antoine de Saint-Exupéry incluse ; A l'Ouest : limite ouest de la résidence Villas Louis Pergaud ; partie de la rue Professeur Auguste Piccard ; avenue Louis Pergaud ; partie de la rue Jules Renard jusqu'à l'intersection du boulevard Jean Rostand rue Jean Vilar ; limite de la résidence les Prairies entrées 2, 1, 3, 4 et 5 exclues ; Au Sud : partie du boulevard Jean Rostand du carrefour du Germinal jusqu'à l'intersection de l'avenue Saint-Exupéry.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0115		15	115 école Lucie Aubrac - Rue Jean Vilar	Au Nord : partie du boulevard Jean Rostand du carrefour du Messidor jusqu'à l'avenue Yitzhak Rabin ; résidence Les Pivoines bâtiments 1 à 5 inclus ; A l'Est : du carrefour De Lattre de Tassigny jusqu'au carrefour du Messidor ; avenue Louise Michel côté impair inclus ; A l'Ouest : partie du boulevard de l'Europe ; de l'école Georges Brassens au rond point Georges Beauché ; avenue Jean Albert Lamarque exclue jusqu'au carrefour De Lattre de Tassigny ; Au Sud : limite sud de la résidence Le Sésame.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0116		16	116 école Ernest Renan - 216 Avenue de la commune de Paris	Au Nord : partie de l'avenue Rosa Luxemburg de la limite sud des résidences du Parc Saint-Jean et du Thermidor ; Partie du boulevard Jean Rostand du carrefour du Prairial au carrefour du Germinal ; partie de la rue François Cresp du N°173 (immeuble l'Albatros exclu) sud des parcelles AI120 et AI93 ; partie du boulevard Stalingrad du début jusqu'à l'intersection avec le chemin de l'avenue Jules Renard incluse jusqu'au boulevard Maréchal Juin ; limite ouest du lotissement Le Clos Saint-Charles ; partie de la rue François Cresp incluse ; chemin de la Gatonne exclu ; A l'ouest : avenue Antonio Gramsci ; limite ouest de la résidence le Ventôse ; rue Clément Ader incluse ; rue Gustave Courbet incluse ; ouest de la parcelle AL14 ; Au Sud : Partie du boulevard Stalingrad incluse jusqu'à la rue Clément Ader incluse ; avenue de la Commune de Paris côté impair et sans numéro ; rue Pierre Puget incluse ; chemin de Daniel VC 121 exclu et sud des parcelles AL14 AL15 AL18 AL54 AL55 et AL427.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0117		17	116 école Ernest Renan - 216 Avenue de la commune de Paris	Au Nord : partie de la route des Anciens Combattants Français d'Indochine jusqu'au carrefour de l'avenue De Lattre de Tassigny incluse ; partie du boulevard Stalingrad du carrefour De Lattre de Tassigny à la rue Clément Ader ; avenue de la Commune de Paris numéro pair incluse ; A l'Est : limite ouest du Ventôse exclue ; rue Clément Ader exclue ; partie de la rue Gustave Courbet exclue ; A l'Ouest : partie du chemin de Chateaubanne (VC 120) ; du chemin d'Artaud au Vallon des Signes jusqu'à la limite nord-est des parcelles AK872 et AK873 ; limite Est des résidences de la Commandante et du Bercaill ; Au Sud : partie du VC121 dit chemin d'Artaud au Vallon des Signes de l'intersection du chemin de Chateaubanne jusqu'à l'intersection du Chemin de Daniel ; partie du chemin de Daniel jusqu'à la limite ouest de la résidence Le Cheverny.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0118		18	118 groupe scolaire Derrida - Impasse Jean-Paul Sartre	Au Nord : partie du chemin d'Artaud au Vallon des Signes du chemin de Chateaubanne au chemin de Daniel ; partie du chemin de Daniel ; sud des parcelles AL54 AL55 et AL427 ; partie du chemin de la Gatonne et rue Jules Ferry exclus ; A l'Est : avenue Pierre Curie et Traverse Curie exclus ; de la rue Jules Ferry jusqu'au carrefour avec l'avenue Marcel Dassault ; A l'Ouest : chemin de Chateaubanne entre le chemin d'Artaud au Vallon des Signes (VC121) et la RD216 ; Au sud : partie Route Départementale 216 entre le carrefour Marcel Dassault et le chemin de Chateaubanne.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0119		19	119 groupe scolaire Derrida - Impasse Jean-Paul Sartre	Au Nord : partie du boulevard Jean Rostand du carrefour du Germinal à l'intersection de l'avenue Pierre Mendes France et du chemin de Moneiret ; boulevard Etienne Peyre exclu ; A l'Est : avenue Henri Pétin ; avenue Charles Gide ; A l'Ouest : partie de l'avenue Jules Renard du carrefour Germinal jusqu'au chemin Joseph Santeri inclus limite ouest de la résidence Les Jardins Fleuris ; partie du chemin de la Gatonne exclue ; avenue Pierre Curie et Traverse Curie incluses ; Au Sud : partie de la rue François Cresp ; limite sud de la résidence Les Jardins Fleuris ; rue Jules Ferry incluse.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0120		20	120 espace social Docteur Paul Raybaud - 1 Rue Ernest Renan	Au Nord : partie du boulevard du Maréchal Juin exclue du boulevard Etienne Peyre jusqu'au carrefour du 8 Mai 1945 ; résidence Pavillon de l'Epargne incluse ; avenue du Docteur Mazon incluse ; A l'Est : avenue Max Barel incluse ; avenue Charles Gounod et rue Charles Gounod incluses ; A l'Ouest : avenue Henri Pétin exclue ; Au Sud : boulevard du 4 Septembre de la rue Charles Gounod à l'avenue Henri Pétin.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0121		21	121 espace social Docteur Paul Raybaud - 1 Rue Ernest Renan	Au Nord : rond point Louis Baudisson ; partie de la route des Anciens Combattants Français d'Indochine entre le rond point et la limite ouest du Lotissement Les Oliviers ; partie du CD216 du N°1233 jusqu'à l'intersection du chemin d'Artaud à Pignet et de la Voie Communale 122 et de la route des Gendarmes d'Ouvéa ; nord des parcelles AK208 AK2077 AK2100 ; ouest et sud du Lotissement de la Pinède de la Colle d'Artaud et des parcelles AK1775 et AK1774 et sud de la parcelle AN583 ; A l'Est : limite ouest des lotissements Le Clos Sainte-Madeleine et la Pinède de la Colle d'Artaud ; limite ouest des parcelles AN1225 AN1224 AN1136 AN1268 AN1269 partie du chemin de Donicarde du n°541 jusqu'à l'intersection avec le chemin des 4 Moulins ; A l'Ouest : chemin de Vignelongue inclus jusqu'à la route des Anciens Combattants Français d'Indochine et jusqu'à la limite de la commune avec Six-Fours-les-Plages ; Au Sud : limite de la commune de Six-Fours-les-Plages ; chemin du Couchant ; chemin de Selon jusqu'au n°294 ; nord des parcelles BE2274 BE2814 BE2809 BE2808 BE2816 BE2745 et BE1586 ; Sud-est de la parcelle BE1587 jusqu'au chemin des 4 Moulins.

SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0122		22	122 espace social Docteur Paul Raybaud - 1 Rue Ernest Renan	Au Nord : partie de l'avenue Marcel Dassault du chemin des Eaux jusqu'à la route des Gendarmes d'Ouvéa ; route des Gendarmes d'Ouvéa côté pair du N°0 au 648 inclus ; A l'Est : chemin des Eaux exclu ; Lotissement Chartier inclus ; partie du chemin Aimé Genoud ; chemin de Domergue exclu ; limite Est des parcelles section AN633 AN634 et AN635 jusqu'au chemin des 4 Vents ; A l'Ouest : limites ouest et sud des parcelles AK2466 et limite sud des parcelles AK1956 AK2159 AK1384 et AK2269 ; limites ouest et sud du lotissement la Pinède de la Colle d'Artaud ; limite ouest des parcelles AN1225 AN1224 AN1268 AN1269 ; partie du chemin de Donicarde jusqu'au chemin des 4 Moulins ; Au Sud : chemin des 4 Moulins jusqu'au N°1185 ; limite Est des parcelles BE1752 BE1751 BE1750 et BE1749 ; limite Nord des parcelles BE1764 BE1765 BE1766 et BE1767 ; limite Ouest de la parcelle BE1781 ; limite Sud-Est de la parcelle BE826 ; limite Nord des parcelles BE1149 et BE1148 ; limite Sud-Est de la parcelle BE1326 ; Sud des parcelles BE2192 et BE245 ; Ouest de la parcelle BE241 ; Sud de la parcelle BE242 jusqu'au chemin des Isnards ; partie du chemin des Isnards jusqu'à l'intersection avec le chemin des 4 Moulins ; chemin des 4 Moulins exclu jusqu'à l'intersection avec le chemin des 4 Vents.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0123		23	123 espace social Docteur Paul Raybaud - 1 Rue Ernest Renan	Au Nord : boulevard du 4 Septembre côté pair du N°2 au 22 ; place Germain Loro ; partie de la rue d'Alsace exclue ; A l'Est : rue Emile Combes exclue ; limite Nord du lycée Beaussier ; limite Est des parcelles AN278 AN277 AN266 AN267 et AN268 ; limite Sud des parcelles AN758 et AN759 ; Est des parcelles AN260 et AN1073 ; chemin Arnaud jusqu'au chemin de La Seyne à Bastian ; Est des parcelles AN479 et AN478 ; A l'Ouest : chemin de Domergue inclus ; chemin Aimé Genoud inclus ; limite du Lotissement Chartier ; limite Est des parcelles AN1276 AN1277 AN1195 chemin des Eaux inclus ; avenue Charles Gide incluse ; Au Sud : partie du chemin des 4 Vents ; partie du chemin des 4 Moulins du N°0 au 350 pair et impair jusqu'au débouché du chemin de Domergue.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0124		24	124 école Jules Verne - 2 Rue Jules Verne	Au Nord : Voie ferrée limite de la commune avec Ollioules jusqu'au rond point de la Pyrotechnie ; partie de l'avenue Pierre Mendes France entre l'avenue d'Estienne d'Orves et le chemin de Moneiret ; A l'Est : la Mer ; avenue Youri Gagarine du carrefour du 8 Mai 1945 jusqu'à la rue Jules Verne ; avenue Léon Gambetta incluse jusqu'à la rue Claude Chappe ; A l'Ouest : chemin de la Petite Garenne de l'avenue Robert Brun à l'avenue d'Estienne d'Orves ; avenue d'Estienne d'Orves incluse ; chemin du Peyron ; avenue Alex Peire côté pair inclus ; chemin de Moneiret et avenue Max Barel exclues ; Au Sud : ruisseau de la Muraillette ; Sud des parcelles AH58 AH59 AH54 avenue du Docteur Mazen exclue entre la rue Emile Zola et l'avenue Max Barel ; boulevard Maréchal Juin exclu du carrefour du 8 Mai 1945 jusqu'au chemin de Moneiret.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0125		25	125 école Jules Verne - 2 Rue Jules Verne	Au Nord : limite avec la commune d'Ollioules de l'angle Nord-Ouest de la parcelle AC641 jusqu'à la parcelle AC545 ; A l'Est : chemin de la Petite Garenne exclu ; avenue d'Estienne d'Orves jusqu'à l'avenue Pierre Mendes France ; Cité du Gai Versant exclu ; chemin du Peyron côté impair exclu ; A l'Ouest : avenue Antoine de Saint-Exupéry exclue ; limite ouest des parcelles AC259 AC194 AC196 AC125 AC201 ; Au Sud : boulevard Jean Rostand exclu et avenue Pierre Mendes France jusqu'à l'intersection de l'avenue Alex Peire exclue.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0126		26	126 école Georges Brassens - Boulevard de l'Europe	Au Nord : limite avec la commune d'Ollioules ; A l'Est : rond point de l'avenue Yitzhak Rabin et de l'avenue Antoine de Saint-Exupéry ; voie ferrée ; limite Est du lotissement Saint-Bernard jusqu'à la limite Nord de la parcelle AC201 ; limite Ouest du lotissement Les Mas de la Garenne exclu ; A l'Ouest : limite de la commune avec Six-Fours-les-Plages ; Au Sud : avenue Yitzhak Rabin ; du rond point de l'avenue Antoine de Saint-Exupéry à l'intersection de la rue Le Corbusier et de la cité Pierre Semard exclue ; rue Le Corbusier côté impair ; rue Jean Bartolini jusqu'au chemin du Floréal ; Ouest de la parcelle AC1150 ; limite Sud de la voie ferrée ; avenue Robert Brun ; Est de la parcelle AB50 ; avenue Robert Brun prolongée jusqu'à la limite de la commune.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0127		27	127 école Toussaint merle - 683 Chemin du Vieux Reynier	Au Nord : avenue Robert Brun prolongée ; avenue Robert Brun jusqu'à la limite Est de la parcelle AB50 ; limite Sud de la voie ferrée jusqu'à la limite ouest de la parcelle AC1150 ; partie de l'avenue Jean Bartolini jusqu'au carrefour Floréal ; A l'Est : avenue Jean Albert Lamarque ; boulevard de l'Europe du rond point Georges Bauché jusqu'à l'allée des Pivoines ; allée des Pivoines ; limite Est de la résidence Les Coquelicots ; partie rue de La Chaulane de l'Esplanade Jean-Baptiste Basso à l'avenue Jean Bartolini ; A l'Ouest : commune de Six-Fours-les-Plages ; Au Sud : route des Anciens Combattants Français d'Indochine de la limite de la commune de Six-Fours-les-Plages jusqu'au chemin de Vignelongue inclus ; chemin de Vignelongue ; route des Anciens Combattants Français d'Indochine du chemin de Vignelongue au carrefour Jean De Latre de Tassigny ; résidence Vignelongue exclue.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0128		28	128 école Toussaint merle - 683 Chemin du Vieux Reynier	Au Nord : avenue des Anciens Combattants Français d'Indochine exclue ; limite Nord de la résidence Vignelongue incluse ; A l'Est : de l'avenue des Anciens Combattants Français d'Indochine ; limite Est des résidences Le Bercaill et La Commandante jusqu'à la limite Ouest de la Parcelle AK2265 ; partie du chemin de Chateaubanne du N°281 jusqu'à la fin ; A l'Ouest : Vallat de Vignelongue de l'avenue des Anciens Combattants Français d'Indochine jusqu'à la RD2216 de la Seyne à Six-Fours ; Au Sud : partie de la RD2216 de La Seyne à Six-Fours, du Vallat de Vignelongue jusqu'à l'intersection du chemin de Chateaubanne.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0129		29	129 école Antoine de Saint-Exupéry - 160 Avenue du commandant Louis Albrand	Au Nord : chemin de La Seyne à Bastian de l'avenue Laurent-Cotsis jusqu'au 1090 inclus ; de l'intersection de l'avenue Laurent-Cotsis et du Chemin Jean Ghibaudo jusqu'à l'avenue Jean-Baptiste lvaldi ; chemin de la Treille ; A l'Est : avenue Laurent-Cotsis ; Est des parcelles AT712 AT713 et AT884 ; Est de la parcelle BD 419 ; chemin Louis Rouvier jusqu'au chemin de la Treille ; chemin de l'Evescat du N°797 jusqu'à l'avenue Henri Guillaume ; A l'Ouest : chemin de La Seyne à Bastian à partir du N°1090 ; limite Ouest des parcelles BE2105 BE2106 BE2090 BE2260 BE1103 BE2583 BE837 et BE838 jusqu'à l'intersection du chemin Jean Ghibaudo et du chemin Fabre à Gavet ; chemin de Fabre à Gavet jusqu'à la limite Ouest des parcelles BC414 BC413 BC703 et BC110 ; limite Ouest du Domaine de Bellevue allée de Porquerolles et allée de Port Cros incluses ; Au Sud : allée de Port Cros incluse ; avenue des Iles exclue ; chemin de Fabre à Gavet du N°194 jusqu'à l'avenue Henri Guillaume ; avenue Henri Guillaume jusqu'au débouché du chemin de l'Evescat.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0130		30	130 école Antoine de Saint-Exupéry - 160 Avenue du commandant Louis Albrand	Au Nord : chemin des 4 Moulins exclu jusqu'au chemin de Domergue ; chemin des 4 Moulins jusqu'au chemin des Isnards inclus ; parcelle BE241 incluse ; limite Nord des parcelles BE1299 BE1374 BE1148 BE1149 et BE865 ; Lotissement des 4 Moulins exclu ; Sud des parcelles BE1744 BE1745 BE1746 BE1747 et BE1748 incluses ; chemin des 4 Moulins du N°1195 au 1353 ; chemin de Brémont jusqu'au chemin de Selon inclus ; chemin de Selon jusqu'à l'intersection avec le chemin d'Artaud à Pignet ; A l'Est : chemin de La Seyne à Bastian du chemin des 4 Moulins jusqu'au N°1090 ; limite ouest des parcelles BE2105 BE2106 BE2090 BE2260 BE1103 BE2583 BE837 et BE838 jusqu'à l'intersection des chemins Jean Ghibaudo et Fabre à Gavet ; A l'Ouest : chemin de Selon inclus ; du VC134 d'Artaud à Pignet jusqu'au chemin de Brémont ; Au Sud : chemin de Fabre à Gavet exclu jusqu'à l'intersection des chemins de Fabre à Gavet et de Brémont ; chemin de Brémont côté impair jusqu'au chemin de Selon ; chemin de Selon inclus et jusqu'à l'intersection du chemin d'Artaud à Pignet.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0131		31	131 école Antoine de Saint-Exupéry - 160 Avenue du commandant Louis Albrand	Au Nord : Nord des parcelles BC246 et BC827 ; partie du Domaine de Bellevue incluse ; allée de Port Cros exclue ; chemin de Bellevue ; immeubles Les Horizons et Les Glycines inclus ; limite Est des parcelles BC799 BC689 et BC690 ; chemin de Fabre à Gavet du N°185 jusqu'à l'intersection de l'avenue Jean-Baptiste lvaldi et de l'avenue Henri Guillaume ; avenue Henri Guillaume jusqu'au N°177 exclu ; A l'Est : limite Est de la résidence La Maurelle ; limite Est des Parcelles AV362 AV363 AV826 AV37 AV531 AV753 AV703 AV702 AV701 et AV700 ; A l'Ouest : chemin du Rouquier du début au 1060 inclus ; Au Sud : limite Sud de la résidence La Maurelle ; rue Louis Martin-Bidoué exclue ; partie du chemin des Oliviers côté impair inclus du 1 au 173 jusqu'à l'intersection du chemin du Rouquier ; partie du chemin du Rouquier du 1060 à la fin côté pair inclus.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0132		32	132 école Antoine de Saint-Exupéry - 160 Avenue du commandant Louis Albrand	Au Nord : chemin de Fabre à Gavet du N°601 au 1560 pair et impair inclus ; partie du chemin du Rouquier côté impair du N°1061 à la fin ; chemin des Oliviers côté pair inclus ; A l'Est : de l'intersection entre l'avenue Pablo Neruda et l'avenue Salvador Allende ; avenue Salvador Allende du N°586 au 821 pair et impair incluse ; chemin du Rouquier jusqu'au chemin du Docteur Félix Reynaud ; Ouest des parcelles BC247 BC246 BC110 BC703 et BC413 ; A l'Ouest : chemin de Mauvéou en entier ; Au Sud : avenue Pierre Auguste Renoir de l'intersection du chemin de Mauvéou jusqu'à l'avenue Pablo Neruda exclue.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0133		33	133 école Jean-Jacques Rousseau - 1019 Avenue Pierre Auguste Renoir	Au Nord : Chemin du Couchant ; chemin d'Artaud à Pignet entre le chemin du Couchant et le chemin de Selon exclu ; chemin de Selon exclu ; chemin de Brémont jusqu'au N°728 côté pair inclus jusqu'au carrefour des 5 chemins ; A l'Est : chemin de Mauvéou côté impair et chemin de la Ferme côté impair ; A l'Ouest : limite avec la commune de Six-Fours-les-Plages ; Au Sud : chemin des Moulrières à la Croix de Palun côté pair inclus ; avenue Pierre Auguste Renoir jusqu'à la limite de la commune avec Six-Fours-les-Plages côté impair.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0134		34	134 école Jean-Jacques Rousseau - 1019 Avenue Pierre Auguste Renoir	Au Nord : avenue Pierre Auguste Renoir de la limite de la commune de Six-Fours-les-Plages côté pair jusqu'au chemin des Moulrières à la Croix de Palun exclu ; A l'Est : chemin des Moulrières à la Croix de Palun côté impair ; de l'avenue Pierre Auguste Renoir jusqu'à l'intersection du chemin de la Ferme et du chemin de l'Oïde ; A l'Ouest : limite avec la commune de Six-Fours-les-Plages ; Au Sud : chemin de Ferri ; chemin des Barelles côté impair du chemin de Ferri jusqu'à la route de Janas ; route de Janas côté pair ; de l'intersection du chemin des Barelles jusqu'au chemin du Vallon des Moulrières ; chemin du Vallon des Moulrières jusqu'à l'intersection avec le chemin des Moulrières à la Croix de Palun côté pair.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0135		35	135 école Jean-Jacques Rousseau - 1019 Avenue Pierre Auguste Renoir	Au Nord : avenue Pierre Auguste Renoir du chemin de la Ferme côté pair jusqu'à la voie principale du Lotissement Les Acacias ; Lotissement Les Acacias sauf les parcelles BL0331 à BL0349 ; les parcelles BI0276 BI0277 BI0278 et BI0234 et les parcelles BL0312 BL0356 BL1978 BL1981 BL0171 BL0363 BL0362 et BL0163 ; A l'Est : de l'avenue Pierre Auguste Renoir ; voie principale du Lotissement Les Acacias des parcelles BL0331 à BL0349 ; chemin de Fabrègas du Sud du Lotissement Les Acacias ; VC7 chemin de Fabrègas du N°365 au 471 jusqu'au chemin des Plaines ; chemin des Plaines côté impair inclus jusqu'au chemin de l'Oïde ; partie du chemin de l'Oïde côté pair inclus ; Sud des parcelles BL0218 BL0219 BL0222 BL0223 et BL0230 exclues ; A l'Ouest : chemin de la Ferme côté pair ; de l'avenue Pierre Auguste Renoir jusqu'au chemin de l'Oïde ; Au Sud : chemin de Fabrègas aux Moulrières de l'intersection du chemin de la Ferme, sud des parcelles BO0366 BO0365 et BO094 ; Cours d'eau Vallat de l'Oïde ; Est des parcelles BK415 et BK0396 incluses.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0136		36	136 école Léo Lagrange 2 - 456 Avenue Noël Verlaque	Au Nord : partie de l'avenue Henri Guillaume exclue ; A l'Est : Vieux chemin des Sablettes côté pair inclus jusqu'au rond point des Plongeurs Démineurs ; A l'Ouest : partie de l'avenue Salvador Allende exclue entre le rond point du Pas du Loup et le carrefour d'Intermarché ; limites Est et Sud de la résidence de la Maurelle ; limite Ouest des parcelles AV769 AV768 et AV71 ; Sud de la parcelle AV236 ; limites Est, Sud et Ouest de la parcelle AV34 ; Ouest de la parcelle AV33 ; limites Sud et Ouest de la parcelle AV530 ; limite Ouest des parcelles AV17 AV18 AV791 AV14 et AV761 ; Au Sud : avenue pablo Neruda côté pair inclus.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0137		37	137 école Léo Lagrange 2 - 456 Avenue Noël Verlaque	Au Nord : avenue Henri Guillaume exclue du Vieux chemin des Sablettes à l'intersection du chemin de l'Evescat aux Sablettes ; A l'Est : chemin de l'Evescat aux Sablettes jusqu'à la limite Nord de l'école Léo Lagrange exclue ; limites Ouest et Sud de l'école Léo Lagrange ; Lotissement Les Pins exclu ; limite Est résidence Le Cyrène ; A l'Ouest : Vieux chemin des Sablettes côté impair inclus jusqu'au rond point des Plongeurs Démineurs ; Au Sud : avenue Fernand Léger côté pair inclus.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur-Mer I (N° 16)	0138		38	138 école Marcel Pagnol - Boulevard de la Corse résistante	Au Nord : boulevard de la Corse Résistante inclus du N°21 au 35 jusqu'au chemin de l'Aiguillette ; VC112 chemin de l'Aiguillette exclu ; Sud des parcelles AR954 AR1191 AR1343 AR1344 AR948 AR236 AR593 et AR244 ; A l'Est : la Mer jusqu'au chemin du Manteau ; A l'Ouest : résidence les Collines de Tamaris bâtiments 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 inclus ; Les Villas incluses ; Les Hameaux de Tamaris inclus ; limite Ouest des parcelles AR1208 et AR1397 jusqu'au boulevard de la Corse Résistante ; Au Sud : Sud de la parcelle AR1079 ; Ouest de la parcelle AR1156 ; Nord des parcelles AR1156 AR1157 AR1216 AR1132 AR1003 AR1239 AR1160 et AR425 ; chemin du Manteau inclus de l'intersection du chemin de Gauran jusqu'à la Corniche Michel Pacha.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0201	BC	1	201 école Jean-Jacques Rousseau - 1019 Avenue Pierre Auguste Renoir	Au Nord : chemin du Vallon des Moulrières côté impair du début au 539 jusqu'au chemin VC101 de Fabrègas aux Moulrières ; de l'intersection du chemin de la Ferme ; parcelle BO094 ; Sud des parcelles BO0366 BO0365 et BO094 et du cours d'eau Le Vallat de l'Oïde ; Est des parcelles BK0396 et BK0415 ; chemin de Fabrègas côté impair à partir du n°869 jusqu'à la fin du cours d'eau du Vallat de l'Oïde ; A l'Est : route de Fabrègas côté impair du N°1015 jusqu'au sentier de la Sauvageonne ; Sentier de la Sauvageonne jusqu'à la Mer ; La Mer ; A l'Ouest : route de Janas côté pair du chemin du Vallon des Moulrières jusqu'au chemin de la Batterie de Peyras ; Au Sud : Ouest de la parcelle BP28 à partir de la Mer ; Ouest de la parcelle BP29 ; Sud des parcelles BP30 et BP31 ; Ouest de la parcelle BP31 ; Est et Sud de la parcelle BP40 ; piste du Baou Rouge et chemin de la Batterie de Peyras jusqu'à la fin de la route de Janas.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0202		2	202 école Jean-Jacques Rousseau - 1019 Avenue Pierre Auguste Renoir	Au Nord : limite de la commune de Six-Fours-les-Plages ; chemin de Ferri ; chemin des Barelles côté pair ; A l'Est : route de Janas côté impair de l'intersection du chemin des Barelles jusqu'au chemin de la Batterie de Peyras ; chemin du Baou Rouge ; A l'Ouest : limite de la commune de Six-Fours-les-Plages du chemin de Ferri jusqu'à La Mer ; Au Sud : La Mer.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0203		3	203 école Jean-Jacques Rousseau - 1019 Avenue Pierre Auguste Renoir	Au Nord : chemin des 2 Chênes ; chemin de Mar Vivo aux 2 Chênes limite nord du lotissement Le Bosquet ; chemin de Mar Vivo aux 2 Chênes ; rue Canto Cigalo ; avenue de la Plage ; A l'Est : La Mer ; A l'Ouest : chemin des Plaines côté pair entre le chemin des 2 Chênes et le chemin de l'Oïde ; partie du chemin de l'Oïde côté pair ; route de Fabrègas côté pair du chemin de l'Oïde jusqu'au Sentier de la Sauvageonne ; Sentier de la Sauvageonne ; Au Sud : La Mer.



SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0204		4	204 maison Saint-Georges - 206 Avenue Saint-Georges	Au Nord : Sud des parcelles AZ299 AZ300 ; Sud de la parcelle AZ648 (résidence l'Hippocampe) ; rue Pablo Picasso et Joan Miro incluses ; Nord de la parcelle AZ692 ; Nord des parcelles BL2045 BL2090 BL2088 BL2089 et BL1997 ; A l'Est : rue Canto Cigalo ; A l'Ouest : partie de la route de Fabrègas ; chemin des Plaines jusqu'au chemin des 2 Chênes ; Au Sud : chemin des 2 Chênes ; chemin de Mar Vivo aux 2 Chênes limite Nord du lotissement Le Bosquet ; chemin de Mar Vivo aux 2 Chênes ; rue Canto Cigalo.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0205		5	205 maison Saint-Georges - 206 Avenue Saint-Georges	Au Nord : avenue Pierre Auguste Renoir de la voie principale du Lotissement Les Acacias jusqu'à l'intersection des avenues Pablo Neruda et Salvador Allende ; avenue Pablo Neruda jusqu'au rond point des Plongeurs Démineurs ; A l'Est : avenue Hugues Cléry côté impair du rond point des Plongeurs Démineurs jusqu'à l'intersection de l'avenue de La Plage et de la rue Canto Cigalo ; rue Canto Cigalo côté impair ; A l'Ouest : de l'avenue Pierre Auguste Renoir ; voie principale du Lotissement Les Acacias avec les parcelles BL0331 à BL0349 incluses jusqu'au Sud du Lotissement Les Acacias ; Au Sud : Sud du Lotissement Les Acacias Nord des parcelles rue Pablo Picasso ; Sud des Hippocampes ; partie de la rue Canto Cigalo.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0206		6	206 école Léo Lagrange 2 - 456 Avenue Noël Verlaque	Au Nord : avenue Général de Gaulle du rond point des Plongeurs Démineurs jusqu'à l'avenue du Floréal ; immeuble Le Virginia exclu ; avenue du Floréal incluse ; immeuble Les Mimosas inclus ; avenue Verlaque incluse jusqu'au N°184 ; rue Claude Debussy incluse de la Mer jusqu'à la limite avec la commune de Saint-Mandrier-sur-Mer ; A l'Est : limite avec la commune de Saint-Mandrier-sur-Mer ; A l'Ouest : avenue Hugues Cléry côté pair ; avenue de la Plage de Mar Vivo côté pair ; Au Sud : La Mer.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0207		7	207 école Léo Lagrange 2 - 456 Avenue Noël Verlaque	Au Nord : rue du Professeur Raphaël Dubois ; allée du Sparganier ; Sud du Lotissement Les Sagnarelles ; chemin de l'Evescat aux Sablettes jusqu'à la rue Armand Sauvat ; A l'Est : Corniche Michel Pacha de la rue du Professeur Raphaël Dubois (partie Nord) à l'avenue Henri Guillaume ; Corniche Georges Pompidou jusqu'à la rue Claude Debussy ; A l'Ouest : limites Nord, Ouest et Sud des écoles Léo Lagrange ; avenue Fernand Léger côté impair ; Au Sud : avenue Général de Gaulle incluse ; immeubles Le Korykia, Le Minerve et Le Virginia inclus jusqu'à l'avenue Floréal ; avenue Floréal ; immeuble Les Mimosas exclu ; avenue Noël Verlaque entre l'avenue Floréal et la rue Claude Debussy ; rue Claude Debussy.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0208		8	208 école Léo Lagrange 2 - 456 Avenue Noël Verlaque	Au nord : Avenue Henri Guillaume côté impair ; de l'esplanade caminée jusqu'à la limite nord du lotissement les maisons de tamaris ; du lotissement les sagnarelles jusqu'à l'intersection du Chemin de la closerie des lilas ; a l'est : Parcelles as619 as620 incluses ; Allée du typha ; est de la Parcelle aw284 incluse ; a l'ouest : Chemin de l'Evescat aux sablettes de l'esplanade caminée jusqu'à l'extrémité sud des sagnarelles ; limite ouest du lotissement les maisons de tamaris ; au sud : limite sud du lotissement les sagnarelles ; sud de la Parcelle aw284 incluse.
SEYNE SUR MER (LA)	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0209		9	209 école Léo Lagrange 2 - 456 Avenue Noël Verlaque	Au Nord : avenue Henri Guillaume côté impair ; de l'Esplanade Caminée jusqu'à la limite Nord du Lotissement Les Maisons de Tamaris ; du Lotissement Les Sagnarelles jusqu'à l'intersection du Chemin de la Closerie des Lilas ; A l'Est : parcelles AS619 AS620 incluses ; allée du Typha ; Est de la parcelle AW284 incluse ; A l'Ouest : chemin de l'Evescat aux Sablettes de l'Esplanade Caminée jusqu'à l'extrémité Sud des Sagnarelles ; limite ouest du Lotissement les Maisons de Tamaris ; Au Sud : limite Sud du Lotissement Les Sagnarelles ; Sud de la parcelle AW284 incluse.
SIGNES	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0001	BC	1	Ecole primaire Jean Moulin - Salle polyvalente - Avenue Jean moulin	1ère Traverse de la cabanette; 2ème Traverse de la cabanette; 3ème Impasse de la cabanette; Avenue du cheval blanc; Avenue Jean moulin; Chemin du figaret; Chemin du raby; Impasse du trou de julien; Impasse bourgade; Impasse cabanette; Impasse coucheronne; Place Marcel Pagnol; Place de l'horloge; Place des chaudronniers; Place du marché; Place st Jean; Rue bourgare; Rue briançon; Rue croix vieille; Rue de l'asile; Rue de l'égalité; Rue de l'église; Rue de l'hôpital; Rue de l'horloge; Rue des étables; Rue des fours; Rue droite; Rue du portail; Rue du queirier; Rue ferrayette; Rue Frédéric Mistral; Rue Louis lumière; Rue marseillaise; Rue pasteur; Rue rompicul; Rue st Jean; Square de la maternelle; Traverse de briançon; Traverse des moulins; Traverse du tombadou; Chemin dit de la martelle; Impasse des étables; les promenades; lot. domaine des fontaines; Place de la paix; Place Paul ricard; résidence les tilleuls
SIGNES	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0002		2	Ecole primaire Jean moulin - hall d'accueil - Avenue Jean Moulin	Rue du lot. les cigales; Rue du lot. les launes; lot. crillon siant-Pierre; lot. la gaude; lot. les ferrages; lot. clos de darmène; lot. les pleiades; Impasse des cigales; Impasse du lot. des cigales; Impasse lot. de la roudelière; Chemin des platrières; Chemin de la gaude; 4ème Impasse lot. les launes; 3ème Impasse lot. les launes; 2ème Impasse Chemin de la gaude; 2ème Impasse lot. les launes; 1ère Impasse lot. les launes; Chemin de la malegouargue; Chemin du collet du gapeau; Chemin de la bastide blanche; Chemin de la bastide neuve; Chemin d'exploitation; Chemin de l'infirmerie; Chemin de la rode; Chemin de sammiguié; Chemin de san peire; Chemin des beaussières; Chemin des launes; Chemin des rigaudelles; Chemin dit des voutes; chemi du brise charge; Chemin du petit plan; Chemin du tennis; Route de méounes; vAllée du gapeau; Route de belgentier; Chemin du canal; domaine cancerilles; Chemin du cimetière; Chemin du clos; 1ère Impasse Chemin de la gaude; Quartier la gaude; Chemin Saint-roch; Chemin Saint-Joseph; Chemin de la servi; les jardins de signes; Chemin de relevage; Chemin de la bergerie; Chemin des bas adrechs; domaine des bas adrechs; Impasse de la bergerie; Impasse des bartavelles; lot. cassiopé; lot. chapelle des bas adrechs; lot. la solitude; lot. le cols des platanes; lot. le clos du rigau
SIGNES	6	Saint-Cyr-sur-Mer (N° 12)	0003		3	Ecole primaire Jean moulin - Salle du réfectoire - Avenue Jean Moulin	Clos de Danjean; lot. du puits d'encastre; Chemin du puits d'encastre; 1ère Impasse Chemin du puits d'encastre; 2ème Impasse Chemin du puits d'encastre; domaine de la limatte; la tête de l'évêque; lot. bois soleil; lot. Sainte fleur; Quartier danJean cd 402; ribaux 13780; Route de marseille; Chemin du plan de chibron; Chemin du latay; Chemin des plauques; Chemin de siou blanc; Chemin de Saint clair; Chemin de la limatte; Chemin de l'hubac de gaget; 1ère Impasse Chemin de Saint clair; 2ème Impasse Chemin de Saint clair; ancien Chemin de Toulon; Impasse plan de chibron; plan de chibron; 1ère Impasse de l'hubac de gaget; jas des marquands; campagne les maulnes; Chemin de Sainte croix; Parc d'activités de signes; Chemin de signes à la Ciotat; Impasse ancien Chemin de Toulon; 1ère Impasse ancien Chemin de Toulon; Avenue de berlin; Avenue de Paris - Parc d'activités de signes; Avenue de rome; domaine de chibron; Parc d'activité - Avenue de madrid; Parc d'activités de signes (Avenue de berlin); ZE signes Avenue de copenhagen
SILLANS LA CASCADE	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	Salle du conseil le château	TOUTE LA COMMUNE
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0001	BC	1	Hôtel de ville- Place Jean jaures	Avenue Brunette; Avenue Vincent Aillaud; Esplanade de la Liberation; Impasse Jean-Baptiste Simon; parking Adam; Place du 18 Juin 1940; Place Gabriel Peri; Place Jean Jaures; Rue Brunette; rue de Bouillibaye; Rue de la République; Rue des Campanules; Rue des Centaurées; Rue des Myrtilles; rue du Chasseur à pied A. Odde; Rue Severin Saurin; Rue Victor Hugo; square Antoine Esclangon; traverse de Reynier; traverse Odde Auguste; traverse Pont de Faraut
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0002		2	Halle du verger - 45 Rue du stade	Avenue du 8 mai 1945; Boucle de la Cantarelle; Boulevard Louis Faraut; carrefour Major Robinson; chemin de Catalan; chemin Grand Chrestian; impasse des Hesperides; jeu de boules Frederic Mistral; Rd Pt du General Leclerc; Rue Catalan; Rue des Hesperides; Rue du Puisatier; Rue Grand Chrestian; Rue Monet; Rue Nans
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0003		3	Halle du verger - 45 Rue du stade	Allée des Geraniums; Allée des Marguerites; Avenue Vincent Picareau; boucle du Stade; Impasse de la Cauquiere; Place des Poilus; Rue de la Cauquiere; Rue de la République; Rue des Cigales; traverse de la Cauquière
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0004		4	Halle du verger - 45 Rue du stade	Avenue du Verger; chemin de la Forge; Impasse Claude Debussy; montée du Fort; Rue des Orchidées; Rue du Stade; rue Garnaud; Rue Paul Cezanne; traverse du Verger
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0005		5	Halle du verger - 45 Rue du stade	Avenue de la Collegiale; Avenue de la Petugue; chemin Julien; chemin de la Petugue; chemin de St Jean; impasse de la Petugue; Impasse des Coccinelles; impasse des Figuiers; impasse des Oliviers; impasse du Hameau de la Tour; montée St Pierre Es Liens; Rue HenriTholosan, Rue Pourqueiron; Sentier St Pierre; traverse de St Jean
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0006		6	Halle du verger - 45 Rue du stade	chemin d'Artaud à Pignet; chemin de la Caillere; chemin de Pascal; chemin de Pourquier; impasse Barban; impasse Merlo-Parodie; lotissement la Caillere Basse; route des Sablettes; Rue Audibert; Rue Denans; Rue du Col d'Artaud; Rue Lombard;
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0007		7	Halle du verger - 45 Rue du stade	Avenue Audibert; Avenue Joseph Raynaud; Rue Bayle; square Cautellier
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0008		8	Halle du verger - 45 Rue du stade	Avenue de Lattre de Tassigny; Avenue de la Mer; Avenue Marechal Juin; chemin de Lombard; traverse Bayle
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0009		9	Halle du verger - 45 Rue du stade	Allée des Plaines; Allée du petit Prince; Avenue de Guigon; boucle des Plaines; chemin de la Forêt; chemin de Vidal; chemin des Conques; chemin des Plaines; impasse de la Bregaille; impasse des Canniers; Mer et Montagne; rue Anc. Comb. AFN; rue de la Bregaille; rue des Eglantiers; rue Guigon; rue Reynier Haut; traverse de la Bregaille; traverse Fernand Ciabattini;
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0010		10	Halle du verger - 45 Rue du stade	chemin des Basses Barelles; chemin de Capus; chemin de Francillon; chemin de Six-Fours à notre dame; chemin des Barelles; chemin Ferri; impasse des Baguiers; rue Allegre; rue de Guerin; rue de Mirondin; rue Mouton; traverse Allegre; traverse de Jouglas
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0011		11	Halle du verger - 45 Rue du stade	Allée des Lauriers Roses; Avenue des Acacias; Avenue Pierre et Jean Boulet; chemin Collet de Roux; chemin du Vallon; impasse des Bleuets; impasse des Bruyeres; impasse des Fleurs; impasse des Genets; impasse des Lilas; impasse des Pins; impasse des Romarins; impasse des Rosiers; rue des Liserons; rue des Liserons Prolongée; rue des Orangers; rue des Pins; rue des Vignes; rue du College; rue Fabre; rue Ferrin; rue Isnard;
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0012		12	Halle du verger - 45 Rue du stade	chemin de Jouglas; impasse Corre; impasse de la Licorne; impasse Felix Jaufred; place Pierre Renaudel; rue Ampere; rue Antelme; rue de la Licorne; rue Edith Piaf; rue Fernand Bonifay; rue Georges Brassens; rue Jacques Brel; rue Pasteur; rue Pierre Renaudel; rue Severin Saurin; traverse Antelme
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0013		13	Ecole des Lones - 139 Montée de Font-vert	Avenue Clair-Ginet; boulevard de Cabry; boulevard des Ecoles; Giratoire Emmendingen; impasse de Cabry; impasse des anemones; impasse des Pres; montée des Galets; prom. Charles de Gaulle; rue du Rouveau; square Cesmat; square des Bains; square Marcel Pagnol; traverse de la Baie; traverse de la Mer; traverse de la Reppe; traverse des Vagues;
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0014		14	Ecole des Lones - 139 Montée de Font-vert	Allée des Chenes; Allée du Grand Large; Avenue de la Calade; chemin de Terron; impasse de la Colline; impasse de la Cotte; traverse des galets; traverse souleiadou;
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0015		15	Ecole des Lones - 139 Montée de Font-vert	Allée des Mimosas; Allée des Restanques; Allée du Soleil; Avenue des Moulins; Avenue Pres. John Kennedy; boucle de Bellevue; boucle de Font Vert; boulevard des Ecoles; Carraire de Sauviou; Descente du Vallon; Impasse Eole; prom.General Charles de gaulle; Rocade du Belvedere;traverse des Galets; traverse des Moulins
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0016		16	Ecole primaire du Brusca - Rue Marius Cornille	Allée de Provence; Avenue des Palmiers; boucle du Parc Greco Romain; chemin de Mouret; chemin de Mouries; chemin de Pierredon; chemin Pointe Sauvage; Giratoire Malogineste; impasse des Laurelles; impasse des Palmiers; impasse Marius Cornille; quai de la Prud'homie; Rd Pt Amiral Felix Ortolan; rue des pecheurs; rue Marius Cornille
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0017		17	Ecole primaire du Brusca - Rue Marius Cornille	Avenue de la Malogineste, Avenue du Brusca, Avenue Robert Guillemard; chemin des Faisses; chemin des Puerats; impasse de la Malogineste; impasse des Faisses; impasse des Glycines; rue de la Tour Fondue; rue des Iris; traverse du Queirard;
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0018		18	Ecole primaire du Brusca - Rue Marius Cornille	Allée Baudouin; Avenue le Mail; boucle du Mail; Ch Notre Dame de Bonnegarde; chemin de la Gardiole; chemin de la Leque; chemin de Larme; chemin de Roumagnan; chemin des Cargadoux; chemin des Lauves; chemin du Mont Salva; corniche des lles; lles des Embiez; Ile du Gaou; impasse de la Leque; impasse de la Thébaïde; impasse des Gardieres; impasse Venel; Jardin Georges Martin; montée du Gros Pin; place du Gaou; Place du Mail; quai St Pierre; route de la Leque; route Forestiere; route Notre Dame du Mai; rue Marius Bondil; traverse du Gaou; traverse du Gros Pin
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0019		19	Ecole primaire du Brusca - Rue Marius Cornille	Allée du Cap Marestan; Avenue Maurice Grollier; Avenue Robert Forrer; boucle de la Malogineste; chemin du Cros; chemin du Rayolet; Complexe Bouliste P.Morsiani; Corniche du Cros; corniche du Rayolet; impasse des Mouettes; impasse du Rayolet; impasse Marestan; lotissement Charmettes; montée de la Citadelle; montée de Rosette; rue Alfred de Musset; rue de la Citadelle; rue George Sand; rue Gervais Rancillo; traverse de la Malogineste; traverse des Charmettes; traverse des Tourterelles; traverse Maurice Grollier
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0020		20	Ecole primaire du Brusca - Rue Marius Cornille	Ancien chemin de Jaumard; Avenue Robert Guillemard; boucle de Jaumard; chemin de la Forêt; chemin de Malfosse; chemin de Taurens; chemin des Courrens; chemin Jaumard; chemin St Pierre; impasse Jaumard; rue de Talian; traverse Jaumard;
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0021		21	Centre aéré - corniche de la Coudoulière	Allée de la Pinede; Allée des Embruns; Avenue de la Coudouliere; Avenue du Lac; CH. du Plan de la Mer; chemin de Repentance; Corn. de la Coudouliere; impasse des Jardins de la Mer; Pl. des Alpilles; Rd Pt de la Legion d'honneur; rue des Jardins;

SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0022		22	Centre aéré - corniche de la Coudoulière	Allée des Capucines; Allée des Cedres; Allée du Cap Negre; Allée du Mont Caume; Allée Mont Ventoux; Avenue des Platanes; Avenue du Cap Negre; Avenue du Mont Aigoual; corn. de Solviou; impasse des Tamaris; rue de Picardie; traverse des Roseaux
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0023		23	Ecole des Playes - Place de la chapelle	Allée des Alycamps; Avenue Pres Kennedy; boulevard de Lery Prolongé; chemin de la Capellane; chemin de St Jean; chemin Gilbert Louage; Place de la Rose des Vents; Place du Pebre d'aïl; Rd Pt des Médailles Militaires; Rocade des Playes; Rd-Pt St Exupery; rue Bernard Haut; rue de l'Artisanat; rue de l'industrie; rue de la Farandole; rue de la vAllée d'Ocre; rue des entreprises; rue des Technologies; rue du Cadran Solaire; rue du Progres; rue du Sextant; rue Gabriel;
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0024		24	Ecole des Playes - Place de la chapelle	Allée Jean Giono; Avenue de l'Europe; Avenue de la Calade; Avenue Pres. John Kennedy; Boulevard de Lery; Carraire de Rey; Carrefour de l'Europe; chemin de Bassaquet; chemin de la Pertuade; chemin de Pepiole; chemin des Delphiniums; chemin des Jasmins; chemin des Negadoux; chemin Tante Victoire; impasse Bernard Bas; impasse de la Pertuade; impasse de Rey; impasse Grand; Place de la Chapelle; Placette Augias; Placette du Cercle; Placette Hameau des Playes; Rd Pt Anciens Comb. d'Indochine; Rd Pt Commun.d'aggl. T.P.M; Rd Pt de Toulon; rue Abeille; rue Augias; rue Bernard Bas; rue d'Ollioules; rue de Carqueiranne; rue de Hyeres; rue de l'Avenir; rue de la Chapelle des Playes; rue de la Garde; rue de la Seyne sur Mer; rue de la Valette du Vra; rue de St Mandrier sur Mer; rue des Metiers; rue du Commerce; rue du Pradet; rue du Revest les Eaux; rue Esteve Bas; rue Esteve Haut; rue Grand; rue Jardin d'Anne-Marie; rue John Kennedy; rue Maternelle des Playes; Stade Fernand Sastre; traverse de la Calade;
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0025		25	Ecole Carredon - Rue Carredon	Avenue de la Calade; Avenue Pres. Kennedy; chemin de l'Oliveraie; Place Degas; rue Auguste Rodin; rue Carredon; rue des Salamandres; rue du Cros de Boyer; rue Jardin d'Anne-Marie; rue Pierre Puget;
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0026		26	Ecole de la Meynade - Rue des goélands	Avenue de la Mer; chemin de Catalan; chemin de Clafard; impasse Pichon; Lot. Font de Fillol; Place de la Meynade; Rd Pt Jean Moulin; rue Agasse; rue Aussel; rue de Gabois; rue des Bengalis; rue des Colibris; rue des Fauvettes; rue des Goelands; rue des Mesanges; rue des Mouettes; rue des Pinsons; rue des Rossignols; rue Martinenq; rue Pichon; rue Saint Martin; trav. de Font de Fillol
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0027		27	Palais des sports de la Coudoulière - 741 Rue Curet Bas	Avenue de la Mer; Bd Frederic Mistral; Rocade des Playes; rocade Font de Fillol;
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0028		28	Palais des sports de la Coudoulière - 741 Rue Curet Bas	Avenue de la Mer; Avenue du Mas d'Ixelles; chemin des Hoirs; impasse du Mas d'Ixelles; Rd Pt Traite Elysee Konrad; rocade Font de Fillol; traverse des Hoirs; traverse du Mas d'Ixelles
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0029		29	Palais des sports de la Coudoulière - 741 Rue Curet Bas	Avenue des Micocouliers; Avenue Bucarin; Avenue de la Mer; Avenue de la Mirandole; chemin de Bucarin; Esplanade Rayon de Soleil; Impasse de la Fanette; Impasse du Bastidon; Impasse Pierre Loti; impasse Raimu; impasse Sauviou; impasse Theodore Aubanel; rue Alfonse Daudet; rue de la Mirandole; rue Pierre Loti; traverse Beausejour;
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0030		30	Palais des sports de la Coudoulière - 741 Rue Curet Bas	Avenue du Brus; Avenue Laennec; chemin de Cambaud; chemin des Puerats; Impasse du Camp de Brune; rue de la Courtaude; rue de la Plaine aux Fleurs; rue de Talian; rue Plein Soleil
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0031		31	Palais des sports de la Coudoulière - 741 Rue Curet Bas	Allée des Amandiers; Allée des Eucalyptus; Allée des Pignons; Avenue du Brus; Avenue Laennec; Parking Laennec; Place de la Voute; rue Barras; rue de la Courtaude; rue du Loup; traverse curet Haut; traverse de la Courtaude; traverse de la Voute;
SIX FOURS LES PLAGES	7	La Seyne-sur Mer II (N° 17)	0032		32	Palais des sports de la Coudoulière - 741 Rue Curet Bas	Avenue du Lycée de la Coudoulière; Avenue Joseph Roumanille; chemin du Grand Camp; Rocade Font de Fillol; rue Curet Bas; rue Curet Haut; rue Gassen; traverse des Pres
SOLLIES PONT	2	Solliès-Pont (N° 18)	0001	BC	1	Salle Eugène Babouly - Le Château - 1 Rue de la République //Salle des fêtes - Rue Lucien Simon (pour le dépouillement)	Avenue des Félibres - Avenue Général Magnan - Avenue Jean Monnet - Avenue Joseph Roumanille - Impasse Paul Arène - Avenue de l'Arlésienne - Avenue Anselme Mathieu - Rue Jean Brunet - Rue des Jonquières - Impasse des Cigalons - Impasse de l'Escoudello - Rue des Perles Rouges - Avenue Alphonse Tavan - Impasse du Galoubet - Place Pierre Reynier - Avenue du Lion - Avenue des Hautes Plantades - Impasse du Tambourin - Rue Jean Monnet - Rue de Strasbourg - Rue de Bruxelles -R.N. 97 - Impasse du Lion - <b>Avenue Severin Morelli</b>
SOLLIES PONT	2	Solliès-Pont (N° 18)	0002		2	Salle Léon Vérane - Le Château - 1 Rue de la République	Chemin des LAugiers - Avenue Saint Roch - Traverse des Mimosas - Chemin des Fourches - Chemin des Andues - Avenue Octave Girardot - Avenue des Mûriers - Chemin de la Bayole - Chemin de la Diligence - Allée du Thym - Allée de la Greffière - Chemin de Cuers - Allée des Jacinthes - Impasse de la Saugé - Avenue Bernard Palissy - Chemin des Collinettes - Impasse du Cadenet - Chemin des Amandiers - Impasse de Sainte Maïsse - Traverse Saint Roch - Avenue du Cadenet - Impasse des LAugiers - Avenue de l'Arlésienne Prolongée - Placette Saint Roch - Impasse des Cannes - <b>Square de la Manoyère - Allée Paul Cézanne - Rue Colette - Allée Gaston de Saporta - Place Palamède Forbin - Allée Théodore Monod - Rue François Dolto - Rue Marguerite Yourcenar - Rue Camille Claudel - Allée Vincent Scotto - Rue René Char - Rue Simone Veil - Rue Nelson Mendela - Promenade de Solliès</b>
SOLLIES PONT	2	Solliès-Pont (N° 18)	0003		3	Salle Quiétude - Allée Georges Durando	Avenue du 6ème RTS - Rue Pierre Curie - Allée Marcel Cairety - Allée des Glaieuls - Allée de la Sarriette - Rue Marie-Christine Blachas - Avenue Sainte-Claire Deville - Allée des Tulipes - Allée des Narcisses - Impasse de Cubertix - Rue Jules Muraire - Avenue des Palmiers - Rue Héliès - Allée des Jonquilles - Allée des Anémones - Rue Polycarpe - Place de la Victoire - Impasse du Laurier - Passage du Vieux Moulin - Avenue de l'Europe - Avenue Amiral Jubelin - Square Raimu - Allée des Cèdres - Impasse des Lices - Impasse Robert Schuman
SOLLIES PONT	2	Solliès-Pont (N° 18)	0004		4	Salle Yvonne et Jean Murat - L'Espace associatif - Avenue de la Liberté	Rue de la République - Chemin des Aiguiers - Avenue des Aiguiers - Avenue Léon Vérane - Avenue du 8 mai 1945 - Rue de la Serre - Avenue Joseph Aillaud - Rue Jean Aicard - Impasse des Jardins d'Élise - Chemin de l'Enclos - Allée des Platanes - Avenue de la Ferrage - Avenue Général De Gaulle - Avenue de la Liberté - Impasse de l'Enclos - Avenue Didier Daurat - Traverse des Aiguiers - Avenue du 9ème D.I.C. - Place Maréchal Juin - Allée Georges Durando - Chemin Simon Prat - Place de la Liberté - Montée des Terres Rouges - Allée Georges Durando prolongée
SOLLIES PONT	2	Solliès-Pont (N° 18)	0005		5	Ecole Alphonse Daudet maternelle - 1 Avenue des Oliviers	Avenue des Oiseaux - Carriero Dei Magnoti - Avenue De Laroussaire - Carriero Dei Cardelino - Chemin des Fours à Chau - Avenue des Sénès - Carriero Dei Bouscarlo - Rue Edouard Gerfroid - Carriero Dei Petouso - Montée Bellevue - Carriero Dei Toudre - Carriero Dei Estourne - Carriero Dei Lardiero - Rue des Sénès - Carriero Dei Agasso - Carriero Dei Quinsoun - Carriero Dei Dindoulet - Chemin de l'Alibran - Chemin du Picarlet - Avenue Maréchal De Lattre De Tassigny - Montée du Cimetière - Avenue des Oliviers - Place Saint Jacques - Passage Saint Jacques - Avenue Maréchal Leclerc - Voie du Souvenir Français
SOLLIES PONT	2	Solliès-Pont (N° 18)	0006		6	Ecole Frédéric Mistral primaire - Réfectoire - Avenue des Plantades	Chemin Sainte-Christine (n° 0 à 1500) - Chemin ma Verte Vallée - Chemin des Bancaous - Avenue du Vieux Puits - Rue de la Pépinière - Avenue du Commandant l'Herminier - Avenue du Sous-Marin Casabianca - Impasse Estour - Montée des Amoureux - Chemin de la Pellène - Montée des Restanques - Impasse du Rubion - Montée du Soleil - Chemin du Blanchissage - Impasse des Lingoustes - Impasse Reboeuf - Impasse du Commandant l'Herminier - Place Jean Mallet
SOLLIES PONT	2	Solliès-Pont (N° 18)	0007		7	Ecole Frédéric Mistral primaire - Salle polyvalente - Avenue des Plantades	Promenade de la Pastorale - Chemin des Lingoustes - Impasse Mireille - Avenue Jean-Henri Fabre - Chemin des Bartavelles - Rue Félix Gras - Avenue Frédéric Mistral - Avenue Charles Poncy - Avenue Clovis Hugues - Montée du Crémorin - Montée des Ecuireuls - Rue Joseph d'Arbaud - Square de Provence - Avenue Paul Giera - Avenue Antoine Crousillat - Avenue Charloun Rieu - Impasse Vincent - Montée des Hautes Plantades - Impasse de la Crémorine - Montée des Genêts - Montée des Lingoustes - Montée Bellavista - Impasse des Hautes Plantades - Impasse des Fougères - Montée de la Bergerie - Montée des Fiès - Chemin Sainte Christine (n°1501 à la fin) - Traverse des Ecuireuls - Impasse des Ecuireuls - Avenue du Père Don Bosco - Montée de la Picholine - Montée de la Garrigue - Impasse des Cayons - <b>Allée Flora</b>
SOLLIES PONT	2	Solliès-Pont (N° 18)	0008		8	Ecole Jules Rimbaud maternelle - Chemin des Fillols	Chemin des Pachiquous - Chemin de la Tour - Allée du Relais - Avenue Beausoleil - Chemin des Penchiers - Avenue Charles Bouvant Prolongée - Chemin de la Grande Bastide - Rue des Jonquilles - Rue des Roses - Chemin des Campagnes - CD 258 Annexe - Rue du Frêne - Impasse de la Tour - Impasse Cantepedrix - Rue du Troènes - Avenue des Tilleuls - Chemin de la Cressonnière - Impasse des Bouffiers - Rue de la Tour - Rue du Vieux Hameau - Impasse du Vieux Hameau - Impasse des Pachiquous - Impasse du Chemin de la Tour - Chemin de la Gerine - <b>Rue des pruniers</b>
SOLLIES PONT	2	Solliès-Pont (N° 18)	0009		9	Ecole Jules Rimbaud - Réfectoire - Chemin des Fillols	Avenue des Villas - Avenue de Beaulieu - Chemin des Fillols - Avenue des Lilas - Avenue Charles Bouvant - Allée du Cuirassé Bretagne - Rue des Coquelicots - Place de la Libération - Impasse des Cerisiers - Rue des Lavandes - Rue du Petit Jardin - Rue des Griottiers - Rue Guibaud - Rue du Jasmin - Carriero Dei Baguie - Avenue Olivier De Serres - Rue Saint André - Rue des Fillols - Rue du Verger - Chemin des Micocouliers - Rue des Boutons d'Or - Rue des Trèfles - Allée du Cuirassé Le Provence - Rue du Micocoulier - Passage Romain Laureri - Impasse des Rosiers - Avenue Marcel Pagnol - Rue Jules Charleux - Chemin du Grand Beaulieu.
SOLLIES PONT	2	Solliès-Pont (N° 18)	0010		10	Ecole Jean Moulin - Réfectoire - Avenue Marcel Pagnol	Chemin de Sauvebonne - Chemin des Ruscats - Chemin des Renaudes - Avenue des Fourches - Allée de la Vieille Bastide - Avenue Les Arène Emile - Chemin des Suviers - Chemin des Sigues - Chemin du Bois de Maraval - Chemin du Petit Réal - Traverse des Hautes Maurettes - Montée du Gueit - Chemin de la Colline - Chemin des Pouselons - Traverse des Maurettes Basses - Montée des Hautes Maurettes - Impasse des Chênes - Impasse du Petit Canal - Impasse des Maurettes - Traverse des Maures - Chemin du Petit Bois - Chemin des Maurettes - Chemin du Grand Beaulieu - <b>Impasse des safranés</b>
SOLLIES PONT	2	Solliès-Pont (N° 18)	0011		11	Ecole Emile Astoin - Avenue Marcel Pagnol	Rue Notre Dame - Avenue Jean Moulin - Rue Emile Funel - Faubourg Notre Dame - Chemin des Ferrages - Rue Pierre Brossolette - Rue Georges Cisson - Rue Gabriel Péri - Rue Charles Terrin - Rue Lucien Simon - Avenue de la Gare - Faubourg Saint Antoine - Passage Faubourg Saint Antoine - Impasse Saint Antoine - Traverse des Frères - Rue Félix Pey - Impasse Notre Dame - Place Général GardAnne - Chemin Saint Antoine - Avenue Sénès dit la Sinse - Avenue Giono - Place Docteur Angot - Place des Capucins - Place Condroyer
SOLLIES TOUCAS	2	Solliès-Pont (N° 18)	0001	BC	1	Groupe scolaire - Ecole maternelle	Avenue de valaury ; Chemin de la verdAnne ; Chemin de valaury ; Chemin des blanquiers ; Chemin des chaberts ; Chemin des crots de belle ; Chemin des esplanes ; Chemin des gréoudelières ; Chemin des orchidées ; Chemin des pieds redons ; Chemin des poudarasques ; Chemin des rigaous ; Chemin des roubins ; Chemin du pas de loubière ; Chemin du pas étroit ; Chemin du pied de lègue ; draye de belgentier ; draye des colles ; draye des esplanes ; hameau de valaury ; Impasse de la colline ; Impasse des andoulins ; Impasse des bouillidous ; Impasse des chaberts ; Impasse des esplanes ; Impasse des gréoudelières ; Impasse des pieds redons ; Impasse des roubins ; Impasse du pied de lègue la font du thon ; piste de tourris ; piste valaury à solliès-ville, Route des andoulins ; Route forestière ; Rue des jardins
SOLLIES TOUCAS	2	Solliès-Pont (N° 18)	0002		2	Groupe scolaire - Ecole maternelle	Allée des abricotiers ; Avenue Camille flammarion ; Avenue constantin Arnaud ; Avenue de Lattre de Tassigny ; Avenue de valaury ; Avenue des cerisiers ; Avenue des oliviers ; Avenue du 8 mai 1945 ; Avenue du gapeau ; Avenue sous-marin casabianca ; Chemin des costes ; Chemin des patelles ; corniche Joseph toucas ; corniche Marcel Pagnol ; corniche Pierre Jules escudier, Impasse brémond ; Impasse des bartavelles ; Impasse des basses tourettes ; Impasse des claux ; Impasse des garons ; Impasse Docteur mège ; Impasse gautier ; Impasse Pierre escudier ; lotissement Marcel Pagnol ; montée du cigalon ; Place gambetta ; Rue de la chapelle ; Rue de la chapelle prolongée ; Rue des costes ; Rue du jas de fouque ; Rue du val gapeau ; Rue Jean Aicard ; Rue parmentier ; Rue Pierre renaudel ; Traverse de la promenade ;vallon du pied redon
SOLLIES TOUCAS	2	Solliès-Pont (N° 18)	0003		3	Groupe scolaire - Ecole maternelle	Avenue des papeteries ; Avenue des troëns, Avenue Général de Gaulle ; Avenue Jean moulin ; Chemin de guiran ; Chemin de la plaine ; domaine de la guirAnne ; Impasse soeurs de la compassion ; Impasse de barnabé ; Impasse des arbusiers ; Impasse des baudrolles ; Impasse des caillons ; Impasse des capriers ; Impasse des fumades ; Impasse des hauts guirans ; Impasse des picholines ; Impasse des trois chènes ; Place bellaigue ; Place bonfont ; Place bramafan ; Place clément balestra ; Place des acacias ; Place des chèvrefeuilles ; Place du moulin ; Place du pont ; qu les papeteries du gapeau ; Quartier les papeteries ; Route départementale 554 ; Rue combe noire ; Rue de guiran ; Rue de la fontaine ; Rue de la République ; Rue des fachouilles ; Rue des grangettes ; Rue des hauts guirans ; Rue des rosiers ; Rue des trois chènes ; Rue du grand cap ; Rue du rayol ; Rue Jean Jaurès ; Rue Louis pasteur ; Rue plan bernard ; Rue sinssol ; Traverse du vieux moulin
SOLLIES TOUCAS	2	Solliès-Pont (N° 18)	0004		4	Groupe scolaire - Ecole maternelle	Avenue castel Henri ; Avenue des sénès ; Avenue Frédéric Mistral ; Avenue thyde monnier ; Chemin de la peyrAnne ; Chemin des aiguiers ; Chemin des baous ; Chemin des fours à chaud ; Chemin des lingoustes ; Chemin du blanchissage ; Chemin du pont de pey ; corniche du castellas ; Impasse de la farigoulette ; Impasse de la garnière ; Impasse de la lézardière ; Impasse de l'hoir ; Impasse de la croix ; Impasse des albizias ; Impasse des amandiers ; Impasse des argelas ; Impasse des bruyères, Impasse des écoles ; Impasse des gavots ; Impasse des ginestes ; Impasse des gynestes ; Impasse des lingoustes ; Impasse des martelières ; Impasse des muscaris ; Impasse des platrières ; Impasse des restanques ; Impasse des romarins ; Impasse des santolines ; Impasse des vignes ; Impasse nègre ; lotissement les figuiers ; Place des écoles ; Route départementale 554 ; Route des pins verts ; Rue des écoles ; Rue des vergers ; Traverse de l'hoir

SOLLIES TOUCAS	2	Solliès-Pont (N° 18)	0005		5	Groupe scolaire - Ecole maternelle	Avenue de la font du thon ; Avenue de valaury ; Avenue laurent moutton ; Avenue Saint Louis ; Avenue victor tourdias ; Chemin de malvallon ; Chemin des bas haubertins ; Chemin des cades ; Chemin des faraches ; Chemin des gabets ; Chemin des haubertins ; Chemin des hubacs ; Chemin des riourettes ; Chemin des rouves ; Chemin des rouvières ; Chemin des Salles ; Chemin du petit bois ; Chemin rovera ; Impasse de la font de pouille ; Impasse de la font du thon ; Impasse de la source ; Impasse de malvallon ; Impasse des coquelicots ; Impasse des crès ; Impasse des cyprès ; Impasse des faraches ; Impasse des raynauds ; Impasse des rouves ; Impasse du pont de table ; Impasse du pont romain ; les balcons de Pierrette ; montée des genévriers ; Route de malvallon ; Route de valaury ; Rue des genets
SOLLIES VILLE	2	Solliès-Pont (N° 18)	0001	BC	1	Mairie - Rue du 6ème RTS	Route des selves, Route des combes, Chemin de l'eau, Chemin des fourches, Chemin de la girarde, Rue Jules Ferry, Chemin du coudon, Chemin des floralies, Place Jean Aicard, Rue marseillaise, calade st-elisabeth, rd 67, Impasse Jean Aicard, Rue du chaud, Rue République, Rue Albert pistolesi, Rue de provence, Place eugène silvain, Carraire des colles, Chemin du picarlet, Impasse Jacques cერი, Placette antonius arena, Place victor hugo, Chemin des gâches, Rue du 6ème rts, Place Général de Gaulle, Rue de l'égalité, la burlière, Avenue de la montjoie, Place Léon vérane, Impasse des floralies, Place du 14 juillet, Place forbin, Place Paul maurel, Rue des frères maunier, Avenue gabriel grisolle, Chemin des selves, Chemin de la baume
SOLLIES VILLE	2	Solliès-Pont (N° 18)	0002		2	Mairie Annexe - le logis neuf	RD 97, Chemin des fours à chaux, Chemin de la blanquette, Chemin des floralies, Impasse du bassin, les sauvan, CD 258 Annexe - les penchiers, Chemin du pont neuf, Chemin de la calade, les aiguiers, Chemin du moulin à huile, calade de l'estoularié, Impasse de la coste, Impasse des daix, les daix, Impasse de la roumiouve, Chemin de maraval, Chemin des montres, Chemin de la tour, Avenue du Général Leclerc, Chemin de sauvebonne, Chemin de l'estoularié, Impasse des iris, la castille, calade st-elisabeth, Chemin de st-Antoine, Rue du rocher, Chemin de l'alibran, Route de solliès-pont, Impasse des messugues
TANNERON	3	Roquebrune/Argens (N° 11)	0001 (unique)	BC	1	Salle polyvalente Chemin de la Lone	TOUTE LA COMMUNE
TARADEAU	4	Vidauban (N° 23)	0001	BC	1	Salle des fêtes Edouard Soldani - Route de Lorgues	Avenue des arcs ; Avenue du 19 mars 1962 ; Avenue Saint Joseph ; boucle de la bergerie ; callade du rompe cuo ; Chemin de la caisse de caubin ; Chemin de la combe ; Chemin de l'île ; Chemin des chaberts ; Chemin des demoiselles ; Chemin des hauts plainons ; Chemin du pigeonier ; Chemin du plan ; Impasse de la servi ; Impasse de la tour ; Impasse des cystes ; Impasse des demoiselles ; Impasse des micocouliers ; Impasse des romarins ; Impasse du ménage ; Impasse du rocher ; passage des bruyères ; Place de l'église ; Place du jeu de boules ; Place du ménage ; Place haute ; Route de nice ; Route des arcs ; Rue de florিয়ে ; Rue de la tour ; Rue de l'ormeau ; Rue de rohrmoos ; Rue des eucalyptus ; Rue des fontaines ; Rue des jardins ; Rue des lavandières ; Rue des micocouliers ; Rue des prés secs ; Rue des taradines ; Rue du dindoulier ; Rue eugène meissel.
TARADEAU	4	Vidauban (N° 23)	0002		2	Salle des fêtes Edouard Soldani - Route de Lorgues	Aire du murier ; Allée des pins ; ancien Chemin des bertrand ; Avenue de vidauban ; Chemin de belvezet ; Chemin de fréjus ; Chemin de la colline ; Chemin de la lombarde ; Chemin de la pouponne ; Chemin de la réserve ; Chemin de meyAnne ; Chemin de plan guillet ; Chemin des bossons ; Chemin des comtes ; Chemin des lentistiques ; Chemin des leydet ; Chemin des pelissiers ; Chemin des puits ; Chemin du canal ; Chemin du père d'ai ; Chemin du vallon ; Impasse de la gravelle ; Impasse de taradel ; Impasse des bossons ; Impasse des chênes ; Impasse des farigouettes ; Impasse des genêts ; Impasse des iris ; Impasse des pins ; Impasse des Reyniers ; Impasse des rocailles ; Impasse du belvédère ; Impasse du castelar ; Impasse du château ; Impasse du levant ; Impasse du mitan ; Impasse du moulin ; le clos du fan ; le collet du dugou ; montée de la chapelle ; montée de la source ; montée de taradel ; montée des castellanet ; montée du castelar ; montée du murier ; Placette des bastidons ; Placette des bossons ; Route de flayosc ; Route de la passerelle ; Route de lorgues ; Route des bertrand ; Rue de la commune ; Rue du moulin.
TAVERNES	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	Salle polyvalente - Chemin du jeu de boules	TOUTE LA COMMUNE
THORONET (LE)	4	Le Luc (N° 9)	0001	BC	1	Salle Ecomusée - Impasse des magnolias	Partie Ouest de la commune : du village (compris) jusqu'aux limites des communes de Carcès et Entrecasteaux.
THORONET (LE)	4	Le Luc (N° 9)	0002		2	Rue Grande 83340	Partie Est de la commune : Le Pont d'Argens (côté Est) jusqu'aux limites des communes de Vidauban et du Cannet des Maures.
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0001		1	Ecole Maternelle Pont du Las - Boulevard Docteur Fénelon	Avenue Aristide Briand du 648 à 1401 ; Avenue Aristide Briand refuge de lagoubran ; Avenue des fusiliers marins impair ; Rue Charles sandro ; Rue félix mayol ; Toulon armées
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0002		2	Ecole Maternelle Pont du Las - Boulevard Docteur Fénelon	Avenue du 15ème corps du 293 au 9999 impair ; Avenue du 15ème corps du 326 au 580 pair ; Avenue premier bataillon de choc du 5 au 134 pair ; Boulevard beaumarchais du 116 au 9999 ; Place colonel bonnier ; Rue d'espagne ; Rue Docteur reynaud ; Rue serre impair
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0003		3	Ecole Élémentaire Pont du Las - Rue Général Faidherbe	Boulevard beaumarchais du 0 au 83 ; Boulevard Docteur François fénelon du 8 au 88 pair ; Boulevard Docteur François fénelon du 9 au 201 impair ; Boulevard Docteur François fénelon du 136 au 186 ; Place martin bidoure ; Rue adolphe thiers impair ; Rue Antoine coulet ; Rue bossuet du 0 au 51 impair ; Rue d'isly ; Rue de la chapelle ; Rue de lyon impair ; Rue du capitole ; Rue du jeu de paume ; Rue espanet ; Rue Général faidherbe ; Rue gorlier du 9 au 145 impair ; Rue laborde ; Rue moreau ; Rue sagnes impair
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0004		4	Ecole Élémentaire Pont du Las - Rue Général Faidherbe	Avenue du 15ème corps du 9 au 273 impair ; Avenue du 15ème corps du 10 au 304 pair ; Avenue Maréchal bugeaud ; Boulevard bauchière ; Place benjamin rimbaud ; Rue Charles lavigerie ; Rue fabrègue ; Rue fernand sardou ; Rue gilly ; Rue lieutenant colonel Jean bernard ; Rue Michel de bourges ; Rue Paul jolly ; Rue Saint laurent ; Rue Sainte elisabeth ; Rue sous-marin l'eurycide ; Rue sous-marin la minerve ; Rue zoe ; Square Joseph barthélémy ; Traverse des bains ; Traverse gilly
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0005		5	Ecole Élémentaire Pont du Las - Rue Général Faidherbe	Allée castigneau ; Avenue amiral aube ; Avenue de l'elysée impair ; Avenue de provence ; Avenue du las ; Avenue du stade jaureguiberry ; Avenue estienne d'orves ; Avenue Général Henri nogues du 18 au 164 pair ; Avenue laurent mattio ; Avenue Maréchal foch du 506 au 9999 pair ; carrefour villevieille ; Rue du roi rené impair ; Rue victor reymonenq
TOULON	2	Toulon I (N° 19)	0006		6	Ecole Élémentaire Saint Roch - Rue Jean Mallard	Avenue de l'elysée pair ; carrefour antonin chaude ; Impasse des chérubins ; Impasse JeAnne jugan ; Rue adolphe thiers pair ; Rue bossuet pair ; Rue coulmier ; Rue Docteur Perrimonid ; Rue du roi rené pair ; Rue Jean mallard du ; Rue Marcel sembat ; Traverse d'entrevigines
TOULON	2	Toulon I (N° 19)	0007		7	Ecole Élémentaire Saint Roch - Rue Jean Mallard	Allée guiol ; Boulevard flamenq du 6 à 194 pair ; Chemin de plaisance ; Impasse des camélias ; Impasse kairouan ; passage baidricourt ; Rue audibert esclangon ; Rue de l'orangerie ; Rue félix banette ; Rue Jeanne d'arc ; Rue kairouan ; Rue lacordaire du 0 à 252 ; Rue Louise ; Traverse de marrakech ; Traverse lacordaire
TOULON	2	Toulon I (N° 19)	0008		8	Ecole Élémentaire Saint Roch - Rue Jean Mallard	Allée aumonier robineau ; Avenue de claret du 40 à 84 ; Avenue de valbourdin du 5 à 186 ; Avenue Docteur Jules fontan ; cour de l'espérance ; Impasse faure ; Place sadi-Carnot ; pont Louis armand ; Rue Antoine bonnet ; Rue Antoine chasteuil ; Rue Auguste berthou ; Rue Docteur aurran ; Rue François deguiraud ; Rue guillaume ponteil ; Rue Joseph peyre-Ferry ; Rue Square lieutenant Emile bouchard
TOULON	2	Toulon I (N° 19)	0009		9	Ecole Élémentaire Saint Roch - Rue Jean Mallard	Avenue amiral collet ; Avenue des dardanelles du 8 à 399 impair ; Avenue Général Henri nogues du 27 à 151 impair ; Avenue Henri bardusse ; Avenue Maréchal foch du 262 à 432 pair ; Avenue Maréchal lyautey du 20 à 158 ; Avenue Saint roch ; rond point Maréchal lyautey ; Rue franchet d'espercy ; Rue Henri vienne ; Rue rouget de l'isle ; Square Célestin forno ; Square Docteur Henri malartic
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0010		10	Lycée Bonaparte - Avenue Winston Churchill	Avenue des dardanelles du 333 à 450 pair ; Avenue lazard Carnot ; Avenue lieutenant Jean pianelli ; Avenue Maréchal foch du 7 à 181 ; Avenue Maréchal lyautey du 18 à 20 pair ; Avenue ragoet de la touche ; Avenue vauban du 15 à 104 ; Boulevard Pierre toesca, rés. Le faron ; jardin alexandre 1er ; Place de la liberté du 16 à 103 impair ; Place jurien de la gravière ; Rue berrier fontaine ; Rue cassard ; Rue chalucet ; Rue de l'observatoire ; Rue Jean de chaumont ; Rue nicolas peiresc ; Rue Paulin guerin ; Rue primauguet ; Rue revel ; Rue sergent Marius varence ; Rue vincent allègre ; Square Joseph fregier
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0011		11	Lycée Bonaparte - Avenue Winston Churchill	Allée amiral courbet ; Avenue Général magnan ; Avenue Jean moulin ; Avenue winston churchill ; Boulevard de strasbourg du 0 à 25 impair ; Boulevard de strasbourg du 1 à 46 pair ; Boulevard Maréchal Leclerc ; cour Saint-Joseph ; passage de la corderie ; Place d'armes ; Place fulcran suchet ; Place gabriel péri ; Place Léon Blum ; Place victor hugo ; Rue aldophe guiol ; Rue commissaire morandin ; Rue de choiseul du 43 à 78 ; Rue de l'ordonnance ; Rue de la comédie ; Rue de la paix ; Rue Docteur carence ; Rue Docteur Jean bertholet ; Rue dugommier ; Rue Etienne dauphin ; Rue Georges saunier ; Rue Henri pastoureau ; Rue hippolyte duprat ; Rue Jean-Jaurès du 0 à 243 impair ; Rue Jean-Jaurès du 1 à 238 pair ; Rue Jean racine ; Rue leblond st hilaire ; Rue prosper ferrero ; Rue robert guillemaud ; Rue xavier savelli
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0012		12	Lycée Bonaparte - Avenue Winston Churchill	Passage baboulène ; Place amiral senes ; Place baboulène ; Place dame sibille ; Place de l'equerre ; Place des savonnières ; Place Docteur Camille auban ; Place du globe ; Place raïmu ; Place vatel ; Rue Anatole France ; Rue bon pasteur ; Rue césar vezzani ; Rue Charles poncy ; Rue chevalier Paul ; Rue de l'equerre ; Rue de l'étoile ; Rue de l'hôpital ; Rue de la glacière ; Rue de pomet ; Rue des riaux ; Rue des savonnières ; Rue Docteur Camille auban ; Rue du noyer ; Rue Jean-Jaurès du 249 à 9999 pair ; Rue Jean-Jaurès du 280 à 9999 impair ; Rue Jean Paul de possel ; Rue larmodieu ; Rue Louis jourdan ; Rue nicolas l'Augier ; Rue notre dame ; Rue Pierre semard ; Traverse de l'hôpital ; Traverse des capucins ; Traverse Saint Louis
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0013		13	Collège Marcel Pagnol - Rue Gimelli	Allée de mannheim ; Avenue vauban du 116 à 195 ; Boulevard de tessé du 2 à 180 pair ; Boulevard Pierre toesca ; Impasse mirabeau ; parvis nelson mandela ; Place Albert 1er ; Place de l'Europe ; Place de la liberté du 120 à 315 impair ; Rue de chabannes ; Rue dumont d'urville ; Rue Emile gimelli du 0 à 29 impair ; Rue Emile gimelli du 1 à 44 pair ; Rue mirabeau
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0014		14	Ecole Élémentaire Val Fleuri - Place Commandant Lauret	Allée des lices ; Avenue de la victoire du 8 mai 1945 pair ; Avenue de la victoire du 8 mai 1945 du 671 à 937 impair ; Avenue de siblas du 185 à 483 impair ; Avenue de siblas du 543 à 853 impair ; Avenue de val fleuri impair ; Avenue des lices ; Avenue victor agostini ; Boulevard commandant Joseph nicolas ; Boulevard Docteur Charles barnier du 12 au 42 pair ; Boulevard du 112ème ri ; Boulevard louvois ; Chemin de ronde pair ; cité montéty ; corniche Marius escartefigue du 232 à 482 pair ; corniche Marius escartefigue du 455 à 495 impair ; Impasse Docteur loustau ; Impasse soavi ; montée du val fleuri ; passage Michel berthole impair ; Place commandant Paul anselmi ; Place lieutenant lauret ; Route du faron du 10 à 656 pair ; Rue alexandre borrelly ; Rue Camille chaigneau ; Rue Daniel melchior ; Rue de la marette ; Rue du tonkin ; Rue duplessis ollivault ; Rue francis garnier ; Rue Général marchand ; Rue gustave flaubert ; Rue junique ; Rue Marius Jules André ; Rue montebello ; Rue montéty ; Rue thoulon ; Square de broglie
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0015		15	Collège Peiresc - Boulevard de Strasbourg	Avenue Colbert du 0 à 11 impair ; Avenue Colbert du 1 à 16 pair ; Boulevard de tessé du 208 à 9999 pair ; Place Jules mazarin ; Rue d'entrechaus du 6 à 9999 ; Rue Emile gimelli du 37 à 9999 impair ; Rue Emile gimelli du 46 à 9999 pair ; Rue François fabié pair ; Rue picot ; Rue truguet du 0 à 11 impair ; Rue truguet du 1 à 10 pair ; Rue victor clappier
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0016		16	Collège Peiresc - Boulevard de Strasbourg	Avenue Colbert du 14 à 9999 impair ; Avenue Colbert du 17 à 9999 pair ; Boulevard de strasbourg du 25 à 9999 impair ; Boulevard de strasbourg du 46 à 9999 pair ; Impasse baudin du 0 à 9999 ; Place des trois dauphins ; Place Docteur Charles aubin ; Place du grand couvent ; Place Pierre puget ; Rue berthelot ; Rue corneille ; Rue d'antrechaus du 0 à 6 impair ; Rue d'antrechaud du 1 à 6 pair ; Rue de l'humilité ; Rue de lorgues du 1 à 9999 pair ; Rue félix pyat ; Rue fernand pelloutier ; Rue fougassière ; Rue hoche ; Rue Jules muraire dit raïmu ; Rue molière ; Rue Paul lendrin ; Rue richard andrieu ; Rue roche ; Rue truguet du 23 à 9999 pair ; Traverse de la bourse ; Traverse de la miséricorde ; Traverse de la tour ; Traverse des dominicains ; Traverse des prêcheurs ; Traverse du palais
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0017		17	Collège Peiresc - Boulevard de Strasbourg	Cour du chapitre ; cours lafayette impair ; halles esther poggio ; marché cours lafayette ; Place Camille ledeau ; Place de la cathédrale ; Place des orfèvres ; Place Paul comte ; Place Saint vincent ; Place vincent raspail ; Rue aléazard ; Rue augustin daumas du 0 à 35 ; Rue bastide ; Rue d'Alger du 0 à 29 impair ; Rue d'Alger du 1 à 34 pair ; Rue d'astour ; Rue des boucheries ; Rue des tombades ; Rue des vieux ordinaires ; Rue Emile Zola ; Rue ferdinand brunetière ; Rue francis de presseuse ; Rue Jean Aicard ; Rue Jean-Baptiste Alphonse baudin ; Rue Saint-vincent ; Traverse de la cathédrale du 0 à 9999 ; Traverse Jean Aicard
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0018	BC	18	Mairie d'Honneur - Avenue de la République	Avenue de la République du 0 à 394 ; passage de l'hôtel de ville ; passage gustave lambert ; Place à l'huile ; Place de la poissonnerie du 0 à 9999 ; Place gambetta ; Place gustave lambert ; Place ingénieur Général monseneguer ; quai cronstadt ; quai de la consigne ; quai de norfolk ; Rue augustin daumas du 35 à 9999 ; Rue d'Alger du 29 à 9999 impair ; Rue d'Alger du 34 à 9999 pair ; Rue de la consigne ; Rue de la darse ; Rue de la fraternité ; Rue des bonnetières ; Rue Henri seillon ; Rue magnaque ; Rue méridienne ; Rue Pierre letuaire ; Rue Saint-andrieux ; Rue victor micholet ; Square firmin bortolaso ; Square Léon vérane ; Toulon armées

TOULON	2	Toulon III (N° 21)	0019	19	Ecole Elémentaire Les Moulins – Chemin des Four à Chau	Le bureau de vote n°19 comprend et est réservé à l'inscription, des électeurs suivants : - les personnes détenues inscrites dans cette commune pour y voter par correspondance en application des articles L.12-1 et L.79 du code électoral ; - des français établis hors de France et les militaires de carrière lorsque la commune chef-lieu est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4 <sup>ème</sup> degré, dans les conditions prévues aux articles L.12 et L.13 du même code ; - les Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière, inscrits au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune chef-lieu, sur présentation d'un contrat de mariage en application de l'article L.14 du même code
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0020	20	Ecole Elémentaire Lafayette/Les Remparts – Rue Saint Bernard	Allée de la légion étrangère ; Avenue commandant marchand ; Avenue Franklin Roosevelt du 118 à 262 pair ; Avenue philippe lebon ; Avenue roger devoucoux ; Boulevard Georges Clémenceau du 7 à 196 ; montée des horiae ; passage des fortifications ; Place de Besagne ; Place de douaumont ; Place des droits de l'homme et citoyens ; Place Georges pompidou ; Place noel blanche ; Place olive tamari ; Rue Alphonse Daudet ; Rue Docteur Louis puy ; Rue François fabié impair ; Rue Henri pertus ; Square colonel reymond ; Square président john Kennedy ; Traverse des minimes
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0021	21	Ecole Elémentaire Lafayette/Les Remparts – Rue Saint Bernard	Allée de Besagne ; Avenue de Besagne ; Avenue de la République du 461 à 9999 ; cours lafayette du 1 à 9999 pair ; passage des remparts ; passage du chapeau rouge ; passage pecheret ; passage Saint-bernard ; Place armand vallé ; Place de la visitation ; Place du murier ; Place hubac ; Place Louis blanc ; Place pavé d'amour ; Place pecheret ; Place Saint-cyprien ; quai de la sinse ; Rue Albert ; Rue de la visitation ; Rue de lorgues impair ; Rue des remparts ; Rue du muriers ; Rue dutasta ; Rue félix brun ; Rue Joseph garibaldi ; Rue laindet lalonde ; Rue laminois ; Rue mairaud ; Rue merle ; Rue pecheret ; Rue pomme de pin ; Rue Saint-bernard ; Rue Saint-cyprien ; Rue vincent courdouan ; Traverse de la visitation ; Traverse lirette
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0022	22	Ecole Elémentaire Fort Sainte Catherine – 2 Rue Rossini	Avenue colonel Fabien ; Avenue François cuzin du 0 à 263 impair ; Boulevard edgar amigas ; jardin du champ de mars ; rond point bir-hakeim ; Rue danton ; Rue Docteur Joseph martineng ; Rue george sand ; Rue lamartine, le tourville 2 ; Rue maissin ; Rue ronsard
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0023	23	Ecole Elémentaire Fort Sainte Catherine – 2 Rue Rossini	Avenue Emile barla ; Avenue lenoir sarraire ; Avenue Marcel castié du 6 à 423 ; Avenue vert coteau pair ; Boulevard desaix ; Impasse bosano ; Rue bosano ; Rue dragon ; Rue lamartine ; Rue Marcel castié ; Traverse bosano
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0024	24	Ecole Elémentaire Fort Sainte Catherine – 2 Rue Rossini	Avenue François cuzin du 263 à 525 impair ; Avenue Georges bizet ; Avenue henry dunant ; Avenue Marcel castié du 469 à 620 ; Boulevard robesPierre du 1 à 9999 impair ; Impasse Georges bizet ; Rue gioacchino rossini ; Rue Sainte germaine du 16 à 17 ; Square abbe Georges dahmar ; Square roger jouvet
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0025	25	Ecole Elémentaire Saint Jean du Var – Rue Général Caillet	Boulevard Auguste fournier ; Boulevard des acacias impair ; Boulevard des acacias du 81 à 82 pair ; Boulevard léopold gence ; Boulevard robesPierre pair ; Impasse des muriers ; Impasse regimbaud ; Impasse ribouet ; Impasse Saint Paul ; passage du château vert ; Place Saint-Jean ; Place Voltaire ; Rue bernard palissy pair ; Rue berthier ; Rue cardinal richelieu ; Rue commandant victor morazzani ; Rue Charles isnard ; Rue diego suarez ; Rue Général caillet impair ; Rue Joseph regimbaud ; Rue rehel ; Rue Sainte elise ; Rue Sainte germaine du 67 à 196 ; Rue Sainte marie ; Traverse Jacques lemercier
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0026	26	Ecole Elémentaire Saint Jean du Var – Rue Général Caillet	Avenue benoit malon du 37 à 72 pair ; Boulevard Maréchal joffre du 0 à 498 ; Place du 4 septembre ; Rue Alfred de musset ; Rue brusquet ; Rue capitaine Joseph casanova ; Rue de l'église ; Rue du bourget ; Rue Joseph reymonenq ; Rue Marius touzet ; Rue revest ; Rue sandin ; Rue sébastien carle
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0027	27	Ecole Elémentaire Saint Jean du Var – Rue Général Caillet	Avenue Alfred nobel ; Avenue Alphonse juin ; Avenue amiral daveluy briancourt ; Avenue benoit malon du 115 à 136 pair ; Avenue d'orient pair ; Avenue de la haye ; Avenue de locarno ; Avenue Frédéric passy ; Avenue Général maxime weygand ; Boulevard du 11 novembre impair ; Boulevard du 11 novembre, le davoust ; Boulevard Léon bourgeois ; Boulevard mege ; Place Jean mermoz ; pré sandin ; Rue André honoraty ; Rue davoust ; Rue de genève ; Rue Jean trincherio
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0028	28	Ecole Elémentaire Brusquet/Champ de Mars – Avenue Sénèque	Allée Docteur Henri raoulx ; Avenue Antoine sénèque ; Avenue dussap ; Avenue François cuzin du 1 à 484 pair ; Boulevard du 11 novembre pair ; Rue Paul arène ; Rue raoul
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0029	29	Ecole Elémentaire Claude Debussy – 139 Rue Emile Ollivier	Avenue Franklin Roosevelt du 3 à 187 impair ; Rue Henri poincaré du 8 à 58 ; Rue Jean bartolini du 109 à 163 impair ; Square des cadissaires ; Square Saint Pierre
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0030	30	Ecole Elémentaire Claude Debussy – 139 Rue Emile Ollivier	Avenue du 3ème r.t.algériens du 213 à 9999 ; Rue amiral nomy impair ; Rue commandant houot ; Rue Emile ollivier du 7 à 139 impair ; Rue eugène sylvain
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0031	31	Salle Franck Arnal – Rue Vincent Scotto	Boulevard Henri fabre ; galerie normandie niemen ; Place Général Pierre pouyade ; rond point bachaga said boualam ; Rue Emile ollivier du 32 à 234 pair ; Rue Henri poincaré du 58 à 9999 impair ; Rue Jean bartolini du 14 à 80 pair ; Rue Jean-Baptiste lulli ; Rue vincent scotto
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0032	32	Salle Franck Arnal – Rue Vincent Scotto	Avenue du 3ème r.t.algériens du 0 à 213 impair ; Avenue Edouard le bellegou du 325 à 9999 impair ; Boulevard Paul bert ; quai Marcel Pagnol du 51 à 68 ; Rue darius milhaud ; Rue Jean d'hers ; Rue Jean-philippe rameau ; Square des ailes d'or ; Square des hirondelles ; Square dieudonné costes
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0033	33	Ecole Elémentaire Jean Aicard – Quai Marcel Pagnol	Avenue d'Entrecasteaux ; Avenue Edouard le bellegou du 4 à 150 ; Avenue Franklin Roosevelt du 269 à 449 impair ; rond point de la 9ème d.i.c. ; rond point Général Jacques lefort ; Rue amiral jaujard ; Rue Léon reboul du 21 à 123 impair
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0034	34	Ecole Elémentaire Jean Aicard – Quai Marcel Pagnol	Allée du 8 mai 1945 ; Allée Joseph de martelli chautard ; Avenue du 22ème RIC impair ; Avenue Edouard le bellegou du 150 à 9999 pair ; Place commandant pascal laurenti ; Place Charles alessi ; Place horace cristol ; quai Marcel Pagnol du 285 à 442 ; Rue commandant infernet ; Rue commandant Général Charles fayal ; Rue Docteur Jean-Baptiste béranger feraud
TOULON	1	Toulon I (N° 19)	0035	35	Ecole Elémentaire Jean Aicard – Quai Marcel Pagnol	Allée Docteur laures ; Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny du 0 à 481 ; Boulevard bazeilles du 98 à 292 pair ; passage du gymnase ; Place Emile Claude ; Rue girardin de vauvre ; Rue Jacques voyer ; Rue Marius riolfo pair ; Rue président robert schuman pair ; Square Général tousSaint girolami
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0036	36	Ecole Maternelle La Beaucaire – Boulevard des Collines	Avenue Albert camus (36) du 408 à 743 impair ; Avenue Albert camus (36) du 771 à 1184 pair ; Impasse des capucines ; Impasse des tulipes ; montée des acacias ; Place de la cordeille ; Place des acacias ; Place des lilas
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0037	37	Ecole Maternelle La Beaucaire – Boulevard des Collines	Allée des marronniers ; Allée des pervenches ; Avenue Albert camus (37) ; Avenue Albert camus (37) du 365 à 554 pair ; Boulevard des collines (37) ; Impasse des collines (37) ; Impasse des marguerites ; Place des coquelicots (37) ; Rue des cèdres
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0038	38	Ecole Maternelle La Beaucaire – Boulevard des Collines	Avenue de la montagne ste victoire ; Boulevard des collines (38) ; Impasse des collines (38) ; Impasse des platanes ; Impasse des violettes ; Impasse le grand pin ; Impasse le rocher rouge ; Place des coquelicots (38) ; Place des iris ; Rue des genêts ; Rue du professeur pinard du 192 à 9999
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0039	39	Ecole Elémentaire Pont Neuf II – Place Denis Dussoub	Ambassade de France (39) ; Avenue Jean-Baptiste massillon ; Boulevard de l'escaillon ; Boulevard de la marquisAnne ; Chemin mon paradis du 0 à 381 impair ; consulat de France ; Impasse de la floride ; Impasse sergent chef Louis mariani ; Impasse tamatave ; Rue capitaine masson ; Rue castel blaze ; Rue d'abidjan ; Rue d'alexandrie ; Rue d'azaguié du 0 à 9999 ; Rue de cotonou ; Rue de damas ; Rue de douala ; Rue de la pointe noire ; Rue de la réunion ; Rue de niamey ; Rue lieutenant lercerf ; Rue sergent février
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0040	40	Ecole Elémentaire Pont Neuf II – Place Denis Dussoub	Allée des eglantiers ; Avenue Aristide Briand du 894 à 1092 pair ; Avenue Aristide Briand prolongée du 1452 à 9999 ; Avenue Edouard herriot du 539 à 917 impair ; Avenue frandore ; Boulevard montesquieu ; Chemin Antoine dottori ; Chemin artur ; Chemin bel visto ; Chemin Charles battezzati ; Chemin colline giraud ; Chemin de bonnegrace ; Chemin de la commanderie ; Chemin de la juliette ; Chemin de tomboutou ; Chemin départemental 559 ; Chemin départemental 559 bis ; Chemin des antilles ; Chemin gaetan gastaldo ; Chemin Jean-Pierre hascoett du 43 à 89 ; Chemin rené grailles ; Chemin ricord ; Chemin sauvaun ; Chemin sergent Jean-Pierre le bris ; Impasse Louis ; jardin descartes ; Place alicé bernard fleury ; Place Jean bourguet ; Route de marseille ; Rue chateauBriand ; Rue de dahomey ; Rue de kermes ; Rue descartes ; Rue du gabon ; Rue duguy-trouin ; Rue Maurice barrès ; Rue professeur pinard du 12 à 192 ; Rue robert surcouf ; Ruelle martin
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0041	41	Ecole Elémentaire Pont Neuf II – Place Denis Dussoub	Avenue Docteur doyen ; Avenue Edouard herriot du 0 à 463 impair ; Avenue Edouard herriot du 1 à 463 pair ; Boulevard de la convention ; Boulevard régis dusserre ; Impasse sous-marin dauphin ; Place denis dussoub ; quai Jean charcot ; Rue dejussieu pontcarral ; Rue eugène manuel ; Rue Général ferrie ; Rue Jean scunzani ; Rue Jean-Paul rouquerol ; Traverse Charles gounod
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0042	42	Ecole Elémentaire Pont Neuf II – Place Denis Dussoub	Avenue Aristide Briand du 1 à 658 pair ; Boulevard Général brosset du 93 à 397 impair ; quai marmora
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0043	43	Ecole Elémentaire Pont Neuf II – Place Denis Dussoub	Avenue Aristide Briand du 0 à 647 impair ; Avenue des fusiliers marins pair ; Rue Arnaud ; Rue Docteur fernand clément ; Rue Emile jahandiez ; Rue Marius andrieu ; Traverse Arnaud
TOULON	1	Toulon II (N° 20)	0044	44	Ecole Maternelle du Temple – Place Abbé Spariat	Boulevard Général brosset du 10 à 398 pair ; Boulevard salicis ; Chemin du pont de bois du 241 à 9999 pair ; Chemin du pont de bois du 35 à 9999 impair ; Impasse emeric ; Impasse mathieu ; Impasse Paul mellon ; Impasse Paul pistone ; Place duplex ; Place Maurice bertaux ; Place médecin Général Pierre lahillonne ; quai commandant rivière du 194 à 680 pair ; Rue barthelon ; Rue des frères perrault ; Rue des marie-Louise ; Rue du Chemin de fer ; Rue Maréchal Jean lAnnes ; Rue mathieu ; Rue menna ; Rue murat ; Rue Saint-isidore ; Rue Sainte-victoire ; Rue sifren
TOULON	1	Toulon II (N° 20)	0045	45	Ecole Maternelle du Temple – Place Abbé Spariat	Avenue du xvème corps du 658 à 9999 pair ; Boulevard barthélémy ; Boulevard Charles baudin ; Boulevard Jean-Baptiste pellicot ; Chemin du pont de bois du 0 à 35 impair ; Chemin du pont de bois du 1 à 241 pair ; Impasse de la jouvence ; rond point bon rencontre ; Rue bokanowski ; Rue du congo ; Rue du soudan ; Rue Léon jouhau ; Rue révérend père amiot
TOULON	1	Toulon II (N° 20)	0046	46	Ecole Maternelle du Temple – Place Abbé Spariat	Avenue 1er bataillon de choc du 7 à 131 impair ; Avenue 1er bataillon de choc du 154 à 9999 ; Boulevard de Paris du 21 à 9999 ; Boulevard de Paris prolongé ; Boulevard Pierre lAugier du 0 à 9999 ; Impasse biskra ; Impasse el kantara ; Place abbé Léon spariat ; Rue colomb bechar ; Rue de la marne ; Rue de lyon pair ; Rue magenta ; Rue serre pair ; Traverse pignon
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0047	47	Ecole Elémentaire Rivière Neuve II – Boulevard Philippe Ripert	Avenue des arènes ; Boulevard alphan ; Boulevard laPlace ; Boulevard Saint-Henri ; Boulevard Saint-Jacques ; Impasse cassini ; quai rivière neuve ; Rue cassini ; Rue commandant bertrand de saussine ; Rue Danielle casanova ; Rue des adrets ; Rue des marguerites ; Rue Docteur lobligeois ; Rue lefebure de cerisy ; Rue vernier ; Square Jean-Baptiste botto ; Traverse commandant bertrand de saussine
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0048	48	Ecole Elémentaire Rivière Neuve II – Boulevard Philippe Ripert	Avenue Auguste aiguier ; Avenue Jean rambaud ; Boulevard philippe ripert ; Chemin de forgentier du 10 à 754 pair ; Chemin de forgentier du 15 à 737
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0049	49	Ecole Elémentaire Rivière Neuve II – Boulevard Philippe Ripert	Avenue André le chatelier du 0 à 407 impair ; Avenue André le chatelier du 0 à 434 pair ; Boulevard d'orléans ; Boulevard Louis Charles delescluze ; Impasse domremy de 0 à 9999 ; Impasse Henri tesi ; Impasse jaine ; Place Jean mace ; Rue de domremy ; Rue de vaucouleurs ; Rue du vélodrome ; Rue Jean guiton ; Rue lieutenant de vaisseau lavier ; Rue valentin hauy
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0050	50	Ecole Elémentaire Rivière Neuve II – Boulevard Philippe Ripert	Avenue clovis hugues ; Avenue Louis blieriot ; Avenue Pierre renaudel ; Boulevard bourcier ; Boulevard ingénieur bonnier du 30 à 97 impair ; Boulevard lavene ; Chemin du temple impair ; Impasse de la première poudrière ; Impasse estampe ; Impasse grac ; Impasse maggiani ; Impasse mireille ; Impasse vieil ; passage burgues ; passage coursodon ; Place Marius champagne ; quai commandant rivière du 686 à 966 pair ; rond point Docteur Jean vitel ; Rue André messenger ; Rue canrobert ; Rue Claude barthélémy ; Rue des chèvrefeuilles ; Rue des glycines ; Rue des violettes ; Rue edmond haraucourt ; Rue François de clinchamp
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0051	51	Ecole Elémentaire Rodheillac – Rue Laurent Mongin	Avenue des Routes du 268 à 9999 ; Boulevard Louis picon du 491 à 871 impair ; Boulevard paban ; Chemin du temple du 1 à 9999 pair ; Impasse bernardi ; Impasse yves burle de grandval ; Rue laurent mongin ; Rue octave teissier
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0052	52	Ecole Elémentaire Rodheillac – Rue Laurent Mongin	Avenue des Routes du 12 à 182 ; Avenue du pré fauchier ; Avenue Général Henri-josé gouraud impair ; Boulevard fisquet ; Boulevard flamenq du 229 à 245 ; Boulevard Louis picon du 473 à 878 pair ; Chemin du béal du 0 à 503 ; Place amiral duperré ; Route de plaisance ; Rue amiral charner ; Rue chevalier de la cassine ; Rue d'aumale ; Rue diderot ; Rue janvier ; Rue maxime ; Rue Saint Etienne ; Traverse des primeroses

TOULON	1	Toulon II (N° 20)	0053	53	Ecole Elémentaire Filippi – Avenue Général Gouraud	Avenue Auguste blanqui ; Avenue bir-hakeim ; Boulevard de Paris du 0 à 20 ; Boulevard Docteur François fenelon du 241 à 394 ; Boulevard flamenq du 10 à 193 impair ; Boulevard Louis picon du 12 à 419 ; Place Antoine parmentier ; Place keraudren ; Place raymond jolidon ; Rue bossuet du 52 à 9999 impair ; Rue curie impair ; Rue d'annam ; Rue elisée reclus ; Rue gorlier du 2 à 76 pair ; Rue Jean-Baptiste pascalis ; Rue lacordaire du 271 à 281 impair ; Rue lieutenant de vaisseau Pierre poucel ; Rue sagnes pair ; Rue Sainte adèle ; Rue Sainte Andréa ; Rue Sainte marthe
TOULON	1	Toulon II (N° 20)	0054	54	Ecole Elémentaire Filippi – Avenue Général Gouraud	Avenue Alfred guichon de grandpont pair ; Avenue de claret du 236 à 256 ; Avenue de la samaritaine du 19 à 115 impair ; Avenue de valbourdin du 224 à 430 pair ; Avenue de valbourdin du 235 à 687 impair ; Avenue Emile vincent du 9 à 101 impair ; Avenue Général Henri-josé gouraud pair ; Avenue latil ; Avenue regrutto ; Boulevard azan du 38 à 320 pair ; Boulevard blanchi impair ; Chemin du fort blanc ; Impasse Allongue ; Impasse amiel ; Impasse gensollen ; Impasse lafay ; Impasse nussbaum ; jardin diderot ; jardin lieutenant colonel vallois ; Rue adolphe bony impair ; Rue amable mabily, les fougères ; Rue ballatore ; Rue bayle ; Rue capitaine Georges barrisset ; Rue champlain ; Rue Claude chappe ; Rue Etienne dolet ; Rue garnero ; Rue Jean duville ; Rue Jules moroselli ; Rue madeleine désirée ; Rue nussbaum ; Rue pytheas ; Rue Saint honoré ; Rue Sainte rose impair ; Rue sicard ; Rue théophile gautier ; Rue vales
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0055	55	Ecole Maternelle du Fort Rouge – Place Tanguy	Avenue Alfred guichon de grandpont du 3 à 147 impair ; Boulevard azan du 0 à 325 impair ; Boulevard bianchi, cité genin ; Boulevard Emile jacquemin ; Boulevard fourniol ; Chemin de l'aubisque ; Chemin du fort rouge impair ; Chemin du fort rouge du 0 à 768 pair ; Impasse de la valbourdine impair ; Impasse de pondichery ; Impasse des citronniers impair ; Impasse des citronniers pair ; Impasse François giume ; Impasse guichon de grandpont ; Place Albert tanguy ; Route du faron fort du grand st Antoine ; Rue de l'eglantine ; Rue de la tranchée ; Rue Docteur Marcel gauran ; Rue du mont des eaux ; Rue Henri vanquerp ; Rue Louis cotelle ; Rue Noël castel ; Rue sergent agarrat du 5 à 100 ; Rue sidi-brahim ; Traverse bally ; Traverse teissere
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0056	56	Ecole Maternelle du Jonquet - Rue Louis Braille	Avenue des moulins du 17 à 790 ; Avenue des Routes du 233 à 234 ; Avenue Jean eugène rouden ; Chemin du béal du 528 à 901 ; Chemin du jonquet du 18 à 728 pair ; Chemin du jonquet du 33 à 383 impair ; quai commandant rivière du 1052 à 1340 pair ; Rue alexis agarrat ; Rue commandant raynal ; Rue Jules conforti ; Rue Louis braille
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0057	57	Ecole Elémentaire La Florane – 620, Rue David	Chemin de forgentier du 749 à 1119 impair ; Chemin de forgentier du 802 à 1150 pair ; Chemin mon paradis du 404 à 1057 ; Impasse astrantia pair ; Impasse astrantia impair ; Impasse des anémones impair ; Impasse des anémones pair ; Impasse Docteur valentin henseling ; Impasse symphorine impair ; Impasse symphorine pair ; Rue Docteur valentin henseling ; Rue du muguet impair ; Rue du muguet pair ; Rue muscari pair ; Rue muscari impair
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0058	58	Ecole Elémentaire La Florane – 620, Rue David	Avenue de bourgogne ; Avenue de la gaie vAllée ; Avenue de picardie ; Avenue du gai coteau ; Avenue dumonceau ; Chemin beau-site ; Chemin de forgentier du 1150 à 9999 ; Impasse de la gaie vAllée ; Impasse de la petite colline ; Impasse des lentisques ; jardin Jean renouf ; passage des cerisiers ; Rue amiral villaret de jouseuse ; Rue aspirant roger erbetti ; Rue de narvik ; Rue de pen be ; Rue lieutenant André fournier ; Rue melle strassel
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0059	59	Ecole Elémentaire La Florane – 620, Rue David	Rue bonfante du 210 à 340 pair ; Rue david du 225 à 611 ; Rue de montserrat du 0 à 362 ; Rue Michel bonnus
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0060	60	Ecole Elémentaire La Florane – 620, Rue David	Avenue Charles gantelme ; Rue lieutenant colonel chabriel du 29 à 103 ; Impasse coulonnier ; Impasse gillet ; Impasse turc ; Rue bonfante du 22 à 156 pair ; Rue bonfante du 69 à 313 impair ; Rue david du 15 à 177 ; Rue de gergovie ; Rue gilbert kersaho ; Rue honoré pourchier ; Rue Jules César ; Rue raymond et edgar maufrais ; Rue vercingétorix ; Square lieutenant colonel chabriel ; Traverse richard
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0061	61	Ecole Elémentaire VAlbertrand – Rue Pierre Duhem	Allée des micocouliers ; Avenue André le chatelier du 453 à 9999 ; Avenue chariaroli bey ; Avenue commandant bernard ; Avenue sylvain thurin ; Chemin de la beaucaire du 148 à 438 pair ; Chemin de la beaucaire du 215 à 387 impair ; Chemin de moneiret du 267 à 475 ; Impasse des alouettes ; Impasse des frères bonifay ; Impasse perot ; Place commandant Jean sénéquier ; Rue champollion ; Rue d'alep ; Rue des frères bonifay du 0 à 9999 ; Rue drouet du 17 à 173 impair ; Rue palmyre ; Rue Pierre duhem ; Traverse jaine
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0062	62	Ecole Elémentaire VAlbertrand – Rue Pierre Duhem	Chemin a5 ; Chemin des bonnes herbes ; Impasse des bonnes herbes ; Place marie-madeleine audrain ; Rue amiral cellier ; Rue André filippi ; Rue del cigaloun ; Rue des olivades ; Rue du val soleil ; Rue marcq de Saint hilaire
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0063	63	Ecole Elémentaire VAlbertrand – Rue Pierre Duhem	Avenue Léon vérane ; Chemin de rigoumel impair ; Chemin veyrier ; Impasse autran ; Impasse de rigoumel ; Impasse lou seccadou ; Impasse niel bauchière ; Impasse prosper mérimée ; Place regouffre ; Rue Antoine groignard ; Rue bel air ; Rue Docteur laennec ; Rue gouverneur-Général eboué ; Rue Hector Berlioz ; Rue Jean ayral ; Rue Louis jouvet ; Rue oswald larroque ; Rue sampiero ; Rue yves du manoir
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0064	64	Ecole Elémentaire 4 Chemins des Routes – Rue Jean Ayral	Avenue Léon vérane ; Chemin de rigoumel impair ; Chemin veyrier ; Impasse autran ; Impasse de rigoumel ; Impasse lou seccadou ; Impasse niel bauchière ; Impasse prosper mérimée ; Place regouffre ; Rue Antoine groignard ; Rue bel air ; Rue Docteur laennec ; Rue gouverneur-Général eboué ; Rue Hector Berlioz ; Rue Jean ayral ; Rue Louis jouvet ; Rue oswald larroque ; Rue sampiero ; Rue yves du manoir
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0065	65	Ecole Elémentaire 4 Chemins des Routes – Rue Jean Ayral	Allée du val doux pair ; Avenue Charles marenco ; Chemin de l'oratoire du 0 à 323 impair ; Chemin de l'oratoire du 1 à 580 pair ; Chemin de l'oratoire du 612 à 9999 pair ; Chemin de l'oratoire du 765 à 9999 impair ; Chemin de la beaucaire du 1 à 111 impair ; Chemin de la beaucaire du 62 à 102 pair ; Chemin de la canolle ; Chemin de la paveigne ; Chemin de moneiret du 9 à 247 ; Chemin du bosquet ; Chemin du val doux ; Impasse de la paveigne ; Impasse des amandiers ; Impasse des lilas (ch de l'oratoire) ; Impasse du val doux ; Impasse eugène dauphin ; Impasse François xavier ; montée de la paveigne ; Rue de crimée ; Rue des aloès ; Rue des anthemis ; Rue drouet du 8 à 184 pair ; Rue santalucia ; Toulon armees ; Traverse de la beaucaire
TOULON	2	Toulon II (N° 20)	0066	66	Ecole Elémentaire 4 Chemins des Routes – Rue Jean Ayral	Allée de cassiopée ; Allée de la charbonnière ; Allée des bastidons ; Allée des tourterelles ; Avenue bellevue ; Avenue de la mitaine ; Avenue des fils marescot impair ; Avenue du chêne vert du 45 au 493 impair ; Chemin barthélemy taladoire ; Chemin de la chapelle notre dame ; Chemin de la croix du sud du 427 à 9999 ; Chemin de la majourane du 0 à 447 impair ; Chemin de la majourane pair ; Chemin des armoises ; Chemin des clochettes ; Chemin des pervenches ; Chemin des quatre vents du 571 au 9999 ; Chemin du baou de quatre ouro du 0 à 965 impair ; Chemin du chateau rose ; Chemin du soleil levant ; Chemin ma solitude ; Chemin meylan ; Impasse barthélemy taladoire ; Impasse belles roches ; Impasse des armoises ; Impasse des hirondelles ; Avenue du chêne vert ; Impasse plein soleil ; Place Auguste peyrol ; Rue augustin guemard ; Rue bon séjour ; Rue clair horizon ; Rue claire joie ; Rue clairs matins ; Rue du Castellet ; Rue plein soleil ; Rue serge barbot ; Traverse des buissons ardents
TOULON	2	Toulon III (N° 21)	0067	67	Ecole Elémentaire Les Moulins – Chemin des Fours à Chaux	Allée du val doux impair ; Avenue du chêne vert pair ; Avenue du chêne vert du 623 à 9999 impair ; Boulevard de l'helvetie ; Chemin de la croix du sud du 0 à 421 ; Chemin de la majourane du 487 à 685 impair ; Chemin départemental 62 ; Chemin des pomets au revest ; Chemin des quatre vents du 0 à 541 ; Chemin du baou de quatre ouro pair ; Chemin du baou de quatre ouro du 965 à 9999 impair ; Chemin du pelvoux ; Impasse des cades ; Impasse des cystes ; Impasse des lauriers-tins ; Place christine ; pont des marlets ; vieux Chemin des pomets du 11 à 171
TOULON	2	Toulon III (N° 21)	0068	68	Ecole Elémentaire Les Moulins – Chemin des Fours à Chaux	Avenue Auguste battarel ; Avenue des fils marescot pair ; Avenue des mésanges ; Avenue des pins ; Boulevard des baguiers ; Chemin de la baume du 635 à 9999 ; Chemin des fours à chaux du 0 à 1 ; Chemin des fours à chaux du 29 à 709 impair ; Chemin des fours à chaux du 30 à 700 pair ; Chemin des iris ; descente des iris ; Impasse des iris ; Impasse des lys ; Impasse des papillons ; Place elie bachas ; Rue des cornouailles ; Rue des rouge-gorges ; Rue du Saint pilon ; Rue Pierre bazus
TOULON	2	Toulon III (N° 21)	0069	69	Ecole Elémentaire Les Moulins – Chemin des Fours à Chaux	Allée des acanthes ; Avenue du carmel ; Avenue Ernest roller ; Avenue Michel montaigne ; Boulevard ingénieur bonnier du 23 à 70 pair ; Chemin de la baume du 0 à 618 ; Chemin de la clapière ; Chemin de la jonquière ; Chemin de rigoumel pair ; Chemin du jonquet du 0 à 1 ; Chemin du jonquet du 601 à 9999 impair ; Chemin du jonquet du 766 à 9999 pair ; Impasse de la jonquière de 0 à 9999 ; Impasse des arbousiers ; Impasse des chênes ; Impasse des fours à chaux ; Impasse des genêts - les fours à chaux ; Impasse Ernest roller ; Place Auguste bouzigues ; Place rouchon ; Rue Jean agnese
TOULON	2	Toulon III (N° 21)	0070	70	Ecole Elémentaire Les Moulins – Chemin des Fours à Chaux	Avenue des moulins du 797 à 9999 ; Boulevard coste chaude ; Chemin de la martelle ; Chemin de la miougrano ; Chemin des fours à chaux du 774 à 1376 pair ; Chemin des fours à chaux du 901 à 1357 impair ; Chemin du val d'aigue ; Impasse du bon coin ; Impasse sans souci ; Place cambronne ; Rue de castellas ; Rue de coste vieille ; Rue des baumelles ; Rue Pierre Reynier ; Rue Sainte roseline
TOULON	2	Toulon III (N° 21)	0071	71	Ecole Elémentaire Les Moulins – Chemin des Fours à Chaux	Avenue du contre amiral trolley de prévaux ; Avenue des meuniers ; Carraire du collet Saint Pierre ; Chemin du collet Saint Pierre ; Chemin du fontainier ; Chemin du tourmalet ; Impasse kalo ; montée des garrigues ; Place Louis charry ; Rue des jonquilles ; Rue du réseau Anne
TOULON	2	Toulon III (N° 21)	0072	72	Ecole Elémentaire Les Moulins – Chemin des Fours à Chaux	Chemin barthélemy florent ; Chemin de l'olivaie ; Chemin de peyresourde ; Chemin du moulin rose ; Impasse des friponnets ; Rue de la bresque ; Rue des bonnettes ; Rue de la bastidette ; Rue Saint quinis ; sentier des bugadières ; Traverse du 2ème moulin
TOULON	2	Toulon III (N° 21)	0073	73	Ecole Elémentaire Les Moulins – Chemin des Fours à Chaux	Chemin de l'uba du 0 à 2853 ; Chemin du banier ; Impasse de l'uba ; Impasse du grand bau ; Impasse du serpolet ; Impasse fleur de rocaille ; Place eric hardoin ; pont Saint Pierre ; Route des commoni ; Route du val d'ardène ; Rue des oliviers ; Rue des ruisseaux ; Traverse des tambourinaires ; Traverse du 5ème moulin
TOULON	2	Toulon III (N° 21)	0074	74	Ecole Elémentaire Les Moulins – Chemin des Fours à Chaux	Allée chantebois ; Allée de la messone ; Chemin de la Carraire ; Chemin de la clairette ; Chemin de la vierge ; Chemin départemental 46 ; Chemin des pins ; Chemin Saint pons ; Impasse de la Carraire ; Rue chantazur ; Rue chanteleur ; Rue chantemer ; Rue chantemont ; Rue chantepin ; vieux Chemin de la ripelle
TOULON	1	Toulon III (N° 21)	0075	75	Ecole Elémentaire Claret – Rue Dagobert	Avenue colonel duboin ; Avenue de claret du 279 à 9999 ; Avenue de valbourdin du 490 à 636 pair ; Boulevard du faron du 953 à 9999 ; Impasse père Charles olmi ; Rue amable mabily ; Rue amiral emeriau ; Rue chaptal ; Rue danes de marly ; Rue de la galissonnière ; Rue de la lousiane ; Rue Docteur André chantemesse ; Rue François coppée ; Rue gourrier ; Rue guiot ; Rue Jean Baptiste vin ; Rue Louis audoye ; Rue martial ; Rue Sainte rose ; Rue tourville
TOULON	1	Toulon III (N° 21)	0076	76	Ecole Elémentaire Claret – Rue Dagobert	Allée des restanques ; Boulevard bianchi ; Boulevard du faron du 3 à 933 ; Boulevard jacquard ; Boulevard rossillon ; Chemin de la colline ; Chemin du fort rouge du 768 à 9999 pair ; Chemin du gallibier ; Impasse clémence ; Impasse de la valbourdine pair ; Impasse du liban ; Impasse du mas des rochers ; Impasse Paul levere ; Impasse val des rosiers ; Place commandant lamy ; Place des pins ; Place Maréchal catinat ; Rue Antoine ; Rue clémence ; Rue JeAnne hachette ; Rue julien ; Rue Louis ferrand ; Rue suzAnne ; Rue yvonne
TOULON	1	Toulon III (N° 21)	0077	77	Ecole Elémentaire Claret – Rue Dagobert	Avenue de la victoire du 8 mai 1945 du 151 à 489 impair ; Avenue Jacques olive ; Avenue Joseph-François ramel ; Boulevard Docteur Charles barnier du 11 à 457 impair ; Boulevard Docteur Charles barnier du 55 à 354 pair ; Boulevard Joseph antonin borne ; Impasse barnier ; Impasse Sainte Anne ; Rue adjudant-chef François ollivier ; Rue capitaine colonna ; Rue chevalier d'assas ; Rue lieutenant Joseph André ; Square du 4ème rima
TOULON	1	Toulon III (N° 21)	0078	78	Ecole Elémentaire Claret – Rue Dagobert	Allée commandant scias ; Avenue amiral barjot ; Avenue Emile fabre ; Boulevard amiral François de Grasse ; Boulevard amiral Jean vence ; Boulevard castel lautier ; Boulevard colonel Albert grand ; Boulevard Saint Anne ; carrefour Général raoul salan ; corniche Emile fabre ; corniche Marius escartefigue du 48 à 131 ; corniche Marius escartefigue du 175 à 369 impair ; grande corniche Louis valéry roussel ; Impasse corniche supérieure ; Impasse des coteaux fleuris ; montée du renard ; montée Saint Charles ; passage de l'echelle ; passage Louis moneau ; Route du faron du 29 à 673 c impair ; Route du faron du 7575 à 9999 ; Rue de l'iseran ; Rue des cottages fleuris ; Rue Edouard perrichi ; Rue nicolas robert ; Rue Paul mestres ; Rue Sainte Anne ; Toulon armees ; vallon beau séjour
TOULON	1	Toulon III (N° 21)	0079	79	Ecole Elémentaire Claret – Rue Dagobert	Avenue de la victoire du 8 mai 1945 du 1 à 135 impair ; Avenue Emile vincent pair ; Avenue Emile vincent du 155 à 275 impair ; Boulevard trucky ; Impasse de la fauvette Sainte Anne ; Impasse la baptistine ; Place Charles bartélemy ; Rue adolph bony ; Rue colonel debes ; Rue dagobert ; Rue Docteur jouany ; Rue Général changarnier ; Rue Général Charles mangin ; Rue Jean pezous ; Rue reine JeAnne ; Rue robert ; Rue Saint eloi ; Rue sandraly



TOULON	1	Toulon III (N° 21)	0080		80	Ecole Élémentaire Trois Quartiers – Rue Jules Ferry	Avenue de siblas du 366 à 634 pair ; Avenue Ernest nogre ; Avenue Henri mathis ; Boulevard Antoine sarraire ; Boulevard de la démocratie du 4 à 389 ; Boulevard ferdinand de lesseps ; Boulevard François raynouard ; Impasse bayle ; Impasse cabissol ; Impasse centrale ; Impasse François Marcel ; Impasse grandval ; Impasse hélène ; Impasse ricard ; Place biscarrre ; Place de syrie ; Place du souvenir français ; Place Louis marial la porterie ; Rue cabissol ; Rue commandant emmanuel davin ; Rue centrale ; Rue de malte ; Rue delpech ; Rue Docteur Paul marotte ; Rue du repos ; Rue elise roère ; Rue fraize ; Rue gabriel ; Rue grandval ; Rue hippolyte mourdeille ; Rue Jules-alexandre renaux ; Rue Louis le grand ; Rue Maréchal des logis lorenzi ; Rue rébufat ; Rue romain ; Rue Sainte adélaïde ; Traverse de la loubé ; Traverse Ernest nogre
TOULON	1	Toulon III (N° 21)	0081		81	Ecole Élémentaire Trois Quartiers – Rue Jules Ferry	Avenue de siblas du 668 à 9999 pair ; Avenue de val fleuri du 1 à 9999 pair ; Avenue des roses ; Avenue Joseph elie ceccaldi du 34 à 367b ; Avenue Louis roche ; Boulevard Docteur félix escudier ; Chemin Jean de la fontaine ; Chemin sachs ; corniche Marius escartefigue du 537 à 1565 impair ; corniche Marius escartefigue du 744 à 1604 pair ; Impasse bertrand ; Impasse de la bergerie ; Impasse de la fauvette, siblas ; Impasse des chardonnerets ; Impasse des lavandes ; Impasse Jean-Baptiste de la rose ; Impasse Louis cinti ; montée lieutenant aviateur Léonetti ; passage Charles jouvin ; passage Michel bertheléd du 1 à 9999 pair ; Place Ter maitre bosser ; Place Louis cinti ; Rue bausset ; Rue challier ; Rue de la bergerie ; Rue Docteur Jules daspres ; Rue du sénégal ; Rue Henri graglia ; Rue Jean cauvin ; Rue lieutenant aviateur Léonetti ; Traverse de la bergerie ; Traverse du val fleuri ; Traverse gustave fortune
TOULON	1	Toulon III (N° 21)	0082		82	Ecole Élémentaire Trois Quartiers – Rue Jules Ferry	Avenue Louis bozzo du 0 à 209 impair ; Avenue Louis bozzo du 1 à 209 pair ; Avenue vert coteau du 0 à 549 impair ; Boulevard Georges richard ; Chemin de la loubière ; Impasse bidon ; Impasse de la redoute ; Impasse eyraud ; Impasse fabre ; Impasse guy froc ; Impasse Joseph Etienne ; Impasse maistre ; Impasse marengo ; Impasse roger rossi ; Impasse rolle ; Impasse séraphin ; Impasse thourard ; Impasse tiran ; jardin flandres-dunkerque 1940 ; Place colonel dessert ; Place marie curie ; Rue du progrès ; Rue jacquinot ; Rue Jean bonnet ; Rue Jules Ferry ; Rue meyer ; Rue patrice mc mahon ; Rue Pierre proudhon ; Rue pyanet ; Rue rosa bonheur ; Rue sous-lieutenant friggeri ; Rue victor cochet ; Rue victor esclangon
TOULON	1	Toulon III (N° 21)	0083		83	Ecole Élémentaire Trois Quartiers – Rue Jules Ferry	Avenue Louis bozzo du 221 à 9999 ; Impasse coguiec ; Impasse des cèdres ; Impasse Louis bonamici ; passage des cèdres ; rond point amiral evenou ; Rue chenard-huche ; Rue Docteur barrois ; Rue René darbon
TOULON	1	Toulon III (N° 21)	0084		84	Ecole Élémentaire Trois Quartiers – Rue Jules Ferry	Allée Jules murair dit raimu - fort d'artigues ; Avenue Charles peguy ; Avenue constant perroud ; Avenue faye garaud ; Avenue Joseph Louis ortolan du 0 à 457 impair ; Avenue Joseph Louis ortolan du 1 à 384 pair ; Avenue Louis van loo ; Avenue marceau du 16 à 583 ; Avenue vert coteau du 561 à 9999 impair ; Boulevard abbé duployé impair ; escalier Jules Ferry ; Impasse Ambroise thomas ; Impasse castel, vert coteau ; Impasse des jasmins ; Impasse du coteau ; Impasse rimbaud ; Impasse solaro ; Impasse veviers dit auclair ; montée du queyras ; Place duguesclin ; Place professeur bergonie ; Rue capitaine aniot pair ; Rue capitaine Henri gautier ; Rue Etienne lantelme ; Rue gabriel drageon ; Rue kleber ; Rue lieutenant christian léandri ; Rue Michel muscatelli
TOULON	1	Toulon III (N° 21)	0085		85	Ecole Élémentaire Trois Quartiers – Rue Jules Ferry	Allée des bougainvillées ; Allée du Parc Saint Jean ; Avenue Joseph Louis ortolan du 469 à 9999 impair ; Chemin aspirant bourgarel ; Chemin de la guernière ; Impasse du Parc Saint Jean ; Impasse gilette ; Impasse lieutenant daumas ; Impasse roux ; montée casse cou ; passage nicolas ; Place beausoleil ; Rue André chenier du 448 à 630 ; Rue André chenier, Parc Saint Jean ; Rue André chenier, le corambé ; Rue Docteur alexandre prat-flottes ; Rue lieutenant de peretti ; Traverse du Parc Saint Jean
TOULON	1	Toulon III (N° 21)	0086		86	Ecole Élémentaire Trois Quartiers – Rue Jules Ferry	Ancien Chemin de la valette du 15 à 565 impair ; Avenue de l'ermitage ; Avenue eve lavallière ; Chemin de l'uba du 3072 à 9999 ; Chemin de la bosquette ; Chemin de la caladette ; Chemin des carrières de donamorte ; Chemin des favières ; Chemin des terres rouges du 391 à 9999 impair ; Chemin du coucou ; Chemin du revest à la valette ; Chemin gaudissard ; corniche Marius escartefigue du 1676 à 3350 pair ; corniche Marius escartefigue du 1712 à 3765 impair ; Impasse aza vincenc ; Impasse calendeau ; Impasse de la sarlette ; Impasse des genêts, les favières ; Impasse des oliviers ; Impasse des trois cèdres ; Impasse les mas des terres rouges ; Place de la canaillette ; Place Marius Paul otto ; Route du faron du 656 à 658 pair ; Route du faron du 789 à 5170 ; Rue daumier ; vallon des hirondelles
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0087		87	Ecole Élémentaire du Mourillon – Rue Ernest Renan	Allée lieutenant colonel carmi ; Avenue de l'infanterie de marine ; Place Louis pasteur ; Place Paul maurel ; quai du petit rang ; quai la minerve ; rond point Général Bonaparte ; Rue des fils blancard ; Rue dominique santini ; Rue Etienne pelabon ; Rue Jean-guillaume viennet ; Rue José mange ; Rue Léon reboul du 1 à 2 ; Rue marc et yvonne baron ; Rue marc Gérard ; Rue marquetas ; Rue Pierre lavenne ; Square colonel désiré lucca ; Square des salins ; Square Docteur Louis zamenhof ; Square Etienne pelabon ; Square Joseph curetti ; Square lieutenant colonel carmi ; Square waldeck Rousseau
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0088		88	Ecole Élémentaire du Mourillon – Rue Ernest Renan	Allée de l'armée d'afrique ; Avenue du port de plaisance ; Boulevard bazeilles du 331 à 526 pair ; jardin amiral orosco ; Place de la fosse à bois ; quai des sous-mariniers ; quai Jacques boyer ; rond-point de l'artillerie de marine ; Rue Marius riolfo impair ; Rue président robert schuman du 186 à 275 impair ; Square président Jacques boyer
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0089		89	Ecole Élémentaire du Mourillon – Rue Ernest Renan	Avenue des tirailleurs sénégalais du 0 à 3 impair ; Avenue des tirailleurs sénégalais du 1 à 3 pair ; Boulevard bazeilles du 409 à 433 impair ; Boulevard eugène pelletan du 0 à 49 impair ; Boulevard eugène pelletan du 1 à 38 pair ; passage escalon ; passage montcalm ; Rue Adam craponne ; Rue amiral d'estaing ; Rue André massena ; Rue des frères gay ; Rue Ernest Renan du 235 à 9999 ; Rue gozza ; Rue hélène boucher ; Rue Paul marchelli du 0 à 26 impair ; Rue Paul marchelli du 1 à 26 pair
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0090		90	Ecole Élémentaire du Mourillon – Rue Ernest Renan	Avenue victorine ; Boulevard bazeilles du 184 à 387 impair ; Impasse castel mourillon ; Rue bayard ; Rue castel ; Rue de la douane ; Rue Ernest Renan du 0 à 202 impair ; Rue Ernest Renan du 1 à 202 pair ; Rue Georges berton ; Rue Jean bart ; Rue Louis de latouche tréville ; Rue marie-thrérèse ; Rue Paul marchelli du 26 à 9999 ; Rue victor considérant ; Traverse Paul marchelli
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0091		91	Ecole Élémentaire du Mourillon – Rue Ernest Renan	Avenue du pré des pêcheurs ; littoral Frédéric Mistral du 167 à 521 impair ; Place cauvrière ; plage du lido ; Rue amiral ganteaume ; Rue beaussier ; Rue cauvrière ; Rue charlemagne ; Rue condorcet ; Rue fravega ; Rue Henri iv ; Rue Joséphine ; Rue Paul Louis courier ; Rue Pierre suffren ; Rue victor gensollen ; Square du fort Saint Louis
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0092		92	Ecole Maternelle et Élémentaire du Polygone - Avenue Lieutaud	Avenue des tirailleurs sénégalais du 3 à 9999 ; Boulevard eugène pelletan du 50 à 9999 ; Boulevard grignon du 0 à 276 ; Impasse belleuve ; Impasse cunéo ; Impasse JeAnne ; Impasse Joseph ; Impasse Saint dominique ; littoral Frédéric Mistral du 0 à 109 impair ; Place du polygone ; Rue belvédère ; Rue chaulieu ; Rue dailon ; Rue denis litardi du 0 à 126 ; Rue Docteur longchamp ; Rue duquesne ; Rue gustave garaud ; Rue Joseph ; Rue langeron du 215 à 260 pair ; Rue langeron du 218 à 253 impair ; Rue lieutenant Henri lacroix
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0093		93	Ecole Maternelle et Élémentaire du Polygone - Avenue Lieutaud	Allée des lauriers roses ; Avenue de la mitre ; Avenue de la tour royale ; Avenue lieutaud ; Boulevard commandant André bourges ; Boulevard Docteur cunéo du 182 à 9999 ; Chemin de la pinède ; Chemin du port Saint Louis ; Impasse dutasta ; quai belle rive ; rond point du combattant d'indochine ; Rue de la victoire ; Rue de la vigie ; Rue du bosphore ; Rue vice amiral d'escadre baudouin ; Rue kerguelen
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0094		94	Ecole Maternelle et Élémentaire du Polygone - Avenue Lieutaud	Avenue edmond rostand ; Avenue lieutaud prolongée ; Avenue monté carlo du 0 à 9999 ; Boulevard Docteur cunéo du 0 à 175 impair ; Boulevard Docteur cunéo du 1 à 175 pair ; Boulevard grignon du 276 à 9999 ; descente Jules verne ; Impasse bremond ; Impasse des buissons ; Impasse du souvenir ; Impasse fornica ; montée Jules verne ; passage vice amiral court de labryère ; Place de l'éventail ; Rue amiral dumesnil ; Rue de l'artillerie ; Rue denis litardi du 126 à 9999 ; Rue langeron du 0 à 215 ; Rue romulus ; Rue Saint Léon
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0095		95	Collège Maurice Ravel - 60 Rue du Commandant Thal	Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny du 481 à 530 pair ; Boulevard bazeilles du 0 à 169 impair ; Boulevard bazeilles du 13 à 14 pair ; Place dupuy de lome ; Place monseigneur François deydier ; Place Saint flavien ; Rue auffan ; Rue blaise pascal ; Rue castillon ; Rue chartreuse de montrieux ; Rue esselier ; Rue François consalvi ; Rue Joseph cesari ; Rue July ; Rue lamalgue ; Rue montauban ; Rue muiron ; Rue orves ; Rue Raphaël ; Rue Saint flavien
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0096		96	Collège Maurice Ravel - 60 Rue du Commandant Thal	Avenue commandant guilbaud pair ; Avenue du 22ème ric pair ; Avenue Pierre loti du 118 à 184 pair ; Avenue Pierre loti du 436 à 582 pair ; Avenue valérie ; Boulevard Jean noble ; Boulevard Jules Michelet du 322 à 398 pair ; Boulevard Jules Michelet du 413 à 818 ; Impasse des lilas (mourillon) ; Rue abd el kader ; Rue commandant Henri thal ; Rue Louis henseling ; Rue mireille ; Rue pegulu ; Rue pilote Pierre reboul ; Square alexis Pariset
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0097		97	Collège Maurice Ravel - 60 Rue du Commandant Thal	Allée boy-scout millou ; Avenue des vignettes ; Avenue Jacques cartier ; Avenue Jean guiramand ; Boulevard Sainte hélène ; Rue courmes ; Rue des posidonies ; Rue Général Louis de partouneaux ; Rue hitar ; Rue lamothe guérin ; Rue lieutenant parachutiste Gérard davet ; Rue Saint François ; Rue Sainte christine ; Rue sous-marin casabianca ; Rue sous-marin la sibylle ; Toulon armées
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0098		98	Collège Maurice Ravel - 60 Rue du Commandant Thal	Anse Mistral ; Avenue Charles nungesser ; Avenue Claude farrère du 215 à 345 impair ; Avenue Général coronat du 14 à 138 pair ; Avenue Louis sorel ; Avenue Pierre loti du 720 à 764 pair ; Boulevard Emile toucas ; Boulevard Jules Michelet du 858 à 1132 ; Boulevard miramar ; Chemin de mogador du 2 à 232 pair ; Impasse coli ; Impasse gubler ; littoral Frédéric Mistral du 543 à 1503 impair ; passage François fenelon ; Place du dix huit juin ; plage des pins ; promenade Henri fabre ; Rue basire ; Rue capitaine de vaisseau renon ; Rue cloquet ; Rue david d'angers ; Rue de la brise ; Rue Docteur de lespinois ; Rue gubler ; Rue james pradier ; Rue massiges ; Rue monseigneur freppel du 0 à 13 impair ; Rue monseigneur freppel du 28 à 148 pair ; Rue pourquoi pas ; sentier toucas
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0099		99	Ecole Maternelle Aguillon – Rue Ferdinand	Avenue Claude farrère du 1 à 328 pair ; Avenue Claude farrère du 13 à 177 impair ; Avenue commandant guilbaud impair ; Avenue de la résistance du 778 à 924 ; Avenue de la résistance du 952 à 1320 pair ; Avenue Edouard latil ; Avenue médicis ; Avenue monticelli ; Avenue Pierre loti du 433 à 761 impair ; Avenue Pierre loti du 592 à 662 pair ; Avenue roland morillot ; Boulevard Edouard aiguier ; Chemin foucou ; Impasse augarde ; Impasse foucou ; passage d'azyade ; Rue cézanne ; Rue diane ; Rue ferdinand ; Rue gustave zédé ; Rue melchior de vogue ; Rue montenard ; Rue pascal d'oriano ; Rue Paulin bertrand ; Traverse foucou
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0100		100	Ecole Maternelle Aguillon – Rue Ferdinand	Anse eric tabarly ; Avenue Général coronat du 11 à 137 impair ; Boulevard de la martille ; Chemin col canto ; Chemin de costebelle ; Chemin de mogador du 5 à 221 impair ; Chemin de Saint marc du 8 à 295 ; Chemin du petit bois ; Chemin lieutenant aviateur Paul gayraud pair ; corniche Général de Gaulle du 104 à 1140 ; Impasse des loriots ; Impasse Saint marc ; Rue monseigneur freppel du 65 à 149 impair
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0101		101	Ecole Maternelle Aguillon – Rue Ferdinand	Avenue colonel drian ; Avenue du 3ème r.t.algériens du 0 à 213 pair ; Avenue Maréchal Joseph maunoury ; Avenue Pierre loti du 95 à 411 impair ; Avenue Pierre loti du 274 à 418 pair ; Boulevard Jules Michelet du 11 à 397 impair ; Boulevard Jules Michelet du 18 à 220 pair ; Chemin de l'alma ; Rue Albert guillot du 0 à 138 ; Rue de lamalguette ; Rue gueit ; Rue révérend père Charles de foucauld
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0102		102	Ecole Maternelle Aguillon – Rue Ferdinand	Avenue de la résistance du 451 à 755 ; Boulevard Pierre gassendi ; Chemin de la garnière ; Chemin floriant ; Impasse beauregard ; Impasse gay lussac ; Impasse turco ; Impasse videau ; Place chabre du 20 à 82 ; Place gustave balles ; Rue Antoine de Saint Exupéry ; Rue Auguste mignet ; Rue augustin thierry ; Rue chabre du 20 à 87 ; Rue colonel moll ; Rue Général Michel audéoud du 211 à 9999 ; Rue Joseph gay lussac ; Rue Louis peise ; Rue nicolas vauquelin ; Rue théophile sambuc ; Ruelle videau
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0103		103	Ecole Maternelle Aguillon – Rue Ferdinand	Avenue de la résistance du 0 à 431 impair ; Avenue de la résistance du 1 à 414 pair ; Boulevard de l'aguillon ; Boulevard des allobroges ; Impasse de la résistance du 0 à 431 ; passage sergent guerini ; Rue amiral nomy pair ; Rue commandant l'herminier ; Rue Général Michel audéoud du 0 à 211 impair ; Rue Général Michel audéoud du 1 à 211 pair ; Rue sergent guerini
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0104		104	Ecole Élémentaire François Nardi – 65 Boulevard Alexandre Julien	Avenue François nardi du 0 à 630 impair ; Avenue François nardi du 1 à 630 pair ; Boulevard alexandre julien ; Chemin de la chartreuse ; Impasse boccheciampe ; Impasse de konakri ; Impasse dumetz ; Impasse paillier ; Rue de l'angle ; Rue Saint Georges ; Rue zénon pons ; Traverse victor senchet
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0105		105	Ecole Élémentaire François Nardi – 65 Boulevard Alexandre Julien	Avenue bellaud de la bellaudière ; Avenue de la résistance du 955 à 1341 impair ; Avenue François nardi du 664 à 9999 ; Boulevard Pierre curie ; Rue Georges mandel ; Rue Jean Henri fabre
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0106		106	Ecole Maternelle Serinette – Rue Claude Lorrain	Aire Jean-Baptiste Albertini ; Allée Georges leygues, les nymphes ; Avenue François roustan ; Boulevard clamour ; Chemin de la barre du 22 à 830 ; Chemin de la maurinière ; Impasse blanc ; Impasse carrera ; Impasse des palmiers ; Impasse du levant ; Impasse lang ; Rue Docteur maurin ; Rue fély mouttet ; Rue Jean labrosse ; Rue José d'arbaud

TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0107		107	Ecole Maternelle Serinette – Rue Claude Lorrain	Allée des platanes, les ameniers ; Avenue bozon-verduraz ; Avenue de savoie ; Avenue Louis barthou ; Boulevard Georges ; Boulevard Jean-Baptiste abel du 4 à 466 ; Chemin Claude lorrain ; Chemin de la farigoulette ; Chemin de la serinette ; Chemin des ecreuils ; Chemin fabry ; Impasse canonica ; Impasse david ; Impasse du lotissement turri ; Place adolphe béguin ; Rue baudelaire
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0108		108	Ecole Élémentaire Cap Brun – Boulevard Amouretti	Allée du trélus ; Avenue de la résistance du 1344 à 2336 ; Boulevard sébastien pezetti ; Chemin bagatelle ; Chemin de la batterie basse ; Chemin de la calade du 28 à 726 ; Chemin de la mer ; Chemin de montzey ; Chemin des moineaux ; Chemin du fort cap brun ; Chemin Sainte agathe ; corniche Général de Gaulle du 1180 à 9999 ; Impasse corriol ; Impasse nicolas saboly ; Place Ernest bourgarel ; Place Sainte agathe ; port méjean du 0 à 9999 ; Rue du trélus ; Toulon armees
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0109		109	Ecole Élémentaire Cap Brun – Boulevard Amouretti	Avenue de la résistance de 2349 à 9999 ; Boulevard Docteur amouretti ; Boulevard Docteur bourgarel pair ; Chemin des bergers ; Chemin du pélican ; Impasse de la bade ; Impasse forest ; Impasse Louis gros ; Place Général augustin baratier ; Rue des coquelicots ; Rue des pâquerettes ; Rue elzear jouveau ; Rue Frédéric mireur ; Rue gouverneur-Général binger ; Rue jacquemet ; Rue valère bernard ; Rue victor thouron ; Rue william Bonaparte wyse ; Square félix gras
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0110		110	Ecole Élémentaire Cap Brun – Boulevard Amouretti	Avenue de la station ; Boulevard Jean-Baptiste abel du 480 à 1766 ; Chemin de la barre du 898 à 1475 ; Chemin de la brasserie ; Chemin de la rivière ; Chemin Jean-Baptiste henry ; Impasse d'aboukir ; Impasse des lambrusques ; Impasse gelu ; passage de la binette ; Rue charloun rieu ; Rue de berluc perussie ; Rue Pierre devoluy ; Rue Théodore botrel ; Rue victor gelu ; Rue victor gelu prolongée
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0111		111	Ecole Élémentaire Pont de Suve – 2264, Avenue Joseph Gasquet	Avenue de l'oasis ; Chemin de la ressence ; Impasse Auguste prunai ; Impasse bir-hakeim ; Impasse des tilleuls ; Impasse du caroubier ; Place du quatorze juillet ; Rue André vuillet ; Rue baptistin semori ; Rue casabianca ; Rue colonel langlois ; Rue de siou blanc ; Rue des platanes ; Rue Docteur branzon ; Rue fragonard ; Rue Jean brunet ; Rue Joseph fiandino ; Rue Léon isnard ; Rue Louis brès ; Rue ouradour sur glane ; Rue Paul giera ; Square Louis ottaviani
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0112		112	Ecole Élémentaire Pont de Suve – 2264, Avenue Joseph Gasquet	Avenue Joseph gasquet du 1775 à 9999 ; Avenue Jules charleux ; Boulevard des armaris du 51 à 80 pair ; Boulevard enseigne de vaisseau guès ; Impasse abbé edmond eude ; Impasse brissaud ; Impasse des jardins ; Impasse euros ; rond-point de l'ordre national du mérite ; Rue bourrée ; Rue clos malèche ; Rue Jean-Baptiste guaignebet ; Rue notos ; Rue zéphyr ; stade Jacques courtrix
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0113		113	Ecole Élémentaire Pont de Suve – 2264, Avenue Joseph Gasquet	Avenue palamède de forbin du 96 à 470 ; Avenue de la palasse ; Avenue Général gabriel aube ; Avenue Joseph gasquet du 1408 à 1715 ; Avenue mireille ; Impasse de la palasse ; Impasse des fleurs ; Impasse Docteur blanchard ; Impasse mercier ; Place roger pierrat du 0
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0114		114	Ecole Élémentaire Marius LongePierre - 591 Boulevard des Armaris	Boulevard des armaris du 123 à 427 impair ; Boulevard des armaris du 130 à 194 pair ; Chemin de flore ; Rue Charles lejeune ; vieux Chemin de Sainte musse du 1615 à 2019
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0115		115	Ecole Élémentaire Marius LongePierre - 591 Boulevard des Armaris	Boulevard des armaris du 220 à 424 pair ; Chemin du vieux colombier du 71 à 135 impair ; Impasse baille ; Impasse de flore ; Impasse de la berthonière ; Impasse des genevriers ; Route de la garde ; Rue des genevriers ; vieux Chemin de Sainte musse du 1341 à 1573
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0116		116	Ecole Élémentaire Marius LongePierre - 591 Boulevard des Armaris	Boulevard des armaris du 598 à 1096 pair ; Impasse Henri matisse ; Impasse vincent van gogh ; Place père chaillet ; Rue calliopé ; Rue clio ; Rue euterpe ; Rue Henri matisse ; Rue melpomène ; Rue thalie ; Rue uranie ; vieux Chemin de Sainte musse du 1 à 1212 pair
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0117		117	Ecole Élémentaire Marius LongePierre - 591 Boulevard des Armaris	Allée du fenouillet ; Allée rouvière ; Boulevard des armaris du 511 à 1331 impair ; parking de la garonne ; rambla liberté ; rond point suzAnne Noël ; Rue André blondel ; Rue de l'urgence ; Rue du vallon ; Rue nicolas appert ; Rue Sainte claire deville
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0118		118	Ecole Élémentaire Font Pré - 209 Rue Hippolyte Taine	Avenue d'Alsace-lorraine ; Avenue Georges giraud ; Avenue mirasouléou ; Avenue sergent gabriel jourdan ; Impasse des mimosas ; Impasse des primevères ; rond-point mirasouléou ; Rue commandant guyon ; Rue de nice
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0119		119	Ecole Élémentaire Font Pré - 209 Rue Hippolyte Taine	Ancien Chemin de la valette du 130 à 616 pair ; Avenue de Beaulieu ; Avenue de colmar ; Avenue de la pivotte ; Avenue de verdun ; Avenue des fleurs ; Avenue Joseph Louis ortolan du 1458 à 2068 pair ; Chemin beau site ; Chemin de la pivotte ; Chemin de provence ; Chemin des cyprès ; Chemin des terres rouges du 0 à 119 impair ; Chemin Jules maunier ; corniche Marius escartefigue du 3837 à 4479 ; Impasse Beaulieu ; Impasse bel horizon ; Impasse de la cigale ; Impasse de la pivotte ; Impasse du char Aquitaine ; montée de la pivotte du 21 à 256 ; passage des cottages ; Rue de metz ; Rue de Saint quentin ; Rue de sevigne ; Rue Louis carles ; Traverse des cyprès ; Traverse des oiseaux ; Traverse ortolan
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0120		120	Ecole Élémentaire Font Pré - 209 Rue Hippolyte Taine	Allée des aviateurs ; Allée des flamboyants ; Avenue amiral krantz ; Avenue colonel picot du 1396 à 2061 impair ; Avenue colonel picot du 1407 à 2076 pair ; Avenue de la bourdonnais ; Avenue des îles d'or ; Avenue des oliviers ; Avenue des sources . Avenue donchery ; Avenue Maréchal gallini ; Avenue rené cassin ; Avenue Saint Joseph ; Boulevard Général brière de l'isle ; cité Beaulieu ; Impasse des dames ; Impasse krantz ; Place des vignes ; Place professeur calmette ; Rue de l'hôpital font pré du 0 à 9999 ; Rue des ormeaux ; Rue du haras ; Rue du ruisseau Saint Joseph ; stade léo lagrange ; Traverse Maréchal gallieni
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0121		121	Ecole Élémentaire Font Pré - 209 Rue Hippolyte Taine	Avenue amiral ravel ; Avenue André ampère du 24 à 504 pair ; Avenue colonel picot du 806 à 1363 impair ; Avenue colonel picot du 1145 à 1348 pair ; Avenue de l'elisa ; Avenue Edouard branly ; Impasse Claude bernard ; Impasse des pinsons ; Impasse fresnel ; Impasse Georges moineaux ; Impasse leverrier ; Impasse rosine ; Place junot ; Rue Ambroise paré ; Rue arago ; Rue Claude bernard ; Rue courteline ; Rue cugnot ; Rue cuvrier ; Rue daguerre ; Rue Docteur Louis fouques ; Rue Franklin ; Rue gabriel hanoteau ; Rue hippolyte taine ; Rue lavoisier ; Rue mondésir
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0122		122	Ecole Élémentaire Brunet II – Avenue de Brunet	Allée des magnolias ; Allée des platanes, font pré ; Avenue brindejone des moulinais ; Avenue colonel picot du 674 à 1104 pair ; Avenue Jean du plessis de grenedan ; Avenue marx dormoy ; Impasse bruno ; Impasse géranthes ; Rue commandant Jean loste ; Rue commissaire becker ; Rue daucourt ; Rue Général Maurice david du 30 à 143 ; Rue gardien rouillois ; Rue Georges guynemer ; Rue Jules vedrines ; Rue octave virgily ; Rue roland garros
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0123		123	Ecole Élémentaire Brunet II – Avenue de Brunet	Avenue André ampère du 15 à 515 impair ; Avenue bellegarde ; Avenue colonel picot du 388 à 763 impair ; Avenue de brunet ; Avenue delaneau ; Avenue Joseph Louis ortolan du 1032 à 1338 pair ; Impasse bava ; Impasse bernard ; Impasse des pins ; Impasse Edouard chevalier ; Place Jean Joseph fiegenschuh ; Rue abbé de l'épée ; Rue alexandre volta ; Rue André chenier du 12 à 422 ; Rue Camille flamarion ; Rue capitaine gilbert gauld ; Rue Edouard chevalier ; Traverse daniel clovis ; Traverse Daniel berthelot ; Traverse de l'institut ; Traverse elie fertier
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0124		124	Ecole Élémentaire Brunet II – Avenue de Brunet	Avenue colonel picot du 0 à 357 impair ; Avenue Joseph Louis ortolan du 508 à 922 pair ; Avenue marceau du 608 à 9999 ; Boulevard abbé duployé du 1 à 9999 pair ; Boulevard alata ; Boulevard Jean ullmann ; Boulevard jouve ; Chemin de la providence ; Impasse des roses ; Impasse du coudon ; Impasse roubaud ; Impasse turri ; Rue blanc ; Rue bourssset ; Rue fortuna ; Rue poncet ; Rue telon ; Rue villars
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0125		125	Ecole Élémentaire Brunet II – Avenue de Brunet	Avenue colonel picot du 34 à 652 pair ; Avenue estelle ; esplanade roger perona ; Impasse estelle ; Impasse François cruciani ; Place capra ; Rue de crillon ; Rue de turenne ; Rue roger giraud
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0126		126	Gymnase de la Roseraie – Rue Alexandre Watteau	Avenue palamède de forbin du 94 à 96 pair ; Avenue Joseph gasquet du 0 à 1407 impair ; Avenue Joseph gasquet du 1 à 1408 pair ; Impasse philip ; Rue Jules renoux ; Rue massenet
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0127		127	Gymnase de la Roseraie – Rue Alexandre Watteau	Avenue benoit malon impair ; Avenue benoit malon du 167 à 222 pair ; Avenue d'orient ; Avenue de l'assomption ; Avenue de la roseraie ; Boulevard des acacias du 135 à 136 pair ; Boulevard lagane ; Boulevard Maréchal joffre du 499 à 9999 ; Avenue honoré ; Rue Antoine watteau ; Rue bernard palissy impair ; Rue caire ; Rue Charles vaillant ; Rue de dakar ; Rue de la tour d'Auvergne ; Rue de suéz ; Rue favier ; Rue Général caillet pair ; Rue honoré ; Rue Marius marnata ; Rue Pierre boris ; Rue reverdit ; Traverse honoré
TOULON	1	Toulon IV (N° 22)	0128		128	Gymnase de la Roseraie – Rue Alexandre Watteau	Allée Georges leygues ; Avenue commandant Jules hamel ; Avenue Général pruneau ; Chemin de blida ; Chemin de gratte semelle ; Chemin de la roquette ; Impasse Docteur vincent ; Impasse desprez ; Impasse du hoggar ; Impasse Georges leygues ; Impasse raoul ; Impasse Sainte madeleine ; Place des amoureux ; Rue Docteur gibert ; Rue Docteur vincent ; Rue du mont des oiseaux ; Rue lieutenant thiery ; Rue professeur roux ; Traverse desprez
TOURRETTES	8	Roquebrune/Argens (N° 11)	0001	BC	1	Route de Tourrettes - Salle n°1 espace des romarins	Allée des jasmins, Allée des lauriers, allés des lauriers roses, Allée des lavandes, Allée des mimosas, Allée des pins, Allée des romarins , Allée des rosiers, Allée des violettes, Avenue Georges hermans, Boulevard de tourrettes, château du puy, Chemin de la fontaine, Chemin de la foux, Chemin de la regagnade, Chemin de la tuilière, Chemin des acates, domaine de la chesnaye, Chemin des mûres, Chemin des termes, Chemin du béal, Chemin du lac, Chemin du pont romain, descente du terme, Chemin du vieux moulin, domaine le chevalier, grande Rue, Impasse du terrail, lotissement des oliviers, lotissement les hauts de guandone, Place de l'église, Place de la mairie, Place du terrail, Quartier de la foux, Quartier destourbes cadenières, Quartier guandone, Quartier l'eouvé, Quartier la régagnade, Quartier la tuilière, Quartier lavagne, Quartier le lac, Quartier le pavillon, Quartier le peyrard, Quartier le puy, Quartier le réservoué, Quartier le serre, Quartier le terme-cambarras, Quartier les mûres, Quartier les terrassones, Quartier pérassé, Quartier peyrard de chautard, Quartier pichot, Quartier raton, Quartier régagnade la fontaine, Route de Grasse, Route de mons, Rue de l'église, Rue de l'horloge, Rue de l'hubac, Rue de la jettierie, Rue droite, Rue du baou, Rue du rigourier, Rue Saint André, Rue Saint Antoine.
TOURRETTES	8	Roquebrune/Argens (N° 11)	0002		2	Route de Tourrettes - Salle n° 2 espace des romarins	Chemin de l'aérodrome, Chemin de la grande bastide, Chemin des clots, Chemin des colles, Chemin des croûs, Chemin de la mine, Chemin du riou blanc, hameau Saint simon, l'hubac des colles, le collet de christine, le coulet, les jardins de provence, les mercuriales, lotissement balcons de masters, lotissement le green-club, lotissement lagramuso, lotissement Parc des masters, lotissement rigaous, Quartier bel argent, Quartier chautard, Quartier colles méridionales, Quartier font bouillon, Quartier font ourive, Quartier lacaté, Quartier la grande bastide, Quartier la lombardie, Quartier la rouvière, Quartier la tuilière, Quartier le cambarras, Quartier la cavaroux, Quartier les clots, Quartier les colles, Quartier les croûs, Quartier les grandes terrasses, Quartier les terrassones, Quartier les turquières, Quartier Saint simon, Quartier tassy
TOURTOUR	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	Salle du conseil (RDC) - Château communal	TOUTE LA COMMUNE
TOURVES	6	Brignoles (N° 1)	0001	BC	1	Espace culturel – Quartier saint Pierre	Allée des étoiles;allée des spigaou;allée du petrichor;allée du spigaou; campagne vaulongue;Carraire des ecreuils;Carraire des ecuries;Chemin de baou mouron;Chemin de canfier;Chemin de carrelasse;Chemin de caudiere; Chemin de cavaillon;Chemin de font rouviere;Chemin de la blanche;Chemin de la chartre;Chemin de la gerarde;Chemin de la menugette;Chemin de la plaine de malie;Chemin de la reine;Chemin de la verrerie;Chemin de Michel ange;Chemin de mitre;Chemin de muscapeau;Chemin de Saint-Michel;Chemin de Saint-Pierre;Chemin de Saint-sebastien;Chemin de sperel;Chemin de telmond;Chemin de verande;Chemin d'elie;Chemin des especores; Chemin des espinasses;Chemin des flouns;Chemin des grillons;Chemin des hauts de sperel;Chemin des Paults;Chemin des pescadou;Chemin des sares; Chemin du banon;Chemin du collet de fremont;Chemin du jonquier;Chemin du panorama;Chemin du planier;Chemin du rouge gorge;Chemin le cade;Chemin Michel ange;Chemin pied de gouin;Chemin pieds de massel;hameau du jonquier;Impasse bartavelle;Impasse costebelle;Impasse de la barre; Impasse de la colline;Impasse de la parette;Impasse de la rocalliere; Impasse des alizes;Impasse des arbusiers;Impasse des argeras; Impasse des bancaou;Impasse des crocus;Impasse des giroflees; Impasse des hironnelles;Impasse des santolines;Impasse des tamaris; Impasse du colibri;Impasse du draio;Impasse du rapaillon;Impasse du rossignol;Impasse du roucas;Impasse du verger;Impasse eulalie;Impasse eureka;Impasse gilbert castellan;Impasse Joseph d'arbaud; Impasse Sainte barbe;Impasse torrives;montee bellevue;montee de vauregrille;montee du beau vallon;montee du belvedere;montee du pensatieu;Quartier boou mouron;Quartier canfier;Quartier carrelasse;Quartier caudiere;Quartier collet de fremont;Quartier collet de la misericorde;Quartier darnagare;Quartier de la blanche;Quartier de l'etang;Quartier font rouviere;Quartier forcaldet;Quartier la gerarde;Quartier la grande bastide;Quartier le jonquier;Quartier le vallon de gras;Quartier le vallon de l'aube;Quartier les berards;Quartier les cottes;Quartier les devignes;Quartier les especores;Quartier les esperelles;Quartier les espinasses;Quartier les flouns;Quartier les pieds de massel;Quartier les pras porquiers;Quartier les sares;Quartier maquan; Quartier mitre;Quartier muscapeau;Quartier Pault;Quartier peiron nord; Quartier pied de goin;Quartier plaine de malie;Quartier plandegour;Quartier Saint Michel;Quartier Saint Pierre;Quartier Saint sebastien;Quartier Saint supin;Quartier sperel;Quartier telmond; Quartier valredonne;Quartier vaubelle;Quartier vaulongue canfier; Quartier vauregrille;Quartier verande;rd34 Route de bras;sentier du pre de rouve;

TOURVES	6	Brignoles (N° 1)	0002		2	Espace culturel - Quartier saint Pierre	Allee de la bastide;allee de la garrigue;allee de la graviere;allee des argousiers;allee des oliveiredo;allee du safran;allee du thym;ancien Chemin de marseille;ancien Chemin de Toulon;Chemin barthelemy;Chemin de candoux;Chemin de couguou;Chemin de la becasse;Chemin de la chevaliere; Chemin de la cigaliere;Chemin de la julienne;Chemin de la reserve;Chemin de la tete noire;Chemin de lalou;Chemin de Sainte-Anne;Chemin de Saint-Jean;Chemin de Saint-probace;Chemin des 3 martellieres;Chemin des ferreols;Chemin des gartiers;Chemin des ginetes;Chemin des gres;Chemin des gueillets;Chemin des lapins;Chemin des lecaques;Chemin des materonnes; Chemin des nais;Chemin des pedingles;Chemin des pevooroua;Chemin des piejeaux;Chemin des plaines de rolland;Chemin des Planquettes;Chemin des poudaspres;Chemin des primeveres;Chemin des taurieres;Chemin des trois martellieres;Chemin des vallons d'Arnaud;Chemin des vallons longs;Chemin des vidies;Chemin des vignes;Chemin du baou;Chemin du bonheur;Chemin du cabernet;Chemin du canal;Chemin du castrum;Chemin du cros de la donno; Chemin du domaine;Chemin du lievre;Chemin du moulin neuf;Chemin du renard;Chemin du revoux;Chemin du saule;Chemin du souleu;Chemin du val de brunet;Chemin du vallon de Saint-Jean;Chemin du vicari;Chemin notre dame de la salette;Chemin notre-dame;Impasse de la nationale;Impasse de la pinede;Impasse de la remonte;Impasse de l'esperance;Impasse de l'oree; Impasse des avaous;Impasse des cactus;Impasse des cades;Impasse des cailloux;Impasse des chenes;Impasse des cypres;Impasse des cystes; Impasse des figuiers;Impasse des genets;Impasse des hoirs rouges; Impasse des lierres;Impasse des merles;Impasse des mesanges;Impasse des muriers;Impasse des prunelles;Impasse des restanques;Impasse des romarins;Impasse des roseaux;Impasse des sangliers;Impasse des sittelles; Impasse des taupes;Impasse des trois lots de Saint-Jean;Impasse du houx; Impasse du riou;Impasse legle;Impasse li sian ben;les trois martellieres; montee de la chapelle;montee de la muraille;montee de la perdrix; montee du cable;Quartier blacailoux;Quartier caramy;Quartier cassede; Quartier coua de fedo;Quartier couguou;Quartier escouto quand ploou;Quartier ferrage de troto vieille;Quartier ferrages du Chemin etroit;Quartier hubac de malausses;Quartier la chevaliere;Quartier la ferrage;Quartier la graviere;Quartier la Pierre plante;Quartier la rimade;Quartier la roquette;Quartier le collet de bras;Quartier le cros de blacailoux;Quartier le cros de garnier;Quartier le moulin neuf;Quartier le pavillon;Quartier le revoux;Quartier le vicari;Quartier les candoux;Quartier les ferrages du paradou;Quartier les ferreols;Quartier les gartiers;Quartier les gres;Quartier les gueillets; Quartier les leques;Quartier les malausses;Quartier les materonnes;Quartier les pedingles;Quartier les piejeaux;Quartier les Planquettes;Quartier les poudaspres;Quartier les taurieres;Quartier les vallons d'Arnaud;Quartier les vallons longs;Quartier les vidies; Quartier messies peire;Quartier notre dame;Quartier peiron sud;Quartier pevooroua;Quartier Saint esteve;Quartier Saint Jean;Quartier Saint probace;Quartier Sainte Anne;Quartier val de meric;Quartier vaugarnier; sentier du s4 - piste dfci;
TOURVES	6	Brignoles (N° 1)	0003		3	Salle Saint Pierre - Quartier saint Pierre	Avenue Charles gaou;Avenue de la paix;Chemin de l'auditoire;Chemin du stade;cours de la République;Impasse accacias;Impasse de l'abattoir; Impasse de l'annonciade;Impasse des etroits;Impasse des lilas;Impasse des micocouliers;Impasse des narcisses;Impasse des paquerettes;Impasse des prairies;Impasse des violettes;Impasse du cours;Impasse Saint Pierre; Impasse victor hugo;montée de la croix;Place de la liberte;Place de l'hotel de ville;Place pasteur;Quartier les aires;Quartier les guigouettes;Quartier milan;Quartier paradis;Rue Ambroise croizat; Rue de la revolution;Rue de la tour;Rue des roses;Rue du 14 juillet; Rue du jeu de paume;Rue du prince;Rue du val garnier;Rue frederic joliot-curie;Rue hoche;Rue leandre giraud;Rue ledru rollin;Rue leon parano;Rue marceau;Rue mirabeau;Rue pasteur;Rue roger sotgiu;Rue rouguiere;Rue sadi Carnot;Rue victor hugo;Rue Voltaire;Traverse du moulinet;
TOURVES	6	Brignoles (N° 1)	0004		4	Salle Saint Pierre - Quartier saint Pierre	Allee de la bastide;allee des agates;allee des boucaniers;allee des preles;allee du cepage;ancien Chemin des bugadieres;Avenue de la liberation;Avenue gambetta;campagne vaulongue;Chemin de camp de branguier;Chemin de la foux;Chemin de la source;Chemin de la vacherie; Chemin de l'agachon;Chemin de maoulava;Chemin de vautaurade; Chemin des bugadieres;Chemin des farougeres;Chemin des galinettes;Chemin des pieds de massel;Chemin des ristaouts;Chemin du billardier; Chemin du pavillon;Chemin du pigeonier;Chemin du pont;Chemin eole; Chemin Jean roubaud;clos les cigales;clos les terres rouges;Impasse alexandre dumas;Impasse Alphonse Daudet;Impasse amiel;Impasse de l'ambre; Impasse des acanthes;Impasse des cerisiers;Impasse des chevrefeuille; Impasse des eglantines;Impasse des griotiers;Impasse des joncs;Impasse des noyers;Impasse des ronces;Impasse des santolines;Impasse du berger; Impasse du chat roux;Impasse du frigoulet;Impasse du jasmin;Impasse du ruisseau;Impasse du tilleul;Impasse edmond rostand;Impasse evilo;Impasse frederic Mistral;Impasse lou pitchoun;Impasse Marcel Pagnol;Impasse Pierre magnan;Impasse Saint exupery;Impasse soleane;montee des felibres; montee du pantai;montee du pensatieu;Place du charbon;Quartier camp de branguier;Quartier camp redon;Quartier de val de brunet;Quartier dorothee;Quartier la calade;Quartier la foux;Quartier la julienne;Quartier la treille;Quartier le billardier;Quartier le boulon;Quartier le cauron;Quartier le chateau;Quartier le cros de la donno;Quartier le grand jardin;Quartier le labyrinthe;Quartier le laou;Quartier le lauron;Quartier le sauvet;Quartier le tuf;Quartier les bugadieres;Quartier les esperades;Quartier les farougeres;Quartier les plaines;Quartier les rabassieres;Quartier les ristauds;Quartier les Sallettes;Quartier les vacheries;Quartier malassoque;Quartier malava; Quartier maoulava;Quartier Pierredon;Quartier ristaout;Quartier valjancelle;Quartier vallon de frango;Quartier vallon des platrieres;Quartier vautaurade;Rue de seisson;Rue du Parc d'Auguste; Rue du torrent;Rue Paul rougiers;Rue Saint Maurice;
TRANS EN PROVENCE	8	Draguignan (N° 3)	0001	BC	1	Hôtel de ville - Place de l'Hôtel de ville	Rue Jean Aicard; Rue Paul arène; Rue bachas; Rue barbecane; Rue des baumes; Avenue Beaulieu; résidences mon calme; Avenue des cascades (numéros impairs); Chemin des clauses (numéros pairs), Avenue notre-dame, Avenue Daudet; Place de l'église; Impasse des fleurs; Avenue de la gare; Rue des jardins; Avenue Frédéric Mistral; Rue de la motte; Place des moulins; Rue des moulins; Rue nationale (numéros impairs); le village neuf; Place de la Placette; Rue de la Placette; Traverse de la Placette; la Placette, Avenue marguerite de provence (numéros impairs); Rue de provence; Rue du safranier; Chemin st victor (numéros impairs); Carraire Saint victor, Place du pont vieux; Place de l'hôtel de ville, Impasse de l'hôtel de ville; Place villeneuve; Impasse notre dame
TRANS EN PROVENCE	8	Draguignan (N° 3)	0002		2	Salle Beraud (gauche) - Rue des Baumes - Place du souvenir français	Avenue des cascades (numéros pairs); Place du château, Quartier colmar, Traverse de l'enclos; montée de l'ermitage; résidences mirella; Parc de la nartuby; résidences nartuby; Rue nationale (numéros pairs); Impasse du parterre; résidence le grand pont; Quartier le grand pont; Avenue marguerite de provence (numéros pairs); Rue de la tour; résidence st victor; Impasse st roch; Quartier st roch; Avenue de Draguignan; Chemin de cafon 1; Chemin de cafon 2; Quartier le cognet; lotissement bois de la combe; Chemin du bas des escombes; Chemin du haut des escombes; Chemin du puits
TRANS EN PROVENCE	8	Draguignan (N° 3)	0003		3	Ancienne école maternelle Jean-Moulin - Boulevard Alphonse Daudet	Chemin de baudin; Quartier baudin; Carraire baudin; Chemin de cantoua; puits du cavalier; Chemin lei roure du peybert; Chemin du cros; Chemin de trans au puits du bel eouve (numéros impairs); les faïsses; Chemin de Draguignan à la motte; Chemin des faïsses orientales; Chemin du peybert; Carraire du peybert; lei roure du peybert; Chemin du ribas; lotissement lei roure; Chemin de varrayon; Chemin st victor (numéros pairs) , Impasse Baudin, Impasse Cantoua
TRANS EN PROVENCE	8	Draguignan (N° 3)	0004		4	Salle Béraud (droite) - Rue des Baumes - Place du souvenir français	Quartier les baumes; Chemin le bosquet; Quartier le bosquet; Quartier les clauses; Chemin des clauses; les clauses (numéros impairs); résidence les coquelicots; Chemin des darrots; Chemin de trans au puits du bel eouve (numéros pairs); lotissement les bois routs 2; Chemin du jas; Route de la motte; Route du muy (numéros impairs); lotissement le paradis; lotissement les hautes rives; les bois routs; Quartier Vallaury la chapelle; Chemin les vignarets; lotissement les vignarets; les vignarets; Chemin st vincent; Quartier st vincent
TRANS EN PROVENCE	8	Draguignan (N° 3)	0005		5	Ecole maternelle Lei Cigaloun – Chemin des Clauses	Route des arcs (numéros pairs); domaine des côteaoux; super trans belleuve; panorama st bernard; Impasse la calado; Impasse des chênes; Chemin li cigalo; Chemin de la croix (numéros impairs); Quartier le croix; Chemin des croûtières; Avenue ensouleiado; Impasse de la farigoulette; super trans le gabre; lotissement la gardiole; les mas de la gardiole; Impasse li grillhet; Placette des lavandes; Impasse lei lavando; lotissement chauvet; lotissement le puits de maurin; les jardins du puits de maurin; Chemin du puits de maurin; Route du muy (numéros pairs); le petit village neuf; Impasse des oliviers; Impasse li passeroun; le peical; le perdiguier; Impasse pinedo; Impasse les pins; Route de la provenço; Impasse roumaniou; Impasse lei saouvis; Impasse souletto; Impasse la sourco; le peical sud; super trans; Chemin bello visto
TRANS EN PROVENCE	8	Draguignan (N° 3)	0006		6	Ecole élémentaire Jean Moulin -Avenue Marguerite de Provence	Route des arcs (numéros impairs); canteperdrix; Chemin du cassivet; Chemin des chênes; montée de la cotte; Chemin de la croix; rn555 Draguignan; Route de Draguignan; Chemin des eyssares; Quartier la foux; Chemin du puits neuf; le peygras; Chemin du plan; Route du plan; Chemin pouraque; Chemin des suous; petit Chemin des suous; Quartier les suous; Quartier st victor; Chemin des portes
TRIGANCE	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	Salle culturelle 36 Rue du four communal	TOUTE LA COMMUNE
VAL (LE)	6	Brignoles (N° 1)	0001	BC	1	5 Place de la libération	Le village (centre à l'intérieur de la déviation) ; le révol ; plan de cartier ; lo piboulo
VAL (LE)	6	Brignoles (N° 1)	0002		2	Complexe sportif de la Roguière - Quartier de la Roguière	Pré de clastre ; lex banquetts ; Saint-Pierre ; les sauvarèdes ; les garrigues ; Saint-Georges ; les reddandes ; les mardaries ; les valussières ; terruby oriental ; terruby méridional ; val d'angalin ; les saouvis ; les prés orientals ; les prés ; cambon ; milan ; le petit baou ; les cognets ; espagnet ; les bois ; st marc ; belleuve ; les tufs ; st Joseph ; le clots ; roumégon ; les rébias ; la peiroua ; st cyriaque ; fonffraud ; piégros ; le bargedon ; fontainebleau ; le rayoulet ; l'adrech de piaou ; les taparasses ; le clot de piaou ; costenson ; le gros de pin ; le vallon d'ambonnet ; siboune ; les calades ; réal martin ; l'hubac de piaou.
VAL (LE)	6	Brignoles (N° 1)	0003		3	Ecole élémentaire du bicentenaire - Avenue des droits de l'homme	Jeanval ; plan de bramefan ; serre de gayaoude ; le carnier ; le grand claou ; plan de JeAnnet ; la bessoune ; la grande bastide ; la bastidasse ; le plan oriental ; la floride ; la blanche ; le plan occidental ; la petite brasque ; tour courroun ; cythère ; l'hubac ; la grande brasque ; la bouissonne ; chateaurénard ; pataquille ; l'hubac du cuit ; vaou de flamme ; le cuit ; l'hubac de gavarry ; l'adrech de la grande bastide ; buffe ; gavarry , la tuègne ; les sables ; la couale de l'oulo ; l'hubac de st blaise ; dernier de Saint-blaise ; fontenelle ; les vergers ; le poidoux ; les grandes terres ; rioubert ; les JeAnnets ; les mayans.
VAL (LE)	6	Brignoles (N° 1)	0004		4	Foyer municipal – Place Louis Fournier	Serre de laval ; laval ; l'hubac de laval ; claou de la laouve ; collet de bayory ; notre dame ; l'hubac de ste catherine ; peyréguis ; ste Anne ; la plaine ; val d'anguille ; claou de niel ; les machottes ; lotissement les machottes.
VALETTE DU VAR (LA)	2	Toulon III (N° 21)	0001	BC	1	Salle Couros - Avenue Antoine de Lavoisier	Au nord ; zone géographique de bouttuen ; puis vers le sud jusqu'à l'Allée mériadec ; et l'Impasse de la sauvette (exclues) ; a l'est ; Avenue Jean-marie tortel (exclue) ; Impasse notre-dame-des-anges ; Impasse de la sauvette (exclue) ; Allée André mériadec (exclue) ; Chemin des amandiers (exclu) ; au sud ; Avenue de la libération (exclue) ; a l'ouest ; Chemin de l'ozone ; Impasse de l'ozone
VALETTE DU VAR (LA)	2	Toulon III (N° 21)	0002		2	Salle Valexpo - Avenue de Lavoisier	Au nord ; limite avec la farlède ; a l'est ; a 57 (exclue) ; Chemin du colonel picot ; Chemin du partégat ; au sud ; zone géographique comprise entre l'Avenue du 11 novembre 1918 ; le Chemin gabriel ventre ; et l'a 57 (exclue) ; a l'ouest ; Avenue Jean-marie tortel ; Chemin des amandiers ; Allée André mériadec ; Impasse de la sauvette
VALETTE DU VAR (LA)	2	Toulon III (N° 21)	0003		3	Salle Valexpo - Avenue de Lavoisier	Au nord ; autoroute A 57 ; RN 97 ; Chemin du Colonel Picot ; Chemin du partégat (exclu) ; limite avec la Farlède ; A l'est ; limite avec la Garde ; A l'ouest ; Rue du Lieutenant Chancel ; Avenue Pablo Picasso (exclue) ; Chemin du buchet (partie sud sous l'Avenue Pablo Picasso) ; au sud ; limite avec la Garde ; zone géographique d'Entrevert (exclu) ; et Parc de Sainte Claire (exclu)
VALETTE DU VAR (LA)	2	Toulon III (N° 21)	0004		4	Ecole Anatole France – Avenue Anatole France	Au nord ; Quartier du prieuré (inclus les villas du prieuré) ; a l'est ; Avenue de Sainte cécile (exclue) ; Avenue de la 9ème dic côté ouest ; Avenue du Docteur trémoilières (exclue) ; Avenue Louis laure (exclue) ; au sud ; Avenue savorgnan de braza ; Avenue mirasouleou ; a l'ouest : Chemin de terre rouge
VALETTE DU VAR (LA)	2	Toulon III (N° 21)	0005		5	Centre culturel Pierre Bel - Avenue du grenadier d'empire Charles Chabaud	Au nord ; CD 46 ; a l'est ; Avenue François Duchâtel (exclue) ; au sud ; Avenue du char verdun (exclue) ; Rue de Lorraine (exclue) ; Rue de la résistance (exclue) ; Rue de la République (exclue), Square Oyeregy (exclu)
VALETTE DU VAR (LA)	2	Toulon III (N° 21)	0006		6	Ecole Paul Arène - Quartier les Craus	Au nord ; Avenue de la libération (exclue) ; ainsi que les lotissements le Jean-Paul et le roitelet (exclus) ; a l'est ; Avenue Louis imberty incluse ; au sud ; Avenue gabriel péri (exclue) ; a l'ouest : Avenue duchâtel
VALETTE DU VAR (LA)	2	Toulon III (N° 21)	0007		7	Ecole Pierre de Ronsard - Avenue François Duchâtel	Au nord ; zone géographique de la bigoye ; a l'est ; Chemin de l'ozone (exclu) ; au sud ; Avenue de la libération (exclue) ; cd 46 ; a l'ouest ; Avenue amiral Jean-Paul orosco ; y compris Allée des peyre ; Traverse des clément ; résidence les charmes ; les oiseaux ; et les valérianes
VALETTE DU VAR (LA)	2	Toulon III (N° 21)	0008		8	Ecole Pierre de Ronsard - Avenue François Duchâtel	Au nord ; limite avec le Revest-Les-Eaux ; limite avec Solliès-Ville ; A l'est ; Avenue Amiral Jean-Paul Orosco (exclue) ; Allée des peyre ; Traverse des clément ; résidences les charmes, les oiseaux et les valérianes exclues ; au sud ; Quartier du prieuré ; A l'ouest ; limite avec Toulon
VALETTE DU VAR (LA)	2	Toulon III (N° 21)	0009		9	Ecole Thyde Monnier - Avenue Germain Nouveau	Au nord ; A 57 ; A l'est ; Chemin Lieutenant Chancel ; Avenue Germain Nouveau (exclue) ; au sud ; Rue Paul Cézanne ; Rue Auguste Renoir (exclue) ; Avenue Paul Valéry ; Avenue Pablo Picasso jusqu'à l'intersection avec Germain Nouveau exclue ; A l'ouest ; vieux Chemin de Sainte Musse jusqu'à l'intersection avec la Rue Paul Cézanne



VALETTE DU VAR (LA)	2	Toulon III (N° 21)	0010		10	Ecole Marcel Pagnol - Place Marcel Pagnol	Au nord ; Rue Paul Cézanne (exclue) ; Rue Auguste Renoir ; Avenue Paul Valéry à partir de la limite de la résidence Coupiane (exclue) ; A l'est ; zone géographique comprise entre les limites de la résidence Coupiane et l'Avenue de la 1ère DFL ; au sud ; zone géographique comprise entre les limites de la résidence Coupiane et le Chemin des crêtes ; A l'ouest : zone géographique comprise entre le vieux Chemin de Sainte Musse jusqu'à l'intersection avec la Rue Paul Cézanne et les limites de la résidence Coupiane et la Place Marcel Pagnol (exclue)
VALETTE DU VAR (LA)	2	Toulon III (N° 21)	0011		11	Espace Albert Camus - Salle Costagutta - Rue Louis Jovet	Zone géographique comprenant les électeurs de la résidence Coupiane ; incluant la Place Marcel Pagnol ; (Mail Jules Muraire ; Rue Louis Jovet ; Allée Albert Camus ; Rue Georges Brassens ; Impasse Jacques Brel
VALETTE DU VAR (LA)	2	Toulon III (N° 21)	0012		12	Foyer les lavandes - Avenue de la 1ère DFL	Au nord et à l'est ; Avenue Pablo Picasso ; Chemin du buchet (partie sud sous l'Avenue Pablo Picasso)(exclu) ; au sud ; Avenue de la 1ère DFL (exclue) ; Avenue Pierre le Coffic ; A l'ouest ; Avenue Germain Nouveau (exclue) ; Avenue Pablo Picasso
VALETTE DU VAR (LA)	2	Toulon III (N° 21)	0013		13	Ecole Jean Giono - Chemin du bûchet	Au nord ; Avenue des frères lumière ; Avenue Docteur Eugène Blanc ; CD 86 de Toulon à la Garde (exclus) ; A l'est ; limite avec la Garde ; A l'ouest ; Avenue Eole ; Rue Athena
VALETTE DU VAR (LA)	2	Toulon III (N° 21)	0014		14	Local résidentiel des anémones - Avenue Honoré d'Estienne d'Orves	Au nord ; Avenue de la libération ; A l'est et au sud ; Avenue du 11 novembre 1918 (exclue) ; A l'ouest ; Avenue Louis imbert (exclue) ; et dans le prolongement jusqu'à l'Avenue de la libération incluant la résidence le varest et les lotissements Le Jean-Paul et le Roitelet
VALETTE DU VAR (LA)	2	Toulon III (N° 21)	0015		15	Ecole Jules Ferry – Place Général de Gaulle	Au nord ; Avenue char Verdun (exclue) ; Avenue Gabriel Péri ; Chemin Gabriel Ventre (exclu) ; a l'est et au sud : A 57 (exclue) ; Impasse Pierre Flory (partie est jusqu'à l'intersection avec l'Avenue Pierre Brossolette) ; A l'ouest ; Avenue Pierre Brossolette ; Avenue Aristide Briand ; Boulevard Général Leclerc exclu
VALETTE DU VAR (LA)	2	Toulon III (N° 21)	0016		16	Ecole Jules Ferry – Place Général de Gaulle	Au nord ; Avenue Docteur Trémolière (partie sud à compter de l'intersection avec l'Avenue Louis Laure) ; Boulevard Général Leclerc ; A l'est ; Avenue Pierre Brossolette (exclue) ; au sud ; Impasse Pierre Flory ; Avenue Georges Clémenceau ; A l'ouest ; Avenue Pasteur ; Avenue Victorin Segond ; Avenue Louis Laure
VALETTE DU VAR (LA)	2	Toulon III (N° 21)	0017		17	Ecole Jules Ferry – Place Général de Gaulle	Au nord ; Square sergent Oyereguy ; Rue de la République ; Rue de la résistance ; Rue de Lorraine ; A l'est ; Avenue Aristide Briand (partie nord jusqu'à l'intersection avec le Boulevard Général Leclerc) ; au sud ; Boulevard Général Leclerc (exclu) ; Avenue Docteur Trémolière (exclue) ; A l'ouest ; Avenue de la 9ème DIC côté est ; Place Jean Jaurès
VARAGES	8	Saint-Maximin (N° 13)	0001 (unique)	BC	1	Rue Molière	TOUTE LA COMMUNE
VERDIERE (LA)	8	Saint-Maximin (N° 13)	0001 (unique)	BC	1	Hôtel de ville - Salle du conseil municipal – Grand Rue	TOUTE LA COMMUNE
VERIGNON	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	Hôtel de ville le Hameau	TOUTE LA COMMUNE
VIDAUBAN	4	Vidauban (N° 23)	0001	BC	1	Salle Polyculturelle - Boulevard Coua de Can	Rue du 11 Novembre, Place du 4 septembre, Rue du 8 mai 1945, Rue de l'abbé Arnaud, Rue Auguste Blanqui, Place du Castellet, Rue Célestin Gayol, Avenue Charles Pellegrin, Rue du Doncteur Fenouille, Rue de l'égalité, Rue de l'Eglise, Rue Garibaldi, Avenue Général Galliéni, Place Georges Clémenceau, Rue de l'Indépendance, Rue Jean Macé, Place MarcelFoch, Giordano, Avenue Maréchal Foch, Rue Martin Bidouré, Place de la Montagne, Rue Pasteur, Lot Les Peupliers, Rue de la Pompe, Av Président Wilson, Impasse de la République, Rue de la République, Rue Robespierre, Traverse Robespierre, Rue du souvenir de la déportation, Ru de la victoire, Rue Victor Hugo, Lot le Village, Lotissement le Castellet, Rue Marcel Pagnol
VIDAUBAN	4	Vidauban (N° 23)	0002		2	Salle Polyculturelle - Boulevard Coua de Can	Bd Carnot, Traverse Carnot, Impasse Castelneau, Impasse Curel, Rue droite sous ville, Rue du Général Castelneau, Avenue Marcel Mouriès (impair), Avenue Maréchal Foch du 13 au 9999), Avenue Maximin Martin (pair), Route de Taradeau, Impasse du camping, Quartier Plan Guillet, Impasse des Fermiers, Route de Lorgues, Allée des Fermiers
VIDAUBAN	4	Vidauban (N° 23)	0003		3	Salle Polyculturelle - Boulevard Coua de Can	Avenue du 19 mars 1962, Chemin des Acacias, Impasse Bellevue, Chemin des Bouchons, Impasse des Canéous, Allée de Ste Anne, Impasse des Cèdres, Impasse de la Chapelle, Boulevard Coua de Can, Chemin de la Coualo, Impasse du Flore, Avenue Marcel Mouriès, Impasse des Muriers, RDN7 (impair, Impasse des Romarins, Lot Ste Anne, Chemin du Stade, Impasse du Stade, Impasse Thibault, Impasse des Tilleuls, Avenue des Tortues, Impasse des Troenes, Impasse du Viaduc, Impasse de l'Argens, Quartier Coua de Can, Quartier la Coualo, Impasse du 19 mars 1962, Chemin des Tortues, Impasse des Tortues, Impasse de la Coualo, Impasse des Jasmins, Traverse de la Chapelle
VIDAUBAN	4	Vidauban (N° 23)	0004		4	Salle Polyculturelle - Boulevard Coua de Can	Chemin de l'Ambrède, Traverse des Arbousiers, Impasse des Cèpes, Chemin du collet de Lambert, Chemin de l'Ermitage, Chemin de la Garduere, Chemin des Garrigues, Impasse des Girolles, Lot les Grenaches, Chemin des Lilas, Chemin des Mimosas, Impasse des Morilles, Impasse des Muscats, Traverse des Opuntias, Impasse des Oranges, Chemin des Peupliers, Chemin des Peyloubiers Nord, Boulevard des Pins Parasols, Chemin du Plateau, Chemins des Romarins, Chemin de la Savoie, Allée de la Treille, Chemin de la Vanade, Impasse de la Vanade, Impasse des Violettes, Traverse des Yccas, Chemin des Puits Romains, Résidence l'Ambrède, Quartier l'Ambrède, Quartier la Savoie, Allée des Bleuets, Impasse de la Syrah
VIDAUBAN	4	Vidauban (N° 23)	0005		5	Salle Polyculturelle - Boulevard Coua de Can	Chemin des Buissons, Allée des Cigalons, Lot Les Clairettes, Chemin de l'Estré, Chemin du Lac, Impasse du Lac, Chemin du Pigeonnier, Impasse du Pigeonnier, Lot le Pigeonnier, Chemin du Pommier, Allée des Restanques, Chemin des Restanques, Impasse des Restanques, Chemin de Ste Brigitte, Quartier Gacharelle, Quartier l'Estré, Impasse des Amandiers, Quartier Ste Brigitte, Impasse des Sources, Impasse des Grillons, Allée des Chênes Blancs, Lot Le Jas de Ste Brigitte
VIDAUBAN	4	Vidauban (N° 23)	0006		6	Salle Polyculturelle - Boulevard Coua de Can	Chemin des Bouillit, Chemin de Chateaufort (pair), Allée des Cyprès, Impasse des Cyprès, Chemin de Chateaufort, Rue des Jardiniers, Avenue Lucien Lomouroux, Impasse des Martelières, Avenue Maximin Martin (impair), RDN7 (impair de 3027 à 4599), Allée de la Péade, Impasse de la Péade, Chemin du Plan n° 1, Chemin du Plan n° 2, Chemin du Plan n° 3, Avenue du Président Wilson (pair), Chemin de Repenti, Chemin du Ribas, Chemin du Rondin, Chemin de St Pons Occidental, Chemin du Thoronet, Quartier Châteaufort, Quartier le Plan, Chemin du Plan Occidental, Square Jean Moulin, Chemin du Domaine de Chateaufort
VIDAUBAN	4	Vidauban (N° 23)	0007		7	Salle Polyculturelle - Boulevard Coua de Can	Chemin de Baueti, Chemin des Baumettes, Chemin des Blais n° 1, Chemin des Blais n° 2, Chemin des Blais n° 3, Chemin des Blais n° 4, Hameau des Blais, Chemin de la Carrière, Chemin des Carrières, Chemin de Chateaufort (impair), Chemin des Chateaux d'eau, Chemin de Chaume, Chemin des Genêts Verts, Chemin des Cigales, Impasse des Cigales, Chemin des Crêtes, RD84 (pair et impair de 1 à 2698), RD84 (pair et impair de 2700 à 9999), Chemin de Matheron, Chemin de la Fouan de l'Olivier, Chemin de la Grand Guargue, Ancienne route d'Italie, Chemin du Jas de la Barre n° 1, Chemin du Jas de la Barre n° 2, Chemin du Jas de la Barre n° 3, Chemin du Jas de la Barre n° 4, Chemin de Matheron n° 2, Chemin de Matheron n° 3, RDN7 (impair de 1 à 3025), Chemin de la Plaine, Chemin de la Pompe, Chemin de Repenti (pair), Impasse du Réservoir, Impasse des Restanques de l'Argens, Route du Thoronet (pair et impair de 2700 à 9999), Quartier les Blais, Traverse de Chaume, Chemins des Rabasses, Traverse des Baumettes, Chemin des Baumettes, Impasse de l'Impasse Huit Clos
VIDAUBAN	4	Vidauban (N° 23)	0008		8	Salle Polyculturelle - Boulevard Coua de Can	Allée des Sangliers, Quartier Cristol, Allée de la Buissière, Chemin de la Buissière, Chemin de Gamouaou, RD 48 (pair de 2870 à 9998), Chemin des Ecureuils, Chemin de la Girarde, Impasse des Lavandes, Chemin de la Marafiance, Chemin du Moulinier, Impasse du Moulinier, RDN7 (pair de 2 à 3378), Chemin des Parins, Hameau de Peissonnel, Chemin de Pied de Banc, Impasse de la Pinède, Chemin de Ramatuelle, Hameau de Ramatuelle, Impasse de la Roubine, Chemin de la Verrerie Neuve, Impasse des Vignes, Quartier l'Hôpital, Quartier la Girarde, Quartier le Deffens, Quartier les Buissières, Quartier Mouresse, Quartier Pied de Blanc, Quartier St Pons, Chemin des Tasquiers, Allée des Huppés, Allée des Rouges Gorges, Allée des Rainettes, Chemin des Pins Blancs, Impasse de Pied Blanc, Allée de la Buissière, Chemin de Peissonnel
VIDAUBAN	4	Vidauban (N° 23)	0009		9	Salle Polyculturelle - Boulevard Coua de Can	Chemin d'Einesi, Quartier Jérôme, Chemin de la Bergerie, Impasse de la Bergerie, Chemin des Bruyères, RD 48 (impair), RD 72, Chemin des Eglantiers, Impasse des Eglantiers, Chemin des Espérifets, Hameau des Espérifets, Chemin des Fenouils, Impasse des Fenouils, Chemin des Figuiers, Chemin de la Futaie, Traverse de la Futaie, Chemin du Jas de Parète, Impasse du Jas de Parète, Chemin des Lauriers, Chemins des Messugues, Impasse des Messugues, Chemin de la Moure, Chemin du Peyloubier Sud, Chemin des Pins Pignons, Impasse des Pins Pignons, Chemin du Rey d'Agnéou, Chemin du Roucas Troucas, Chemin de la Rourède Est, Chemin de la Rourède, Impasse de la Rourède, Quartier Clos d'Aille, Quartier Ganchouresse, Quartier la Bastide Rouge, Hameau de la Miquette, Quartier la Rourède Méridionale, Quartier Langastoua, Quartier le Nartassier, Quartier le Peyloubier, Chemin du Plan Occidental, Quartier les Bas Oliviers, Quartier Les Prés de Réchou, Quartier le Pommier, Chemin Lalys, Impasse de la Futaie
VIDAUBAN	4	Vidauban (N° 23)			10	Salle Polyculturelle - Boulevard Coua de Can	Impasse des Anémones, Lot la Vieille Bastide, Impasse des Arômes, Chemin de la Bastide Blanche, Impasse de la Bastide Blanche, Impasse Bourgarel (impair), Chemin de la Clamensane, Allée du Deffens, RD 48 (impair de 1577 à 3385), RD 48 (pair de 1780 à 2868), Chemin des Manons, Chemin du Paradou, Impasse du Paradou, Chemin du Pèbre d'Ail, Allée Ste Brigitte, Avenue du Clos, Quartier la Clamensane, Allée des Iris, Allée des Lauriers, Allée des Lilas, Allée des Mimosas, Allée des Tamaris, Chemin de la Chapelle St Pons, Allée des Coquelicots, Impasse Lei Galino, Impasse des Crocus, Allée des Colchiques
VIDAUBAN	4	Vidauban (N° 23)			11	Salle Polyculturelle - Boulevard Coua de Can	Impasse Bourgarel, Lot Bourgarel, Avenue Charles Pellegrin (pair), Impasse Charles Pellegrin, Chemin de la Condamine, Square Eisenhower, Avenue Général Galliéni (pair), Allée les Jardins d'Estelle, RDN7 (pair de 2740 à 4600), Chemin des Prairies n° 2, Chemin des Prairies n° 3, Avenue du Président Wilson (impair de 23 à 9999), Avenue de la Résistance, Impasse des Magnans, Quartier les Prairies, Impasse de la Condamine, Traverse de la Condamine
VIDAUBAN	4	Vidauban (N° 23)			12	Salle Polyculturelle - Boulevard Coua de Can	Chemin des Adrechs, Chemin des Chênes Lièges, Chemin de la Coulette, Chemin de l'Escarayol, Boulevard des Vallons, Quartier la Coulette
VILLECROZE	4	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	Boulevard Charles Bernard	TOUTE LA COMMUNE
VINON SUR VERDON	8	Saint-Maximin (N° 13)	0001	BC	1	Restaurant scolaire Ecole élémentaire I - Rue de la Bascule	Sur la rive gauche du Verdon – Centre ancien du village délimité par l'Avenue de la Libération, jusqu'au bâtiment du Foyer des Jeunes, les voies internes du centre ancien et l'Avenue de la République
VINON SUR VERDON	8	Saint-Maximin (N° 13)	0002		2	Restaurant Ecole élémentaire I - Rue de la Bascule	Sur la rive droite du Verdon. Concerne les Quartiers du Pégouy et de l'aérodrome, délimité par la Route de Manosque et les Quartiers du Pas de Menc.
VINON SUR VERDON	8	Saint-Maximin (N° 13)	0003		3	Ecole élémentaire II - Rue de la Bascule	Sur la rive droite du Verdon. Concerne le Hameau et les Adrechs, délimité par la Route des gorges (côté nord) et la Route de Manosque.
VINON SUR VERDON	8	Saint-Maximin (N° 13)	0004		4	L'Oustaou - Route de Saint Julien	Les bordures du Verdon sur les rives gauche et droite délimitées par, pour la rive gauche l'Avenue de la République côté ouest, la Route de St Julien, pour la rive droite l'impasse des pêcheurs et la Route des Gorges côté sud
VINS SUR CARAMY	6	Brignoles (N° 1)	0001 (unique)	BC	1	Salle polyvalente de la Servi - Rue de la Servi	TOUTE LA COMMUNE



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité**  
Bureau des élections et de la réglementation générale

**ARRETE** n° DCL/BERG/2023/37 du **03 FEV. 2023**  
portant autorisation d'appel à la générosité publique  
pour le fonds de dotation « A WISH FOR HUMANITY »,  
dont le siège social est situé à La Croix-Valmer (83420).

**Le Préfet du Var,**

Vu la loi n°91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140 ;

Vu le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu le décret n°2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Evence RICHARD, préfet du Var ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993 portant fixation des modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu l'arrêté n°2022 /65 / MCI du 26 décembre 2022 portant délégation de signature à M. Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var ;

Vu la demande reçue le 12 janvier 2023 à la préfecture, complétée par courriel du 27 janvier 2023, par laquelle le fonds de dotation « WISH FOR HUMANITY », présidé par Madame Lisbeth MONETON, dont le siège social est situé 31 boulevard Canto Cigalou à La Croix-Valmer (83420), représenté par Maître Nicolas NIEL, avocat au barreau de Paris, demande l'autorisation d'appel à la générosité publique, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

Considérant que la demande présentée est conforme aux textes en vigueur ;

Considérant que les demandes préalables d'autorisation d'appel à la générosité publique ne concernent que les campagnes annuelles d'appel à la générosité publique programmées au cours de la même année civile ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Le fonds de dotation « A WISH FOR HUMANITY », dont le siège social est situé 31 boulevard Canto Cigalou à La Croix-Valmer (83420), représenté par sa présidente, Madame Lisbeth MONETON, est autorisé à faire appel à la générosité publique – campagne 2023, menée à l'échelon national – pour la période comprise entre la date de signature du présent arrêté et le 31 décembre 2023.

**ARTICLE 2** : L'objectif du présent appel à la générosité publique est de recueillir des fonds afin :

- réaliser et soutenir, en France et à l'étranger, tous projets d'intérêt général et sans but lucratif, à caractère social, familial, environnemental, éducatif et humanitaire, en faveur de l'alphabétisation, de l'éducation et de la protection des enfants (et notamment des jeunes filles) en situation de grande précarité, de détresse et de misère, malades ou maltraités ;
- œuvrer en faveur du droit des femmes, en vue notamment de la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, dans tous les domaines, et en particulier de mener des actions d'urgence ou en vue de la satisfaction des besoins indispensables des femmes en situation de détresse ou de misère, et en vue de contribuer à leur insertion sociale.

**ARTICLE 3** : Les modalités d'appel à la générosité publique sont les suivantes : envoi de courriels, de brochures et appels téléphoniques, ainsi que par des outils de collecte de dons sur son site Internet : [www.awishforhumanity.org](http://www.awishforhumanity.org).

**ARTICLE 4** : Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels, un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration.

Le compte d'emploi des ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993 susvisé.

**ARTICLE 5** : La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les fonds de dotation et/ou à la réglementation relative aux appels à la générosité publique.

**ARTICLE 6** : Le secrétaire général de la préfecture du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var et notifié à la présidente du fonds de dotation «A WISH FOR HUMANITY ».

Toulon, le **03 FEV. 2023**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

**Lucien GIUDICELLI**

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : M. le préfet du Var – Bd du 112<sup>ème</sup> régiment d'infanterie- CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX

Dans ce cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un des recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Toulon : 5 rue Racine -BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX 9

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer du Var**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DDTM/SAF/BCFSP/2023 – 016 du **03 FEV. 2023**

autorisant Monsieur MARCEL Christophe à effectuer des tirs de défense simple en vue de la protection de son troupeau contre la prédation du loup (*Canis lupus*)

**Le préfet du Var,**

**Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L.411-2 ; R.411-6 à R.411-14 ; L 427-6 et R 427-4 ;

**Vu** le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.111-2 et L.113-1 et suivants ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.311-2 et suivants, R.311-2 et suivants ;

**Vu** l'arrêté du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

**Vu** l'arrêté du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur les espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 07 mars 2022 relatif à la nomination des lieutenants de louveterie dans le département du Var ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2022 fixant la liste des personnes habilitées à participer aux opérations de tir de défense renforcée et aux opérations de tir de prélèvement dans le département du Var, en application de l'arrêté interministériel du 23 octobre 2020 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) ;

**Vu** la demande en date du 19/01/23 par laquelle Monsieur MARCEL Christophe sollicite une autorisation d'effectuer des tirs de défense simple en vue de la protection de son troupeau contre la prédation du loup (*Canis lupus*) ;



**Considérant** que Monsieur MARCEL Christophe a mis en œuvre des mesures de protection contre la prédation du loup soit au travers de contrats avec l'État soit par ses propres moyens ;

**Considérant** qu'il convient de prévenir des dommages importants causés au troupeau de Monsieur MARCEL Christophe par la mise en œuvre de tirs de défense simple, en l'absence d'autre solution satisfaisante ;

**Considérant** que la mise en œuvre de ces tirs de défense ne nuira pas au maintien du loup dans un état de conservation favorable dans son aire de répartition naturelle, dans la mesure où elle s'inscrit dans le respect du nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction peut être autorisée chaque année, fixé par les arrêtés ministériels du 23 octobre 2020 sus-visés, qui intègrent cette préoccupation ;

**Sur proposition** du directeur départemental des territoires et de la mer ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Monsieur MARCEL Christophe est autorisé à mettre en œuvre des tirs de défense simple de son troupeau contre la prédation du loup, selon les modalités prévues par le présent arrêté et par les arrêtés ministériels du 23 octobre 2020 susvisés, ainsi que dans le respect des conditions générales de sécurité édictées par l'office français de la biodiversité (OFB).

**ARTICLE 2**: La présente autorisation est subordonnée à la mise en œuvre effective de mesures de protection du troupeau, maintenues durant les opérations de tirs et à l'exposition du troupeau à la prédation.

**ARTICLE 3** : Le tir de défense simple peut être mis en œuvre par :

- le bénéficiaire de l'autorisation, sous réserve qu'il soit titulaire d'un permis de chasser valable pour l'année en cours et d'une assurance couvrant l'activité de tir du loup ;
- toute personne mandatée par le bénéficiaire de l'autorisation et mentionnée sur le registre de tir décrit à l'article 7, sous réserve qu'elle soit titulaire d'un permis de chasser valable pour l'année en cours et d'une assurance couvrant l'activité de tir du loup ;
- l'ensemble des chasseurs listés dans l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2022 fixant la liste des personnes habilitées à participer aux opérations de tir de défense renforcée et aux opérations de tir de prélèvement dans le département du Var, en application de l'arrêté interministériel du 23 octobre 2020 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*),
- ainsi que, le cas échéant, par les lieutenants de louveterie ou par les agents de l'OFB.

Toutefois, le tir ne peut pas être réalisé par plus d'un tireur pour chacun des lots d'animaux constitutifs du troupeau et distants les uns des autres.

**ARTICLE 4 :** La réalisation des tirs de défense simple doit vérifier l'ensemble des conditions de lieu suivantes:

- sur les communes de SAINT CYR SUR MER, LA CADIERE D'AZUR;
- à proximité du troupeau de Monsieur MARCEL Christophe ;
- sur les pâturages, surfaces et parcours mis en valeur par le bénéficiaire de la dérogation ainsi qu'à leur proximité immédiate et notamment les pâturages situés sur les communes de SAINT CYR SUR MER, LA CADIERE D'AZUR;
- en dehors des réserves naturelles nationales constituées pour des motifs incluant la conservation de la faune sauvage et du cœur des parcs nationaux dont le décret portant création interdit la chasse.

**ARTICLE 5 :** Les tirs de défense simple peuvent avoir lieu de jour comme de nuit. Le tir de nuit ne peut être effectué qu'après identification formelle de la cible et de son environnement à l'aide d'une source lumineuse.

**ARTICLE 6 :** Les tirs de défense simple sont **réalisés exclusivement avec toute arme de catégorie C** mentionnée à l'article R.311-2 du code de la sécurité intérieure. L'utilisation de dispositifs de réduction du son émis par le tir n'est pas autorisée.

Sous réserve d'une validation préalable par l'OFB, tous les moyens susceptibles d'améliorer les tirs de défense simple, notamment les moyens pour détecter la présence de spécimens de loups, ainsi que la sécurité des participants peuvent être utilisés.

Toutefois, ne peuvent être mis en œuvre les moyens visant intentionnellement à :

- provoquer des réactions chez les loups de nature à faciliter leur détection par les tireurs, tels que les hurlements provoqués ;
- attirer les loups à proximité des tireurs, tels que les appâts mis en place volontairement ;
- contraindre les loups à se rapprocher des tireurs, tels que les battues.

L'utilisation de dispositifs de repérage utilisant la technologie d'amplification de lumière ou la détection thermique est réservée aux lieutenants de louveterie, aux agents de l'OFB et aux chasseurs habilités en vertu des arrêtés préfectoraux susvisés opérant en présence d'un lieutenant de louveterie ou d'un agent de l'OFB.

L'utilisation de lunettes de tir à visée thermique sera réservée aux agents de l'OFB, ainsi qu'aux lieutenants de louveterie, et sous réserve de leur classement en armes de catégorie C.

**ARTICLE 7 :** La présente autorisation est subordonnée à la tenue d'un registre de suivi des opérations de tirs de défense précisant :

- les nom et prénom(s) du détenteur de l'arme ainsi que le numéro de son permis de chasser ;
- la date et le lieu de l'opération de tir de défense ;
- les mesures de protection du troupeau en place lors de l'opération ;

et le cas échéant :

- les heures de début et de fin de l'opération ;
- le nombre de loups observés ;
- le nombre de tirs effectués ;
- l'estimation de la distance de tir ;
- l'estimation de la distance entre le loup et le troupeau au moment du tir ;
- la nature de l'arme et des munitions utilisées ;
- la nature des moyens susceptibles d'améliorer le tir utilisés
- la description du comportement du loup s'il a pu être observé (fuite, saut...).

Ce registre est tenu à la disposition des agents chargés des missions de police et de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). Les informations qu'il contient sont adressées au moins une fois par an au préfet, entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier de l'année N+1.

**ARTICLE 8 :** Monsieur MARCEL Christophe informe le service départemental de l'OFB de tout tir en direction d'un loup dans un délai de 12h à compter de sa réalisation. Pour un tir dont l'auteur estime qu'il n'a pas atteint sa cible, l'OFB évalue la nécessité de conduire des recherches.

Si un loup est blessé dans le cadre de la présente autorisation, Monsieur MARCEL Christophe informe **sans délai** le service départemental de l'OFB qui est chargé d'informer le préfet et de rechercher l'animal.

Si un loup est tué dans le cadre de la présente autorisation, Monsieur MARCEL Christophe informe **sans délai** le service départemental de l'OFB qui informe le préfet et prend en charge le cadavre. Dans l'attente de l'arrivée des agents de l'OFB sur les lieux du tir, le cadavre ne doit pas être déplacé ou manipulé.

**ARTICLE 9 :** La présente autorisation cesse de produire son effet si le plafond défini à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année est atteint.

Elle redevient valide dans les cas suivants :

- à la publication de l'arrêté prévu au III de l'article 1 de l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;
- à la publication sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes d'un nouveau nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction est autorisée en application du I de l'article 1 de l'arrêté du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année.

**ARTICLE 10 :** La présente autorisation peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire n'en respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

**ARTICLE 11 :** La présente autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 2027.

Sa mise en œuvre reste toutefois conditionnée :

- à la mise en place des mesures de protection ;
- et
- à la publication sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes d'un nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction est autorisée en application du I de l'article 1 de l'arrêté du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;
- ou
- à la publication de l'arrêté prévu au III de l'article 1 de l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;



**ARTICLE 12 :** La présente autorisation est délivrée sous réserve des droits des tiers.

**ARTICLE 13 :** Cet arrêté est susceptible, dans les deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 14 :** Le secrétaire général de la préfecture du Var, le directeur départemental des territoires et de la mer du Var et le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité du Var, le commandant du groupement de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var.

Fait à Toulon, le **- 3 FEV. 2023**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

**LUCIEN GIUDICELLI**



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFET DU VAR

PRÉFET DE VAUCLUSE

PRÉFET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

---

**ARRÊTÉ INTER-DEPARTEMENTAL PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES ROUTES  
DÉPARTEMENTALES ET VOIES DIVERSES, POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS ET DES  
CONVOIS ITER DE CATÉGORIE 3.2 CIRCULANT EN DEUX NUITS**

---

Le Préfet de la Région Provence, Alpes,  
Côte d'Azur  
Préfet de la Zone de défense et de sécurité sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Le Préfet du Var

La Préfète du Vaucluse

Le Préfet des Alpes de Haute-Provence

**VU** le Code de la Voirie Routière ;

**VU** le Code de la route ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** le décret n° 2004-374 en date du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les textes subséquents qui l'ont modifié ;

**VU** la circulaire n° 96-14 en date du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier ;

**VU** l'itinéraire routier ITER, déclaré d'utilité publique le 16 avril 2007, aménagé pour acheminer les pièces de grandes dimensions et fort tonnage dit HEL (Highly exceptionnal loads), entre Berre l'Étang et Cadarache dans les Bouches-du-Rhône destinées à composer le futur tokamak expérimental ITER sur la fusion nucléaire ;

**VU** la demande de la Sté DAHER, commissionnaire de transport agissant pour le compte de FUSION FOR ENERGY, agence domestique européenne, pour la réalisation des convois de catégorie 3.2 sur l'itinéraire ITER conformément au cahier des charges de cet itinéraire ;

**VU** le dernier dossier d'exploitation en vigueur approuvé par le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives, Agence ITER France, cellule de coordination de l'itinéraire de transport ITER ;

**VU** la convention en date du 27 juin 2013 passée entre le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives, Agence ITER France, cellule de coordination de l'itinéraire de transport ITER et le conseil général des Bouches-du-Rhône ;

**VU** l'avis en date du 12 février 2014, complété les 14 et 21 février 2014, de monsieur le Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône – Direction des Routes ;

**VU** la convention en date du 19 octobre 2012 passée entre le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives, Agence ITER France, cellule de coordination de l'itinéraire de transport ITER et le conseil général de Vaucluse ;

**VU** la convention en date du 1er juin 2012 passée entre le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives, Agence ITER France, cellule de coordination de l'itinéraire de transport ITER et le conseil général des Alpes de Hautes-Provence ;

**VU** la convention en date du 9 janvier 2013 passée entre le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives, Agence ITER France, cellule de coordination de l'itinéraire de transport ITER et le conseil général du Var ;

**VU** la convention passée en date du 4 décembre 2012 entre le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives, Agence ITER France, cellule de coordination de l'itinéraire de transport ITER, la société DAHER et EDF ;

**VU** la convention passée en date du 11 juillet 2013 entre le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives, Agence ITER France, cellule de coordination de l'itinéraire de transport ITER, la société DAHER et la SNCF pour le franchissement du passage à niveau n°100 à Meyrargues ;

**VU** les conventions en date du 13 novembre 2014, passées entre le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives, Agence ITER France, cellule de coordination de l'itinéraire de transport ITER, la société DAHER et les sociétés ESCOTA, et ASF ;

**VU** l'avis du général commandant la région de gendarmerie ;

**VU** les conventions passées entre le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives, Agence ITER France, cellule de coordination de l'itinéraire de transport ITER, avec les communes traversées de :

Berre L'Étang en date du 10 juillet 2012 ;

La Fare les Oliviers en date du 21 mars 2012 ;

Lançon-de-Provence en date du 25 septembre 2012 ;

La Barben en date du 30 mai 2013 ;

Pélissanne en date du 4 juillet 2012 ;

Lambesc en date du 7 mai 2013 ;

Vernègues en date du 6 juin 2013 ;

Charleval en date du 21 mai 2012 ;

La Roque d'Anthéron en date du 28 mars 2012 ;

Rognes en date du 11 juillet 2012 ;

Saint-Estève-Janson en date du 10 avril 2012 ;

Le Puy Sainte-Réparate en date du 6 juillet 2012 ;

Meyrargues en date du 17 juillet 2012 ;

Peyrolles-en-Provence en date du 30 mai 2012 ;

Jouques en date du 23 mars 2012 ;

Saint-Paul-lez-Durance en date du 23 mai 2012 ;

**VU** les avis des communes suivantes concernées par les itinéraires de déviations en agglomération : Salon de Provence ; Lamanon ; Mallemort ; Saint Cannat ; Sénas ; Velaux ; Cadenet ; Mérindol ; Villelaure ; Pertuis ; Mirabeau ; Beaumont de Pertuis ; Corbières ; Sainte Tulle ; Manosque ; Vinon sur Verdon, sollicitées lors des tests techniques ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, pour permettre la circulation des convois ITER de catégorie 3.2 circulant en deux nuits, de fixer les conditions de cette circulation sur l'itinéraire aménagé sur diverses routes départementales, pistes privées ou communales, ainsi que les mesures d'exploitation destinées à réduire la gêne aux usagers, assurer la sécurité de ces usagers sur les différentes routes départementales, communales, voies privées et publiques, et assurer la sécurité des convois par des mesures particulières de réglementation temporaires ;

**CONSIDÉRANT** que certaines mesures de gestion du trafic ou de conseils aux usagers impactent les réseaux routiers des départements limitrophes des Bouches-du-Rhône, à savoir les Alpes de Haute-Provence, le Var et le Vaucluse ;

**Sur** le rapport de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, ;  
**Sur** proposition de messieurs les secrétaires généraux,

## **ARRÊTENT**

### **Article premier : Objet – routes soumises à réglementation.**

Le présent arrêté fixe les différentes mesures de réglementation temporaire de la circulation et du stationnement, ainsi que les mesures d'exploitation routière nécessaires pour :

- assurer la sécurité des usagers et réduire la gêne des utilisateurs des différentes routes concernées par le déplacement des convois ITER de catégorie 3.2,
- définir les conditions de progression et la sécurité de ces convois de catégorie 3.2 sur l'itinéraire routier ITER.

Ces mesures sont prises au vu du dossier d'exploitation cité ci-dessus. Le présent arrêté vaut approbation de ces mesures.

Elles s'appliquent sur toutes les voies départementales, communales, publiques ou privées ouvertes à la circulation publique, utilisées pour le déplacement du convoi, ainsi qu'aux itinéraires de déviation (S), ou de contournement (C).

Le présent arrêté ne concerne pas les mesures prises pour les franchissements et l'utilisation des deux autoroutes A7 et A51 qui font l'objet d'arrêtés distincts.

Il vient en complément de l'arrêté d'autorisation de transport exceptionnel délivré au transporteur qui définit notamment les caractéristiques du convoi, les prescriptions générales, les règles de circulation de celui-ci, les mesures de préservation des voiries empruntées et les responsabilités particulières du transporteur.

D'une manière générale à titre indicatif, les caractéristiques de ces convois de la catégorie 3.2 ne dépasseront pas les dimensions suivantes :

<b>Dimensions maximales des convois de catégorie 3.2</b>			<b>Masse maximale totale en charge (en T)</b>
<b>Longueur max.</b> en m	<b>Largeur max.</b> en m	<b>Hauteur max.</b> en m	
36 m	6 m	7,20 m	210 T

### **Article 2 : Principes généraux**

Les convois ITER de catégorie 3.2 circuleront sur deux nuits entre 21h00 et 6h00 pour perturber au minimum les trafics routiers et autoroutiers et dérogent ainsi aux prescriptions habituelles fixées aux transports exceptionnels dans le département des Bouches du Rhône.

Comme pour l'ensemble des convois ITER, il n'y a aucun itinéraire alternatif à l'itinéraire ITER. En cas d'évènement entraînant la fermeture d'un des tronçons de l'itinéraire, les convois devront donc obligatoirement s'arrêter et rejoindre selon la durée de fermeture et dans la mesure du possible, l'aire de secours ou l'aire d'arrêt la plus proche.

### **Article 3 : Direction des opérations – reports total ou partiel éventuels :**

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet du département des Bouches-du-Rhône ou son représentant dûment désigné assure la direction des opérations.

Il fixe notamment la date de départ de chaque convoi de catégorie 3.2 sur proposition du secrétaire général aux affaires zonales, après consultation de l'ensemble des acteurs institutionnels et privés concernés.

En fonction des circonstances, des évènements et des renseignements recueillis, le directeur des opérations ainsi désigné peut jusqu'au dernier moment décider du départ ou d'un report éventuel total ou partiel du convoi.

Dès réception de l'autorisation préfectorale, selon des modalités et un calendrier défini à l'avance, l'officier de Gendarmerie responsable du PC Opérations ITER, agissant sous l'autorité conjointe du Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet de la région Provence Alpes Côtes d'Azur et du Préfet de police des Bouches-du-Rhône, donne l'ordre du départ effectif du convoi, après vérification des derniers points de viabilité auprès des acteurs opérationnels, en particulier le chef d'escorte.

### **Article 4 : Modes d'exploitation**

Le dossier d'exploitation décrit précisément les mesures d'exploitation prévues par secteur, pour chaque catégorie de véhicules et d'axes empruntés par le convoi ou les usagers de la route en fonction de l'avancée du convoi. Il précise également, en détail l'itinéraire parcouru pour chaque nuit par le convoi ainsi que les déviations proposées aux usagers locaux lors des neutralisations successives et les mesures proposées aux usagers en transit.

Pour ce faire, l'itinéraire est découpé en 12 secteurs repérés de A à L, eux-mêmes subdivisés en 25 tronçons élémentaires numérotés de 1 à 25, conformément aux cartes annexées.

Les principales mesures sont les suivantes :

- des neutralisations successives des tronçons de routes parcourus par le convoi, comportant selon les caractéristiques des tronçons, les longueurs de ces derniers, les vitesses de progression du convoi, une section de route barrée au droit de la section protégée par la rame d'escorte ;
- des itinéraires de contournement (C1 à C30) proposés aux usagers locaux ;
- des itinéraires de déviation (S1 à S16) proposés aux usagers en transit ;
- des mesures de régulations spécifiques comme la possibilité laissée aux usagers de la route de traverser l'itinéraire ITER ou de circuler à vitesse réduite et à distance derrière le convoi.

Bien que décrites séparément, toutes ces mesures sont mises en œuvre de manière cohérente.

Les mesures de conseil et d'assistance aux usagers de la route gérées directement par les forces de l'ordre ne sont pas toutes détaillées par le présent arrêté mais par les dossiers d'exploitation cités en référence.

La circulation d'un train de convois pourra être autorisée sur demande du transporteur ou sur proposition du gestionnaire de voirie, dès lors que les conditions techniques et organisationnelles le permettent.

Dans le cas d'un train de convois, l'ensemble des conditions d'utilisation de l'itinéraire ITER décrites dans le dossier d'exploitation est applicable.

Les mesures d'accompagnement de proximité gérées directement par les forces de l'ordre ne sont pas toutes détaillées par le présent arrêté mais sont précisées dans le dossier d'exploitation cité en référence.

### **Article 5 : Mise en œuvre des mesures de signalisation**

Le dossier d'exploitation précise les mesures d'exploitation pour chaque tronçon ainsi que les conditions de démontage et de remontage de la signalisation.

Les temps de neutralisation des secteurs et des tronçons tiennent compte des temps de démontage et de remontage de la signalisation et des équipements de la route situés sur l'itinéraire et indispensables à la sécurité des usagers.

Les actions de dépose et de repose de ces équipements, ainsi que les mesures de stockages sont réalisées sous la responsabilité du transporteur par ses équipes ou des équipes dédiées.

Les itinéraires de contournement destinés à réduire la gêne aux usagers locaux ne font pas l'objet d'une signalisation particulière ni de la présence de postes fixes de régulation de la Gendarmerie.

La mise en place, l'activation et la désactivation du jalonnement des itinéraires de substitution sont réalisées par une société privée spécialisée mandatée par le commissionnaire de transport DAHER, de manière à minimiser le temps de neutralisation des tronçons successifs concernés.

## **Article 6 : Mesures d'informations**

L'information sur la circulation du convoi, les mesures de réglementation temporaires et les interdictions qui en découlent, seront portées à la connaissance des usagers et des riverains comme indiqué par le dossier d'exploitation au chapitre 3.3.3 « aide au déplacement » sous la responsabilité de l'autorité préfectorale en concertation et avec l'appui du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies renouvelables – Agence ITER France, Cellule de coordination de l'itinéraire ITER.

Ces modalités comprennent notamment :

**Des informations prévisionnelles ou préalables** en utilisant les moyens suivants :

- communiqués de presse publiés dans les principaux journaux régionaux et médias concernés ;
- une brochure d'information grand public principalement destinée aux riverains ;
- les sites internet suivants :
  - L'information sera publiée sur le site : [www.itercadarache.org](http://www.itercadarache.org) (création d'une rubrique « itinéraire ITER » avec diffusion du planning de passage des convois en temps réel) et multiplication des liens sur les sites des acteurs impliqués ;
  - L'information sera relayée par un nombre de sites le plus large possible, et notamment :
    - <http://www.bison-fute.gouv.fr> alimenté par la DIRMED ;
    - [www.iter.org](http://www.iter.org) (ITER Organization);
    - [www.Fusionforenergy.europa.eu](http://www.Fusionforenergy.europa.eu) (F4e);
    - [www.departement13.fr](http://www.departement13.fr) (conseil départemental des Bouches-du-Rhône) ;
    - Sites internet des 41 communes impliquées ;
    - Compte Twitter du CEZOC
- par l'intermédiaire des radios locales ou spécialisées, notamment : France Bleu Provence, Maritima, Radio Vinci Autoroutes (107.7 FM) ;
- par un affichage dans les mairies et relais dans les bulletins et informations municipales ;
- par les panneaux à messages variables des exploitants routiers et autoroutiers.

**Une information en temps réel des conditions de circulation :**

- par les forces de l'ordre engagées sur le terrain ;
- par les panneaux à messages variables des exploitants routiers et autoroutiers ;
- par information radio communiquées par le PC ITER et le CEZOC et relayées par Radio Vinci Autoroutes et les autres radios en convention avec le CEZOC.

## **Article 7 : Interdictions de stationnement**

Les prescriptions « d'arrêt et de stationnement gênant » du Code de la route sont complétées par les dispositions suivantes :

- **Hors agglomération :**

L'arrêt et le stationnement de tous véhicules sur chaussée, bandes dérasées, accotements, et sur les accotements surélevés et îlots à l'intérieur et en approche des carrefours situés sur l'itinéraire routier ITER seront interdits le long du parcours du convoi hors agglomération.

Ces interdictions s'appliquent uniquement aux secteurs de l'itinéraire et tronçons de routes fermés la nuit de circulation du convoi telle que fixée par l'article 2 ci-dessus et sauf report décidé par le directeur des opérations. Elles prennent effet à partir de **19h30** le jour de neutralisation des tronçons considérés tel que décrit à l'article 4 ci-dessus, jusqu'à l'heure définie pour le passage du convoi, et dès lors que le chef d'escorte a rendu le secteur et le tronçon de voie concerné à la circulation.



- **En agglomération**

L'arrêt et le stationnement sont également interdits en agglomération sur les bandes dérasées, sur les accotements, et le long des trottoirs sur les tronçons d'itinéraires routiers ITER concernés :

Commune	Voie concernée par l'interdiction de stationnement en agglomération	Nuit	Horaires d'interdiction
Berre l'Étang	Avenue de Sylvanès (VC) D21D (entre les PRI 22 et 23)	1	
Lambesc	D 15 (avenue du 8 mai 1945) et D 917 (avenue du 8 mai 1945)	1	À partir de 19 h 30 jusqu'à l'heure définie pour le passage du convoi, et dès lors que le chef d'escorte a rendu le secteur et le tronçon de voie concerné à la circulation.
Lambesc	D7N contournement boulevard des coopératives	1	
Vernègues	Hameau de Cazan D 7N et D22	1	
Saint Estève Janson	D 561	2	
Peyrolles en Provence	D 96 depuis la sortie de piste de contournement en direction du pont	2	
Saint Paul lez Durance	D952 dans la traversée de Saint Paul lez Durance	2	

#### **Article 8 : Répression des infractions aux dispositions de signalisation temporaire**

Le fait pour tout conducteur de ne pas respecter les injonctions des forces de l'ordre sera réprimé par les textes en vigueur et notamment :

- Inobservation par le conducteur d'un véhicule des indications des agents réglant la circulation :
  - articles R411-28 et R411-28 al 2 du code de la route.
- Arrêt ou stationnement gênant de véhicule sur une voie publique spécialement désignée par arrêté :
  - code de la route : articles R 411-25 al 3 et R 417-10, § I et II, 10° ;
  - code général des collectivités territoriales : article L 2213-2, 2° ;
  - article R 417-10, § IV et V du code de la route.

#### **Article 9 : Durée de validité des prescriptions du présent arrêté**

Les prescriptions du présent arrêté sont applicables pour toute la période de réalisation des convois ITER pour les catégories de convois désignées, soit jusqu'au 31 décembre 2025, et sauf modifications suscitées notamment par des évolutions des conditions d'exploitation et des demandes des gestionnaires de voies.

#### **Article 10 : Publication et Recours**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes de l'État dans les départements concernés.

Les recours éventuels à l'égard du transport relèvent de l'arrêté d'autorisation de transports exceptionnels.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches du Rhône.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site web [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



## Article 11 : Diffusion

Le présent arrêté sera adressé à :

- madame la préfète de police des Bouches-du-Rhône ;
- monsieur le Secrétaire Général de la zone de défense et de sécurité sud ;
- monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;
- monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes de Haute Provence ;
- monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse ;
- monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Var ;
- madame la Directrice de Cabinet de Monsieur le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône ;
- monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Istres ;
- monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence ;
- madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Forcalquier ;
- monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Brignoles ;
- madame la Sous-préfète de l'arrondissement d'Apt ;
- monsieur l'administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies renouvelables-pour Agence ITER France /cellule de coordination de l'itinéraire ITER ;
- monsieur le directeur de l'entreprise DAHER ;
- monsieur le général commandant la région de Gendarmerie de Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;
- monsieur le colonel commandant le groupement de Gendarmerie des Bouches-du-Rhône ;
- madame la directrice départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;
- monsieur le contrôleur zonal des CRS Sud ;
- monsieur le directeur de la société des Autoroutes du Sud de la France ;
- monsieur le directeur de la société des autoroutes Estérel Côte d'Azur, Provence Alpes ;
- madame la présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ;
- monsieur le président du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence ;
- monsieur le président du Conseil Départemental du Var ;
- madame la présidente du Conseil Départemental du Vaucluse ;
- monsieur le maire de Berre l'Étang ;
- monsieur le maire de La Fare les Oliviers ;
- monsieur le maire de Lançon de Provence ;
- monsieur le maire de La Barben ;
- monsieur le maire de Pélissanne ;
- monsieur le maire de Lambesc ;
- madame le maire de Vernègues ;
- monsieur le maire de Charleval ;
- monsieur le maire de La Roque d'Anthéron ;
- monsieur le maire de Rognes ;
- madame le maire de Saint Estève Janson ;
- monsieur le député-maire de Le Puy Saint Réparate ;
- monsieur le maire de Meyrargues ;
- monsieur le maire de Peyrolles en Provence ;
- monsieur le maire de Jouques ;
- monsieur le maire de Saint Paul lez Durance ;
- monsieur le maire de Coudoux ;
- monsieur le maire de Salon de Provence ;
- monsieur le maire de Lamanon ;
- madame le maire de Mallemort ;

- monsieur le maire de Rognac ;
- monsieur le maire de Saint Cannat ;
- monsieur le maire de Sénas ;
- monsieur le maire de Velaux ;
- monsieur le maire de Cadenet ;
- monsieur le maire de Lauris ;
- madame le maire de Puget ;
- madame le maire de Puyvert ;
- monsieur le maire de Mérindol ;
- monsieur le maire de Villelaure ;
- monsieur le maire de Pertuis ;
- monsieur le maire de La Bastidonne ;
- monsieur le maire de La Tour d'Aigues ;
- monsieur le maire de Mirabeau ;
- monsieur le maire de Beaumont de Pertuis ;
- monsieur le maire de Corbières ;
- monsieur le maire de Sainte Tulle ;
- monsieur le maire de Manosque ;
- monsieur le maire de Gréoux les Bains ;
- monsieur le maire de Vinon sur Verdon ;
- monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône ;
- monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence ;
- monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de Vaucluse ;
- monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Var ;
- monsieur le contre-amiral, commandant le bataillon de marins pompier de Marseille ;
- monsieur le directeur régional de la SNCF – EIC PACA ;
- monsieur le directeur du Service d'Aide Médicalisée d'Urgence des Bouches-du-Rhône (SAMU 13) ;
- monsieur le directeur d'Électricité de France (EDF) ;
- monsieur le directeur de la société LyondellBasel ;
- monsieur le directeur de la société des Salins du Midi ;
- monsieur le directeur inter-départemental des routes Méditerranée ;
- monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région PACA ;
- monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône ;
- monsieur le directeur départemental des territoires de Vaucluse ;
- madame la directrice départementale des territoires des Alpes de Haute -Provence ;
- monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Var

Chargés chacun en ce qui les concerne de son application.

**Article 12 : Abrogation**

L'arrêté inter-départemental portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement sur différentes routes départementales et voies diverses, pour la sécurité des usagers et des convois ITER de catégorie 3.2 circulant en deux nuits du 27 octobre 2016 est abrogé.

À Marseille, le 25 janvier 2023

Le Préfet de la Région  
Provence Alpes Côte d'Azur  
Préfet de la Zone de défense et de  
sécurité sud  
Préfet des Bouches-du Rhône

*Signé*

À Marseille, le 25 janvier 2023

La Préfète du Vaucluse

*Signé*

À Marseille, le 25 janvier 2023

Le Préfet du Var

*Signé*

À Marseille, le 25 janvier 2023

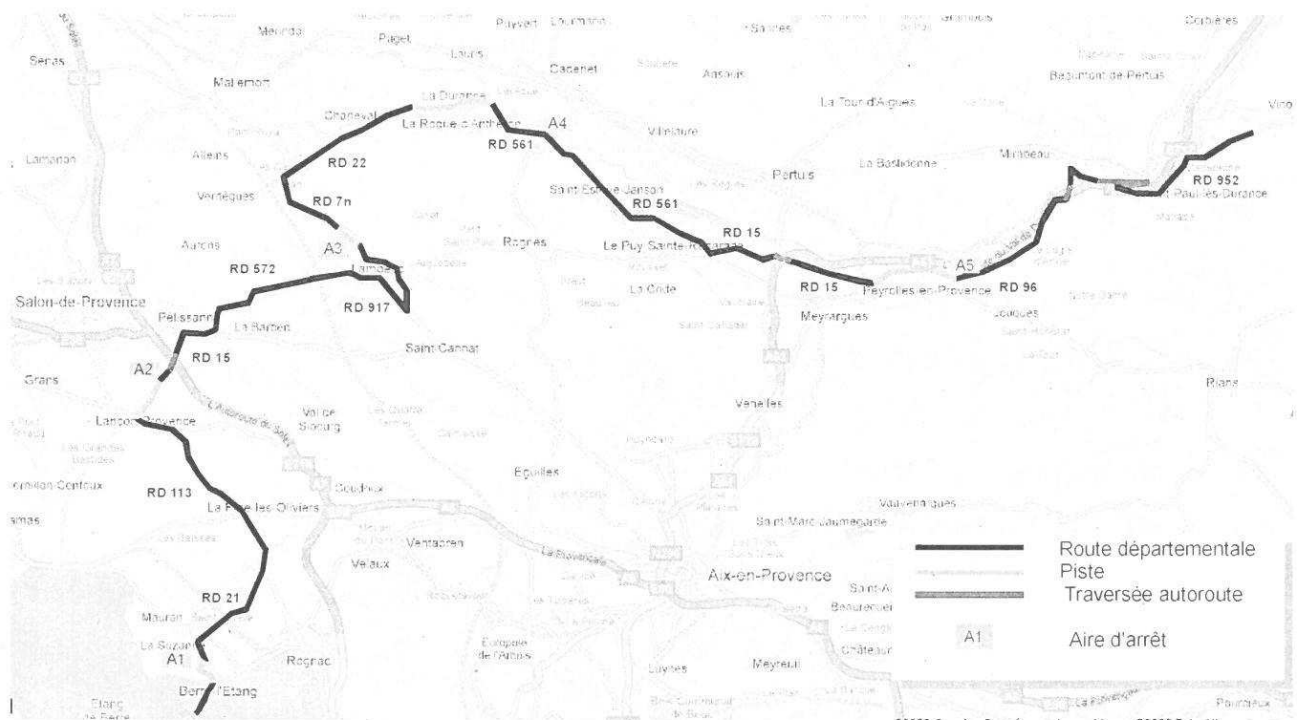
Le Préfet des Alpes de Haute Provence

*Signé*

## ANNEXE 1

À L'ARRÊTÉ INTER-DEPARTEMENTAL PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET VOIES DIVERSES, POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS ET DES CONVOIS ITER DE CATÉGORIE 3.2

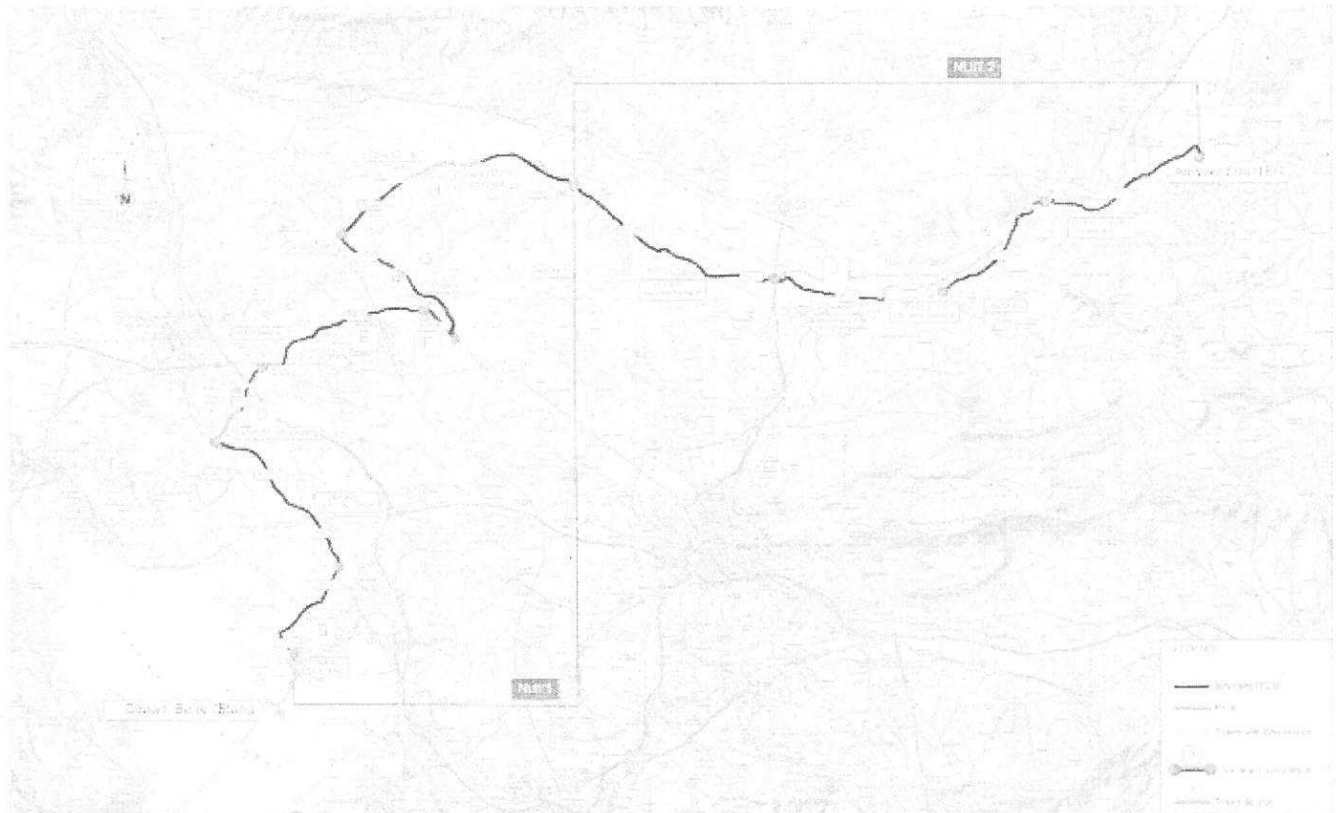
### ITINÉRAIRE DES CONVOIS ITER DE CATÉGORIE 3.2



ANNEXE 1

À L'ARRÊTÉ INTER-DEPARTEMENTAL PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET VOIES DIVERSES, POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS ET DES CONVOIS ITER DE CATÉGORIE 3.2

CARTES DU SECTIONNEMENT PAR NUIT





PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFET DU VAR

PRÉFET DE VAUCLUSE

PRÉFET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

---

**ARRÊTÉ INTER-DEPARTEMENTAL PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES ROUTES  
DÉPARTEMENTALES ET VOIES DIVERSES, POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS ET DES  
CONVOIS ITER DE CATÉGORIES 3.4 et 3.5 CIRCULANT EN TROIS NUITS**

---

Le Préfet de la Région Provence, Alpes,  
Côte d'Azur  
Préfet de la Zone de défense et de sécurité sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Le Préfet du Var

La Préfète du Vaucluse

Le Préfet des Alpes de Haute-Provence

**VU** le Code de la Voirie Routière ;

**VU** le Code de la route ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** le décret n° 2004-374 en date du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les textes subséquents qui l'ont modifié ;

**VU** la circulaire n° 96-14 en date du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier ;

**VU** l'itinéraire routier ITER, déclaré d'utilité publique le 16 avril 2007, aménagé pour acheminer les pièces de grandes dimensions et fort tonnage dit HEL (Highly exceptional loads), entre Berre l'Étang et Cadarache dans les Bouches-du-Rhône destinées à composer le futur tokamak expérimental ITER sur la fusion nucléaire ;



**VU** la demande de la Sté DAHER, commissionnaire de transport agissant pour le compte de FUSION FOR ENERGY, agence domestique européenne, pour la réalisation des convois de catégorie 3,4 et 3,5 sur l'itinéraire ITER conformément au cahier des charges de cet itinéraire ;

**VU** les derniers dossiers d'exploitation en vigueur pour les convois de catégories 3,4 et 3,5, approuvés par le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives, Agence ITER France, cellule de coordination de l'itinéraire de transport ITER ;

**VU** la convention en date du 27 juin 2013 passée entre le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives, Agence ITER France, cellule de coordination de l'itinéraire de transport ITER et le conseil général des Bouches-du-Rhône ;

**VU** l'avis en date du 12 février 2014, complété les 14 et 21 février 2014, de monsieur le Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône – Direction des Routes ;

**VU** la convention en date du 19 octobre 2012 passée entre le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives, Agence ITER France, cellule de coordination de l'itinéraire de transport ITER et le conseil général de Vaucluse ;

**VU** la convention en date du 1er juin 2012 passée entre le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives, Agence ITER France, cellule de coordination de l'itinéraire de transport ITER et le conseil général des Alpes de Hautes-Provence ;

**VU** la convention en date du 9 janvier 2013 passée entre le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives, Agence ITER France, cellule de coordination de l'itinéraire de transport ITER et le conseil général du Var ;

**VU** la convention passée en date du 4 décembre 2012 entre le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives, Agence ITER France, cellule de coordination de l'itinéraire de transport ITER, la société DAHER et EDF ;

**VU** la convention passée en date du 11 juillet 2013 entre le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives, Agence ITER France, cellule de coordination de l'itinéraire de transport ITER, la société DAHER et la SNCF pour le franchissement du passage à niveau n°100 à Meyrargues ;

**VU** les conventions en date du 13 novembre 2014, passées entre le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives, Agence ITER France, cellule de coordination de l'itinéraire de transport ITER, la société DAHER et les sociétés ESCOTA, et ASF ;

**VU** l'avis du général commandant la région de gendarmerie ;

**VU** les conventions passées entre le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives, Agence ITER France, cellule de coordination de l'itinéraire de transport ITER, avec les communes traversées de :

Berre L'Étang en date du 10 juillet 2012 ;  
La Fare les Oliviers en date du 21 mars 2012 ;  
Lançon-de-Provence en date du 25 septembre 2012 ;  
La Barben en date du 30 mai 2013 ;  
Pélissanne en date du 4 juillet 2012 ;  
Lambesc en date du 7 mai 2013 ;  
Vernègues en date du 6 juin 2013 ;  
Charleval en date du 21 mai 2012 ;  
La Roque d'Anthéron en date du 28 mars 2012 ;  
Rognes en date du 11 juillet 2012 ;  
Saint-Estève-Janson en date du 10 avril 2012 ;  
Le Puy Sainte-Réparate en date du 6 juillet 2012 ;  
Meyrargues en date du 17 juillet 2012 ;  
Peyrolles-en-Provence en date du 30 mai 2012 ;  
Jouques en date du 23 mars 2012 ;  
Saint-Paul-lez-Durance en date du 23 mai 2012 ;

**VU** les avis des communes suivantes concernées par les itinéraires de déviations en agglomération : Salon de Provence ; Lamanon ; Mallemort ; Saint Cannat ; Sénas ; Velaux ; Cadenet ; Mérindol ; Villelaure ; Pertuis ; Mira-

beau ; Beaumont de Pertuis ; Corbières ; Sainte Tulle ; Manosque ; Vinon sur Verdon, sollicitées lors des tests techniques ;

**VU** l'arrêté n° 2015084-0007 inter-départemental portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement sur différentes routes départementales et voies diverses, pour la sécurité des usagers et des convois ITER de catégories 3.4 et 3.5 circulant en trois nuits, signé par Monsieur le Préfet le 25 mars 2015 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, pour permettre la circulation des convois ITER de catégorie 3.4 et 3.5 circulant en trois nuits, de fixer les conditions de cette circulation sur l'itinéraire aménagé sur diverses routes départementales, pistes privées ou communales, ainsi que les mesures d'exploitation destinées à réduire la gêne aux usagers, assurer la sécurité de ces usagers sur les différentes routes départementales, communales, voies privées et publiques, et assurer la sécurité des convois par des mesures particulières de réglementation temporaires ;

**CONSIDÉRANT** que certaines mesures de gestion du trafic ou de conseils aux usagers impactent les réseaux routiers des départements limitrophes des Bouches-du-Rhône, à savoir les Alpes de Haute-Provence, le Var et le Vaucluse ;

**Sur** le rapport de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, ;

**Sur** proposition de messieurs les secrétaires généraux,

## **ARRÊTENT**

### **Article premier : Objet – routes soumises à réglementation.**

Le présent arrêté fixe les différentes mesures de réglementation temporaire de la circulation et du stationnement, ainsi que les mesures d'exploitation routière nécessaires pour :

- assurer la sécurité des usagers et réduire la gêne des utilisateurs des différentes routes concernées par le déplacement des convois ITER de catégorie 3.4 et 3.5,
- définir les conditions de progression et la sécurité de ces convois de catégorie 3.4 et 3.5 sur l'itinéraire routier ITER.

Ces mesures sont prises au vu du dossier d'exploitation cité ci-dessus. Le présent arrêté vaut approbation de ces mesures.

Elles s'appliquent sur toutes les voies départementales, communales, publiques ou privées ouvertes à la circulation publique, utilisées pour le déplacement du convoi, ainsi qu'aux itinéraires de déviation (S), ou de contournement (C).

Le présent arrêté ne concerne pas les mesures prises pour les franchissements et l'utilisation des deux autoroutes A7 et A51 qui font l'objet d'arrêtés distincts.

Il vient en complément de l'arrêté d'autorisation de transport exceptionnel délivré au transporteur qui définit notamment les caractéristiques du convoi, les prescriptions générales, les règles de circulation de celui-ci, les mesures de préservation des voiries empruntées et les responsabilités particulières du transporteur.

D'une manière générale à titre indicatif, les caractéristiques de ces convois de la catégorie 3.4 et 3.5 ne dépasseront pas les dimensions suivantes :

<b>Dimensions maximales des convois de catégorie 3.4</b>			<b>Masse maximale totale en charge (en T)</b>
<b>Longueur max.</b>	<b>Largeur max.</b>	<b>Hauteur max.</b>	
<b>en m</b>	<b>en m</b>	<b>en m</b>	
26 m	7 m	10,50 m	420 T

Dimensions maximales des convois de catégorie 3.5			Masse maximale totale en charge (en T)
Longueur max. en m	Largeur max. en m	Hauteur max. en m	
46 m	9 m	10,60 m	825 T

## **Article 2 : Principes généraux**

Les convois ITER de catégorie 3.4 et 3.5 circuleront sur trois nuits entre 21h00 et 6h00 pour perturber au minimum les trafics routiers et autoroutiers et dérogent ainsi aux prescriptions habituelles fixées aux transports exceptionnels dans le département des Bouches du Rhône.

Comme pour l'ensemble des convois ITER, il n'y a aucun itinéraire alternatif à l'itinéraire ITER. En cas d'événement entraînant la fermeture d'un des tronçons de l'itinéraire, les convois devront donc obligatoirement s'arrêter et rejoindre selon la durée de fermeture et dans la mesure du possible, l'aire de secours ou l'aire d'arrêt la plus proche.

## **Article 3 : Direction des opérations – reports total ou partiel éventuels :**

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet du département des Bouches-du-Rhône ou son représentant dûment désigné assure la direction des opérations.

Il fixe notamment la date de départ de chaque convoi de catégorie 3.4 et 3.5 sur proposition du secrétaire général aux affaires zonales, après consultation de l'ensemble des acteurs institutionnels et privés concernés.

En fonction des circonstances, des événements et des renseignements recueillis, le directeur des opérations ainsi désigné peut jusqu'au dernier moment décider du départ ou d'un report éventuel total ou partiel du convoi.

Dès réception de l'autorisation préfectorale, selon des modalités et un calendrier défini à l'avance, l'officier de Gendarmerie responsable du PC Opérations ITER, agissant sous l'autorité conjointe du Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet de la région Provence Alpes Côtes d'Azur et du Préfet de police des Bouches-du-Rhône, donne l'ordre du départ effectif du convoi, après vérification des derniers points de viabilité auprès des acteurs opérationnels, en particulier le chef d'escorte.

## **Article 4 : Modes d'exploitation**

Le dossier d'exploitation de chaque catégorie de convoi décrit précisément les mesures d'exploitation prévues par secteur, pour chaque catégorie de véhicules et d'axes empruntés par le convoi ou les usagers de la route en fonction de l'avancée du convoi. Il précise également, en détail l'itinéraire parcouru pour chaque nuit par le convoi ainsi que les déviations proposées aux usagers locaux lors des neutralisations successives et les mesures proposées aux usagers en transit.

Pour ce faire, l'itinéraire est découpé en 12 secteurs repérés de A à L, eux-mêmes subdivisés en 25 tronçons élémentaires numérotés de 1 à 25, conformément aux cartes annexées.

Les principales mesures sont les suivantes :

- des neutralisations successives des tronçons de routes parcourus par le convoi, comportant selon les caractéristiques des tronçons, les longueurs de ces derniers, les vitesses de progression du convoi, une section de route barrée au droit de la section protégée par la rame d'escorte ;
- des itinéraires de contournement (C1 à C30) proposés aux usagers locaux ;
- des itinéraires de déviation (S1 à S16) proposés aux usagers en transit ;
- des mesures de régulations spécifiques comme la possibilité laissée aux usagers de la route de traverser l'itinéraire ITER ou de circuler à vitesse réduite et à distance derrière le convoi.

Bien que décrites séparément, toutes ces mesures sont mises en œuvre de manière cohérente.

Les mesures de conseil et d'assistance aux usagers de la route gérées directement par les forces de l'ordre ne sont pas toutes détaillées par le présent arrêté mais par les dossiers d'exploitation cités en référence.

La circulation d'un train de convois pourra être autorisée sur demande du transporteur ou sur proposition du gestionnaire de voirie, dès lors que les conditions techniques et organisationnelles le permettent.

Dans le cas d'un train de convois, l'ensemble des conditions d'utilisation de l'itinéraire ITER décrites dans le dossier d'exploitation est applicable.

Les mesures d'accompagnement de proximité gérées directement par les forces de l'ordre ne sont pas toutes détaillées par le présent arrêté mais sont précisées dans le dossier d'exploitation cité en référence.

#### **Article 5 : Mise en œuvre des mesures de signalisation**

Le dossier d'exploitation de chaque catégorie de convoi précise les mesures d'exploitation pour chaque tronçon ainsi que les conditions de démontage et de remontage de la signalisation.

Les temps de neutralisation des secteurs et des tronçons tiennent compte des temps de démontage et de remontage de la signalisation et des équipements de la route situés sur l'itinéraire et indispensables à la sécurité des usagers.

Les actions de dépose et de repose de ces équipements, ainsi que les mesures de stockages sont réalisées sous la responsabilité du transporteur par ses équipes ou des équipes dédiées.

Les itinéraires de contournement destinés à réduire la gêne aux usagers locaux ne font pas l'objet d'une signalisation particulière ni de la présence de postes fixes de régulation de la Gendarmerie.

La mise en place, l'activation et la désactivation du jalonnement des itinéraires de substitution sont réalisées par une société privée spécialisée mandatée par le commissionnaire de transport DAHER, de manière à minimiser le temps de neutralisation des tronçons successifs concernés.

#### **Article 6 : Mesures d'informations**

L'information sur la circulation du convoi, les mesures de réglementation temporaires et les interdictions qui en découlent, seront portées à la connaissance des usagers et des riverains comme indiqué par chaque dossier d'exploitation au chapitre 3.3.3 « aide aux déplacements » sous la responsabilité de l'autorité préfectorale en concertation et avec l'appui du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies renouvelables – Agence ITER France, Cellule de coordination de l'itinéraire ITER.

Ces modalités comprennent notamment :

**Des informations prévisionnelles ou préalables** en utilisant les moyens suivants :

- communiqués de presse publiés dans les principaux journaux régionaux et médias concernés ;
- une brochure d'information grand public principalement destinée aux riverains ;
- les sites internet suivants :
  - L'information sera publiée sur le site : [www.itercadarache.org](http://www.itercadarache.org) (création d'une rubrique « itinéraire ITER » avec diffusion du planning de passage des convois en temps réel) et multiplication des liens sur les sites des acteurs impliqués ;
  - L'information sera relayée par un nombre de sites le plus large possible, et notamment :
    - <http://www.bison-fute.gouv.fr> alimenté par la DIRMED ;
    - [www.iter.org](http://www.iter.org) (ITER Organization);
    - [www.Fusionforenergy.europa.eu](http://www.Fusionforenergy.europa.eu) (F4e);
    - [www.departement13.fr](http://www.departement13.fr) (conseil départemental des Bouches-du-Rhône) ;
    - Sites internet des 41 communes impliquées ;
    - Compte Twitter du CEZOC
- par l'intermédiaire des radios locales ou spécialisées, notamment : France Bleu Provence, Maritima, Radio Vinci Autoroutes (107.7 FM) ;
- par un affichage dans les mairies et relais dans les bulletins et informations municipales ;
- par les panneaux à messages variables des exploitants routiers et autoroutiers.

**Une information en temps réel des conditions de circulation :**

- par les forces de l'ordre engagées sur le terrain ;
- par les panneaux à messages variables des exploitants routiers et autoroutiers ;
- par information radio communiquées par le PC ITER et le CEZOC et relayées par Radio Vinci Autoroutes et les autres radios en convention avec le CEZOC.

## **Article 7 : Interdictions de stationnement**

Les prescriptions « d'arrêt et de stationnement gênant » du Code de la route sont complétées par les dispositions suivantes :

- **Hors agglomération :**

L'arrêt et le stationnement de tous véhicules sur chaussée, bandes dérasées, accotements, et sur les accotements surélevés et îlots à l'intérieur et en approche des carrefours situés sur l'itinéraire routier ITER seront interdits le long du parcours du convoi hors agglomération.

Ces interdictions s'appliquent uniquement aux secteurs de l'itinéraire et tronçons de routes fermés la nuit de circulation du convoi telle que fixée par l'article 2 ci-dessus et sauf report décidé par le directeur des opérations. Elles prennent effet à partir de **19h30** le jour de neutralisation des tronçons considérés tel que décrit à l'article 4 ci-dessus, jusqu'à l'heure définie pour le passage du convoi, et dès lors que le chef d'escorte a rendu le secteur et le tronçon de voie concerné à la circulation.

- **En agglomération**

L'arrêt et le stationnement sont également interdits en agglomération sur les bandes dérasées, sur les accotements, et le long des trottoirs sur les tronçons d'itinéraires routiers ITER concernés :

<b>Commune</b>	<b>Voie concernée par l'interdiction de stationnement en agglomération</b>	<b>Nuit</b>	<b>Horaires d'interdiction</b>
Berre l'Étang	Avenue de Sylvanès (VC) D21D (entre les PRI 22 et 23)	1	
Lambesc	D 15 (avenue du 8 mai 1945) et D 917 (avenue du 8 mai 1945)	1	À partir de 19 h 30 jusqu'à l'heure définie pour le passage du convoi, et dès lors que le chef d'escorte a rendu le secteur et le tronçon de voie concerné à la circulation.
Lambesc	D7N contournement boulevard des coopératives	1	
Vernègues	Hameau de Cazan D 7N et D22	2	
Saint Estève Janson	D 561	2	
Peyrolles en Provence	D 96 depuis la sortie de piste de contournement en direction du pont	3	
Saint Paul lez Durance	D952 dans la traversée de Saint Paul lez Durance	3	

## **Article 8 : Répression des infractions aux dispositions de signalisation temporaire**

Le fait pour tout conducteur de ne pas respecter les injonctions des forces de l'ordre sera réprimé par les textes en vigueur et notamment :

- Inobservation par le conducteur d'un véhicule des indications des agents réglant la circulation :
  - articles R411-28 et R411-28 al 2 du code de la route.
- Arrêt ou stationnement gênant de véhicule sur une voie publique spécialement désignée par arrêté :
  - code de la route : articles R 411-25 al 3 et R 417-10, § I et II, 10° ;
  - code général des collectivités territoriales : article L 2213-2, 2° ;
  - article R 417-10, § IV et V du code de la route.

## **Article 9 : Durée de validité des prescriptions du présent arrêté**

Les prescriptions du présent arrêté sont applicables pour toute la période de réalisation des convois ITER pour les catégories de convois désignées, soit jusqu'au 31 décembre 2025, et sauf modifications suscitées notamment par des évolutions des conditions d'exploitation et des demandes des gestionnaires de voies.



## **Article 10 : Publication et Recours**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes de l'État dans les départements concernés.

Les recours éventuels à l'égard du transport relèvent de l'arrêté d'autorisation de transports exceptionnels.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches du Rhône. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site web [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## **Article 11 : Diffusion**

Le présent arrêté sera adressé à :

- madame la préfète de police des Bouches-du-Rhône ;
- monsieur le Secrétaire Général de la zone de défense et de sécurité sud ;
- monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;
- monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes de Haute Provence ;
- monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse ;
- monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Var ;
- madame la Directrice de Cabinet de Monsieur le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône ;
- monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Istres ;
- monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence ;
- madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Forcalquier ;
- monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Brignoles ;
- madame la Sous-préfète de l'arrondissement d'Apt ;
- monsieur l'administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies renouvelables-pour Agence ITER France /cellule de coordination de l'itinéraire ITER ;
- monsieur le directeur de l'entreprise DAHER ;
- monsieur le général commandant la région de Gendarmerie de Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;
- monsieur le colonel commandant le groupement de Gendarmerie des Bouches-du-Rhône ;
- madame la directrice départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;
- monsieur le contrôleur zonal des CRS Sud ;
- monsieur le directeur de la société des Autoroutes du Sud de la France ;
- monsieur le directeur de la société des autoroutes Estérel Côte d'Azur, Provence Alpes ;
- madame la présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ;
- monsieur le président du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence ;
- monsieur le président du Conseil Départemental du Var ;
- madame la présidente du Conseil Départemental du Vaucluse ;
- monsieur le maire de Berre l'Étang ;
- monsieur le maire de La Fare les Oliviers ;
- monsieur le maire de Lançon de Provence ;
- monsieur le maire de La Barben ;
- monsieur le maire de Pélissanne ;
- monsieur le maire de Lambesc ;
- madame le maire de Vernègues ;
- monsieur le maire de Charleval ;
- monsieur le maire de La Roque d'Anthéron ;
- monsieur le maire de Rognes ;
- madame le maire de Saint Estève Janson ;
- monsieur le député-maire de Le Puy Saint Réparate ;
- monsieur le maire de Meyrargues ;
- monsieur le maire de Peyrolles en Provence ;



- monsieur le maire de Jouques ;
- monsieur le maire de Saint Paul lez Durance ;
- monsieur le maire de Coudoux ;
- monsieur le maire de Salon de Provence ;
- monsieur le maire de Lamanon ;
- madame le maire de Mallemort ;
- monsieur le maire de Rognac ;
- monsieur le maire de Saint Cannat ;
- monsieur le maire de Sénas ;
- monsieur le maire de Velaux ;
- monsieur le maire de Cadenet ;
- monsieur le maire de Lauris ;
- madame le maire de Puget ;
- madame le maire de Puyvert ;
- monsieur le maire de Mérindol ;
- monsieur le maire de Villelaure ;
- monsieur le maire de Pertuis ;
- monsieur le maire de La Bastidonne ;
- monsieur le maire de La Tour d'Aigues ;
- monsieur le maire de Mirabeau ;
- monsieur le maire de Beaumont de Pertuis ;
- monsieur le maire de Corbières ;
- monsieur le maire de Sainte Tulle ;
- monsieur le maire de Manosque ;
- monsieur le maire de Gréoux les Bains ;
- monsieur le maire de Vinon sur Verdon ;
- monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône ;
- monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence ;
- monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de Vaucluse ;
- monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Var ;
- monsieur le contre-amiral, commandant le bataillon de marins pompier de Marseille ;
- monsieur le directeur régional de la SNCF – EIC PACA ;
- monsieur le directeur du Service d'Aide Médicalisée d'Urgence des Bouches-du-Rhône (SAMU 13) ;
- monsieur le directeur d'Électricité de France (EDF) ;
- monsieur le directeur de la société LyondellBasel ;
- monsieur le directeur de la société des Salins du Midi ;
- monsieur le directeur inter-départemental des routes Méditerranée ;
- monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région PACA ;
- monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône ;
- monsieur le directeur départemental des territoires de Vaucluse ;
- madame la directrice départementale des territoires des Alpes de Haute -Provence ;
- monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Var

Chargés chacun en ce qui les concerne de son application.

**Article 12 : Abrogation**

L'arrêté inter-départemental portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement sur différentes routes départementales et voies diverses, pour la sécurité des usagers et des convois ITER de catégorie 3.4 et 3.5 circulant en trois nuits du 27 octobre 2016 est abrogé.

À Marseille, le 25 janvier 2023

Le Préfet de la Région  
Provence Alpes Côte d'Azur  
Préfet de la Zone de défense et de  
sécurité sud  
Préfet des Bouches-du Rhône

*Signé*

À Marseille, le 25 janvier 2023

La Préfète du Vaucluse

*Signé*

À Marseille, le 25 janvier 2023

Le Préfet du Var

*Signé*

À Marseille, le 25 janvier 2023

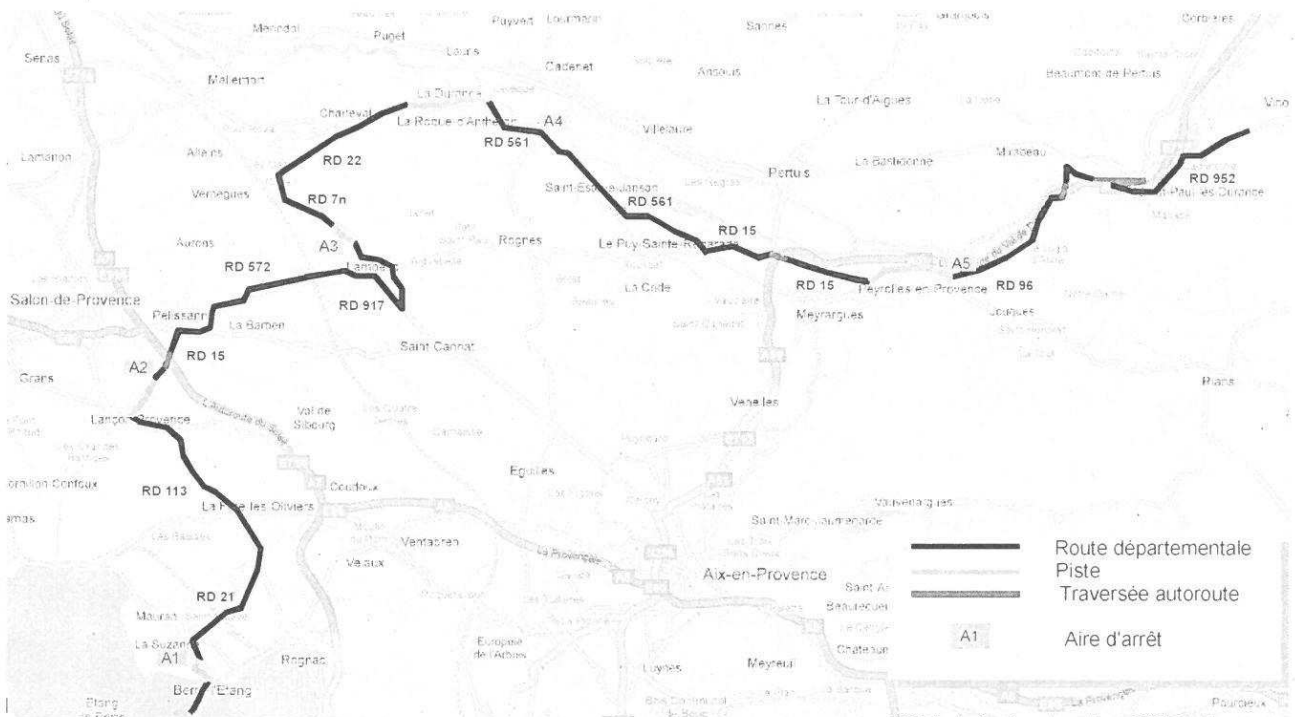
Le Préfet des Alpes de Haute Provence

*Signé*

ANNEXE 1

À L'ARRÊTÉ INTER-DEPARTEMENTAL PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET VOIES DIVERSES, POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS ET DES CONVOIS ITER DE CATÉGORIE 3.4 et 3.5

ITINÉRAIRE DES CONVOIS ITER DE CATÉGORIE 3.4 et 3.5



## ANNEXE 1

À L'ARRÊTÉ INTER-DEPARTEMENTAL PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET VOIES DIVERSES, POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS ET DES CONVOIS ITER DE CATÉGORIE 3.4 et 3.5

### CARTES DU SECTIONNEMENT PAR NUIT

